

# LA MONDIALISATION DES FORMES URBAINES À OUAGADOUGOU

---

*Troisième partie*

Rapport de recherche établi par Blaise Dupuis, Pierrick Leu, Ola Söderström et Alexandra Biehler

Fonds National Suisse de la recherche scientifique, subside FN 100013-122411/1

## Remerciements

Ce rapport est le produit d'un travail de terrain d'une année à Ouagadougou, capitale du Burkina Faso. Pierrick Leu, géographe et ethnologue suisse, a dirigé les recherches sur place en bénéficiant de l'expertise d'Alexandra Biehler, paysagiste française spécialisée dans le domaine des modes de constitution de l'espace public à Ouagadougou. Il a été secondé dans ses recherches par Benoît Sawadogo, étudiant en géographie à l'Université de Ouagadougou, Jonas Haenggi, photographe suisse, et Léandre Guigma, architecte-urbaniste burkinabè ayant participé à la deuxième partie de la recherche sur la conception et l'usage des nouvelles formes urbaines. Ces personnes sont à remercier en premier lieu pour la qualité de leurs recherches et de leur collaboration.

L'analyse des données a été effectuée par Blaise Dupuis, collaborateur scientifique suisse, et Pierrick Leu, secondés par Léandre Guigma et Alexandra Biehler. Le rapport a été rédigé par Blaise Dupuis, et corrigé par Ola Söderström, professeur de géographie à l'Université de Neuchâtel et responsable du projet auprès du Fonds National Suisse de la recherche scientifique (FNS).

Les auteurs tiennent à remercier tout d'abord le FNS qui a financé la recherche à Ouagadougou. Résultat d'une collaboration internationale entre des chercheurs suisses, burkinabè et français, ce travail doit aussi beaucoup à l'accueil sur place fait aux personnes chargées de la recherche. Les autorités de la ville de Ouagadougou et les différents organes de l'Etat burkinabè sont à remercier, de même que les nombreuses personnes qui ont accordé leur temps et leur soutien à ce projet.

# Table des matières

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	VI
<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>1</b>
<b>DE BANCOVILLE À SIMONVILLE</b>	<b>7</b>
<b>1. DE LA VILLE PRÉCOLONIALE À L'INDÉPENDANCE</b>	<b>9</b>
OUAGADOUGOU, CAPITALE DE L'EMPIRE MOAGA	9
LA COLONISATION FRANÇAISE : UN URBANISME SÉGRÉGATIONNISTE	11
L'INDÉPENDANCE ET LES PREMIERS BAILLEURS DE FONDS	16
<b>2. LE RÉGIME URBAIN RÉVOLUTIONNAIRE : 1983-1991</b>	<b>21</b>
UN LABORATOIRE URBAIN POUR UNE SOCIÉTÉ NOUVELLE	21
LES LOTISSEMENTS ET LA DÉMOCRATISATION DE LA SPÉCULATION	23
ÊTRE PROPRIÉTAIRE : « UN MÉNAGE, UNE PARCELLE »	25
LA MOBILISATION DE MODÈLES EXOGÈNES	26
LA COOPÉRATION HOLLANDAISE ET LES PREMIERS SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT	27
POUVOIR ET MODERNITÉ : LA RESTRUCTURATION DU CENTRE-VILLE	29
SYNTHÈSE : DU POUVOIR COLONIAL AU POUVOIR RÉVOLUTIONNAIRE	39
<b>3. LE RÉGIME URBAIN LIBÉRAL : 1991-2006</b>	<b>41</b>
LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT URBAIN DE LA BANQUE MONDIALE	41
RECTIFICATION, LIBÉRALISATION ET DÉCENTRALISATION	43
DE LA ZACA À « OUAGA 2000 » : DES PROJETS D'ÉTAT PRESTIGIEUX	57
LA PRIVATISATION DES BUREAUX D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME	78
LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE : UNE COMMUNE OUVERTE SUR LE MONDE	86
SYNTHÈSE : PRESTIGE D'ÉTAT, GOUVERNANCE LOCALE ET ACTEURS PRIVÉS	105
<b>4. VERS UNE POLITIQUE URBAINE GLOBALE : 2006-2010</b>	<b>107</b>
LA POLITIQUE NATIONALE DE L'HABITAT ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN	110
RÉGLEMENTER LA CONSTRUCTION : LE CODE DE L'URBANISME	112
VERS UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT URBAIN	115
LE « GRAND OUAGA » À L'HORIZON 2025	118
LE SNAT : UN BILAN CRITIQUE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	121
SYNTHÈSE : RENOUVEAU INSTITUTIONNEL ET PERSPECTIVES D'AVENIR	126
<b>5. SYNTHÈSE : UNE MÉTROPOLE EN MUTATION</b>	<b>128</b>
<b>L'INTENSIFICATION DES FLUX</b>	<b>129</b>
<b>1. LA CIRCULATION DES PERSONNES</b>	<b>131</b>
UNE DIVERSIFICATION DES MIGRATIONS INTERNATIONALES	133
L'ESSOR DES ÉVÉNEMENTS INTERNATIONAUX	136
PROMOTION DE L'IMAGE DE LA CAPITALE, TOURISME ET HÔTELLERIE	139

<b>2. LA CIRCULATION DES CAPITAUX</b>	<b>145</b>
UNE CROISSANCE SOUTENUE DÈS 1994	146
UNE DIVERSIFICATION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS DIRECTS	149
LES BAILLEURS DE FONDS DE L'ÉTAT	152
L'ÉVOLUTION DU BUDGET DE LA VILLE DE OUAGADOUGOU	157
LES INVESTISSEMENTS PRIVÉS ET LES TRANSFERTS DE FONDS	159
<b>3. LA CIRCULATION DES CONNAISSANCES</b>	<b>164</b>
L'ESSOR DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE	165
MÉDIAS ET LIBERTÉ D'EXPRESSION	168
LES ARCHITECTES : FORMATION ET STYLE ARCHITECTURAL	171
<b>4. SYNTHÈSES : SE CONNECTER AU MONDE</b>	<b>179</b>
<b>NOUVELLES FORMES URBAINES</b>	<b>181</b>
<hr/>	
<b>1. LES INTERVENTIONS DE L'ÉTAT</b>	<b>183</b>
COMPLEXE HÔTEL LIBYA ET CENTRE COMMERCIAL EL FATEH	183
ECHANGEUR DU SUD	188
MÉMORIAL AUX HÉROS NATIONAUX	194
MUSÉE DE LA MUSIQUE	198
SALON INTERNATIONAL DE L'ARTISANAT DE OUAGADOUGOU (SIAO)	203
STADE DU 4 AOÛT	209
<b>2. LES INTERVENTIONS DE LA MAIRIE</b>	<b>214</b>
REEMDOOGO	214
JARDIN MUNICIPAL LA GARGOTE	222
MARCHÉ CENTRAL ROOD WOKO	226
MARCHÉ DE FRUITS ET LÉGUMES DU PPAQG	234
PARC URBAIN BANGR-WEOGO	240
<b>3. LES INTERVENTIONS DU SECTEUR PRIVÉ</b>	<b>246</b>
BOÎTES DE NUIT BYBLOS ET PAPAGAYO	246
CENTRE POUR LE BIEN-ÊTRE DES FEMMES	251
IMMEUBLE KANAZOÉ	256
VILLA OUÉDRAOGO À OUAGA 2000	261
VILLAS DE LA CITÉ DES 1200 LOGEMENTS	265
<b>4. SYNTHÈSE : OBJETS, CONCEPTIONS ET USAGES</b>	<b>270</b>
<b>« OUAGA COSMOPOLITE »</b>	<b>275</b>
<hr/>	
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>280</b>
<hr/>	
<b>TABLES</b>	<b>286</b>
<hr/>	
<b>1. TABLE DES CARTES ET FIGURES</b>	<b>286</b>
<b>2. TABLE DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX</b>	<b>288</b>
<b>3. TABLE DES ENCADRÉS</b>	<b>290</b>

<b>1. REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES</b>	<b>291</b>
<b>2. LISTE DES INTERLOCUTEURS</b>	<b>293</b>
ENTRETIENS PORTANT SUR LES RÉGIMES URBAINS ET LES FLUX (PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE)	293
ENTRETIEN PORTANT SUR LES OBJETS (PAR OBJETS ET ORDRE ALPHABÉTIQUE, EXCEPTÉS LES USAGERS)	294
<b>3. BROCHURE DES OBJETS (À PART)</b>	<b>297</b>

## Liste des acronymes et abréviations

ADAUA	Association pour le Développement d'une Architecture et d'un Urbanisme Africain
AFD	Agence Française de Développement
AGEIM	Agence d'études d'ingénierie et de maîtrise d'œuvres Ingénieurs Conseils
AIC	Architectes Ingénieurs Conseils
AIDOS	Associazione Italiana Donne per lo Sviluppo
AIMF	Association Internationale des Maires Francophones
AMBF	Association des Municipalités du Burkina Faso
ARDI	Architecture, Recherche, Design et Ingénierie
AUB	Association des Urbanistes du Burkina
AURA-ICA	Architecture et Urbanisme de Recherche et d’Affirmation d’une Identité Culturelle Africaine
AZIMMO	Société Aliz Immobilier SA
BIB	Banque Internationale du Burkina
BLT	Bloc de Latérite Taillée
BOA	Bank Of Africa
BSIC	Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce
BTC	Blocs de Terre Comprimée
BTM	Société Bâtiments - Travaux Publiques - Maintenance
CAF	Confédération Africaine de Football
CAN	Coupe d'Afrique des Nations
CCF	Centre Culturel Français Georges Méliès de Ouagadougou
CCI-BF	Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso
CDP	Congrès Pour la Démocratie et le Progrès
CDR	Comité de Défense de la Révolution
CDS	City Development Strategy
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEFAC	Centre de Facilitation des Actes de Construire
CEGECI	Centre de Gestion des Cités
CENASA	Centre national des arts, du spectacle et de l'audiovisuel
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CIFAL	Centre international de formation aux métiers urbains de Ouagadougou

CIMCIM	Comité International des Musées et Collections d'Instruments de Musique
CINCAT	Compagnie pour l'ingénierie, la coordination et l'assistance technique
CIRA	Conseil Ingénierie et Recherche Appliquée
CNAA	Centre National d'Artisanat d'Art
CND	Commission Nationale de la Décentralisation
CNLPE	Comité National de Lutte contre la Pratique de l'Excision
CNRST	Centre National de Recherche Scientifique et Technologique
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
DAP	Direction (ou directeur) des Aménagements Paysagers
DEP	Direction (ou directeur) des Etudes et de la Planification
DGACV	Direction Générale de l'Amélioration du Cadre de Vie
DGAC	Direction Générale de l'Architecture et de la Construction
DSTM	Direction des Services Techniques Municipaux
DGUT	Direction Générale de l'Urbanisme et de la Topographie
DGUTF	Direction Générale de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers
DSTM	Direction des Services Techniques Municipaux
EAMAU	Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme
EPA	Etablissement Public à caractère Administratif
EPA	Ecole du Patrimoine Africain (Porto Novo, Bénin)
FBF	Fédération Burkinabè de Football
FCS	Faso Construction et Services
FESPACO	Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou
FIFA	Fédération Internationale de Football Association
FILO	Festival International du Livre de Ouagadougou
FISA	Fondation Internationale de Synthèse Architecturale (Séville, Espagne)
FITMO	Festival International du Théâtre et des Marionnettes de Ouagadougou
FMI	Fonds Monétaire International
GTAH	Génie civil, Transports, Aménagements, Hydraulique Ingénieurs Conseils
ICOM	International Council of Museums
INJEPS	Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et des Sports
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie

LA(A)ICO	Libyan (Arab) African Investment Company
LOCOMAT	Projet de promotion de l'utilisation des matériaux locaux
Lvia	Associazione di cooperazione e volontariato internazionale
MARP	Méthode d'Animation et Recherche Participative
MCAT	Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme
MCPEA	Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat
MEBF	Maison de l'Entreprise du Burkina Faso
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MHU	Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme
MID	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement
MITH	Ministère des Infrastructures, des Transports et de l'Habitat
MORIMO	Maitrise d'Ouvrage pour la construction et la Réhabilitation d'Infrastructures Marchandes à Ouagadougou
MOS	Maitrise d'Œuvre Sociale
MSL	Ministère des Sports et des Loisirs
OAB	Ordre des Architectes du Burkina
OGIS	Office de Gestion des Infrastructures Sportives
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONAC	Office nationale du commerce extérieur
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONTB	Office National du Tourisme Burkinabé
PAB	Programme de promotion de l'Artisanat au Burkina Faso
PACVU	Projet d'Amélioration des Conditions de Vie Urbaines
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PDIP	Projet Diaspora Investir au Pays
PDVM	Programme de Développement des Villes Moyennes
PNH DU	Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain
POS	Plan d'Occupation des Sols
PPAQG	Projet Participatif d'Aménagement des Quartiers Gounghin
PSTE	(Initiative) Pays Pauvres Très Endettés
PRCCU	Projet de Renforcement des Capacités des Communes Urbaines

PTD	Programme Technique Détaillé
RAF	Réorganisation/Réforme Agraire et Foncière
RAGEM	Régie Autonome de Gestion des Equipements Marchands
RFO	Réseau France Outre-mer
RN	Route Nationale
RTB	Radio Télévision du Burkina
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle (Ambassade de France)
SDAGO	Schéma Directeur d'Aménagement du « Grand Ouaga »
SIAO	Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou
SICABAT	Salon International de la Construction, de l'Architecture et du Bâtiment
SITHO	Salon International du Tourisme et de l'Hôtellerie de Ouagadougou
SOCOGIB	Société de Construction et de Gestion Immobilière du Burkina
SONABEL	Société nationale burkinabè d'électricité
SONABHY	Société nationale burkinabè d'hydrocarbures
SONATUR	Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains
SOTRACO	Société de transport en commun de Ouagadougou
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
USAID	United States Agency International Development
VDF	Voix Des Femmes
VIADUC	Villes associées pour la diversité d'urbanisme et la culture
VUP	Villes Unies contre la Pauvreté
ZACA (Projet)	Projet Zone d'Activités Commerciales et Administratives
ZAD	Zone d'Activités Diverses



# Avant-propos

---

Pays enclavé de l'Afrique subsaharienne, à l'interface du nord sahélien et du sud forestier, le Burkina Faso est bordé par le Mali au nord, le Niger à l'est, le Bénin au sud-est, le Togo et le Ghana au sud et la Côte d'Ivoire au sud-ouest. Comptant plus de 15 millions d'habitants, le pays est l'un des plus pauvres du monde avec un revenu par habitant de 480 USD en 2008<sup>1</sup>. Classé 177<sup>ème</sup> au niveau de l'indice du développement humain sur 182 pays recensés<sup>2</sup>, le pays a connu une baisse significative de la pauvreté de 55% en 1998 à environ 42,6% en 2007, avec toutefois une légère augmentation du taux de pauvreté en 2008, reflétant le ralentissement de la croissance et l'augmentation de la vulnérabilité des ménages.

Le Burkina Faso connaît un faible taux d'urbanisation par rapport à la sous-région ouest-africaine : en 2009, 19.8 % de la population habitent en ville, alors que le Mali ou la Côte d'Ivoire comptent respectivement un taux d'urbanisation de 33% et 44.4 %<sup>3</sup>. Cependant, la rapide et récente croissance des villes du pays a engendré de nombreux défis en termes d'aménagement et de gestion urbaine. Faisant auparavant l'objet de politiques urbaines sectorielles peu coordonnées, le pays s'est doté en 2008 d'une Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain (PNH DU). Confiée au récent Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (MHU)<sup>4</sup>, la planification des villes est désormais considérée comme une priorité nationale.

Capitale du Burkina Faso et principal centre économique du pays, Ouagadougou bénéficie de la plus forte croissance annuelle, 7.6 % entre 1996 et 2006<sup>5</sup>. L'étalement urbain de Ouagadougou a conduit les aménagistes à analyser l'urbanisation à l'échelle de ce qui est communément appelé le « Grand Ouaga », c'est-à-dire une superficie de 3304 km<sup>2</sup> formée par la commune urbaine de Ouagadougou (302.5 km<sup>2</sup>) et sept communes rurales périphérique. Le rapport établi en juin 2009 par le MHU concernant le Schéma Directeur d'Aménagement du « Grand Ouaga » (SDAGO) à l'Horizon 2025 estime la population du « Grand Ouaga » à 1'551'751 habitants avec un taux annuel d'accroissement moyen de 4.78% en 2006. En 2025, la population de cette immense agglomération est estimée à plus de 4'700'000 habitants, la commune urbaine comprenant alors 88.28% de cette population prévue.

---

<sup>1</sup> Banque mondiale, *Indicateurs mondiaux de développement*, 2010.

<sup>2</sup> Le taux d'alphabétisation des jeunes était de 33% et l'espérance de vie à la naissance s'établissait à 52 ans, contre respectivement 70% et 50 ans pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne (PNUD, *Rapport sur le développement humain*, 2009).

<sup>3</sup> UNCTAD, *Handbook of Statistics*, 2009.

<sup>4</sup> Selon le site Internet du Ministère, l'objectif principal du MHU, créé en 2006, vise à faire des villes du pays « des pôles de croissance et de bien être au profit du peuple burkinabè. »

<sup>5</sup> De 465'969 habitants en 1985, la ville va ensuite comprendre 750'398 habitants en 1996, puis 1'475'223 habitants en 2006 (INSD, *annuaire statistique*, 2008). Précisons ici que ces chiffres peuvent varier selon sources et le découpage spatial de la ville.

En 2006, Ouagadougou concentre 46,4% de la population urbaine du pays. La commune urbaine de Ouagadougou se situe au centre de la province du Kadiogo, dont elle est le chef-lieu. Cette province d'une superficie de 2'805 km<sup>2</sup> est majoritairement urbaine, avec 1'475'839 citadins contre 251'551 ruraux<sup>6</sup>. La commune est formée de cinq arrondissements – Baskuy, Bogodogo, Boulmiougou, Nongremassom, Signoghin – subdivisés en 30 secteurs et 17 villages.

L'arrondissement de Baskuy forme le centre-ville et comprend schématiquement deux types de quartiers fortement équipés : les quartiers commerciaux organisés autour du marché central Rood Woko et les quartiers administratifs organisés autour de l'ancien palais présidentiel et comprenant les appareils d'Etat et les sièges des organisations internationales. Les quartiers ceinturant l'arrondissement central sont des zones urbanisées loties, moyennement équipées, abritant principalement les espaces résidentiels et espaces commerciaux de proximités. En marge de ces quartiers périphériques s'étend ensuite les zones d'habitat spontané sans normes urbanistiques et avec très peu d'équipements. Au nord-est et à l'ouest, deux zones industrielles concentrent une grande partie des activités industrielles du pays. Au sud de la ville se trouve « Ouaga 2000 », récent ensemble urbain comprenant des espaces résidentiels, commerciaux et de service fortement équipés. Atteignant aujourd'hui 3000 hectares, ce site a été développé afin de décongestionner le centre-ville avec le déplacement de la Présidence et de ses dépendances ainsi que d'un certain nombre d'institutions.

L'habitat régulier- c'est-à-dire l'habitat moderne (villas et cités) et l'habitat traditionnel bâti – occupe près de la moitié de la surface urbanisée de Ouagadougou. 12% de cette surface sont consacrés aux grandes infrastructures - l'aéroport, la gare, les camps militaires, les zones industrielles, les espaces verts et les barrages - et plus de 40% sont occupés par des zones non loties où l'habitat est construit en banco et généralement dépourvu d'équipement<sup>7</sup>. En dehors du centre-ville et de « Ouaga 2000 », très peu de constructions dépassent le rez-de-chaussée. Cette faible verticalité du bâti, conjuguée à un plan en damier appliqué depuis la colonisation française, caractérise le paysage de la ville, souvent qualifié de « monotone et poussiéreux » (Prat, 1996: 19).

Ce rapport sur Ouagadougou se structure en trois parties. La première porte sur les transformations des régimes urbains et leurs impacts sur les formes de la capitale ; la seconde sur l'intensification des flux qui caractérisent ces transformations ; et la troisième sur un échantillon d'objets architecturaux et urbains révélant les mécanismes de mise en relation des formes et des flux.

De 1983 à aujourd'hui, trois régimes urbains sont à distinguer. Le premier (1983-1991) est un régime révolutionnaire où l'Etat a le monopole de la gouvernance de la capitale. Visant à

---

<sup>6</sup> INSD, *Annuaire statistique*, 2008.

<sup>7</sup> Selon l'étude diagnostique de l'agglomération de Ouagadougou (2007), réalisée par l'agence G2 Conception et financée par ONU-Habitat (*City Development Strategy*) et *Cities Alliance* .

édifier une société nouvelle, la politique urbaine a pour objectif de moderniser la capitale. Le foncier est nationalisé, le centre-ville est restructuré et la périphérie est lotie selon l'adage « un ménage, une parcelle ». Après la chute du régime et une période de transition et d'ajustements économiques, le deuxième régime (1991 à 2006) promeut la libéralisation du secteur privé et s'engage vers la décentralisation qui devient effective en 1995 avec les premières élections municipales. L'Etat construit des projets prestigieux pour de riches investisseurs, notamment le projet ZACA et « Ouaga 2000 », tandis que la Mairie centrale importe de nouvelles formes urbaines à travers la coopération décentralisée. À partir de 2006, suite à la création du MHU et de la révision du SDAGO, émerge une politique urbaine globale, portant emphase sur la réglementation de l'urbanisme et sur l'appréhension des problématiques urbaines à une échelle locale, nationale et internationale. Ce renouveau institutionnel répond au fait que l'étalement urbain s'est constamment poursuivi depuis les années quatre-vingts, et que les notions promues par les institutions internationales (telles que le développement durable, la « bonne gouvernance » ou la stratégie de développement urbain) apparaissent comme les moyens permettant de densifier l'espace urbain et de lutter contre la pauvreté.

En tant que ville capitale, Ouagadougou a reçu de nombreux capitaux qui ont contribué à transformer son paysage urbain depuis 1991. La dévaluation de 50 % du franc CFA en 1994 a contribué à l'accélération de la croissance du Burkina Faso. Depuis cette date, la croissance réelle du PIB s'est établie en moyenne aux alentours de 6% par an. Les réformes économiques engagées - qui se sont traduites par la privatisation d'entreprises étatiques, la croissance de l'initiative privée et l'ouverture au commerce international - ont mobilisé des capacités techniques et financières internationales combinant investissements directs étrangers (IDE), aide publique au développement (APD) et transferts de fonds privés. À ces flux financiers s'ajoutent des flux de personnes de plus en plus conséquents, en grande partie constitués par le tourisme d'affaire. De plus en plus de manifestations internationales sont organisées et contribuent à placer Ouagadougou comme centre de référence à l'échelle régionale. Finalement, les télécommunications contribuent en partie à transformer les connaissances, que cela soit au niveau de la conception architecturale ou au niveau des pratiques sociales quotidiennes. Ces flux de capitaux, de personnes et de connaissances permettent de mesurer la mondialisation récente du pays, discutée dans cette deuxième partie.

La dernière partie du rapport porte sur l'analyse des processus de conception et d'usage d'objets architecturaux et urbains, révélateurs de la connexion accrue de la capitale au reste du monde. Ces objets sont classés selon les trois acteurs participant à la mondialisation de la capitale : l'Etat, la Mairie centrale et le secteur privé. Par exemple, la construction par l'Etat de l'échangeur proche de « Ouaga 2000 » a été financée par la Libye. L'apprentissage de son usage a été initié via des clips et brochures pédagogiques de l'Etat car c'est une forme originale méconnue au Burkina Faso dont l'usage est difficile pour une majorité de la population ne déchiffrant pas les signes routiers. Un autre exemple est la réhabilitation du

marché central Rood-Woko (ayant brûlé en 2003) qui a été planifiée par la Mairie avec les fonds de l'Agence Française de Développement. La réaffectation des espaces commerciaux a été un long processus de négociation entre les partenaires publics et privés, et la création d'une zone piétonne surveillée par la police aux abords du marché a transformé l'usage de cet espace, aujourd'hui lieu de plusieurs conflits entre commerçants et autorités. Finalement, pour le secteur privé, l'investissement immobilier est devenu progressivement une marque de prestige : ainsi, l'Immeuble Kanazoé, construit récemment sur l'avenue la plus prestigieuse de la capitale, est une réalisation monumentale qui présente une architecture dite « néo-soudanienne », où des formes de la culture locale sont associées à une architecture moderne et durable, un type d'hybridation qui s'observe depuis bientôt près de vingt ans au Burkina Faso.

Outre les analyses de statistiques et de la littérature grise (rapports d'étude, documents administratifs et législatifs, publications d'institutions d'aide au développement, etc.) portant sur le Burkina Faso et Ouagadougou<sup>8</sup>, une revue de la littérature académique de ces trente dernières années, bien que non-exhaustive, a permis de retracer les enjeux liés à l'urbanisation de la capitale, de la colonisation française à la démocratie libérale des années nonante.

Plusieurs auteurs se sont intéressés à la politique coloniale française, et plus particulièrement à l'idéologie hygiéniste et ségrégationniste qui sous-tendait l'aménagement fonctionnel de la capitale (Coquery-Vidrovitch, 1993; Coquery-Vidrovitch, 2005; Dulucq, 1997; Fourchard, 2001; Madiéga and Nao, 2003; Skinner, 1974). L'Etat colonial a introduit le droit foncier moderne à travers différents textes législatifs et plans d'aménagement mais le respect de ceux-ci s'est toujours trouvé confronté au droit coutumier ; les travaux à ce sujet se sont concentrés sur les formes et pratiques spatiales résultantes de cette dualité toujours présente aujourd'hui (Jaglin, 1995b; Le Bris et al., 1991; Prat, 1996; Traore, 1986). Un des enjeux relatifs à cette dualité, et un des thèmes les plus étudiés concernant Ouagadougou, reste la croissance urbaine qui s'est considérablement accrue depuis les années septante et pose encore aujourd'hui de nombreux problèmes en termes sociaux, économiques et environnementaux (Compaoré, 1993a; Compaoré, 1993b; Compaoré, 2003a; Compaoré, 2003b; Dekeyser, 1998; Fournet et al., 2009; Jaglin et al., 1992; Ouattara, 1993, 2004, 2006).

La politique urbaine engagée par Thomas Sankara a tenté d'enrayer cet étalement urbain, notamment à travers le lotissement systématique de la périphérie de la capitale, la restructuration du centre-ville, le redécoupage de la ville en secteurs et l'instauration d'un régime foncier d'Etat ; de nombreux chercheurs ont étudié le caractère volontariste de cette politique, unique en Afrique de l'Ouest tant au niveau de sa durée que de son impact social et spatial (Aunis, 1999; Bourzai, 1997; Dekeyser, 1998; Jaffré, 1989; Jaglin, 1994, 1995a; Jaglin, 1996; Jaglin et al., 1992; Kaboré, 2002; Marie, 1989a, 1989b). Parallèlement à cette

---

<sup>8</sup> Ces références sont mentionnées dans ce rapport en note de bas de page, tandis que les références académiques se trouvent répertoriées dans la bibliographie en fin de document.

thématique s'est aussi développé une lecture anthropologique de l'urbanité chez les Moose permettant d'éclairer les pratiques et représentations contemporaines de cette ethnie à l'origine de la fondation de Ouagadougou (Dévérin-Kouanda, 1990, 1992; Dévérin, 1998, 1999; Hilgers, 2007; Hilgers, 2005, 2009). Les bailleurs de fonds ont appuyé de tous leur poids pour passer du régime révolutionnaire à un régime libéral (Cormier, 1993; Osmont, 1985, 1989, 1995; Osmont and Goldblum, 2003). En 1991, le Burkina Faso adopte le plan d'ajustement structurel et s'engage dans la décentralisation.

Les études vont alors porter sur les nouvelles problématiques posées par ce transfert de compétence, et le rôle de la Mairie centrale de Ouagadougou (Biehler and Le Bris, 2004; Dekeyser, 1998; Quénot, 2007; Zuppinger, 2005) ou celui de la coopération décentralisée (Hien-Zerbo, 2006; Pierre-Louis et al., 2007) face à l'urbanisation de la capitale. D'autres études ont aussi porté sur les projets urbains engagés par l'Etat, tels que « Ouaga 2000 » (Reuse, 1999) ou la ZACA (Biehler, 2006a; Biehler, 2006b) qui ont accentué la polarisation sociale de la capitale. La recomposition de l'espace public à Ouagadougou, à travers les interventions de l'Etat, de la Mairie centrale ou du secteur privé, a aussi fait l'objet d'une thèse (Biehler, 2010) qui constitue, outre différents rapports de recherche français (Boyer and Delaunay, 2009) ou burkinabè (Ouattara and Some, 2009), l'analyse la plus récente des transformations contemporaine de la capitale du Burkina Faso.

De nombreux entretiens ont été effectués avec les multiples acteurs participant à, ou étudiant, la mondialisation urbaine de Ouagadougou<sup>9</sup>. Les questions méthodologiques soulevées lors du terrain d'étude sont discutées en annexe<sup>10</sup>.

Les valeurs monétaires sont données en euros (€), en dollars américain (USD) et en francs CFA (FCFA) au taux de change courant, sauf indication contraire. Au premier septembre 2010, 100 USD valaient 101.3 francs suisses (CHF), 100 € valaient 129.7 CHF et 100 FCFA valaient 0.2 CHF.

---

<sup>9</sup> La liste des interlocuteurs, et leur qualification, se trouve en page 290.

<sup>10</sup> Les remarques méthodologiques se trouvent en page 288.

version provisoire

# De Bancoville à Simonville

---

S'étendant aujourd'hui sur plus de 300 km<sup>2</sup>, la capitale du Burkina Faso (ancienne Haute-Volta) connaît depuis la Révolution de 1983 les transformations urbaines les plus radicales du pays. Dénigrée pendant la période coloniale sous le nom de Bancoville en raison de son uniformité architecturale, peu transformée durant l'Indépendance, Ouagadougou a gagné un statut de « ville internationale » depuis le milieu des années nonante, notamment en raison des ambitions du Président Blaise Compaoré et de la politique volontariste du Maire Simon Compaoré.

Le but de cette première partie est d'analyser les différents politiques urbaines qui ont façonné le développement de la capitale. D'importants ouvrages ayant porté sur ce sujet (Biehler, 2010; Deverin, 1992; Fourchard, 2001; Hien and Compaoré, 2006; Jaglin, 1995a), la perspective sera axée sur les liens entre régimes politiques et formes urbaines, notamment à travers l'étude de l'urbanisation différenciée d'une ville dont la population a doublé ces dix dernières années, des acteurs publics et privés participant à ces transformations, des principaux textes et outils d'urbanisme conçus pour gérer le lotissement et l'aménagement urbain, et des recompositions du pouvoir territorial et ses conséquences sociales.

Particulièrement, deux régimes urbains sont analysés : le régime urbain révolutionnaire (1983 à 1991) et le régime urbain libéral (1991 à 2006). L'émergence, à partir de 2006, d'une politique urbaine globale suite à la création du MHU et de la révision du SDAGO annonce un nouveau régime urbain basé sur la légitimation des pratiques constructives et la valorisation de l'aménagement urbain à une échelle locale, nationale et internationale (Biehler, 2010 :133).

## 1. DE LA VILLE PRÉCOLONIALE À L'INDÉPENDANCE

La capitale du royaume moaga est transformée par les colons français à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Dès les années vingt, le gouverneur et ses administrateurs appliquent un urbanisme autoritaire et ségrégationniste dans une colonie dépourvue de tout personnel technique. Plutôt que de créer un pôle de développement et d'industrialisation, l'ambition était alors de conforter la France dans son image de puissance coloniale et de multiplier les signes de souveraineté (Dulucq, 1997: 77). Territoire enclavé sans accès à la mer, la Haute-Volta n'a bénéficié que de quelques aménagements urbains dans le cadre d'une législation foncière où le droit moderne importé par les colons entraine en contradiction avec le droit coutumier.

Peu après l'Indépendance, trois projets sont financés par de nouveaux acteurs tels que les Pays-Bas ou le système de Nations-Unies. Toutefois, le régime urbain de cette période est caractérisé par une faible intervention de l'Etat correspondant à une période d'instabilité politique importante durant laquelle se sont succédés coups d'Etat et grèves générales, entraînant en 1983 la Révolution qui alla marquer durablement le paysage de Ouagadougou.

### Ouagadougou, capitale de l'empire moaga

Le développement de Ouagadougou en tant que capitale du royaume moaga<sup>11</sup> date du milieu du 18<sup>e</sup> siècle lorsque Naaba Zembre (1744-1784) succède à Naaba Warga, connu pour avoir auparavant entrepris des réformes politiques ayant entraîné la sédentarisation de la résidence royale (Fourchard, 2001). Peuple guerrier venu de l'actuel Ghana, les Moose conquièrent dès la seconde moitié du 15<sup>e</sup> siècle les territoires des populations paysannes de l'actuel Burkina-Faso. Les royaumes moose se déplaçaient au gré du nomadisme de la cour du roi plus intéressée à asseoir son pouvoir sur les hommes plutôt que sur les biens (Jaglin, 1995a: 31). Cette dynamique politique ne conduisait pas à l'installation définitive en un lieu : « coutumièrement, on ne construit qu'avec des matériaux neufs. On ne répare pas, mais on reconstruit » comme le souligne Déverin (1998: 61). Les pouvoirs politiques et économiques étaient donc traditionnellement séparés en pays moaga au détriment du second et les manifestations ostentatoires de la richesse étaient mal perçues, les chefs eux-mêmes ne vivant guère mieux que la majorité de leurs sujets.

Ces caractéristiques n'ont donc pas mené à une certaine opulence urbaine traduite par une architecture monumentale telle que se l'imaginaient les premiers explorateurs européens. Le capitaine Binger en 1887<sup>12</sup> et le capitaine Voulet en 1896<sup>13</sup> s'étonnent du caractère rural

---

<sup>11</sup> Dans le cadre de ce travail, nous utilisons l'orthographe retenue par Izard (2003) et Déverin-Kouanda (1992; 1998), c'est-à-dire Moose (adj. moose) pour le pluriel et Moaga (adj. moaga) pour le singulier. La langue des Moose (usuellement nommés Mossi) est le moore (ou mooré), et le terme Morho (ou Mogho) désigne le royaume de Waogdogo, actuel Ouagadougou.

<sup>12</sup> Cité comme le premier européen à avoir découvert la capitale, le capitaine Binger s'imaginait trouver palais et monuments digne de l'image que se faisaient les voyageurs européens d'une capitale. « Je m'attendais à trouver quelque chose de mieux que ce qu'on voit d'ordinaire comme résidence royale dans le Soudan, car partout on m'avait vanté la richesse du naba [ou Naaba, le roi

de la capitale et de son architecture rudimentaire. L'idée que Ouagadougou n'était qu'un village avant la conquête, et parfois même durant la période coloniale, a marqué considérablement le travail des chercheurs dont les conceptions européennes de la ville niaient l'urbanité des villes africaines<sup>14</sup>. En réalité, depuis la sédentarisation du royaume, les rois se sont emparé du contrôle de la terre pour organiser l'espace de la ville à travers « une spécialisation fonctionnelle des quartiers, par un agencement réfléchi des places et lieux de représentation, par une organisation stratégique de toute la ville » (Fourchard, 2001: 41).

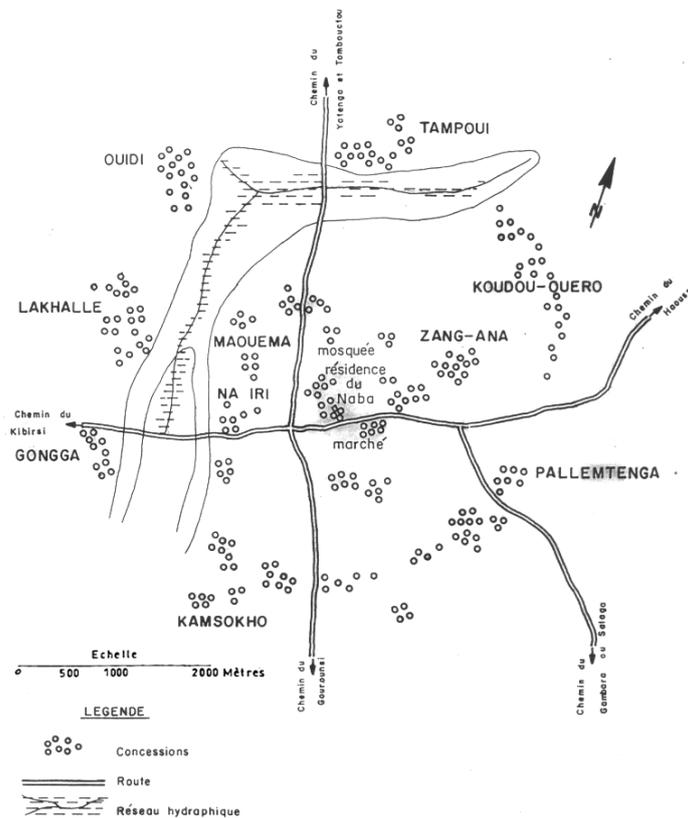
A la fin du 19<sup>e</sup> siècle, Ouagadougou est structurée autour d'un noyau central, comprenant la résidence royale et le marché [Carte 1], autour duquel plusieurs hameaux sont distribués géographiquement selon les liens hiérarchiques unissant les quartiers, résidences des serviteurs et ministère du roi (Skinner, 1974). Cette logique administrative et politique de contrôle est caractéristique du royaume moaga (Deverin, 1992). En effet, « chaque lieu conquis, à toutes les échelles, reproduit en miniature l'organisation de la chefferie du *Mogho Naaba*, chef suprême qui détient un pouvoir d'ordre quasi divin, le *nam*, l'autorisant au contrôle social absolu des populations. De cette façon, la hiérarchisation se trouve renforcée de même que la centralisation du pouvoir politique » (Fournet et al., 2009: 26).

---

des Moose], le nombre de ses femmes et de ses eunuques. Je ne tardai pas à être fixé, car le soir même de mon arrivée je m'aperçus que ce que l'on est convenu d'appeler palais et sérail n'est autre chose qu'un groupe de misérables cases entourées de tas d'ordures autour desquelles se trouvent des paillotes servant d'écuries et de logements pour les captifs et les griots » (Binger, 1892: 460). Il est à noter que ce que Binger conçoit comme absence d'ordre (« tas d'ordures ») n'est autre que signe de richesse à venir. En effet, le *tampuure*, à la fois dépôt d'ordures et image de fertilité, est une façon d'assurer la prospérité au chef, l'épandage d'immondice permettant de fumer les champs de case (Déverin, 1998: 71).

<sup>13</sup> « Lorsque le capitaine Voulet, en 1896, après avoir dispersé les quelques milliers de cavaliers envoyés par le Morho Naba pour lui barrer la route, arriva dans Ouagadougou, il dut certainement chercher la « ville ». Des villages épars dans la plaine, à peine plus nombreux que dans les autres parties du pays mossi qu'il venait de parcourir, représentaient aux yeux du chef de l'expédition française la capitale tant vantée du Morho Naba » (renseignement coloniaux de 1921 cité par Jaglin, 1995 :32). La colonne Voulet-Chanoine a été l'une des missions les plus meurtrières de l'histoire coloniale française. Décidés à parvenir au Tchad par tous les moyens, les officiers Voulet et Chanoine ont commis les pires exactions sur leur passage, obligeant la métropole à envoyer une autre colonne militaire à leur poursuite (Pacéré, 1979).

<sup>14</sup> Comme le souligne Hilgers (Hilgers, 2009: 184), l'intérêt de l'étude de Fourchard (2001) est de dépasser une définition de la ville fondée sur des variables classiques (population, densité, bâti, etc.) qui nient l'urbanité d'entités se distinguant pourtant du milieu rural. Ce dernier démontre comment au milieu du 18<sup>e</sup> siècle Ouagadougou est devenue une ville de cour articulée autour du palais et du marché, entités structurant l'habitat de manière aréolaire. Dans la conception moaga, le quartier correspond à des unités d'habitations extrêmement dispersées d'un même lignage et renvoie plus à un système de solidarité qu'à un lieu (Deverin, 1992: 19).



Carte 1 : croquis de Waghadougou réalisé par Binger en 1888<sup>15</sup>

## La colonisation française : un urbanisme ségrégationniste

D'après Jaglin (1995a: 32), la première « opération d'urbanisme » remonte à 1896 lorsque le capitaine Voulet ordonna l'incendie de la résidence royale et de ses proches quartiers. Sur les décombres sont édifiés un camp militaire, et à ses cotés une garnison, une prison et une place d'arme. Le palais du Mogho Naaba est reconstruit plus au sud et le marché est rasé pour faire place à un marché colonial. En 1911 est dessiné le premier plan de lotissement traçant sommairement les lots du marché et la rue principale. Les missionnaires catholiques arrivés en 1901 s'établissent entre le pouvoir colonial et le pouvoir moaga traditionnel, traçant ainsi un axe nord-sud s'écartant de l'organisation aréolaire traditionnelle. De 1897 à 1919, le système administratif, formule intermédiaire entre le *direct rule* et l'*indirect rule*, maintient le roi en place en tant qu'instrument de la politique coloniale où il est notamment sollicité pour faciliter l'approvisionnement de l'armée, collecter l'impôt et fournir de la main d'œuvre (Dekeyser, 1998). Durant cette période, les infrastructures coloniales se surimposaient à la ville africaine : auparavant installés sur les hauteurs de la ville, les premiers commandants de cercle se sont installés sur un vaste terrain aux abords du marigot et à proximité de la ville<sup>16</sup> (Fourchard, 2001: 49).

<sup>15</sup> D'après Fourchard (2001) et Ouattara (2004)

<sup>16</sup> Comme le souligne Fourchard (2001 :49), ce type d'organisation spatiale différait des postes de colonisation de Côte d'Ivoire qui étaient presque toujours fortifiés et isolés.

C'est à partir des années vingt que l'aménagement de la ville se démarque de l'organisation précoloniale avec la mise en place d'un urbanisme ségrégationniste. De 5'000 habitants recensés par Binger en 1887, la population passe de 8'012 habitants en 1904 à 19'075 en 1919 (Fourchard, 2001: 371), date à laquelle Ouagadougou devient la capitale de la colonie de la Haute-Volta. Le lieutenant-gouverneur Charles Edouard Hesling applique alors un urbanisme fonctionnel, hygiéniste et ségrégationniste. L'administration met en place une législation stipulant que toutes les terres appartiennent à l'Etat français, permettant ainsi d'exproprier les indigènes pour procéder, au centre de la ville, à des lotissements selon un plan orthogonal (Fournet et al., 2009: 28). À ce moment vont naître les premières tensions entre deux régimes fonciers : l'un coutumier fondé sur la propriété collective du sol où la cessation de celui-ci ne se fait qu'à titre d'usufruit, l'autre moderne fondé sur la propriété privée imposant la marchandisation du sol à travers un système d'immatriculation parcellaire. Les premières rues et boulevards sont tracés<sup>17</sup>, les espaces résidentiels et commerciaux sont délimités et quelques équipements (un dispensaire, une école, un nouveau marché) sont construits [Carte 2]. La ségrégation résidentielle entre africains et européens est établie selon les recommandations de Hesling qui distinguait les peuples « évolués », « semi-évolués » et « non-évolués »<sup>18</sup>. Le centre sera la ville européenne avec ses quartiers spécialisés (administratif, commercial, militaire) autour de places représentant le pouvoir colonial, tandis que s'installeront en périphérie, sur des terrains dépourvus d'équipements, les populations indigènes (Fourchard, 2001: 63). L'accès à la propriété est encouragé pour les « semi-évolués » vivant en bordure de la ville européenne, ceci afin de stimuler « l'évolution des plus arriérés » selon Hessling : « La construction de maisons à la mode européenne est notre meilleur intermédiaire avec les populations primitives pour les apprivoiser et leur faire adopter les nouveaux usages »<sup>19</sup>. La majeure partie du bâti est réalisée en briques de terres séchées au soleil (banco), d'où le surnom de *Bancoville* attribué dès cette époque à Ouagadougou considérée comme « simple agglomération de bâtiments implantés sans ordre bien défini, sans eau, ni électricité, reliées les uns aux autres par des rues défoncées » (Benga, 2003: 975).

---

<sup>17</sup> L'axe principal de la ville, dénommé dès 1927 avenue Hesling, joignait, d'est en ouest, la place du palais du gouverneur à la résidence du cercle sur la place d'armes. Surnommé par la population européenne puis africaine « les Champs-Élysées », c'était le principal axe de représentation politique (Fourchard, 2001 :305). Celui-ci est aujourd'hui appelé avenue de la Nation, et est prolongé par l'avenue de l'Indépendance qui débouche sur l'ancien palais présidentiel.

<sup>18</sup> Chaque zone urbaine était conçue comme un espace social homogène qui devait prendre pour modèle la zone la plus civilisée. Selon Fourchard (2001 : 70), ce zoning procédait d'une volonté de contrôler les réseaux commerciaux indigènes. En effet, l'installation dans un quartier loti était soumise à une demande obligatoire au commandant de cercle qui fournissait ensuite un permis urbain d'habiter. En proposant le lotissement aux commerçants africains (les « semi-évolués » comprenant des traitants soudanais, sénégalais musulmans ou indigènes de Côte d'Ivoire), l'administration avait comme objectif de constituer un outil statistique efficace permettant de lever différentes taxes sur le commerce africain, et aussi d'opérer un contrôle social étroit sur des populations de voyageurs véhiculant des nouvelles idées allant à l'encontre du pouvoir catholique colonial.

<sup>19</sup> J.O.H.V., circulaire du 14/4/1926 au sujet des instructions pour la concession des permis d'occupation urbaine, cité par Fourchard (2001 :69).



1 Gouvernement	11 groupe scolaire	41 Justice de paix	50 Place d'armes	60 Cimetière
2 Secrétariat général	12 Bureaux	42 Cercle	51-52 Logements	61-62 Villages indigènes
3 Commandant Militaire	13-17 Logements	43 Subdivision	53 Dispensaire	63 Ecuries
4 Service de santé	18 Garage	44 Poste	54 Mission	64 Logements indigènes
5 Direction des PTT	19 Magasin	45 Tribunal indigène	55 Menuiserie	65 Logements chauffeurs
6 Service de l'enseignement	20 Logement	46 Terrain militaire	56 Cie Soudan	66 prison
7 Service vétérinaire	21-37 Lots à bâtir	47 Ancienne écoles	57 Jardin	
8 Service des travaux publics	38 Bassin	48 Logement	58 Abattoir	
9 Trésor	39 Marché	49 Ancien marché	59 Ancien cimetière	
10 Chef de cabinet	40 Lots commerce			

Carte 2 : le tracé de la nouvelle ville européenne en 1920<sup>20</sup>

En 1926, Ouagadougou devient commune mixte et acquiert ainsi une nouvelle compétence territoriale qui se traduit par des apports financiers. La ville est dirigée dorénavant par un administrateur-maire français, nommé par le gouverneur et assisté par une commission municipale. Un premier cadastrage est réalisé par le géomètre Le Bot en 1927 (Jaglin, 1995a: 34). Mais la crise de 1929 vient grever le budget de la Haute-Volta et, ajouté aux pressions des planteurs de Côte d'Ivoire désireux d'avoir un réservoir de main d'œuvre, entraîne le démantèlement de la colonie de la Haute-Volta en 1932<sup>21</sup>. La population décline jusqu'à 10'500 habitants en 1931 (Jaglin, 1995a: 35), la ville végète et se retrouve dans une situation marginale par rapport à l'économie de la sous-région qui se développe notamment le long du rail entre Bobo-Dioulasso et la Côte d'Ivoire<sup>22</sup>.

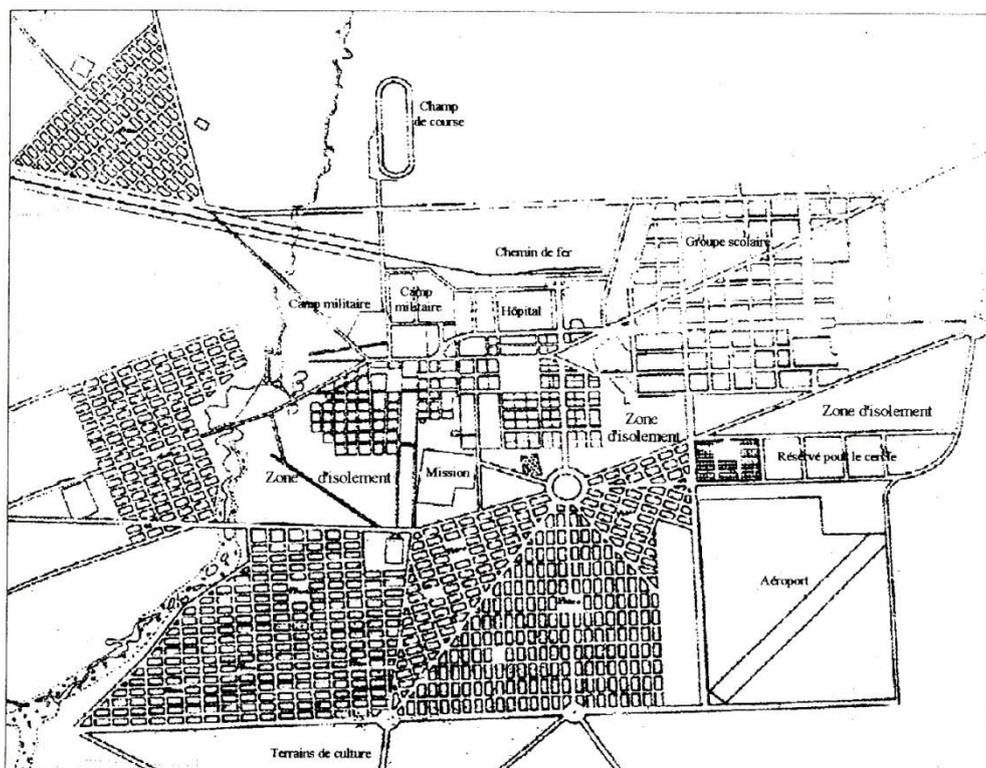
Les sociétés commerciales, ainsi que l'administration locale, quittent Ouagadougou, dont le statut de commune mixte lui est retiré en 1935. En 1940, le géomètre Pietrera, chef de la section topographique de la Côte d'Ivoire, dresse un plan pour Ouagadougou [carte 3] qui consacre, d'après Fourchard (2001: 91), « le rôle déterminant de l'hygiénisme dans l'organisation de l'espace urbain colonial (séparation des espaces de vie, zone *non*

<sup>20</sup> D'après Fourchard (2001 :62).

<sup>21</sup> Suite au démantèlement de la Haute-Volta entre le Niger, le Soudan (actuel Mali) et la Côte d'Ivoire, cette dernière se vit octroyer, en tant que « légataire universel », la majeure partie de la colonie disloquée (Hien, 2006: 177). Cependant, Mandé (1997: 52) souligne que ce démantèlement a été ordonné essentiellement pour des raisons budgétaires, la Côte d'Ivoire ayant été aussi touchée par la crise mondiale et n'avait alors nullement besoin de main d'œuvre voltaïque.

<sup>22</sup> D'autres axes commerciaux se développent dans la sous-région tels que l'axe Dakar-Bamako.

*aedificandi*, circulation de l'air...))<sup>23</sup>. Cependant, au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, l'aménagement de Ouagadougou est bien éloigné de ces conceptions modernistes. La ville européenne des années 1920 s'est rétractée sur l'axe principal est-ouest, une ceinture de quartiers africains d'habitat dense entoure la ville, l'habitat informel a investi la zone *non aedificandi* du centre européen et plusieurs quartiers de l'aristocratie moaga sont dispersés autour du palais du Moogo Naaba : « en somme, la ville de Ouagadougou s'organisait selon une logique africaine de l'espace urbain »<sup>24</sup> (Fourchard, 2001: 92). À la suite de la Seconde Guerre Mondiale, un comité de l'urbanisme et de l'habitat aux colonies, installé à Paris, approuvait les plans d'urbanisation proposés par l'administration pour les villes des colonies d'Afrique, mais ces derniers étaient rarement mis en application<sup>25</sup>.



Carte 3 : plan d'aménagement de la ville de Ouagadougou dessiné par le géomètre Pietrera en 1940<sup>26</sup>

Ouagadougou ne retrouve son statut de capitale qu'en 1947 notamment en raison des négociations déterminantes de l'élite moaga et de leur roi (Skinner, 1974: 34). Jusqu'à

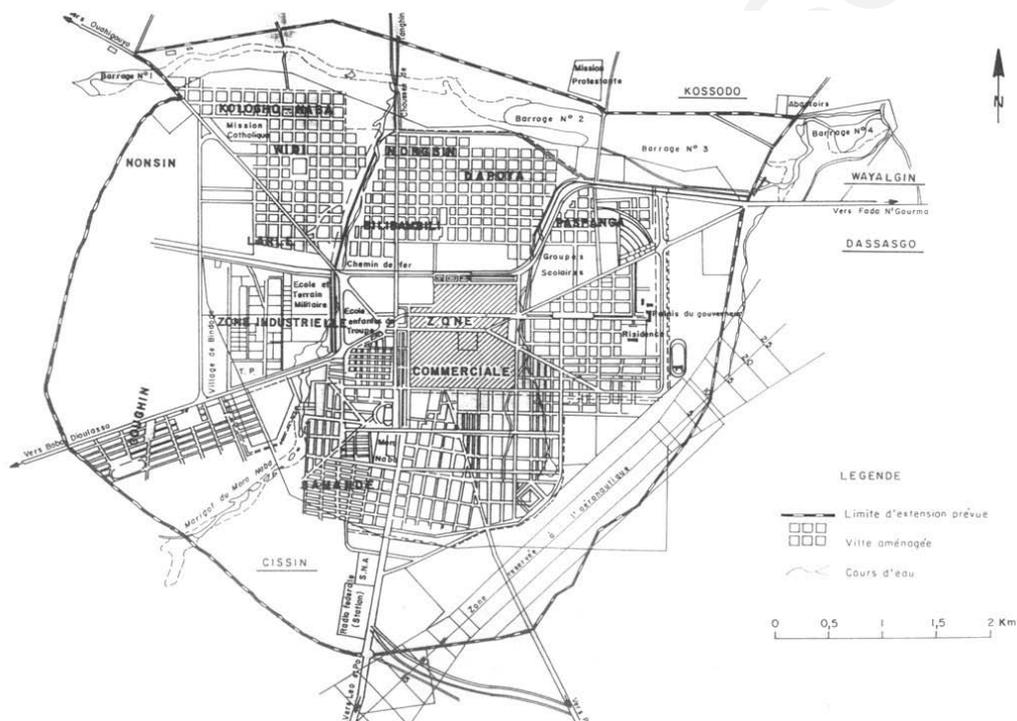
<sup>23</sup> La médecine coloniale préconisait des zones d'isolement entre habitations européennes et indigènes afin de prémunir les colons des maladies tropicales.

<sup>24</sup> Entre les années trente et cinquante, les chefs de lignage et l'aristocratie moaga tentèrent de préserver leur territoire du processus d'urbanisation. Selon Fourchard (2001: 190), « jusqu'en 1950, la principale division passait moins entre la ville africaine et le quartier européen investi par les commerçants africains qu'entre les quartiers des grands dignitaires de la cour et les quartiers de migrants ».

<sup>25</sup> La seule opération urbaine d'envergure date de 1944 lorsque l'administration décida de déplacer les habitants des quartiers nord pour laisser la place à l'emprise de la gare.

<sup>26</sup> Fourchard (2001 :89)

l'Indépendance, la chefferie moaga, fédérée autour de l'Union pour la défense des intérêts de la Haute-Volta, joue un rôle important dans la gestion urbaine (Jaglin et al., 1992: 31). Quelques plans de lotissements sont cependant établis par l'administration coloniale qui poursuivait une politique d'habitat différenciée selon le type de population : les européens, les fonctionnaires et la main d'œuvre<sup>27</sup>. Le centre de la ville est modernisé et équipé grâce aux financements du Fonds d'investissement pour le développement économique et social<sup>28</sup>. L'aéroport international est en activité dès 1952 et les premiers travaux de bitumage sont exécutés en 1953. Le chemin de fer raccorde Ouagadougou à Abidjan en 1954, permettant l'exportation de main d'œuvre dans les plantations de la Côte d'Ivoire. La capitale devient commune de plein exercice en 1955, avec son premier maire élu. À la veille de l'Indépendance, la ville est entièrement lotie [Carte 4] mais les rares équipements urbains ne sont concédés qu'aux quartiers accueillant la clientèle de l'Etat colonial. Quelques bâtiments en dur de trois à quatre étages forment la trame du quartier administratif (Biehler, 2010: 60).



Carte 4 : situation de la ville de Ouagadougou en 1957<sup>29</sup>

<sup>27</sup> Le discours au sujet des quartiers avait cependant changé : le quartier européen devint le quartier commercial, administratif, militaire et résidentiel, et les habitations indigènes devinrent des habitations autochtones.

<sup>28</sup> Ce fonds est créé à la suite de la conférence de Brazzaville en 1944 pour promouvoir une nouvelle politique de la ville coloniale, notamment par le biais de plans d'urbanisme. Ses ressources provenaient à la fois de la métropole (55%) et des territoires d'outre-mer (45%). Cependant, « les plans d'urbanismes furent toujours refusés par l'administration locale qui maintint, jusqu'en 1960, une politique urbaine du coup par coup en fonction des intérêts politiques dominants » (Fourchard, 2001: 94).

<sup>29</sup> D'après Ouattara (2004).

## L'Indépendance et les premiers bailleurs de fonds

Après l'accession du pays à l'Indépendance le 5 août 1960, et malgré le transfert de tous les pouvoirs, aucune politique d'envergure n'accompagne l'accroissement de la population et l'extension spatiale de la capitale. Une politique urbaine du « laisser faire » caractérise les deux décennies suivantes (Fournet et al., 2009: 35).

En 1951, le nombre d'habitant est de 37'678 et celui-ci s'élèvera en 1961 à 57'952 (Fourchard, 2001 :371). Dès les années septante, la capitale connaît une croissance démographique sans précédent notamment en raison de l'exode rural survenu après les grandes sécheresses de 1973-1974 et de 1983-1984 : en 1975, Ouagadougou compte 172'661 habitants, et sa population doublera en 10 ans pour atteindre 441'514 habitants en 1985 (Fournet et al., 2009: 35). Durant cette période, le taux d'urbanisation passe de 6.4% à 12.5%<sup>30</sup> (Jaglin, 1995a: 38). Néanmoins, ce taux est faible par rapport aux pays de la sous-région et s'explique en partie par le fait que l'exode rural se portait d'avantage vers l'étranger (Côte d'Ivoire, Ghana, Gabon) que vers les villes de la Haute-Volta (Cormier, 1993).

Comme le souligne Biehler (Biehler, 2010: 120), « l'instabilité des structures administratives n'a pas permis une politique suivie » durant deux décennies. L'armée dirigée par le colonel Lamizana prend le pouvoir en 1966 suite à des soulèvements populaires contre le régime autocratique du premier Président de la Haute-Volta indépendante, Maurice Yameogo. Devenu général, Lamizana s'efforce à s'attacher des alliées politiques parmi la chefferie moaga (notables et ruraux) afin d'avoir un meilleur encadrement fiscal de la population : la gestion municipale continue donc de fonctionner selon deux axes, un pouvoir municipal faible et des quartiers organisés autour des notabilités coutumières » (Dekeyser, 1998: 50). Trois autres coups d'Etat en 1974, 1980 et 1982 ne changent pas ce mode dualiste de gestion. L'urbanisme a échappé à l'État pour être l'affaire de quelques groupes de pression acquis à la cause des propriétaires fonciers coutumiers (Jaglin et al., 1992: 65).

Une étude d'urbanisme rédigée en 1961 par le cabinet français Chomette et un schéma de structure des zones universitaire, industrielle et du centre-ville établi en 1973 par le cabinet français SEURA resteront sans effet au niveau de la gestion foncière, de l'équipement des terrains lotis et de la conception des réseaux d'infrastructures (Biehler, 2010: 121; Jaglin, 1995a: 57). Cependant, un tournant s'opère dès 1972 lorsque la France commence à être relayée par les Nations-Unies dans le financement de projets urbains ayant pour ambition de lutter contre l'illégalité et l'insécurité foncière (Sissao, 1989). Trois projets sont initiés sur financement extérieur : au niveau international, le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) et la Banque mondiale, et au niveau bilatéral, les Pays-Bas. Ces projets originaux, souvent cités comme exemple par les experts internationaux de l'époque,

---

<sup>30</sup> En 1975, les critères retenus pour définir une ville sont d'ordre démographique (plus de 10'000 habitants) et infrastructurels. Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Ouahigouya et Banfora sont alors considérés comme des centres urbains totalisant 365'000 habitants. En 1985, 13 villes sont recensées et comprennent 797'000 habitants.

sont principalement parti du constat qu'il faut « démarginaliser la ville traditionnelle, mettre sur pied un système de reconnaissance administrative de la population, pour que puissent être perçus des impôts et taxes ; ainsi les municipalités auront-elles des ressources qui leur permettront de créer et de gérer des services urbains, même minimum » (Osmont, 1995: 91).

Le « Projet Habitat » sur le site de Cissin est piloté et financé par le PNUD de 1973 à 1977. Il visa à la réduction d'une partie de l'habitat spontané<sup>31</sup>, en réalité des quartiers « aménagés » par les propriétaires coutumiers. Trois opérations – lotissement, assainissement et restauration - sont menées lors de ce projet communément appelé « Cissin Pilote » (Osmont, 1995: 89). L'objectif est de fournir à des ménages à faibles revenus des infrastructures de base et un statut foncier, ainsi que d'apporter une assistance aux familles à faibles revenus dans le domaine de la construction (via l'usage de matériaux locaux). S'agissant d'un projet pilote, c'est cependant « l'aspect démonstratif qui constitue, de fait, l'objectif essentiel » : les instances internationales, et les responsables nationaux, veulent ainsi prouver que des méthodes peu coûteuses permettent un développement urbain adapté aux besoins et aux possibilités du plus grand nombre (Osmont, 1995: 90). Le projet a été fortement médiatisé à travers des films et des articles de revues internationales, mais sur le terrain l'expérience est un échec : les propriétaires fonciers coutumiers ont fait prévaloir les intérêts de leur famille élargie et les populations à faibles revenus bénéficiaires de parcelles ont vendu celles-ci pour aller s'installer en zone non-lotie (Traore, 1986).

Prenant appui sur l'expérience du « Projet Habitat », la Banque mondiale initie alors son premier Projet de Développement Urbain (PDU) en 1978. Celui-ci vise à la restructuration du quartier de Cissin<sup>32</sup> à travers un développement intégré : les procédures de lotissement sont simplifiées et accélérées, le quartier est équipé et assaini, les services urbains sont réorganisés et les investissements dans l'artisanat et les petites entreprises encouragés. Pour la Banque mondiale, l'enjeu majeur est « de transformer les habitants des quartiers spontanés en citoyens contribuables », ceci à travers un transfert progressif du pouvoir des chefs coutumiers vers les municipalités (Osmont, 1995: 91). Cependant, la récupération des

---

<sup>31</sup> Manifestation spatiale de la rapide croissance démographique de Ouagadougou, la notion d' « habitat spontané » désigne usuellement toutes les aires urbaines n'appartenant pas au centre loti. Ce sont généralement des propriétés variées (allant de l'habitat en banco abrité par des tôles à la villa construite par des résidents plus fortunés) obtenus par des filières non contrôlées par la puissance publique et qui sont dépourvus d'infrastructures et de services (Jaglin, 1995a: 44-45). Le terme « spontané », utilisé autant par les autorités que par les habitants, est employé dans le cadre de ce travail, bien qu'il ne soit pas formellement adapté à la réalité. En effet, la construction d'un quartier dit spontané nécessite un investissement considérable en temps et en argent de la part des résidents, contrairement à d'autres phénomènes de quartiers d'invasions édifiés « en une nuit » observable dans certaines villes du Tiers-Monde (Prat, 1996: 20). D'après Biehler (2010 :415), « le qualificatif de bidonville est exagéré et inadapté à Ouagadougou où l'on ne trouve pas de bidonville constitué de maisonnettes en tôle ou bois comme on peut le voir dans d'autres pays. Il existe même un mimétisme entre les quartiers illégaux et légaux, pour le moins par les matériaux employés et leurs couleurs qui donnent une image très homogène de la ville ».

<sup>32</sup> Le projet sera communément appelé « Cissin restructuré » durant sa réalisation de 1978 à 1985.

sommes investies dans l'opération auprès des bénéficiaires, afin de rembourser la Banque mondiale, posera problème<sup>33</sup> (Traore, 1986: 37).

En 1980, l'Université d'Amsterdam propose une méthode d'aménagement de l'ensemble des aires d'habitat spontané à Ouagadougou. La méthode de restructuration retenue propose de limiter la destruction du patrimoine, de maintenir les familles sur place et de ménager une progression modeste de l'équipement régularisée. Cette procédure prend le nom de méthode d'aménagement progressif (MAP). Cette restructuration des aires déjà habitées consiste à borner des lots selon une trame orthogonale (souhaitée par les habitants), à redresser des voies et à délimiter des réserves pour les futurs équipements. Compte tenu des faibles ressources des pouvoirs publics, les équipements sont réalisés graduellement (Jaglin, 1995a: 65): ainsi l'attribution des parcelles se fait avant l'aménagement de la voirie pour permettre de laisser à la population le temps de se déplacer. Afin de ménager le pouvoir traditionnel, le recours aux chefs coutumiers permet de susciter et contrôler la mobilisation populaire nécessaire à la restructuration, d'où le nom de « modèle Naba »<sup>34</sup> appliqué principalement aux quartiers spontanés Wagadogo et Nossin. Tirant des enseignements de la restructuration du quartier Cissin, cette opération d'un montant de cinq millions de florins a évité certains blocages, en donnant aux populations concernées la possibilité de participer à la conception des plans de restructuration de leurs quartiers, ainsi qu'aux décisions sur les normes urbanistiques et le niveau d'aménagement (Traore, 1986: 39).

Toutefois, depuis les années soixante, la production de lotissements ne suit pas le rythme d'accroissement de la population. Ce déficit dans l'offre d'espaces lotis a comme conséquence la propagation de zones d'habitat spontané et une crise du logement à partir des années septante<sup>35</sup> (Biehler, 2010: 60). Sur le plan législatif, la période 1960-1983 fut marquée par l'adoption de la loi portant réglementation des terres du domaine privé de la Haute-Volta<sup>36</sup> mais celle-ci montra vite ses limites concernant les procédures de lotissement selon Ardjouma Ouattara, géographe à l'Institut National des Sciences des Sociétés (INSS)<sup>37</sup> :

---

<sup>33</sup> Le coût de l'ensemble des travaux de l'opération est estimé, à l'époque, à plus de un milliard de Francs CFA. L'État s'était engagé à supporter 50 % du coût total de l'opération, l'autre moitié devant être supportée par les bénéficiaires de parcelles dégagées par l'opération.

<sup>34</sup> Ce modèle consacre la promotion des initiatives personnelles dans chaque îlots, guidées par le conseil traditionnel de la zone.

<sup>35</sup> De 1960 à 1980 sont lotis les quartiers de Gandin, la Rotonde, la Zone du Bois, Zogona, l'extension de Gounghin nord, Cissin et la Patte d'Oie (Ouattara, 2006: 290). Mais les conditions d'accès aux parcelles nouvellement créées ne pouvaient être remplies pour la majorité des habitants, et certaines parcelles étaient majoritairement destinées à une population proche du pouvoir étatique (Biehler, 2010: 67).

<sup>36</sup> La loi n°77-60/AN du 12 juillet 1960 donne à l'Etat la propriété des terres non immatriculées mais reconnaît le droit foncier coutumier. Elle ne régleme que le système du lotissement comme mode d'aménagement urbain, c'est-à-dire diviser un terrain en lots et parcelles afin de les mettre à disposition des particuliers. Cette loi réclamait une procédure longue d'élaboration et d'adoption des documents d'urbanisme de trois à cinq ans, inadaptée à la vitesse de développement de la ville. De plus, la multiplicité des institutions intervenant dans l'aménagement urbain contribuait à retarder la mise en œuvre des projets d'aménagement (Dekeyser, 1998: 65). L'Etat gardera cependant un

*« Ce que l'Etat voulait, c'est se mettre à la disposition de la population pour vendre des parcelles et leur permettre de se loger. Mais, ça ne pouvait pas marcher puisque les procédures imposées par la loi permettaient d'abord aux propriétaires fonciers coutumiers d'avoir droit au chapitre. Cela engageait l'Etat dans une procédure tellement longue que le temps de réaliser les aménagements, les besoins qui devaient être satisfaits étaient largement dépassés, si bien que ça a créé le problème du développement de l'habitat spontané, les zones non loties, l'habitat illégal. »*

Selon Jaglin (1995a), les premières politiques de lotissement ont eu des conséquences importantes sur la réorganisation de l'espace urbain en introduisant des comportements rentiers et en opérant une nouvelle division sociale. Avec la forte croissance urbaine et la faible production d'espaces lotis des années septante, la spéculation foncière se généralise. À la ségrégation entre européens et autochtones de la ville coloniale se substitua une ville étalée marquée par la division entre quartiers centraux, lotis et équipés, et marges urbaines où étaient reléguées les personnes chassés par les opérations de lotissement. Selon Liliane Pierre, maître de conférences à l'Institut d'Urbanisme de Paris (IUP)<sup>38</sup>, le dédommagement parcellaire lors des opérations de lotissement a suscité un « *premier appétit pour les parcelles* »<sup>39</sup> qui a entraîné des tensions entre acquisition et mise en valeur de celles-ci :

*« L'idée a été mise en pratique dans les premiers lotissements : c'est un dédommagement en parcelle de la dépossession de la terre coutumière. Quand on a loti Gounghin, qui est un des premiers quartiers traditionnels à être occupé, on prenait la terre d'un chef de famille qui avait 12 ou 15 enfants, on lotissait et on lui donnait un nombre de parcelles - peut-être pas 12 ou 15 - mais un grand nombre. Ce qui explique la situation dans certains quartiers comme Gounghin où les gens avaient trop de parcelles et n'ont pas eu les moyens de les mettre en valeur. Donc, c'est très peu dense, c'est mal construit, c'est des constructions en terre très uniformes. Il y a déjà là un premier appétit pour les parcelles et une difficulté pour la ville parce que les gens qui prétendent légitimement à les recevoir, n'ont souvent pas pu les mettre en valeur parce qu'on leur en a donné trop pour une mise en valeur selon un mode urbain. »*

---

certain contrôle sur les terres à travers la loi de 1963 n°29-63 qui autorise le gouvernement à réserver pour l'Etat une part des terres faisant l'objet d'aménagement spéciaux ou des terres peu peuplées ou éloignées.

<sup>37</sup> Entretien du 22.06.09.

<sup>38</sup> Entretien du 26.04.09.

<sup>39</sup> Initialement, cet appétit parcellaire répond moins à une « faim de terre » qu'à une conception quasi militaire d'occupation du terrain comme le souligne Jaglin (1995 : 49) : « des manifestations virulentes de ce phénomène perturbent le déroulement de deux projets de la banque mondiale à la fin des années 70, lorsque les chefs coutumiers des quartiers concernés exigent que soient d'abord servis leurs dépendants, dont ils présentent d'impressionnantes listes : leur revendication ne renvoie ni à un besoin matériel immédiat, ni même à un objectif spéculatif de capitalisation foncière, mais au souci de maintenir dans le quartier un ordre social dont la configuration a jusqu'alors garanti leur puissance et leur autorité, et que menace l'arrivée massive d' « étrangers » sur le site ».

A la veille de la Révolution, 60% du territoire de la ville était constitué par des zones non loties - 4900 hectares contre 1960 hectares lotis – occupée par environ 60% de la population (Sissao, 1989: 73-74). « *La préoccupation des populations, c'était d'avoir des parcelles loties, souligne Ardjouma Ouattara, c'est cette situation qu'a exploitée le Conseil National de la Révolution, puisque le gros problème était le fait que les propriétaires fonciers coutumiers empêchaient les aménagements d'être faits en temps réel.* »

version provisoire

## 2. LE RÉGIME URBAIN RÉVOLUTIONNAIRE : 1983-1991

La Révolution de 1983 a marqué la ville de Ouagadougou par son programme urbain volontariste et autoritaire ayant pour ambition de briser les notabilités coutumières, de se défaire de l'emprise étrangère, de construire une société nouvelle et d'édifier un urbanisme digne – selon les dirigeants - d'une capitale moderne à travers, notamment, des lotissements à grande échelle et la construction de cités. D'après Ignace Sawadogo, président de l'Association des Urbanistes du Burkina (AUB)<sup>40</sup>, ces ambitions politiques ont accéléré les « mutations au niveau de la ville » instaurant une période qui « a permis à celle-ci d'essayer de rentrer dans le concert de ce qu'on appelle vraiment les villes modernes ».

Formellement, selon Hilgers (2009 : 194), « la mutation urbaine du régime sankariste vise à conformer la ville à l'idéal social de la Révolution ». Cet auteur s'inscrit en faux par rapport à Jaglin (1995 : 407) qui affirme que le Burkina Faso n'a pas connu de véritables politiques urbaines révolutionnaire. Selon Hilgers (2009 :194), la conception de l'espace, la réforme foncière, les grands travaux, l'amélioration de l'habitat, la démocratisation des services de base sont sous-tendus par la volonté de transformer radicalement les mentalités. L'assassinat de Thomas Sankara en 1987, suivi par une période de transition vers l'économie libérale suite à la pression des bailleurs de fonds, mettront fin à « un projet moderniste d'inspiration révolutionnaire » (Osmont, 1995 :92) ayant durablement marqué les formes urbaines de la capitale et les pratiques de ses usagers.

### Un laboratoire urbain pour une société nouvelle

Dans la nuit du 3 au 4 août 1983, un coup d'Etat renverse le Conseil de Salut du Peuple (CSP), que dirigeait le médecin-commandant Jean-Baptiste Ouedraogo, et établit un régime révolutionnaire à travers le Comité National de la Révolution (CNR). Le nom du pays change pour devenir le Burkina Faso, littéralement « le pays des hommes intègres », et une recomposition totale de la société et de l'espace urbain est engagée afin de briser les forces de la bourgeoisie et du pouvoir coutumier - « ennemis du peuple » - qui se sont accaparés la rente foncière. Dans ce but, la capitale est divisée dès 1983 en 30 secteurs [carte 5]. Ce nouveau découpage territorial permet au pouvoir de s'affranchir des références coutumières et de supprimer l'assise traditionnelle de la chefferie sur les 66 anciens quartiers que comptait Ouagadougou. Chaque secteur est dirigé par un bureau des Comités de défense de la Révolution (CDR) élu par la population. Le nom des quartiers signalait généralement l'identité collective des habitants ou le statut du chef de quartier (Izard, 2003: 87) et la nouvelle configuration vise le cœur du collectif d'appartenance en consacrant le pouvoir administratif par rapport au pouvoir coutumier (Hilgers, 2005, 2009).

---

<sup>40</sup> Entretien du 26.06.09.



Carte 5 : les secteurs de la ville de Ouagadougou en 1991<sup>41</sup>

Dans son discours d'orientation politique du 2 octobre 1983 (DOP), le Capitaine Thomas Sankara, à la tête du pouvoir, affiche la volonté du CNR « d'entreprendre une politique par et pour le peuple, de promouvoir l'autonomie d'une nouvelle nation dégagée de la dépendance de l'aide extérieure, afin qu'advienne l'autonomie d'hommes nouveaux censés engager leur talent au service de la patrie » (Hilgers, 2009: 191). Une politique urbaine volontariste et autoritaire va alors transformer la capitale en « une sorte de laboratoire urbain pour tester, asseoir et ancrer la Révolution par la transformation des paysages urbains » (Fournet et al., 2009: 39). Un domaine foncier national (DFN) est créé à travers la Réorganisation Agricole et Foncière (RAF)<sup>42</sup>. La RAF définit trois types d'instruments de planification : le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) déterminant la destination générale des terres, les plans d'urbanismes de détails fixant les types d'intervention à mener et le lotissement. Cette loi va permettre au pouvoir de conduire en

<sup>41</sup> d'après Ouattara (2004).

<sup>42</sup> Deux textes votés par le CNR définissent la RAF : l'ordonnance (*zatu*) n°84-050 du 4 août 1984 portant décision de la Réforme Agricole et Foncière au Burkina Faso, et le décret (*kiti*) n°404 du 4 août 1985 portant l'application de la réforme. Quatre modes opératoires sont définis : la restructuration (réorganisation et équipement de la forme urbaine), le remembrement (regroupement des parcelles pour les rendre aptes à un type de construction), la restauration (mise en valeur d'immeubles) et la rénovation (remplacement d'immeubles défectueux).

périphérie des opérations de restructuration des quartiers non-lotis et de rénover le centre-ville (en particulier à travers la construction de logements - les cités de la Révolution - et la reconstruction du marché central et de ses abords). La capitale du Burkina Faso s'est depuis lors continuellement transformée sous l'impulsion des pouvoirs politiques. « *Ouaga c'est l'essentiel, c'est tout l'enjeu politique. Et quand on tient Ouaga, tout l'appareil politique étant là, souvent on tient le reste* », souligne Ernest Ilboudo, professeur à l'UFR des sciences économiques et de gestion à l'Université de Ouagadougou<sup>43</sup>.

Sans recours aux financements extérieurs<sup>44</sup>, 60'000 parcelles seront loties à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso entre 1985 et 1987<sup>45</sup>. Le pouvoir s'est enorgueilli de la rapidité de ces opérations car les schémas d'aménagement établis pour ces villes prévoyaient ces lotissements sur cinq ans. À cette époque « *Ouagadougou était un grand chantier, souligne Ardjouma Ouattara, c'était un modèle, un laboratoire urbain* »<sup>46</sup>. Le régime révolutionnaire reprendra les critères d'attribution établis dans les années septante par la Banque mondiale et les Pays-Bas en mettant à contribution les bénéficiaires des parcelles tout en simplifiant et accélérant les procédures de lotissements. Ces opérations étaient appelées « lotissements commandos » en référence à la vitesse d'exécution de ces actions menées par les autorités militaires. Bien qu'apportant aux plus démunis la jouissance d'une parcelles, ces opérations eurent des conséquences spatiales et sociales importantes telles que des déplacements massifs de population vers des espaces sous-équipés, la destruction de leur espace de vie initial, l'augmentation de la ségrégation spatiale et l'essor de la spéculation (Compaoré, 1993b: 79).

### Les lotissements et la démocratisation de la spéculation

Depuis la Révolution et les opérations systématiques de lotissement, les investissements immobiliers de la part des particuliers ont considérablement augmenté, comme le précise Alain Gilbert O. Koala, président de l'Ordre des Architectes du Burkina (OAB)<sup>47</sup>:

*« C'est surtout les possibilités qui ont été offertes de pouvoir disposer de terrains. Il faut dire qu'avant la Révolution ce n'était pas facile. La spéculation foncière était telle que ce n'était pas n'importe qui qui pouvait disposer du sol. C'est cette vision que la Révolution et ses lotissements sont venus briser. Pratiquement, les premiers lotissements en 1985-86 étaient presque gratuits<sup>48</sup>. N'importe quel*

---

<sup>43</sup> Entretien du 27.07.09.

<sup>44</sup> Le financement est assuré soit par des sociétés d'économie mixte et des banques, soit par des opérateurs nationaux.

<sup>45</sup> Entre 1983 et 1987, 125'000 parcelles sont loties sur l'ensemble du territoire du pays, dont 64'000 parcelles à Ouagadougou.

<sup>46</sup> Entretien du 22.06.09.

<sup>47</sup> Entretien du 02.07.09.

<sup>48</sup> L'acquisition d'une parcelle pour un particulier entraînait des frais administratifs très modestes. A noter qu'en 1985 les loyers de la location-vente des pavillons des cités ont été supprimés durant

*citoyen résident pouvait disposer d'une parcelle. Et c'est à partir de là que beaucoup de gens ont pu tenter d'investir. C'est vrai qu'il y a une nouvelle forme de spéculation qui s'est placée dedans.»*

Mais cet investissement a un coût difficile à supporter pour le plus grand nombre d'habitants. En effet, les critères d'attribution d'une parcelle et d'obtention du Permis Urbain d'Habiter (PUH)<sup>49</sup>, garantissant la jouissance de celle-ci, obligeaient le « propriétaire » de la parcelle restructurée à verser un droit d'entrée sur la parcelle qui lui est attribuée, à s'acquitter d'un droit d'établissement selon les m<sup>2</sup> et à mettre en valeur la parcelle dans l'année qui suit l'attribution, c'est-à-dire reconstruire en dur les bâtiments d'habitation. En conséquence, la spéculation se démocratise auprès des résidents des parcelles restructurées (Biehler, 2010: 78) : certains attributaires revendant leur parcelle avant la mise en valeur par manque de moyen ou par calcul, d'autres usant de véritables « stratégies d'anticipation » (Marie, 1989b: 32) en construisant un bâti d'une seule pièce en périphérie et en attendant ensuite que la zone soit lotie pour bénéficier de la priorité d'attribution puisqu'ils bénéficient alors du statut de résident. Le but premier du lotissement massif, loger les classes populaires en luttant contre la spéculation, a ainsi été contrarié et l'insécurité foncière et la stratification sociale s'est généralisée. Le phénomène de spéculation a accentué l'expansion du non-loti en périphérie, et la RAF a alors montré ses limites d'après Ardjouma Ouattara<sup>50</sup> :

*« La RAF a montré à un certain nombre de citoyens qu'il fallait avoir un terrain en zone non lotie pour avoir droit à un terrain loti un jour puisqu'elle privilégiait ceux qui vivaient en zone non lotie, au détriment de ceux qui n'y étaient pas. Cette loi est venue en quelque sorte ouvrir les yeux de ceux qui n'étaient pas dans ces zones non loties et qui ont compris qu'il fallait aller en zone non lotie. Dès la fin des années 1986, début 1987, les zones non loties ont commencé à repousser ».*

Bien qu'il y ait eu une production massive de lotissement pour les plus démunis durant la Révolution, le pouvoir resta incapable à viabiliser les nouvelles zones loties, tout comme il n'arriva pas à gérer les prix des terrains qui fluctuaient selon les zones d'habitat et les matériaux de construction utilisés. Les titulaires du PUH ont été contraints de construire pour louer afin d'assurer l'amortissement de leur investissement en passant par la location clandestine ou illégale, ou alors de revendre une parcelle pour mettre en valeur une autre, ou vendre pour habiter en périphérie (Jaglin et al., 1992).

---

l'année « pour gagner la faveur du petit peuple des locataires et donner un coup d'arrêt aux spéculations des propriétaires cumulards » (Marie, 1989 : 28).

<sup>49</sup> Toute forme de jouissance coutumière de la terre fut supprimée au profit de l'Etat suite à la RAF. En ville, le PUH est rétabli pour remplacer le titre de propriété. Les taxes de jouissances payées par les attributaires de parcelles loties étaient déclinées ainsi : 25 % pour alimenter les fonds pour l'opération de lotissement, 25% pour le budget communal et 50% pour le budget de l'Etat.

<sup>50</sup> Entretien du 22.06.09.

## Être propriétaire : « un ménage, une parcelle »

L'adage révolutionnaire, « un ménage, une parcelle », outre le fait qu'il promulguait la famille nucléaire comme cellule de base de la nouvelle société, a introduit chez les résidents le fait que l'accès à une parcelle est un droit. Liliane Pierre<sup>51</sup> mentionne à ce sujet que :

*« La RAF disait que le logement était un droit. En fait, ça s'est vite traduit en « chaque Burkinabè a droit à une parcelle », on ne pensait pas autrement le logement qu'en construisant sa maison sur sa parcelle. Donc, on a fait 60'000 parcelles en deux ans et demi, dont 42'000 à Ouagadougou. On a logé 220'000 personnes, ce qui était à peu près la population qui était dans les parties qu'on appelait « spontanées » en ce temps-là. Mais toujours avec ce même principe, comme c'était une administration forte, « ça nous était dû, donc c'est pour nous, c'est normal que l'Etat nous donne », alors que quand même il fallait payer ».*

C'est à cette époque que la volonté d'être propriétaire se popularisa selon Lucien Kaboré, co-directeur de G2 Conception<sup>52</sup> :

*« Malheureusement, vouloir être propriétaire, c'est la conséquence d'une politique qui a été pratiquée ici pendant les années révolutionnaires, où il y avait eu un mot d'ordre de l'Etat. D'abord on a nationalisé les terres, la terre appartient à l'Etat, ensuite, on a dit : « un ménage, une parcelle ». Pas un ménage, un logement mais un ménage, une parcelle ! »*

*« Si je suis chez quelqu'un, c'est comme si je dormais sur la natte d'autrui ; il faut forcément que j'ai un chez moi ! »* précise Basilisa Sanou , chargée de programme à ONU-Habitat<sup>53</sup>, au sujet de l'attachement des citadins à la propriété foncière aujourd'hui : *« Son budget aurait pu lui permettre d'aller louer une petite maison déjà construite, mais non, il préférera aller se trouver un petit lopin de terre en périphérie de la ville où il va construire en habitat spontané, mais au moins c'est chez lui ! »*. Cependant, en 2007, la Région du Centre où se trouve Ouagadougou compte le plus grand nombre de locataire par rapport au reste du pays - 52,2% des ménages sont propriétaires, 31.5% sont locataires et 16.3% bénéficient d'un hébergement gratuit – alors que le Burkina Faso en compte respectivement 73,3%, 10,4% et 16,3%<sup>54</sup>.

---

<sup>51</sup> Entretien du 26.04.09.

<sup>52</sup> Entretien du 28.05.09.

<sup>53</sup> Entretien du 22.05.09.

<sup>54</sup> INSD, *Annuaire statistique*, 2008. Le « logement gratuit » signifie qu'un propriétaire met à disposition gratuitement un logement à un ménage, souvent de la même famille élargie. De fait, ce statut d'occupation correspond au droit d'usufruit du propriétaire. Le parc actuel de logements est globalement déficitaire et en grande partie en deçà des conditions minimales d'habitabilité : les taux d'occupation par pièce sont élevés (2 à 4 personnes par pièce) notamment dans les habitations à usage locatif. Les « cours communes » composées de plusieurs « célibatoriums » (généralement une chambre et un salon) dénotent de l'état d'entassement et de précarité dans lequel vivent les ménages locataires. Ces formes d'habitat sont de petits studios de 20 à 25 m<sup>2</sup>, construits en bande sur une

Depuis la période coloniale, le lotissement a toujours été considéré comme l'outil privilégié de régularisation de la ville. Mais, l'attribution de parcelles qui la plupart du temps n'étaient pas desservies par des infrastructures n'a pas permis aux populations de s'établir durablement dans la ville, comme le précise Lucien Kaboré<sup>55</sup> :

*« Les parcelles étaient attribuées et ça a beaucoup encouragé la spéculation : les gens étaient dans les quartiers spontanés, l'Etat faisait un lotissement en recensant et en attribuant une parcelle par ménage en disant : « on va aménager mais progressivement ». Ce qu'on appelait des parcelles issues de ces lotissements, ce ne sont pas des parcelles parce que c'est des parcelles sans même la desserte et sans équipement. Et qu'est-ce qui se passait ? Les populations qui étaient très pauvres prenaient les parcelles et les revendaient, allaient s'installer à quelques kilomètres, attendaient la prochaine opération de lotissement. Sous la période révolutionnaire c'était quand même un peu contrôlé, on prenait le soin de vérifier: « est-ce que vous n'avez pas déjà été attributaire d'une parcelle ailleurs ? » Même si ça reste difficile à vérifier ».*

Les Tribunaux populaires de conciliation sont créés pour régler les litiges locaux, foncier entre autres, et ainsi réduire les prérogatives judiciaires traditionnelles des autorités coutumières. Sous l'égide des CDR, ils furent chargés de contrôler les prétentions parcellaires des résidents lors de « tables de vérité ». *« Pendant la Révolution, c'était très particulier parce qu'il fallait faire très vite, souligne Liliane Pierre, on faisait des dossiers de candidature, c'est ce qu'on appelait la table de vérité où les gens disaient oralement qui ils étaient, depuis quand ils étaient là, qu'ils voulaient une parcelle »*<sup>56</sup>. Les CDR mettaient en séance qui était attributaire, et la personne régularisait ensuite sa demande auprès de la Direction Générale de l'Urbanisme et de la Topographie (DGUT).

### **La mobilisation de modèles exogènes**

Les départs forcés des plus démunis et la généralisation de la spéculation est une des critiques faites à l'encontre de la politique du CNR, mais cette conséquence est un effet pervers du lotissement en général, observé avant les événements la Révolution (Biehler, 2010 :79). En effet, la politique urbaine révolutionnaire a utilisé des modèles préexistants, particulièrement les critères d'attribution établis par le système des Nations-Unies pour l'opération Cissin et l'aménagement progressif prôné par les Pays-Bas. À travers l'emprunt de ces modèles, le pouvoir révolutionnaire adopte « en quelque sorte aussi leurs défauts

---

même parcelle d'environ 300 m<sup>2</sup> et ouvrant sur une cour commune assez étroite. Ces studios, au nombre de 5 à 7 mais pouvant atteindre 15 unités en R+1, sont loués généralement à des célibataires ou de jeunes ménages (Rapport provisoire de la phase II d'élaboration du Schéma national d'aménagement du territoire (2008 : 152), intitulé « Etude du schéma national d'aménagement du territoire du Burkina Faso »).

<sup>55</sup> Entretien du 28.05.09.

<sup>56</sup> Entretien du 26.04.09.

(c'est-à-dire tout ce qui peut engendrer des traumatismes, comme la destruction du bâti existant, le départ forcé des locataires...) » (Biehler, 2010 :79). Paradoxalement, ce sont des modèles de développement urbain exogènes qui sont utilisés alors que le discours du CNR prône la lutte contre le néocolonialisme et désire « l'édification d'une société voltaïque nouvelle, libre, indépendante et prospère; une société nouvelle débarrassée de l'injustice sociale, débarrassée de la domination et de l'exploitation séculaires de l'impérialisme international » (Gakunzi, 1991: 46).

D'après Marie (1989 :34), l'urbanisme révolutionnaire est en définitive d'un « classicisme très occidental-centrique » à travers l'association de quatre modèles qui ont forgé - selon lui – la ville européenne moderne. Le premier est le modèle « haussmannien » prônant un quadrillage aéré de l'espace afin de faciliter le contrôle, la surveillance, et la répression. Le second est le modèle de la « cité-ouvrière » soutenu par une idéologie hygiéniste et fixant chaque habitant à une parcelle identique à toute autre où la « cellule conjugale » se soumette à l'autorité centrale. Le troisième modèle dit « technocratique » est celui de la bureaucratie où la ville se réduit à son cadastre, ses ressources répertoriées, planifiées et informatisées. Le dernier modèle est spécifiquement « révolutionnaire » : par un urbanisme panoptique, ce modèle corrige l'espace urbain pour recomposer radicalement la société sous l'impulsion et le contrôle exclusif de l'Etat.

De fait, cet urbanisme de la « table rase » ne conserve que les « îlots de modernité fonctionnelle » tels que les grands équipements publics, les immeubles ou les quartiers résidentiels aisés au détriment de la zone commerciale et des quartiers anciens du centre-ville (Marie, 1989b: 35). Selon Biehler (2010 : 81), cette politique a « un double but de moralisation de la société civile et d'encasernement » de la population<sup>57</sup>. Cette conception d'une ville au maillage orthogonale comme « lieu pédagogique de transmission des nouvelles disciplines civiques et morales » (Le Bris, 2000: 384) était similaire à celle promue par les colons (Osmont, 1995: 106) tout comme l'organisation sociale et la dépendance à l'autorité en place à travers une spatialité imposée par un pouvoir central assurant ainsi sa domination se retrouve dans la structure politique moaga précoloniale (Biehler, 2010 ; Jaglin, 1995).

## **La coopération hollandaise et les premiers schémas d'aménagement**

Entre 1973 et 1989, 24 projets concernant les secteurs de l'urbanisme ont été financés dans le cadre de programmes d'aide multi- et bilatéraux<sup>58</sup> (Jaglin, 1995 : 99). Pour contrecarrer

---

<sup>57</sup> Par exemple, les boîtes de nuit de la capitale sont fermées et remplacées par des « bals populaires » ; les habitants sont appelés à participer à des travaux d'intérêt collectif et les travailleurs du secteur public à participer au « sport de masse » et à la production par la culture de champs de mil entretenus par chaque « service ».

<sup>58</sup> C'est suite à la sécheresse de 1973 que les premiers capitaux étrangers affluèrent en Haute-Volta, entraînant une situation de dépendance qui fit fonctionner « les administrations publiques comme des

cette dépendance à l'égard des financements extérieurs et l'augmentation continue du déficit du budget national qui en résulte, le CNR s'engage alors dans une politique de stricte austérité à partir de 1985<sup>59</sup>. Toutefois, les relations bilatérales avec les Pays-Bas sont encore actives - ceux-ci financent et élaborent les premiers schémas d'aménagement - et des relations se nouent alors avec des pays communistes tels que la Chine qui a construit le Stade du 4 août<sup>60</sup> et quelques ministères ou financé la transformation de la Place de la Révolution.

La coopération hollandaise a mis en place le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) pour Ouagadougou<sup>61</sup>. La décision d'élaborer un tel schéma avait été prise par la puissance publique afin de pouvoir contrôler les implantations anarchiques en périphérie et restructurer l'habitat spontané jusqu'à l'horizon 2010. Instrument privilégié par la RAF, ce schéma est conçu par le bureau d'étude hollandais Haskoning en 1984<sup>62</sup> et ratifié par le CNR en 1986. La DGUT pris en charge le suivi du SDAU. Les principaux objectifs sont l'amélioration des conditions de vie dans les zones spontanées, la maîtrise de leur extension, la création des trames d'accueil pour les ménages déplacés, l'arrêt de la spéculation et la modernisation de l'armature commerciale du centre-ville (Aunis, 1999: 45).

Parallèlement au SDAU, un Schéma d'Aménagement de la Banlieue de Ouagadougou (SABO) est approuvé en 1990. Celui-ci est aussi élaboré avec l'appui des Pays-Bas et dirigé par un chercheur ayant travaillé sur les questions d'habitats spontanés (Beeker, 1990; Beeker and Guièbo, 1994). L'objectif était de réaménager les quartiers entre périphérie et centre-ville et de créer des pôles secondaires de centralité – des « banlieues » - dans un rayon de 25 km pour désengorger le centre-ville. Coen Becker a eu recours à la théorie des lieux centraux issue du modèle de Christaller<sup>63</sup>. Pour établir ces pôles secondaires, le schéma prévoyait des marchés reliés par des pistes périphériques. Ce modèle de localisation des activités économiques s'inscrivait aussi dans le cadre du SDAU qui plaçait le centre-ville au centre d'une organisation hiérarchique et fonctionnelle du territoire. Bien que ces deux précédents schémas aient eu peu d'impact sur l'étalement urbain qui se poursuivra les décennies suivantes, le fait d'organiser la ville de manière polycentrique selon le degré d'activité économique persistera dans les schémas du « Grand Ouaga », aussi financés par les Pays-Bas.

---

têtes chercheuses de capitaux extérieurs » ; les décaissements annuels atteignaient alors en moyenne le montant du budget national (Jaglin, 1995 : 99).

<sup>59</sup> En particulier, à travers la réduction des salaires des fonctionnaires qui représentent en moyenne 50% des dépenses totales de l'Etat.

<sup>60</sup> L'analyse de cet édifice, dont les usages se sont ensuite transformés durant les années nonante, est discutée en page 207.

<sup>61</sup> Un bureau de Lomé a aussi participé à son élaboration (entretien du 26.04.09 avec Liliane Pierre).

<sup>62</sup> En 1978 avaient débuté les premières études d'aménagement avec l'assistance financière des Pays-Bas, mais le SDAU n'est adopté qu'en 1986. Un fonds des aménagements urbains a été monté par la coopération néerlandaise afin de financer cette étude. Celui-ci a ensuite été utilisé pour le Schéma Directeur d'Aménagement du « Grand Ouaga » à l'horizon 2010, adopté en 1999, et a aussi financé sa révision pour l'horizon 2025 (entretien du 28.05.09 avec Dahouda Ouédraogo, codirecteur de G2 Conception).

<sup>63</sup> Entretien informel avec Liliane Pierre.

## Pouvoir et modernité : la restructuration du centre-ville

Dans le cadre de la planification du SDAU, le centre-ville était l'élément qui organisait l'espace ouagalais à l'échelle intra-urbaine : « c'était le lieu de concentration et de centralisation des appareils du pouvoir et du faste, le lieu d'accumulation des richesses, et des hommes, le lieu de surimposition des monuments et des bâtiments de prestige ; mais c'était également le centre économique, le cœur décisionnel, le centre historique, et le siège et l'espace témoin du pouvoir central » (Aunis, 1999 :51). Dès 1985, c'est essentiellement au centre que les investissements les plus importants en termes de coûts et d'impacts sont faits pour des projets prestigieux dirigés par les CNR<sup>64</sup> : principalement, l'aménagement des places, l'implantation de la zone commerciale, la transformation du marché central, le percement de l'avenue Kwamé N'Krumah et la politique des cités.

### *Places et monuments*

Selon Dévérin-Kouanda (1992: 624), la construction de monuments a été le premier signe de l'émergence d'une « vraie capitale ». Les édifices commémoratifs ont marqué la ville de la progression idéologique du CNR tels que celui situé sur la place du 2 octobre inauguré en 1985 à la mémoire du discours du DOP de Sankara ou celui situé sur la place de la Révolution<sup>65</sup>. Au sortir de la Révolution, d'autres monuments illustreront cette-fois-ci l'ouverture internationale de Ouagadougou [Encadré 1].

---

<sup>64</sup> Après le 4 août de chaque année, Thomas Sankara prononçait systématiquement la dissolution du gouvernement afin de réduire les délais de décision et empêcher l'opposition de s'organiser. Pendant les vacances du gouvernement, tout le pouvoir reposait sur les quatre chefs historiques de la Révolution : Thomas Sankara, Blaise Compaoré, Boukary Lingani et Henri Zongo. La plupart des décisions impopulaires concernant la politique urbaine, comme la reconstruction du Marché central ou le projet de la zone commerciale, étaient prise autoritairement pendant ces périodes d'intérim (Bourzai, 1997).

<sup>65</sup> D'autres exemples illustrent l'inscription du pouvoir au sein du paysage urbain lors de la Révolution : le monument de la bataille du rail symbolisant la volonté de désenclavement du régime par le prolongement de la voie ferrée vers le Nord ou la statue de la femme - ou verseuse d'eau – glorifiant le travail de la femme pour l'autonomie alimentaire de la famille. Ce dernier a été financé par la compagnie de pétrole Total-Texaco d'alors (Simpore, 2006: 335).

### ENCADRE 1 : DES RONDS-POINTS SYNONYME D'OUVERTURE AU MONDE

Objets importés, les ronds-points ont rythmé la circulation de la capitale bien avant l'installation de feux tricolores offerts par la ville de Lyon (quelques feux tricolores existaient cependant durant la Révolution). Ces ronds-points sont au centre de « places » - généralement des espaces de transit plutôt que des lieux de rencontre - et comprennent des sculptures ou des monuments. Deux places illustrent particulièrement l'ouverture au monde de la capitale à la fin de la période révolutionnaire.

*La place des cinéastes.* La place est inaugurée en 1985. Deux ans plus tard, à l'occasion du dixième anniversaire du Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou (FESPACO) est décidé l'érection d'un monument. En 1986 est publié le résultat du concours et la maquette de l'architecte Ali Fao et de l'urbaniste Ignace Sawadogo est retenue en raison de « son originalité et pour son architecture futuriste » (Simpore, 2006 : 331). Bâti en 1987, le monument se compose de matériaux renvoyant aux outils de travail des cinéastes: bobines, caméras, téléobjectifs et pellicules.

*La place des Nations-Unies.* Le plus grand carrefour du centre-ville abritait auparavant le monument de l'Idée, de conception abstraite et à la lecture difficile pour le public. La Présidence prend alors l'initiative de remplacer le monument par un globe terrestre représentant l'emblème des Nations-Unies. Les travaux d'aménagement du rond-point sont coordonnés par la Présidence durant la période de Rectification. Reposant sur un socle réalisé par la Mairie, le globe a été conçu par un artiste allemand et il était prévu de le faire tourner grâce à un moteur installé par le Lycée Technique de la ville.



Figure 1 : la place des cinéastes et la place des nations

Située au sud du camp militaire<sup>66</sup>, la place de la Révolution – aujourd'hui appelée place de la Nation [Fig. 2]<sup>67</sup> - est un « espace interdit » (Deverin, 1992: 625), ouvert seulement pour

<sup>66</sup> La gestion de la place relève du camp militaire.

certaines manifestations autorisées par l'Etat (politiques, religieuses, sportives, culturelles ou militaires) alors qu'auparavant, cette place était un espace de circulation et de réjouissance populaire. La transformation de cette place en un espace clos a été financée par la Chine et dénote de l'influence idéologique que celle-ci exerçait sur les dirigeants burkinabè tant au niveau de l'usage que de la forme de cette place. La Corée du Nord a édifiée le monument à la flamme, dit flambeau de la Révolution, avec l'aide du Togo qui a fournit le marbre. L'édification de ce monument avait été décidée lors d'une visite de Sankara à Pyongyang alors qu'il était Premier ministre du CSP peu avant le coup d'Etat de 1983 (Simpore, 2006: 330). Durant la Révolution, les trente secteurs de la ville étaient représentés par un marquage au sol rayonnant autour de la flamme, symbolisant ainsi toute la capitale en cet endroit (Biehler, 2010: 279).



Figure 2 : la Place de la Nation et le monument à la flamme<sup>68</sup>

### *Le plan de restructuration de la zone commerciale*

Dirigé par la Présidence à travers le DGUT et la Direction Générale de l'Architecture et de la Construction (DGAC), le plan de restructuration de la zone commerciale vise à donner un cœur économique à la ville, à recentrer et stimuler les activités commerciales, à éliminer le désordre qui y prévalait et à pousser les opérateurs économiques à investir dans cette zone. À cet effet, un cahier des charges a été établi et fixe les niveaux des bâtiments (deux étages

<sup>67</sup> Nommée auparavant « Place d'armes », « Place du soldat inconnu », puis « Place du 3 janvier » en raison du coup d'Etat de 1966 qui a entraîné la chute de la première république, cet espace a été marqué par les différents régimes politiques du pays.

<sup>68</sup> Photo : P. Leu, 2010

au moins), l'affectation des rez-de-chaussée à divers services (administration et commerce, et quelque fois à des logements) et celle des niveaux supérieurs à des activités multifonctionnelles à vocation commerciale (Compaoré, 1993b: 72). Bien que le prix du sol ait augmenté à ce moment-là au centre et dans la périphérie proche, la hauteur des bâtiments ne s'est pas accrue en proportion : l'élévation des immeubles du centre-ville a d'abord relevé d'une volonté politique, opérant d'une part une sélection parmi les occupants, et d'autre part orientant l'usage des immeubles vers des activités autres que celles du logement (Dekeyser, 1998: 61-62). Le centre-ville est d'ailleurs toujours dominé par le premier et seul bâtiment de douze étages<sup>69</sup> qu'est la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) [Fig. 3].



Figure 3 : La BCEAO, premier « gratte-ciel » du centre de Ouagadougou construit en 1991<sup>70</sup>

Ce plan de d'aménagement doit permettre la mise en place d'une organisation rationnelle de l'espace afin de valoriser la productivité de l'activité commerciale : il est prévu que la densification requise entrainera une rentabilité accrue des activités économiques et une réduction des coûts de fonctionnement de la ville. Quatre zones sont définies : une zone d'activité à dominante commerciale, une zone regroupant commerces, services et

<sup>69</sup> Le maître d'œuvre de ce bâtiment d'inspiration gourounsi est l'AAED (Agence d'Architecture, d'Engineering et de Design), active dans la sous-région et dont le siège est à Ouagadougou.

<sup>70</sup> Photo : P. Leu, 2010

logements, une zone à destination du tertiaire administratif et du commerce de vitrines<sup>71</sup>, et la dernière zone est conçue comme un jardin destinées à la promenade et à la détente. Bien qu'accompagné d'un cahier des charges réglementant les conditions d'occupation au sol et les caractéristiques des bâtiments, ce plan n'est pas comparable à un plan d'occupation des sols et restait donc relativement imprécis et susceptible de connaître de nombreuses infractions (Aunis, 1999: 57). En effet, qu'il s'agisse de nouvelles constructions ou de rénovation, les investissements demandés étaient à charge des propriétaires de la parcelle et devait être réalisé dans un délai de trois ans sous peine d'expropriation<sup>72</sup>. Malgré les retards dus pour la plupart à des problèmes de financement privés ou publics, le paysage du centre-ville a très rapidement changé les dix années suivantes. Tout autour du marché central, des quartiers entiers sont sortis de terre, des bâtiments ont été rehaussés et rénovés, les commerces et services se sont étoffés et une voirie a remplacé le bitume de 1962<sup>73</sup>, tandis que les équipements étaient réhabilités (Compaoré, 1993).

### *Le marché central Rood Woko*

La décision de raser le marché central Rood Woko<sup>74</sup>, installé au cœur de la zone commerciale depuis 1954<sup>75</sup>, a été prise en 1985 en raison de son manque d'hygiène et de son exigüité. Hormis une halle en béton abritant les commerçants en produit frais, les constructions des boutiques étaient laissées à l'initiative des commerçants sans cahier des charges rigoureux. Ces derniers payaient une taxe modique pour s'installer presque librement sur cet espace apprécié par une large majorité de citoyens. Cependant, les sommes excessives demandées par la suite pour l'installation sur le nouveau marché furent « une forme à peine voilée de sélection sociale et d'élimination des pauvres » (Bourzai, 1997 :60). Deux mois après la décision de la Présidence, le site est déguerpé autoritairement en vue de la destruction totale de l'ensemble de ses constructions. Certains commerçants se déplacent alors sur les parcelles d'accueil, excentrées et censées abriter le marché provisoire, d'autres préfèrent s'installer dans des marchés secondaires ou dans les rues de la zone commerciale (Bourzai, 1997 :75). Le plan d'aménagement de la zone commerciale prévoyait que celle-ci, qui était le lieu d'une circulation intense de marchandises et de personnes, soit piétonnière durant la journée. Ce point n'a pas été appliqué, mais fut repris

---

<sup>71</sup> Ces vitrines étaient totalement nouvelles à l'époque, et sont principalement concentrées aujourd'hui le long de l'avenue Kwamé N'Krumah.

<sup>72</sup> En réalité, les délais ont été dépassés : les parcelles ont été réaménagées surtout entre 1988 et 1990. Lors de la Révolution, de nombreux commerçants ont préféré quitter le pays pour s'installer à Lomé ou Abidjan. Cette décision résultait de l'obligation qu'ils avaient à respecter le plan d'aménagement de la zone commerciale et à son cahier des charges, ainsi qu'au financement demandé pour la politique des cités, entraînant une véritable « fuite organisée des capitaux » (Bourzai, 1997; Marie, 1990).

<sup>73</sup> La voirie est réhabilitée à partir de 1987, et une deuxième tranche de travaux est engagée entre 1992 et 1993 sur financement du Fonds Européen de Développement.

<sup>74</sup> Rood Woko signifie littéralement « marché permanent » au sens de « qui est ouvert tous les jours », ce qui le distinguait des marchés traditionnels qui – en pays moose – ont généralement lieu un jour sur trois (Bourzai, 1997 :74).

<sup>75</sup> Date à laquelle le Marché situé sur l'actuelle place de la Nation a été déplacé sur le site actuel.

plus tard dans un dossier présenté en 1996 au Maire Simon Compaoré qui fut séduit par « l'idée de donner à sa ville un petit air européen »<sup>76</sup>. Après de nombreuses difficultés liées au financement du projet, le Marché fut finalement ouvert en 1989. Doté d'un niveau supplémentaire, le bâtiment repose sur un soubassement structurant l'unité et les limites de celui-ci. La création d'un marché à étage répondait selon Bourzai (1997 :79) « aux aspirations de modernité et aux besoins d'espace des commerçants et des clients : les Ouagalais voulaient un marché à la hauteur de l'idée qu'ils se font de leur ville, d'eux même et de leur époque ». Mais les implantations informelles repoussèrent rapidement, la surpopulation rendant la gestion du marché très difficile. À la fois zone centrale polarisante en raison de sa fonction de grand marché, le marché central est aussi une référence spatiale dans l'organisation de la capitale. Son incendie dû à un groupe électrogène en 2003, et la reconstruction qui s'est ensuivie, a relancé le débat autour de son organisation interne<sup>77</sup>.

### *L'avenue Kwamé N'Krumah et le quartier Koulouba*

Reliant l'aéroport au centre-ville, l'avenue Kwamé N'Krumah se distingue par son caractère prestigieux. Suite à des opérations de déguerpissements en 1986, l'avenue est réaménagée et des parcelles sont dégagées et vendues, dont 30% revenant à des services administratifs et des sociétés d'Etat et 70% attribuées à des opérateurs privés nationaux et étrangers (Aunis, 1999 : 135). Afin d'attirer les investisseurs privés, l'Etat offre des conditions favorables telles que le paiement de la parcelle en plusieurs tranches ou une facilitation des démarches administratives. Si dans un premier temps l'offre de parcelle est supérieure à la demande, la situation va s'inverser dès 1994 suite à l'apparition d'un contexte politique et économique plus favorable<sup>78</sup>, ce qui va amener de nombreux promoteurs à démarrer les travaux de construction sur cette avenue (Aunis, 1999: 136-138). Favorisées par à un changement de mentalité chez les investisseurs dû à l'ouverture du pays, les constructions en hauteur vont se développer [Encadré 2].

---

<sup>76</sup> Selon un entretien effectué par Bourzai (1997 :72) avec le conseiller technique du Maire de l'époque.

<sup>77</sup> La reconstruction de celui-ci est discutée en page 224.

<sup>78</sup> En particulier la dévaluation de 50% du FCFA en 1994, et ensuite de la CAN 1998 (l'Etat a alors autorisé l'importation de matériaux de construction hors-taxes).

## ENCADRE 2 : « TU NE DOIS PAS PARAÎTRE MIEUX QUE LE CHEF »

D'après Sylvain Boukougou, chef de projet du *City Development Strategy* (CDS) de ONU-Habitat, c'est la réhabilitation de la zone commerciale, entamée durant la Révolution et accentuée depuis les années nonante avec les constructions en hauteur de l'avenue Kwamé N'Krumah et du quartier Koulouba, qui a provoqué un changement de mentalité chez les Burkinabè par rapport au fait d'afficher son pouvoir à travers un bâtiment à étage :

*« Ces transformations récentes ont donné le top-départ dans la mentalité du Burkinabè : il peut construire à niveau ! Sinon auparavant, même quand vous aviez l'argent, vous n'osiez pas construire des bâtiments à étages. Peut-être c'est culturel, mais nous on n'aime pas trop se faire voir, on n'aime pas trop se faire remarquer. On aime bien vivre modestement, caché. Ça, c'est dans notre culture. C'était un peu la culture des Mossi : « tu ne dois pas paraître mieux que le chef ». Même pour manger à l'époque, quand vous étiez dans un village, il n'y a que le chef qui a le droit de manger une sauce avec du sel. Tous les autres mangeaient la sauce avec la potasse. Même si vous aviez du sel, il faut vous cacher pour manger. Je parle de la vieille génération, les gens n'aimaient pas trop se faire valoir. Même quand les gens ont des moyens, ils vont investir chez eux, mais pas dehors. »*

Une véritable rupture a eu lieu par rapports à ces principes traditionnels, notamment par la volonté de l'Etat à encourager les investissements privés, poursuit Sylvain Boukougou :

*« À un moment donné, il y a eu une rupture au niveau sociologique. Ceux qui avaient les moyens ont été fortement encouragés par l'Etat. On a dit : « on vous crée des espaces, on met des facilités à votre disposition, on casse les prix ! ». Par exemple le prix du m<sup>2</sup> à l'avenue Kwamé N'Krumah, c'était 3'000 FCFA ! Comparativement à aujourd'hui, le prix du m<sup>2</sup> c'est 100'000 FCFA. Ça a permis à ceux qui hésitaient encore de démarrer. Et par la suite, avec la jeune génération qui est venue, qui va maintenant faire les affaires à Hong Kong, en Chine, à Washington, à Dubaï et autres, les gens commencent à voir qu'on ne peut pas développer la ville tant qu'on ne va pas effectivement mettre les moyens. Et donc les jeunes opérateurs économiques ne sont plus liés avec ces carcans sociologiques, ils sont plus ouverts sur le monde parce qu'ils voyagent tous les temps. Aujourd'hui, ces jeunes opérateurs économiques qui voient un peu le monde, ils imaginent aussi leur ville comme ça. Et ça aussi explique les transformations de la ville. »*

L'avenue deviendra progressivement la plus prestigieuse du pays. Les organismes de décision politique et administrative, les entreprises internationales et des investisseurs privés y ont construit leur bâtiments parce qu'ils pouvaient disposer de grandes parcelles et ainsi réaliser des projets architecturaux d'envergure afin de symboliser leur puissance et mettre en valeur le prestige de leur fonction<sup>79</sup> (Aunis, 1999 :141). Les bureaux en location sont occupés par des banques, des cabinets d'expertise, des agences de publicités, des prestataires d'informatique ou des organisations gouvernementales ou non-gouvernementales. Eclairé toute la nuit et bordé de publicités grand format, l'avenue comprend aussi des hôtels de classe supérieure, des boîtes de nuit, des bars et des salles de jeux [Fig.4]. Les loyers ont rapidement flambé et l'image de l'avenue est devenue celle « d'un domaine réservé aux étrangers et à la bourgeoisie ouagalaise fortunée, et aux hommes de pouvoir » (Aunis, 1999 :148).



Figure 4 : hôtels, boîtes de nuits, bars et machines à sous rythment la nuit sur Kwamé N'Krumah<sup>80</sup>.

Abritant aujourd'hui principalement des banques et les sièges des hautes instances de l'ONU, La zone restructurée de Koulouba offre un paysage particulier alternant entre voies de terres, chantiers et bâtiments modernes. Déguerpie en 1986, cette zone devait être transformée dans le cadre du plan de restructuration dès 1988, mais la plupart des travaux ont véritablement commencé en 1991. Le quartier s'est retrouvé à l'écart de l'initiative étatique pendant la Révolution, tous les travaux étant dirigés le long de Kwamé N'Krumah et dans la zone du marché central. Dans ce contexte, « les opérateurs n'y ont pas respecté les

<sup>79</sup> L'exemple de l'immeuble Kanazoé, une des dernières réalisations prestigieuses de l'avenue, est discuté en page 255.

<sup>80</sup> Photo : J.Haenggi, 2009

règlements imposés par la zone commerciale et n'ont pas considéré comme utile ou profitable d'investir les parcelles dont ils étaient attributaires » (Aunis, 1999 :153).

Au début des années nonante, l'Etat va resserrer son contrôle sur la zone avec le développement de la Zone d'Activités Commerciales et Administratives (ZACA). Toutes les parcelles qui n'avaient pas été aménagées sont réattribuées à des opérateurs économiques plus fortunés, notamment ceux ayant fui le pays pendant la Révolution, tandis que la construction de projets grandioses – comme le bâtiment des Nations-Unies [Fig. 5] ou le siège de la Caisse Générale de Péréquation – est lancée.



Figure 5 : le siège des Nations-Unies dans le quartier Koulouba<sup>81</sup>

### *La politique des cités*

C'est la politique des cités, et plus particulièrement le mode de financement de la Cité An IV A, qui accentuera la pression des bailleurs de fonds internationaux quant à un changement de régime. Ces logements construits par l'Etat étaient livrés en majorité à la petite et moyenne bourgeoisie qu'il s'agissait de gagner à la Révolution. Afin de régler le problème de l'habitat insalubre au centre-ville, le programme des cités est confié en maîtrise d'ouvrage au cabinet militaire de la Présidence. Six cités furent planifiées à Ouagadougou<sup>82</sup>. Créé en 1987, le Centre de gestion des cités (CEGECI) est chargé de la gestion administrative des

<sup>81</sup> Photo : P. Leu, 2009.

<sup>82</sup> Cité An II, achevée en 1985, An III, achevée en 1986, An IV A, dont la construction de villas fût achevée en 1989, alors que les immeubles prévus restèrent inachevés, An IV B, achevée en 1989, 1200 logements, achevée la même année et Signoguin, inachevée (Jaglin, 1995 :434).

cités, du recouvrement des loyers, de l'entretien du bâti et des infrastructures. Pendant la Révolution, le CEGECI manquera « de moyens, de ressources financière, essentiellement des dotations de l'Etat, et d'expérience pour assumer l'ampleur de la tâche » (Jaglin, 1995 :436), mais cet établissement public à caractère administratif continue jusqu'à aujourd'hui de s'occuper de la construction de logements, généralement économiques et sociaux, et de la gestion des infrastructures réalisées par les autorités publiques.

Selon Cormier (1993 :39) : « en 5 ans, de 1984 à 1989, âge d'or de la politique des cités, près de 10 milliards de CFA furent employés à la construction d'une suite de cités qui fut rapidement arrêtée, à la satisfaction des bailleurs de fonds institutionnels et internationaux, lesquels agirent de tout leur poids dans ce sens ». En effet, après la recherche infructueuse de fonds auprès de financiers extérieurs pour la construction de la Cité An IV A, l'Etat contracta autoritairement à travers la Société de Construction et de Gestion Immobilière du Burkina (SOCOGIB)<sup>83</sup> un prêt de 6 milliards de FCFA auprès d'un consortium de banques privées et parapubliques à des conditions dérogeant aux règles de la BCEAO et provoqua de vives réactions de la part des actionnaires étrangers.

600 millions serviront à la construction des 50 villas de la cité (les 54 immeubles R+2 et R+3, comprenant boutiques au rez-de-chaussée et appartements aux étages resteront inachevés [Fig. 6]), et environ 5 milliards seront réservés à la cité qui suivra, les « 1'200 logements »<sup>84</sup> (Cormier, 1993 : 42). Lors du lancement de l'opération « 1'200 logements »<sup>85</sup>, les bailleurs de fonds réagissent alors avec vigueur contre la politique des cités et conditionnent désormais leur aide à l'engagement du gouvernement à renoncer à celle-ci. Finalement, selon Cormier (1993 :44), la Banque mondiale, les coopérations françaises et néerlandaises, le Centre des Nations-Unies pour les Etablissements Humains (CNUEH) et la Caisse centrale de coopération économique ont eu raison de la politique des cités<sup>86</sup>.

---

<sup>83</sup> Structure permanente mise en place en 1984 par le gouvernement révolutionnaire pour la concrétisation de la politique de l'habitat du CNR. La SOCOGIB est issue des deux premières sociétés immobilières créées depuis l'Indépendance : la société immobilière voltaïque (SIV) créée en 1962 devenue la société de promotion et de gestion immobilière (SOPROGIM) en 1974. La SOCOGIB a été cédée au groupe immobilier AZIMMO en 2001.

<sup>84</sup> Les chiffres des financements des cités sont sujets à caution : Jaglin (1995 :434) précise que 52 villas ont été construites à partir de cet emprunt et que le reliquat du prêt fût de 3.6 milliards.

<sup>85</sup> Les transformations récentes du quartier des « 1'200 logements » sont discutées à travers l'exemple de deux villas en page 264.

<sup>86</sup> En 1986 est créé le Fonds de l'Habitat qui doit soutenir les efforts des services et sociétés de l'Etat dont l'objet est la promotion de l'habitat, de financer toutes opérations immobilières initiées par l'Etat, et dédommager les propriétaires d'immeuble déguerpis. Les ressources proviennent essentiellement des prélèvements sur les loyers et des indemnités de logements servies à certains salariés (Cormier, 1993 :44). Ce Fonds a servi principalement à financer les cités An III, An IV B et Signouin. Il fusionnera en 1997 avec la SONATUR dans le cadre du projet « Ouaga 2000 » et la politique de logement subventionné, supprimée depuis les ajustements structurels, sera reprise en 2005 par la Banque de l'Habitat.



Figure 6 : un des immeubles de la Cité An IV A le long de l'avenue Kwamé N'Krumah<sup>87</sup>

### Synthèse : du pouvoir colonial au pouvoir révolutionnaire

Les périodes précoloniales et coloniales sont à la base de la création du réseau urbain du Burkina Faso (Ouattara and Some, 2009: 27). Ouagadougou, en tant que centre politique et administratif du plateau central, structurait la hiérarchie de l'empire moaga. La prise de cette ville a assuré au colonisateur français le contrôle d'une grande partie de ce qui deviendra la Haute-Volta. Ouagadougou et Bobo-Dioulasso se sont imposées au conquérant français comme des points d'appui centraux à sa domination coloniale. Ces deux villes ont bénéficié des premiers investissements et ont fixé l'essentiel des équipements durant cette période. Un double système de gestion foncière, superposant droit napoléonien et droit coutumier, est instauré, mais leur contradiction n'a pas pu permettre de mettre en œuvre des schémas d'aménagement. Quelques lotissements ont pu être dessinés à Ouagadougou, selon une perspective ségrégationniste entre quartiers européens, bien équipés et situés au centre de la capitale, et ville africaine, sous-équipées et se développant dans les interstices urbains, surtout en périphérie.

À l'indépendance, les nouvelles autorités voltaïques poursuivront ce système d'aménagement dans un contexte de crise sociopolitique qui durera une vingtaine d'années. Plusieurs projets, portant essentiellement sur Ouagadougou, ont été néanmoins initiés et exécutés sur financement extérieur : le « Projet Habitat » en 1973 (PNUD), la restructuration

---

<sup>87</sup> Photo : P. Leu, 2009.

de Cissin en 1978 (Banque mondiale), le projet Wagadogo Nonsin de 1980 (Pays-Bas). Ces projets seront l'occasion d'expérimenter la notion de restructuration des quartiers à travers la méthode d'aménagement progressif qui seront encore utilisés les décennies suivantes.

L'avènement du Conseil National de la Révolution en 1983 marque une rupture radicale par rapport à l'aménagement du territoire, la planification urbaine et la promotion de l'habitat. La gouvernance de la capitale se fait sous le régime autoritaire de l'Etat. Visant à édifier une société nouvelle, la politique urbaine a pour objectif de moderniser la capitale. Celle-ci a transformé la capitale en « une sorte de laboratoire urbain pour tester, asseoir et ancrer la Révolution par la transformation des paysages urbains » (Fournet et al., 2009: 39). Le foncier est nationalisé à travers la Réforme Agraire et Foncière (RAF) de 1984, le centre-ville est restructuré (à travers la transformation de places publiques et du marché central et la construction d'immeubles de bureaux et de « cités ») et la périphérie lotie selon l'adage « un ménage, une parcelle ». Le lotissement selon une trame orthogonale est resté le principal outil d'aménagement depuis la colonisation française. La spéculation, engagée depuis les années septante, devient une pratique courante, et entraîne l'expansion des zones non-loties.

La coopération bilatérale avec les Pays-Bas a permis à la capitale de se doter de ses premiers schémas d'aménagement : le schéma d'aménagement et d'urbanisme et le schéma d'aménagement de la banlieue de Ouagadougou. En 1985, Le plan de restructuration de la zone commerciale et le percement de l'avenue Kwamé N'Krumah initie l'intérêt que portera le régime libéral au centre-ville lors des années suivantes, notamment à travers les constructions en hauteur aux alentours du marché central, sur Kwamé N'Krumah et dans le quartier Koulouba. La politique des cités marquera la fin du régime révolutionnaire, et le retour des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

De la période coloniale à la période révolutionnaire, les formes urbaines de la capitale ont été marquées par la mobilisation de modèles exogènes occidentaux, et ce malgré l'avènement de l'Indépendance de 1960 et les ambitions d'émancipation du Conseil National de la Révolution dès 1983. Les tenants de la Révolution, qui ont mis en place un régime politique autoritaire de type nationaliste et marxiste, ont eu le monopole de la gouvernance de la ville. Le choix de se tourner vers le bloc de l'Est dans le contexte de la Guerre froide permet aux acteurs de la gouvernance de la ville de mobiliser de nouveaux capitaux (notamment en provenance de Chine), sans pour autant rompre avec d'autres bailleurs de fonds (principalement la coopération hollandaise).

### 3. LE RÉGIME URBAIN LIBÉRAL : 1991-2006

À la suite de l'assassinat de Thomas Sankara survenu le 15 octobre 1987, il fallu gérer le passage de la Révolution à l'ajustement économique : la Banque mondiale intensifie ses pressions dès 1989 et le plan d'ajustement structurel (PAS) est signé en 1991. Ce sera « une véritable rupture » (Biehler, 2010: 84) à travers la révision des réformes de 1983 et la suppression des politiques de subvention de l'habitat, cette remise en cause est d'ailleurs une des clauses de conditionnalité du PAS (Osmont, 1995: 203). Pendant toute la période révolutionnaire, la Banque mondiale n'a pu assurer qu'une présence minimum pour l'achèvement du premier projet urbain et la réalisation des études du second projet urbain, dont les négociations sont sans cesse ajournée entre 1986 et 1991, « à la fois parce que le pouvoir en place voulait mener le plus loin possible, avec ses propres ressources, sa politique urbaine et que la Banque, de son côté, voulait imposer des conditions jugées inacceptables par les responsable nationaux. La Banque attendait, à la porte, la première occasion pour rentrer » (Osmont, 1995 : 118).

#### Les projets de développement urbain de la Banque mondiale

Le deuxième projet de développement urbain (PDU) de la Banque mondiale est mis en application dès 1989. Il vise la réorganisation de l'ensemble des finances locales, des services municipaux, et à augmenter la participation fiscale des populations urbaines. Le troisième projet signé en 1994, démarre véritablement en 1996. Il s'inscrit dans la continuité du second PDU, et a pour objet d'appuyer les politiques de décentralisation et d'environnement de l'État. Celui-ci prépare la décentralisation de la gestion, du fonctionnement et du contrôle de l'environnement urbain au bénéfice des deux principales communes du Burkina Faso : Bobo-Dioulasso et Ouagadougou (Biehler, 2010 : 128). Se concentrant sur les réformes institutionnelles et la formation des agents municipaux, ces deux PDU abandonnent définitivement « les préoccupations liées à la production du logement au profit de celle des infrastructures » (Jaglin, 1995 : 67).

Le premier comprend quatre composantes : améliorer la gestion municipale, mobiliser les ressources financières à travers une réforme des institutions comptables, réaliser un système d'information urbain (SIU) intégrant l'adressage des rues de Ouagadougou<sup>88</sup> (le Groupe Huit [Encadré 3] assure la formation sur place des agents municipaux) et de renforcer les services techniques municipaux appelés à assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux urbains. Comprenant aussi le goudronnage de certaines voies, le projet aura couté 30 millions de dollars en fin de parcours et les objectifs ne sont que partiellement atteint lorsque le second projet – appelé projet d'amélioration des conditions de vie urbaine (PACVU) - est mis en œuvre (de 1996 à 2001).

---

<sup>88</sup> Cet adressage a été engagé par le pouvoir révolutionnaire dès 1985 d'après Biehler (2010 :85) : en effet, la dénomination des rues et la numérotation des parcelles présentent l'intérêt de pouvoir procéder à un enregistrement sommaire des titulaires de parcelles et de percevoir des taxes.

### ENCADRE 3 : LE GROUPE HUIT

Bureau d'études pluridisciplinaire spécialisé dans le développement urbain et municipal, le Groupe Huit intervient dans les pays en développement tant au niveau de l'aménagement urbain, de la gestion des infrastructures et des services, du renforcement institutionnel, de la décentralisation ou de la gestion des finances publiques et de la formation technique.

Son équipe se compose d'architectes-urbanistes, de géographes, d'ingénieurs, d'économistes et d'analystes financiers. Onze collaborateurs travaillent au sein de l'agence basée à Paris, et de nombreux consultants externes travaillent ponctuellement sur les projets. De manière générale, le Groupe a recours soit à un consultant, soit à un bureau d'étude, dans les pays où il intervient. Ses clients sont les bailleurs de fonds tels que la Banque mondiale, l'Agence Française de Développement, l'Union européenne, la Banque asiatique de Développement, l'Association Internationale des Maires Francophones, la Banque européenne d'investissement, le Ministère français des affaires étrangères, etc.

Fondé en Tunisie en 1967, le Groupe interviendra dix ans plus tard au niveau international avec les premiers projets de développement urbain de la Banque mondiale au Mali et dans la république d'Haïti. À partir de 1987, il diversifie ses interventions dans un plus grand nombre de pays, notamment en Chine, et initie de nouvelles approches telles que les contrats de ville ou les outils de gestion urbaine et municipale. Le contrat de ville est un document qui permet la réalisation de projets au-delà des changements de l'administration en place. Quant aux outils de gestion, le Groupe a développé des applications à l'attention des municipalités qui ont très peu de moyens techniques et financiers : l'application « urbadresse » – utilisée à Ouagadougou - permet l'adressage et l'application « cityvia » permet de connaître l'état d'une voirie et de ses équipements.

Depuis 2003, le Groupe Huit a développé l'assistance technique sur les moyens et longs termes au service de projets de développement urbain, principalement en Afrique et en Asie. La même année, le Groupe a été vendu au Groupe SCE travaillant dans le domaine du conseil et de l'ingénierie en aménagement du territoire et gestion de l'environnement. Ce groupe emploie 450 personnes et a eu un chiffre d'affaire de 27 millions d'€ en 2009.

Le premier projet du Groupe Huit au Burkina Faso intervient pendant la Rectification lorsque le Groupe gagne l'appel d'offre de la Banque mondiale pour le second projet de développement urbain. Depuis lors, le Groupe a réalisé huit projets au Burkina Faso, dont deux études en 2005-2006 dans la capitale : une étude de faisabilité du projet d'aménagement et de développement des quartiers périphériques de Ouagadougou et une étude de faisabilité et programme technique détaillé pour la réhabilitation du marché central de Ouagadougou.

Actuellement, le groupe travaille avec la commune urbaine de Ouagadougou sur l'appui à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet d'aménagement des quartiers périphériques.

Financé à 74% par la Banque mondiale et à 10% par des capitaux privés, le PACVU se base sur la participation communautaire en vue de lutter contre la dégradation de l'environnement et du cadre de vie et de renforcer les capacités de mobilisation des ressources locales. Il s'agit essentiellement, à travers la poursuite de la mise en place du SIU, d'organiser le recouvrement de la taxe de résidence, la fiscalisation apparaissant comme le nouvel outil de contrôle du foncier et des populations. Le projet fut signé pour un montant de 40 millions de dollars et démarra en 1996. Dans le cadre des activités du PACVU, un Schéma Directeur de Gestion des Déchets et un Plan Stratégique d'Assainissement ont été préparés pour Ouagadougou incluant la collecte et le traitement des déchets solides, la collecte et le traitement des eaux usées, l'assainissement individuel, l'assainissement des écoles et des lieux publics.

Des structures travaillant dans le domaine des infrastructures et de l'immobilier ont été créées sous l'impulsion d'organisations internationales et de l'Etat burkinabè. Deux structures peuvent être mises en évidence : l'agence Faso Baara et la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) financées par la Banque mondiale et l'Etat burkinabè. Mis sur pied en 1991, l'agence Faso Baara est une ONG spécialisée dans la maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'Etat, les communes et les ONG. Créée en 2002, la MEBF est une structure visant à développer le secteur privé et à faciliter notamment les demandes de permis relatifs à la construction auprès de l'administration à travers le Centre de Facilitation des Actes de Construire (CEFAC).

### **Rectification, libéralisation et décentralisation**

En 1987, Blaise Compaoré prend le pouvoir, le Front populaire remplace le CNR et les Comités de la Révolution (CR) se substituent aux CDR. Entre 1987 et 1991, période de transition qualifiée de « Rectification », l'Etat s'occupera surtout de « *tenir le pouvoir* » selon Ernest Ilboudo<sup>89</sup> :

*« On s'occupe surtout des enjeux politiques : comment le système va être mis en place ? D'autant plus que cela vient après le coup d'Etat contre Sankara, qui était vraiment un renversement très sanglant. Et donc, du coup, les enjeux s'étaient un peu déplacés, et ce n'était pas des problèmes de gouvernance au niveau des villes qui intéressaient les gens, c'était vraiment tenir le pouvoir qui étaient la plus grande préoccupation. Et donc c'est l'armée qui était véritablement au pouvoir. On allège un peu les CDR et les appelle les CR. Mais les CR prenaient moins d'importance, parce que du point de vue de l'encadrement de la ville, on tendait à les alléger un petit peu, à leur donner moins de pouvoir par rapport à l'armée, et aussi en voulant glisser vers le système libéral de démocratie ».*

---

<sup>89</sup> Entretien du 27.07.09.

Après cette transition marquant la fin de la Révolution – sans pour autant renier son héritage – la ville deviendra plutôt « gestionnaire », s'évertuant à améliorer les services urbains, asseoir la gestion municipale et mobiliser des ressources financières locales et internationales, tandis que l'Etat n'interviendra plus directement dans la production de logement<sup>90</sup> et s'occupera à mettre en place la décentralisation et la privatisation prônée par la Banque mondiale (Aunis, 1999: 25). Les projets d'action publique dans le centre-ville sont à la mesure de l'ajustement et consistent pour la plupart à l'aménagement de la voirie, à un entretien des caniveaux de drainage des eaux pluviales, à la réalisation d'emplacements de parking et aux réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone.

Depuis son élection à la Mairie de Ouagadougou en 1995, Simon Compaoré a continué à développer l'hygiénisme dont faisait preuve le régime révolutionnaire et n'a eu de cesse de débarrasser le centre-ville de ses éléments inesthétiques à travers des opérations de déguerpissement des commerçants informels, des créations d'espaces verts [Encadré 4], le nettoyage de la voirie du centre-ville et de certains axes stratégiques. Le centre-ville est aujourd'hui l'un des plus propre de la sous-région, « et les arbres d'alignements ombrageant les avenues des secteurs les plus prestigieux de la capitale, les jardins aux compositions savantes, « les jardins du Maire », participent à ce projet présidentiel d'affirmer à la fois la puissance de cette nouvelle fonction municipale, et de valoriser l'image de Ouagadougou, ville fleurie, ville propre » (Aunis, 1999 :95-96). Participant à la revalorisation de la capitale, deux grands projets étatiques seront réalisés – la ZACA en 1990 et 2000 et « Ouaga 2000 » dès 1996 – au moment où la ville prétend à une représentation internationale par l'accueil de grandes manifestations telles que le Sommet France-Afrique de 1996.

---

<sup>90</sup> Le lotissement et l'habitat spontané continueront à se développer de manière informelle en raison de la décentralisation qui a transféré l'attribution parcellaire aux mairies d'arrondissement de la capitale.

#### ENCADRE 4 : LES FEUX TRICOLORES ET LES JARDINS MUNICIPAUX

L'aménagement de jardins, l'installation de feux tricolores et de l'éclairage des voies principales traduisent la volonté politique « de reprendre la main » sur la gestion de la ville de l'avis de Frédéric Raynouard, conseiller technique de l'agglomération lyonnaise à la Mairie de Ouagadougou.

« Les feux tricolores sont une révolution pour la ville » précise-t-il. Quarante feux ont été offerts par la ville de Lyon à la Mairie et ont pour fonction de réglementer l'espace public urbain. De fait, c'est le seul objet qui réglemente véritablement l'espace public, étant donné qu'il n'y a pas de limitation de vitesse et que les panneaux de circulation sont rares. Selon Raynouard, il est donc question « d'ajouter une puissance symbolique qui n'existe pas ». À chaque installation d'un feu, une cérémonie d'inauguration est organisée par la Mairie, et on y invite notamment les chefs coutumiers. Les usagers perçoivent cependant cet objet comme une contrainte produisant des bouchons.

En 1995, le premier mandat de Simon Compaoré a notamment comme priorité les questions environnementales. Avec un budget d'environ un milliard de FCFA, la commune met en place une politique de rénovation et d'aménagement d'une dizaine de jardins municipaux, avec comme objectif l'embellissement, la propreté et la lutte contre l'insécurité. Le premier jardin réaménagé, le jardin du Maire, est inauguré en 1996. À chaque opération de lotissements, des espaces verts sont prévus, cependant peu sont aménagés. Les aménagements réalisés sont concentrés au centre-ville tandis que les espaces verts non aménagés sont des espaces convoités en périphérie en raison de la pression foncière et du développement du commerce informel.

La Mairie impose un cahier des charges pour l'aménagement des jardins, et concède la gestion à un privé. Souvent, l'éclairage des jardins provient de l'expertise de Lyon. Il s'agit pour la Mairie de « créer un espace valorisé » selon Raynouard. Ne pouvant plus les entretenir, la municipalité a lancé des appels d'offre pour la gestion des jardins. La Mairie propose alors une location des espaces verts conditionnée par un programme de gestion, le but étant de garantir un entretien régulier et de qualité des plantations et de l'ensemble du lieu.

Les jardins de la capitale sont donc des espaces aménagés par la Mairie, donnés en gestion à une personne qui les exploite la plupart du temps en lieu de consommation. Ces espaces clos sont fréquentés par une clientèle aisée. Depuis peu, la Mairie a recours à des opérateurs privés pour accélérer la construction de jardins ; ce processus illustre l'ouverture de la commune aux investissements privés.

## *La pression des bailleurs de fonds*

À la suite de la chute du Mur de Berlin, c'est la pression des bailleurs de fonds qui obligera le Burkina-Faso à adopter « *une forme de gouvernance qui est la démocratie libérale* » selon Ernest Ilboudo<sup>91</sup>. Selon ce dernier, les bailleurs de fonds qui ont agi de tout leur poids pour aboutir à cette forme de gouvernance sont la France, la Banque mondiale et le FMI. Cette pression a été explicite lors du discours de François Mitterrand à la 16<sup>e</sup> conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique<sup>92</sup> et a rapidement mené à l'adoption du PAS - le Burkina Faso est le dernier pays de la sous-région à l'adopter en 1991 - et à la décentralisation<sup>93</sup> en 1993. Ernest Ilboudo<sup>94</sup> souligne le caractère contraint des ajustements structurels demandés :

*« Certains disent que c'est de manière volontaire [que la décentralisation fut mise en place], que c'est une initiative nationale. C'est possible, mais pour moi c'est une conditionnalité de ceux qui nous financent. Des bailleurs de fonds, des partenaires techniques et financiers, ont demandé que le pays adopte une forme de gouvernance qui est la démocratie libérale. C'est une des conditions pour soutenir les financements. Un des points importants qui permet d'expliquer cela, c'est la conférence de la Baule, la 16<sup>ème</sup> conférence en 1990. C'est Mitterrand qui a dit : « écoutez, si vous voulez qu'on continue et qu'on vous aide, il faudra faire ceci, cela ». À partir de 1990, tout le monde s'est lancé dans la démocratisation, parmi laquelle la décentralisation qui va supposer un effort pour la participation des populations à la gestion des affaires et aussi de l'Etat, mais cette fois-ci en prenant les morceaux au niveau local. Même si les gens disent : « oui, nous avons adopté la démocratie de manière autonome et sans pression », je pense que c'est juste une déclaration. Mais les faits et les propos sont qu'il y a tout lieu d'attribuer cela à la pression extérieure. »*

Le Burkina Faso adopte un régime semi-présidentiel et le multipartisme suite à l'adoption de la Constitution en 1991 qui instaure la quatrième République. Blaise Compaoré est élu la

---

<sup>91</sup> Entretien du 27.07.09.

<sup>92</sup> « Je n'ignore pas les interrogations que suscitent chez vous les événements qui ont bouleversé l'Est de l'Europe. Vous craignez que bien des capitaux ne se détournent de l'Afrique. C'est une inquiétude que l'on peut comprendre, car les moyens des pays qui sont vos amis ne sont pas illimités. Eh bien, il dépend de nous qu'il n'en soit pas ainsi. La France fait son devoir. C'est vrai que si l'on ne rétablit un climat de confiance dans la marche en avant des pays de l'Afrique, il est difficile d'espérer la venue d'investissements étrangers, privés. On peut prendre des mesures de toutes sortes, notamment fiscales, mais ne s'agit-il pas aussi d'un problème politique ? Si l'on veut redonner confiance dans les chances de l'Afrique ce sera par une stabilité retrouvée, avec des administrations en bon état de marche, avec une gestion scrupuleuse et un certain nombre de dispositifs, soit anciens, soit nouveaux qu'il conviendra de déterminer au cours des heures de travail que nous aurons cet après midi et demain. » (Discours de La Baule, 20 juin 1990, allocution prononcée par François Mitterrand, Président de la République, à l'occasion de la séance solennelle d'ouverture de la 16<sup>e</sup> conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique)

<sup>93</sup> Inspiré du modèle français, la décentralisation consiste à transférer des compétences de l'Etat à des collectivités territoriales qui sont dotées du pouvoir juridique et de l'autonomie financière.

<sup>94</sup> Entretien du 27.07.09.

même année sera réélu en 1998 et 2005, cette fois-ci pour un quinquennat<sup>95</sup>. L'instauration de la démocratie libérale est rendue possible par des réformes nationales importantes au niveau politique, économique et institutionnel. La RAF réintroduira la même année, sous l'instigation de la Banque mondiale, la propriété privée<sup>96</sup>. En juin 1993, Le Burkina Faso a quelques 41 prêts contractés pour un montant de près de 667,7 millions de dollars US (Osmont, 1995 :218).

### *Les textes d'orientation de la décentralisation*

En mai 1993, cinq nouvelles lois fixent le cadre juridique de la nouvelle politique de décentralisation<sup>97</sup>. La même année est créé la Commission Nationale de Décentralisation (CND) qui est à l'origine des textes d'orientation de la décentralisation (TOD) adoptés en août 1998<sup>98</sup>. Selon Ernest Ilboudo qui faisait partie d'une des cellules de réflexion, « appuyée beaucoup par la Suisse »<sup>99</sup>, la CND était une structure dirigée « dans un premier temps par un ancien Ministre de l'administration territoriale, qui s'appelle Antoine Raogo Sawadogo [actuel président du « Laboratoire Citoyennetés<sup>100</sup>] et qui a écrit pas mal d'ouvrages. La CND regroupait des intellectuels, des gens pour réfléchir sur la décentralisation, des gens de tous

---

<sup>95</sup> La Constitution fondatrice de la quatrième République prescrivait, en son article 37, que « le président du Faso est élu pour sept ans au suffrage universel direct, égal et secret. Il est rééligible une fois ». Le 27 janvier 1997, soit avant le terme du premier septennat, une nouvelle loi constitutionnelle ampute la précision « une fois », supprimant ainsi la limitation du nombre de mandats. À la suite de la crise sociopolitique générée par l'assassinat du journaliste Norbert Zongo, l'article 37 connaît une seconde modification, le 11 avril 2000, avec l'adoption du quinquennat et la réintroduction de la limitation du nombre de mandats : « le Président du Faso est élu pour cinq ans au suffrage universel direct, égal et secret. Il est rééligible une fois ». Blaise Compaoré se représentera aux élections présidentielles du 21 novembre 2010.

<sup>96</sup> Outre la réintroduction de la propriété privée du sol, conformément aux dispositions de la Constitution qui la reconnaît, la relecture de 1991 instaure, entre autres, le contrôle permanent des opérations d'aménagement et de gestion du DFN par l'Inspection Populaire au contrôle Immobilier sous l'égide du Ministère des Infrastructures, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MIHU) ainsi que la suppression du critère de propriétaire résident dans les attributions, ceci afin de freiner le déplacement des populations vers les terres urbaines non aménagées. Cette relecture permet à l'Etat de céder des terres du DFN à condition que le propriétaire respecte la planification prévue par l'Etat.

<sup>97</sup> Loi n°003/93/ADP portant organisation de l'administration du territoire au Burkina Faso ; loi n°004/93/ADP portant organisation municipale ; loi n°005/93/ADP portant statut particulier de la province du Kadiogo et de la Commune de Ouagadougou ; loi n°006/93/ADP portant statut particulier de la Commune de Bobo-Dioulasso ; loi n°007/93/ADP portant régime électoral des conseillers de village, de secteur communal, de département et de province.

<sup>98</sup> Quatre lois sur la décentralisation y sont distinguées : loi 040/98/AN portant orientation de la décentralisation au Burkina Faso, loi 041/98/AN portant organisation de l'administration du territoire au Burkina Faso, loi 042/98/AN portant organisation et fonctionnement des collectivités locales, loi 043/98/AN portant programmation de la mise en œuvre de la décentralisation. Les TOD ont conduit à la tenue des élections municipales en 2000.

<sup>99</sup> La contribution technique et financière d'un collectif de bailleurs de fonds, comprenant le Canada, la Suisse, le Danemark et les Pays-Bas, a permis de soutenir les efforts de la CND.

<sup>100</sup> Auteur du livre *L'Etat africain face à la décentralisation* (2001), Sawadogo est président du « Laboratoire Citoyennetés » fondé en 2003 avec le soutien de la coopération suisse. Suite au constat que la décentralisation tarde à faire émerger les changements souhaités (partage effectif des pouvoirs et des moyens, réelle participation de tous à l'action publique, réduction les inégalités, etc.), le Laboratoire Citoyennetés travaille sur la gouvernance et la citoyenneté en associant recherche en sciences sociales et facilitation du dialogue entre citoyens et gouvernants.

*les bords* »<sup>101</sup>. La loi 040/98/AN consacre alors « le droit des collectivités locales à s'administrer librement et à gérer des affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale » (art. 2). Pour ce faire, le territoire s'organise en circonscriptions administratives et collectivités locales, ces dernières, la province et la commune, sont « dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière » (art. 5).

Ce sera le 12 février 1995 que les premières élections municipales sont mises en place dans 33 communes « de plein exercice ». À Ouagadougou, cinq maires d'arrondissements sont élus et l'élection du Maire de la commune, Simon Compaoré (qui sera réélu en 2000 et 2006), se fait par les conseillers municipaux<sup>102</sup>. Tant sous l'autorité française qu'après l'indépendance, les politiques urbaines dépendaient directement des différents ministères en charges qui se sont succédés : « toutes les opérations d'urbanisme étaient réalisées sans aucune concertation locale et étaient le fait d'un pouvoir central opérant principalement au coup par coup, en fonction de ses besoins » (Zuppinger, 2005: 198). La décentralisation a changé cet état de fait en donnant aux municipalités la possibilité d'exprimer leurs besoins en matière d'aménagement urbain à la Direction Générale de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers (DGUTF) conformément à la seconde révision de la RAF en 1996<sup>103</sup>. En raison des exigences d'un état de droit et de l'économie de marché, cette relecture offre la possibilité au secteur privé de faire de la promotion foncière [Encadré 5], les terres du DFN pouvant être non seulement attribuées « de gré à gré », mais aussi « attribuées par adjudication », c'est-à-dire au plus offrant.

---

<sup>101</sup> Entretien du 27.07.09.

<sup>102</sup> En 1988, Ouagadougou est découpé en cinq arrondissements dont le fonctionnement et les prérogatives seront définies par la loi du 12 mai 1993. La commune urbaine de Ouagadougou est une collectivité territoriale composée d'un arrondissement central, Baskuy, et quatre arrondissements périphériques, Bogodogo, Boulmiougou, Signoghin, Nongremassom. Le conseil municipal regroupe les cinq maires d'arrondissements. La décentralisation ne devient effective qu'en 1995.

<sup>103</sup> Loi 014/96/ADP du 23 mai 1996, portant Réorganisation Agricole et Foncière au Burkina Faso. Le décret d'application 97-054/PRES/PM/MEF adopté le 6 février 1997 définira les conditions et modalités d'application de la loi. Cette loi comprend cinq types d'opérations en zone urbaine : le lotissement, la restructuration, le remembrement, la rénovation et la restauration (art. 27). A travers cette loi, l'accès à la propriété foncière est garanti ; les investisseurs étrangers y ont accès au même titre que les nationaux. La loi de 1996 définit deux catégories de terres : le domaine foncier national, qui est de plein droit propriété de l'Etat; et les terres détenues en propriété privée par des personnes physiques ou morales. L'Etat peut céder la jouissance de terres du domaine foncier national soit au terme d'un titre provisoire, soit au travers d'une cession définitive en pleine propriété, qui fait alors sortir les terres visées du domaine foncier national.

#### ENCADRE 5 : ENTREPRENEURIAT, CONSTRUCTION ET POUVOIR

Outre Michel Fadoul qui a bâti le « Groupe Fadoul », trois personnages illustrent l'entrepreneuriat florissant dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) : El Hadj Oumarou Kanazoé, Alizetta Ouédraogo et Henriette Kaboré.

Né en 1927, El Hadj Oumarou Kanazoé incarne la figure du *self-made man* au Burkina Faso. Ce milliardaire est à l'origine de la plus grande entreprise de BTP, créée en 1973, et spécialisée dans les travaux publics et les ouvrages d'art. Plusieurs villas à « Ouaga 2000 » ont été construites par celle-ci. Souvent sollicitée au Niger, au Bénin, au Mali, au Togo, en Côte d'Ivoire et en Guinée, l'entreprise possède trois avions personnels et un hélicoptère pour les déplacements d'un chantier à l'autre. Proche de Blaise Compaoré, sa réputation sera entachée à la suite de l'affaire Norbert Zongo : l'ONG Reporters sans frontières communiquera en 2006 que le rapport de la commission d'enquête traitant l'affaire avait été expurgé des noms de Oumarou Kanazoé et de François Compaoré, frère de du chef de l'Etat. Oumarou Kanazoé a toujours nié être impliqué dans cette affaire.

Belle mère de François Compaoré, Alizéta Ouédraogo dirige le « Groupe Aliz », holding travaillant dans le domaine de l'industrie et l'immobilier. L'entreprise regroupe AZIMMO (société immobilière créée en 1997 construisant, en particulier, des cités à « Ouaga 2000 »), Tan Aliz (société spécialisée dans le traitement de cuirs depuis 2000), la SOCOGIB (société d'Etat rachetée en 2001), et la Société africaine de construction de barrages, d'aménagements hydro- agricoles et de travaux publics (SACBA-TP, active depuis 2005). Proche de M. Kanazoé, ils sont intervenus financièrement, et sans contrepartie, pour rénover les locaux de la télévision nationale en 2006. Mis en cause par de nombreux journaliste en raison de sa capacité à s'arroger des marchés publics ou de la qualité de ses constructions, Mme Ouédraogo a toujours tenu tête à ces accusations.

Henriette Kaboré, amie de l'épouse du chef d'Etat, dirige l'entreprise BTM (Bâtiments et travaux de maintenance), créée en 1979 en Côte d'Ivoire, et implantée au Burkina Faso en 1995. Spécialisée dans la construction de routes et de bâtiments, son entreprise est connue pour avoir réalisée le siège de l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA), celui de la Banque commerciale du Burkina (BCB) et l'Ambassade de la Libye à Ouagadougou. Elle a aussi construit quatre amphithéâtres à l'Université ou encore des villas et résidences à « Ouaga 2000 ». En 2004, elle a reçu la Médaille d'or de la Fondation pour l'excellence dans la pratique des affaires. Henriette Kaboré est membre consulaire de la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso (CCI-BF), dont la vice-présidence est assurée par Mme Ouédraogo et la présidence par M. Kanazoé, et depuis peu consul honoraire de la République de Corée du Sud au Burkina Faso.

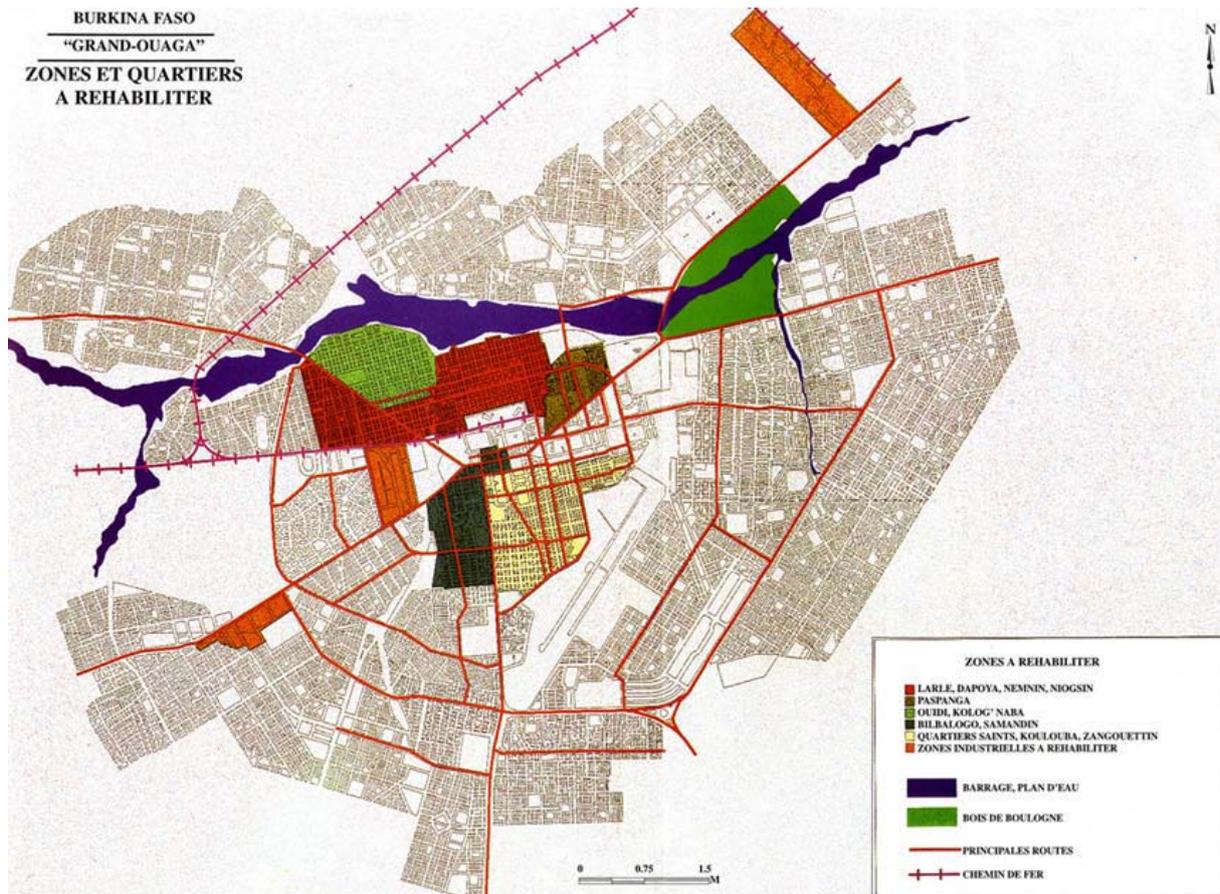
L'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement du « Grand Ouaga » à l'horizon 2010 (SDAGO 2010) s'inscrit dans le processus de décentralisation, et l'élaboration des TOD. Adopté en 1999, le schéma propose un changement d'échelle par rapport aux schémas précédents : il s'agit d'inclure les collectivités territoriales voisines de la commune de Ouagadougou<sup>104</sup>. Plusieurs experts nationaux ont participé à sa conception avec l'appui de la coopération néerlandaise mandatée par le MIHU à travers la DGUTF. Le SDAGO 2010 est l'aboutissement d'une démarche prospective entamée dès les années septante dans le cadre du Projet Wagadogo-Nossin, suivi par le projet village-centre-banlieue de Ouagadougou (PVCBO)<sup>105</sup>, le SDAU et le SABO, tous financés par les Pays-Bas. Le SDAGO 2010 préconise la fin des lotissements, la réhabilitation des zones non-loties existantes et la densification de l'espace municipal [carte 6]. En prévision d'une population de 2'676'753 habitants occupant le « Grand Ouaga » à l'horizon 2010, les grandes orientations du SDAGO 2010 sont la maîtrise du développement spatial (notamment à travers la création d'une ceinture verte) et économique du « Grand Ouaga », une amélioration du cadre et des conditions de vie, une meilleure intégration de la périphérie, l'adaptation de la régularisation et de la gestion institutionnelle aux réalités socio-économiques du pays, une meilleure mobilisation des ressources, et finalement une meilleure gestion des ressources naturelles dans le cadre d'une stratégie de développement durable<sup>106</sup>. Dans l'ensemble, les grandes recommandations des institutions internationales telles que le développement durable ou la décentralisation y sont intégrée (Biehler, 2010 :130).

---

<sup>104</sup> Il s'agit de passer de la province aux collectivités territoriales, à travers la notion de « Grand Ouaga ». Ce territoire fonctionnel regroupe les limites administratives de la ville de Ouagadougou, de la province du Kadiogo (Région du Centre) et du département de Loumbila (Région du Plateau central). Cette entité n'a aucune consistance juridique en dehors du décret de 1999 adoptant le SDAGO.

<sup>105</sup> Les grandes orientations du SABO ont conduit à la mise en place entre 1990 et 1994 du PVCBO. Ce dernier avait pour objectif l'amélioration des conditions de vie des populations vivant dans la banlieue et les villages environnants de Ouagadougou. Le caractère social était mis en avant dans le but d'offrir des emplois rémunérateurs aux jeunes de la localité et lutter contre les maladies d'origine hydrique. Le PVCBO II qui s'est exécuté entre 1994 et 1999, a abouti à la mise en place du concept Grand Ouaga.

<sup>106</sup> Selon les termes du SDAGO horizon 2010 élaboré en 1999.



Carte 6 : SDAGO, Horizon 2010, zones à réhabiliter<sup>107</sup>

La mise en œuvre du SDAGO 2010 a rencontré plusieurs difficultés<sup>108</sup>. L'absence de structures administratives de gestion du « Grand Ouaga » a rendu le SDAGO orphelin dès sa naissance. Les conseils municipaux mis en place en 1995 et renouvelés en 2000, ont entrepris des aménagements qui n'ont pas permis de respecter les orientations prévues. La spéculation foncière qui a suivi la décentralisation a entraîné l'expansion des zones d'habitats spontanés. En définitive, le SDAGO n'a pas connu l'engouement prévu auprès des collectivités territoriales et de l'administration, notamment en raison d'un manque de concertation entre ces partenaires, ce qui entraîné la révision du schéma en 2007.

### *Les ressources et compétences des communes*

Dès le début de la mise en œuvre de la décentralisation, l'attribution de parcelles est faite par les municipalités et non plus par l'Etat<sup>109</sup>. La population élit au suffrage universel les conseillers municipaux, et ceux-ci se répartissent ensuite entre la Mairie centrale (le conseil de ville présidé par Simon Compaoré) et les mairies d'arrondissements. Mais, les maires

<sup>107</sup> SDAGO volume 1, 1999 (cité par Biehler, 2010 :137)

<sup>108</sup> Selon le directeur général de l'urbanisme et des travaux fonciers Dieudonné Tapsoba, interview publié dans *Sidwaya*, 12 Février 2009.

<sup>109</sup> Conformément à la loi 041/98/AN qui précise qu'en matière de gestion foncière, d'aménagement du territoire et d'urbanisme les collectivités locales disposent d'un domaine propre constitué par les parties du DFN cédées à titre de propriété par l'Etat.

d'arrondissements sont seulement « *ordonnateurs délégués* » et n'ont aucune compétence en matière financière comme le précise Liliane Pierre : « *la seule compétence qu'ils ont - où ils peuvent percevoir directement des recettes - c'est sur la production de parcelles* »<sup>110</sup>. La décentralisation a entraîné ainsi l'extension de Ouagadougou car « *cela a provoqué le fait que la collectivité voit une ressource potentielle et une augmentation très importante du nombre de parcelles s'est donc produite. C'était la seule ressource que pouvaient avoir les mairies d'arrondissement* »<sup>111</sup>. Ce renforcement des capacités de gestion locales, voulu par les institutions financières et par les bailleurs de fonds, a été « le déclencheur d'une vague de lotissement mis en œuvre par les mairies d'arrondissement, qui se sont rapidement passées de l'avis des services techniques sur le bien-fondé de leur demande censée faire ressortir le besoin en parcelles nouvelles par rapport à la population de l'arrondissement et au taux de mise en valeur du parcellaire déjà existant » (Zuppinger, 2005: 198). L'autorisation du ministère est pourtant nécessaire pour procéder à de nouveaux lotissements, mais les maires s'en sont passés tout comme ils ne se sont pas conformés au SDAGO, horizon 2010, censé régir l'affectation des sols (Zuppinger, 2005:199).

Lors de la vague de lotissement qui a suivi la décentralisation, la procédure d'attribution des parcelles était pourtant claire, mais non respectée, comme le souligne Léandre Guigma<sup>112</sup>:

*« La procédure est claire, elle existe, mais elle n'est pas respectée, et l'Etat ne fait rien pour qu'on l'a respecte. Par exemple au niveau de la distribution des parcelles, la loi dit qu'il faut 5 ans pour mettre en valeur une parcelle. Le problème est à plusieurs niveaux. Le rôle de l'Etat n'est pas que de faire quatre bornes, leur rôle c'est de donner une parcelle viabilisée, avec des routes, avec de l'électricité, avec de l'eau, pour que le promoteur investisse. Les parcelles ça reste des parcelles attribuées à des gens, dans le plan de Ouaga c'est loti, mais ce n'est pas construit, ça n'a aucune valeur. Donc ça freine l'investissement du privé. Parce qu'il faut que chacun joue son rôle. L'aménageur doit vraiment aménager jusqu'au bout, avant d'exiger aux privés, aux promoteurs privés, à nous, d'investir dans les délais et selon les règles. Mais quand l'un ne joue pas son rôle : c'est ça qui fait que la ville de Ouaga a connu un étalement urbain impressionnant et que justement l'urbanisation n'est pas de qualité. »*

### ***La croissance des zones non-loties***

Les stratégies d'anticipation des ménages, issues de la période révolutionnaire, n'ont fait que se prolonger. Le décret d'application de la RAF de 1996 donne la priorité aux « demandeurs résidents déguerpis à l'occasion de lotissement » et a poussé les habitants à anticiper les logements futurs, car pour avoir la chance d'obtenir de manière régulière une parcelle, il faut occuper l'espace à lotir (Biehler, 2010 ; Zuppinger, 2005). Dès 1999-2000 et

---

<sup>110</sup> Entretien du 26.04.09.

<sup>111</sup> Entretien du 26.04.09.

<sup>112</sup> Entretien du 04.05.09.

suite à l'annonce par les mairies d'arrondissement des lotissements des secteurs périphériques, les zones non-loties ont connues « une croissance et une densification sans précédent, se couvrant d'habitations nouvelles ou de constructions très sommaires (sans ouvertures, ni toit) non habitées » (Zuppinger, 2005: 200), celles-ci étant connues sous le nom de « maisonnettes-alibi » car permettant, avec un faible investissement en banco<sup>113</sup>, d'attendre le lotissement en occupant le terrain<sup>114</sup>.

Léandre Guigma<sup>115</sup> rappelle qu'en périphérie, sur des zones de lotissements bornées mais non viabilisées, les parcelles ne sont pas forcément mise ne valeur dans une visée spéculative :

*« Des fois, c'est loti mais il y a toujours les premiers occupants qui ont construit en banco qui sont toujours là, qui attendent que les intéressés viennent. Mais puisqu'ils ne viennent pas, puisqu'ils ne sont pas intéressés parce qu'il n'y a pas l'eau, l'électricité et la route, ils sont là en attendant. On sait aussi comment les lotissements se sont passés. Les lotissements, ce sont des gens qui s'agglutinent autour de la ville, qui réclament des parcelles. Dès qu'ils ont la parcelle, ils la revendent à d'autres et ils vont plus loin. C'est pour ça que la ville est si grande. Il y a assez de parcelles pour tous les Burkinabè, mais en réalité c'est mal distribué. Il y en a qui en ont beaucoup plus, mais qui n'investissent pas. »*

Lucien Kaboré<sup>116</sup> souligne que lorsqu'il y a eu la décentralisation, les maires ont poursuivi la politique de lotissement de la Révolution, mais cette fois-ci sans instance de contrôle :

*« Quand y a eu la communalisation, là ça s'est perverti. Parce que l'on disait aux gens : je veux lancer une opération de lotissements, si ça vous intéresse, venez souscrire, mais avec un prix qui est insignifiant. Et là il n'y avait plus de contrôle : une personne pouvait inscrire 10 personnes de sa famille à l'opération et avait pratiquement effectivement droit à ces dix parcelles. C'est là où ça a beaucoup dérapé. On est passé d'un mot d'ordre qui était censé résoudre les problèmes à une pratique qui est très spéculative. On vit jusqu'à présent cette spéculation. »*

La régularisation par lotissement du domaine foncier communal a ainsi eu une conséquence paradoxale : une croissance de l'habitat informel provoquant l'extension des zones non-loties. Les parcelles ont été acquises dans un souci patrimonial mais n'ont pas été mise en valeur selon Lucien Kaboré<sup>117</sup> :

---

<sup>113</sup> Et en tôle pour la toiture et quelques ouvertures.

<sup>114</sup> Le terme de « maisonnette-alibi » est utilisé par plusieurs auteurs (Prat, 1996 ; Zuppinger, 2005). Usuellement, ces maisons (d'une pièce) sont dénommées des « entrer-coucher » ou des 8/10/12 tôles (terme qui correspond au nombre de plaques de tôles formant le toit). Ces dénominations ne permettent cependant pas de savoir si la maison est en zone lotie ou non.

<sup>115</sup> Entretien du 04.05.09.

<sup>116</sup> Entretien du 28.05.09.

<sup>117</sup> Entretien du 28.05.09.

*« Il ne faut pas oublier que l'on est dans le contexte d'un pays pauvre et d'institutions bancaires qui de toute façon pour être efficaces ne peuvent pas accompagner les populations pauvres. Donc qu'est ce qui se passe ? On dégage les parcelles mais ensuite, pour investir sur des parcelles, ça cause un problème. Et comme les gens ont compris que de toute façon avoir 1'000 parcelles c'est peut-être plus sécurisant que d'avoir son argent dans une banque, les gens ont spéculé. La loi disait que quand vous avez une parcelle, vous avez cinq ans pour la mettre en valeur. En fait, ça n'a jamais été contrôlé, ça fait que même un quartier comme Ouaga 2000 où les parcelles ont été vendues - il y a des gens qui ont une vingtaine de parcelles à Ouaga 2000 - une seule est mise en valeur et même à moitié ! Ça fait que même Ouaga 2000, en réalité vous avez moins de 15% d'occupation. Par contre, vous avez toujours des extensions et des extensions. Donc en réalité on spéculé. »*

Liliane Pierre<sup>118</sup> souligne que la procédure d'attribution, pourtant « assez sociale » et dénotant un « souci d'équité », n'a pas pu empêcher des situations d'injustices et de privilèges :

*« Vis-à-vis de la Mairie d'arrondissement, la personne paie sa taxe de candidat pour obtenir la parcelle, puisque c'est ce qui rembourse les travaux faits, et après la taxe de résidence elle est payée au domaine foncier. Alors, c'est là qu'il y eu beaucoup de flou, d'approximations et beaucoup de critiques, parce que on a dit que le fait que ce ne soit plus un acte technique mais tout un processus sociopolitique en quelque sorte, a créé des injustices et des privilèges. Il y a des gens qui ont triché, il y a des gens qui ont plusieurs parcelles. Il y a eu effectivement beaucoup de tricheries, et on est sorti du caractère éminemment social de la distribution du logement et qui était fondé sur l'hypothèse que du moment qu'on n'était pas bien logé c'est qu'on était pauvre. »*

En définitive, l'Etat s'est désengagé de la problématique des lotissements au profit des collectivités locales sans pour autant ne pas continuer à cultiver certains arrangements informels. Les acteurs de la Mairie et de l'administration de l'Etat sont pour la plupart membres du parti majoritaire, le Congrès pour la Démocratie et le Progrès<sup>119</sup> (CDP). Selon Ernest Ilboudo, « c'est essentiellement le parti politique majoritaire qui a le monopole de la gestion de la ville à plusieurs niveaux, autant politique qu'administratif »<sup>120</sup>. De même, avec la privatisation de sociétés d'Etat et l'émergence de sociétés privées, des arrangements spécifiques entre le pouvoir politique et le secteur privé se sont formés [Encadré 6]. Il existe en effet des liens familiaux ou de clan entre la Présidence et certains grands opérateurs économiques travaillant dans le BTP et la promotion immobilière (par exemple AZIMMO,

---

<sup>118</sup> Entretien du 26.04.09.

<sup>119</sup> Sous l'impulsion de Blaise Compaoré, treize formations politiques ont fusionné pour fonder le CDP (Congrès pour la Démocratie et le Progrès) en 1996 avec pour idéologie officielle la social-démocratie.

<sup>120</sup> Entretien du 27.07.09.

Kanazoé, BTM, Fadoul)<sup>121</sup>. Ces liens s'observent également dans le système d'appels d'offre de l'Etat qui profite souvent à ces grands opérateurs économiques. Ces arrangements public-privé illustrent l'existence d'une gouvernance clientéliste et néo-patrimonialiste et sont à mettre en perspective avec l'émergence de « *nouveaux riches* » à Ouagadougou, comme le souligne Alain Gilbert Koala<sup>122</sup> :

*« Après la mort de Sankara, les nouveaux tenants du pouvoir ont fait réviser les choses, et puis certainement, la mise en place des communes a favorisé un système de corruption. Et du même coup, de nouveaux riches ont aussi émergés, et leur leitmotiv c'était d'investir. Parce que les gens se sont rendu compte que la terre est un moyen sûr pour disposer de revenus. »*

C'est à partir de 2002 que l'Etat reprendra en main le contrôle du domaine foncier à travers l'arrêté conjoint pris par le Ministère des infrastructures, de l'habitat et de l'urbanisme et le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation qui va préciser la procédure d'obtention de l'autorisation de lotir ou de restructurer le tissu urbain. D'après Zuppinger (2005: 199), « Les municipalités perdent ainsi les prérogatives qu'elles s'étaient elles-mêmes octroyées à la faveur des réorganisations liées à la décentralisation. De promotrices, elles redeviennent, en théories du moins, les exécutantes des procédures de lotissement, soumises à autorisation auprès du ministère chargé de l'urbanisme. »

---

<sup>121</sup> D'origine libanaise, la famille Fadoul est à la tête du « Groupe Fadoul » travaillant dans le domaine de l'industrie, de la distribution et du BTP, dans 10 pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Le rachat de l'entreprise Technibois en 1975 par Michel Fadoul est à l'origine de l'expansion des activités commerciales de la famille, qui seront regroupées plus tard au sein du « Groupe Fadoul », aujourd'hui dirigé par son frère Georges Fadoul. La famille Fadoul est aussi propriétaire la chaîne télévisée *Canal 3*, Georges Fadoul sponsorise depuis les années quatre-vingt le tour cycliste du Faso, et sa femme est consul du Burkina Faso au Liban. La famille a financé le goudronnage, l'éclairage et la signalisation d'une rue du quartier Gounghin, et en 2010 le conseil municipal a donné à celle-ci le nom de cette famille, aujourd'hui de nationalité burkinabè, incarnant la réussite économique du pays. Au sujet de ces parcours économiques de « self-made man », se déclinant au masculin et féminin, voir les courtes biographies des grands entrepreneurs, à l'encadré 5.

<sup>122</sup> Entretien du 02.07.09.

#### ENCADRE 6 : « FAIRE PARLER LES FEUILLES »

« Faire parler les feuilles » est l'expression courante pour désigner le fait qu'il faille sortir des billets de banque pour retirer quelques avantages d'une transaction. Cette forme de corruption se lit notamment dans la passation des marchés publics depuis la libéralisation du Burkina Faso, bien qu'il soit extrêmement difficile d'enquêter à ce sujet et d'en tirer des résultats significatifs. Deux formes de corruptions sont distinguées par la Banque mondiale. La première est la plus connue ; elle s'apparente aux pots-de-vin que des responsables publics exigent ou acceptent en échange d'un accès privilégié à des marchés publics ou d'exemptions à la réglementation en vigueur. La seconde - qualifiée de « corruption discrète » - décrit plusieurs types d'abus observés parmi les employés de l'Etat qui ne fournissent pas les services ou les intrants payés par des deniers publics.

Le rapport de la Banque mondiale intitulé « Silencieuse et fatale : la corruption discrète entrave le développement de l'Afrique » (2010) souligne qu'en 2006, au Burkina Faso, 86,77% des entreprises doivent verser de l'argent de façon informelle à des fonctionnaires pour faire avancer leurs dossiers. Dans le même temps, 80,77% des entreprises doivent faire des cadeaux pour obtenir un contrat public. Pour 53,96% des entreprises, la corruption est un obstacle majeur au développement économique du « pays des hommes intègres ».

L'indice de perception de la corruption, développé par l'ONG *Transparency International*, attribue au Burkina Faso, en 2009, un score de 3.6. Plus l'indice est élevé, plus la perception de la corruption est faible. Pour comparaison, le score de la France est de 6.9, celui du Ghana de 3.9, du Mali de 2.8 et de la Côte d'Ivoire de 2.1. Sur les 47 pays de l'Afrique sub-saharienne couverts par l'indice 2009, 13 pays ont obtenu un score entre 3 et 5 indiquant que la corruption est perçue comme un défi majeur par les experts et les entrepreneurs de ces pays. Les secteurs les plus corrompus au Burkina Faso sont les douanes, les impôts, la police, suivis de la santé et de l'éducation.

Selon la Banque mondiale, la corruption est intrinsèquement liée à l'exercice du pouvoir en Afrique. Cependant, loin des clichés qui attribueraient celle-ci à la prévalence de relations claniques ou au pouvoir corrupteur de l'économie moderne, Olivier de Sardan (1996: 99) souligne que l'économie morale de la corruption en Afrique est postcoloniale et fondamentalement syncrétique : « elle ne reflète aucunement une culture « traditionnelle », ou précoloniale, même si des éléments culturels anciens, transformés et recomposés, se sont incontestablement amalgamés aux éléments hérités de la période coloniale, comme à ceux qu'a produit le temps des indépendances ». Cette posture permet de sortir de la dichotomie essentialiste souvent classique à ce sujet où « c'est soit l'Etat moderne qui est corrompu par la culture traditionnelle, soit la culture traditionnelle qui est corrompue par l'avènement de l'Etat moderne » (Blundo, 2007: 41).

## De la ZACA à « Ouaga 2000 » : des projets d'Etat prestigieux

L'Etat s'est engagé dans deux opérations de grande envergure. Structurant la ville en deux pôles distant d'environ dix kilomètres, ces projets dénotent à la fois la volonté de la Présidence à attirer des investisseurs nationaux et étrangers à travers des opérations de prestige et à inscrire son pouvoir dans l'espace de l'agglomération, et ce à travers l'organisation du centre-ville en un lieu attractif propice aux affaires – la ZACA - et à travers la création d'une nouvelle partie de ville abritant les sièges du pouvoir et les résidences des « nouveaux riches » - « Ouaga 2000 ».

Approuvé par décret en 1990<sup>123</sup>, le projet concernant la Zone d'Activités Commerciales et Administratives (ZACA) regroupe le plan de restructuration de la zone commerciale et la Cité An IV A au sein d'une superficie de 115 hectares. Le projet reprend les principes de zonage de l'ancien plan et a pour fonction première « d'être une zone à vocation multiple devant permettre de dynamiser le centre-ville et conférer à la capitale les caractéristiques d'une ville bien structurée, fonctionnelle et agréable à visiter, c'est-à-dire la rendre plus attractive » (Aunis, 1999 :91). Cette démarche d'aménagement et de restructuration de la zone commerciale a abouti essentiellement à une restructuration des alentours du marché central, du quartier Koulouba et de l'avenue Kwamé N'Krumah, à une amélioration du bâti, une réfection des chaussées et un aménagement des parkings. Un nouveau cahier des charges<sup>124</sup> complète les règlements et plans établis lors des anciens projets mais ne sera pas officiellement reconnu : seuls quelques îlots comme ceux de l'avenue Kwamé N'Krumah seront transformés selon ces directives, le cahier des charges de 1985 restant en vigueur pour le reste de l'ensemble. Le parti majoritaire de l'époque, le Front Populaire, se contentera de suivre le programme de rénovation du CNR venant confirmer le zonage fonctionnaliste initié sous la Révolution tout en affirmant créer « des conditions favorables de mise en exploitation des investissements de tous les partenaires, c'est-à-dire de tous ceux qui ont répondu à l'appel de l'Etat en y investissant, et des stimulations pour ceux qui n'ont pas encore investi » (Aunis, 1999 :92).

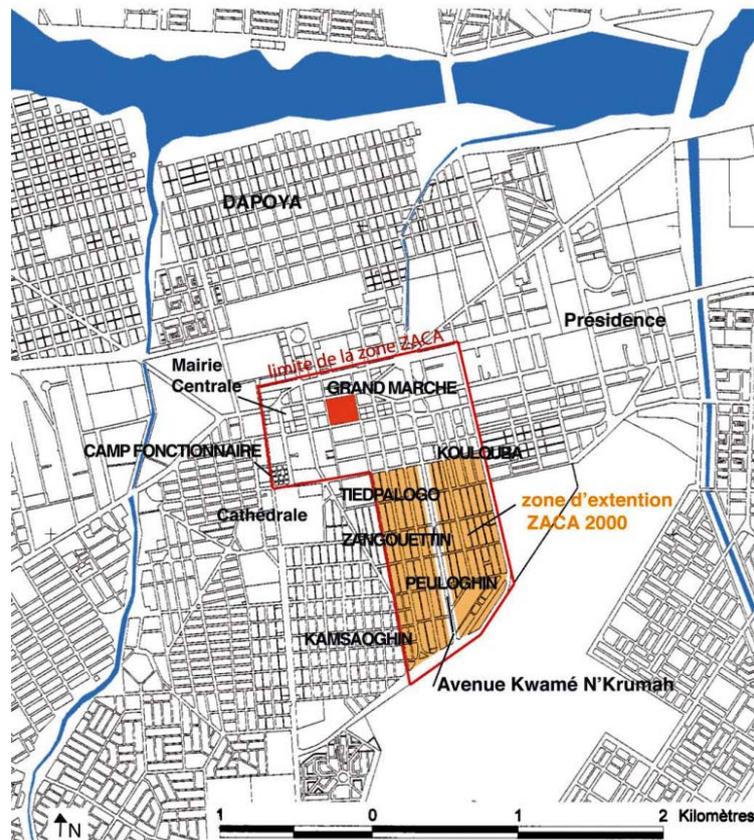
### *Construire une capitale digne de ce nom*

Le projet d'extension de la ZACA [Carte 7] est né, en partie, du constat de l'évolution du centre-ville et des quartiers contigus à la première ZACA, c'est-à-dire à l'Est et à l'Ouest de l'avenue Kwamé N'Krumah, qui deviendra l'épine dorsale du projet. Ces mutations résultaient des investissements immobiliers importants le long des avenues goudronnées, qui se sont concrétisés par des constructions à étages à vocation de commerces et services (Biehler, 2010: 414). Ardjouma Ouattara précise que « *le centre-ville était devenu pratiquement intenable : il y avait les problèmes de circulation et les problèmes d'activités. Il*

<sup>123</sup> Kiti AN VIII 0060/FP/EUIP/SEHU du 23 septembre 1990.

<sup>124</sup> Selon Aunis (1999 : 92), un souci d'urbanisme de composition apparaît dans ce cahier des charges qui précise les normes d'entretiens et de propreté des lieux et réglemente l'encombrement et l'occupation du site.

fallait donc, selon la terminologie officielle, aménager de manière à ce que ce soit « une capitale digne de ce nom »<sup>125</sup>. En conséquence, le Conseil des ministres adopte un décret « portant extension de la zone d'activités commerciales et administratives à Ouagadougou et création d'un projet d'aménagement de la ZACA »<sup>126</sup> et consacre celui-ci comme projet d'utilité publique. La superficie de la zone est alors portée à 200 hectares.



Carte 7 : Situation de la ZACA en 1990 et 2000<sup>127</sup>

Le projet d'extension de la ZACA part du constat que « la pression spatiale de l'activité économique s'opère dans une trame urbaine inadéquate engendrant de multiples disfonctionnements du centre-ville » et vise en conséquence les objectifs suivants : réaménager la trame viaire, soigner l'image de la ville, présenter des opportunités intéressantes pour le développement des activités, promouvoir pour cette zone un aménagement durable et proposer une réglementation cohérente et réaliste<sup>128</sup>.

Le pilotage politique du projet est assuré par un Conseil Interministériel de Pilotage (CIP) qui est présidé par le Ministère des Infrastructures, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MIHU). Le CIP fixe les grandes orientations du projet et assure la synergie entre l'aménagement et les

<sup>125</sup> Entretien du 22.06.09.

<sup>126</sup> Décret 2000-522/PM/MIHU du 2 novembre 2000

<sup>127</sup> Biehler (2010: 414).

<sup>128</sup> Cahier des charges applicables à la ZACA, direction générale du projet ZACA, MHU, établi en 2007 par G2 Conception à partir du rapport de présentation du plan d'aménagement de la ZACA et adopté en 2008 selon le décret 2008-036/PRES/MHU/MEF.

politiques sectorielles mises en œuvre par les autres ministères<sup>129</sup>. Une seconde structure est créée - le Bureau de Projet placé sous la tutelle du MIHU - afin d'assurer le suivi de l'exécution des décisions du CIP relatives aux programmes, de veiller au respect du nouveau cahier des charges qui sera adopté en 2007, et d'assurer la liaison entre le CIP, les différents services techniques et les propriétaires et habitants de la zone. Ainsi, l'Etat a créé ses propres outils pour maîtriser la totalité du projet (Biehler, 2010: 419-420). En effet, celui-ci a premièrement le monopole du rachat des parcelles de la zone du projet afin d'éviter toutes spéculations. Deuxièmement, il a la possibilité d'exproprier les habitants dans un cadre légal<sup>130</sup>. Troisièmement, il construit via la Société Nationale d'Aménagement des Terrains urbains (SONATUR)<sup>131</sup> les trames d'accueils où les habitants expropriés rachètent, après indemnisation, une parcelle et établit le cahier des charges applicable à la mise en valeur de celle-ci. Quatrièmement, il organise et participe au jury du concours international d'urbanisme qui donnera lieu au plan d'aménagement. Finalement, il préfinance entièrement le projet<sup>132</sup> et l'achat des nouvelles parcelles par les promoteurs permettra ensuite à l'Etat de récupérer ses investissements<sup>133</sup>.

Cependant, l'Etat ne procède pas autoritairement à l'implantation du projet. En effet, le Bureau du Projet a instauré une nouvelle manière de faire l'aménagement, plus consensuelle, à travers l'engagement de l'agence de communication Synergie. Celle-ci jouera un rôle important dans le processus d'acceptation du projet par la population, alors que la Mairie aurait pu être l'intermédiaire entre l'Etat et les habitants, et ne se contentera finalement que de suivre passivement le projet (Biehler, 2010: 421). La communication élaborée par Synergie passe dans la presse, la télévision et est placardée sur les récents panneaux publicitaires de 4x3 mètres. Cette communication vise à informer le public des travaux en cours et à susciter l'engouement de la population pour un centre-ville moderne désiré par l'Etat, à la fois au niveau des activités commerciales et de services qui y prendront

---

<sup>129</sup> Le CIP se compose de deux représentants du MIHU, un représentant du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, un représentant du Ministère de l'Environnement et de l'Eau à travers l'Office Nationale de l'Eau (ONEA), un représentant du Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat, un représentant du Ministère des Postes et de la télécommunication à travers l'Office de Nationale des Télécommunications (ONATEL), un représentant du Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie à travers la Société Nationale Burkinabè d'Electricité (SONABEL), un représentant du Ministère de l'Intégration, un représentant du Ministère de l'Economie et des Finances, un représentant de la Mairie de Ouagadougou (accompagné de quatre conseillers municipaux de Baskuy) et trois représentants des propriétaires et ayant droit.

<sup>130</sup> L'Etat Burkinabè est toujours l'unique propriétaire des terres, et les individus n'ont qu'un droit de jouissance sur celles-ci. La loi 014/96/ADP de 1996 stipule que l'Etat peut procéder à des expropriations pour cause d'utilité publique.

<sup>131</sup> La SONATUR est une société d'Etat créée par Décret n°97-426/PRES/PM/MIHU du 13 octobre 1997. Le capital initial de dix millions de FCFA a été augmenté à trois milliards de FCFA en 2000 et est exclusivement détenu par l'Etat Burkinabè.

<sup>132</sup> L'Agence Française de développement (AFD) a émis des réserves par rapport à ce mode de financement étatique, car selon ce bailleur, le Burkina Faso, faisant partie des pays très endettés, devrait mobiliser ses ressources pour la lutte contre la pauvreté et l'aménagement des zones urbaines sous-équipées (Biehler, 2010: 420).

<sup>133</sup> L'estimation globale du coût du projet s'élève à 45 milliards de FCFA provenant de la vente des parcelles selon l'hebdomadaire Bendré de mars 2009.

place<sup>134</sup> et au niveau du type d'habitats proposés aux habitants déplacés<sup>135</sup> (Biehler, 2010 :427).

Véritable « *projet pilote* », l'extension de la ZACA est unique à l'échelle de la sous-région aux dires du directeur général du projet Moussa Sankara en fonction depuis août 2008, car « *la législation foncière autorise d'exproprier les habitants pour réaliser le projet, alors qu'il est beaucoup plus difficile de déloger des habitants dans d'autres capitales sous-régionales* »<sup>136</sup>. Et le fait d'avoir créé une structure *ad hoc* pour gérer, et communiquer, le projet sur la longue durée y est aussi pour beaucoup. Moussa Sankara précise que des visites de délégations étrangères, du Bénin ou du Mali sont venues s'inspirer du projet, par exemple pour la réalisation du quartier d'affaire ACI 2000 (mais aussi résidentiel au contraire de la ZACA) à Bamako<sup>137</sup>. Cependant, il conclut que « *beaucoup de pays s'en inspirent, l'admirent, mais ce n'est pas évident : il faut des lois foncières et une volonté politique forte !* ».

### *Le plan d'aménagement de la ZACA*

Trois phases sont à distinguer au sein du développement du projet. Premièrement, l'Etat a tenté de sensibiliser la population habitant au sein des vieux quartiers à accepter le projet. Comprenant des habitations traditionnelles en banco<sup>138</sup>, l'ensemble est déclaré hors-norme, « tant pour ses caractéristiques architecturales que par le mode de vie qu'il engendre » (Biehler, 2006a: 31). Suite à trois années de négociations ponctuées par de nombreuses manifestations<sup>139</sup>, plusieurs quartiers du centre-ville seront délocalisés vers des trames d'accueil à la périphérie sud, principalement celle de la zone C de « Ouaga 2000 », la plus vaste et la mieux équipée. Les habitants ont été indemnisés après identification de leurs droits.

---

<sup>134</sup> Une affiche montre un jeune homme d'affaires qui pose devant un bâtiment emblématique de l'Avenue Kwamé N'Krumah. Vêtu d'un costume, il incarne l'image de la réussite socioprofessionnelle. Le slogan est « grâce à tous, Ouaga se construit ».

<sup>135</sup> « En cédant votre parcelle au projet ZACA, participez vous aussi à une belle entreprise humaine et une grande réussite d'urbanisation ! » tel est le texte qui accompagne le slogan « Opération ZACA...c'est bien parti !!! ». Cette affiche promeut un habitat de type « villa » pour des familles nucléaires en mettant en avant la possibilité pour chacun d'obtenir un logement décent sur la trame d'accueil, sous-entendant ainsi que les logements des vieux quartiers de la ZACA ne l'étaient pas.

<sup>136</sup> Entretien du 27.05.09.

<sup>137</sup> Comme le souligne aussi Basilisa Sanou : « Bamako a pris exemple sur ce qui s'est passé à Ouagadougou pour l'aménagement de la zone ZACA » (Entretien du 22.05.09).

<sup>138</sup> L'habitat de cour correspond à un mode de vie particulier adopté par les habitants des villes et les nouveaux arrivants. Adaptation de l'habitat rural reproduisant la division de l'espace entre plusieurs familles (Dévérin, 1999), l'habitat de cour s'adapte à des pratiques spécifiquement urbaines comme celle de la location (Gervais-Lambony, 2003: 52).

<sup>139</sup> Un bureau de coordination et de concertation connu sous le nom de « nous pas bouger » a été mis sur pied par les habitants afin de contester le projet à travers des sit-in ou des marches, se terminant souvent en affrontement avec les forces de l'ordre. Dans un premier temps, ces revendications attirent les sympathies de la majorité de la population, mais celle-ci se désolidarise après plusieurs événements violents, dont celui du 4 février 2002 qui marque la radicalisation du mouvement (Biehler, 2010 :457-458). À cette date, et pour la première fois, une réunion d'information pour la population à propos du projet est organisée par le bureau du projet et Synergie. La réunion n'a cependant pas lieu, et la police intervient, car un député habitant les vieux quartiers et en faveur d'un départ digne a été séquestré par des partisans de « nous pas bouger ».

Un concours international – seule véritable concours international d’urbanisme depuis lors - est alors organisé par l’Etat pour élaborer un plan d’aménagement. En 2003, les résultats sont dévoilés et c’est un consortium de bureaux burkinabè (G2 Conception), sénégalais (Architecture et Climat) et français (atelier Jean-Louis Pujol) piloté par l’agence G2 Conception qui remporte le concours [Encadré 7]. Trois mois plus tard, le plan est approuvé par le gouvernement. L’objet du concours était la restructuration et l’aménagement de la zone centrale à travers des réalisations emblématiques, l’élaboration de normes architecturales et urbanistiques et un traitement des espaces publics. De l’avis de Dahouda Ouédraogo, co-directeur de l’agence lauréate<sup>140</sup>, c’est l’aspect fonctionnel du plan proposé qui a conduit le jury à l’accepter :

*« On a créé quelque chose de très fonctionnel par rapport à un centre-ville. On n’a pas abordé le concept de la ZACA comme une étude d’architecture, mais d’abord comme une étude d’urbanisme avec des aménagements en îlots. Je pense que c’est tout ce concept de fonctionnement en îlots, de création d’espaces de parking, de réglementation pour obtenir une certaine image qui a surtout compté. Au niveau style, on a fait une référence, on avait dit « les constructions seront d’inspirations soudano-sahéliennes ». On a créé des galeries abritées, des protections solaires des ouvertures, avec des couleurs qui tendent vers l’ocre et le beige qui prennent et acceptent plus la poussière. Mais je pense que le projet, sa force, c’est son côté fonctionnel. »*

Le plan d’aménagement propose d’équilibrer l’axe nord-sud par un axe transversal est-ouest où deux portails emblématiques – intégré à des immeubles R+7 comprenant des parkings en sous-sol - seront édifiés à ses extrémités : la Porte de la Mémoire et la Porte du Futur. Ces deux ensembles sont situés sur une zone mixte comprenant des activités de type tertiaire, administration et commerce, les deux autres zones prévues étant soit commerciale, en continuité avec le marché central, soit tertiaire à destination des banques, assurances, sociétés, bureaux et organisations internationales. Les bâtiments sont structurés en îlots avec cours intérieures et formeront un ensemble homogène regroupant les différentes parcelles. Chaque îlot aura une garderie pour enfants. Les espaces publics structurent l’ensemble à travers un traitement des voiries, la création d’espaces verts (dont la construction d’un parc pour enfants) et un mobilier urbain spécifique rappelant les cultures du Burkina Faso. Le stationnement est traité comme un élément d’aménagement et de nombreuses places de parkings, couverts, souterraines ou le long des immeubles, sont prévues. La continuité avec le premier projet ZACA est réglementée et chaque immeuble de cette première zone sera mis aux normes. Le tourisme est valorisé à travers la création d’une esplanade culturelle et d’un complexe hôtelier cinq étoiles. Face à celui-ci se trouvera un espace monumental pour la promotion culturelle surplombant une place publique et un théâtre en plein air [Fig. 7].

---

<sup>140</sup> Entretien du 28.05.09.

## ENCADRE 7 : L'AGENCE G2 CONCEPTION

Créé en 1998 par Lucien Kaboré et Dahouda Ouédraogo, tous deux anciens étudiants de l'EAMAU à Lomé, l'agence G2 Conception est un bureau pluridisciplinaire travaillant dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et l'ingénierie. Son objectif principal est, selon le récent site Internet, d'œuvrer « à l'amélioration du cadre et des conditions de vie pour la réduction de la pauvreté et le développement durable en Afrique ». L'agence dispose d'un personnel permanent de quinze personnes et d'un réseau international de quarante consultants constitué de sociologues, démographes, géographes, économistes, géomètres et ingénieurs. En outre, elle accueille régulièrement des stagiaires burkinabè et étrangers et a recours, selon les projets, à des bureaux d'études nationaux et internationaux.

G2 Conception est l'une des plus grandes agences du pays et, depuis peu, « une structure compétitive au niveau international » selon le site Internet. Depuis 2003, date à laquelle l'agence est lauréate du concours international d'urbanisme pour l'aménagement de la ZACA de Ouagadougou, Lucien Kaboré et Dahouda Ouédraogo ont travaillé sur plusieurs projets pour le compte du gouvernement.

- En 2002, l'agence a élaboré le code de l'Urbanisme et de la construction du Burkina Faso. Elle a ensuite assisté le gouvernement jusqu'à l'adoption de la loi par l'Assemblée nationale le 18 mai 2006.
- En 2005, l'agence, en partenariat avec le bureau d'étude tunisien Dirasset, est retenue pour l'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) du Burkina Faso. La partie visant à établir un diagnostic de l'aménagement, et celle consistant à élaborer le SNAT lui-même, ont été validées par le gouvernement, mais sa mise en œuvre à travers un plan d'action n'a pas encore été approuvée. Le rapport provisoire de l'élaboration du SNAT a été publié en 2008.
- En 2006, l'agence est lauréate du concours d'architecture pour la construction du siège du Ministère des affaires étrangères et de la coopération régionale du Burkina Faso.
- En 2007 est publié l'étude diagnostique de l'agglomération de Ouagadougou destinée à servir de base à l'élaboration, avec ONU-Habitat, de la stratégie de développement urbain de la capitale.
- En 2008, l'agence a participé à l'élaboration de la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain (PNH DU).

L'agence mène des projets d'urbanisme dans d'autres pays de la sous-région tels que le Niger où elle a été appelée par le bureau d'étude LAMCO pour piloter l'étude du Plan urbain de référence de la commune V de Niamey. Au niveau architectural, outre les commandes de particuliers concernant l'édification de villas ou la valorisation des matériaux locaux, G2 conception a été, en 2007, lauréat du concours international d'architecture pour l'extension de l'Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement de la fondation 2IE et assure la maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un Centre Hospitalier Universitaire de Tengandgo avec le cabinet CCHSU de Taipei (Taiwan).



Figure 7 : le complexe culturel du plan d'aménagement de la ZACA<sup>141</sup>

Un cahier des charges provisoire accompagne le plan d'aménagement et prescrit des bâtiments allant de R+1 à R+7. Les nouvelles constructions auront des reculs de cinq mètres à partir de la voirie pour permettre les stationnements ponctuels. L'autorisation de construire sera obligatoire et tout projet de construction sera élaboré par un architecte. Il sera interdit de changer la destination de la parcelle et un délai minimal de cinq ans à partir de la date d'attribution est accordé pour la mise en œuvre de la parcelle. Les règles d'aménagement et de construction sont définitivement fixées lorsque le Conseil des ministres approuve le cahier des charges applicable à la ZACA en 2008<sup>142</sup>. Ce dernier est accompagné d'un cahier des charges applicables aux zones limitrophes. Les deux comprennent des contraintes en termes de hauteur, de couleur et de formes architecturales<sup>143</sup>, le respect de celles-ci devant permettre « d'assurer la cohérence du projet » selon Moussa Sankara<sup>144</sup>.

Mais cette cohérence recherchée est une manière d'assurer « un paysage urbain ordonné » à travers un urbanisme hygiéniste de la table rase au mépris des habitants, les opérations de destruction de vieux quartiers « s'approchant d'une logique d'exclusion » (Biehler, 2010: 430), comme témoigne le chef coutumier de Koulobouba : « J'ai vu la maquette, et le projet ZACA pour moi, c'est insultant pour notre pays pauvre. D'après la maquette, ce n'est même

<sup>141</sup> Source : brochure de présentation de l'agence G2 Conception.

<sup>142</sup> Cahier des charges applicables à la ZACA, direction générale du projet ZACA, MHU, établi en 2007 par G2 Conception à partir du rapport de présentation du plan d'aménagement de la ZACA et adopté en 2008 selon le décret 2008-036/PRES/MHU/MEF.

<sup>143</sup> Par exemple, autour du marché central, Moussa Sankara mentionne qu'il s'agit « d'aller en hauteur, d'avoir des bâtiments de deux étages, des mettre des vitrages, et d'avoir une ville blanche [en termes de peinture] ».

<sup>144</sup> Entretien du 27.05.09.

pas Paris, c'est New York, il n'y a que des étages et à côté des gens qui meurent de faim »<sup>145</sup>. Parmi les équipements programmés plus haut se trouvent le centre commercial de Zangouetin et les restaurants populaires témoignant de cette volonté de réguler l'espace du centre-ville et les activités informelles qui s'y trouvent. Fermé sur un patio et comprenant des étals, des boutiques, un cinéma, des salles de conférences, des bureaux et un espace de restauration, le centre commercial remplace le marché populaire de Zangouetin rasé à l'occasion de l'extension de la ZACA. Quant aux deux restaurants populaires à destinations des couches moyennes, ils remplaceront les activités informelles de restauration traditionnellement disposées sur l'espace public.

A partir de 2003, le site de la ZACA est libéré de ses habitants et les travaux de démolition commencent. La nouvelle trame est dessinée, suivie par l'aménagement de la voirie et réseaux divers, et les souscriptions des parcelles sont engagées<sup>146</sup>. Cependant, les travaux trainent en raison de problèmes financiers : les procédures d'indemnisation sont toujours en cours en 2009 et les travaux d'assainissement coûtent plus chers que prévu : « *il est difficile de rentabiliser le projet car les coûts de viabilisation sont élevés* » assure Moussa Sankara<sup>147</sup>. Sylvain Bonkougou, chef de projet du *City Development Strategy* (CDS) de ONU-Habitat et ancien collaborateur du projet ZACA<sup>148</sup>, souligne que :

*« C'est encore la phase des travaux. On a voulu quand même faire au moins un réseau primaire avant d'autoriser les gens à construire. Parce que si les constructions démarrent, c'est difficile d'envoyer des bulldozers là-bas pour casser, pour faire les travaux. Donc il y a un minimum : des réseaux de drainage, réseau de la voirie, au moins les grands axes. Il faut quand même faire équiper le terrain avant d'autoriser les gens de commencer à construire. Et ça a un peu duré parce que on eu quelques problèmes de montage au niveau financier au début : on a dédommagé vraiment à coût de milliards ceux qui étaient là-bas, et ce qui restait ne suffisait pas à l'aménagement. Donc, il fallait trouver d'autres sources, et des opérateurs économiques ont été contactés, des promoteurs immobiliers internationaux ».*

### ***Attirer les investisseurs nationaux et étrangers***

Considéré comme priorité nationale, le projet vise à positionner le centre-ville comme centre de compétitivité internationale<sup>149</sup>. Il s'agit, encore et toujours, de donner une image

---

<sup>145</sup> Entretien effectué par Biehler (2010: 430) avec M. Jean-Joseph Nana, premier ministre du Koulouba Naaba, le 16 avril 2005.

<sup>146</sup> Celui qui souscrit doit pouvoir apporter 30% du montant de la superficie demandée. Le prix prévisionnel est de 100'000 FCFA le mètre carré auquel s'ajoute une taxe de jouissance de 3'000 FCFA par mètre carré.

<sup>147</sup> Entretien du 27.05.09.

<sup>148</sup> Entretien du 12.05.09.

<sup>149</sup> L'engagement du Président à construire un centre de référence peut se lire dans son programme quinquennal de 2005 intitulé « Le progrès continu pour une société d'espérance » : « Mon ambition est de faire des centres villes de Ouagadougou et Bobo Dioulasso de véritables centres de

moderne de la capitale<sup>150</sup> afin d'attirer les investisseurs nationaux et étrangers. « *L'objectif du projet c'est de voir l'image de la ville changer, souligne Moussa Sankara, car quand on construit, c'est pour appeler les investisseurs étrangers et privés* »<sup>151</sup>. Depuis les nombreuses réformes économiques promulguées depuis les années nonante, l'environnement des affaires s'est considérablement amélioré dans la capitale<sup>152</sup>. De plus, suite aux instabilités politiques de la sous-région telles que la crise ivoirienne de 2002 ou le coup d'Etat au Togo en 2005, beaucoup d'investisseurs ou d'organisations internationales se sont tournés vers le Burkina Faso. Sylvain Bonkougou<sup>153</sup> précise qu'un cadre politique stable, l'offre en télécommunication et le niveau de sécurité de la capitale favorisent les investissements étrangers, que cela soit de la part de Burkinabè installés à l'étranger, des opérateurs économiques de la sous-région ou de grands groupes internationaux :

*« Les terrains ont été achetés beaucoup par des étrangers, parce que les gens avaient dans un premier temps bâtis des grands immeubles et autres à Lomé, dans les villes portuaires, à Abidjan, parce qu'il y avait la stabilité politique. Mais à un moment donné, il y a eu des problèmes, et la situation n'est pas encore stabilisée. Quand vous mettez votre argent dans un environnement, vous espérez quand même avoir des retombées. Si l'environnement n'est pas sûr, les gens ne viennent pas. Donc les gens ont beaucoup délocalisé à Ouaga. Parce que si ce sont, par exemple, des activités commerciales liées au télécom ou liées à l'informatique, on n'est pas forcément obligé de s'installer à Abidjan. Parce qu'il y a aussi la fibre optique au Burkina. À partir d'ici, on peut faire des opérations dans le monde entier. Ça se fait d'ailleurs. Il y a des cabinets d'avocats, il y a des cabinets de comptables qui se sont installés ici et qui traitent la comptabilité des grandes surfaces en France. Il y a des sociétés téléphoniques qui s'installent et qui prennent les affaires téléphoniques, qui gèrent les affaires téléphoniques depuis l'Europe. Donc, il y a tout ce monde-là qui cherchent des sièges ici pour s'installer. Tout ça, ça favorise aussi l'investissement étranger sur place. Et il y a aussi le problème de la sécurité. Il y a des agressions, mais Ouaga demeure encore l'une des villes où tu peux te balader jusqu'à trois - quatre heures du matin sans que*

---

compétitivité ouverts sur l'Afrique de l'Ouest et au-delà. Cela suppose un niveau de standard de services suffisamment pertinents pour drainer vers elles des activités économiques et de grandes rencontres internationales [...]. Dans ce sens, l'ambitieux projet ZACA au cœur de la ville de Ouagadougou sera un test d'école et de référence. »

<sup>150</sup> Cette lancinante question de l'image, généralement négative, est véhiculée, outre par les tenants du pouvoir, par la presse comme en témoignent de nombreux articles au sujet du projet d'extension de la ZACA (Biehler, 2010: 418) : « Ouaga a besoin d'un autre look » (Le Journal du jeudi, 2001) – « Il s'agit donc à travers ce projet d'harmoniser ces initiatives afin de relever l'image de la ville » (Le Pays n°2344, 2001) - « Finie donc la bidonvilisation, cette lèpre urbaine au cœur d'une capitale qui rêve d'un profil à la hauteur de son ambition d'être la Genève de l'Afrique occidentale » (L'Observateur, 2006).

<sup>151</sup> Entretien du 27.05.09.

<sup>152</sup> Le Burkina Faso a été classé parmi les cinq pays africains du sud du Sahara ayant fait le plus de réformes dans le rapport 2007 de la Société financière internationale (SFI) intitulé « Doing business better ».

<sup>153</sup> Entretien du 12.05.09.

*quelqu'un ne te demande quoi que ce soit. Ca aussi c'est important le sentiment de sécurité, c'est très important quand tu veux t'installer quelque part. »*

Deux catégories de parcelles mises en vente sont à distinguer au sein de l'extension de la ZACA comme l'explique Moussa Sankara. Premièrement, 250 parcelles commerciales (de 500 à 4000 m<sup>2</sup>) ont été achetées à 90% depuis 2000, principalement, par des commerçants et fonctionnaires burkinabè, des sociétés d'assurances ou des banques, ou des Burkinabè résidant à l'étranger. Mais pour l'instant, ces personnes ont leur terrain, mais n'ont pas encore construit. La publicité pour ces parcelles s'est faite sur Internet, dans la presse ou via des ambassades. Deuxièmement, les parcelles d'équipement, de l'ordre de l'hectare, sont destinées à des grands ensembles sociaux, culturels ou hôteliers, de fait, aux réalisations emblématiques prévues par le plan d'aménagement. En 2009, elles ne sont pas encore vendues et sont en attente de contrat de partenariat avec des privés d'après Moussa Sankara<sup>154</sup>. La communication actuelle au sujet du projet s'est d'ailleurs développée dans ce sens. Sylvain Boukougou<sup>155</sup> précise que plusieurs sociétés étrangères ont manifesté leur intérêt, mais attendent une viabilisation complète des parcelles :

*« Il y a eu des visites de Chinois ici, des gens de Bangkok qui sont venus, des Canadiens que nous avons reçu, des grands groupes immobiliers, des grands groupes financiers, qui voulaient de très, très grands espaces, mais qui voulaient les prendre déjà aménagés. Il a donc fallu que l'Etat trouve encore des moyens pour aménager avant que ces grands groupes arrivent. Je pense qu'avec l'aménagement, ces groupes qui se sont manifestés et qui sont des grands groupes - Canadiens, Saoudiens, du monde entier, des Chinois, on en a reçu pas mal - ils vont venir véritablement investir. Même des Américains ! Ils viennent investir ici parce que le Burkina - ils ont de ces expressions ! - ça devrait être un centre où normalement, à partie de Ouagadougou, on devrait pouvoir aller à New York ! »*

Outre le projet de la ZACA qui témoigne de l'internationalisation croissante de Ouagadougou au niveau économique, le projet « Ouaga 2000 » représente l'internationalisation de la ville au niveau de ses espaces politiques et résidentiels. Ces deux projets fabriquent selon Biehler « une ville bicéphale, avec un centre économique, le centre-ville historique conforté par la future Zone d'Activité et Commerciale et Administrative (ZACA), et un centre politique et administratif, entouré d'une zone résidentielle de citoyens nantis » (2010 : 194).

### **« Ouaga 2000 » : un nouveau pôle urbain**

Le projet « Ouaga 2000 » remonte à 1990. Afin de décongestionner le centre-ville, mais aussi pour des raisons de sécurité, les autorités souhaitaient déplacer la Présidence et ses dépendances ainsi qu'un certains nombres d'institutions à la périphérie. Le site en bordure

---

<sup>154</sup> Entretien du 27.05.09.

<sup>155</sup> Entretien du 12.05.09.

du quartier de la Patte d'Oie, au sud de la ville, est alors retenu en raison de sa topographie relativement plate, de son accessibilité, d'une occupation humaine dispersée réduisant les opérations de déguerpissement et des possibilités d'extension que réservait le site<sup>156</sup>. Avec le décret de 1990 portant création d'une zone d'aménagement spécial<sup>157</sup>, le gouvernement décide de créer une zone ayant pour vocation de recevoir les constructions et les équipements destinés au nouveau complexe présidentiel. La zone est alors déclarée d'utilité publique. Le projet répond à deux objectifs, d'une part restructurer spatialement les organes de l'Etat, et d'autre part, répondre au lancinant problème du logement avec l'ambition d'accueillir à terme 90'000 habitants. En effet, il s'agit aussi de trouver une alternative périphérique aux quartiers résidentiels luxueux du *Petit Paris* ou de *La Zone du Bois*, proches du centre-ville et saturé, tout en offrant d'avantage de confort (Reuse, 1999 :86). L'aménagement du périmètre est coordonné par une direction du projet créé pour l'occasion<sup>158</sup>. Celle-ci fusionnera en 1997 avec le Fonds de l'Habitat pour former la Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR), cette société d'Etat étant à l'origine spécifiquement chargée d'acquérir, d'aménager les terrains et de produire des parcelles viabilisées sur la zone d'aménagement spécial<sup>159</sup>.

D'une superficie totale de 730 hectares, la zone d'aménagement spécial est dénommée « Ouaga 2000 » en 1996. Faisant l'objet d'un décret<sup>160</sup>, elle est subdivisée en trois zones dont le prix au m<sup>2</sup> varie selon le degré d'aménagement et d'équipement<sup>161</sup> [Carte 8]. La même année un cahier des charges fixe « les modalités d'attribution des terrains, les règles d'implantation et de construction ainsi que les conditions financières y afférentes »<sup>162</sup>. Mais celui-ci ne contient aucune directive d'urbanisme permettant « l'émergence progressive d'un quartier de ville » et les conseils architecturaux que donne le texte spécifient seulement

---

<sup>156</sup> L'inconvénient majeur a été le manque de ressource en eau pour les travaux d'exécution. Un forage a permis d'alimenter un château d'eau au moyen de pompes électriques (Reuse, 1999).

<sup>157</sup> Kiti N° AN VIII 0057/FP/EQUIP/SEHU du 28 septembre 1990

<sup>158</sup> Différents organes d'Etat dirigent la mise en place des infrastructures : le MIHU qui, à travers la DGTUF, définit le cadastre, et le Ministère de l'Economie et des Finances et celui de l'Administration Territoriale et de la Sécurité décident des conditions financières d'aménagement et des sanctions prises à l'égard des contrevenants.

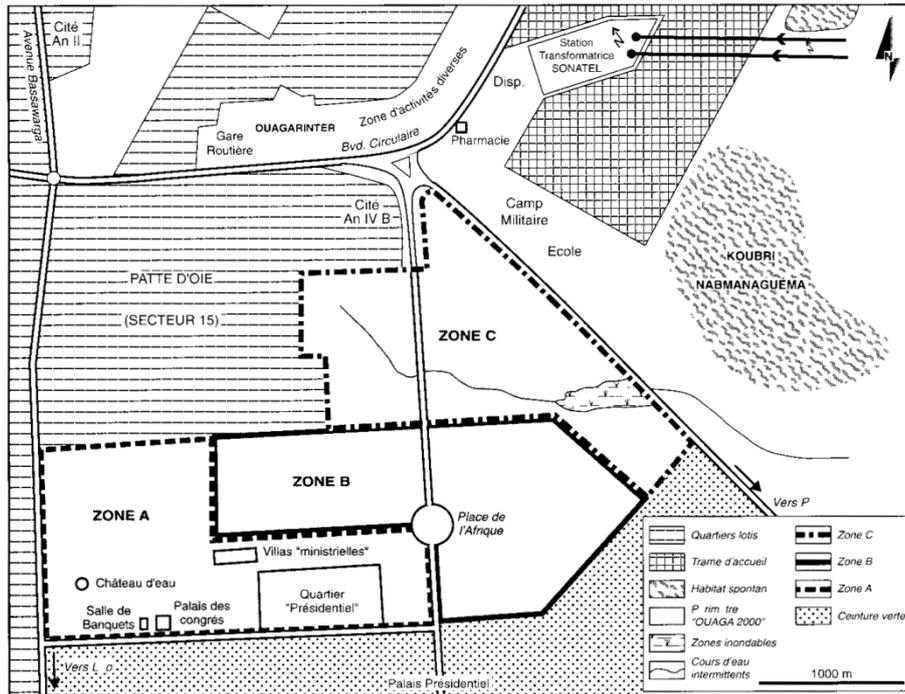
<sup>159</sup> Le transfert de leurs actifs nets à la SONATUR est évalué à plus de onze milliards de FCFA. Selon le site Internet de la SONATUR, la création de cette société répond au souci du gouvernement de dynamiser sa politique en matière de logement, d'inciter le privé à intervenir davantage dans le domaine de l'immobilier, d'offrir aux populations un cadre de vie décent, sécurisé, et à l'abri de toute spéculation foncière. Dans le cadre de la décentralisation, la SONATUR accompagne aussi les municipalités du pays dans leurs efforts d'aménagement. La SONATUR a aussi viabilisé 1'070 parcelles pour « Bobo 2010 », projet résidentiel à la périphérie de Bobo-Dioulasso.

<sup>160</sup> Décret N°96-236/PRES/PM/MIHU.

<sup>161</sup> Les parcelles à usage d'habitation d'une superficie de 300 à 400 m<sup>2</sup> sont vendue de 5'000 à 12'000 FCFA le m<sup>2</sup>, celles destinées aux commerces à de 10'000 à 15'000 CFA le m<sup>2</sup> et celles à vocations socio-collectives plafonnées à 600 FCFA le m<sup>2</sup> (Compaoré, 2003 : 39).

<sup>162</sup> Cahier de charge applicable à la Zone d'Aménagement Spécial OUAGA 2000 adopté par arrêté N° 96-037/IHU/CAB du 31 Juillet 1996.

que la recherche d'harmonie et de beauté doit prévaloir sur chaque parcelle et l'ensemble de la zone<sup>163</sup>.



Carte 8 : structuration de « Ouaga 2000 » à la fin des années nonante<sup>164</sup>

En 1997, le projet est dissous en faveur de la SONATUR. En 2003, une partie de la zone C est offerte comme trame d'accueil aux ménages venus du périmètre d'intervention du projet ZACA. Un cahier des charges spécifique y est sommairement prescrit, car il a été élaboré dans un contexte de crise liée à l'expropriation des ménages de la ZACA et de leur installation rapide sur la trame d'accueil : « compte tenu de la légèreté des dispositions du cahier et du manque de contrôle, la zone se remplit aujourd'hui de manière « vulgaire et banale » donnant l'impression d'une zone de recasement qui finalement se retrouve au milieu d'un pôle nouveau et moderne »<sup>165</sup>.

### Un modèle d'aménagement pour un quartier moderne

Devenue zone SONATUR de « Ouaga 2000 », la zone d'aménagement spécial occupe aujourd'hui une superficie de 3116 hectares et donne l'image d'un espace très lâche et mités par des successions de lotissements assortis de parcelles viabilisés. Jusqu'en 2007, la zone a évolué sans faire l'objet d'un schéma de structure globale ni d'un parti d'aménagement d'ensemble ou d'un zonage fonctionnel. La conclusion de l'audit-diagnostic publié en 2006 spécifie que l'ensemble de la zone a un urgent besoin de principes directeurs afin, d'une

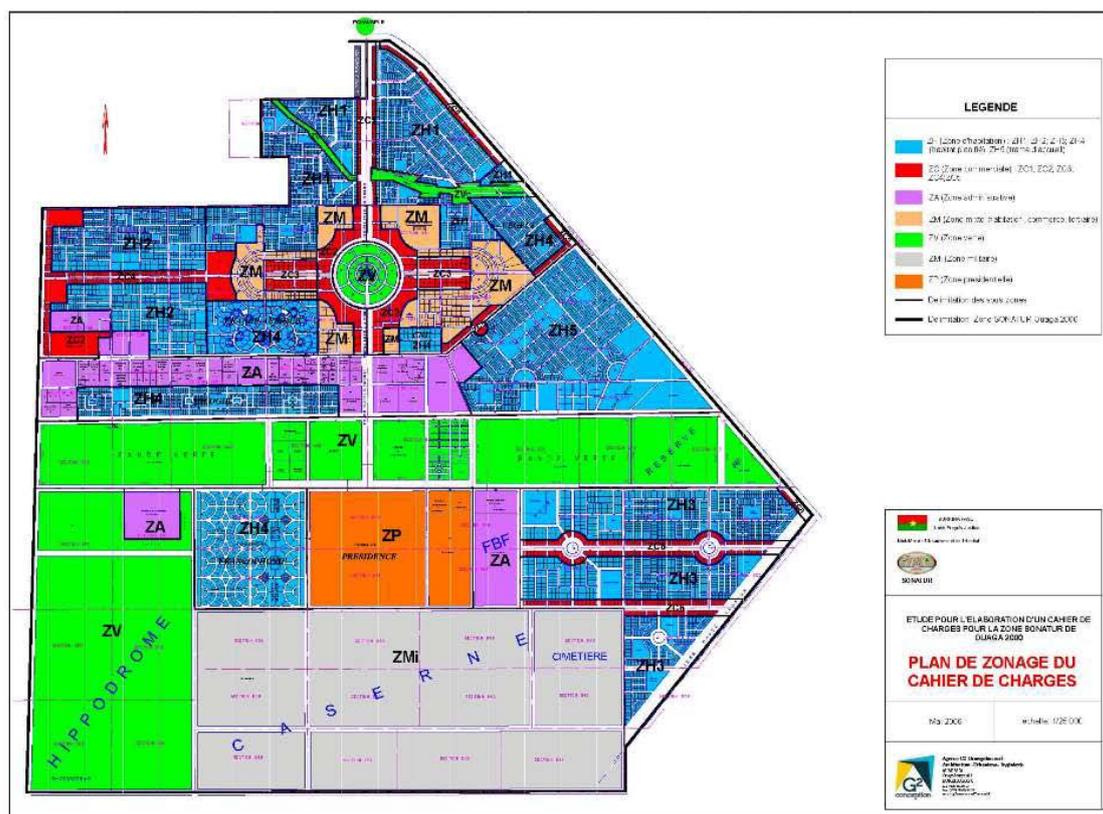
<sup>163</sup> Etude pour l'élaboration d'un cahier des charges pour la zone SONATUR de Ouaga 2000 : état des lieux et audit urbanistique élaboré par l'agence G2 conception en 2006 pour le MHU représenté par la SONATUR.

<sup>164</sup> D'après Compaoré (2003a).

<sup>165</sup> *Ibid.*

part, de donner des directives à la maîtrise d'ouvrage pour les constructions futures et les aménagements urbains à réaliser, et d'autre part, personnaliser les zones pour que les habitants y reconnaissent des quartiers et les visiteurs des repères pour orienter leurs déplacements.

Trois principes généraux ont guidé l'élaboration du nouveau cahier des charges de 2007 appelé « règlement d'urbanisme applicable à la zone SONATUR de Ouaga 2000 » et établis par G2 Conception suite à l'audit-diagnostic de 2006 : la spécification des zones, la recherche d'un principe de centralité et la hiérarchisation pour provoquer du repérage. Le zonage utilisé en 1996 pour la réalisation des infrastructures et la commercialisation des parcelles est donc modifié, et se concentre sur l'affectation prévue des zones [carte 9] : zones commerciales, une zone multifonctionnelle (autour de l'élément de centralité principal, le Monument aux Héros Nationaux, cette zone joue un rôle d'articulation entre les zones commerciales et les zones d'habitat), des zones d'habitation, une zone administrative et des zones vertes. La zone présidentielle apparaît sur le plan de zonage mais n'est pas mentionnée dans le cahier des charges.



Carte 9 : « Ouaga 2000 », plan de zonage du cahier des charges de 2007<sup>166</sup>

Ce cahier des charges régleme principalement, pour chaque zone, la surface autorisée pour les constructions, les matériaux et coloris des constructions, la hauteur des immeubles

<sup>166</sup> Dessiné par l'agence G2 Conception.

(allant au maximum à R+2 pour la zone d'habitation et à R+6 pour une zone commerciale, les boutiques et bureaux en rez-de-chaussée d'immeubles devant avoir des vitrines), l'usage des espaces publics, le traitement, l'accès et le raccordement des voiries, et le stationnement.

Ce règlement d'urbanisme intervient à la suite du redémarrage du projet « Ouaga 2000 » lorsque le complexe présidentiel commence à être construit à partir de 2004. Celui-ci se trouve au bout d'un axe Nord-Sud monumental, le boulevard Mouammar Kadhafi, qui traverse la Place de l'Afrique<sup>167</sup> - où se trouve le Monument aux Héros Nationaux dont la construction a commencé aussi en 2004<sup>168</sup> - pour atteindre l'échangeur routier du Sud qui sera construit à partir de 2007<sup>169</sup>. Deux phases sont donc à distinguer au sein du développement du projet « Ouaga 2000 », la première allant des années 1990 à 2000 alors que le pays sort de la Révolution et s'ouvre à l'international. Le pouvoir étatique décide de construire un « quartier moderne » servant de modèle d'aménagement pour la ville entière, comme le souligne Ignace Sawadogo<sup>170</sup> :

*« Pendant la période révolutionnaire, il y avait vraiment cette volonté de faire bouger les choses au niveau de la ville de Ouagadougou. À l'époque, il y avait eu une réflexion des responsables de l'urbanisme sur l'aménagement d'une zone au Sud de Ouaga qu'ils allaient considérer comme, plus ou moins, le modèle d'aménagement. On considérait à l'époque qu'il y avait quand même pas mal de problèmes dans la ville et que, peut-être, ce serait bon d'avoir un quartier moderne qui allait être le modèle sur lequel les gens allaient s'inspirer pour mieux faire. Il y a donc eu des esquisses de projets de la part des responsables de la Direction de l'urbanisme [la DGUTF] qui essayaient de travailler sur ce projet-là. Le projet existait alors en tant que projet d'aménagement. Et puis à la faveur du sommet France-Afrique à l'époque, les autorités ont saisi cette opportunité-là, puisqu'il y avait déjà des propositions de maquettes, des propositions d'aménagement de la ville, par la Direction de l'urbanisme et également par des gens qui cherchaient des marchés un peu partout et étaient donc venus pour donner leurs idées aux responsables politiques ».*

### **Un projet rythmé par les sommets internationaux**

D'un coût global de 25 milliards de FCFA, le projet commence en 1994 avec la démolition des premières zones d'habitation spontanée et le tracement des principaux axes de circulation. Une enveloppe de 10 milliards de FCFA est débloquée par l'Etat afin d'aménager les premières infrastructures destinées à accueillir le 19<sup>e</sup> sommet France-Afrique en 1996<sup>171</sup>

---

<sup>167</sup> Celle-ci a été depuis transférée devant le Palais présidentiel, laissant la place vacante pour la place des héros nationaux.

<sup>168</sup> L'analyse de ce mémorial, surnommé « La Tour Eiffel » par certains Ouagalais, est discutée en page 193.

<sup>169</sup> L'analyse de cette nouvelle forme urbaine est discutée en page 187.

<sup>170</sup> Entretien du 26.06.09.

<sup>171</sup> Selon Reuse (1999 :95), il semblerait que la France ait fait un prêt afin d'accélérer les travaux.

(Reuse, 1999 :95). Huit cent opérateurs du génie civil sont mobilisés et la plus grande entreprise de BTP du Burkina Faso, dirigée par le magnat El Hadj Oumarou Kanazoé, construira, entre autres, le Palais des Congrès – aujourd’hui appelé salle de conférence internationale - destiné à accueillir les conférences et qui coûtera 4 milliards de FCFA. A cet ensemble s’ajoutent 50 villas dites présidentielles et 50 autres dites ministérielles. Les premières sont issues d’un concours d’architecture national auquel ont pris part des bureaux privés du pays, la plupart installés dans la capitale. L’objet du concours était la réalisation d’une gamme de villas dont l’architecture reprend les éléments stylistiques des différentes régions du continent africain. D’un cout unitaire de 100 à 150 millions de FCFA, les vingt cinq première ont été construites par des sociétés nationales, les autres par des opérateurs économiques tels que Kanazoé ou le représentant de Daewoo Motors au Burkina (Reuse, 1999 :97). Après avoir été « empruntées » par l’Etat pour loger les délégations étrangères, les villas ont été soit revendues à des acheteurs étrangers, soit rendues à leur propriétaire. De standing plus modeste que les précédentes, les villas ministérielles, coutant 35 millions l’unité, ont été construites par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. Leur style est plus proche des villas des Cités construites lors de la Révolution que celui adopté pour les villas présidentielles, résolument éclectique et tourné vers l’international. Toute cette zone destinée à regrouper l’administration et les appareils d’Etat a été rapidement viabilisée pour les besoins du sommet France-Afrique<sup>172</sup>. Celui-ci a donc permis de concrétiser la volonté de l’Etat de construire un quartier « moderne » selon Ignace Sawadogo<sup>173</sup> :

*« C’est à la faveur de ce sommet que le politique s’est dit : « on avait l’intention d’aménager une zone moderne de l’autre coté, pourquoi ne pas saisir cette opportunité-là et commencer à faire des réalisations ? » Construire des logements là-bas pour abriter les étrangers, des chefs d’Etat, les ministères. D’abord partir sur le principe qu’on allait construire des logements [les villas présidentielles] qui reflétaient les régions de l’Afrique, notamment le Maghreb, l’Afrique centrale, l’Afrique de l’Ouest, et puis l’Afrique sahélienne. On a intéressé des opérateurs et des sociétés d’Etat à construire ces maisons-là. On a donc profité d’un événement pour pouvoir amorcer le début d’un projet, concrètement, sur le terrain. C’était la zone qui était retenue pour être donc la zone moderne de Ouaga et on a continué l’opération par des ventes de parcelles, à s’occuper des constructions avec un cahier des charges ».*

En 1998, à l’occasion du 24<sup>e</sup> sommet de l’Organisation de l’Unité Africaine (OUA, devenue depuis 2002 l’Union Africaine), des infrastructures complémentaires sont rajoutées telles

---

<sup>172</sup> Profitant de la rente de situation, de nouvelles habitations voient le jour aux alentours du site. Prévues initialement sur le site de « Ouaga 2000 », la construction des « Cités AZIMMO » s’est finalement réalisée au nord-est de la ville et au sud-ouest de la zone A. Ces cités se composent de villas et de duplex à équipement de luxe destinés à la location-vente pour des prix allant de 6 à 49.5 millions de FCFA. Des riverains se sont aussi lancé dans la construction de maisons à niveaux à des fins commerciales ou d’habitation faisant augment le prix du m<sup>2</sup> à 12’000 FCFA alors que celui-ci devait être plafonné à 500 FCFA le m<sup>2</sup> (Compaoré, 2003 :41).

<sup>173</sup> Entretien du 26.06.09.

que des salles de banquets et de réceptions et des salles de dactylographie. Un restaurant et un night-club, le « Top 2000 », sont construits près des villas présidentielles. La même année apparaissent les premières constructions individuelles dans la zone B et C. À la fin de l'année, presque toutes les parcelles viabilisées ont été achetées, principalement par les opérateurs économiques et surtout, par des Burkinabè résidant à l'étranger et de nombreux européens : « en offrant des prestations plus élevées que la moyenne en matière de viabilisation, le projet « Ouaga 2000 » s'adresse, outre les grosses fortunes, à un public d'investisseurs aisés et s'ouvre par ailleurs aux étrangers. Les coopérants, les commerçants et les fonctionnaires aisés sont les premiers clients ciblés » (Reuse, 1999 :93). Léandre Guigma<sup>174</sup> précise combien les sommets internationaux ont servi de catalyseur pour construire et inciter le secteur privé à investir :

*« C'est une volonté politique. Si vous remarquez le nombre de sommets que le Burkina arrive à abriter ces dernières années, c'est vraiment une volonté politique, une diplomatie. C'est le chef de l'Etat même qui a initié ça, c'est politique. Mais on ne peut pas faire une CAN [Coupe d'Afrique des Nations en 1996] ou le sommet de l'Union Africaine sans forcément embellir la ville. Donc on décide d'abriter un sommet comme ça, avec des chefs d'Etat qui viennent, forcément on fait des hôtels, on arrange les rues, et au fur et à mesure au prochain sommet on fait pareil, et forcément la ville s'améliore. Et puis souvent il y a des sommets et tous les hôtels réunis ne suffisent pas. Et on dit aux privés : « si vous avez des maisons, construisez parce qu'on va les utiliser pour loger les gens ! » Et tout de suite les gens construisent. C'est ce qui s'est passé. Le Sommet de la Francophonie, Ouaga 2000 avec les cités présidentielles, c'est comme cela que ça s'est construit. »*

L'aménagement de « Ouaga 2000 » a repris en 2004, lorsque le pays est chargé d'organiser deux grandes manifestations : le 10<sup>ème</sup> sommet de la Francophonie en 2004 et le sommet de la Communauté des États sahélo-sahariens en 2005. À proximité du « Palais des congrès » est inauguré en 2005 un complexe unique au Burkina Faso : l'hôtel cinq étoiles Lybia et le centre commercial El-Fateh<sup>175</sup>. Le financement de cette opération s'est fait à travers LAAICO, une société libyenne d'investissement dans les domaines de la télécommunication, de la métallurgie, de l'industrie agricole et du tourisme, intervenant dans 27 pays africains. C'est surtout l'aménagement du complexe présidentiel – dont le Palais présidentiel de Kosyam inauguré en 2007 - plus au sud qui amorce la reprise des travaux pour les zones B et C, en particulier à travers la construction, sur le même axe, du Monument aux Héros Nationaux et de l'Echangeur du Sud.

À proximité de cet axe a été inauguré le Palais des Sport en 2008. Celui-ci a été financé par Taiwan à hauteur de 2.7 milliards de FCFA et par le budget national pour presque 2 milliards

---

<sup>174</sup> Entretien du 04.05.09.

<sup>175</sup> Cet ensemble unique dans le paysage urbain ouagalais est analysé en page 182.

de FCFA. Ce bâtiment peut abriter des compétitions sportives nationales et internationales mais aussi accueillir de grandes rencontres (réunions, congrès, conférences et concerts). Le cabinet local d'architecture AIC (Architectes Ingénieurs Conseils) a été chargé de la maîtrise d'œuvre. Il a aussi été responsable du monument aux Héros Nationaux et est l'un des bureaux associé au projet de l'agence Coldefy & Associés.

En 2009, l'agence française Coldefy & Associés a remporté le concours international pour la conception et la réalisation du Centre international de grandes conférences<sup>176</sup> [Fig. 8]. La livraison de cet équipement de 11 milliards de FCFA est prévue pour 2012. Comme mentionné sur le site Internet de l'agence, le programme établi par le maître d'ouvrage – le MHU - est le reflet d'une « ambition et d'un niveau d'exigence très élevés ». Le futur centre a pour vocation d'être « une vitrine internationale de qualité pour les dirigeants de l'Etat et leurs partenaires étrangers, ainsi qu'à offrir aux habitants et aux visiteurs de la ville de Ouagadougou un espace de détente au cœur d'un parc urbain ».



Figure 8 : le Centre international de grandes conférences<sup>177</sup>

L'ensemble comprend trois bâtiments (la salle de conférence proprement dite, la salle des banquets, et un « pavillon des personnalités ») répartis sur un plan d'eau, au cœur d'un parc urbain clôturé. Un quatrième bâtiment regroupe les bureaux d'administration. Deux thèmes symboliques - la calebasse et l'eau – ont inspiré la conception architecturale. La clef de voûte de cet édifice de 17'780 m<sup>2</sup> est le dôme – sous forme de membrane textile - surplombant la salle de conférences de 3'000 places. Selon Césaire Kambou, directeur général de la DGAC du MHU<sup>178</sup>, le Burkina Faso est aujourd'hui « une grande plaque tournante en matière d'organisation de manifestations internationales », mais se trouve confronté à une faible capacité d'accueil pour ce type de rencontre, celle de la salle de conférence actuelle située à

<sup>176</sup> De nombreux pays ont participé au concours : Mali, Niger, Burkina, France, Sénégal, Allemagne, Belgique, Togo, etc.

<sup>177</sup> Agence Coldefy & Associés, brochure de présentation.

<sup>178</sup> Entretien du 01.07.09.

« Ouaga 2000 » étant dépassée. Le MHU a donc décidé de lancer ce concours pour un grand centre de conférence, avec l'idée que celui-ci sera « *noyé dans un parc* » dans un souci de « *quiétude* » et pour « *pour éviter que de nouvelles constructions viennent englober cet espace et le fasse disparaître* »<sup>179</sup>.

### *Ségrégation spatiale et nouveaux styles de vie*

Devenu un nouveau centre avec le déplacement de la Présidence et de quelques ministères et représentations étrangères, « Ouaga 2000 », le quartier des « boss » (ou des « gourous ») comme l'appellent les jeunes ouagalais, bénéficie toujours d'une réputation de quartier riche et plein d'avenir (Biehler, 2010 :194). Tout comme la *Zone du Bois* au centre-ville, ce quartier est goudronné et équipés de l'éclairage public, ce qui concourt à attirer des populations aisées. Selon l'enquête de Biehler sur les représentations urbaines des Ouagalais, ceux-ci estiment que la présence de gardiens des maisons d'habitation est la plus élevée dans ces quartiers : certes cela permet une meilleure sécurité, mais « les habitants de ces quartiers, vivant « à l'occidentale », se connaissent peu et ne se fréquentent pas beaucoup, ceci constituant un élément en défaveur d'une sécurité et d'une possible entraide en cas de problème » (Biehler, 2010 : 291)<sup>180</sup>. Derrière l'image parfaite de « Ouaga 2000 » - calme et propre - se profile « le caractère déshumanisé du quartier qui fait effet de repoussoir pour la plupart des Ouagalais » (Biehler, 2010 :294). La ségrégation sociale s'y est accentuée « du fait que les nouveaux résidents ont un niveau de vie plus élevé que celui de leurs prédécesseurs. On le perçoit à travers la qualité du nouveau bâti, des infrastructures, des équipements de base et des habitudes de vie. Ici, le moyen de transport privilégié est la voiture » (Compaoré, 2003 : 41)<sup>181</sup>.

Le fait de construire ce nouveau pôle urbain à 10 kilomètres du centre-ville et d'y avoir transféré certains organes administratifs a entraîné un accroissement du trafic journalier, que cela soit de la part des résidents fortunés de « Ouaga 2000 » ou de la part d'un citoyen moins aisé n'ayant que l'usage d'une bicyclette ou d'une motocyclette. Cette bipolarisation est un problème de l'avis d'Eduardo Brisson du Groupe Huit établi à Paris<sup>182</sup> :

*« Le centre-ville était très peu dense mais avait quand même la volonté d'être le centre-ville institutionnel et commercial. L'Etat a décidé de créer un autre centre,*

---

<sup>179</sup> Entretien du 01.07.09.

<sup>180</sup> Cet anonymat se retrouve surtout pour les zones A et B du quartier, et moins pour la trame d'accueil de la ZACA (zone C). Des formes de sociabilité existent cependant, comme l'illustre le cas de la villa étudiée en page 294 et les relations de voisinage que ses habitants ont établies avec leurs voisins. Cette faible sociabilité en comparaison avec les « quartiers populaires » s'explique aussi par la faible densité du bâti, et le nombre important de villas inhabitées. En effet, beaucoup de villas ne sont pas habitées ou bien sont mises en location, car les propriétaires disposent déjà d'une villa dans un autre quartier ou résident à l'étranger (Boyer and Delaunay, 2009: 16-17). Dans son ensemble, « Ouaga 2000 » est un quartier qui est (relativement) socialement hétérogène.

<sup>181</sup> Dans la région du Centre, où est située la capitale, 13,1% des ménages possèdent une voiture en 2007, alors que 71,6% des ménages possèdent une bicyclette et 62,1% une motovélo. (INSD, enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages (EA – QUIBB) 2005 et 2007)

<sup>182</sup> Entretien du 19.05.10.

*Ouaga 2000. Mais c'est une ville qui ne peut pas fonctionner avec deux centres. Son activité économique ne lui permet pas d'avoir deux pôles. D'un point de vue urbain, à mon avis, c'est une erreur que de vouloir déplacer les activités institutionnelles à Ouaga 2000 et séparer les activités commerciales. La ville n'est pas assez dense et prospère pour séparer les deux. Les personnes qui vont faire le marché en profite aussi pour faire des démarches administratives, et ils ne vont pas se retrouver à parcourir toute la ville pour faire les courses, les papiers, chercher les enfants à l'école, etc. On est en train de promener des personnes qui n'ont pas de moyen de transports dans une ville deux ou trois fois plus grande que Paris avec une densité comme celle de Los Angeles sans transports publics, sans rien ! »*

De fait, une ville bicéphale se construit entre un centre-ville en restructuration, siège de l'économie, et un centre politique et administratif entouré d'une zone résidentielle de citadins nantis (Biehler, 2010 : 194). Ces pôles illustrent la volonté de l'Etat d'axer sa politique urbaine en faveur des riches investisseurs privés, et ce au détriment d'une politique du logement plus sociale, comme le souligne Léandre Guigma<sup>183</sup> :

*« Les projets comme Ouaga 2000 et ZACA c'est des volontés politiques fortes d'aménager le centre-ville pour le rendre moderne. Ouaga 2000, c'est comme une ville, il y a tout pratiquement<sup>184</sup>. Elle est déjà aménagée, il y a des goudrons, il y a tout ce qu'il faut, alors qu'ailleurs...C'est une volonté d'avoir un deuxième pôle qui est digne. Tout se croise, parce que lorsqu'il y a une volonté politique affichée comme celle-là, le privé suit. À Ouaga 2000 c'est bien des parcelles pour les privés. Même la ZACA, on a dit : « la volonté politique doit être accompagné par des investisseurs privés ! ». Mais, la volonté politique à elle seule ne suffit pas : est-ce que le privé a les moyens de suivre cette volonté? Et là, je n'ai pas la réponse. Parce que c'est bien beau d'avoir des grands projets, mais est-ce que les privés en question ont les moyens d'investir ? Je ne sais pas. Parce qu'un privé investit toujours pour avoir un bénéfice, donc il ne suffit pas d'avoir les moyens pour investir, il faut non seulement investir et être sûr que c'est rentable, qu'il ait une demande. Parce que les logements de Ouaga 2000, contrairement à ce qu'on pense, les logements sont tellement luxueux que ce n'est pas à la portée de la tranche de population qui a le besoin de logement. En fait ceux pour qui ces logements sont faits, eux ils sont logés, c'est des logements de 300'000, 500'000, 1'000'000 CFA de loyer mensuel. Celui qui peut louer ce logement, il peut aussi construire ou bien se loger de façon décente. Mais les pauvres qui ont besoin de logements, ce n'est pas pour eux qu'on construit à Ouaga 2000, ce n'est pas pour eux qu'on construit à la ZACA. En termes de visibilité et d'image, ce qu'on voit le*

---

<sup>183</sup> Entretien du 04.05.09.

<sup>184</sup> Cependant, des insuffisances existent en matière d'espace public et de leur gestion : les espaces verts sont absents à « Ouaga 2000 », tout comme les canalisations.

*plus, c'est les grands projets. Mais, ce n'est pas les projets les plus sociaux et qui profitent au plus grand nombre, c'est juste la fierté d'être Ouagalais, c'est tout. »*

« Ouaga 2000 » est donc un espace exclusif où anciens et nouveaux riches fréquentent des cliniques privées alors que leurs enfants se rendent dans des écoles privées. Des fonctionnaires d'Etat, des ambassadeurs, de riches commerçants et opérateurs économiques, des employés de banques ou d'assurances, des expatriés et des membres de la diaspora burkinabè y fréquentent les restaurants de luxe et les récents salons de beauté, de relaxation et de fitness. Employant des architectes, ils construisent des villas au style éclectique, souvent à deux étages, entourées de hauts murs et gardées en permanence.

### *Les villas de « Ouaga 2000 »*

Depuis les années 2000, de plus en plus de Burkinabè mandatent des architectes pour la construction de bureaux et immeubles commerciaux, principalement dans la ZACA, ainsi que des villas, les plus visibles au sein du paysage ouagalais étant situées à « Ouaga 2000 »<sup>185</sup>. Outre l'essor d'entreprises privées dans le domaine de la construction et le développement de grands projets dans la capitale, le dynamisme dans le secteur de la construction est aussi dû au changement de mentalité d'une partie de la population, voyagent de plus en plus<sup>186</sup>, selon Lucien Kaboré<sup>187</sup> :

*« À force de voyager, les gens ont de moins en moins peur. Le public n'a pas vraiment changé – ce sont les mêmes commerçants qu'on voyait évoluer ici – mais qui avaient à la limite peur de montrer ce qu'ils pouvaient investir, parce qu'ils ne voulaient pas qu'on se fasse une idée de leur fortune. Et ça, c'est en train de disparaître. On remarque que de plus en plus il y a des maisons en hauteur. Jusqu'au début des années 2000, on entendait les gens dire : « oui, je veux faire un truc qui soit grand, mais je ne veux pas que ce soit à niveau ». Et maintenant, le discours c'est le contraire ! »*

Ces personnes qui voyagent, une minorité par rapport à l'ensemble de la population, participent à l'importation de certaines idées et images, glanées dans des revues ou sur Internet, contribuant à l'importation d'un nouveau type de logement - la villa « européenne » - comme le souligne Léandre Guigma<sup>188</sup> : « Il y a beaucoup de clients qui

---

<sup>185</sup> Les immeubles sont construits soit par des personnes physiques, soit par des personnes morales, du pays ou de l'étranger. Avec l'ouverture économique du Burkina Faso, de plus en plus d'entreprises étrangères avec des succursales ou des filiales au niveau du Burkina s'engagent dans ce type de construction. Pour une analyse des immeubles commerciaux construits par des Burkinabè, voir l'exemple de l'immeuble Kanazoé sur Kwamé N'Krumah en page 255. Quant aux villas, elles se concentrent dans la périphérie de Ouagadougou. Cependant, des quartiers centraux regroupent quelques villas à deux étages, signe de l'évolution socio-économique de certains ménages. C'est le cas des villas de la *Zone du Bois* où se trouve la Cité des 1'200 logements (voir l'analyse en page 264).

<sup>186</sup> Voir Encadré 2 : « tu ne dois pas paraître mieux que le chef ».

<sup>187</sup> Entretien du 28.05.09.

<sup>188</sup> Entretien du 04.05.09.

*sont venus avec des images et ils disent : « moi, je veux ça ! ». Je prends l'image et je dis : « on fera mieux que ça ! ». Moi, je ne peux pas copier un projet. C'est des images souvent qu'ils voient sur Internet ou des images qu'ils voient dans des revues. Des images de logements, des villas européennes. »*

Travailler avec ces personnes en mouvement implique pour l'architecte de composer à la fois avec des idées nouvelles, et avec des modalités de travail à distance, comme l'illustre l'exemple suivant d'un expatrié burkinabè travaillant dans une banque à Lomé et voulant adopter un mode de vie plus individualiste :

*« Il n'a pas de maison à Ouagadougou. Quand il vient ici, il dit qu'il est en famille, il n'est pas à l'aise. On s'est vu à l'aéroport de Lomé, un jour par hasard, on a échangé, il a dit qu'il était intéressé. C'est par mail qu'on a fait ça, puis il est venu en vacances ici et il a pris le plan. C'est par mail qu'on a travaillé. Donc voici une personne de la diaspora qui veut investir. Et il a insisté, par exemple, sur les pentes. Lui, il ne voulait que ça ou rien. Il voulait des toits en pente. Il y a des clients comme ça. Peut-être qu'il a vu à Lomé des choses comme ça qui lui ont plu. »<sup>189</sup>*

Cette mobilisation d'images exogènes témoigne de la volonté de l'investisseur de montrer ostensiblement les signes de la « modernité ». « En général vous allez entendre : « Je ne veux pas quelque chose comme ce qu'on faisait avant. Je veux un truc moderne ! ». C'est les mots qui reviennent, explique Lucien Kaboré, mais qu'est-ce que ça veut dire ? Quand le client dit « moderne », c'est effectivement là où vous sentez l'impact de la mondialisation. Il veut des menuiseries en aluminium, il veut des carreaux comme revêtements. Des fois, il veut un projet spectaculaire. »<sup>190</sup>. Cette demande de « modernité » de la part des clients s'exprime avant tout par les matériaux poursuit Lucien Kaboré<sup>191</sup> : « Moderne, ils ne savent pas trop ce que ça veut dire. Ils arrivent à exprimer ça que par les matériaux. Au niveau architectural, le seul truc qu'on sent maintenant c'est qu'ils vont dire : « je veux un duplex, je ne veux plus une construction au rez-de-chaussée ! ».

Ainsi, les architectes soulignent l'importance de la demande de modèles et de matériaux nouveaux qui est exprimée par leur clientèle voulant construire une villa. Les maisons à étages (« duplex ») et les toits en pente constituent une demande récente [Fig. 9]. De nouveaux modes de construction apparaissent comme la structure en aluminium, les grandes parois vitrées, les pavés de couleur ou les toitures imitant les tuiles. Une tendance à intégrer des éléments néo-classiques (colonnes, faux-plafonds moulés, bas-reliefs, fontaines, etc.) se développe aussi, notamment à « Ouaga 2000 ».

---

<sup>189</sup> Entretien du 04.05.09 avec Léandre Guigma.

<sup>190</sup> Entretien du 28.05.09.

<sup>191</sup> Entretien du 28.05.09.



Figure 9 : Villas à « Ouaga 2000 »<sup>192</sup>

« Ouaga 2000 » est ainsi le lieu d'expérimentation de nouvelles formes urbaines pour des architectes, de plus en plus nombreux, qui sont en recherche de projet et de reconnaissances professionnelles.

### La privatisation des bureaux d'architecture et d'urbanisme

Parallèlement à l'émergence du secteur privé dans l'investissement immobilier et le domaine de la construction, les professions d'architecte et d'urbaniste ont été progressivement reconnues par l'Etat lors des années nonante: l'Ordre des Architectes du Burkina (OAB) a été créé en 1991 et l'Association des Urbanistes du Burkina (AUB) fondée en 1996.

#### *La reconnaissance du métier d'architecte*

Avant la libéralisation, toute opération immobilière se faisait au sein de la Direction Générale de l'Architecture et de la Construction (DGAC). L'administration employait quelques architectes, qui auparavant avaient bénéficié d'une bourse d'Etat pour pouvoir faire des études à l'étranger, généralement à l'EAUMA, située à Lomé (Togo). « *Il y avait un engagement, explique Alain Gilbert Koala, on vous finance vos études, mais à votre retour, vous êtes obligés de servir l'Etat pendant un certain nombre d'années. Aujourd'hui, on*

<sup>192</sup> Photos : P. Leu, 2009.

*n'oblige personne parce que de toute façon l'administration n'arrive plus à offrir tous les emplois à tous les architectes.* »<sup>193</sup> Ne trouvant plus de poste dans l'administration, les jeunes diplômés ont commencé à travailler en collaboration avec des architectes qui y étaient installés. Liliane Pierre rajoute qu'à partir de 1990, certains agents de l'administration ont créé des bureaux privés, « *mais en y prenant des employés et souvent des prête-noms. Quand l'Etat décidait de lotir un terrain donné, il fallait faire faire les plans, alors ils commandaient à leur propre bureau. Il y a eu un essor du privé comme ça, par des gens qui étaient déjà installés et qui étaient dans l'administration et qui ont créé leur bureau privé. Il y a un certain nombre de gens de l'administration qui sont devenus consultants en aménagement.* »<sup>194</sup>

Jusqu'à la Rectification, ce sont surtout les ingénieurs qui s'occupaient de la conception architecturale. « *L'architecture étaient un nouveau métier, il y avait très peu d'architectes* » et ce fut difficile de valoriser la profession poursuit Alain Gilbert Koala<sup>195</sup> :

*« Pendant longtemps il faut dire que ce sont surtout nos collègues ingénieurs qui ont occupés la place : ils faisaient plus ou moins des conceptions d'architecture. Et ils ne voulaient pas se faire déposséder de ces choses. Il n'y avait pas du tout la reconnaissance de l'existence des architectes comme un corps qui doit s'épanouir. C'est à la naissance des bureaux d'études privés que les architectes se sont vus obligés de s'organiser en ordre. Parmi tous les intervenants dans l'acte de bâtir, c'est les architectes les premiers qui ont été obligés de s'organiser pour se défendre ».*

Les architectes se sont tout d'abord fédérés en Union des Architectes à la fin de la Révolution, puis en Ordre des Architectes « en vue de défendre et de promouvoir la qualité architecturale » selon le décret adopté en 1991<sup>196</sup>. Cette reconnaissance de l'Etat a donné lieu à des décrets d'application règlementant les différentes interventions dans l'acte de bâtir, puis un Code de devoir professionnel des architectes a été mis en place en 1993. « *Depuis que l'Etat engage très peu, tous les architectes présents sont obligés de travailler dans les bureaux d'études privés ou, à défaut, s'employer, explique Alain Gilbert Koala, ça fait qu'aujourd'hui, on a atteint près d'une vingtaine de bureaux d'études. Mais quand même on n'est pas nombreux. Il y en a certains qui sont formés en Algérie, quelque fois au Maroc, c'est très peu, on a un cas ou deux isolés, il y a très peu de gens qui vont en France, mais il y a*

---

<sup>193</sup> Entretien du 02.07.09.

<sup>194</sup> Entretien du 26.04.09.

<sup>195</sup> Entretien du 02.07.09.

<sup>196</sup> Le décret n°VIII 0031/FP/PRES portant création et réglementation de l'Ordre des Architectes du Burkina précise que celui-ci a pour missions fondamentales de veiller au respect par ses membres des textes réglementaires et des principes déontologique qui régissent la profession, de veiller au contrôle et au maintien de la moralité de ses membres, de surveiller en permanence les conditions d'exercices de la profession, d'assurer la défense des intérêts matériels et moraux de la profession et d'œuvrer au perfectionnement professionnel de ses membres et des corps du métier. L'inscription à l'ordre est une condition première pour l'exercice de la profession d'architecte.

surtout l'EAMAU qui continue de sortir trois à cinq architectes par an »<sup>197</sup>. A la fin de l'année 2008, 68 architectes sont inscrits à l'Ordre, la grande majorité étant établis dans la capitale, et une quarantaine de bureaux sont répertoriés, tous n'étant pas encore en règle ou étant en train de s'établir. C'est notamment à la faveur des ajustements structurels, et avec comme corolaire la diminution des effectifs de la fonction publique, que de nombreux architectes se sont tourné vers le privé et regroupés en bureaux<sup>198</sup> souligne Alain Gilbert Koala<sup>199</sup> :

*« La mise en place du PAS avait fait du développement du secteur privé son cheval de bataille. On a vu des domaines complètement démantelés pour favoriser le privé, notamment la Direction Générale des Travaux Publics qui était tout puissante. On a été obligé de restructurer pour confier beaucoup de travaux d'exécution aux privés, et même faire la promotion des bureaux d'études techniques privés. C'est l'ensemble de cette phase qui a beaucoup favorisé le développement du privé, notamment l'installation de bureaux d'architecture. »*

La décentralisation a ensuite pu permettre aux architectes d'étendre leur champ d'activité, explique Dahouda Ouédraogo, co-directeur de G2 Conception<sup>200</sup> :

*« Ces bureaux d'études commencèrent à s'organiser en entreprises, travaillant essentiellement avec l'Etat. À partir de 1996, avec la décentralisation, des communes ont commencé à être des maîtres d'ouvrage, mais souvent maîtres d'ouvrage avec des bailleurs de fonds. Parce que généralement les communes n'ont pas assez de financements extérieurs ou des financements du budget de l'Etat ou de Faso Baara [ONG financée par la Banque mondiale qui vise notamment à appuyer le secteur des BTP au Burkina Faso]. »*

C'est avant tout grâce aux grands projets, initiés par l'Etat tels que la ZACA ou « Ouaga 2000 » que les bureaux d'études ont pris de l'essor à travers la construction d'immeubles ou de villas. Auparavant, les commandes du secteur privé ne pouvaient constituer l'essentiel du revenu d'un cabinet : *« avant Ouaga 2000, avant la zone d'activités commerciales, les quartiers que vous voyez, c'est de l'auto-construction, dans le vrai sens du terme, c'est-à-dire sans architecte, poursuit Dahouda Ouédraogo, Il y avait quand même des arrêtés qui obligeaient les gens à faire recours pour avoir le permis, l'autorisation de construire, mais ça n'a jamais été respecté »*. En faveur d'une plus grande reconnaissance accordée aux

---

<sup>197</sup> Entretien du 02.07.09. Le parcours professionnel des architectes, véhiculant différents styles locaux ou importés, est discuté en page 170.

<sup>198</sup> En 1990, un des premiers bureaux privés est « Best Bâti » qui faisait à la fois du suivi de chantier et des plans. C'est ensuite une nouvelle génération issues de la même promotion de l'école de Lomé qui s'est établie entre 1995-2000 à travers cinq ou six bureaux privés, tels que « Arcade » ou « G2 Conception » (entretien du 26.04.09 avec Liliane Pierre).

<sup>199</sup> Entretien du 02.07.09.

<sup>200</sup> Entretien du 28.05.09.

architectes par l'Etat, le nombre de bureaux d'études a rapidement augmenté ces dix dernières années<sup>201</sup>.

### *Les maisons de maçons*

Jusqu'à la publication du Code de l'Urbanisme et de la Construction en 2006 qui structure l'ensemble des professions de l'aménagement<sup>202</sup>, l'architecture n'a pas trouvé son essor en raison des particuliers qui construisaient des « maisons de maçon », terme regroupant les formes issues de l'auto-construction<sup>203</sup>. « À un moment, G2 Conception, si on les appelait pour une maison, explique Liliane Pierre, ils offraient gratuitement le suivi du chantier, par exemple, pour inciter les gens à recourir à eux et ne pas se contenter des maisons de maçons. Le problème auquel les gens de la profession se heurtent, c'est que les maisons sont des maisons de maçons, y compris des très grosses maisons à Ouaga 2000 ! »<sup>204</sup>. D'après Léandre Guigma<sup>205</sup>, le recours à l'auto-construction est surtout dû au manque de moyen financier d'un propriétaire :

*« Ce n'est pas une question de conception, c'est une question de moyens financiers. En fait les Burkinabè qui ont des parcelles, ils ne construisent pas parce qu'ils n'ont pas d'argent. Le système bancaire ne leur permet pas d'avoir des prêts pour investir, c'est ça le problème. On peut avoir une parcelle, mais les matériaux coûtent très chers et il y a aucune facilité au niveau bancaire pour avoir des prêts et construire. Et les revenus des gens sont bas aussi. Donc c'est de l'auto-construction, vraiment coup par coup, brique par brique, et ce n'est pas forcément quelque chose de bien fait. Et puis les architectes ne sont pas consultés pour des gens qui construisent une maison et qui n'ont pas d'argent. Ils attrapent un maçon et puis ils dessinent à terre et puis ils construisent. »*

L'auto-construction (*self-help* en anglais) est définie par Dekeyser (1998 :12) comme « est un moyen de satisfaction du besoin de logement des ménages, enraciné dans l'initiative privée, qui se base sur l'autofinancement et qui est alimenté par les possibilités matérielles et techniques offertes localement ». Bien que les pratiques - allant du « faire soi-même » au

---

<sup>201</sup> Toutefois, il est actuellement difficile pour les jeunes diplômés de s'établir à leur propre compte, comme le rappelle Liliane Pierre : « C'est très difficile pour les jeunes de la profession de s'installer actuellement. Les quadragénaires qui ont été diplômés et qui se sont installés de 1995 à 2000 ferment les portes à ceux qui sont plus récemment diplômés. Par exemple, dernièrement, pour un appel d'offre, l'une des conditions qui rapporte 15 points sur 100, c'est d'avoir fait trois fois le même boulot que celui qui est demandé par l'appel d'offre dans les cinq dernières années. Ce n'est pas les individus qui doivent avoir cette expérience-là, c'est la structure. Donc comment on fait pour ouvrir une boîte nouvelle, comment font les jeunes qui ont eu l'occasion de faire ce boulot tant qu'ils étaient salariés chez d'autres ? » (Entretien du 26.04.09).

<sup>202</sup> Et oblige les particuliers à traiter avec un architecte. Pour les détails de ce code, qui a aussi contribué à réglementer la promotion immobilière, voir page 111.

<sup>203</sup> Le Code n'est pas systématiquement appliqué, et de fait, l'architecture n'a trouvé son essor qu'avec une petite minorité de citadins nantis, alors que les maisons de maçons restent la forme la plus répandue dans le paysage urbain ouagalais.

<sup>204</sup> Entretien du 26.04.09.

<sup>205</sup> Entretien du 04.05.09.

« faire-faire » - différent si elles se réalisent sur des terrains légalement obtenus ou dans des espaces illégaux, elles regroupent les « méthodes de construction non standardisées en l'absence d'autres alternatives » (Dekeyser, 1998 : 12). Léandre Guigma<sup>206</sup> explique combien l'auto-construction est dépendante, pour la majorité des habitants à bas-revenus, des moyens financiers engagés et implique la plupart du temps de vivre « dans un chantier » :

*« Celui qui veut vraiment construire modestement pour habiter, il n'est pas compliqué, il a son plan classique du maçon quoi, très classique, et puis c'est tout ce qu'il veut. Il veut une tôle, une maison simple. Et puis il est dans un système d'auto-construction, ça veut dire qu'il vit dans un chantier. Dès qu'il y aura le toit et les fenêtres il rentrera dedans, sans peinture. Et puis au fur et à mesure qu'il aura un peu d'argent, il mettra la peinture, il mettra les carreaux, il mettra le plafond, il mettra le ventilateur, mais il n'a pas les moyens d'attendre tout cela, voilà. Dès que c'est habitable, il rentre dedans. »*

### **Légitimer l'urbanisme**

Après l'Ordre des Architectes s'est créée l'Association des Urbanistes dans le but de valoriser leur travail d'ensemble sur la ville par rapport aux architectes<sup>207</sup>. C'est particulièrement suite au retour des premières volées d'urbanistes de l'École de Lomé, en 1981-82, que sont apparues les premières tensions entre ces deux métiers, souligne Alain Gilbert Koala<sup>208</sup> :

*« On veut empêcher l'architecte de jouer son rôle, parce tout simplement à la base il y a eu la création de l'école de l'EAMAU qui avait formé deux corps à part, les architectes et les urbanistes, et certainement c'est ça qui a créé la confusion à mon avis. Pendant cette période, il y avait la formation d'architecte à part et d'urbaniste à part. Et ensuite il y a eu une réforme, et c'est à partir de la réforme qu'il y a eu la formation d'architecte-urbaniste. »*

« Je ne vois vraiment pas ce qu'il y a comme différence, poursuit Alain Gilbert Koala, ce n'est pas sain ce découpage actuel des métiers entre architecte et urbaniste, au point qu'on veut même refuser le droit de maître d'œuvre de l'architecte sur les ouvrages, ce qui avant était naturel. » Et Ignace Sawadogo, président de l'AUB et diplômé de l'école de Lomé en urbanisme, de répliquer que le corporatisme ne permet pas d'avoir une vision globale des aménagements urbains :

*« Les corporations comme l'OAB ne veulent pas surtout que ça change. Le fait de dire qu'il y a que les architectes qui doivent faire de l'architecture, ce sont des*

---

<sup>206</sup> Entretien du 04.05.09.

<sup>207</sup> Décret n°95-1367PM/TPHU/MEFP/MAT portant réglementation de l'exercice de la profession d'Urbaniste au Burkina Faso. L'objectif principal de l'AUB est de regrouper les urbanistes afin de valoriser la profession par des actions de recherche de formation, d'information, et ceci dans le but de cultiver le professionnalisme et de contribuer à la résolution des problèmes que connaissent les villes du Burkina Faso.

<sup>208</sup> Entretien du 02.07.09.

*clichés dépassés. Voilà. Parce que l'architecture, ce n'est qu'un volet de l'urbanisme. L'architecture n'est pas le tout de l'urbanisme. L'architecture, c'est une profession comme toutes les autres professions qui concourent à la construction de la ville. C'est-à-dire que ce soit les ingénieurs, que ce soit les géomètres, que ce soit les géographes, que ce soit les sociologues, que ce soit les urbanistes. Mais aujourd'hui, pour n'importe quel projet, il y a des corporations qui ont tendance à dire : « il n'y a que nous qui devons faire ça ». Alors du coup vous privez le projet de son ouverture vers une vision globale d'intégration de tous les aspects. »*

Avant la Révolution, il y avait bien quelques architectes au Burkina Faso, mais pas d'urbaniste en tant que tel, ayant suivi une formation spécifique comme celle de Lomé, selon Ignace Sawadogo<sup>209</sup> :

*« Vous aviez des gens qui ont fait une spécialisation en géographie urbaine, et compte tenu du contexte on les assimile à des urbanistes. Vous aviez des gens qui ont fait de l'aménagement du territoire et par la force des choses on les assimile à des urbanistes. Vous aviez peut-être des gens qui ont fait du droit dans le domaine urbain ou de la sociologie urbaine et on a dû les confondre avec des urbanistes. Mais des urbanistes opérationnels en tant que tel ça n'existait pas jusqu'en pratiquement en 1981 ou 1982, où les premiers étudiants de l'école de Lomé sont rentrés au Burkina. L'urbanisme était beaucoup pratiqué soit par des architectes, soit par des topographes, des ingénieurs ou des géomètres, par le biais des opérations de lotissement, etc. Ces gens, ils confondaient beaucoup l'urbanisme avec les opérations de lotissement. »*

Ignace Sawadogo<sup>210</sup> ajoute que ces personnes installées dans l'administration ont mal accepté l'arrivée de nouvelles compétences :

*« Ces gens avait toujours une influence, parce que premièrement ils occupaient les postes de décisions, et ensuite il est évident que ce n'est pas facile d'accepter qu'en fait il y a quelqu'un d'autre qui joue mieux votre rôle. Il a fallu quand même du temps pour que ces nouveaux urbanistes puissent donner leur empreinte. Cela dit jusqu'à aujourd'hui, évidemment si je prends la profession en tant que telle, on peut dire que c'est le parent pauvre actuellement dans le système. Alors, évidemment du coup vous ne pouvez pas aussi obtenir des performances au niveau de l'aménagement urbain. Parce que tant que l'on ne va pas considérer cette profession-là, il est évident que toutes les réflexions resteront des réflexions qui n'englobent pas tous les aspects de l'urbanisme. C'est-à-dire que les architectes feront leur partie sans tenir compte de tous les aspects de l'urbanisme. »*

---

<sup>209</sup> Entretien du 23.06.09.

<sup>210</sup> Entretien du 23.06.09.

L'exemple du seul concours international d'architecture pour le Centre international de grandes conférences [Encadré 8], dont une des prérogatives était la construction d'un parc urbain, illustre combien il est encore difficile pour les urbanistes de légitimer leur pratique<sup>211</sup> :

*« Dans la réglementation du concours était spécifié « un concours ouvert aux architectes et bureaux d'étude d'architecture ». Alors que c'est une vision complètement dépassée ! Est-ce qu'une salle de conférence a juste un aspect architectural ? Un parc urbain ? La salle de conférence en tant qu'élément urbain déjà, on ne peut pas le cloisonner juste dans son aspect architectural ! Ce n'est pas possible. Ça participe d'un environnement qui existe, ça participe donc d'une vision culturelle qui existe et qu'on peut donner. Ça participe d'une vision technique qui doit être intégrée. Je pense que le mieux c'était de dire « c'est un concours qui est ouvert aux bureaux d'études d'architecture, d'urbanisme et d'ingénierie ». C'est aussi simple que ça ! Ça va obliger les gens à fédérer d'abord les compétences pour étudier le projet dans tous ces aspects. »*

La plupart des bureaux privés travaillent actuellement sur des opérations de lotissement – autrefois apanage des géomètres - ou la réalisation de schémas directeurs d'aménagement. Un des premiers bureaux d'urbanisme à être fondé, en 1988, est la Compagnie d'Ingénierie pour la Construction, l'Aménagement et le Développement (CICAD). Cinq autres bureaux, dont G2 Conception qui a remporté le seul concours d'urbanisme pour le plan d'aménagement de la ZACA en 2003, font partie de l'AUB.

---

<sup>211</sup> Entretien du 23.06.09 avec Ignace Sawadogo.

## ENCADRE 8 : CONCOURS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

En 2003, le MITH organise pour la première fois un concours d'urbanisme pour le plan d'aménagement de la ZACA. En 2009, le MHU, résultant de la division du MITH, expérimente pour la première fois un concours international d'architecture à travers le projet du Centre international de grandes conférences. Deux raisons ont motivé ce choix selon Césaire Kambou, directeur général de la DGAC du MHU : l'ampleur de l'investissement et le prestige même de l'ouvrage d'une part, et les nouveaux règlements de l'UEMOA concernant la libre circulation des personnes et des biens qui stipule que les marchés publics soient ouverts, sous certaines conditions, à tout l'espace UEMOA. Dans ce cadre là, il n'était pas exigé que les bureaux participant au concours soient associés avec des bureaux burkinabè, comme cela a été le cas pour le concours de la ZACA.

À l'origine des concours architecturaux au Burkina Faso, la réglementation en la matière précise que pour tout investissement supérieur à 500 millions de FCFA, il est fait obligation de sélection à travers un concours d'architecture. La nouvelle réglementation générale des achats publics de 2003 assimile désormais les concours d'architecture à des prestations intellectuelles, devant faire l'objet d'une sélection « soit sur la base de la qualité technique de la proposition (expérience du consultant, qualification des experts, méthode de travail proposée...) et du montant de la proposition, soit sur la base d'un budget prédéterminé dont le consultant doit proposer la meilleure utilisation possible, soit sur la base de la meilleure proposition financière soumise par les consultants ayant obtenu la note technique minimale » (art. 53). Cependant, dans le cas de prestations qui sont « d'une complexité exceptionnelle ou d'un impact considérable ou bien encore lorsqu'elles donneraient lieu à des propositions difficilement comparables », le consultant peut être sélectionné exclusivement sur la base de la qualification technique de sa proposition (art. 54) ; dans le cas de concours d'architecture, le projet prime donc sur l'expérience du cabinet.

Le jury des concours est nommé par arrêté ministériel du MHU. Le jury comprend toujours le Ministère de la culture – « *parce que il faut aussi que le projet réponde à un minimum de critères qui intègrent la culture nationale, l'identité nationale* » souligne Césaire Kambou – la DGAC, la DGUTF, l'OAB, l'AUB et les associations d'ingénieurs.

Depuis les années 2000, plusieurs concours nationaux d'architecture ont été menés, à raison d'environ deux concours par an, mais cela s'est accentué depuis 2006, et il arrive que le MHU en organise trois à quatre dans la même année. Durant cette décennie, les concours ont porté sur d'imposantes réalisations telles que le Mémorial aux Héros Nationaux, le Monument aux Martyrs, le siège de la Direction Générale des Douanes à Ouaga 2000, les bâtiments ministériels de la ZACA, la Maison de la Culture à Bobo-Dioulasso, le Ministère de l'agriculture, ou la Direction générale de la coopération.

Les formes urbaines du Burkina Faso, et en particulier de sa capitale, se transforment en raison des projets prestigieux engagés par l'Etat et de l'apparition des différents acteurs : les investisseurs immobiliers véhiculent de nouvelles images, que cela soit pour des immeubles de bureaux en centre-ville ou des villas en périphérie, et les entreprises de constructions privées, l'OAB ou l'AUB, participent à structurer les modalités d'actions sur les bâtiments et la ville. Cependant, au niveau de la gestion de la ville, la commune urbaine de Ouagadougou se transforme en raison de diverses formes de coopération : de ville à ville et via des réseaux de ville ou des organisations internationales. Celle-ci apparaît comme étant le vecteur de personnes, de capitaux et de connaissances permettant à la Mairie de Ouagadougou de répondre aux enjeux urbains auquel elle est confrontée depuis la décentralisation : gérer les lotissements et les équipements marchands, requalifier les espaces publics<sup>212</sup>, gérer les déchets, réorganiser les services de la municipalité, créer des équipements culturels, développer des procédures promouvant localement la participation citoyenne ou le développement durable, etc.

Ainsi se dessine le paysage contemporain de Ouagadougou à travers les différentes actions d'autorités publiques. D'un côté, l'Etat aménage des ensembles prestigieux « dignes d'une capitale internationale », où le secteur privé – national ou étranger - peut expérimenter de nouvelles formes urbaines. De l'autre, la commune gère la ville dans le but de la rendre plus efficiente et attractive, et ce avec le soutien de partenaires techniques et financiers provenant de villes du Sud comme du Nord.

### **La coopération décentralisée : une commune ouverte sur le monde**

Ouagadougou bénéficie de la coopération classique – entre l'Etat du Burkina Faso et d'autres pays ou institutions – depuis 1973<sup>213</sup>. La coopération entre villes s'est développée dès 1967, date à laquelle Ouagadougou qui était devenue commune de plein exercice en 1960, est jumelée avec la ville française de Loundun. Les politiques de décentralisation ont connu un regain d'intérêt depuis l'adoption des TOD en 1998, et la Mairie de Ouagadougou n'a eu de cesse de construire des partenariats afin, d'une part, d'améliorer la gestion de la commune, et d'autre part, d'adopter des stratégies d'aménagement urbain efficientes.

---

<sup>212</sup> La requalification des espaces publics est l'élément le plus visible de cette nouvelle politique hygiéniste développée par la Mairie au centre-ville. La latérite des voies cède sa place à des rues bordées de trottoirs pavés, les carrefours sont parés de feu tricolore (la plupart sont des dons de la ville de Lyon) et de plantations fleuries. Depuis 2000, les panneaux publicitaires 4x3, qui constituent de nouvelles sources de revenus pour la commune, se multiplient. L'attention accordée aux espaces verts se matérialise à travers l'implantation d'arbres d'alignements et la revalorisation des jardins municipaux. L'exemple du jardin municipal « La Gargotte » est analysé en page 215.

<sup>213</sup> La coopération décentralisée s'inscrit dans la coopération bilatérale et multilatérale. Elle complète et corrige cette dernière, comme est démontré par la suite l'usage stratégique de la coopération décentralisée par la Mairie centrale de Ouagadougou depuis 1995.

La décentralisation progressivement mise en œuvre depuis 1995 a eu du mal à s'établir, particulièrement en ce qui concerne la décentralisation provinciale, l'organisation de la déconcentration des services de l'Etat et le transfert de certaines compétences de l'Etat aux collectivités territoriales. En conséquence, les TOD ont donc été relus en 2001<sup>214</sup> et en 2003<sup>215</sup>, et ont finalement été substitués au Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso (CGCT) adopté en 2004<sup>216</sup>. Celui-ci redéfinit le cadre territorial de la décentralisation et les compétences des différents niveaux de décentralisation. Les élections municipales d'avril 2006 ont ensuite consacré la communalisation intégrale du Burkina Faso. Rapidement menée sous la pression de la Banque mondiale, cette réforme marque le point d'achèvement du processus de décentralisation indispensable à la mise en place des conseils régionaux - composé d'élus communaux - qui couvrent les treize régions que compte le Burkina Faso. 301 communes rurales et 49 communes urbaines recouvrent désormais la totalité du territoire<sup>217</sup> et ont toutes le statut de collectivités territoriales décentralisées<sup>218</sup>.

Ce système territorial est inspiré de la législation française qui distingue la décentralisation, (adoptée le 2 mars 1982 à travers la loi relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions) de la déconcentration (adoptée le 6 février 1992 à travers la loi relative à l'administration territoriale de la République). Selon la définition de l'assemblée nationale française, la décentralisation territoriale<sup>219</sup> « vise à donner aux collectivités locales des compétences propres, distinctes de celles de l'État, à faire élire leurs autorités par la population et à assurer ainsi un meilleur équilibre des pouvoirs sur l'ensemble du territoire. La décentralisation rapproche le processus de décision des citoyens, favorisant l'émergence d'une démocratie de proximité. L'Etat transfère ses compétences aux collectivités territoriales, qui sont alors compétentes pour les décisions liées à leur territoire. » La

---

<sup>214</sup> Loi n°013-2001/AN du 02 juillet 2001 ayant pour but d'introduire la région dans l'organisation territoriale.

<sup>215</sup> Loi adoptée le 6 août 2003 consacrant la suppression de la province comme collectivité locale. Cette loi n'a pas été promulguée car non conforme à la constitution.

<sup>216</sup> Loi n° 55-2004/AN, adoptée en 2004 par l'Assemblée Nationale et promulguée le 14 avril 2005. Cette loi consacre les communes et les régions comme actrices de leur développement. La RAF de 1996 est actuellement en relecture afin d'entrer en adéquation avec cette nouvelle loi et le Code de l'urbanisme et de la construction de 2006.

<sup>217</sup> Auparavant, seulement 16,2% du territoire burkinabè était concerné par la communalisation.

<sup>218</sup> A partir de 2006, le pays compte 45 provinces réparties entre 13 régions, 49 communes urbaines, 301 communes rurales et 8726 villages. Les collectivités territoriales (commune urbaine et commune rurale) sont à distinguer des circonscriptions administratives (village, département, province, région), de même que les collectivités déconcentrées (province) des collectivités décentralisées (commune). A l'échelle de la région, on peut distinguer la région déconcentrée gouvernée par le gouverneur et la région décentralisée gouvernée par le président du conseil régional. Les communes rurales ou urbaines se recoupent géographiquement avec le département. Les préfets (autorité déconcentrée à l'échelle du département) n'ont pas été supprimés dans le processus de communalisation. Cependant, Ouagadougou, ancienne « commune de plein exercice à statut particulier », n'a pas de préfet. La capitale ne fait donc pas partie d'un département : c'est une « commune urbaine » intégrée à la province du Kadiogo, dont elle est le chef-lieu. La commune est gouvernée par le Maire, et la province du Kadiogo par le Haut-commissaire.

<sup>219</sup> A distinguer de la décentralisation fonctionnelle où l'Etat transfère certaines de ses compétences à un établissement public, qui dispose d'une personnalité morale propre et donc d'une autonomie de décision et de fonctionnement. Cependant, ces établissements peuvent être supprimés (contrairement aux collectivités territoriales) et sont souvent dépendants financièrement de l'organe créateur.

déconcentration consiste, quant à elle, également en une délégation de compétences, mais à des agents ou organismes locaux appartenant à l'administration d'État. À la différence des collectivités territoriales, ils sont soumis à l'autorité de l'État et ne disposent d'aucune autonomie.

Historiquement, la coopération décentralisée peut être découpée en quatre périodes (Olowu, 2001). Premièrement, de 1945 à 1960, la coopération décentralisée s'est construite lors de la reconstruction des relations internationales après la deuxième guerre mondiale. Sous la forme de jumelage de villes, cette coopération a débouché sur des actions de nature plutôt symbolique. Dès l'Indépendance des pays africains, et jusqu'au début des années septante, s'est ensuite développés des jumelages plus orientés techniquement et fondés sur des projets de développement (Haftack, 2003: 339). Dans le cadre du renforcement des Etats-Nations africains, la décentralisation qui était alors appliquée par des partis uniques ou des Etats militaires avait premièrement pour but de contrôler les administrations locales et maintenir ainsi l'ordre public, et secondairement de mettre en œuvre des plans de développement définies au niveau central (Olowu, 2001: 5). A la suite de la crise économique mondiale des années septante, les Etats africains sont contraints d'adopter les plans d'ajustements structurels et, condition *sine qua non* à l'application de ces derniers, de promouvoir la gouvernance local. À la quatrième convention de Lomé, en 1989, la coopération décentralisée est alors formalisée comme une nouvelle approche mettant aux centres des actions de développement les acteurs, et non plus des projets ou des financements (Materu et al., 2001: 8). Les deux décennies suivantes, une véritable coopération décentralisée se met en place, favorisée par la décentralisation dans les pays du Nord et le début d'une politique internationale des villes dans l'intérêt de leur développement économique. Le développement des pays du Sud à travers la coopération décentralisée est alors promu par les agences bilatérales et multilatérales, les autorités locales et les ONGs, comme le moyen permettant de poursuivre la décentralisation, de promouvoir le développement local et national et de soutenir les relations internationales (UNDESA, 2008). En 1996, la seconde conférence des Nations-Unies sur les établissements humains, connue sous le nom de « Habitat II », initie les coopérations interurbaines dans la perspective du développement durable (Le Bris, 2005): les réseaux de villes et les coopérations villes-villes se renforcent et sont aujourd'hui reconnus mondialement par les organisations internationales<sup>220</sup>. L'organisation « Cités et gouvernements locaux unis »

---

<sup>220</sup> A la suite de « Habitat II », un programme des Nations-Unies, lancé en 1999, porte spécifiquement sur la gouvernance urbaine (*Global Campaign on Urban Governance*), celle-ci apparaissant comme l'un des moyens principaux pour infléchir la pauvreté urbaine. En 2000, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont été adoptés par les membres des Nations Unies et organisations internationales afin de réduire de moitié de la pauvreté dans le monde à l'échéance 2015. La coopération décentralisée y est considérée comme l'une des principales stratégies et des outils pour atteindre l'objectif huit des OMD, visant à promouvoir la bonne gouvernance et le développement à travers des partenariats internationaux ou translocaux.

(CGLU) constitue une des manifestations de ce processus. Il s'agit d'un réseau de coopération de villes qui couvre aujourd'hui 95 pays, et couvre plus de 1000 villes<sup>221</sup>.

Il n'existe pas de définition universelle de la coopération décentralisée<sup>222</sup>. La conception française insiste sur l'établissement de conventions entre collectivité territoriale (Hafteck, 2003: 334). La loi française du 6 février 1992 autorise les collectivités territoriales et leurs groupements à conclure des conventions avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France. Cette définition couvre aussi bien l'établissement de relations d'amitié ou de jumelage avec des collectivités territoriales étrangères, d'action de promotion à l'étranger, d'aide au développement de collectivité dans certains pays, d'assistance technique, d'action humanitaire, de gestion commune de biens et services mais aussi de coopération transfrontalière ou interrégionale.

Au Burkina Faso, la coopération décentralisée se définit comme « un partenariat librement entrepris entre collectivités et/ou par des organisations nationales entre elles ou entre celle-ci et d'autres collectivités ou organisation du Sud ou du Nord en vue d'un idéal commun, dans les limites des compétences et le respect des engagements de l'Etat » (Hien-Zerbo, 2006 :244). Constatant que la coopération décentralisée est la principale formule utilisée dans les relations entre Ouagadougou et ses partenaires, et en l'absence d'une définition acceptée par tous les acteurs, Hien-Zerbo (2006: 245) propose de définir la coopération décentralisée comme « une forme de partenariat Nord-sud et/ou Sud-sud formalisée par des instruments juridiques qui en déterminent le contenu ». L'auteure distingue ensuite, schématiquement, deux types de coopération : le jumelage-coopération, et les conventions de coopération décentralisée.

En 1965, la Maire de l'époque Joseph Conombo plaide la cause du jumelage avec les villes du Sud à l'occasion de la réunion à Leningrad de la Fédération Mondiales des Citées Unies. Séance tenante, le Maire René Monory de la ville de Loudun lui propose un jumelage. En 1967 est alors célébré par le Président Lamizana le premier jumelage du Burkina Faso. Cette

---

<sup>221</sup> Ce réseau est issu de la fusion en 2004 de l'Union Internationale des Autorités Locales (IULA) établie en 1913 et par la Fédération Mondiale des Citées Unies (FMCU) établie en 1957. La mission de ce réseau est d'être la voix unie et le défenseur de l'autonomie locale démocratique, défendant ses valeurs, objectifs et intérêts sur la scène internationale et par la coopération entre gouvernements locaux.

<sup>222</sup> Un comité de la coopération décentralisée des CGLU, à l'époque sous la présidence du maire de Lyon Gérard Collomb, avait défini lors d'une réunion à Washington en 2006, la coopération décentralisée comme «un partenariat solide entre les collectivités locales étrangères [visant à] encourager une mutuelle prospérité et à consolider le développement local et la gouvernance » (UNDESA, 2008: 2-3). L'Union Européenne insiste sur la collaboration entre différents niveaux d'intervention et sur le fait de susciter la participation des bénéficiaires directs aux prises de décisions et aux différentes étapes des actions qui les concernent. ONU-Habitat se concentre sur le processus par lequel les villes (et d'autres institutions) travaillent ensemble sur la définition leurs problèmes et conçoivent ensuite des solutions appropriées sur la base d'expériences partagées. Une des caractéristiques communes des définitions des organismes internationaux est d'insister sur le rôle des acteurs non-étatiques (secteur privé, sociétés civiles, ONGs, etc.) dans le processus de décentralisation (UNDESA, 2008: 2).

relation d'amitié qui durera jusqu'à la mort du Maire français en 2009 a permis, entre autres<sup>223</sup>, la construction du complexe omnisport René Monory ou du Jardin de l'amitié Ouaga-Loudun. Le jumelage se développera au Burkina Faso de manière plus conséquente dès la décentralisation et, en 2006, plus d'une centaine de jumelage mobilisent plus d'un milliard de FCFA par année (Hien-Zerbo, 2006 :246). Ouagadougou cultive trois autres relations de jumelage avec les villes de San Miniato (Italie) depuis 1997, Koweït City (Koweït) depuis 1998 et Leuze-en-Hainaut (Belgique) depuis 2002.

Dès 1995, les relations internationales sont devenues une politique prioritaire des programmes de mandats municipaux [Encadré 9]. Lorsque Simon Compaoré est élu pour la première fois à la Mairie centrale, il trouve « *une situation au niveau communal qui n'était pas des plus reluisantes* » explique Boureïma Kaboré, directeur des études et de la planification de la Mairie centrale<sup>224</sup> :

*« En 1995, le budget d'investissement de la commune tournait entre 500 millions et 1 milliards de FCFA. Donc, les objectifs au départ étaient des objectifs en termes de mobilisation des finances. C'était la première chose qu'il fallait faire, c'est-à-dire améliorer les recettes fiscales, en vue de faire face aux enjeux du développement urbain qui se posaient en son temps, en termes d'aménagement urbain, notamment l'accessibilité, donc la voirie, en première position ».*

Depuis lors, comme le souligne Dramane Compaoré, deuxième adjoint au Maire de Ouagadougou<sup>225</sup>, la mobilisation de ressources extérieures est restée une constante pour la municipalité :

*« La commune cherche toujours à développer les partenariats, parce que nous savons que nous avons des moyens limités, et que les besoins sont très grands. Alors ayant des besoins très grands que nous ne pouvons pas satisfaire, nous toujours sommes tentés de pouvoir prendre, si on peut avoir. On ne cherche pas à diminuer. Bien au contraire, on cherche à multiplier face aux besoins que nous avons. Donc nous cherchons, à la fois, à faire en sorte que les fonds propres augmentent d'année en année, et également que la part de l'extérieur augmente si on le peut. »*

---

<sup>223</sup> Avec l'appui de comités locaux de jumelage, la capitale a bénéficié de l'appui de la ville de Loudun en matière de parrainage d'enfants, de soutien aux activités rémunératrices des femmes, à la mise en place du centre d'accueil pour entreprise et des centres de lecture. Sous l'impulsion du Maire français, la capitale a vu se créer ses premiers centres multimédias (qui seront parmi les premiers cybercafés de la ville) et des fonctionnaires de l'administration municipale ont pu suivre des stages de formation à Loudun.

<sup>224</sup> Entretien du 22.01.10.

<sup>225</sup> Entretien du 22.01.10.

## ENCADRE 9 : « UNE VILLE OUVERTE SUR LE MONDE »

Tels sont les termes du « Bilan de l'action municipale de 1995 à 2008 » à propos des relations extérieures que cultive la Mairie. Dès 1995, ces actions sont gérées par le service de la coopération décentralisée et du protocole. Il sera remplacé en 2001 par la direction des relations internationales qui emploie cinq agents. Ci-dessous sont extraits du bilan les résultats des activités de coopération décentralisée, de ville-à-ville (jumelage et conventions) et les réseaux de villes et organisations bilatérales et internationales.

### TAIPEI (2008)

- Quatre ambulances

### MARRAKECH (2008)

- Modernisation de l'administration municipale,
- Echanges économiques, politiques sociales.

### BORDEAUX (2005)

- Environnement (gestion des déchets, contrôle de la qualité de l'air, ...)
- Formation des élus locaux;
- Santé avec le Centre bucco-dentaire.

### GENEVE (2004)

- Trente vélos pour la brigade cycliste de la Police municipale;
- Centre de documentation à l'éducation environnementale.

### KUMASSI (2003)

- Formation professionnelle;
- Sport et culture;
- Echanges économiques.

### TURIN (2003)

- Deux bennes à ordures ménagères;
- Trois triporteurs, matériel informatique;
- Montage d'une unité de traitement et de valorisation des déchets plastiques.

### QUEBEC (2000)

- Ressources humaines, questure;
- Appui aux finances locales et budget.

### GRENOBLE (1999)

- Construction du jardin de la musique Reemdoogo;
- Don de sept autobus;
- Installation de moulins à grains;
- Parrainage scolaire.

### KOWEIT CITY (1998)

- Echanges d'informations, d'expertises scientifiques;
- Protection de l'environnement.

### SAN MINIATO (1997)

- Projet d'amitié sur des échanges d'ordre culturel, touristique, économique.

### LYON et GRAND LYON (1994)

- Bennes à ordures ménagères, véhicules légers;
- Matériel informatique, motos, équipements radio, feux tricolores;
- Matériel d'entretien de jardins et d'espaces verts;
- Huit forages hydrauliques, le CIFAL, etc.

### LOUDUN (1967)

- Ambulance, matériel scolaires;
- Construction boutiques de rue;
- Parrainage scolaire.

### UE (2008)

- Projet de réduction des déchets ;
- Projet participatif d'aménagement des quartiers Gounghin.

### OIF (2008)

- Maisons des Savoirs de Ouagadougou.

### ACBF (2007)

- Financement du CIFAL / OUAGA

### AFD (2006)

- Quartiers périphériques;
- Marchés Rood Woko et secondaires;
- Voiries et assainissement.

### ONU-HABITAT (2005)

- Programme EVA - eau pour les villes africaines;
- CDS : Stratégie de développement urbain

### IEPF (2005)

- Programme de maîtrise de la consommation énergétique

### AIMF (1979)

- Centres multimédia;
- Centre polyvalent des jeunes;
- Lycée municipal de Signoghin;
- Centre bucco-dentaire;
- Radio municipale RMO/FM;
- Maternité du secteur 19;
- Etat civil;
- Adressage de la ville de Ouagadougou;
- Dons de vivres;
- Aménagement de l'avenue Zulong Wekré avec Bordeaux.

De 1995 à 2008, 21,5 milliards de FCFA ont été investis par ces partenaires, dont 19,5 milliards de FCFA par l'AFD.

C'est aussi à partir de 1995 que le partenariat qui lie Ouagadougou avec l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) a été réactivé afin d'accéder aux financements que celle-ci propose dans le cadre de convention spécifique<sup>226</sup>. De 1995 à 2006, l'AIMF a contribué, seule ou en collaboration avec d'autres partenaires, pour plus de 600 millions de FCFA à une douzaine de réalisations en ville de Ouagadougou (Hien-Zerbo, 2006 :252) : construction de centres sanitaire et scolaire, équipements de centres multimédia, informatisation de divers services administratifs, etc. L'année 2004 a marqué le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'association et à cette occasion le plan d'adressage du centre-ville de Ouagadougou a été édité avec l'aide de l'ambassade française à l'occasion du 10<sup>e</sup> sommet de la Francophonie<sup>227</sup>.

Cette forme de coopération, qui est liée à des financements apportés à une collectivité locale dans le cadre d'une convention de coopération décentralisée, a connu depuis les années 2000 un essor considérable, en particulier grâce à plusieurs institutions financières, dont la Banque Africaine pour le Développement (BAD), l'Agence Française de Développement (AFD) et l'Union Européenne (UE). De nombreux pays ou villes passent désormais par ces organismes pour financer un projet de développement. L'AFD est le principal partenaire financier de la ville de Ouagadougou. Plus de 19 milliards de FCFA ont été investis entre 1995 et 2008, particulièrement à travers l'appui à deux projets : le projet de désenclavement des quartiers périphériques de Ouagadougou et d'accès aux services essentiels (subvention de 15'000'000 € octroyée en 2005)<sup>228</sup> et l'opération des équipements marchands concernant le marché central et les marchés secondaires de la ville de

---

<sup>226</sup> De 1979 à 1995, aucune réalisation n'a été faite dans le cadre du partenariat liant Ouagadougou à cette association (Hien-Zerbo, 2006 :251). Ouagadougou a adhéré à l'association en tant que membre fondateur en 1979.

<sup>227</sup> Réellement engagé depuis la Révolution, l'adressage de la ville a été formalisé et rendu public à travers ce plan. Toutes les rues n'ont pas été dénommées, la plupart des voies étant encore identifiées par un numéro. Cependant, l'objectif de base de ce plan est de donner une identité à chaque rue sur la base de sept thématiques : l'histoire, la culture, les plantes médicinales, la politique, l'économie, la vie internationale et les sites traditionnels ou environnementaux. L'introduction à ce plan, qui se veut être un instrument pédagogique à l'attention du grand public, précise, d'une part, que « Ouagadougou se veut être le microcosme de l'Afrique, d'une Afrique unie et sans frontière de partage, dans laquelle, chaque Africain se reconnaît en sa Patrie ; chacun des 50 Etats du Continent a une rue dans sa ville » et d'autre part que « l'amitié entre les peuples du monde est au cœur de la cité ; les pays amis, les grands hommes, les valeurs universelles dont l'humanisme et de sagesse qui guident et témoignent de l'homme, sont portés par les rue de cette Métropole ».

<sup>228</sup> Quatre composantes structurent ce projet : voirie structurante et drainage des quartiers périphériques, desserte en eau et assainissement des quartiers périphériques, équipements publics et aménagements de proximité, renforcement des capacités de la Mairie de Ouagadougou. Cette dernière composante comprend à la fois un appui technique ciblé d'un ingénieur conseil et de missions ponctuelles, intervenant sur les thèmes privilégiés par le projet ainsi qu'un appui logistique. Ces appuis sont prioritairement apportés à la Direction des Services Techniques Municipaux (DSTM), notamment en charge de l'entretien et de la maintenance des infrastructures urbaines de voirie et de drainage. Cette composante bénéficie également des actions de la coopération décentralisée de la communauté urbaine de Lyon – Grand Lyon et du Conseil général de la Vienne.

Ouagadougou (prêt de 5'150'000 € octroyé en 2006)<sup>229</sup>. L'AFD ne finance pas directement les projets de coopération décentralisée, mais des projets en faveur d'Etats étrangers (financements souverains) ou d'entités publiques de ces pays (financements sous-souverains) au profit, en particulier, des collectivités territoriales. Le bénéficiaire du financement est le maître d'ouvrage du projet. L'UE finance depuis 2009 deux projets-pilotes menés par la commune et des ONG partenaires. Le premier projet vise à mettre en place un système de tri des déchets dans quatre secteurs de la ville<sup>230</sup>. Le coût du projet est de 1'125'675 €, soit 87% pour l'Union Européenne et 13% pour la commune de Ouagadougou<sup>231</sup>. Le deuxième projet est le projet participatif d'aménagement des quartiers de Gounghin (financé à 73.4% par l'UE pour un montant total de 821'521 €)<sup>232</sup>. Le budget de la commune en 2009 est d'environ 16 milliards de FCFA, dont 1 milliard est consacré au traitement des déchets selon Frédéric Raynouard, conseiller technique en charge de la coopération décentralisée de la ville de Lyon et du Grand Lyon auprès du secrétaire général de la Mairie de Ouagadougou de 2007 à 2010<sup>233</sup>. 23% du budget proviennent de financements extérieurs (coopérations décentralisées et réseaux de villes, coopération bilatérale, organisations internationales).

Les conventions de coopération décentralisée – signées soit avec d'autres villes soit avec des associations ou des institutions - ont commencé à faire leur apparition à Ouagadougou à la suite de la loi française de 1992. Il s'agit de conventions de durée relativement courte, généralement renouvelables, et couvrant des domaines précis, délibérément choisis par les partenaires. Dix conventions de coopération lient Ouagadougou à des villes étrangères, du Nord comme du Sud : Lyon, la communauté urbaine du Grand Lyon et Grenoble<sup>234</sup> sont les

---

<sup>229</sup> L'AFD a appuyé en 2006 l'opération des équipements marchands concernant le marché central et les marchés secondaires : « *C'est la première fois qu'il y avait une grosse subvention comme ça, pratiquement 4 milliards de francs CFA, comme subvention qu'on mettait à la disposition d'une commune, ça ne s'était pas encore vu ! Et ça a été un coup d'essai qui a été un coup de maître, puisque le projet a été bien mené, les commerçants se sont installés et ça génère des ressources financières pour la commune* », rappelle Sylvain Boukougou (entretien du 23.07.09). Ce financement est discuté lors de l'analyse du marché central, en page 224.

<sup>230</sup> Intitulé « Stratégie de réduction des déchets de Ouagadougou – Création d'emplois et de revenus par des actions de collecte, de tri et de valorisation », le projet a été lancé par la ville de Ouagadougou et le Grand Lyon.

<sup>231</sup> De l'avis de Frédéric Raynouard (entretien du 22.08.09.), c'est un projet novateur, car les déchets sont à la fois une ressource et synonyme de prestige en pays moaga (voir à ce sujet la note de bas de page sur Binger et le *tampuure*, en page 8), et le projet ambitionne de récupérer, trier et valoriser ceux-ci à travers quatre objectifs : renforcer la bonne gouvernance municipale et sa maîtrise d'ouvrage en matière de gestion des déchets et des pollutions qu'elles entraînent, intégrer les acteurs informels dans le dispositif dans un cadre de véritable statut social, améliorer les performances de la filière, mettre en place un dispositif et des outils réglementaires, techniques, fiscaux, financiers et sociaux de réduction des déchets à l'échelle d'une ville.

<sup>232</sup> La restructuration du marché de Gounghin rentre dans le cadre de ce projet, discuté en page 232.

<sup>233</sup> Entretien du 22.08.09.

<sup>234</sup> La première convention date de 1999 à travers le projet de coopération culturelle : le jardin de la musique, le Reemdoogo (cet exemple est discuté en page 212). Cette forme de coopération initiera les suivantes entre Grenoble et Ouagadougou : institutionnelle, universitaire et citoyenne. La coopération institutionnelle porte sur les espaces verts et le parc urbain Bangr-Weoogo, à travers principalement la maîtrise des ressources en eau, la gestion des archives municipales et l'aide au perfectionnement de l'état civil. La coopération universitaire sur le domaine de la santé en matière de

premiers partenaires des années nonante, suivis dès les années 2000 par Québec (Canada), Kumassi (Ghana), Turin (Italie), Genève (Suisse), Bordeaux (France), Marrakech (Maroc) et Taipei (Taiwan).

L'agglomération lyonnaise, à travers l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, est le principal, et premier, partenaire technique de la ville de Ouagadougou<sup>235</sup>. Ce partenaire est un acteur-clé de la circulation de mode de gestion urbaine et de principes urbanistiques entre la France et le Burkina Faso. Cela s'illustre notamment, depuis les années 2000, par la création à Ouagadougou d'un centre de formation au métier de la ville, et la mission de trois ans d'un conseiller technique auprès de la Mairie de Ouagadougou.

La coopération lyonnaise a travaillé en collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) à la mise en place du centre de formation aux métiers urbains. En 2003 est inauguré le CIFAL Ouagadougou<sup>236</sup> en coopération avec la communauté urbaine du Grand Lyon, l'Association internationale des Maires francophones (AIMF), Villes unies contre la pauvreté (VUCP)<sup>237</sup>, et Veolia Environnement. L'intervention d'experts issus des services urbains lyonnais participe au fonctionnement de ce centre de formation, mais cela est aussi l'occasion « d'échanger des expériences entre acteurs du Sud, puisque chaque session de formation concerne plusieurs pays ouest africains, qui témoignent tous de leurs propres expériences. On assiste alors à une réelle diffusion, puis recombinaison et accommodation de savoirs et de savoir-faire, un transfert d'expériences et de nouvelles méthodes entre le Nord et le Sud et entre le Sud et le Sud » (Biehler, 2010:112).

---

diabète. Et depuis peu se développe une coopération décentralisée – appelée coopération citoyenne - à l'échelle des quartiers : des quartiers développent des jumelages dans plusieurs domaines (infrastructures socio-éducatives et envoi de matériel, soutien aux activités économiques locales, etc.) comme c'est le cas entre des quartiers de Ouagadougou (Tanghin, Gounghin et Dapoya) et ceux de Grenoble (Villeneuve, Beriat et quartier Alliés Alpains, respectivement).

<sup>235</sup> L'agglomération lyonnaise appuie la commune urbaine de Ouagadougou à hauteur de 300'000 € par années (Entretien du 01.07.09 avec Frédéric Raynouard). Il est à noter qu'il existe une direction des relations internationales conjointe à la ville de Lyon et au Grand Lyon. En effet, selon leur site Internet « la création d'un service commun permet de simplifier les rapports avec l'étranger. Il n'est pas toujours facile d'entrer dans la complexité de la décentralisation française et d'expliquer que l'interlocuteur est différent en fonction des domaines de compétences ». Ainsi, de manière générale, le terme d'agglomération lyonnaise sera utilisé lorsque les deux partenaires sont indifférenciés. Cette direction des relations internationales s'occupe des domaines institutionnels relatifs à la coopération décentralisée. L'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise s'occupe de la maîtrise d'œuvre des projets de l'agglomération lyonnaise. L'agglomération lyonnaise compte douze relations de coopérations dans le monde.

<sup>236</sup> L'UNITAR a mandaté le programme de coopération décentralisée (PCD) pour la mise en place d'un réseau international de formation, le CIFAL (Centre international de formation des autorités/acteurs locaux), composé de 12 centres à travers le monde. Afin d'atteindre localement les objectifs du développement durable, il valorise les partenariats pour la coopération décentralisée entre Nations Unies, gouvernements nationaux, autorités locales, organisations non gouvernementales, milieu académique et entreprises privées.

<sup>237</sup> L'association VUCP a été créée à Lyon en mars 2001 à l'initiative des villes de Genève, Lyon et Bamako. Afin de lutter contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale, l'association se fixe comme objectif de mobiliser l'expertise des villes du Nord pour aider les villes du Sud à développer les services publics essentiels qui leur font défaut et favoriser la coopération et les échanges d'expériences entre les villes du sud par des formations à la gestion urbaine.

Avant d'obtenir le poste d'assistant technique à la Mairie de Ouagadougou, Frédéric Raynouard était directeur-adjoint du Grand Projet de Ville « Lyon-La Duchère ». En mission pour trois ans à la Mairie (d'août 2007 à juillet 2010), Frédéric Raynouard travaille principalement à transformer l'organisation de la municipalité à travers la gestion des ressources humaines, le fonctionnement des finances, l'organisation des marchés publics et la formalisation des politiques de la commune. Il tente aussi de transmettre des principes urbanistiques relatifs à la construction en hauteur, les arbres d'alignements, ou les centralités secondaires.

### *La coopération avec l'agglomération lyonnaise*

La commune de Ouagadougou est soutenue par un Programme de Coopération Décentralisée (PCD) avec la ville de Lyon et la communauté urbaine de Lyon (Grand Lyon) depuis le début des années nonante. Ces deux partenaires interviennent à des niveaux différents selon leurs compétences. Le Grand Lyon regroupe 57 communes qui partagent des moyens communs en termes d'urbanisme et d'habitat, de service urbain (propreté, eau, voirie) et d'économie. Par exemple à Ouagadougou, la livraison de camions-poubelles est du ressort du Grand Lyon, tandis que l'éclairage public, de compétence communale, revient à la ville de Lyon.

Les relations entre l'agglomération lyonnaise et Ouagadougou se sont établies lorsque le Président Blaise Compaoré a visité Lyon en 1993 et manifesta le désir de disposer de bennes tasseuses pour sa capitale. Selon Hien-Zerbo (2006 :248) « une amitié était alors née et qui va être très fructueuse par la suite ». En 1994, un stage « chauffeurs, mécaniciens et ingénieurs » est organisé et, en 1995, trois premières bennes estampillées du logo du Grand-Lyon sont livrées à la Mairie. Simon Compaoré, qui s'est lié d'amitié avec le Maire de l'époque Michel Noir<sup>238</sup>, saisit alors cette opportunité pour lancer une ambitieuse politique de propreté. En 1998 est signée une convention de coopération avec le Grand-Lyon pour une durée de trois ans à partir de l'année suivante (1999-2001). Celle-ci porte sur la propreté urbaine, la voirie (aménagement, circulation et signalisation lumineuse des axes routiers), l'organisation des services techniques, l'équipement informatique et l'optimisation de la logistique des services. Une seconde convention portant sur les mêmes domaines a été signée en 2002 et mis en application l'année suivante (2003-2005). Le budget de celle-ci est de 300'000 € pour trois ans (Hien-Zerbo, 2006 :248).

Au cours des années nonante, la Ville de Lyon s'est aussi engagée dans des partenariats avec la capitale burkinabè, principalement dans le domaine de la Police municipale<sup>239</sup> : des stagiaires ont été envoyés en formation à Lyon, une mission d'élus et d'experts à Ouagadougou en 1999, et seize motocyclettes ont été envoyées avec l'aide logistique du Grand-Lyon. Mais, c'est seulement au moment du renouvellement de la convention liant

---

<sup>238</sup> Entretien du 22.08.09 avec Frédéric Raynouard.

<sup>239</sup> Seules quelques villes de la sous-région ont une Police municipale.

Ouagadougou avec le Grand Lyon en 2002 qu'une convention spécifique est signée avec la ville de Lyon à l'initiative du Maire qui souhaitait apporter une expertise supplémentaire (Biehler, 2010 : 535). D'un montant alloué de 120'000 € (Hien-Zerbo, 2006 :249), la convention concerne le soutien institutionnel et technique aux services urbains dans le domaines de la planification urbaine, de l'organisation de la Police municipale, des espaces verts, de l'éclairage public et le développement de nouvelles compétences comme l'information géographique. Aujourd'hui, la coopération décentralisée entre Ouagadougou et l'agglomération lyonnaise est basée sur la gestion et la formation comme en témoigne la création du CIFAL Ouagadougou et la venue d'un conseiller technique. Cependant, l'essentiel des actions « est dirigé vers les services de la propreté et de la voirie de la ville, objectif prioritaire du Maire de la capitale burkinabè » (Biehler, 2010 :535).

Trois phases peuvent être schématiquement distinguées depuis la mise en place de la coopération décentralisée lyonnaise<sup>240</sup>. La première phase correspond principalement à l'envoi de matériel (bennes à ordures et matériel pour la Police) et a duré une dizaine d'années. La deuxième phase qui a duré jusqu'en 2007 s'est concrétisée par l'envoi de matériel, cette fois-ci suivi par des formations entre Ouagadougou et Lyon (chaque année cinq à dix missions sont effectuées par des fonctionnaires des deux villes). L'éclairage public et les espaces verts ont continué à être développés pendant cette période. La dernière phase (2007-2010) correspond à l'envoi d'un conseiller technique, Frédéric Raynouard, auprès du secrétaire général pour appuyer la gestion des services municipaux. Cette mission s'effectue dans le cadre de l'accord de coopération avec l'AFD et le Ministère français des affaires étrangères, dont l'objectif est d'accompagner le développement des services de gestion urbaine de proximité par le transfert de matériel, la formation de professionnels et, surtout, la mise à disposition d'experts lyonnais.

Cette phase est une nouveauté pour la coopération française dans la mesure que c'est la première fois qu'un bailleur de fonds est lié à une collectivité, car la mission de Frédéric Raynouard s'inscrit dans le projet de l'AFD de désenclavement des quartiers périphériques et d'accès aux services essentiels. « Cette dernière phase, c'est un peu l'aboutissement de toute l'histoire de la coopération à Ouagadougou qui fonctionne bien, explique Frédéric Raynouard, et qui montre que quand ça fonctionne bien, l'ensemble des acteurs peuvent faire des choses ensemble. Il y a eu vraiment une production, autour de cette mission, d'intérêts communs des différents acteurs de la coopération en France, dont le Ministère des affaires étrangères et l'AFD qui nous soutient »<sup>241</sup>. L'AFD a véritablement appuyé la commune de Ouagadougou par rapport au renforcement des capacités : selon Sylvain Boukougou<sup>242</sup>, les acteurs de l'AFD « ont permis à la Direction des services techniques municipaux d'acquérir un certain nombre de matériels et de formations avec la ville de Lyon, qui a véritablement appuyé ces services techniques à se développer, à s'étoffer en personnel technique. » Depuis

---

<sup>240</sup> Entretien du 23.07.09 avec Frédéric Raynouard.

<sup>241</sup> Entretien du 23.07.09.

<sup>242</sup> Entretien du 12.05.09.

les débuts des années 2000, cet accompagnement a permis d'inscrire la politique urbaine de la municipalité comme référence par rapport à la sous-région, comme l'explique Lucien Kaboré<sup>243</sup> :

*« Ouagadougou subit des influences à travers la coopération décentralisée. Les services techniques de Ouagadougou sont beaucoup accompagnés par les services techniques de la ville de Lyon. Donc, des fois, il y a cette influence là sur certains projets. Ensuite, Ouagadougou sert de référence pour plusieurs villes. Le Maire a eu plusieurs prix lors de sommets d'autres maires. C'est qu'ils estiment que c'est un modèle. C'est une ville qui sert de référence et c'est aussi une ville un peu laboratoire. »*

Erigé sur la Place du Grand-Lyon, face au Centre Culturel Français Georges-Méliès, un monument représentant un lion symbolise la longue et exemplaire coopération avec l'agglomération lyonnaise<sup>244</sup> [Fig. 10]. La sculpture a été financée à partir d'un don du Grand Lyon de 10 millions de FCFA, le socle d'une valeur de 500'000 FCFA étant payé par le budget de la ville.



Figure 10: la Place du Grand Lyon, symbole d'une coopération exemplaire<sup>245</sup>

<sup>243</sup> Entretien du 28.05.09.

<sup>244</sup> L'inscription de la coopération décentralisée dans la ville de Ouagadougou se lit à travers la toponymie de celle-ci. La communauté urbaine du Grand Lyon, premier partenaire engagée dans une convention de coopération décentralisée, a aussi une avenue à son nom dans le secteur 3. La ville de Grenoble, autre partenaire de la coopération décentralisée, a une rue à son nom dans le quartier de Gounghin. Une avenue porte le nom de la ville de Loudun, autre fidèle partenaire : l'avenue de Loudun parallèle à l'avenue Kwamé N'Krumah.

<sup>245</sup> Photo : J. Haenggi, 2010.

Le chef de projet à la coopération décentralisée<sup>246</sup> précise que Ouagadougou occupe une place particulière par rapport aux autres conventions de coopérations décentralisée<sup>247</sup>, du fait que Simon Compaoré est resté Maire depuis les élections de 1995 : « C'est la garantie d'une certaine continuité, la continuité de nos actions – c'est important, et Ouagadougou est une collectivité locale qui a, comme l'ensemble du pays de manière générale, compris très tôt l'intérêt des relations internationales. »

### *Simon Compaoré, un maire international*

Frédéric Raynouard qualifie Simon Compaoré de « *maire international* » capable d'être « *visionnaire et dans le concret* », ayant à la fois « *les pieds dans le terrain et la tête dans le monde* »<sup>248</sup>. « Charismatique et énergique » selon Quénot (2007: 77), le Maire est sur tous les fronts pour valoriser la capitale<sup>249</sup>, et ce au risque de brouiller sa fonction de gouvernement local pour deux raisons : d'une part « son action très directe court-circuite en effet, au nom de l'efficacité, une hiérarchie à laquelle les Burkinabè sont attachés. Il crée de ce fait des tensions et des frustrations dans l'administration municipale » et d'autre part, la puissance de ce maire cumulant les mandats<sup>250</sup> « écrase, volontairement ou non, toute velléité d'autonomisation des maires d'arrondissement, et les maintient dans une tutelle aussi bien financière que politique » (Quénot, 2007: 78). De l'avis d'Eduardo Brisson<sup>251</sup>, cette personnalisation de l'action urbaine risque, à terme, d'être préjudiciable pour l'avenir de la commune :

*« Il y a beaucoup d'actions sur la ville qui dépendent de la volonté du Maire. Ma crainte, elle se base sur le fait que beaucoup de décisions sont centralisées, plus que ça, elles sont personnalisées et évidemment il y a le danger que quand la personne n'est plus là, les choses ne se passent pas. Il n'y pas de structures ou d'institutions vraiment assises ou de délégations du pouvoir au sein de différents services de la Mairie, ça n'existe pas à Ouagadougou. Donc cette personnalisation de la décision me paraît extrêmement dangereuse. Ça a du bon, dans le sens où les choses sont faites, mais ça préfigure peut être un danger pour le futur. »*

---

<sup>246</sup> Philippe di Loreto du département des affaires internationales Lyon-Grand-Lyon cité par Pierre-Louis, Philifert et Biehler (2007: 252).

<sup>247</sup> Outre Ouagadougou, l'agglomération lyonnaise est engagée dans deux conventions de coopération décentralisée en Afrique subsaharienne : Porto-Novo au Bénin et Bamako au Mali.

<sup>248</sup> Entretien du 23.07.09.

<sup>249</sup> La presse dénomme souvent la capitale « Simonville » pour désigner la mainmise du maire sur la gestion de celle-ci.

<sup>250</sup> Simon Compaoré est le deuxième vice-président du parti au pouvoir en charge des relations extérieures, député de la province du Kadiogo, trésorier de l'Association internationale des maires francophones, président de l'Association des municipalités du Burkina Faso (AMBF) et représentant auprès l'association des CGLU.

<sup>251</sup> Entretien du 19.05.10.

Cependant, la manière de travailler de la Mairie est louée par l'UNESCO à travers l'attribution du prix « villes pour la paix »<sup>252</sup> en 2004 d'un montant 10'000 USD, comme le souligne Boureïma Kaboré, directeur des études et de la planification de la Mairie centrale<sup>253</sup> :

*« Ça a été un prix qui récompense les villes qui font un effort en matière d'intégration des communautés, en matière de bonne gouvernance, de participation citoyenne au développement, ou comment les populations sont impliquées dans l'action municipale. Et sur ces critères nous avons été récompensés par l'UNESCO. Ce qui veut dire qu'au-delà de ce que la ville fait comme réalisation, il y a aussi la manière de le faire qui a été primée par l'UNESCO. »*

La Mairie en tant qu' « autorité supérieure ouverte sur l'extérieur » multiplie les « échanges et les innovations » et est souvent « mise en avant pour son exemplarité » selon Frédéric Raynouard<sup>254</sup>. En effet, les nombreux voyages du Maire lui permettent de ramener des idées au niveau de la gestion communale, de les adapter à Ouagadougou, et de les « vendre » à son tour. Adama Zerbo, directeur des relations internationales de la Mairie centrale, précise que cette politique en matière de relations internationales a toujours été une priorité dans les programmes de la Mairie depuis 1995<sup>255</sup>, et répond à deux objectifs :

*« Il y a deux objectifs : assurer la présence de Ouaga à l'international de quelque manière que ce soit, et en même temps, faire en sorte que cette ouverture à l'internationale permette de soutenir la mise en œuvre de nos objectifs. Et maintenant, on arrive à partager, surtout avec les villes du Sud, nos savoir-faires dans tel ou tel domaine. Parce qu'on s'est rendu compte qu'avec le processus de décentralisation qui est cours depuis vingt, trente ans en Afrique, et que toute chose est égal par ailleurs, c'est les mêmes problématiques à des degrés divers : la gestion urbaine, les déchets, l'étalement urbain. Il s'agit juste de corriger selon ton contexte local. »*

La Mairie centrale a reçu plusieurs délégations africaines provenant de pays tels que le Bénin, le Ghana, la République de Djibouti, Madagascar, la République Centrafricaine, le Congo-Brazzaville, le Cameroun ou le Tchad. Et Boureïma Kaboré<sup>256</sup> de souligner que son équipe a même du mal à suivre le nombre de demande des délégations intéressées à découvrir la politique municipale car « le principe, c'est qu'on ne dit jamais non ! ». Cette politique d'ouverture se fait aussi dans le sens inverse précise-t-il :

---

<sup>252</sup> Le prix récompense des initiatives municipales qui ont contribué à renforcer la cohésion sociale, à améliorer les conditions de vie dans les banlieues en difficulté et à développer une véritable convivialité urbaine. Il a été aboli par l'UNESCO en 2005.

<sup>253</sup> Entretien du 21.07.09.

<sup>254</sup> Entretien du 01.07.09.

<sup>255</sup> Entretien du 22.01.09.

<sup>256</sup> Entretien du 21.07.09.

*« Il y a une politique d'ouverture qui fait qu'on est toujours preneur des bonnes pratiques qu'on observe à l'extérieur et on est aussi ouvert pour prêter nos bonnes pratiques aux gens qui sont à l'extérieur et qui veulent répliquer ce que nous faisons. Il y a des pratiques que nous engageons dans la ville de Ouaga, et après on se rend compte que dans une autre ville la même pratique est mieux gérée, et on s'intéresse à voir comment ils sont organisés. Par exemple, je pense au projet communautaire, l'approche comité de quartier. À Ouagadougou, on a cette politique d'appuyer ce qui se dit « communautaire » qui nous a permis de faire pas mal de réalisations avec les populations à la base. Mais on s'est rendu compte qu'une ville comme Cotonou est beaucoup plus en avance que nous, parce qu'ils sont allés jusqu'au niveau du quartier avec la mise en place des comités de quartier qui fonctionnent très bien, avec des budgets, des plans d'actions, une vision de développement du quartier qui nous séduit. Le Maire envisage bientôt d'envoyer une mission à Cotonou pour voir comment ça se passe, pour mieux améliorer nos pratiques. Vraiment, c'est l'ouverture de tous les côtés, tant que ce qui va venir soit conforme à la politique de la ville, à la vision du Conseil municipal et de son Maire, et aussi réalisable pour la ville de Ouagadougou. »*

Les délégations africaines sont généralement très intéressées par le nettoyage des rues, la gestion des déchets ou la création d'espaces verts, comme le spécifie Boureïma Kaboré<sup>257</sup> :

*« Il y a de bonnes pratiques qui sont faites à Ouagadougou qui intéressent d'autres villes. Je veux parler, par exemple, de la Brigade verte, le nettoyage de la rue qui fait qu'aujourd'hui le centre-ville de Ouagadougou est un exemple dans la sous-région. Les maires qui viennent ici, ils sont en tous cas contents et beaucoup ont répliqué cette démarche dans leur ville, aussi bien à l'intérieur du Burkina qu'à l'extérieur. Je sais qu'à Koudougou, le Maire de Koudougou mis en place la Brigade verte, et d'autres villes comme Cotonou ont fait la même chose. Il y a les espaces verts qui ont été réalisés depuis le mandat du Maire en 1995. Avant que le Maire ne soit élu, il n'y avait pratiquement pas d'espace vert à Ouagadougou. Depuis lors beaucoup d'espaces verts ont été réalisés et c'est très bien fréquenté, c'est très beau, ça embellit la ville et ça offre un cadre récréatif pour les citoyens. Ça, c'est des exemples aussi que des gens viennent prendre ici pour aller faire chez eux. L'organisation de la collecte, la gestion des déchets, le centre de traitement de déchets sont des bons exemples aussi qui sont pris par d'autres villes. Beaucoup de gens viennent à Ouagadougou prendre des exemples parce que nous avons la chance d'avoir un maire aussi qui est créatif, qui a de l'imagination, qui crée, qui fait de bonnes choses, qui intéressent beaucoup de gens. »*

---

<sup>257</sup> Entretien du 21.07.09.

L'exemple de la Brigade verte est révélateur d'une exemplarité reconnue, notamment à travers les nombreux prix que la Mairie a reçue pour cette initiative.

### *La Brigade verte : l'exemplarité d'une collaboration*

Simon Compaoré s'est inspiré des entreprises de réinsertion sociale de personnes en difficulté existantes à Lyon sous la forme de régies de quartier, ces personnes effectuant le ramassage d'ordure et l'assainissement de la voirie. En raison de l'enjeu politique selon lequel « *la ville doit être propre, la capitale doit être propre* »<sup>258</sup>, le Maire a mis en place la Brigade verte qui est constituée par des groupements de femmes - appelées communément « les femmes de Simon » - qui balayent la ville et ramassent les ordures<sup>259</sup> [Fig. 11].



Figure 11 : La Brigade verte sur la zone piétonne du marché central<sup>260</sup>

Créée en 1995, cette association compte un millier de femmes, en majorité « de vieilles femmes nécessiteuses », balayant le « goudron »<sup>261</sup> deux fois par semaine (2007: 252; Quénot, 2007: 77). Cette politique de nettoyage à caractère social porte avant tout sur l'embellissement du centre-ville : « les goudrons étant essentiellement en centre-ville, c'est

<sup>258</sup> Entretien avec Frédéric Raynouard, 23.07.09.

<sup>259</sup> La gestion des déchets solides a été réorganisée par le Schéma Directeur de Gestion des Déchets (SDGD) formulé dès 1996 lors du troisième projet de développement urbain de la Banque mondiale, sa mise en place ayant été progressivement entreprise depuis 2005 seulement (Quénot, 2007 : 70).

<sup>260</sup> Photo : P. Leu, 2009.

<sup>261</sup> Nom donné en Afrique de l'Ouest aux routes goudronnées en opposition aux pistes et rues en terre.

le seul cœur politique et touristique de la ville qui est nettoyé régulièrement, témoignant à cet égard d'une étonnante continuité avec la période coloniale » (Quénot, 2007: 77). En effet, le centre-ville est effectivement propre en comparaison à d'autres capitales de la sous-région, mais les espaces périphériques, ou même les voies non-goudronnées du centre, ne sont cependant pas ou peu entretenus.

La ville, à travers la Brigade verte, a été récompensée par différents prix (« Prix Africités » à Yaoundé en 2003, « Prix Dubaï international des meilleures pratiques pour l'amélioration du cadre de vie » à Dubaï en 2006, et le « Prix du Premier ministre de Bahreïn » en 2008 à Nankin<sup>262</sup>). Elle reçoit régulièrement des délégations de villes de la sous-région comme Niamey, Bamako, Abidjan ou encore Porto Novo, ces villes s'intéressant notamment au fonctionnement de la Brigade verte. D'après Frédéric Raynouard, « *la politique technique de la ville de Ouaga est enviée dans la sous-région* » et « *toutes les villes de la sous-région viennent voir comment les choses sont mises en place dans la commune* »<sup>263</sup>.

Le prix de Yaoundé récompensait la ville comme étant la plus propre d'Afrique, enclenchant un processus d'excellence de la part du pouvoir local comme le précise Adama Zerbo<sup>264</sup> :

*« La ville fut félicitée en 2003 comme la plus propre d'Afrique, ça fait quand même plaisir qu'on te reconnaisse ça. C'est que tu as fait des efforts, les gens le reconnaissent et en plus ça te motive à faire davantage pour ne pas rester à ce niveau-là cette année et puis ensuite dégringoler. Donc, on essaie de maintenir le cap et d'aller plus loin. »*

Le prix de Dubaï récompense les meilleures pratiques de gestion urbaine dans le domaine de la propreté, avec à la clé un trophée et 15 millions de CFA. La somme fut divisée par deux : une partie étant reversée aux femmes, l'autre permettant d'acheter des équipements supplémentaires permettant d'améliorer leur condition de travail selon Zerbo. Ces prix ont aussi un caractère valorisant pour ces femmes, peu habituées à ce type de récompense, comme le mentionne Zerbo<sup>265</sup> :

*« Il y a deux femmes qui sont allées jusqu'à Dubaï pour prendre le prix. Tu vois ces deux femmes-là qui prennent l'avion pour la première fois, qui sortent, qui vont si loin. Tu ne peux pas mesurer l'impact, l'enrichissement que ça fait sur ces deux femmes, dans leur milieu, pour elles-mêmes. En tous cas, leur esprit s'est ouvert sur des choses qu'elles n'avaient pas vues ou qu'elles ne connaissaient pas. Et le fait qu'à l'échelle de toute la Brigade verte on dise « c'est deux de vos membres, deux d'entre vous qui vont aller prendre le prix ! », vis-à-vis de la Mairie de Ouagadougou et du Maire, ça prouve qu'elles comptent. »*

---

<sup>262</sup> Créé par ONU-Habitat, ce prix d'une valeur de 100'000 USD a été remis aux femmes de la Brigade verte à l'occasion du quatrième Forum Urbain Mondial à Nankin en Chine.

<sup>263</sup> Entretien du 23.07.09.

<sup>264</sup> Entretien du 21.07.09.

<sup>265</sup> Entretien du 21.07.09.

Alain Gilbert Koala<sup>266</sup> critique ce type d'intervention municipale, plutôt axé sur des questions d'image que sur des réelles transformations urbaines. D'après lui, l'embellissement de la ville initié par le Maire a pour principal objectif de « *faire venir des amis et puis dire qu'on travaille* ». Les balayeurs font effectivement leur travail au centre-ville, reconnaît-il, mais les espaces publics manquent cruellement de poubelles et la salubrité de la voirie s'en ressent :

*« Il y a des quartiers complètement inondés : après la saison des pluies, les gens n'arrivent pas à accéder chez eux, il y a même des maisons qui tombent ! Très peu d'espaces ont ici des caniveaux. Même ceux qui existaient, à un moment donné, ils se sont bouchés. Ça, c'est quand même le travail de la Mairie ! Ce n'est pas seulement aller balayer quelques coins et mettre des fleurs pour qu'on regarde ! »*

### ***L'Agenda 21 local et le développement durable***

Simon Compaoré s'est tourné vers l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise afin de mettre en œuvre un Agenda 21 local<sup>267</sup>. En 2007 s'est effectuée la première mission exploratoire à Ouagadougou par deux spécialistes de l'Agence pour estimer la faisabilité d'un tel projet. Le choix a été fait de ne pas se calquer sur un modèle européen d'Agenda 21 qui se fonde généralement sur une grande stratégie de développement durable ensuite déclinée localement. Ainsi, l'élaboration de l'Agenda 21 est partie des actions locales pour mettre en œuvre une stratégie cohérente sur le long terme.

Trois étapes sont distinguées pour répondre respectivement aux trois objectifs de l'Agenda 21 (améliorer le service public, améliorer le caractère durable des actions communales et répondre aux enjeux urbains ainsi qu'anticiper la croissance urbaine). En 2008, la première étape a consisté à évaluer les actions communales ; l'année suivante, celles-ci ont été analysées à travers une collaboration entre les services municipaux. Ensuite, un plan d'actions a été établi pour 2009-2011. Les objectifs initiaux sont évalués et réajustés annuellement. À travers la transversalité territoriale et thématique des approches, les experts lyonnais espèrent que commune et État puissent établir une cohérence entre la politique de la ville et les politiques nationales (Biehler, 2010 :542).

Pour rester le plus proche possible des réalités du terrain, la démarche a consisté à identifier quatre thèmes définis dans le programme de mandat du Maire et mis en œuvre par ses services municipaux. Ainsi les thèmes ont été choisis « en fonction de leur intérêt aux yeux du maire (pour que la démonstration soit la plus efficace possible) et de la possibilité d'obtenir des données chiffrées qui puissent permettre la mise en œuvre d'un système

---

<sup>266</sup> Entretien du 02.07.09.

<sup>267</sup> Cet axe de travail a été retenu par le Grand Lyon dans la cadre de la convention de coopération décentralisée pour la période 2007-2009, article 3 de celle-ci : « appui institutionnel, technique et humain » dans le domaine du développement durable.

d'évaluation » (Biehler, 2010 :541). Ces quatre thèmes sont : les espaces verts (renforcement du parc urbain de Bangr-Weoogo, maintien de la ceinture verte, intensification de la campagne annuelle de reboisement « Ouaga la verte », etc.), l'environnement urbain (poursuite de la mise en œuvre du Schéma directeur de gestion des déchets, élaborer un schéma stratégique d'assainissement, etc.) l'extension urbaine (élaborer un Plan d'occupation des sols, assurer l'accessibilité des quartiers périphériques, etc.) et la gouvernance et la participation citoyenne (mettre en œuvre des projets de quartier, favoriser la synergie entre services municipaux, etc.).

Cet intérêt communal pour le développement durable répond autant à des considérations politique que technique selon Biehler (2010 :540) : « Simon Compaoré est certainement conscient qu'une politique urbaine qui prend en compte le développement durable est une image très favorable pour sa ville. Pour donner plus de lisibilité et de cohérence à ses actions en termes de communication et donc, *in fine* pour attirer des financements ». La mise en œuvre de l'Agenda 21 local a mobilisé des compétences, notamment en termes d'évaluation, que la ville de Ouagadougou ne maîtrise pas suffisamment. En outre, cette démarche a nécessité de développer de nouvelles pratiques de la part des services municipaux. Ainsi, l'expérience acquise par l'Agence d'urbanisme lyonnaise, tant en termes de management de projet que de suivi-évaluation, constitue une double opportunité pour la ville de Ouagadougou : elle permet de mobiliser un appui technique d'une part, et de coordonner l'ensemble des diverses missions de coopération entre ces deux collectivités (formation, appui technique, envoi de matériel) d'autre part<sup>268</sup>.

Ainsi, l'Agence d'urbanisme de Lyon, avec le concours du maire, a valorisé en 2009 les réalisations précédentes de la municipalité et les a incluses dans l'Agenda 21 local : le projet pilote de Gounghin (PPAQG), la gestion de la propreté et des déchets (dont la Brigade verte) et les aménagements paysagers (en particulier les espaces verts et les arbres d'alignement)<sup>269</sup>.

Se basant sur le programme de mandat municipal (2006-2011) et le programme triennal d'investissement de la commune (2009-2011), l'Agenda 21 local s'inscrit dans un contexte promouvant le développement à travers la décentralisation et la planification urbaine<sup>270</sup>. La mise en place de ce document fédérateur de la politique communale participe ainsi au renouveau institutionnel, dès 2006, relatif à l'émergence d'une politique urbaine global, discutée dans la partie suivante.

---

<sup>268</sup> Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, *Agenda 21 local, Burkina Faso, mission Ouagadougou*, 2007 :5.

<sup>269</sup> Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, « Acteur du développement durable, c'est possible à Ouaga ! », document mis en ligne sur le site de l'Agence en 2009.

<sup>270</sup> Ce contexte est à la fois international (Objectifs du Millénaire pour le développement de 2000), national (Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté de 2003, Code général des collectivités territoriale de 2004, Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation adopté en 2007, Code de l'urbanisme et de la construction de 2006, SDAGO 2025 publié en 2009) et communal (projet CDS publié en 2009).

## Synthèse : prestige d'Etat, gouvernance locale et acteurs privés

À la fois lieu de résidence de l'élite nationale et des salariés de la classe moyenne, la capitale est « un espace d'intégration qui procure un certain statut à ses habitants et ouvre des opportunités de rente. Or la rente urbaine, dans un pays où les ressources sont très faibles est un des moyens les plus efficaces et les plus sûrs pour l'accumulation du capital. Ce lieu est donc un élément fondamental de régulation, de nouage de relations de clientélisme durable et d'affermissement d'une base sociale citadine et modernisante pour le pouvoir. Son poids économique est de fait considérable. Le pouvoir politique met d'ailleurs tout en œuvre pour faire de la ville de Ouagadougou une vitrine, un lieu d'échange et de plaisirs, un centre de prestige » (Aunis, 1999 :94-95). Après la chute du régime révolutionnaire et une période de transition et d'ajustements économiques, le régime libéral promeut la libéralisation du secteur privé et s'engage vers la décentralisation qui devient effective en 1995 avec les premières élections municipales. Ce régime se caractérise d'une part par des arrangements spécifiques entre l'Etat, la Mairie et le secteur privé émergent et, d'autre part, par des relations extérieures qui engendrent des flux importants de capitaux, de connaissances et de personnes à Ouagadougou.

Le programme de cette coalition public-privé peut se résumer par une volonté partagée par les acteurs de la gouvernance urbaine de produire une ville dynamique et compétitive. En effet, beaucoup d'efforts sont consacrés à créer une image de ville internationale et attirer une population aisée aux modes de vie internationaux. La Mairie centrale devient un acteur incontournable de la gouvernance de la ville (particulièrement en coopérant avec Lyon) et s'efforce à donner une image de ville propre et sûre. L'Etat quant à lui s'engage à promouvoir auprès de partenaires privés une image de ville internationale et compétitive, la volonté de réaliser certains projets prestigieux à Ouagadougou (tel que la ZACA et « Ouaga 2000 ») émanant directement de la Présidence du Burkina Faso.

La décentralisation amène d'une part un changement du mode de désignation de la Mairie (de la nomination par l'Etat à l'élection municipale) et, d'autre part, un transfert de prérogatives de l'Etat à la Mairie centrale et ses cinq mairies d'arrondissement (notamment en matière de lotissements, aménagement des espaces publics, propreté, gestion des déchets). Au regard du processus de décentralisation, parachevée par la communalisation intégrale de 2006, les relations entre la Mairie et l'Etat se caractérisent par des interférences, par une absence de coordination de leurs actions. L'Etat mène par exemple de grands projets urbains (« Ouaga 2000 », projet ZACA) sans impliquer la Mairie.

L'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement du « Grand Ouaga » à l'horizon 2010 s'est inscrite dans le processus de décentralisation. Adopté en 1999, le schéma proposait un changement d'échelle par rapport aux schémas précédents en incluant les collectivités territoriales voisines de la commune de Ouagadougou. En prévision d'une population de 2'676'753 habitants occupant le « Grand Ouaga » à l'horizon 2010, les orientations du schéma étaient la maîtrise du développement spatial (notamment à travers la création d'une

ceinture verte) et économique du « Grand Ouaga », une meilleure intégration de la périphérie, et une meilleure gestion des ressources naturelles dans le cadre d'une stratégie de développement durable. La mise en œuvre de ce schéma rencontra plusieurs difficultés en raison de l'absence de structures administratives de gestion du « Grand Ouaga ». Par ailleurs, les conseils municipaux entreprirent des aménagements qui n'ont pas permis de respecter les orientations prévues.

Les textes de la Réforme Agraire et Foncière ont été relus en 1991 et en 1996 afin de s'adapter aux exigences d'un état de droit et de l'économie de marché. La promotion foncière privée est réintroduite, les terres du domaine foncier national pouvant être attribuée de gré à gré mais aussi par adjudication. La mise en œuvre de la décentralisation en 1995 consacre les collectivités territoriales comme les nouveaux acteurs publics de la gestion foncière urbaine. Sans ressources, les municipalités n'arrivent cependant pas à gérer ou à viabiliser les lotissements qui continuent à se construire en périphérie, tandis que l'Etat réforme et libéralise le domaine de la construction. Ces réformes ont permis l'émergence du secteur privé : les agences immobilières, le secteur du BTP, les bureaux d'architecture et d'urbanisme, les institutions de promotion du secteur privé et les ONG.

Les agences étatiques ont été vendues ou transformées en agences privés et notamment confiés à des dirigeants proches du pouvoir (par exemple la société AZIMMO créée en 1997 achète la SOCOGIB en 2001). De nouvelles agences immobilières se sont récemment installées à Ouagadougou (AICI International, CAP Immobilier). Les grandes entreprises de BTP qui gagnent des marchés publics importants sont notamment celles de El Hadj Oumarou Kanazoé, Alizéta Ouédraogo, Henriette Kaboré ou de Georges Fadoul. Des relations de type clientéliste entre les institutions publiques et le secteur privé sont à relever. Quelques cabinets privés d'architecture et d'urbanisme apparaissent dans les années 80, puis le nombre de bureaux d'études augmente rapidement ces 10 dernières années. Afin de permettre une meilleure reconnaissance de ces métiers par l'Etat et les collectivités locales, l'OAB est créé en 1991 et l'AUB est fondée en 1996. La CCI-BF est le principal acteur de la promotion du secteur privé et est dirigée par de grands opérateurs économiques du pays (tels que Kanazoé ou BTM). La CCI-BF est par ailleurs un acteur de l'aménagement de la ville à travers le projet de la Zone d'Activités Diverses (ZAD), un futur pôle d'activités commerciales et industrielles. Créées sous l'impulsion de la Banque mondiale, l'agence Faso Baara et la MEBF sont des institutions qui participent à la gouvernance locale par leur rôle d'intermédiaires entre les institutions publiques (Etat et Mairie) et les privés (particuliers, entreprises, ONG). Des ONG nationales ou étrangères sont impliquées dans la gestion de déchets ou la construction d'infrastructures sanitaires et scolaires.

#### 4. VERS UNE POLITIQUE URBAINE GLOBALE : 2006-2010

De l'avis de Fournet et al. (2009: 126), un tournant s'amorce à partir de la moitié de la décennie 2000 avec une abondance de projets : « la rénovation du centre-ville grâce au projet ZACA, qui a entraîné la destruction de quartiers anciens, la construction du nouveau quartier de « Ouaga 2000 » au sud-est de la ville où est installé la nouvelle Présidence, la réalisation d'un échangeur pour y accéder, les projets de construction de trois autres échangeurs à des croisements stratégiques pour la circulation ouagalaise en pleine expansion, la discussion sur la construction d'un nouvel aéroport, la prévision de régularisation de 55 km<sup>2</sup> d'espaces irréguliers ébauchent peut-être un nouveau modèle d'urbanisation, source de nouvelles différenciations ». Cependant, ce tournant ne se lit pas seulement au niveau des formes urbaines, qui certes augurent de nouveaux bouleversements<sup>271</sup>, mais aussi, et surtout, au niveau institutionnel et législatif à travers l'actuelle volonté de l'Etat, mêlée à celle d'acteurs tels que les architectes, les investisseurs immobiliers, les organisations décentralisées (avec Lyon), bilatérales (les Pays-Bas) ou multilatérales (ONU-Habitat) de réglementer et de coordonner les actions en matière d'architecture et d'urbanisme. Ce « renouveau institutionnel » inaugure un changement de perspective sur la ville (Biehler, 2010 :139).

Faisant auparavant l'objet de politiques urbaines sectorielles peu coordonnées, le pays s'est doté en 2008 d'une politique nationale de l'habitat et du développement urbain (PNH DU), élaborée avec le concours de l'agence G2 Conception<sup>272</sup>. Confiée au récent Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (MHU), la planification des villes est désormais considérée comme une priorité nationale. Selon Césaire Kambou, directeur général de la Direction Générale de l'Architecture et de la Construction (DGAC) du MHU, la gouvernance de Ouagadougou a été un processus allant « *d'interventions ponctuelles* » sur la ville, de gestion « *morcelée* » de la ville, à un « *projet global de ville* », grâce à la PNH DU<sup>273</sup>.

À la suite des élections présidentielles de 2005, le MHU est créé en janvier 2006 à partir de la scission du Ministère des Infrastructures, des Transports et de l'Habitat (MITH)<sup>274</sup> en trois

---

<sup>271</sup> Par exemple, la densification prévue à travers la délocalisation de l'aéroport entraînera de nouveaux investissements immobiliers au centre-ville. Prévu depuis 2003, la délocalisation de l'aéroport permettrait de libérer 360 hectares à côté de la ZACA. Dans le cadre du plan d'aménagement de 2003, l'agence G2 Conception a anticipé le développement de la ZACA et a proposé une esquisse d'aménagement du site aéroportuaire, et depuis lors, l'idée a séduit les autorités. Cette délocalisation est maintenant prévue dans le SDAGO 2025 et le SNAT, l'idée étant selon Dahouda Ouédraogo : « *de faire de ce terrain une zone d'activités. L'idée est lancée de prendre les parcelles pendant que les avions atterrissent toujours, et puis on vend les terrains sur papier et puis cet argent là va permettre de construire, de financer en partie le nouvel aéroport, et puis quand ça va être libéré, on occupe le terrain. Ça va être une grande zone d'activités économiques.* »

<sup>272</sup> Adopté par décret n°2008-431/PRES/PM/MHU le 14 juillet 2008.

<sup>273</sup> Entretien du 01.07.09.

<sup>274</sup> Le ministère en charge des questions d'habitat et d'urbanisme a connu six appellations différentes depuis 1988 reflétant les priorités politiques des gouvernements qui se sont succédé (Biehler, 2010 :138).

entités distinctes : le MHU, le Ministère des Infrastructures et du Désenclavement (MID)<sup>275</sup> et le Ministère des Transports (MT). À travers l'objectif général d'améliorer le cadre de vie des populations, les missions du MHU se déclinent entre la consolidation de la réglementation en matière d'aménagement urbain et de construction, la promotion des matériaux locaux, la planification et la maîtrise du développement des centres urbains, et l'appui aux collectivités territoriales.

Le Ministère est composé de trois directions générales – la Direction Générale de l'Urbanisme et des Travaux fonciers (DGUTF) et la Direction Générale de l'Architecture et de la Construction (DGAC), et la toute nouvelle Direction Générale de la Promotion de l'Habitat et du Logement (DGPHL)<sup>276</sup> - et de structures rattachées (projet ZACA, SONATUR, CEGECI, LOCOMAT). La DGUTF est chargée de la planification, de la maîtrise du développement urbain et de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'urbanisme. Quant à la DGAC, elle est chargée de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'architecture et de construction. Son rôle est principalement d'assurer la maîtrise d'œuvre ou la maîtrise d'ouvrage déléguée des bâtiments de l'Etat, ainsi que d'organiser les concours nationaux et internationaux d'architecture. Enfin, la DGPHL est chargée de mener une réflexion sur la question du logement. Les structures rattachées s'occupent respectivement de la mise en œuvre du projet ZACA (projet ZACA), de la viabilisation et de la vente de parcelles notamment à « Ouaga 2000 » (SONATUR, issu de la fusion du Projet « Ouaga 2000 » et du Fonds de l'Habitat), de la gestion, de la construction et de la vente de cités et villas (CEGECI) ainsi que la promotion des matériaux locaux à travers un appui aux entreprises de construction (LOCOMAT<sup>277</sup>). Dans un contexte de libéralisation et de décentralisation, la mise en place de ces structures rattachées est une manière de conserver une mainmise étatique face au secteur privé, dans le domaine de l'aménagement urbain et la construction de logements.

Le MHU est aussi chargé de mieux gérer les parcelles produites, ainsi que de produire et commercialiser des parcelles viabilisées. Alors que le processus de décentralisation a transféré l'attribution parcellaire aux mairies, entraînant la poursuite de l'étalement urbain et l'accroissement de la spéculation<sup>278</sup>, cette mission illustre la reprise en main de la part de

---

<sup>275</sup> Le MID est chargé de la construction des infrastructures routières. Par exemple, le MID assure actuellement la maîtrise d'ouvrage des échangeurs de Ouagadougou (le cas de l'Echangeur du Sud est discuté en page 187).

<sup>276</sup> La création de cette direction générale en 2009 témoigne de la volonté du gouvernement de renouer avec une politique du logement social, engagé en 2007 avec le programme des 10'000 logements (Boyer and Delaunay, 2009: 152-153).

<sup>277</sup> Tributaire de l'importation de matières premières, le pays s'intéresse de plus en plus à l'utilisation de matériaux locaux pour minimiser les coûts de construction. Créée par l'Etat en 1991, le Projet de promotion de l'utilisation des matériaux locaux (LOCOMAT) est soutenu par la coopération suisse. Dans le cadre de la PNHDU, ce projet devient une agence du MHU à part entière.

<sup>278</sup> La progression de zones non-loties de la capitale s'est accélérée à la faveur du transfert de compétence de lotissement aux mairies d'arrondissement et la libéralisation du marché foncier par les réformes de la RAF. Certains dirigeants ont tenté d'enrayer cette progression et des décisions de suspension des opérations de lotissement ont été prise, (Biehler, 2010 :135). En 1986, 1991, 2000 et

l'Etat d'une problématique foncière lancinante depuis la Révolution basée sur l'idée que « fournir à chaque foyer un terrain à bâtir, c'est lui donner la possibilité de se loger » (Biehler, 2010 : 140).

Cependant, la tendance actuelle des politiques urbaines est d'arrêter les lotissements, ou du moins de reconsidérer leur planification, afin de faire l'état des lieux de la situation, d'après Ignace Sawadogo<sup>279</sup>. Car, selon lui, le rôle de l'Etat, ou des autorités locales, est de loger la population et non de lui donner des parcelles :

*« La vie est tellement courte ! Je ne pense pas qu'il soit opportun de donner une parcelle à un pauvre qui va passer toute sa vie à vouloir construire sur cette parcelle et qui ne va jamais finir de la construire : il va passer toute sa vie dans la misère à faire des efforts pour pourchasser un bonheur qu'il ne trouvera pas. Alors que si on donne un toit à ce pauvre, on lui donne au moins la possibilité d'être dans des conditions de vie pour pouvoir travailler et s'enrichir. C'est ma conviction personnelle. Les opérations de lotissement doivent se mener en se posant la question : « quelle cible de population doit être intéressée par ces opérations ? Est-ce qu'on n'appauvrit pas la population en leur offrant une parcelle ? » Le rôle de l'Etat, ou de l'autorité locale, c'est d'abord le bien-être de sa population. Je reste convaincu qu'il ne sert à rien de donner des parcelles à des gens dans des sites qui sont très insalubres, dans des sites qui ne sont pas viabilisés, dans des sites où on éloigne les gens de leur lieu de travail, où on oblige les gens à faire des dépenses, tant au niveau physique ou au niveau financier, pour rejoindre leur lieu de travail, et dans l'insécurité totale ! Qu'on arrête de penser que le devoir c'est de donner une parcelle aux gens. Non ! Je pense que le devoir, c'est de donner un logement décent aux gens, que ce soit par la location simple, que ce soit par la location-vente, que ce soit en propriété. »*

Le projet actuel des 10'000 logements sociaux<sup>280</sup> s'adresse à des populations à faible revenu, mais Ignace Sawadogo souligne que cela reste dans une logique de propriété<sup>281</sup> :

*« Cette idée reste toujours dans une logique de propriété. Alors qu'il faut dépasser cette logique et plutôt parler dans une logique d'offre de logements. Tout simplement. Et ceux qui ont la possibilité d'avoir de la propriété, ils*

---

2005 les nouveaux lotissements ont été suspendus, mais ces suspensions sont restées limitées dans le temps, la pression de la demande étant extrêmement forte (Cathelineau, 2006: 135).

<sup>279</sup> Entretien du 23.06.09.

<sup>280</sup> En charge de la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage déléguée du bâtiment pour le compte de l'Etat et de ses démembrés, le MHU s'est vu attribué la construction de logements sociaux et la gestion de cités dotées d'infrastructures d'accompagnements. En 2007, le MHU lance un programme de 10'000 logements sociaux et économiques au Burkina Faso. À travers le CEGECI, le MHU est le maître d'ouvrage des 154 villas prévues à Ouagadougou. La création de la Direction Générale de la Promotion de l'Habitat et du Logement est le signe d'une prise de conscience de la part du MHU de la nécessité de réfléchir en termes de logement et non plus uniquement en termes de parcelle.

<sup>281</sup> Entretien du 23.06.09.

*chercheront à avoir de la propriété. Les gens préfèrent peut-être la propriété privée, parce que tout simplement on ne leur a pas donné de possibilité de logement moins cher en location. C'est tout. Sinon les gens feront le choix tout de suite. Et je ne suis même pas sûr que si vous avez une bonne offre de logement, s'il y a de la disponibilité, les gens se sentent plus en sécurité pour chercher après à être propriétaires. »*

La Banque de l'habitat du Burkina Faso, créée en 2005 par le gouvernement, a pour vocation de financer tout type de logement<sup>282</sup>. Concernant le logement social, la banque, à travers une convention avec l'Etat, reçoit des fonds destinés au financement du logement social pour celui-ci. Cette banque est une structure d'appui opérationnelle de la PNHDU, permettant en particulier de répondre à l'un des axes stratégiques de celle-ci : la promotion du logement décent pour tous, c'est-à-dire améliorer la réglementation sur la promotion immobilière et le bail immobilier, assister les ménages à faible revenu et améliorer l'offre de logements sociaux ou économiques<sup>283</sup>.

### **La politique nationale de l'habitat et du développement urbain**

Les actions menées par le MHU, formalisées à travers la PNHDU, trouvent leur fondement d'une part, dans plusieurs engagements internationaux pris par le Burkina Faso dont les plus significatifs sont la Déclaration d'Istanbul de 1996 et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)<sup>284</sup> et d'autre part, dans des documents nationaux de référence que sont la Constitution du 02 juin 1991<sup>285</sup>, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)<sup>286</sup> et le programme quinquennal du Président du Faso «Le progrès continu pour une société d'espérance»<sup>287</sup>.

---

<sup>282</sup> Spécialisée dans le domaine de l'habitat, cette banque privée a un capital social de deux milliards de FCFA, regroupant des actionnaires publics, privés et des organismes internationaux. L'Etat a volontairement limité sa participation au capital à 25%.

<sup>283</sup> Cependant, les produits proposés par la Banque de l'Habitat ne sont en réalité pas à la portée des ménages à faible revenu car les garanties demandées par la banque sont élevées. La banque s'adresse de fait aux salariés du secteur privé formel et aux fonctionnaires. Déjà, lors de la Révolution et la politique des cités, le logement « économique » ne concernait pas les plus pauvres, mais une part de la classe moyenne. En dehors de cette banque, beaucoup d'autres - toujours plus nombreuses - proposent des plans épargne-logement similaires.

<sup>284</sup> En 1996, face à l'explosion urbaine dans les villes du sud, la communauté internationale a réuni la deuxième conférence des Nations Unies sur les établissements humains, nommée « Habitat II ». A cette occasion, 171 Etats ont élaboré un programme pour l'habitat selon la perspective du développement durable. La PNHDU s'inscrit dans la logique des OMD, et plus particulièrement dans le septième objectif sur les questions environnementales dont le but consiste à améliorer d'ici 2015 la vie d'au moins 100 millions d'habitants vivant dans des bidonvilles.

<sup>285</sup> L'article 18 de la constitution souligne que « l'éducation, l'instruction, la formation, le travail, la sécurité sociale, le logement, le sport, les loisirs, la santé, la protection de la maternité et de l'enfance, l'assistance aux personnes âgées ou handicapées et aux cas sociaux, la création artistique et scientifique constituent des droits sociaux et culturels reconnus ».

<sup>286</sup> Le CSLP, adopté en 2000 et révisé en 2003, est le cadre de référence des actions de développement au niveau national. Le secteur de l'habitat y est identifié comme un domaine nécessitant des actions soutenues, et cohérentes entre les différentes politiques publiques

Reconnaissant que la croissance urbaine est « souvent synonyme d'amélioration du cadre physique de vie des populations », la PNHDU souligne cependant qu'au Burkina Faso celle-ci a pour corolaire direct « une insuffisance des structures de base et un accès difficile aux services urbains de base (santé, éducation, assainissement, transport, environnement, etc.) ; un déficit croissant en logement ; un chômage et un sous-emploi endémique ; un développement de l'insécurité urbaine »<sup>288</sup>. Pour remédier à ces enjeux, trois objectifs spécifiques et six axes stratégiques sont déclinés à travers un plan d'action pour l'habitat et le développement urbain pour la période 2009-2018<sup>289</sup>. Les trois objectifs sont : faire des villes du pays des pôles de croissance économique et de développement dans un souci d'équilibre entre les régions<sup>290</sup>, assurer l'accès au logement décent aux couches sociales défavorisées, et contribuer à lutter contre la pauvreté urbaine. Les six axes stratégiques de la PNHDU sont les suivants : contribuer à la construction du réseau urbain national et sous-régional ; planifier et maîtriser le développement urbain durable ; promouvoir un logement décent pour tous ; préserver et valoriser le patrimoine culturel national ; contribuer à la réduction de la pauvreté urbaine ; et promouvoir la bonne gouvernance urbaine.

Dans le cadre de ces axes stratégiques, il est à mentionner qu'une définition de la ville est développée en vue de combler le vide juridique existant. La ville y est considérée comme « le noyau urbain dans la commune urbaine, formé par un tissu urbain continu d'habitat et doté d'un réseau fonctionnel d'adduction d'eau, d'électricité, d'éclairage public, de téléphone et d'équipements structurants. Il y a donc de la ville et de la campagne dans la commune urbaine telle que définie au Burkina Faso »<sup>291</sup>. A partir de cette définition, trois niveaux de ville sont considérés : les « villes métropoles » que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, les villes moyennes au nombre de 11, et les petites villes au nombre de 36<sup>292</sup>.

---

sectorielles, afin de réduire la pauvreté. Le CSLP promeut la « bonne gouvernance » pour accélérer le processus de décentralisation.

<sup>287</sup> L'amélioration de l'habitat et l'urbanisme y est considéré comme un enjeu important pour le gouvernement : « L'urbanisation accélérée est aujourd'hui le phénomène marquant qui a entraîné de profondes modifications de la répartition spatiale de notre population. Il s'agit là d'un bouleversement important dont il faut prendre toute la mesure. Ce prodigieux changement des conditions de vie n'a pas encore donné naissance à une manière de vivre répondant aux aspirations des Burkinabè. En effet, pressés par le besoin, des logements ont été bâtis sans pour autant réussir à créer des villes. Or, c'est une véritable civilisation de la ville qu'il faut inventer pour plus de qualité de vie. »

<sup>288</sup> MHU, *Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain*, 2008 :9.

<sup>289</sup> Six principes directeurs sous-tendent la PNHDU : le développement urbain durable, la fonctionnalité, la modernité et l'authenticité, le partenariat et la participation citoyenne, l'agrégation et la cohésion sociale, et l'équité.

<sup>290</sup> Tout en ne délaissant pas les autres villes du pays, l'Etat doit particulièrement se concentrer sur les deux villes-métropoles : « Dans un souci de compétitivité, les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso doivent être renforcées, en particulier par l'orientation des investissements publics vers les projets qui améliorent leur statut et accroissent leur activité » (*Ibid*, 2008 :33).

<sup>291</sup> *Ibid*, 2008 :35

<sup>292</sup> Ces 49 communes urbaines correspondent à la définition du Code générale des collectivités territoriales de 2004 qui se fonde sur des critères démographiques, administratifs et économiques : « la commune urbaine est une entité territoriale comprenant au moins une agglomération permanente de vingt cinq mille (25'000) habitants et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins vingt cinq millions (25'000'000) de francs CFA » (article 19).

Les instruments pour structurer les villes du pays sont le SNAT et le Code de l'urbanisme et de la construction, ce dernier stipule que toutes communes urbaines doit être pourvue d'un SDAU et d'un plan d'occupation des sols (POS). La densification est le moyen privilégié pour parvenir à une maîtrise du développement urbain. Dans le cas de Ouagadougou, cette manière de faire promue par le MHU est, de l'avis de Césaire Kambou, en train de transformer la capitale, notamment à travers le projet ZACA, faisant passer celle-ci d'un « gros village » à « une ville moderne », quoique actuellement « la modernisation se sent beaucoup plus au niveau du centre-ville, et certains quartiers périphériques nantis » alors que la ville est toujours confrontée a « beaucoup de problèmes en matière d'infrastructures de base surtout dans le domaine de l'assainissement : la ville est beaucoup en retard bien qu'il y ait quand même des améliorations »<sup>293</sup>.

La dimension culturelle dans les projets urbains et architecturaux est fortement valorisée dans l'axe 4 de la PNHDU. La conservation du patrimoine doit « préserver les valeurs qui fondent l'identité locale », notamment en zone touristique et par rapport aux monuments historiques ; tandis que la promotion d'une identité architecturale burkinabè doit allier « tradition et modernité » à travers la valorisation des styles locaux promus par le Ministère en charge de la culture, bien que ce dernier reconnaît que l'expression architecturale est « majoritairement orientée vers le modernisme liés aux nouvelles technologies de conception et de construction »<sup>294</sup>.

Le financement de la PNHDU se fait principalement par les ressources publiques, Etat et collectivités territoriales. Les ONG et le secteur privé contribuent aussi au financement, tout comme les partenaires techniques et financiers participant à la coopération décentralisée, bilatérale et multilatérale. La PNHDU est un des documents opérationnels du Code de l'urbanisme et de la construction.

### Réglementer la construction : le code de l'urbanisme

Depuis l'époque coloniale, les domaines relatifs à l'architecture et l'urbanisme ont été régis par l'adoption de dispositions prises de manière éparse et ponctuelle sans aucune cohérence. Pour pallier à cette insuffisance, l'agence G2 Conception, accompagnée d'urbanistes français, a été retenue, après un appel d'offre de l'Etat et à l'initiative du MHU, pour élaborer le Code de l'urbanisme et de la construction, qui sera ensuite adopté en 2006<sup>295</sup>.

De l'avis des concepteurs de ce code, il y a actuellement une absence de vision globale de la ville en raison de l'absence de coordination, d'une part, des différents acteurs de la ville, et d'autre part, de la gestion des extensions de la capitale : « Il y a trop d'entités différentes qui

---

<sup>293</sup> Entretien du 01.07.09.

<sup>294</sup> *Ibid* (2008 :39-40).

<sup>295</sup> Loi n° 017-2006 du 18 mai 2006.

interviennent sur la ville, et qui sont maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre. Il y a le projet ZACA, la SONATUR, le projet du « Grand Ouaga », la société AZIMMO, et les maires d'arrondissement, chacun fait des opérations d'aménagement. Ils agissent et tranchent sur la fabrication de la ville mais ne se parlent pas! Et les services de l'urbanisme courent après pour venir voir et n'ont, eux non plus, pas de vision globale »<sup>296</sup>. Le code définit donc les compétences de chaque acteur de l'urbanisme et de la construction afin de « pallier à la lourdeur des structures consultatives et le manque de coordination des structures privées » (Biehler, 2010 :135).

Outre les difficultés à gérer conjointement l'étalement urbain, les concepteurs soulignent qu'il subsiste le problème de la viabilisation des lotissements réalisés par des promoteurs privés tels que AZIMMO. Cette société se contente de raccorder les parcelles au réseau d'eau et d'électricité, laissant alors la ville, aux moyens financiers limités, dans l'impasse pour viabiliser celles-ci<sup>297</sup>. Bien qu'il soit trop tôt pour savoir si l'adoption du code permettra de changer les pratiques de l'Etat, des municipalités ou des privés, les espoirs placés dans celui-ci sont aussi grands que les enjeux auxquels est confrontée la capitale, comme l'illustre les propos de Césaire Kambou, directeur général de la DGAC<sup>298</sup> :

*« La ville est très étendue. Le problème de base de Ouagadougou, c'est vraiment les infrastructures, les routes, et l'assainissement, c'est-à-dire les caniveaux, le traitement des eaux pluviales, les eaux usées. Beaucoup de travail reste à faire dans le secteur de l'assainissement à mon avis. Avec le nouveau Code de l'urbanisme et de la construction, beaucoup de projets vont pouvoir se maîtriser, parce que tous les lotissements doivent être accompagnés obligatoirement par les infrastructures minimales d'aménagement. Ce qui fait, je pense, qu'au fur et à mesure on pourra résorber un certain nombre de problème. »*

Deux outils à portées communales sont définis dans le code : le SDAU et le Plan d'Occupation des Sols (POS), nouveau document de planification basé sur le modèle français<sup>299</sup>. Le premier est « l'instrument de planification à moyen et long termes qui fixe les orientations du développement des agglomérations urbaines » (art. 2). Il détermine « la destination générale des sols dans le périmètre urbain donné et localise les zones à urbaniser, les zones non urbanisables ou à protéger en raison de leur spécificité et enfin, les grands équipements d'infrastructure. Il intègre et coordonne les objectifs de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics ou privés en matière de développement urbain durable au niveau communal » (art. 56). Le second est « le document de planification qui fixe, dans le cadre des orientations du Schéma directeur d'aménagement et

---

<sup>296</sup> Entretien effectué par Biehler (2010 :134) avec Dahouda Ouédraogo et Lucien Kaboré, le 28 novembre 2003.

<sup>297</sup> Entretien effectué par Biehler (2010 :134) avec Dahouda Ouédraogo et Lucien Kaboré, le 28 novembre 2003.

<sup>298</sup> Entretien du 01.07.09

<sup>299</sup> Au début de l'élaboration du code, il était prévu de réaliser des Plan Locaux d'Urbanisme (entretien avec Lucien Kaboré, 28.05.09).

d'urbanisme, les règles générales et les servitudes d'utilisation du sol qui peuvent comporter jusqu'à l'interdiction de construire » (art. 2).

C'est sur la base de ce code que toutes les communes urbaines ont l'obligation d'élaborer un POS dans les cinq ans suivant l'adoption du code. Il en est de même pour les communes urbaines non encore dotées de SDAU : celles-ci doivent élaborer ce document dans les mêmes délais. Au vu du manque de ressources humaines pouvant s'atteler à l'élaboration de ces documents dans les 49 communes urbaines que compte le pays, les délais sont extrêmement courts car même la capitale, qui bénéficie déjà d'un SDAU et de ressources suffisantes pour ce genre de travaux, en était encore à la présélection des bureaux compétents au milieu de l'année 2009.

Les zones d'aménagement urbain prévues par les SDAU et les POS peuvent être l'objet des opérations d'urbanisme suivantes : le lotissement, la restructuration, la rénovation urbaine, la restauration immobilière, le remembrement urbain<sup>300</sup>. Une des nouveautés du code par rapport à la RAF de 1996 est de définir la promotion immobilière qui consiste, d'une part, à réaliser ou faire réaliser les opérations d'urbanismes précitées, et à édifier, améliorer, réhabiliter ou étendre des constructions sur des terrains viabilisés (art. 35). Après que le SDAGO 2010 ait introduit le concept de réhabilitation, sans jamais vraiment le définir, le code régleme plus précisément celui-ci à travers la promotion immobilière. La réhabilitation est considérée comme un aménagement urbain non foncier, alors que le lotissement, la restructuration ou la restauration supposent une intervention foncière. De fait, jusqu'à la fin des années 2000, « tous les aménagements urbains de la capitale ont été liés à la problématique de l'occupation foncière, et donc très souvent à des « déguerpissements ». C'est pour cela que tout nouveau projet est tellement craint » (Biehler, 2010 :136).

Lors des opérations de construction, le Code prévoit que les responsabilités sont partagées entre les architectes, les ingénieurs en génie civil, les entrepreneurs et les promoteurs immobiliers. Ces derniers sont aussi concernés par une nouvelle loi : la loi régissant la promotion immobilière au Burkina Faso, adoptée en 2008<sup>301</sup>. L'activité de promotion immobilière peut être exercée par les personnes physiques à titre individuel ou morales de droit privé, et l'Etat et ses démembrements interviennent dans l'exercice de l'activité de promotion immobilière à travers ses établissements publics et les établissements des collectivités territoriales. Outre les termes liés à la vente d'ouvrages (à terme ou en l'état d'achèvement de construction), sont définis dans cette loi le logement social, le logement décent, les coopératives d'habitation et le bail à réhabilitation<sup>302</sup>. Le Code de l'urbanisme et

---

<sup>300</sup> Le Code de 2006 abroge toutes les dispositions antérieures contraires réglementant les secteurs de l'urbanisme et de la construction, notamment celles de la loi de 1996 portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF).

<sup>301</sup> Loi n° 057-2008/AN du 20 novembre 2008.

<sup>302</sup> Contrat par lequel le promoteur immobilier appelé preneur s'engage à réaliser dans un délai déterminé, des travaux d'amélioration sur l'immeuble du bailleur et à le conserver en bon état

de la construction, ainsi que la loi sur la promotion immobilière, autorise le secteur privé de l'immobilier à acquérir de grands terrains pour la construction de cités.

Les documents permettant le contrôle des opérations de construction (certificat d'urbanisme, permis de construire, certificat de conformité et permis de démolir) sont définis par le Code. Le Centre de Facilitation des Actes de Construire (CEFAC), un bureau au sein de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) a pour objectif de simplifier les procédures d'obtention des actes de construire en permettant à chaque usager d'accomplir ses formalités dans un seul et même lieu, devant un seul interlocuteur et dans un seul délai (théoriquement un maximum de 30 jours). Contribuant à améliorer le climat des affaires, la mise en place du CEFAC depuis 2008 a permis de réduire les délais qui sont passés de 226 jours à 30 jours maximums<sup>303</sup>.

### Vers une stratégie de développement urbain

La Stratégie de développement urbain de l'agglomération de Ouagadougou à l'horizon 2025 a été approuvée le 15 novembre 2005 et mise en place l'année suivante. Financé par ONU-Habitat à hauteur de 330'000 USD, le projet CDS (*City Development Strategy*) Ouagadougou vise à créer un partenariat entre l'Alliance des Villes<sup>304</sup>, la ville de Ouagadougou et le MHU pour formuler et mettre en œuvre une stratégie de développement urbain assortie d'un programme communal d'amélioration des infrastructures de base et des services urbains.

Une des conditions pour avoir une subvention permettant de développer un CDS est que l'autorité locale doit être parrainée par deux membres de l'Alliance des Villes. En l'occurrence, la Mairie centrale de Ouagadougou a reçu le soutien de l'AFD et de la Banque mondiale. Ensuite, l'ensemble des partenaires qui ont accompagné la formulation de la stratégie de développement urbain ont été la commune urbaine de Ouagadougou,

---

d'entretien et de réparation de toute nature en vue de louer cet immeuble pendant la durée du bail. Le contrat indique la nature des travaux, leurs caractéristiques techniques et le délai de leur exécution.

<sup>303</sup> Ce type de structure renvoie à l'influence des bailleurs de fonds et à la volonté de l'Etat d'améliorer le climat des affaires. Au Burkina Faso, dans le domaine du foncier et de la construction, existent le CEFAC au sein de la MEBF (financé par la Banque mondiale, à travers le MEF) et le Guichet Unique du Foncier (GUF, créé en 2009). Le guichet unique est une idée, notamment promue par le Système des Nations Unies et la Banque Mondiale, qui s'est récemment concrétisée dans de nombreux pays africains.

<sup>304</sup> *Cities Alliance* est une alliance mondiale des villes et de partenaires au développement établie en 1999 grâce au soutien initial de la Banque mondiale et d'ONU-Habitat et l'appui de dix gouvernements. Actuellement, les membres sont l'Union Européenne, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, ONU-Habitat, la Banque mondiale, l'association des Cités et Gouvernements Unis, 16 gouvernements (Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Brésil, Chili, Espagne, Ethiopie, France, Grande-Bretagne, Italie, Nigeria, Norvège, Pays-Bas, Philippines, Suède, et Etats-Unis) et deux ONG travaillant dans le domaine de l'habitat. Autorités locales, agences bilatérales et multilatérales, partenaires financiers et ONG travaillent donc de concert afin de réduire la pauvreté urbaine. La première action de cette alliance a été d'établir le plan d'action pour des villes sans bidonvilles (*Cities Without Slums Action Plan*) dont le but est d'améliorer les conditions de vie de 100 millions d'habitants de bidonvilles d'ici 2015. Ce plan a été intégré dans les ODM en 2000.

bénéficiaire final du projet, le MHU, l'Alliance des Villes, ONU-Habitat, le PNUD, la Banque mondiale et l'AFD<sup>305</sup>.

Trois stratégies d'action sont issues de la vision prospective du projet CDS : l'amélioration du cadre de vie des habitants au travers de la gestion des aménagements paysagers et des espaces naturels, l'amélioration de la gestion de l'environnement urbain et de la situation sanitaire, et la régulation de l'extension urbaine. L'un des objectifs fondamentaux visés par le processus de décentralisation en cours au Burkina Faso est la « bonne gouvernance locale ». Cette notion de bonne gouvernance locale passe par une gestion participative promue par les instances internationales, et le projet CDS s'intègre dans cette approche.

Après avoir établi un diagnostic de l'agglomération avec le bureau G2 Conception<sup>306</sup> et définit les enjeux et orientations selon une perspective participative, la stratégie de développement urbain, accompagnée de son plan d'action, a été publiée en 2009<sup>307</sup>. L'objectif général de celle-ci est « d'intégrer les composantes essentielles du développement dans un processus de concertation afin de créer un instrument communal de planification qui prend en compte les aires sociale, environnementale et économique de façon à améliorer la qualité de vie de la population, protéger les ressources naturelles et augmenter la compétitivité économique de l'agglomération »<sup>308</sup>. Le processus d'élaboration du projet CDS a impliqués deux types d'instances : des instances de concertation et des instances techniques et consultatives. Conçue comme le produit d'un processus de planification locale concertée (des ateliers-forums d'arrondissement ont été menés ainsi que des comités thématiques regroupant acteurs publics et privés), la stratégie se veut être un guide d'actions pour l'avenir de la commune urbaine de Ouagadougou, rappelle Sylvain Boukougou, chef de projet du CDS<sup>309</sup> :

*« C'est un centre de réflexion qui intègre tous les paramètres urbains en tant que tels, et qui permet aux autorités de la Mairie de prendre des décisions qui soit en conformité avec les grandes tendances du développement de la ville. Voilà la philosophie du projet. On a fait d'abord un diagnostic qui a été très approfondi, on a pris une très longue période, mais participatif. La différence, c'est ça. Participatif parce qu'on est allé dans tous les hameaux, on a fait les forums avec les populations, on discuté un peu. C'est un peu différent de la méthode*

---

<sup>305</sup> D'autres partenaires ont pris part à l'élaboration de la stratégie dans une visée participative: le Fonds des Nations Unies pour l'Aide aux Populations, l'UNESCO, la Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne, l'Etat à travers ses différents ministères, l'UEMOA, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) des associations, des syndicats, les conseillers municipaux et des chefs coutumiers (Entretien du 12.05.09 avec Sylvain Boukougou).

<sup>306</sup> *Etude diagnostique de l'agglomération de Ouagadougou* (2007), réalisée par l'Agence G2 Conception et financée par ONU-Habitat (*City Development Strategy*) et *Cities Alliance*.

<sup>307</sup> MHU (consultant Agence G2 Conception), *Stratégie de développement urbain de l'agglomération de Ouagadougou Horizon 2025*, financé par ONU-Habitat, le PNUD, la commune de Ouagadougou et *Cities Alliance*, publié en décembre 2009.

<sup>308</sup> *Ibid* (2009 :19).

<sup>309</sup> Entretien du 12.05.09.

*d'enquêtes avec les questionnaires. C'est à ce niveau là qu'on diffère un peu de la recherche classique. Véritablement, on est allé directement au front avec les populations et discuté avec elles, les amener à prendre conscience de l'ampleur des problèmes et de proposer, même à leur niveau, des solutions alternatives. Pas au niveau des besoins, mais voir ce que eux même peuvent faire par rapport à certains types problèmes, qu'est ce qu'ils peuvent prendre en charge. Voilà un peu ce qui a été la démarche ».*

Cela a abouti à une synthèse qui servira de plan d'action à l'ensemble des partenaires de la ville, souligne Sylvain Boukougou<sup>310</sup> :

*« Désormais, sur la base de ce plan d'action consensuel, aucun bailleur de fonds ne va intervenir ailleurs. Si tu dois mettre ton argent pour la ville de Ouagadougou, tu dois identifier un domaine qui concerne ta coopération et tu intervies dedans. Pour qu'on évite de se marcher sur les pieds et de faire des investissements contreproductifs. On essaie de travailler désormais ensemble. Tous les partenaires techniques et financiers de la ville de Ouagadougou ne vont travailler que sur ce document. Personne n'intervient ailleurs ! »*

Quatre grands axes constituent le plan d'action allant de la période 2010 à 2019 : l'intégration sociale urbaine, la gouvernance et le développement économique local, l'environnement urbain ainsi que la centralité et la mobilité urbaine [Tableau 1]<sup>311</sup>.

**Tableau 1 : Synthèse des grands axes de la stratégie de développement urbain**

Axes	Axe I Intégration sociale urbaine	Axe II Gouvernance et développement économique local	Axe III Environnement urbain	Axe IV Centralité et mobilité urbaine
<b>Objectif principal</b>	<b>Aménager et équiper les quartiers périphériques à travers un développement spatial maîtrisé</b>	<b>Promouvoir un mode de gouvernance et de développement économique efficace</b>	<b>Sécuriser l'environnement urbain de la commune Ouagadougou</b>	<b>Faire émerger une centralité et des pôles développement structurants</b>
Objectifs spécifiques des axes	1.1. Maîtrise l'occupation, du développement et de la gestion spatiale de l'agglomération de la ville de Ouagadougou	2.1. Etablissement d'un mode de gouvernance à l'échelle métropolitaine permettant une concertation à tous les niveaux	3.1 Renforcement de la sécurité des biens et des personnes	4.1 Amélioration des conditions de mobilités dans la commune de Ouagadougou
	1.2. Promotion d'un habitat social durable de qualité	2.2 Amélioration des capacités de gestion administratives et financière de la commune	3.2 Assainissement de l'environnement urbain	4.2 Sécurisation de la circulation urbaine
	1.3. Amélioration du logement et du cadre de vie des citoyens	2.3 Amélioration de l'accessibilité des équipements et services urbains de base	3.3 Accessibilité des citoyens à des espaces verts et publics aménagés	4.3 Etablissement d'une structure urbaine favorable au développement urbain
		2.4 Accompagnement des initiatives privées pour la création d'emplois, la promotion des AGR et le développement des PME/PMI		
2.5 Promotion des sites touristiques et hôteliers				
2.6 Développement des activités agricoles périurbaines				

<sup>310</sup> Entretien du 12.05.09.

<sup>311</sup> *Ibid* (2009 : 37).

Quoique de nature différente et élaboré à une échelle plus petite, le parti pris d'aménagement du SDAGO 2025 dont le rapport final a été publié en juin 2009 a été retenu par le projet CDS comme cadre d'action de la Stratégie de développement urbain de l'agglomération de Ouagadougou. Les deux documents se rejoignent dans la volonté de développement des périphéries au profit de la ville dans son ensemble.

## Le « Grand Ouaga » à l'horizon 2025

Le SDAGO 2010 a fait l'objet d'une révision qui a commencé en 2007, notamment en raison de l'extension des zones d'habitat spontané depuis la décentralisation<sup>312</sup>. Le territoire du « Grand Ouaga » défini en 1999 couvre environ 3300 km<sup>2</sup>, mais cet espace est dominé par la commune urbaine de Ouagadougou qui couvre « seulement » 302.5 km<sup>2</sup>, et qui polarise les déplacements, les activités économiques et l'habitat. Avec 1'473'233 habitants en 2006, la commune a une densité de 42.1 habitants à l'hectare. Basilisa Sanou, chargée de programme à ONU-Habitat<sup>313</sup>, qualifie ainsi la capitale :

*« Ouagadougou, c'est une ville en pleine expansion, tant du point de vue démographique que infrastructurel, ou du cadre bâti. Bien sûr, avec ses insuffisances, notamment en matière de transport urbain, et de service urbain de base surtout dans les quartiers périphériques ».*

Le développement horizontal de Ouagadougou est issu d'une production rurale de la terre, mêlée à la spéculation foncière, principale source des difficultés auquel est confronté l'aménagement urbain, souligne Frédéric Raynouard<sup>314</sup> :

*« Ouaga, c'est la même population que Lyon - un million et demi d'habitants - par contre en superficie, à Lyon c'est 50 km<sup>2</sup>. Ici, on en est à 330 km<sup>2</sup>. Effectivement, on voit qu'il y a là une ville horizontale, et de l'autre côté une ville verticale. Une des grandes parties des prochaines difficultés, ou même des difficultés aujourd'hui, elle vient de cette production de la ville, qui est plutôt rurale plutôt qu'urbaine. Avec une valeur du rural où la terre ne vaut pas grand-chose. Sauf que depuis les opérations de lotissement, on est passé à une production de richesse autour de la terre. Les deux systèmes se sont rentrés dedans : c'est un système rural de développement horizontal et un système financier qui donne une valeur à la terre avec les questions de spéculation ».*

---

<sup>312</sup> De manière générale, les orientations du SDAGO 2010 n'ont pas été respectées, ni le zonage proposé. La ceinture verte destinée à contenir l'urbanisation n'a finalement été qu'un concept de planification importé par la coopération hollandaise, sans aucun effet sur l'étalement urbain. De plus, l'environnement institutionnel a connu beaucoup de changement depuis, en particulier la loi portant modification des TOD de 2001 introduisant la région comme collectivité locale et comme circonscription administrative, placée au dessus de la commune, la communalisation intégrale de 2004 et le code de l'urbanisme de 2006. À ces changements institutionnels s'ajoutent les difficultés liées à la mise en place d'une structure de suivi et de mise en œuvre du SDAGO 2010.

<sup>313</sup> Entretien du 22.05.09.

<sup>314</sup> Entretien du 22.08.09.

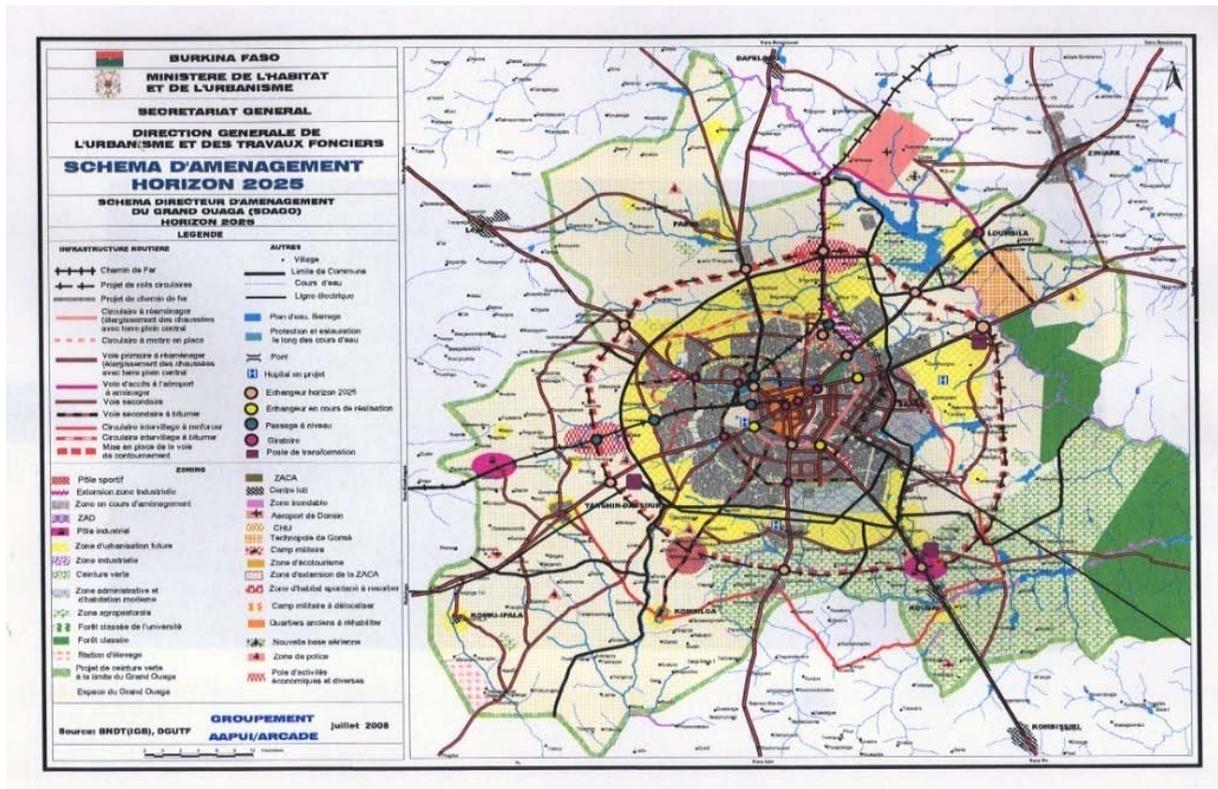
Tout comme le SDAGO 2010, le SDAGO 2025 propose de créer des pôles de centralités distincts les uns des autres et localisés dans les communes rurales - qui constituent l'essentiel du territoire du « Grand Ouaga » - afin de proposer une alternative à la pression foncière qui a cours à Ouagadougou. Le développement de cet immense ensemble à cheval sur deux régions doit se faire, selon les termes du SDAGO 2025, de manière cohérente, équilibrée et équitable.

L'étalement urbain de la capitale a conduit les aménagistes à analyser l'urbanisation sur une surface formée par la commune urbaine de Ouagadougou et sept communes rurales périphérique. Lors de la publication du SDAGO en 2009, la population du « Grand Ouaga » est estimée à 1'551'751 habitants avec un taux annuel d'accroissement moyen de 4.78% en 2006. En 2025, la population de cette immense agglomération est estimée à plus de 4'700'000 habitants, la commune urbaine comprenant alors 88.28% de cette population prévue<sup>315</sup>.

Après avoir établi le bilan du SDAGO 2010 et définit en conséquence ses futures orientations, un processus d'échanges a été engagé avec les acteurs institutionnel du « Grand Ouaga » (le MHU, les autres ministères concernés, et les collectivités territoriales, cette fois-ci impliquées) afin d'assurer l'intégration des chefs lieux des communes rurales à la dynamique de la ville de Ouagadougou. Cinq orientations fondamentales ont été alors retenues pour le SDAGO 2025: la maîtrise et la gestion de l'espace du « Grand Ouaga », le développement des infrastructures, le développement des activités de productions et leur meilleure répartition spatiale, la maîtrise et la préservation des ressources naturelles et un meilleur accès aux services sociaux et à un logement décent. Afin de mener à bien l'aménagement du « Grand Ouaga », il est suggéré de mettre en place un Conseil du « Grand Ouaga » et une Direction Régionale de l'Urbanisme du « Grand Ouaga » au sein de la DGUTF du MHU. L'objectif est donc de densifier de manière concertée les espaces urbains, de promouvoir des implantations diversifiées dans les communes rurales et de fluidifier le trafic. Une carte, dessinée en 2008, synthétise les différentes propositions pour les quinze années à venir [Carte 10].

---

<sup>315</sup> MHU, *Schéma Directeur d'Aménagement du Grand Ouaga Horizon 2005*, volume I, Le portrait du Grand Ouaga (2009 : V).



Carte 10 : Schéma d'aménagement Horizon 2025

Y sont projetés en particulier des zones d'urbanisations concentrées dans les communes rurales (un moratoire sera observé jusqu'en 2020 sur les aménagement de la commune urbaine de Ouagadougou) ; un technopôle rassemblant instituts et centres de formation et de recherche dans l'enseignement supérieur est prévu à Gonsé au sud de Ouagadougou ; deux pôles d'activités économiques, l'une au Nord près du futur aéroport, l'autre au Sud-est et pouvant abriter un parc d'exposition pour foire internationale ; des pôles industriels, sportifs et agropastoraux compléteront l'ensemble à travers un schéma de structure comprenant échangeurs, voie de contournement et voie de chemin de fer circulaire.

La finalité du SDAGO 2025 est d'améliorer les conditions de vie des populations du « Grand Ouaga » dans le cadre de référence qui est le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (ODM) et les différentes politiques de l'Etat. Le schéma constitue un projet d'ensemble pour « conférer au territoire abritant la capitale du Burkina Faso, un statut de métropole digne des ambitions du pays d'en faire un centre de référence en Afrique de l'Ouest en particulier et en Afrique en général »<sup>316</sup>.

<sup>316</sup> MHU, *Schéma Directeur d'Aménagement du Grand Ouaga Horizon 2005*, volume II, La stratégie d'aménagement (2009 : 1).

## Le SNAT : un bilan critique de l'aménagement du territoire

Lors de la rédaction du SDAGO 2025, l'absence d'un Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) a été identifiée comme une contrainte majeure qui handicape un développement équilibré du « Grand Ouaga ».

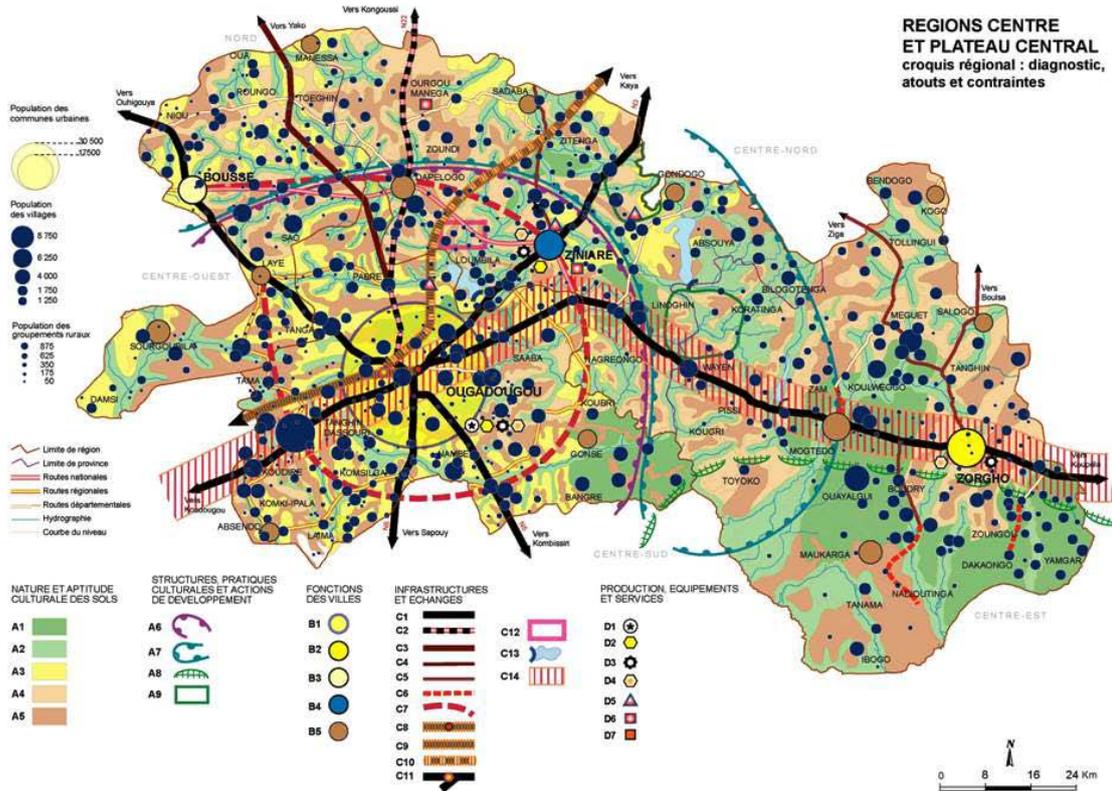
La loi portant réorganisation agraire et foncière du Burkina Faso de 1996 définit le SNAT comme un instrument de planification à long terme, dont l'application est déclarée d'utilité publique<sup>317</sup>. Celui-ci détermine la destination générale des terres ainsi que la nature et la localisation des grands équipements d'infrastructure sur l'ensemble du territoire national (art. 10). Mais ce sera seulement en 2006 que l'étude d'un SNAT est entamée par le groupement tunisien et burkinabè Dirasset/G2 Conception sous l'égide du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). Aujourd'hui, le processus d'élaboration est à la phase de formalisation<sup>318</sup>. Il devrait permettre à terme d'endiguer les disparités régionales en proposant un développement équilibré bâti sur les potentialités de chaque région. Le rapport relatif à l'élaboration du SNAT contient 12 cartes, synthétisant diagnostic, atouts et contraintes de chaque région<sup>319</sup>. La carte concernant la capitale – « Grand Ouagadougou » – [Carte 11] répertorie la qualité des sols, les zones d'agriculture et naturelles, les fonctions de villes, les réseaux d'échanges et les infrastructures, ainsi que les équipements et services. Ouagadougou, au sommet de la hiérarchie urbaine et concentrant les axes routiers principaux, se trouve sur l'axe économique majeur du pays destiné à être modernisé. Le site de l'aéroport projeté y est mentionné, ainsi qu'une future voie ferrée et une voie de contournement de la capitale.

---

<sup>317</sup> La loi n°014/96/ADP distingue quatre instruments d'aménagement du territoire : le SNAT, le schéma régional d'aménagement du territoire, le schéma provincial d'aménagement du territoire et le schéma directeur d'aménagement.

<sup>318</sup> Trois étapes sont distinguées. La première est une phase de « diagnostics et d'orientations ». La deuxième est « l'élaboration » proprement dite du schéma, suivie par « la mise en forme » du document.

<sup>319</sup> La carte concernant la Région du Centre comprenant aussi la Région du Plateau Central.



Carte 11 : Régions Centre et Plateau central<sup>320</sup>

Le SNAT prend en compte l'étude prospective « Burkina 2025 » [Encadré 10] et le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et propose une vision critique de l'aménagement, peu développée dans les précédents schémas. En effet, la première étape du SNAT a conclu que le pays, ayant suivi « une trajectoire de développement non durable » depuis des décennies, est à « un tournant décisif de son histoire ». La maîtrise de la croissance des grandes villes, et en premier lieu de la capitale, est vivement décriée, comme le résume le rapport de la seconde étape : « La situation est très inquiétante; le gâchis foncier a pris des proportions inconnues jusqu'ici; la ville risque d'étouffer sous la spéculation foncière. Mais il y a surtout un gâchis du potentiel économique de cette ville qui résulte, pour une part, de l'absence de gouvernance urbaine. Chaque autorité peut prendre les décisions qui lui conviennent en ignorant superbement la cohérence urbaine et l'intérêt de la ville »<sup>321</sup>.

<sup>320</sup> SNAT (2008 :165).

<sup>321</sup> Rapport provisoire de la phase II d'élaboration du Schéma national d'aménagement du territoire (2008 : 31), intitulé « Etude du schéma national d'aménagement du territoire du Burkina Faso ».

#### **ENCADRE 10 : L'ÉTUDE NATIONALE PROSPECTIVE « BURKINA 2025 »**

Commandée par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et publiée en 2004, l'étude a pour objectif de « contribuer à doter le gouvernement burkinabè d'un document d'orientation pour l'élaboration des politiques et stratégies de développement ». Elle propose cinq scénarii de développement à l'horizon 2025. L'élaboration du Schéma Nationale d'Aménagement du Territoire (SNAT) de 2008 a pris en considération ces scénarii, car selon ses termes « le Burkina Faso est à un tournant décisif de son histoire » et doit traduire territorialement la problématique nationale qui est celle « d'une croissance démographique insoutenable, bloquant le développement socio-économique et humain, conduisant au surpeuplement et à la surexploitation du milieu, le tout débouchant sur la saturation spatiale et le blocage socio-territorial ».

Deux scénarii optimistes, nommés « L'étalon au galop » et « La ruche des abeilles », supposent des bouleversements mondiaux et internes. Le premier présage que le pays « saisisse l'opportunité du réveil de l'Afrique pour réussir sa percée au plan national. C'est le scénario de la chevauchée du Burkina Faso pour une croissance harmonieuse, un rayonnement social et culturel continu. Le Burkina est une société où la justice est fortifiée constamment et non la force justifiée ». Le second envisage que la géopolitique africaine « répond aux défis du mondial par la promotion d'une Fédération Ouest Africaine au plan sous-régional tandis qu'au plan interne elle fait des choix démocratiques en veillant à assurer leur enracinement. C'est le scénario du succès d'un choix volontaire pour faire face aux adversités, pour devenir un pays et une région qui auront su développer des capacités de compétition dans « une économie-monde » « sauvage » ».

Un scénario à « optimisme différé », nommé « L'envol de l'albatros », suppose que « le Burkina concentrant ses forces et s'appuyant sur les « points leviers » de la défense de son identité, de l'émergence des valeurs féminines, des atouts d'une spécialisation scientifique et technologique, du développement des agro-industries, de la constellation des villes moyennes, trouve ainsi un « point d'inflexion » et prend l'envol. C'est le ressaisissement et le dégagement. »

Deux scénarii pessimistes, nommés « le Silmandé » et « Dougoumato ». Le premier aboutit au retranchement communautaire et à la décomposition de la nation : « Le décrochage du FCFA de l'Euro accroît la tourmente et les incertitudes dans le pays. C'est la loi du plus fort qui s'installe. Le Burkina Faso connaît et expérimente le scénario de la jungle que le Rwanda et la Somalie ont connu au cours des années 1990. » Le second pronostique une société sous tension « et cela est dû à la croissance, jusqu'au seuil de l'intolérable, des inégalités entre les hommes et les femmes et à la guerre des clans sociaux, politiques et économiques. La désintégration sociale est en marche. Il n'y a aucun effort, ni collectif, ni de groupe qui apporte quelques éléments positifs à la nation ni sur le plan social, ni sur le plan économique. (...) C'est l'anarchie. La ville implose. Il en résulte la mise à l'index du pays considéré comme repoussant. »

Au niveau économique, le rapport souligne que la principale faiblesse de la capitale est le manque de structuration du secteur informel – « toujours considéré comme [...] une activité peu digne d'une capitale et qui devait être refoulée dans les quartiers profonds »<sup>322</sup> - pourtant pourvoyeur des trois quarts des activités de commerce et de service. L'absence d'interconnexion entre le rail et la route est aussi pointée du doigt, car cela relève, selon le rapport, « d'une conception de la capitale, centrée sur les activités « nobles » de l'administration et des affaires. Ce n'est évidemment pas par hasard si les deux opérations-phares sont Ouaga-2000 et la ZACA (l'Etat et les banques). Les activités pratiques, industrielles, qu'elles touchent à la manutention ou à l'informel, sont méprisées et refoulées »<sup>323</sup>.

Plusieurs occasions manquées par la capitale sont ensuite répertoriées dans le rapport<sup>324</sup>. 15'000 hectares ont été « gâchés », le capital foncier de la périphérie urbaine ayant été dilapidé « sous prétexte de décentralisation communale ». Les opérations concernant le marché central et « Ouaga 2000 » n'ont pas été combinées, enfermant alors le premier entre des bâtiments administratifs, alors que ceux-ci auraient pu être déplacés à « Ouaga 2000 » et laisser ainsi la place à un « véritable centre d'activités » en ville. La localisation du nouvel aéroport au nord de la ville est aussi critiquée, car d'après le SNAT, le développement de la ville doit se structurer sur l'axe allant de la ZACA à « Ouaga 2000 », du centre au sud, car le plateau du nord est une zone dévalorisée comprenant zones industrielles, abattoir, décharge et usine de traitement des eaux.

Le rapport relatif à la phase d'élaboration du SNAT plaide en définitive pour une politique nationale d'aménagement du territoire, globale et transversale tout comme celle amorcée par la PNH DU au niveau urbain. Six axes transversaux sont identifiés pour mettre une place le SNAT<sup>325</sup>. Premièrement, il s'agit de créer une loi d'orientation foncière privilégiant la régulation par le zoning. En milieu urbain, « la situation a mal tourné avec la décentralisation sauvage et la grande braderie foncière organisée par de nombreux maires »<sup>326</sup>. Il importe que l'Etat contrôle à la fois la spéculation et la production de logement à destination des bas et moyens revenus<sup>327</sup>, selon le SNAT qui se réfère au programme « Habitat II »: « l'Etat devrait prendre une batterie de mesures de facilitation et d'encouragement de l'habitat

---

<sup>322</sup> *Ibid* (2008 :147).

<sup>323</sup> *Ibid* (2008 :147).

<sup>324</sup> *Ibid* (2008 :147-148).

<sup>325</sup> *Ibid* (2008 :208-222).

<sup>326</sup> *Ibid* (2008 :156).

<sup>327</sup> L'Etat a été le principal acteur en matière de production d'habitat urbain jusqu'à la décentralisation. Il continue cependant, avec le concours des collectivités territoriales, de distribuer des parcelles plus ou moins aménagées, pour les ménages qui en formulent la demande et qui les auto-construisent. Les autres acteurs, que ce soit les opérateurs publics, tels que la SONATUR, le CGECI ou la structure LOCOMAT, ou les promoteurs privés tels que BTM ou AZIMMO, n'y contribuent que très peu, l'ensemble de l'offre s'adressant aux catégories sociales solvables qui représentent moins de 20% de la demande totale.

(*enabling housing development*) en vue de garantir l'augmentation de la production de parcelles et/ou de logements sociaux sans pour autant se mêler à l'activité de production »<sup>328</sup>. Deuxièmement, il est constaté que la décentralisation ne pourra être effective sans déconcentration. En conséquence, le rapport précise qu'il incombe à l'Etat de fixer, par la loi, les orientations générales applicables à l'ensemble du territoire et de procéder à la répartition sectorielle et spatiale des moyens financiers selon les quatre niveaux existants (Etat, Région, Province, Commune-Département<sup>329</sup>). Un nouveau niveau est promu par le SNAT, l'intercommunalité, qui concerne particulièrement la capitale, car celle-ci « fonctionne actuellement sans Autorité responsable, capable de prendre en charge les problèmes de l'agglomération, et l'intercommunalité aurait au moins le mérite de dire clairement quel est l'organe responsable de la gestion de la capitale »<sup>330</sup>. Troisièmement, il est nécessaire de coordonner les documents d'aménagement et d'en créer un nouveau : le SOFA (Schéma d'Organisation Fonctionnelle et d'Aménagement). Celui-ci ne concernerait que les régions métropolitaines, telles que le « Grand Ouaga » qui s'étend au-delà des cadres administratifs. Se concentrant sur les fonctions économiques et urbaines, ce schéma de structure ferait la transition entre l'aménagement et l'urbanisme et serait placé sous la responsabilité des deux ministères respectifs. Quatrièmement, ces schémas institutionnels demandent une réforme profonde de l'Etat. La première mesure serait alors de régionaliser le budget de l'Etat et toutes les dépenses devraient être classées par le parlement en deux catégories, nationales et régionales. Cinquièmement, le rapport du SNAT plaide pour une souveraineté de l'Etat renforcée face au « rôle déterminant et parfois même dirigeant » des partenaires techniques et financiers<sup>331</sup>. Il s'agit de renforcer la capacité d'initiative et de proposition de l'Etat à travers un projet national cohérent qui soit susceptible, ensuite, de servir de cadre à l'intervention des partenaires. Dans ce cadre, l'ambition du SNAT est de prendre en compte et de hiérarchiser toutes les composantes du développement. Finalement, les ambitions précitées doivent s'intégrer dans une coopération régionale, l'enclavement du pays étant un frein à son développement. Notamment, la politique d'aménagement du territoire de l'UEMOA, élaborée en 2003, doit être poursuivie, de même que l'intégration économique développée par la CEDEAO et l'UEMOA.

A la suite de ces six préalables à la mise en œuvre du SNAT, le rapport conclue que ceux-ci supposent « un Etat plus structuré et plus efficace, où les responsabilités soient clairement définies et affectées ». Cependant, les auteurs ne prônent pas simplement un retour à l'Etat – « ce qui pourrait laisser croire qu'il s'agit seulement de renforcer l'Etat, dans sa forme actuelle, ou de revenir avant l'ajustement structurel » – mais de le rendre « plus fort, parce que plus efficace et plus juste »<sup>332</sup>.

---

<sup>328</sup> *Ibid* (2008 :208).

<sup>329</sup> Les communes-départements sont mixtes, touchant aussi bien à la déconcentration par le préfet, qu'à la décentralisation par le conseil communal.

<sup>330</sup> *Ibid* (2008 :209).

<sup>331</sup> *Ibid* (2008 :214).

<sup>332</sup> *Ibid* (2008 :222).

## Synthèse : renouveau institutionnel et perspectives d'avenir

Après une maîtrise totale de la ville durant la Révolution, l'Etat s'est peu à peu désintéressé de la question du logement, se contentant de bâtir des projets prestigieux telles que la ZACA ou « Ouaga 2000 » à l'intention de riches citoyens Burkinabè ou des investisseurs étrangers, laissant alors aux municipalités la charge de gérer le foncier urbain (aménagement, lotissements et gestion des parcelles).

La création en 2006 d'un ministère chargé de l'habitat et de l'urbanisme, l'adoption d'un code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso et la création d'une banque de l'habitat traduisent désormais la volonté de l'Etat d'affirmer sa présence dans le secteur de l'aménagement par une stratégie fondée sur une politique de l'habitat et du développement urbain au Burkina Faso, adoptée en 2008. Le projet CDS à l'échelle communale de Ouagadougou, retenant comme cadre d'action à l'échelle métropolitaine le SDAGO 2025, (s'intégrant lui-même au SNAT à l'échelle nationale), sont autant d'instruments complémentaires à une politique urbaine globale. Les mots d'ordre relatif à ce renouveau institutionnel sont avant tout le développement urbain durable (initié auparavant à travers l'Agenda 21 local mis en place par l'agglomération lyonnaise), la participation citoyenne (initiée à travers le troisième projet urbain de la Banque mondiale), l'accès à un logement décent (initié par ONU-Habitat) et la bonne gouvernance (initié par la Banque mondiale dès les années nonante). Ainsi, la politique de développement urbain, autrefois tributaire d'une logique fragmentée au « coup par coup », est devenue en raison de la volonté politique municipale et étatique, et de l'expertise nationale et étrangère, une politique plus intégrée et mieux planifiée. La diversité des acteurs, publics ou privés, locaux, nationaux ou supranationaux, et l'exécution de multiples projets ont permis une capitalisation d'expériences et de savoirs faire en matière de développement urbain.

La première décennie de la pratique de la décentralisation a entraîné des relectures successives des textes d'orientation de la décentralisation (TOD) pour finalement donner le Code général des collectivités territoriales (CGCT) en 2004. La communalisation intégrale de 2006 devrait permettre une meilleure appropriation des projets de développement urbain. Mais persiste sur le plan foncier un régime dualiste de la terre partagé entre droit coutumier et économie de marché. La terre est devenue un moyen sûr d'accès à la richesse et les collectivités locales ne disposent pas de moyens nécessaires et d'outils efficaces pour contrer la spéculation et assurer une gestion durable des villes.

Seuls les outils de planification urbaine réalisés pour Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ont été approuvés, mais rarement mis en œuvre ou respectés. Les procédures d'adoption se heurtent à l'inadaptation des structures chargées de leur examen, au manque de ressources financières, à la non subordination de certaines opérations d'urbanisme à l'élaboration de documents de planification. L'une des grosses insuffisances des pratiques récentes a aussi été le manque de maîtrise en matière de gestion foncière urbaine ce qui a occasionné le développement de quartiers d'habitat spontanés autour des zones aménagées des villes.

Les responsables politiques, accompagnés de partenaires techniques et financiers issus des organisations bilatérales et internationales, a mobilisé différents modèles urbains depuis la Révolution de 1983. Certains modèles suivent une trajectoire Nord-Sud, comme l'élaboration des schémas directeurs avec l'aide des Pays-Bas (dont le contenu promeut différentes manière de gérer l'extension urbaine telles que la ceinture verte ou les centres secondaires). Par ailleurs, les grands projets le long de l'avenue Kwamé N'Krumah et de « Ouaga 2000 » s'inspirent, respectivement, des « central business districts » et des ensembles résidentiels suburbains, ces mode de développement urbain provenant d'Amérique du Nord et de l'Europe. Un certain nombre d'idées et des manières de faire proviennent aussi de la coopération décentralisée entre Lyon et Ouagadougou : la réorganisation de l'administration, le CIFAL, la Brigade verte, la Police municipale, l'Agenda 21 local, etc. D'autres modèles suivent aussi une trajectoire Sud-Sud, de type régionale. À Ouagadougou, le projet d'aménagement participatif des quartiers de Gounghin - certes financé par l'Union européenne et suivi par l'agglomération lyonnaise – est un exemple d'importation de procédure urbaine. La municipalité de Ouagadougou est par ailleurs devenue depuis 1995 exportatrice d'expériences relatives à des politiques urbaines (en matière de propreté, la Brigade verte, ou de soutien à la culture locale, le Reemdoogo). Ouagadougou devient ainsi une métropole utilisant de manière stratégique l'expertise étrangère, principalement à travers la coopération décentralisée, et dont le développement – du moins au niveau de la gestion urbaine de la municipalité – est considéré comme exemplaire à l'échelle régionale (plusieurs prix internationaux récompensent les actions du maire Simon Compaoré).

Ainsi de nombreuses références s'entrecroisent à Ouagadougou. Cependant, de l'avis de Eduardo Brisson<sup>333</sup>, la capitale s'inspire de plus en plus des modèles de développement des villes émergentes en Asie ou au Moyen-Orient, et ce au risque de ne pouvoir adapter son système administrative d'aménagement et de gestion du territoire :

*« Il y a toujours une référence, et la référence c'est ce qui se fait dans les pays développés. Pour eux [les personnes en charge des politiques urbaines], les pays développés, ce n'est plus le modèle français ou européen qu'ils cherchent à reproduire ou qu'ils ont dans la tête, le modèle, c'est plutôt Dubaï ou Shanghai. C'est ce modèle des riches arabes pétroliers ou chinois. Ils s'imaginent la ville comme le Qatar, Dubaï ou Shanghai, plutôt que Paris. Au niveau institutionnel, les références viennent depuis la colonisation sur le modèle français. Donc, ils sont dans un paradoxe difficile à gérer dans la vision qu'ils peuvent avoir du développement. Faire Dubaï avec des institutions françaises, c'est un peu compliqué ! »*

---

<sup>333</sup> Entretien du 19.05.10.

## 5. SYNTHÈSE : UNE MÉTROPOLE EN MUTATION

Passant d'environ 250'000 habitants en 1982 à plus de 15 millions à la fin de la décennie des années 2000, Ouagadougou a gagné un statut de métropole dont le territoire fonctionnel ne cesse de s'étendre. Ville marginalisée durant la colonisation (connue sous le nom de Bancoville), Ouagadougou a dorénavant un statut une image de ville dynamique et innovante à l'échelle sous-régionale et internationale en raison, d'une part, des opérations prestigieuses initiées par l'Etat, et d'autre part, des stratégies interurbaines développées par le Maire (le nom de Simonville illustre combien les actions sur la commune sont personnalisées). L'idée que le pays soit maître de son développement et l'existence d'une culture d'unité nationale restent des traits caractéristiques de l'économie politique burkinabè depuis la Révolution de 1983. Cependant, cette recherche d'indépendance se heurte aux faibles ressources humaines et économiques du pays et l'oblige à rechercher des partenaires techniques et financiers au niveau régional ou international, ces derniers participants activement au développement urbain.

Au terme de cette première partie portant sur les régimes urbains ayant marqué l'histoire urbaine de la ville, il peut être conclu que la mondialisation de la culture se traduit au niveau de la gouvernance locale par l'émergence de régimes urbains cosmopolites. En effet, de 1983 à aujourd'hui, trois régimes urbains sont à distinguer. Le premier (1983-1991) est un régime révolutionnaire où l'Etat a le monopole de la gouvernance de la capitale et, sans renier complètement ses anciens partenaires (France, Pays-Bas), mobilise l'expertise et les capitaux de pays communistes. Après la chute du régime et une période de transition et d'ajustements économiques, le deuxième régime (1991 à 2006) promeut la libéralisation du secteur privé et s'engage vers la décentralisation qui devient effective en 1995 avec les premières élections municipales. L'Etat construit des projets prestigieux pour de riches investisseurs, notamment le projet ZACA et « Ouaga 2000 », tandis que la Mairie centrale importe de nouvelles formes urbaines à travers la coopération décentralisée. À partir de 2006, suite à la création du MHU et de la révision du SDAGO, émerge une politique urbaine globale, portant emphase sur la réglementation de l'urbanisme et sur l'appréhension des problématiques urbaines à une échelle transversale. Ce renouveau institutionnel répond au fait que l'étalement urbain s'est constamment poursuivi depuis les années quatre-vingts (notamment en raison de la conjonction du droit coutumier et du droit moderne), et que les notions promues par les institutions internationales (telles que le développement durable, la « bonne gouvernance » ou la stratégie de développement urbain) apparaissent comme les moyens permettant de densifier l'espace urbain et de lutter contre la pauvreté.

Ces régimes sont à l'origine de formes urbaines cosmopolites façonnées par l'intensification des circulations de personnes, de connaissances et de capitaux. La partie suivante analyse l'intensification et la diversification de ces flux depuis le début de la libéralisation économique.

# L'intensification des flux

---

Ce n'est qu'à partir de 1947, date à laquelle Ouagadougou retrouve son statut de capitale, que la ville est devenue le centre du développement national, prenant le pas sur sa rivale Bobo-Dioulasso qui concentrait jusqu'à l'Indépendance les fonctions commerciales du pays. Depuis 1955, Ouagadougou dispose du seul aéroport transcontinental du pays, de la liaison ferroviaire avec Abidjan, et des principales liaisons par routes bitumées avec les pays voisins. En tant que siège du pouvoir politique, centre économique et culturel du pays, Ouagadougou concentre les flux de personnes, de capitaux et de connaissance. Ces derniers se sont intensifiés depuis les années nonante lorsque le Président Blaise Compaoré, sous la pression des bailleurs de fonds, a instauré une démocratie libérale et cultivé de nombreuses relations internationales. La décentralisation, effective en 1995, a aussi donné au Maire Simon Compaoré le pouvoir de se positionner comme intermédiaire entre la municipalité et les partenaires techniques et financiers étrangers.

L'intensité des flux a été affectée par les situations nationales, régionales et internationales qui ont marqué l'histoire du pays de 1991 à nos jours. Auparavant, le régime révolutionnaire de Thomas Sankara n'avait pas permis de véritablement capter ces flux, car n'offrant pas, ou peu, des conditions politiques et économiques propices aux rencontres internationales, aux affaires privées ou à l'essor des médias. Ce régime a cependant permis de transformer les espaces urbains, principalement ceux de la capitale, et à initier ainsi l'essor du pays vers la mondialisation. Le pays a ensuite connu schématiquement deux périodes d'intensification des flux - de 1991 à 1998 et de 2000 à 2007 – les dernières années ayant été marquées jusqu'à aujourd'hui par un fléchissement de l'activité économique.

Premièrement est analysée ici la circulation des personnes, à travers les migrations internationales, l'augmentation des événements internationaux et le tourisme. La circulation des capitaux, au niveau de la croissance économique, des investissements étrangers directs, des bailleurs de fonds et des transferts de fonds, est analysée dans un second temps. Enfin, la circulation des connaissances est étudiée à travers les médias, la communication, et les références architecturales et urbaines<sup>334</sup>.

---

<sup>334</sup> Il est à mentionner que peu de statistiques concernant la ville de Ouagadougou existent, à l'exception de certaines études et des recensements généraux de la population, le dernier ayant été effectué en 2006. En conséquence, la majorité des chiffres concerne le pays, mais peut être interprétée à l'échelle de Ouagadougou - chef-lieu de la Province du Kadiogo dans la Région du Centre - qui capte la majorité de ces flux.

## 1. LA CIRCULATION DES PERSONNES

La population du Burkina Faso a considérablement augmenté durant les dernières décennies. Avec un taux presque constant de natalité brut à 47% depuis 1960, et une espérance de vie à la naissance qui est passée de 38.5 ans au début des années soixante à 52.9 ans à la fin de la décennie 2000<sup>335</sup>, la population n'a cessé de croître : en 1960, elle était de 4'720'676 habitants, et en 2010, elle est estimée à 16'286'706 [Tableau 2].

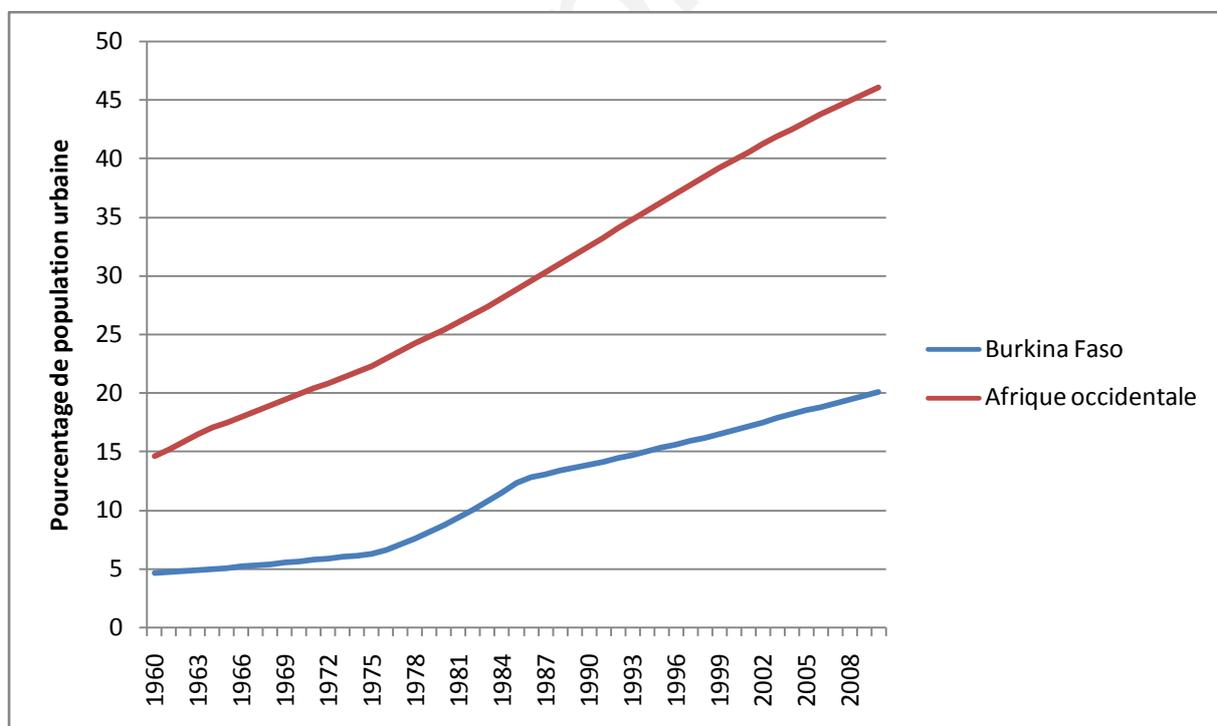
**Tableau 2 : évolution de la population du Burkina Faso, en milliers (1960-2010)**

Année	1960	1970	1980	1990	2000	2010
Valeurs absolues en milliers	4720.68	5607.76	6862.36	8813.96	11676.16	16286.71 (estimation)

Source : UNCTAD, Handbook of Statistics 2009

Le pays connaît un faible taux d'urbanisation par rapport à l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, où près de la moitié de la population vit en ville en 2009 [Graphique 1]. C'est en 1982 que le taux d'urbanisation du Burkina Faso dépasse les 10%, et en 1994 qu'il dépasse les 15%. En 2010, 20.1% de la population du pays vit en ville, principalement à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

**Graphique 1 : pourcentage de population urbaine au Burkina Faso et en Afrique occidentale (1960-2010)**

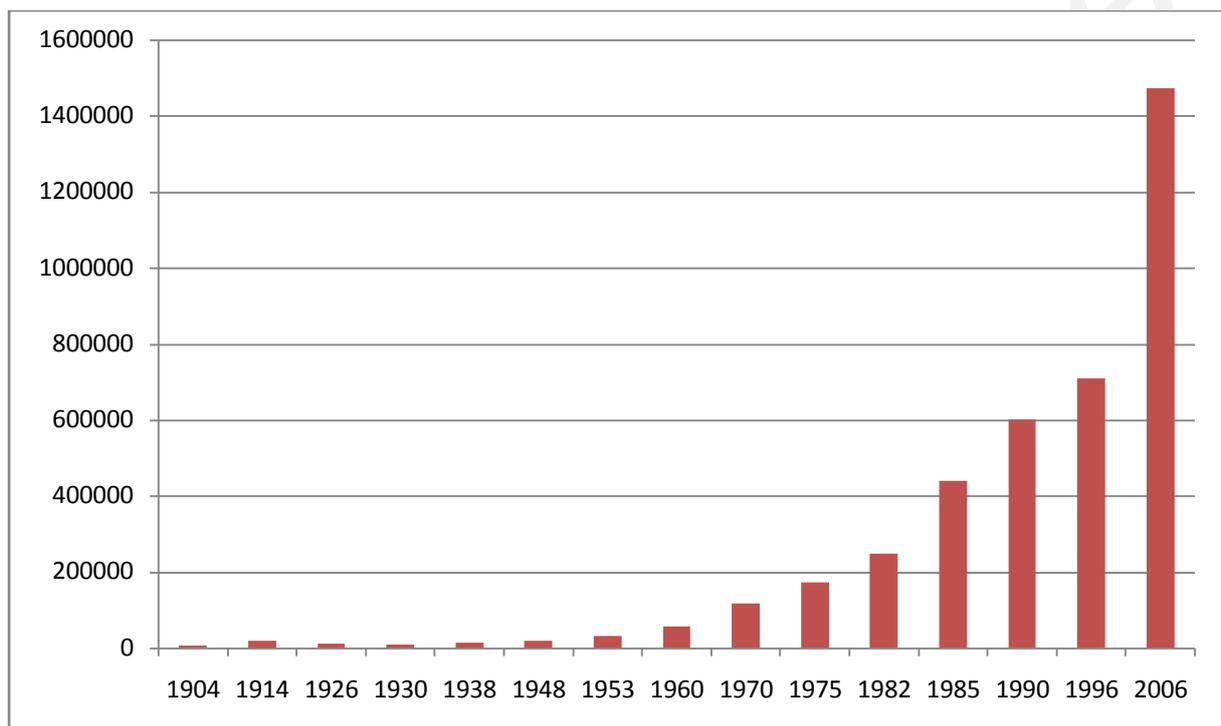


Source : UNCTAD, Handbook of Statistics 2009

<sup>335</sup> Durant cette même période, le taux de mortalité brut est passé de 25.4 à 13.1.

Au regard de cette faible urbanisation du pays, la capitale se distingue par une forte croissance de la population [Graphique 2]. La population de Ouagadougou était estimée en 1960 à 59'000 habitants. Fin 2006, soit 46 ans plus tard, les résultats du dernier recensement indiquent qu'elle avait été multipliée par 25, et qu'elle atteignait 1'475'223 habitants, et concentre 46.4% de la population du pays. La province du Kadiogo, dont Ouagadougou est le chef-lieu, a vu la densité de sa population passer de 228.2 habitants par km<sup>2</sup> en 1985 à 615.8 en 2006, ce qui est sans commune mesure par rapport au pays dans son ensemble (29.4 en 1985 et 51.8 en 2006)<sup>336</sup>.

**Graphique 2 : évolution de la population de Ouagadougou (1904-2006)**



Source : Fourchard (2001) et recensements généraux de la population<sup>337</sup>

Compte tenu d'un accroissement naturel de la capitale estimé à 3%, le taux annuel moyen de croissance donné pour Ouagadougou pour la période 1996-2006 de 7,6% suggère une immigration nette à Ouagadougou pendant cette période de l'ordre de 4%, supérieure à l'accroissement naturel (Boyer and Delaunay, 2009: 43). Selon l'étude coordonnée par Boyer et Delaunay (2009: 43), « les retours de Côte d'Ivoire expliquent en partie ce phénomène, de même que la persistance de migrations internes. Cependant, la croissance naturelle et les migrations vers Ouagadougou restant fortes, elles contribuent à maintenir une croissance rapide de la ville ». La structure par âge de la population de la capitale en 2006 reflète la forte croissance naturelle et l'immigration à travers l'importance des 15-19 ans et 20-24 ans,

<sup>336</sup> INSD, *Annuaire Statistique 2008*.

<sup>337</sup> Ces chiffres doivent être considérés comme des ordres de grandeur. Les recensements de la population ont fait l'objet de nombreuses critiques de la part des historiens et démographes. Pour une discussion de la fiabilité des sources de leurs concordances avec l'histoire de la capitale, voir (Fourchard, 2001 : 50-55).

qui sont les deux groupes d'âges les plus nombreux et qui comptent un certain nombre de migrants venus des zones rurales, d'autres villes, et de retours de l'étranger : les moins de 15 ans représentaient en 2006, 35% de la population de la ville et les 15 à 24 ans, 25% (Boyer and Delaunay, 2009: 43).

### Une diversification des migrations internationales

Les principaux pays d'émigration de l'Afrique de l'Ouest étaient – et demeurent – le Burkina Faso, le Mali, le Togo et, plus récemment, le Ghana (Adepoju, 2006: 2). Que ce soit pour survivre ou pour améliorer leurs conditions d'existences, les Burkinabè ont une forte propension à migrer<sup>338</sup>. Depuis une quarantaine d'année, la proportion des migrants est d'environ 22% et une part importante de ceux-ci va vers l'extérieur : les émigrations internationales – dominées par les mouvements en direction de la Côte d'Ivoire - représentent respectivement 70 % (en 1973-1974), 53 % (en 1985) et 47,7 % (en 1996) des mouvements migratoires (Zanou and Lougue, 2009). Les zones les plus pourvoyeuses de migrants sont essentiellement les zones rurales, en particulier celles du plateau moaga et secondairement les régions Ouest et Sud-ouest du pays (Loada, 2006: 343).

Cependant, depuis une dizaine d'années, les directions des flux internationaux se sont diversifiées. Les migrations de retour ont pris une ampleur jamais observée, principalement en raison des événements de Tabou en 1999<sup>339</sup>, puis du coup d'Etat de septembre 2002 en Côte d'Ivoire<sup>340</sup>. Ces crises ont entraîné une diversification des pays de destination (l'Europe - dont l'Italie, l'Espagne, la France, l'Allemagne ou la Suisse - l'Afrique du Nord - dont la Lybie

---

<sup>338</sup> Les tendances des migrations internes ne sont pas discutées ici, bien que quelques études aient porté sur un ralentissement de l'exode rural depuis les années nonante. L'Enquête Migration, Insertion Urbaine et Environnement au Burkina Faso (EMIUB) portant sur une période allant de 1970 à 1999 montre un ralentissement de l'exode rural, que ce soit en termes de diminution de l'émigration rurale, la baisse des départs vers l'étranger ayant pour origine le milieu rural de même que l'augmentation de l'immigration rurale (Kabban et al., 2007: 91). Selon Zourkaléini (2007: 347), le gel des recrutements dans la fonction publique et les compressions de personnel dans le secteur privé ont très certainement réduit les possibilités d'embauche des migrants retournant alors « à la source ». L'application du PAS a mis à mal l'emploi urbain, provoquant montée du chômage et informalisation de l'économie : l'émigration urbaine procède donc d'une stratégie de réponse à la pauvreté, la dégradation des conditions économiques en ville s'accompagnant d'une amélioration de certains aspects de la vie rurale (services scolaires accrus et progrès de certains prix agricoles) (Beauchemin, 2009).

<sup>339</sup> Tabou est une ville du sud-ouest de la Côte d'Ivoire où a dégénéré un conflit foncier provoquant le départ massif d'étrangers. La révision du code foncier ivoirien en 1999, dont la mise en œuvre s'est traduite par la dépossession des terres de nombreux Burkinabè, a provoqué entre étrangers et autochtones des conflits se soldant par des massacres et l'exode de 19'647 Burkinabè selon le Conseil supérieur des Burkinabè de l'étranger (Loada, 2006 :349).

<sup>340</sup> Le soulèvement de militaires rebelles du 19 septembre 2002 a entraîné la division de la Côte d'Ivoire : le Nord étant contrôlé par les Forces Nouvelles, le Sud par les troupes loyalistes. Les exactions à l'encontre des Burkinabè se sont intensifiées alors que les autorités ivoiriennes rendaient le Burkina Faso responsable de l'organisation et du financement des militaires rebelles. La frontière a été fermée entre les deux pays; les relations bilatérales se sont davantage dégradées et les bureaux consulaires de Bouaké, de Soubré et d'Abidjan ont été détruits en janvier 2003 (Bredeloup, 2006: 185-186).

- et les Etats-Unis), la Côte d'Ivoire restant néanmoins la destination première (Loada, 2006 :354).

En 2005, le stock d'émigrants du Burkina Faso est de 1'121'758 personnes, représentant 8.5% de la population. Les dix premiers pays de destination sont la Côte d'Ivoire, le Niger, le Nigéria, la France, l'Italie, l'Allemagne, les Etats-Unis, l'Espagne, le Canada et la Belgique<sup>341</sup>. La même année, le stock d'immigrants est de 772'817 personnes (5.8% de la population) provenant principalement du Mali, du Niger, du Ghana, du Bénin et de la Côte d'Ivoire<sup>342</sup>.

Les flux migratoires du Burkina Faso ont connu trois phases: « la période coloniale caractérisée par la contrainte, la phase d'expansion économique des principaux pays de destination et la phase de crise qui s'est traduite par des flux inverses de rapatriements plus ou moins volontaires ou forcés » (Loada, 2006 :343).

Durant la colonisation, la Haute-Volta été considérée comme un réservoir de main d'œuvre à destination des colonies voisines. D'après Diasso-Yameogo et Ouedraogo (2005: 5), cette migration a été orientée au profit des cultures de rente (café et cacao) pour la *Gold Coast* – actuel Ghana – et surtout la Côte d'Ivoire, de la construction d'infrastructures, chemin de fer et route pour la Côte d'Ivoire (notamment pour la ligne de train Abidjan-Niger), la culture de riz au Soudan – actuel Mali – et les autres cultures telles que la cola (*Gold Coast* et Côte d'Ivoire). Suite au démantèlement de la Haute-Volta en 1932 et le rattachement de la majeure partie du pays à la Côte d'Ivoire, l'Etat français engagera plusieurs mesures, que ce soit par la force ou l'augmentation des salaires, pour dissuader les travailleurs de se diriger vers le Ghana, colonie anglaise alors en pleine expansion (Loada, 2006 : 346).

A l'Indépendance, les migrations – internes et externes - vont s'accroître avec les sécheresses successives de 1968 et 1974. En outre, la multiplication des organismes régionaux de coopération ou d'intégration facilite les mouvements des personnes et des biens<sup>343</sup>. Les besoins en main d'œuvre de plus en plus importants de la Côte-d'Ivoire, suite à sa politique économique basée sur le développement de l'agriculture, va accroître les déplacements des Voltaïques vers ce pays. Le pays développait à l'époque une politique d'accueil envers les étrangers, connue sous la formule du Président Félix Houphouët-Boigny « la terre est à celui qui la met en valeur ». Il est estimé que le nombre de Burkinabè en Côte-d'Ivoire est passé d'environ 774'000 personnes en 1975 à 2'238'000 en 1998. Sur cette période, la population d'origine Burkinabè représentait plus de 50 % de l'ensemble des

---

<sup>341</sup> Les huit pays de l'UEMOA captent à eux seuls 86.6% des émigrés récents : dans leur grande majorité ceux-ci se dirigent vers la Côte d'Ivoire (77.4%), malgré la situation de crise qui y prévaut, les autres pays membres de cette organisation n'en recevant que 10.4% (Dabire et al., 2009: 78). Les deux autres destinations importantes sont le Ghana (6.6%) et le Mali (6.5).

<sup>342</sup> Banque mondiale, *migrations et transferts de fonds*, 2007. Selon (Dabire et al., 2009), le principal pays de provenance des migrants internationaux demeure actuellement la Côte d'Ivoire (38.4%), dont la plupart sont des Burkinabè d'origine, suivi du Mali (7.3%), de la Gambie (5.6%), du Ghana (4%), du Niger (4%) et de la Mauritanie (3.9%).

<sup>343</sup> Conseil de l'entente en 1959, Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest en 1972, et Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 1975.

étrangers vivant en Côte-d'Ivoire (Zanou et Longue, 2009). Mais au milieu des années quatre-vingts, l'économie s'essouffle et le gouvernement met alors en place une « politique d'ivoirisation » des cadres, conduisant à l'éviction de nombreux étrangers de certains postes (Loada, 2006 : 350). La montée de la xénophobie s'intensifiera ensuite en raison de la promotion de l'« ivoirité » par le successeur d'Houphouët-Boigny, et atteindra son apogée lors des événements de Tabou en 1999.

La Côte d'Ivoire, naguère un des pays les plus stables de la région, voire d'Afrique, connaît un coup d'Etat en décembre 1999 et sombre ensuite dans la guerre civile à la fin de l'année 2002. Selon l'ONU, entre 2002 et 2004, environ 750'000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays et 500'000 autres résidents « étrangers », pour la plupart Burkinabè, se sont retrouvés sans abri et se sont enfuis vers leurs pays d'origine<sup>344</sup> (Adepoju, 2006 : 6). L'Etat burkinabè a alors fourni un dispositif d'accueil des migrants fondé exclusivement sur un retour en zone rurale, qu'il s'agisse ou non des village d'origine, laissant ceux qui ont choisi de rester en ville contraints de trouver seuls les voies de leur réinsertion. De fait, les chiffres manquent pour estimer l'impact de ces migrations de retour dans la capitale. Cependant, ces personnes étaient souvent déjà engagées dans une stratégie patrimoniale depuis la fin des années quatre-vingts, et grâce à l'aide de leur famille avait, ou ont ensuite, construit leur habitation dans la capitale (Bredeloup, 2006: 195). Déjà au milieu des années nonante, les retours en milieu urbain, bien que moins nombreux en proportion qu'en zone rurale, étaient révélateurs de stratégies migratoires inédites : « des migrants décidaient de ne pas rapatrier la totalité de leur épargne au village, préférant la réinvestir dans un apprentissage en ville. D'autres encore avaient eu l'opportunité de nouer des contacts avec des compatriotes d'origine citadine pendant leur séjour ivoirien et, une fois de retour, sollicitaient leur soutien pour une meilleure réinsertion résidentielle ou professionnelle » (Bredeloup, 2006: 194). Cependant, alors que la crise en Côte d'Ivoire n'est toujours pas résolue, de nombreux burkinabè sont retournés dans ce pays, principalement à la recherche d'un emploi qu'ils ne trouvent pas dans leur pays d'origine (Bredeloup, 2005)<sup>345</sup>.

Le taux net des migrations pour 1000 habitants du Burkina Faso illustre des flux sortants particulièrement marqués jusqu'au milieu des années quatre-vingt. De 1985 à 1990, celui-ci présente un solde négatif de -3.09 pour 1000 habitant, et se réduit de presque 1 point la décennie suivante (-2.2) lors de la libéralisation économique. En 2000-2005, le solde est

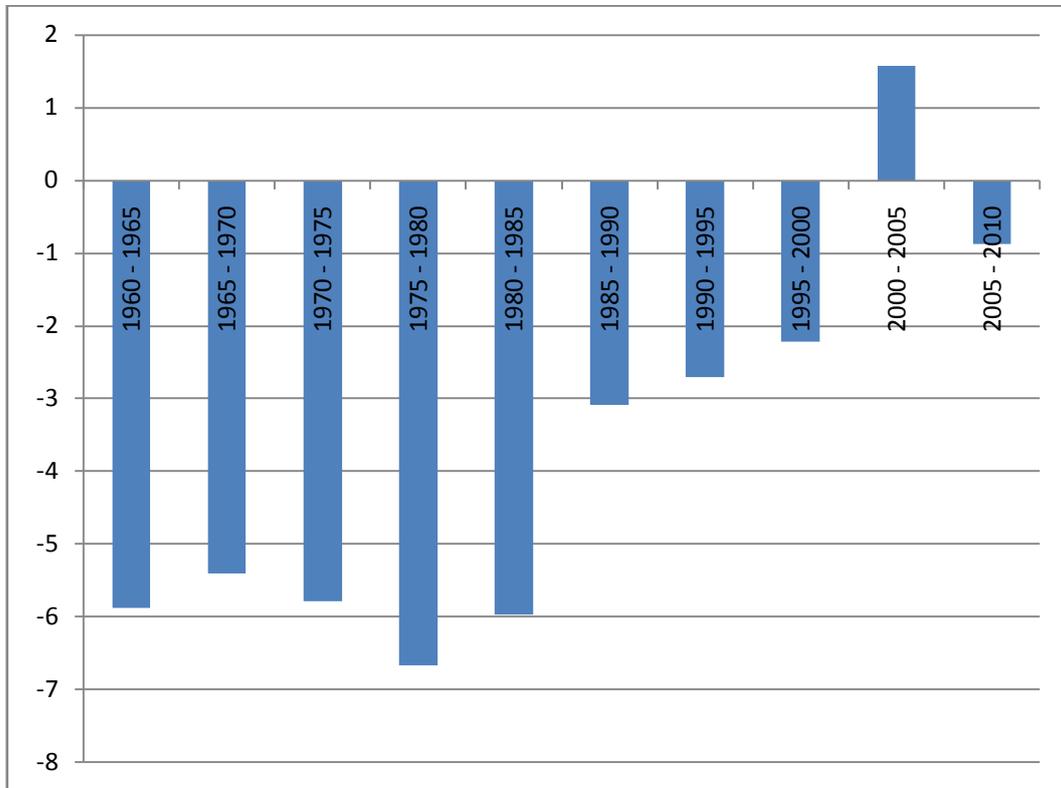
---

<sup>344</sup> Les estimations des retours des burkinabè varient selon les sources : de 20'000 à 300'000 personnes depuis la crise en Côte d'Ivoire.

<sup>345</sup> Le taux de chômage est sujet à caution au niveau des statistiques nationales, ne tenant en compte que de l'emploi déclaré, mais pas des phénomènes endémiques de sous-emploi, ni du secteur informel. Selon l'INSD, le taux de chômage au niveau national est passé de 2.6% en 1994 (15.6% en milieu urbain et 0.8% en milieu rural) à 3.3% (8.6% en milieu urbain à 2.2% en milieu rural) en 2007, ce qui paraît étonnamment bas en comparaison du taux de pauvreté de 2007: 42.6% selon la Banque mondiale. (INSD, *Enquêtes prioritaires 1994 et 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003 et Enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages (EA – QUIBB) 2005 et 2007*). De fait, l'INSD a développé d'autres indicateurs selon les standards du Bureau International du Travail, et il apparaît que pour Ouagadougou le « taux de chômage au sens large » est de 22.4% en 2001 et que la durée moyenne du chômage est de 45.6 mois (INSD, *Enquête 1-2-3 de 2001*).

positif (1.57), principalement en raison de la crise en Côte d'Ivoire, puis redescend en 2005-2010 (-0.86) [Graphique 3].

**Graphique 3 : Taux net de migration par 1000 habitants, Burkina Faso (1960-2010)**



Source : UNCTAD, Handbook of Statistics 2009

La migration de retour a un impact clair sur les transformations récentes de la capitale. Parmi les Burkinabè de Côte d'Ivoire ou d'Ivoiriens venus s'installer à Ouagadougou, certains ont ainsi construits des villas de haut standing (notamment à « Ouaga 2000 »), important en même temps des modes de construction « ivoiriens » ou « occidentaux » (les toits en pente, le duplex). De nombreuses entreprises ont été créées par ces personnes, ainsi que des lieux culturels (les bar-dancings, boîtes de nuit et restaurants ivoiriens). Généralement, les investissements des migrants de retour se concentrent dans la construction, l'hôtellerie, la gestion de stations-essences, la restauration ou le prêt-à-porter (Diasso-Yameogo et Ouedraogo, 2005: 27).

### L'essor des événements internationaux

L'intensification des flux de personnes à Ouagadougou est aussi due à l'essor des événements internationaux lors des années nonante, particulièrement depuis le 19<sup>e</sup> Sommet franco-africain qui s'est déroulé en 1996 à « Ouaga 2000 », consacrant la capitale comme une « *plaque tournante* » à l'échelle sous-régionale ou une « *ville internationale* », selon de nombreux interlocuteurs.

Les principaux événements annuels ou biennaux sont le Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou (FESPACO) dès 1969 (toutes les années impaires)<sup>346</sup>, le Festival International du Théâtre et des Marionnettes de Ouagadougou (FITMO) dès 1987, le Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO) dès 1988 (toutes les années paires)<sup>347</sup>, le Festival International du Livre de Ouagadougou (FILO) dès 2000, le Salon International du Tourisme et de l'Hôtellerie de Ouagadougou (SITHO) dès 2004, et le Salon international de la construction, de l'architecture et du bâtiment (SICABAT) dès 2000. À côté de ces événements réguliers, il y a fréquemment des séminaires, des conférences ou des colloques sur des questions politiques, économiques, scientifiques ou de développement. En 1995, Ouagadougou devient le siège d'une organisation sous-régionale : la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)<sup>348</sup>. En outre, le pays a abrité en 1998 la Coupe d'Afrique des Nations (CAN).

Ces événements internationaux ont rythmé l'aménagement de la ville et la construction de réalisations emblématiques tels que : la construction de grands hôtels et de salles de conférence par l'Etat ou des investisseurs privés<sup>349</sup> ; l'aménagement de l'ensemble de « Ouaga 2000 » par l'Etat ; et la politique de la Mairie en matière d'assainissement et d'embellissement du centre-ville.

Cet essor est à mettre en perspective avec l'implication du Président sur la scène sous-régionale et internationale<sup>350</sup> et à la compétition entre villes de la sous-région pour

---

<sup>346</sup> Selon la Direction des Etudes et de la Planification du MCAT, le nombre de pays présents est passé de sept à la fondation du FESPACO à 82 en 2005. La période révolutionnaire a connu une augmentation de pays invités, passant de 37 en 1983 à 60 en 1991. Seule l'année 2003 a connu une baisse avec 69 pays invités.

<sup>347</sup> Selon le guide du visiteur 2008 du SIAO, le nombre de visiteurs est passé de 165'720 personnes en 1992 à 400'118 en 2004, date à laquelle 30 pays ont participé au Salon.

<sup>348</sup> L'UEMOA a été créée à Dakar en 1994 par sept pays de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo), ayant en commun l'usage d'une monnaie commune, le franc CFA. En 1997, la Guinée-Bissau est devenue le huitième État membre de l'Union. Ouagadougou a reçu la première réunion de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement en 1996 et la onzième session ordinaire en 2007. Les principaux objectifs de l'UEMOA sont le renforcement de la compétitivité des activités économiques et financières des États membres, la création d'un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante ou salariée et ainsi que l'institution d'une coordination des politiques sectorielles nationales.

<sup>349</sup> Le récent hôtel cinq étoiles Lybia (renommé LAICO Ouaga 2000) bénéficie des conférences internationales organisées à « Ouaga 2000 ». L'un des plus vieux hôtels de Ouagadougou, l'hôtel quatre étoiles Azalaï Indépendance (aussi présent au Mali et en Guinée-Bissau), a été rénové entre 2007 et 2009 à hauteur de 6 milliards de FCFA, dont 57% sur fonds propres, afin d'offrir des infrastructures d'accueil de catégorie supérieure au centre-ville, en particulier à travers la réfection de la salle de conférence Ousmane Sembène comprenant sept salles de 40 à 1000 places. Décédé en 2007, Ousmane Sembène était un écrivain, réalisateur, acteur et scénariste sénégalais qui a marqué le paysage culturel africain. Invité à la première édition du FESPACO, il a ensuite participé à son organisation et son essor international. En abritant une salle de conférence et une chambre à son nom, l'hôtel bénéficie d'une renommée à la hauteur du succès du FESPACO.

<sup>350</sup> Blaise Compaoré joue souvent le rôle de médiateur dans divers conflits régionaux, notamment au Togo, en Côte d'Ivoire et en République de Guinée. Le président est aussi considéré comme un ami fidèle de la France, essentiel à la politique de l'ancien colonisateur en Afrique de l'Ouest depuis la mort du Président ivoirien Félix Houphouët-Boigny en 1993.

l'organisation de ce type d'événements. Avant 2002, la majeure partie des conférences internationales se déroulaient à Abidjan. Suite à la crise ivoirienne, le gouvernement a fait valoir la stabilité politique dont bénéficie le pays pour « récupérer » ces conférences, et se retrouve actuellement en concurrence avec des capitales sous-régionales, comme le souligne Alain Bagré, ex-directeur général du projet ZACA et actuel directeur d'un cabinet de géomètre<sup>351</sup> :

*« Il y a une concurrence dans la sous-région pour accaparer certaines choses qui se faisaient en Côte d'Ivoire et qui ne peuvent plus se faire là-bas du fait de la crise. Par exemple, l'organisation des réunions internationales, qui permet de développer l'hôtellerie et d'autres choses : dans les villes sahéliennes, la compétition entre Ouagadougou et Bamako est manifeste ! Niamey eux sont complètement battus, mais malgré tout, ils ne désespèrent pas. C'est cette dynamique qui a permis de développer les infrastructures par le secteur privé, et pas seulement par l'Etat. L'entrée de Ouagadougou dans le cercle de cette compétitivité internationale est réelle. C'est aussi la capitale du cinéma et la capitale de l'artisanat avec le siège du SIAO. Mais aujourd'hui, le SIAO est convoité par d'autres. Il y a des volontés de la part des villes, comme Libreville, et certaines commencent à organiser des petits festivals. Il y a eu dernièrement un salon à Yaoundé sur l'artisanat africain. Ce rôle n'est donc pas acquis une fois pour toute, et les responsables sont conscients qu'ils peuvent perdre ça. Et c'est donc la lutte pour maintenir le SIAO, et cette compétitivité ne se passe pas seulement entre Ouaga et Bamako, mais le champ tend à s'élargir et à aller plus loin. »*

L'Etat, ainsi que le secteur privé, a considérablement investi dans ces infrastructures d'accueil destinés à recevoir les hôtes de ces conférences, salons ou festivals, et se doit en conséquence de les rentabiliser à travers un accueil continu de ce type de manifestations. L'exemple du récent projet de Centre internationale de grande conférence illustre l'essor des événements internationaux et la nécessité de construire de plus grandes infrastructures afin de garder une position d'envergure au sein de la sous-région, précise Ignace Sawadogo<sup>352</sup> :

*« Il est évident qu'une fois que ces infrastructures sont réalisées, elles permettent ensuite d'accueillir d'autres manifestations. Du coup, le pays se sent maintenant en mesure d'accueillir des conférences. Plus vous avez la capacité d'organiser, et plus vous êtes obligé de tenir un certain niveau de service de qualité, de capacité d'hébergement, afin de pouvoir garder ce rang de pays capable d'organiser ces rencontres. La salle de conférence commençant à être dépassée, il y a eu l'idée de faire une autre salle de conférence qui soit plus grande. Parce que le pays veut se*

---

<sup>351</sup> Entretien du 20.03.10.

<sup>352</sup> Entretien du 26.06.09.

*reconnaître comme un pays de rencontre et d'échange. Au-delà de ça, le pays accueille quand même des manifestations internationales comme le SIAO, comme le FESPACO qui sont des manifestations culturelles de niveau international. Et comme chaque événement se passe tous les deux ans, ça fait que pratiquement chaque année il y a une grande rencontre. Donc, le pays a toujours besoin d'augmenter non seulement sa capacité d'accueil, mais également ses sites pour les réunions de niveau international. Je pense que c'est tout ça qui a conduit à ce que l'on envisage la construction d'une salle de conférence. »*

Toutefois, cette volonté de se démarquer des autres capitales ne se traduit pas en une véritable stratégie de communication à l'intention de futurs hôtes ou résidents.

### **Promotion de l'image de la capitale, tourisme et hôtellerie**

L'image de la ville de Ouagadougou, n'est pas spécifiquement valorisée à travers une stratégie de communication conjointe entre l'Etat la Mairie [Encadré 11]. Comme l'explique Raynouard, « *La commune n'est pas mise à égal avec l'Etat pour faire rayonner la ville, il n'y a pas de stratégie communicationnelle autour de l'attractivité de la ville car il n'y pas de compétence à ce sujet* »<sup>353</sup>. Par exemple, la commune n'est pas associée à l'organisation du FESPACO : elle est plutôt considérée comme une simple structure d'exécution au service de l'Etat mettant notamment à disposition la Police municipale pour encadrer la manifestation. Comme pour tous les projets urbains, achevés ou en cours, chaque partie mène ses projets sans impliquer l'autre. De fait, nulle stratégie de promotion touristique, tant du point de vue économique que culturelle, n'est élaborée de concert et la ville n'en a pas encore développée une de manière indépendante.

---

<sup>353</sup> Entretien du 23.07.09.

### ENCADRE 11 : QUEL TOURISME URBAIN POUR OUAGADOUGOU ?

En dehors des festivals et salons internationaux comme le FESPACO et le SIAO ainsi que différents festivals de musique attirant des touristes, le tourisme urbain ne constitue pas un vecteur de flux de personnes important. Certes, un tourisme de consommation de produits artisanaux existe avec le Centre National d'Artisanat d'Art (créé en 1969) et le Village artisanal (créé en 2000), mais il n'y a pas de politique de promotion touristique de la ville de la part de l'Etat ou de la Mairie. La capitale est avant tout le point de départ pour des destinations touristiques dans le pays (villages, safaris, lieux traditionnels et quelques architectures remarquables) et non le lieu d'un tourisme axé sur l'architecture ou le patrimoine.

L'Office National du Tourisme du Burkina (ONTB) édite quelques prospectus décrivant sommairement les centres d'intérêt de la ville. Deux d'approches y sont valorisées : « Ouaga la culturelle » et « Ouagadougou la moderne ».

La première, intitulée « Bienvenue à Ouaga la culturelle », positionne la ville comme « Capitale du Cinéma Africain », « Cité des deux roues » et « Le carrefour d'entrée en Afrique de l'Ouest ». Outre le FESPACO, le SIAO, le SITHO ou la FILO, les centres d'intérêt mentionnés sont le Musée de la musique (en construction), le Musée national, le Mémorial aux héros nationaux, la place Naaba Koom face à la gare ferroviaire (où se trouve depuis 1986 un monument symbolisant l'hospitalité à travers une femme peuhl stylisée tenant unealebasse d'eau), le monument des cinéastes africains et la place de la Nation.

La seconde, intitulée « Ouagadougou la moderne », décrit sommairement quelques projets urbains emblématiques : « Ouaga 2000 » bien sûr, mais aussi le Village artisanal de Ouagadougou, le parc urbain Bangr Weoogo, le projet ZACA et les échangeurs, symboles de « Ouaga la futuriste en développement ».

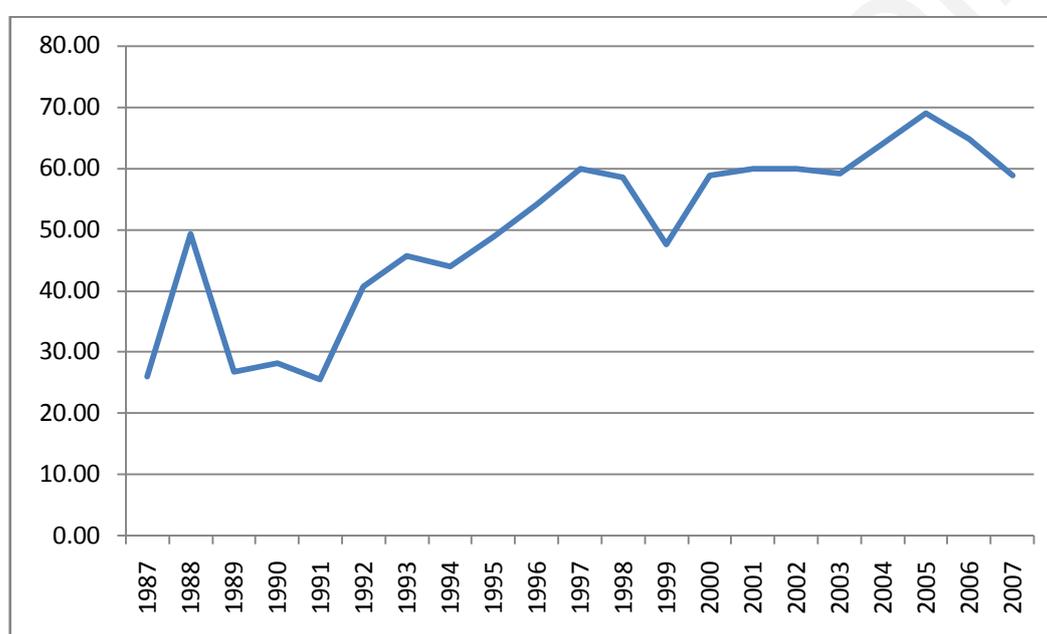
Quelques aspects historiques sont mentionnés dans une autre brochure intitulée « Ouagadougou : au cœur de l'histoire », essentiellement quelques vieux quartiers de la capitale. Quant aux guides touristiques étrangers, évoquant aussi ces lieux, culturels ou marchands, historiques ou modernes, ils s'attardent souvent à présenter le folklore lié au rituel hebdomadaire de la sortie du Mogho-Naaba devant son palais ou la Cathédrale de l'immaculée conception non loin de là.

En définitive, Ouagadougou est rarement mise en avant pour son architecture ou son histoire, mais plutôt pour son « ambiance », ses « maquis » et l'intense créativité culturelle qui l'anime de jour comme de nuit.

Le nombre d'hôtels à Ouagadougou a doublé en dix ans après la Révolution, passant de 25 hôtels (et 1209 lits) en 1988 à 51 (et 1576 lits) en 1999<sup>354</sup>. En 2007, la Région du Centre – où se situe la capitale – possédait près de la moitié de la capacité d'accueil des hôtels du pays (2613 chambres pour 5771 au total). Cette même année a été recensés pour l'ensemble du pays 62 hôtels classés (le seul hôtel cinq étoiles est l'hôtel Lybia à « Ouaga 2000 » comprenant 231 chambres et employant 164 personnes), 96 hôtels non-classés et 135 autres formes d'hébergement tels que auberges, campements ou résidences touristiques<sup>355</sup>.

Après un pic au sortir de la Révolution [Graphique 4], le taux d'occupation des hôtels du Burkina Faso<sup>356</sup> a connu une augmentation significative entre 1991 (25.52%) et 1997 (59.9%), suite à l'élection de Blaise Compaoré et à l'adoption du PAS.

**Graphique 4 : Taux d'occupation des hôtels du Burkina Faso (1987 à 2007)**



Source : INSD / Direction de la Réglementation et des Statistiques Touristiques (Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme)

La baisse de l'occupation des hôtels en 1999 est imputable selon certains interlocuteurs à l'assassinat de Norbert Zongo en 1998 et aux troubles sociaux qui lui ont succédés. La reprise se fait au début des années 2000 lorsque le pays organise de nombreuses manifestations internationales, particulièrement en 2004 et 2005, lorsque la capitale inaugure le Salon International du Tourisme et de l'Hôtellerie de Ouagadougou (SITHO) et reçoit les sommets

<sup>354</sup> INSD, *Annuaire statistique* 1994, 1999.

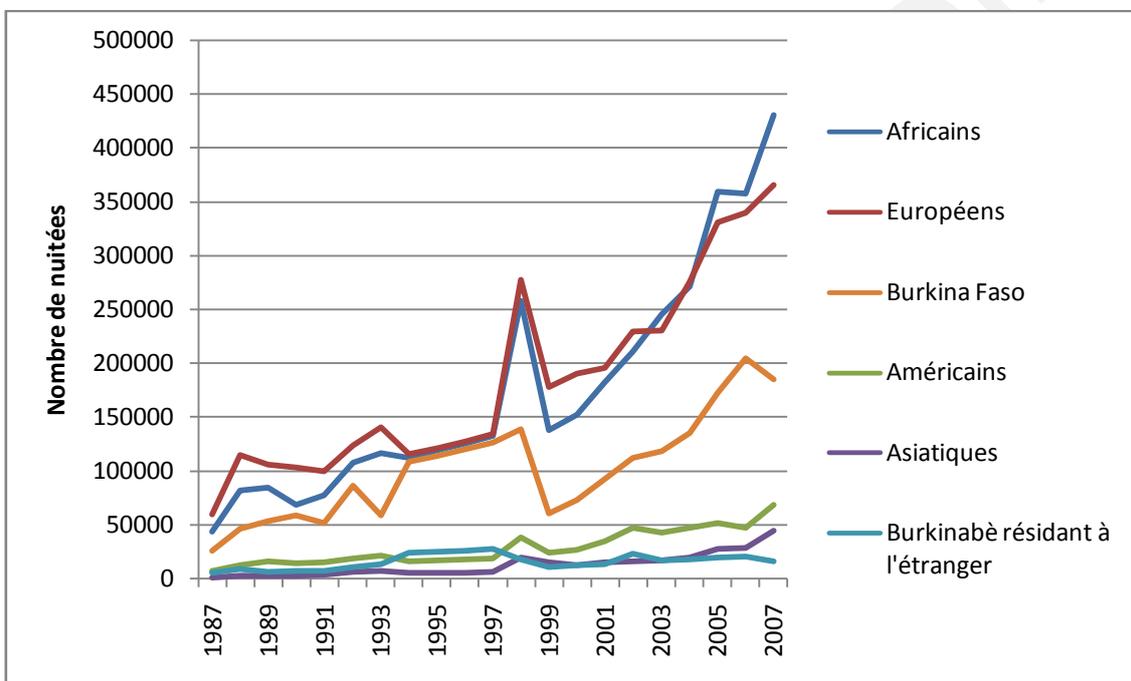
<sup>355</sup> INSD, *Annuaire statistique* 2008. Les hôtels classés correspondent aux hôtels classés de une à cinq étoiles, les hôtels non-classés n'étant pas référencés comme hôtels de tourisme. Parmi les hôtels classés, c'est les hôtels trois étoiles qui dominent : 18 sont recensés et comprennent au total 1075 chambres et emploient 630 personnes. Le secteur hôtelier du pays comprend, toutes catégories confondues (classés, non-classés et autres formes d'hébergement), 293 établissements, 5771 chambres et emploie 2923 personnes.

<sup>356</sup> Le taux d'occupation est défini comme le rapport entre le nombre total des chambres occupées par le produit du nombre de chambres disponibles et du nombre de jours (exprimé en pourcentage).

de la Francophonie et de la Communauté des Etats sahélo-sahariens (en plus des traditionnels festivals tels que le FESPACO et le SIAO).

L'évolution des nuitées au Burkina Faso [Graphique 5] reflète l'essor du tourisme de loisirs et d'affaires dès les débuts des années 2000, en parallèle à l'augmentation de la capacité d'accueil des hôtels. D'un total de 143'381 nuitées en 1987, celles-ci passent à 446'747 en 1997, puis à 1'110'756 en 2007 pour une durée moyenne de trois nuitées. En 1998, le nombre de nuitée connaît un pic lors du 24<sup>e</sup> sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine et la CAN. L'organisation d'événements internationaux panafricains a entraîné une augmentation des nuitées pour les personnes d'origine africaine<sup>357</sup>.

**Graphique 5 : Evolution des nuitées au Burkina Faso selon l'origine des personnes (1987-2007)**



Source : INSD / Direction de la Réglementation et des Statistiques Touristiques (Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme)

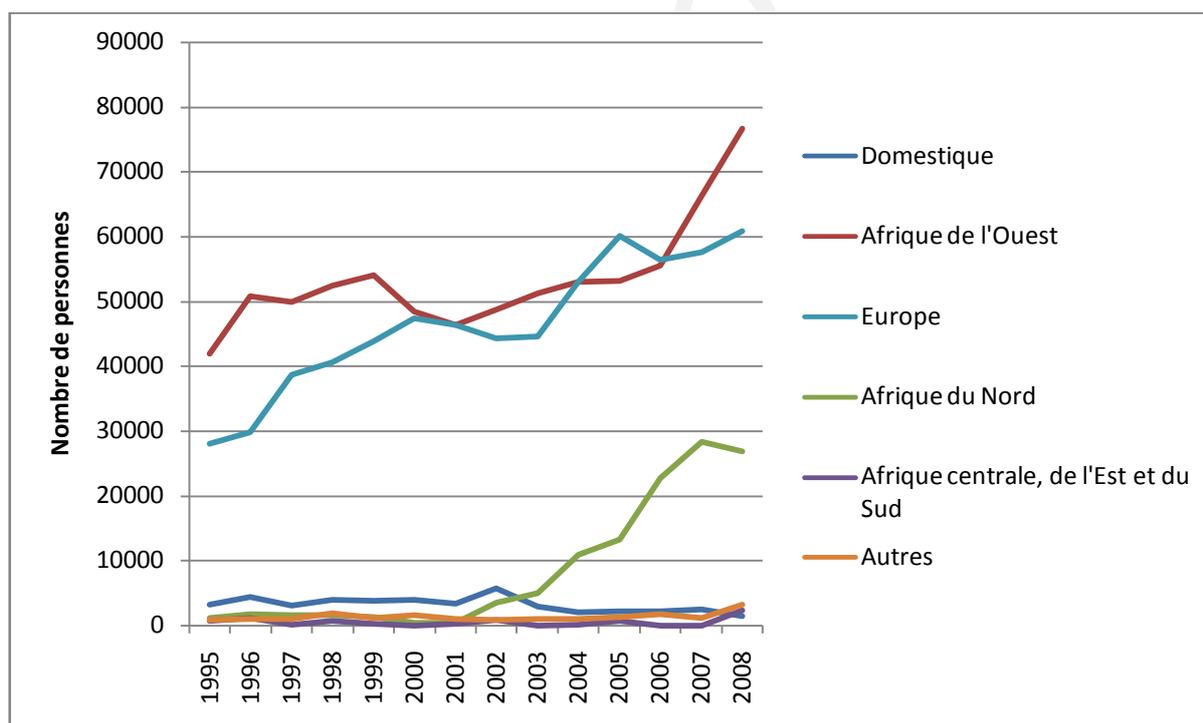
Ce sont les Ivoiriens et les Maliens qui constituent le plus grand nombre de personnes dormant au Burkina Faso dans la catégorie « Africains » : en 2007, ce sont respectivement 62'858 et 40'912 nuitées qui sont comptabilisées. Pour la catégorie « Européens », ce sont les Français qui dominent celle-ci depuis 1987. En 2007, 214'259 nuitées sont enregistrées

<sup>357</sup> Ceci est à mettre en lien avec la politique de libre circulation à l'intérieur de la Communauté Economique Des Etats de l'Ouest de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui favorise depuis 1978 la mobilité des citoyens des états membres. Créé en 1975, la CEDEAO est un regroupement régional de quinze pays d'Afrique de l'Ouest. Sa mission est de promouvoir l'intégration et la coopération économique avec comme objectif la construction d'un marché ouest-africain et la réalisation de l'union monétaire. Membre fondateur, le Burkina Faso s'est plus particulièrement investi dans les affaires économiques de la sous-région lorsque Blaise Compaoré est devenu président de la CDEAO de 1990 à 1991, puis à nouveau de 2007 à 2008.

pour les Français, suivis par les Italiens avec 26'607 nuitées. Pour la catégorie « Asiatiques », les Libanais, dont les nuitées ont été plus nombreuses que les Chinois jusqu'en 1998, sont dépassés par ces derniers depuis lors : en 2007, 7'362 nuitées chinoises sont comptabilisées contre 3'998 libanaises. Concernant la catégorie « Américains », le nombre de nuitées états-uniennes est devenu constamment supérieur à celui du Canada depuis 2000. En 2007, 33'613 nuitées sont comptabilisées pour les Etats-Unis contre 25'375 pour le Canada. Toutes catégories confondues, ce sont les nuitées françaises qui sont les plus nombreuses, suivies par les nuitées des citoyens burkinabè résidants au pays.

Les voyageurs arrivant par avion d'Afrique de l'Ouest sont les plus nombreux en 2008 (76'607 passagers sur un total de 165'134), cette augmentation constante depuis 2001 [Graphique 6] est liée à l'intégration sous-régionale du Burkina Faso à la CEDEAO et à l'UEMOA<sup>358</sup>. Depuis 1998, plusieurs lignes africaines ont été mises en exploitation : Ghana Airways en 1998<sup>359</sup>, Air Sénégal et Cameroun Airlines en 2001, et Avirex Gabon en 2004<sup>360</sup>. L'augmentation des passagers originaires d'Afrique du Nord depuis 2001 est liée aux investissements libyens et aux affaires commerciales des Libanais.

**Graphique 6 : Évolution du trafic aérien de passagers de l'aéroport de Ouagadougou par origine, arrivées entre 1995-2008**



Source : INSD / Direction Générale de l'Aviation Civile et de la Météorologie / Ministère des Transports

<sup>358</sup> La majorité des billets de voyages est payée par les pays membres participant aux rencontres internationales.

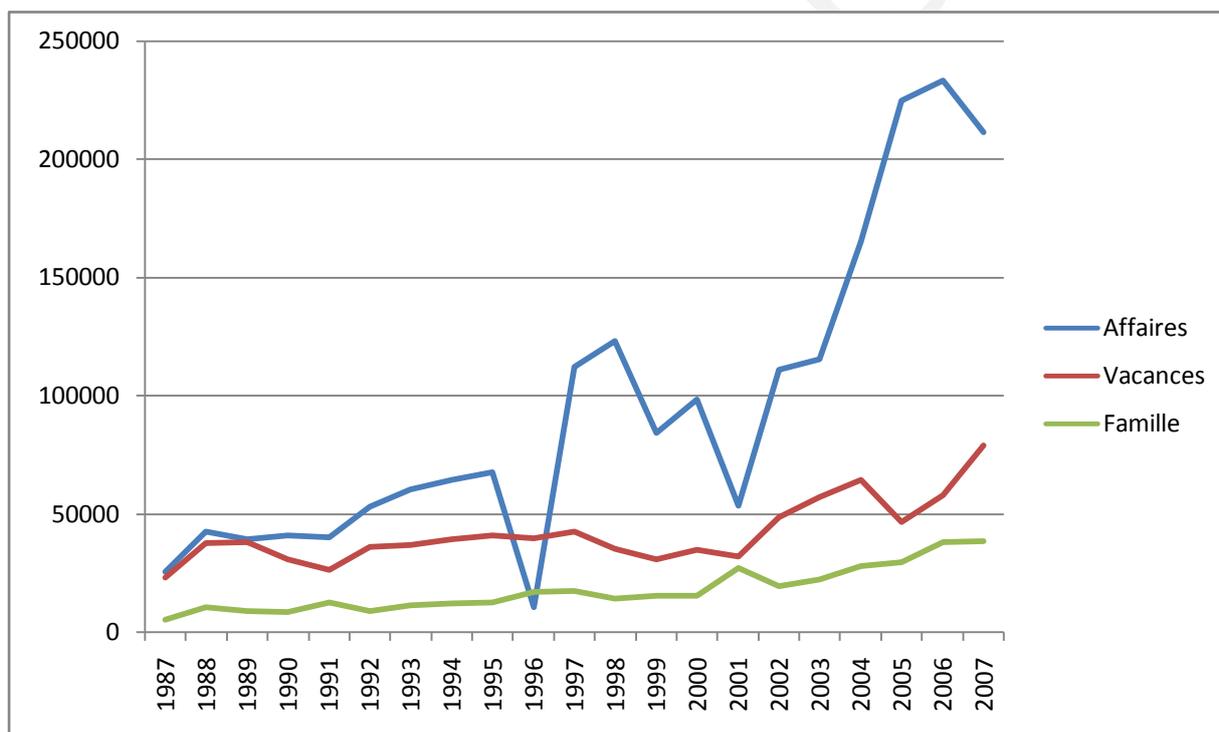
<sup>359</sup> Cette ligne a cessé ses activités en 2004.

<sup>360</sup> D'autres lignes sont activités telles que la ligne libyenne Afriqyah, Royal Air Maroc ou Air Algérie

Ce sont principalement la croissance économique et l'intégration à l'UEMOA qui a favorisé l'essor du trafic aérien. Disposant d'une flotte de cinq avions, Air Burkina dessert depuis ses deux aéroports neuf destinations africaines et deux françaises. Les aéroports de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso comptabilisent chaque année, respectivement 216'000 et 17'000 passagers en moyenne (hors passagers en transit) selon Air Burkina. La compagnie historique du pays créée en 1967 – anciennement Air Volta - a été privatisée en 2001 lorsque le groupe Aga Khan a racheté 86% des actions à l'Etat burkinabè<sup>361</sup>.

Les arrivées recensées au Burkina Faso selon le motif de voyage<sup>362</sup> [Graphique 7] reflètent la prépondérance des voyages liés aux affaires, qui se sont nettement distingués des voyages liés aux vacances dès 1991<sup>363</sup>. Les voyages d'affaires ont fluctué selon la conjoncture économique régionale et mondiale, alors que les voyages liés aux vacances sont relativement stables et ont augmenté après 2001. En 2007, 211'256 et 78'966 arrivées liées respectivement aux affaires et aux vacances ont été comptabilisées sur un total de 374'265.

**Graphique 7 : Evolution des arrivées au Burkina Faso selon le motif de voyage (1987-2007)**



Source : INSD / Direction de la Réglementation et des Statistiques Touristiques (Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme)

<sup>361</sup> Air Burkina fait partie du groupe Celestair, qui englobe les activités aériennes du groupe de l'Aga Khan, avec la Compagnie aérienne du Mali et Air Ouganda.

<sup>362</sup> Les catégories ont été modifiées à partir de 1994. Les catégories « congrès », « séminaires », « conférences », « études » et « sport » ont été annulées à cette date, et depuis 1996 sont comptabilisées les catégories « safari » et « religion ». Avec ces dernières, les catégories « santé » et « autres », non-modifiées, ne sont pas exposées sur ce graphique.

<sup>363</sup> La volonté du gouvernement d'améliorer le climat des affaires dès 1991 s'est traduite par l'attraction d'investissements étrangers, ceux-ci se concentrant principalement dans la capitale.

## 2. LA CIRCULATION DES CAPITAUX

Principale centre économique du pays, Ouagadougou concentre 70% de l'activité industrielle du pays<sup>364</sup>, mais c'est le secteur tertiaire qui domine l'économie avec plus de 64% des actifs ouagalais dans ce domaine<sup>365</sup>. Le commerce est l'activité dominante, suivi par la restauration et l'hôtellerie. Le secteur bancaire a connu un essor considérable depuis les années nonante avec l'arrivée de nouvelles banques de renommée internationale. Celles-ci sont surtout spécialisées dans le financement du commerce et de l'industrie, le crédit immobilier étant hors de portée pour la plupart des habitants. Le secteur informel se positionne en tête du marché du travail en regroupant 74.3% des actifs. En 2003, une étude de l'UEMOA a évalué la valeur ajoutée du secteur informel à près de 267 milliards de FCFA contre 150 milliards pour celle des grandes industries du pays<sup>366</sup>.

Par rapport au reste du pays, la Région du Centre concentre la population avec le plus fort pouvoir d'achat. En 2003, 22.6% des ménages dépensent plus de 2 millions de FCFA par année dans cette région, alors que cette catégorie ne représente que 6.8% en moyenne nationale [Tableau 3].

**Tableau 3 : Répartition des ménages par tranches de dépenses annuelles en 2003 (en %), région du Centre et Burkina Faso**

Tranches en milliers de FCFA	Moins de 200	De 200 à 500	De 500 à 1000	De 1000 à 2000	2000 et plus
Région du Centre	1.3	21.3	29.9	24.9	22.6
Burkina Faso	6.5	34.9	34.7	17.1	6.8

Source : INSD, Enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages 2003

La concentration des classes moyennes à supérieurs dans la capitale explique la consommation importante de biens synonymes de confort et de prestige, tels que le réfrigérateur (en 2007, 24% des ménages de la région du Centre en possèdent un par rapport à 5.4% en moyenne nationale), la télévision (53.6% contre 16.9%) ou la voiture (13.1% contre 2.8%) [Tableau 4]. De fait, le pays souffre de grandes disparités socio-économiques entre la capitale, située dans la région du Centre, et les autres régions, entraînant une forte pression démographique sur la capitale et un chômage endémique.

<sup>364</sup> Ceci principalement dans les deux zones industrielles (Gounghin et Kossodo). Il est prévu de construire une troisième zone industrielle ainsi que la Zone d'Activités Diverses (ZAD) près de l'aéroport.

<sup>365</sup> ONU-Habitat, PNEH, *Profil urbain de Ouagadougou*, 2007.

<sup>366</sup> Selon le rapport provisoire de la phase II d'élaboration du Schéma national d'aménagement du territoire (2008 : 319), intitulé « *Etude du schéma national d'aménagement du territoire du Burkina Faso* », financé par le Ministère de l'Economie et des Finances et élaboré par les agences G2 Conception et Dirasset.

**Tableau 4 : Pourcentage des ménages disposant de biens durables dans la Région du Centre et au Burkina Faso (en % des ménages), 2007**

	Région du Centre	Burkina Faso
Lit ou matelas	83.6	46.2
Réfrigérateur	24.0	5.4
Radio	83.5	69.5
Téléviseur	53.6	16.9
Bicyclette	71.6	82
Mobylette	62.1	32.4
Voiture	13.1	2.8

Source : INSD, Enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages (EA – QUIBB) 2007

La concentration de l'industrie et des services, la forte présence de classes sociales aisées, les investissements conséquents de celles-ci, ainsi que la centralisation du pouvoir politique ont fait de Ouagadougou un pôle d'attraction du capital très dominant<sup>367</sup>. Ainsi, selon Aunis (1999: 15) Ouagadougou « en organisant la redistribution des rentes nationales vers les zones d'exportation, et en redistribuant les aides et crédits internationaux du développement national, récupère la manne financière des activités d'import et de transit commercial qui sont plus que jamais pourvoyeuses de richesses privées, et capte une grande partie des quantités d'argents déversées sur le pays par les bailleurs de fonds ».

### Une croissance soutenue dès 1994

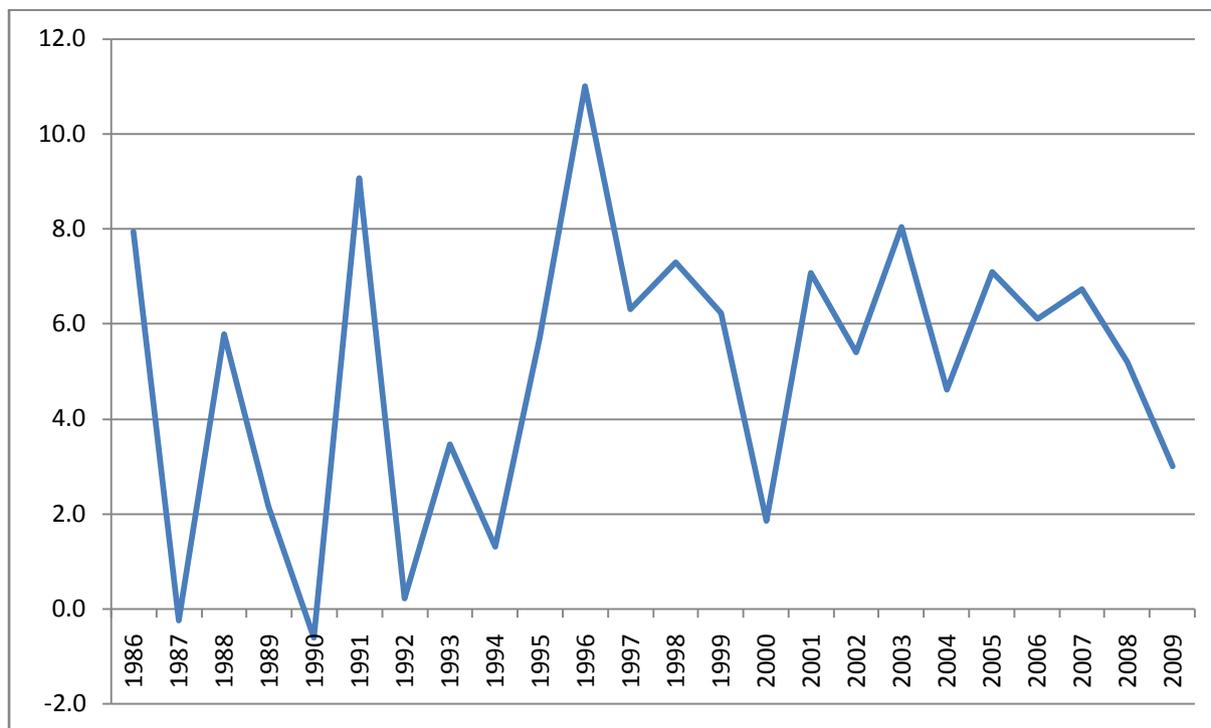
Le Burkina Faso est un pays à faible revenu et enclavé qui doit composer avec d'importantes contraintes. Pauvre en ressources naturelles, le pays est fortement tributaire des exportations de coton et vulnérable aux catastrophes naturelles et aux répercussions des conflits civils dans les pays de la sous-région. Néanmoins, le Burkina Faso a réussi à maintenir une relative stabilité macroéconomique depuis les ajustements structurels de 1991. Les prix fixes à l'exportation et le monopole de l'État sur les exportations de céréales et d'autres produits agricoles de première nécessité ont été éliminés et la majorité des sociétés d'État ont été privatisées ou liquidées. La dévaluation de 50 % du franc CFA en 1994 a restauré la compétitivité dans la zone du franc et a contribué à l'accélération de la croissance du Burkina Faso<sup>368</sup>. Depuis cette date, la croissance réelle du PIB s'est établit en moyenne aux alentours de 6% par an, contre 1,2% pour la période de 1960 à 1980 et 0.73% pour la période de 1980 à 1994<sup>369</sup> [Graphique 8].

<sup>367</sup> Distançant clairement Bobo-Dioulasso, ce qui n'était pas le cas il ya encore quelques décennies.

<sup>368</sup> OECD, *Perspectives économiques en Afrique*, 2010. De plus, l'adoption du code des investissements en 1995 garantit à toute personne physique ou morale la liberté d'entreprendre et ce, quelle que soit sa nationalité et l'activité développée, dans la mesure où elle participe au développement économique et social du pays.

<sup>369</sup> Selon un rapport provisoire de l'OCDE en 1999 (*Burkina Faso : les facteurs de croissance à long terme*) le taux de croissance moyen s'élève à 2% de 1975 à 1983, période d'instabilité politique et de

**Graphique 8 : taux de croissance annuels moyens du produit intérieur brut réel (%)**



Source : INSD, Comptes économiques de la Nation 2006, UNCTAD, Handbook of Statistics 2009 et OECD, Perspective économique pour l'Afrique 2010

Le taux de pauvreté est passé de 54% en 1998 à environ 42 % en 2007<sup>370</sup>. Ces dernières années, une série de chocs exogènes (notamment des inondations dues aux pluies diluviennes de septembre 2009 et des sécheresses), les crises internationales des denrées alimentaires et du pétrole et la crise financière internationale actuelle, ont ralenti le taux de croissance du pays qui est estimée en 2009 à 3% (5.2 % en 2008)<sup>371</sup>. Ce ralentissement a eu pour résultat de faire remonter le taux de pauvreté à plus de 51.8% en 2009. Quant au revenu par habitant<sup>372</sup>, celui-ci a augmenté considérablement à partir des années 2000, après avoir accusé deux chutes au début des années quatre-vingts et nonante [Graphique 9].

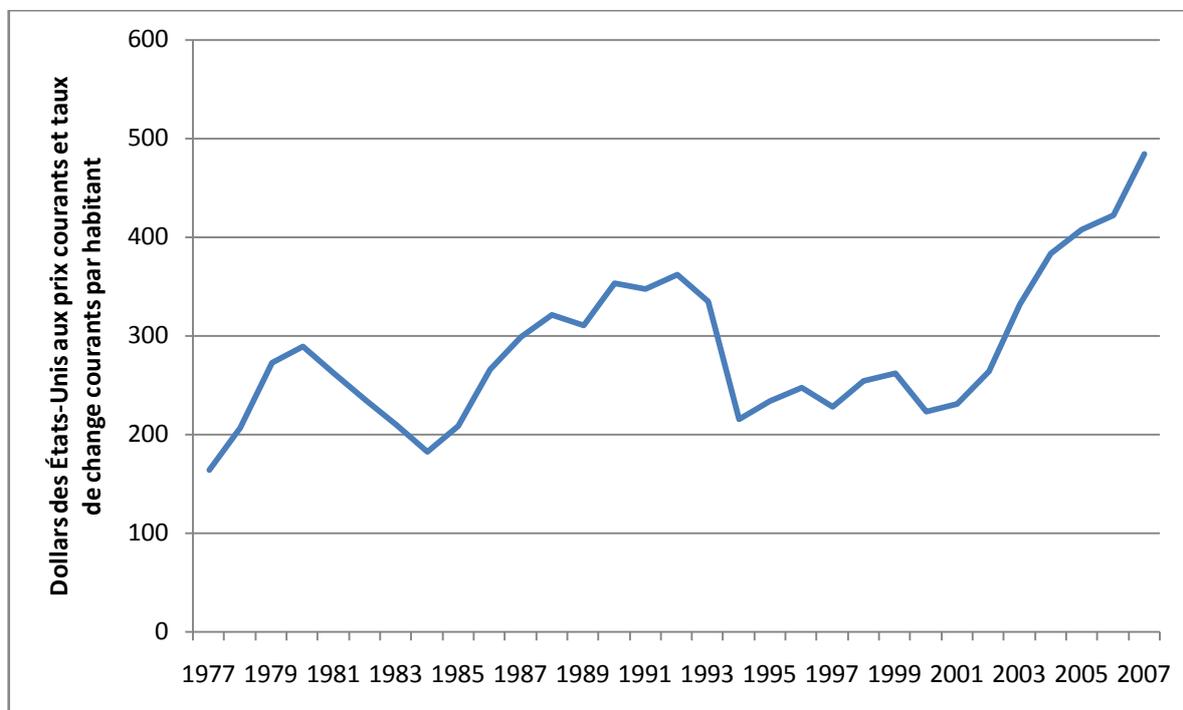
politique macroéconomique laxiste et tombe à 0,9% de 1984 à 1987 pendant la période révolutionnaire.

<sup>370</sup> PNUD, *Rapport sur le développement humain*, 2009. Au Burkina Faso, le seuil de pauvreté absolue (calculé en considérant le montant nécessaire à l'achat du panier minimal de biens alimentaires et non alimentaires indispensables à la survie quotidienne) a été estimé à 72'690 FCFA en 1998 et 82'672 FCFA en 2003. PNUD, *Rapport sur le développement humain*, 2009.

<sup>371</sup> OECD, *Perspectives économiques en Afrique*, 2010.

<sup>372</sup> Le revenu par habitant correspond au produit national brut par habitant qui reflète le revenu dont disposerait chaque individu si le PNB était réparti de manière égale.

**Graphique 9 : revenu annuel moyen par habitant en dollars, Burkina Faso (1977-2007)**



Source : UNCTAD, Handbook of Statistics 2009

Le secteur tertiaire domine les autres secteurs en termes de contribution au PIB. En 2008, celui représente 44.8% du PIB, contre 31.4% pour le secteur primaire et 23.8% pour le secteur secondaire. L'industrie affiche une croissance soutenue depuis le début des années 2000, tirée par les mines et les grands travaux. L'essor des Bâtiments et travaux publics (BTP) – atteignant 7.5% du PIB en 2008 - doit beaucoup au chantier de la ZACA, au projet « Ouaga 2000 », aux grandes infrastructures routières ainsi qu'aux nombreux projets immobiliers privés<sup>373</sup>.

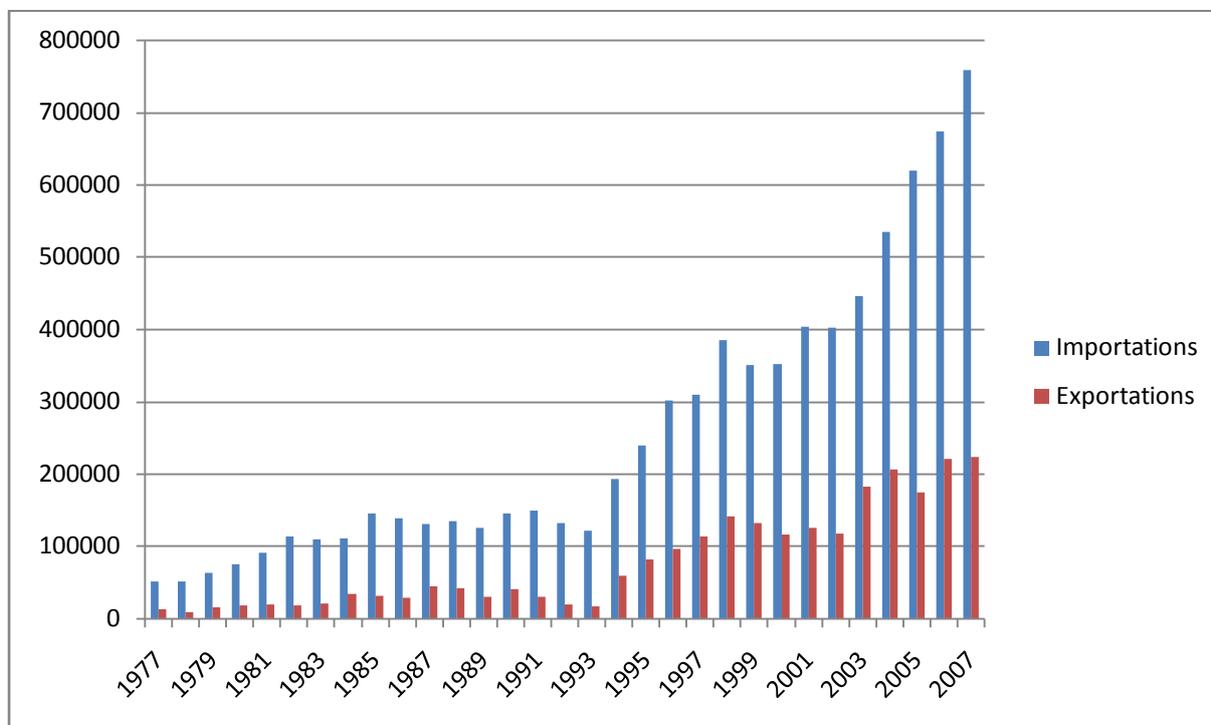
Mais l'économie est trop peu diversifiée et dépend largement des exportations d'or et de coton. L'or est devenu le premier produit d'exportation, en raison des difficultés éprouvées par la filière coton depuis quelques années et représente 41 % du total des exportations en 2009<sup>374</sup>. La balance commerciale du Burkina Faso reste nettement déficitaire [Graphique 10]. Les principales destinations des exportations en 2007 sont la Chine (26.2 %), Singapour (11.6 %), Thaïlande (5.6%), Ghana (4.8%), Niger (4%), alors que les principales sources des

<sup>373</sup> OECD, *Perspectives économiques en Afrique*, 2010. En 2005, le secteur du BTP a contribué à la hauteur de 146 milliards de FCFA au produit intérieur brut du Burkina Faso soit environ 5% de la richesse nationale (INSD, *Annuaire statistique* 2008).

<sup>374</sup> OECD, *Perspectives économiques en Afrique*, 2010.

importations sont la Côte d'Ivoire (22.9%), la France (19%), le Togo (6.3%) la Belgique (3.7%), et la Lybie (3.4%)<sup>375</sup>.

**Graphique 10 : évolution des importations et des exportations 1977-2007 (en millions de FCFA)**



Source: Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD)

Bien que difficilement quantifiable, l'impact économique des conflits régionaux reste très important. À titre d'exemple, la crise en Côte d'Ivoire a un impact direct sur l'accès aux flux maritimes de pays comme le Mali et le Burkina Faso qui dépendent du port d'Abidjan. Les transports à travers la Côte d'Ivoire ont été totalement interrompus puis largement perturbés alors qu'avant la crise, 77% des exportations du Burkina Faso transitaient par la Côte d'Ivoire<sup>376</sup>.

### Une diversification des investissements étrangers directs

Le Burkina Faso est resté en marge des flux d'Investissements Directs Etrangers (IDE)<sup>377</sup> jusqu'à la fin des années quatre-vingt. Entre 1980 et 1991, ces flux ont atteint en moyenne

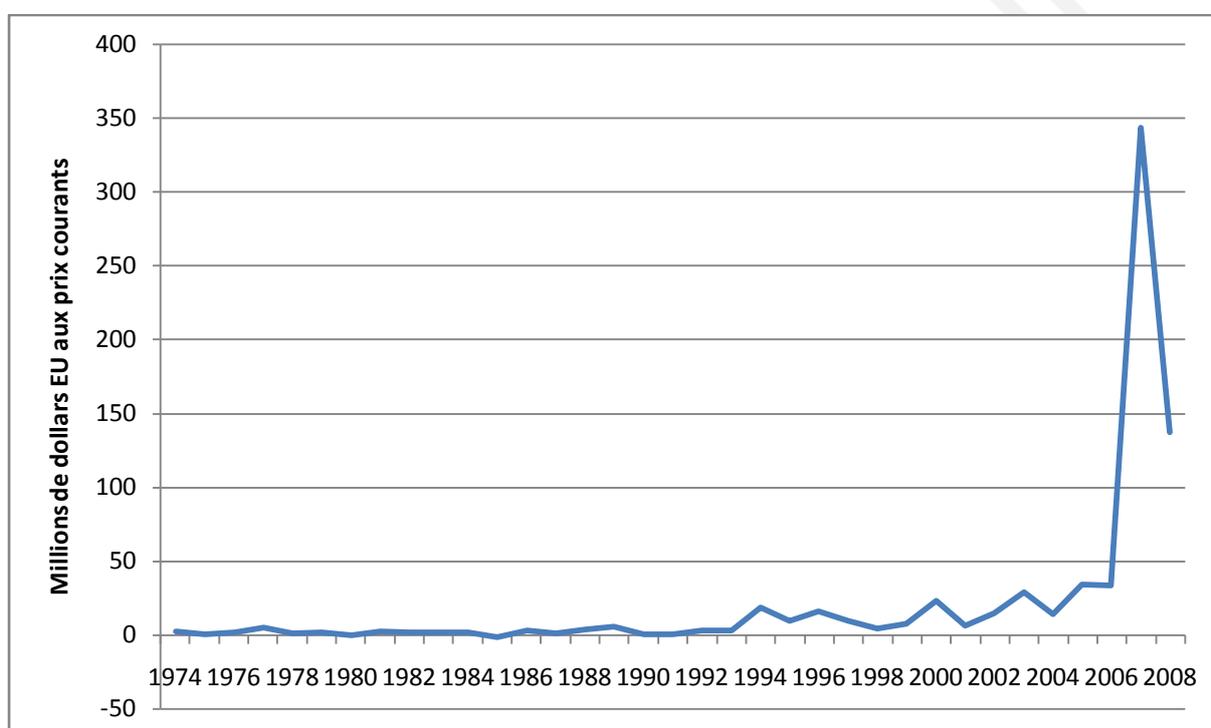
<sup>375</sup> Economist Intelligence Unit, *Burkina Faso: Country Report 2010*.

<sup>376</sup> Selon le rapport provisoire de la phase II d'élaboration du Schéma national d'aménagement du territoire (2008 : 391), intitulé « *Etude du schéma national d'aménagement du territoire du Burkina Faso* », financé par le Ministère de l'Economie et des Finances et élaboré par les agences G2 Conception et Dirasset.

<sup>377</sup> L'IDE est défini comme des flux internationaux de capitaux allant d'une société mère d'un pays vers une filiale créée par cette dernière dans un autre pays, ou qui permet à la société mère d'obtenir une participation majoritaire dans une société étrangère.

1.8 millions d'USD par an. Durant cette période, l'Etat était le principal investisseur dans tous les secteurs de l'économie<sup>378</sup>. Après l'adoption du PAS en 1991 et le processus de privatisation qui s'en est suivi, les IDE ont amorcé une hausse [Graphique 11] : entre 1991 et 2001, les IDE ont été de 10.2 millions d'USD par en moyenne. La libéralisation de l'économie, les réformes structurelles et réglementaires et la dévaluation du FCFA en 1994 ont contribué à dynamiser les IDE. Cependant, les flux sont restés irréguliers et dépendants d'opérations ponctuelles telles que les privatisations (ou liquidation d'entreprises, 37 entre 1992 et 2001) et l'attribution de licences de téléphonie mobile à des sociétés étrangères : le pic de 2000 (23.1 millions d'USD) est ainsi lié à la vente de licences - et les investissements d'infrastructures associés - à CELTEL et TELECEL (CNUCED, 2009: 18).

**Graphique 11 : investissement direct étranger au Burkina Faso (flux entrants), 1974-2008**



Source : UNCTAD, Handbook of Statistics 2009

Après un ralentissement au début des années 2000, les flux ont continué à croître pour atteindre 25.2 millions d'USD par an en moyenne sur la période 2002-2006. Une part importante de cette hausse s'explique par le renouveau d'investissements miniers, principalement la recherche et l'exploitation de l'or, favorisé par l'ouverture du secteur aux investissements privés et à l'adoption d'un cadre réglementaire attractif<sup>379</sup>. Le pic

<sup>378</sup> En 1991, les entreprises publiques couvraient des domaines productifs aussi variés que les brasseries, l'aviation, la distribution de produit pétroliers, le textile, l'industrie, les mines, les télécommunications ou l'hôtellerie.

<sup>379</sup> La mise en place d'un cadre réglementaire favorable au développement de l'investissement privé dans le secteur minier a débuté par l'adoption du Code minier de 1997. Celui-ci a été remplacé par le Code de 2003 afin de garantir les investissements privés à travers des précisions concernant la fiscalité minière et les conditions d'attribution des titres de prospection, de recherche et d'exploitation.

exceptionnel de 2007 de 344 millions d'USD s'explique en partie par la cession de 51% du capital de l'ONATEL à Maroc Telecom et l'augmentation des investissements miniers<sup>380</sup> (CNUCED, 2009: 18). Alors que les flux mondiaux ont baissé de 37%, avec un montant global de 1'114 milliards d'USD, en 2009, les IDE en Afrique ont accusé une chute de 19 %, avec un montant global de 59 milliards d'USD. Le repli est moindre que dans d'autres régions en développement grâce à de nouveaux investisseurs, dont notamment la Chine, le Brésil, l'Inde et également l'Afrique du Sud<sup>381</sup>.

Etant donné son enclavement et la faiblesse de ses infrastructures physiques et humaines, le Burkina Faso attire principalement des investisseurs étrangers dont l'objectif est d'approvisionner le marché local. À part le secteur minier et celui du coton, les entreprises étrangères orientées vers l'exportation sont très rares. Ceci explique la taille modeste de la majorité des investissements étrangers au Burkina Faso (CNUCED, 2009: 19). Depuis le début des années nonante, les plus grands flux d'investissement ont eu lieu dans le secteur du coton et des télécommunications<sup>382</sup>. Mais c'est surtout le secteur minier qui représente depuis quelques années le principal pôle d'attraction pour les IDE, hors télécommunications, avec la venue d'entreprises d'Australie, du Canada ou d'Afrique du Sud. La France a représenté traditionnellement une source majeure d'investissement, mais au cours des dernières années, ces sources se sont diversifiées notamment avec la venue d'investisseurs d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et d'Afrique (CNUCED, 2009: 21).

Depuis la libéralisation de l'économie, les petits investisseurs représentent une autre source de capital, d'emploi et de création de valeur ajoutée. Provenant principalement d'entrepreneurs individuels ou de petites et moyennes entreprises de la région, ces investissements touchent principalement la petite industrie et les services, y compris l'agro-alimentaire, la distribution, la restauration, l'hôtellerie et les services professionnels. 214 autorisations d'exercer la profession de commerçant ont été attribuées à des personnes morales et physiques étrangères en 2007, pour un montant de 30.2 millions d'USD. L'Afrique représente la majeure partie des autorisations (117), suivie par l'Europe (46) et l'Asie<sup>383</sup> (45) (CNUCED, 2009: 21).

L'environnement des affaires s'est amélioré<sup>384</sup>, même si le développement du secteur privé reste entravé par plusieurs faiblesses, notamment dans l'exécution des contrats, la

---

<sup>380</sup> Plusieurs sociétés minières sont passées en phase d'exploitation en 2007 et 2008 suite aux explorations initiées en 2000.

<sup>381</sup> *World Investment Report* 2010.

<sup>382</sup> Il est estimé que le secteur des télécommunications (y compris la cessation des parts de l'ONATEL et l'attribution des licences de téléphonie mobile) représente 55% des entrées totales d'IDE pour la période 1992-2007 (CNUCED, 2009: 19).

<sup>383</sup> Actuellement, la Chine n'est pas une source significative d'investissement au Burkina Faso, contrairement à la tendance qui prévaut dans beaucoup de pays d'Afrique.

<sup>384</sup> Le Burkina Faso a été classé parmi les cinq pays africains du sud du Sahara ayant fait le plus de réformes dans le rapport 2007 de la Société financière internationale (SFI) intitulé « Doing business better ». Le Burkina Faso est le premier pays réformateur dans la zone de l'UEMOA, selon le rapport "Doing business 2010" de la Banque mondiale et de la SFI. Ce pays occupe la 147e place sur 183 pays classés, soit une progression de huit places, comparativement à 2009. Le Burkina a opéré des

protection des investisseurs, la fiscalité et l'accès au crédit. La lourdeur des procédures dans le commerce transfrontalier joue également comme un frein<sup>385</sup>.

Le Burkina Faso ne dispose à l'heure actuelle ni d'une stratégie spécifique d'attraction des IDE, ni d'une institution chargée de la promotion du pays auprès des investisseurs étrangers et de leur accueil (CNUCED, 2009: 61). Le gouvernement a cependant décidé récemment de mettre en place une Agence de Promotion des Investissements (API), dont les objectifs principaux seront de promouvoir l'image du pays à l'étranger, d'attirer les IED et de maximiser leur impact sur le développement. Dans le même temps, il a été décidé de mettre en place un Conseil Présidentiel pour l'Investissement (CPI), avec pour tâche principale de favoriser l'amélioration du climat des affaires.

### Les bailleurs de fonds de l'Etat

Depuis 1995, l'ensemble de l'aide bilatérale au Burkina Faso est constamment supérieure à celles apportées par les Nations Unies ou d'autres institutions multilatérales, atteignant un montant de 123'117 millions de FCFA en 2005<sup>386</sup> [Graphique 12]. L'aide accordée par les ONG, quoique faible par rapport aux autres donateurs qui disposent de moyens financiers conséquents, a augmenté depuis 2000, pour atteindre 15'966 millions de FCFA en 2005. L'augmentation considérable des ONG au Burkina Faso<sup>387</sup> est à mettre en relation avec la mise en place de la décentralisation [Encadré 12].

---

réformes majeures dans cinq domaines prioritaires notamment les procédures simplifiées d'obtention de licences de construire, d'enregistrement des propriétés et de création d'entreprises, la rationalisation des procédures d'importation et d'exportation, l'amélioration du dispositif d'application des contrats et d'accélération des échanges commerciaux.

<sup>385</sup> OECD, *Perspectives économiques en Afrique*, 2010

<sup>386</sup> Il est à mentionner que l'ensemble de l'aide extérieure (comprenant à la fois des prêts et des dons) avoisine les - ou est supérieure aux - recettes propres (hors dons) réalisées par l'Etat depuis 1995 (INSD, Annuaire statistique 2008 et Direction Générale de la Coopération / Ministère de l'Economie et des Finances). Le pays vit donc pour moitié de l'aide extérieure.

<sup>387</sup> Les actions de diverses ONG infléchissent directement les actions et politiques des collectivités locales (entre autres les mairies d'arrondissement) qui, sans moyens financiers corrects à leur disposition, optent rapidement pour les projets d'ONG (Pierre-Louis et al., 2007). Par exemple, l'ONG britannique Water Aid a apporté de nouvelles expertises dans le domaine de l'eau et de l'assainissement - notamment le concept de développement durable - auprès de la mairie de Bogodogo (Biehler, 2010) et la récente construction du Centre pour le Bien-être des Femmes (CBF) illustre le rôle de l'ONG italienne AIDOS quant à l'importation de nouvelles manières de construire (voir analyse page 250).

## ENCADRE 12 : « ONG LAND »

« ONG Land » est un terme généralement utilisé pour souligner, et parfois dénigrer, la pléthore d'Organisations Non-Gouvernementales (ONG), nationales ou étrangères, actives au Burkina Faso. En effet, leur nombre a plus que doublé depuis la décentralisation, et leurs actions se sont souvent substituées à celles des municipalités (entraînant d'ailleurs différentes formes de fraudes et de corruptions). Leur influence est considérable en termes de circulation de savoir et de pratique, mais leurs actions au niveau de l'aménagement urbain sont encore relativement isolées au regard de l'intérêt accordé par celles-ci aux milieux ruraux.

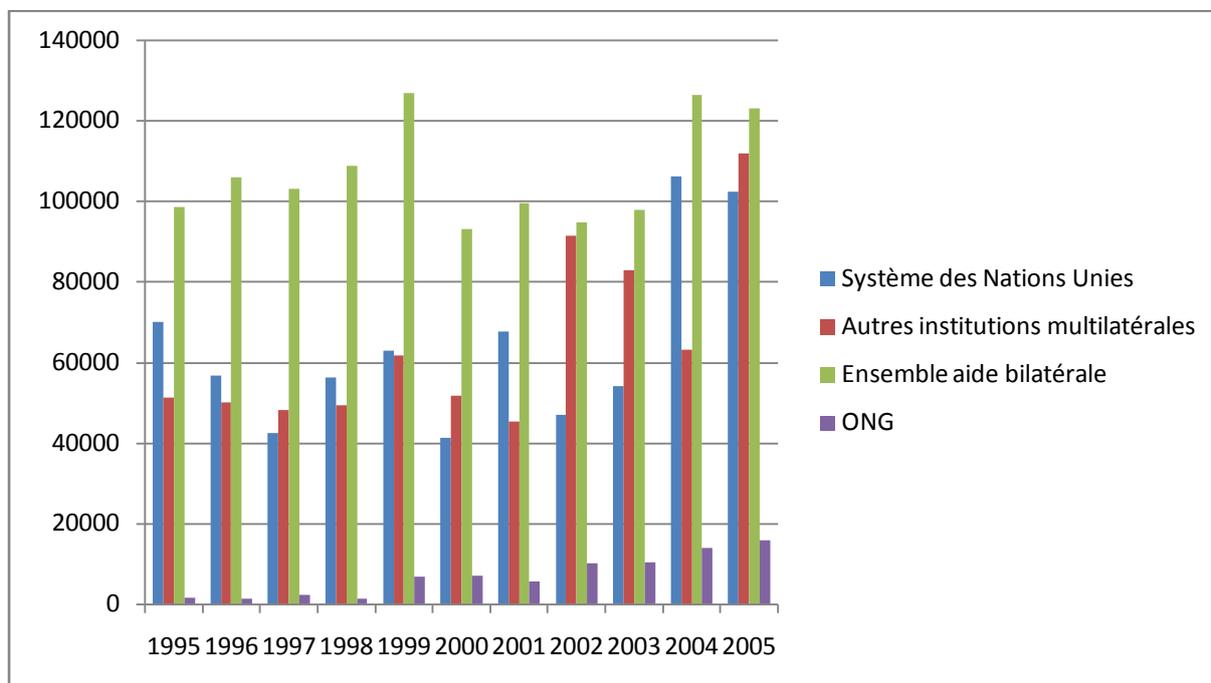
Les ONG regroupent « l'ensemble des organisations d'initiative privée qui disposent d'une certaine autonomie financière par rapport aux Etats et bénéficient d'une marge de décision quant à la formulation de leurs objectifs centrés sur le développement et l'assistance des populations auprès desquelles elles interviennent » (Piveteau, 2004: 198). Bien que non-gouvernementale, les ONG sollicitent souvent des soutiens, surtout financiers, des pouvoirs publics afin de mettre en œuvre leur programme.

Présente dans les années soixante sous la forme d'institutions religieuses, les ONG vont surtout affluer durant la sécheresse des années septante : plus de 44% des ONG actives au début des années nonante se sont implantées durant cette décennie (Piveteau, 2004 : 199). La deuxième vague de sécheresse de 1984-1985 et l'arrivée au pouvoir de Sankara vont dynamiser l'implantation des ONG, notamment étrangères. Les pouvoirs publics vont alors manifester « la volonté d'intégrer ces « nouveaux » acteurs aux objectifs de la politique économique » (Piveteau, 2004 : 1999). En 1985 le Secrétariat Permanent des ONG à Ouagadougou (SPONG) recensait 87 ONG, dont 32 burkinabè, et en 1996, 188 ONG, dont 69 burkinabè (Piveteau, 2004 : 202). A la suite du processus de décentralisation, les ONG vont alors se multiplier pour venir en aide aux collectivités locales ayant peu de moyens financiers.

Selon la direction du SPONG, le nombre d'ONG officiellement reconnues au Burkina Faso est de 570 en 2009, le plus grand nombre d'ONG, par ordre décroissant, étant d'origine du Burkina Faso, de France, des Etats-Unis, de Suisse et d'Italie. Outre celles actives à l'échelle nationale, le plus grand nombre d'ONG se trouvent dans la région du Centre. Les principaux domaines d'intervention sont la lutte contre le SIDA, le domaine de la santé, l'agriculture, l'hydraulique et l'éducation.

L'aide extérieure apportée par les ONG a presque décuplée en 10 ans, passant de 1'626 millions de FCFA en 1995 à 15'966 millions de FCFA en 2005, représentant alors 4.52% de l'ensemble de l'aide extérieure (353'472 millions de FCFA) et 4.37% des recettes propres (hors dons) réalisées par l'Etat (365'760 millions de FCFA).

**Graphique 12 : Evolution de l'aide extérieure par donateur (en millions de FCFA), 1995-2005**



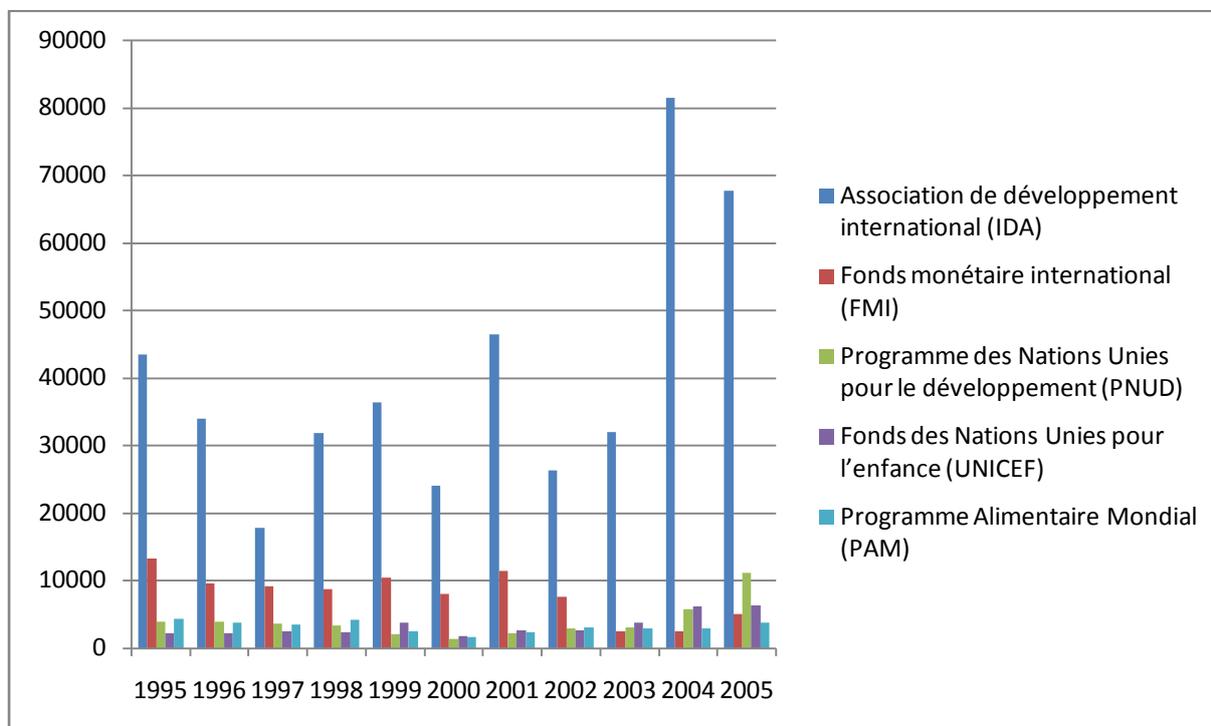
Source : Direction Générale de la Coopération / Ministère de l'Economie et des Finances

Parmi les cinq premiers donateurs du système des Nations Unies en 2005, c'est l'Association internationale de développement (IDA) qui domine pour la période 1995-2005 avec 67'810 millions de FCFA en 2005, suivi par le PNUD avec 11'142 millions de FCFA qui a dépassé les aides du FMI depuis 2003 [Graphique 13]. Entre 1994 et 2007, les engagements de l'Association internationale de développement (AID) en faveur du Burkina Faso s'élevèrent au total à 1,2 milliards d'USD et ont permis de financer 72 projets<sup>388</sup>. Depuis 1969, les engagements totaux de l'IDA au Burkina Faso se sont élevés à 2,3 milliards de dollars, répartis entre 80 opérations<sup>389</sup>.

<sup>388</sup> L'Association de développement international (IDA en anglais) est l'institution de la Banque mondiale qui aide les pays les plus pauvres de la planète. Créée en 1960, l'IDA vise à réduire la pauvreté en accordant des dons et des prêts sans intérêt destinés à financer des programmes de nature à stimuler la croissance économique, à atténuer les inégalités et à améliorer les conditions de vie des populations.

<sup>389</sup> Banque mondiale, *L'IDA en action. Croître en dépit des obstacles*, 2009.

**Graphique 13 : Evolution de l'aide du système des Nations Unies selon les cinq premiers donateurs en 2005 (en millions de FCFA), 1995-2005**

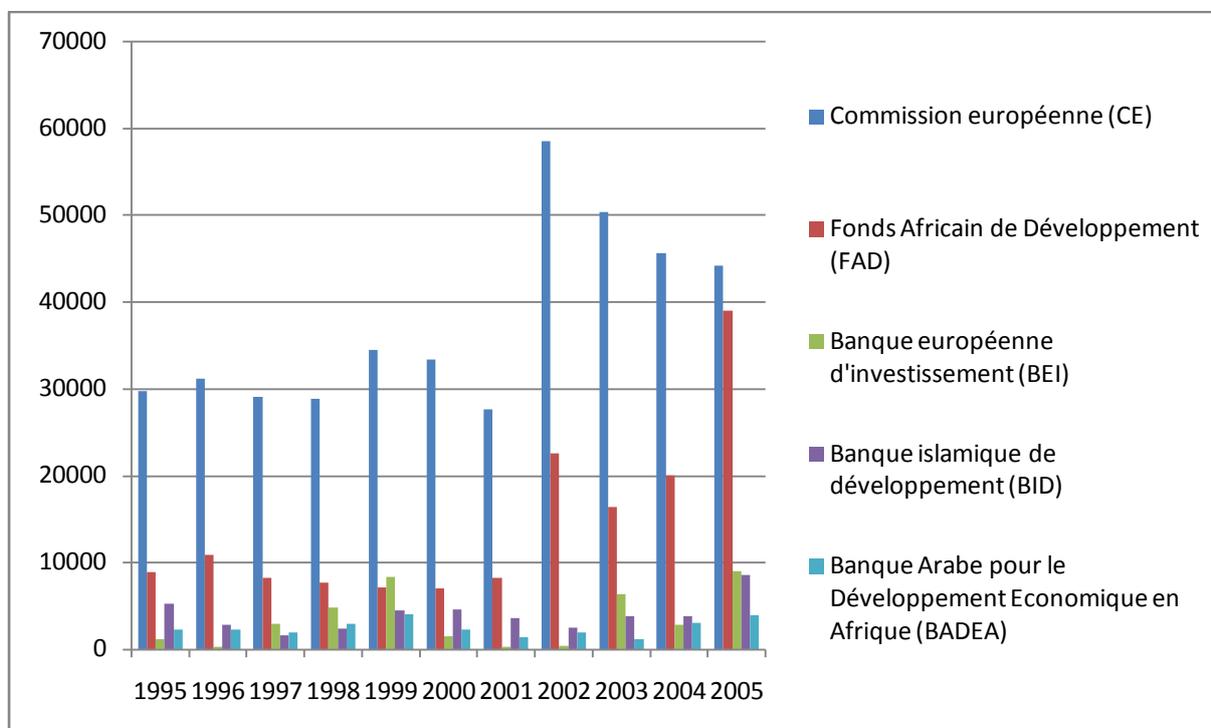


Source : Direction Générale de la Coopération / Ministère de l'Economie et des Finances

Parmi les cinq premières institutions multilatérales autres que le système des Nations Unies en 2005, c'est la Commission Européenne qui domine la période 1995-2005, avec 44'257 millions de FCFA en 2005, suivie par le Fonds Africain de Développement, avec 38'992 millions de FCFA, qui a connu une considérable augmentation depuis les années 2000 [Graphique 14]. L'Union Européenne intervient depuis longtemps au Burkina Faso, bien avant les négociations quant à la mise en place des Accords de Partenariat Economique (APE) initiées en 2004 avec l'Afrique de l'Ouest. Actuellement, la tendance est que l'aide extérieure s'harmonise à travers l'Union Européenne, les pays donateurs passant par celle-ci plutôt que d'intervenir directement<sup>390</sup>.

<sup>390</sup> Les exemples du marché central (discuté en page 224) ou du marché de Gounghin (discuté en page 232) illustrent cette tendance.

**Graphique 14 : Evolution de l'aide extérieure par selon les cinq premières institutions multilatérales en 2005, autres que le système des Nations Unies (en millions de FCFA) 1995-2005**

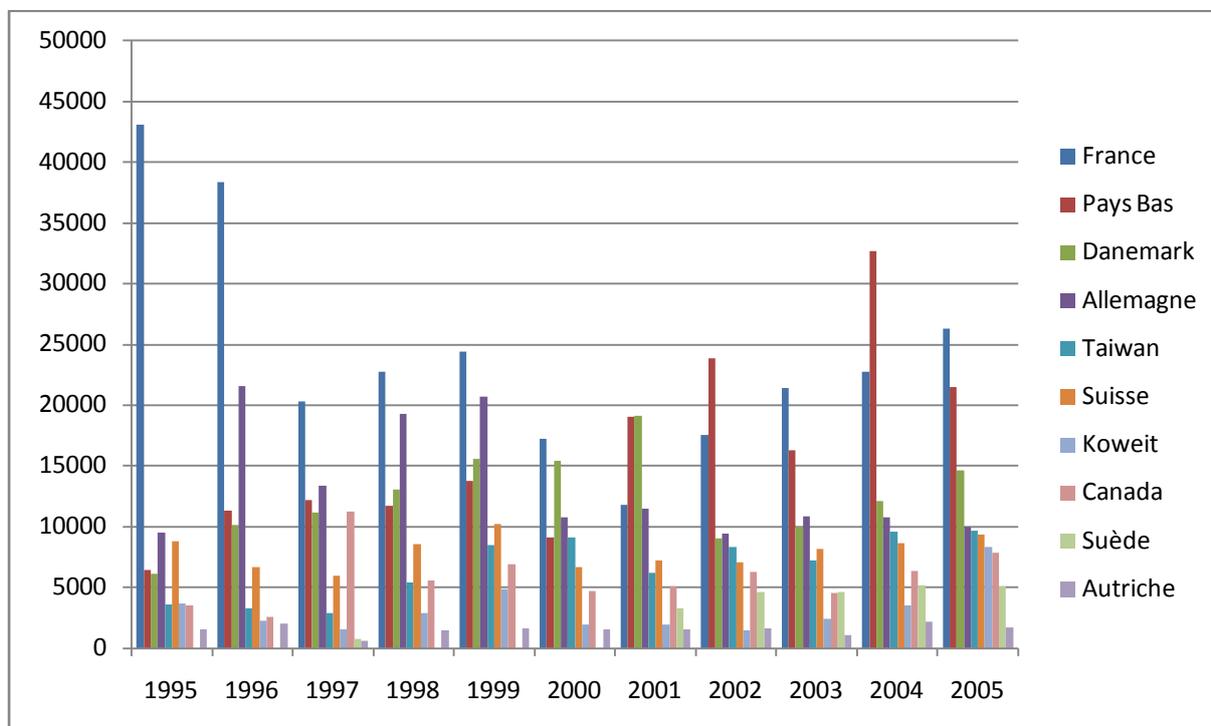


Source : Direction Générale de la Coopération / Ministère de l'Economie et des Finances

Parmi les dix premiers bailleurs de fonds bilatéraux en 2005 se trouvent en tête la France, les Pays-Bas, le Danemark et l'Allemagne. La France et les Pays-Bas ont respectivement investi en 2005 plus de 26 milliards de FCFA et plus de 21 milliards de FCFA [Graphique 15]. Taiwan<sup>391</sup> et le Koweït apparaissent parmi les dix principaux donateurs depuis 2000, date depuis laquelle le Japon, la Norvège et l'Espagne n'accorde plus d'aide au Burkina Faso. Depuis 1996, la France a considérablement diminué son aide depuis 1997, en raison de ses efforts pour appuyer l'aide multilatérale à travers l'Union Européenne. Le début des années 2000 annonce une harmonisation générale de l'aide.

<sup>391</sup> En février 1994, le Burkina Faso normalisait ses relations diplomatiques avec Taiwan dont il affirma la souveraineté. Cette reconnaissance de Taïpei fut du même coup le divorce avec Pékin qui se retira de tous les projets de développement et cessa toute forme de coopération jusqu'à aujourd'hui.

**Graphique 15 : Evolution de l'aide bilatérale selon les dix principaux donateurs en 2005 (en millions de FCFA), 1995-2005**



Source : Direction Générale de la Coopération / Ministère de l'Economie et des Finances

Au niveau national, l'évolution de l'aide extérieure par secteur entre 1995 et 2005 se ventile principalement entre la « gestion de l'économie » (secteur constamment privilégié) avec 101'950 millions de FCFA en 2005, suivi des secteurs « agriculture, foresterie, pêche », « santé », « ressources naturelles » et « mise en valeur des ressources humaines »<sup>392</sup>.

Outre la Banque mondiale et les Pays-Bas qui sont intervenu au niveau étatique depuis les années septante, les principaux bailleurs de fonds actifs dans l'aménagement et la gestion urbaine de Ouagadougou sont la France (principalement à travers l'Agence Française de Développement (AFD) et la coopération avec l'agglomération lyonnaise), la Suisse, le Canada, le Danemark et les Pays-Bas, tous ces pays étant impliqués au niveau communal depuis le processus de décentralisation<sup>393</sup>.

### L'évolution du budget de la ville de Ouagadougou

Depuis les élections municipales de 1995, la Mairie mène une politique extérieure très active qui lui permet de multiplier les partenariats et d'augmenter de manière croissante son budget. Trois types de partenaires techniques et financiers sont à observer : les villes, les

<sup>392</sup> Source : Direction Générale de la Coopération / Ministère de l'Economie et des Finances

<sup>393</sup> Entretien du 26.04.09 avec Liliane Pierre,

réseaux de ville (ACBF, AIMF, VUP, Cities Alliance), et les organisations nationales et internationales (AFD, ONU-Habitat, Union Européenne)<sup>394</sup>. Les partenariats les plus importants en termes financier et d'échanges de savoir-faire sont l'agglomération lyonnaise (une dizaine de missions Ouagadougou-Lyon se déroule chaque année) et l'AFD. En tant que principal partenaire financier de la coopération décentralisée française, l'AFD contribue à soutenir les investissements de la commune à hauteur de 90% des investissements totaux : de 1995 à 2008, plus de 19 milliards de FCFA ont été engagés par l'AFD contre près de 2 milliards de FCFA provenant des villes et autres partenaires<sup>395</sup>.

L'évolution du budget municipal a connu un pic en 2000 avec plus de 10 milliards de FCFA, puis est progressivement descendu pour connaître une nouvelle augmentation dès 2007 (plus de 14 milliards de FCFA) [Graphique 16]. Le budget est caractérisé par des fortes périodes d'investissements sur fonds propres, notamment entre 1997 et 2001 (plus de 4 milliards de FCFA en 1997) et dès 2007 (près de 5 milliards en 2007). L'évolution des dépenses consacrées à la propreté a considérablement augmenté depuis 2000, passant de 216 millions de FCFA en 2001 à 1'423 millions en 2007<sup>396</sup>.

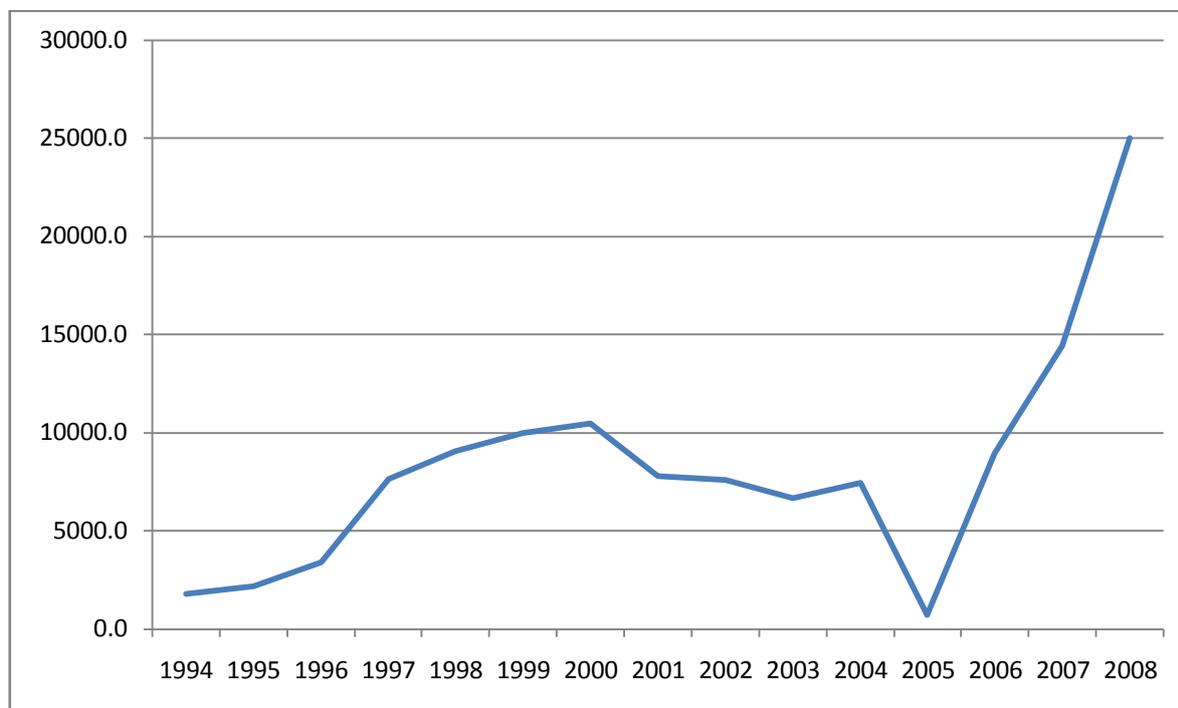
---

<sup>394</sup> L'influence de ces partenaires sur les politiques urbaines a été analysée dans la partie précédente de ce rapport (voir « La coopération décentralisée : une commune ouverte sur le monde » en page 85).

<sup>395</sup> Commune de Ouagadougou, *Bilan de l'action municipale de 1995 à 2008*. Cependant, ces chiffres sont sujets à caution, la somme des subventions de 1994 à 2008, selon la même source, est de 30 milliards de FCFA. Il n'est pas exclu que ce bilan de l'action municipale sont destinés à attirer les investissements de partenaires étrangers, et à les faire jouer en concurrence. De plus, Sylvain Bonkougou souligne qu'il n'y pas de véritable comptabilité en la matière au Burkina Faso : « Il y a des interventions diverses. Mais comme ça ne rentre pas le cadre budgétaire normal, on ne les comptabilise pas. Quant on comptabilise, on voit ce qui est venu de l'AFD qui est beaucoup, ça fait 4 milliards [au sujet du soutien apporté aux équipements marchands en 2006], là on cite. Mais dans la ville il y a des actions, il y a des partenariats entre associations du Nord et du Sud, des gens qui font chaque jour quelque chose dans la ville. Mais ça, ce n'est pas comptabilisé, on n'en parle pas. C'est comme s'il n'y avait rien qui se passait. Pourtant les citoyens, les associations, des ONG développent des initiatives à l'intérieur de la ville de Ouagadougou ! » (Entretien du 12.05.09).

<sup>396</sup> Commune de Ouagadougou, *Bilan de l'action municipale de 1995 à 2008*.

**Graphique 16 : Commune de Ouagadougou, évolution du budget municipal (ressources propres et dons) de 1994-2008 (en millions)**



Source: Direction des Affaires Financières et du Budget (DAFB), Commune de Ouagadougou

Le budget 2009 est estimé à 16'273 millions de FCFA, dont 23% issus des appuis extérieurs, et 6% de dotations de l'Etat<sup>397</sup>. Les subventions accordées à la commune ont fortement varié entre 1994 et 2008<sup>398</sup>. Celles-ci étaient très faibles l'année suivant les élections municipales (1.3% du budget municipal), puis connaissent un pic en 1997 (près de 40% du budget municipal), et connaissent ensuite une moyenne de 30% pour la période de 1997 à 2001. Les subventions stagneront entre 2002 et 2006 atteignant une moyenne de 2.4% durant cette période. Elles connaîtront un rebond conséquent en 2007, puis en 2008 pour atteindre le record de 46.5% du budget municipal.

### **Les investissements privés et les transferts de fonds**

Les investissements privés dans le domaine de l'immobilier proviennent d'une part de personnes morales (multinationales, banques, assurances, organisations internationales, ONG) et d'autre part de particuliers (citadins burkinabè et Burkinabè de l'étranger). Peu d'investissements dans l'immobilier semblent provenir de particuliers étrangers. Certains interlocuteurs observent parmi les citadins burkinabè l'émergence d'une catégorie de nouveaux riches qui investissent de manière considérable dans l'immobilier. L'apparition de

<sup>397</sup> Commune de Ouagadougou, *Bilan de l'action municipale de 1995 à 2008*.

<sup>398</sup> Source: *Direction des Affaires Financières et du Budget (DAFB), Commune de Ouagadougou*.

cette nouvelle classe supérieure est à mettre en perspective avec la libéralisation économique et les relations de types clientélistes avec le régime politique actuel. Dans le paysage ouagalais, les investissements dans la construction de villas s'observent tout particulièrement à « Ouaga 2000 ».

L'augmentation des transferts de fonds vers l'Afrique subsaharienne va de pair avec un intérêt grandissant des autorités locales et des banques privées dans les pays d'origine des migrants, mais aussi des organisations internationales (telles que l'ONU, la Banque mondiale et le FMI), et de la société civile pour ces fonds : « non seulement, les montants en jeu sont très importants en termes absolus et relatifs, mais les migrants se sont aussi révélés être de véritables « acteurs du développement » à travers le financement de projets individuels et collectifs grâce à leurs envois de fonds réguliers » (Sarr, 2009: 15).

Selon les estimations de la Banque mondiale<sup>399</sup>, l'Afrique aurait reçu, en 2007, 23,1 milliards d'USD en transferts de fonds, soit 6.8% du flux global des transferts de fonds officiels estimé à 337 milliards d'USD, l'Afrique subsaharienne bénéficiant de 11,7 milliards d'USD (Sarr, 2009 :16).

S'élevant à 126 milliards d'USD en 2004, les envois de fonds constituent la deuxième source de devises étrangères des pays en développement. Cette même année, les flux d'investissements étrangers directs ont atteint 165 milliards d'USD et le montant total de l'aide publique au développement 79 milliards d'USD (Mutume, 2005 :10-11). Cependant, la première source financière pour le Burkina Faso est l'aide publique au développement, le pays ayant reçu 641 millions d'USD d'aide publique au développement, 50 millions d'USD de transferts de fonds de l'étranger, et 14.35 millions d'USD d'investissements directs étrangers<sup>400</sup>.

Les économies fortement tributaires de ces transferts de fonds sont frappées de plein fouet lorsque ces flux diminuent soudainement, et des familles peuvent du jour au lendemain se retrouver démunies. Les flux à destination du Burkina Faso se sont effondrés, passant de 187 millions de dollars en 1988 à 67 millions en 1999, en grande partie du fait de la crise économique de la Côte d'Ivoire, où travaillent de nombreux Burkinabè [Graphique 17]. En conséquence, la part des transferts de fonds dans le PIB a diminué, passant de 8,8 % en 1980 à 2,6 % en 1999 (Mutume, 2005: 12). Cette instabilité a ensuite contribué au déclin des envois de fonds en provenance de Côte d'Ivoire ainsi qu'à l'augmentation de la pauvreté au Burkina Faso au cours de la période 1998-2003 selon Lachaud (2005) : en 1998, plus de la

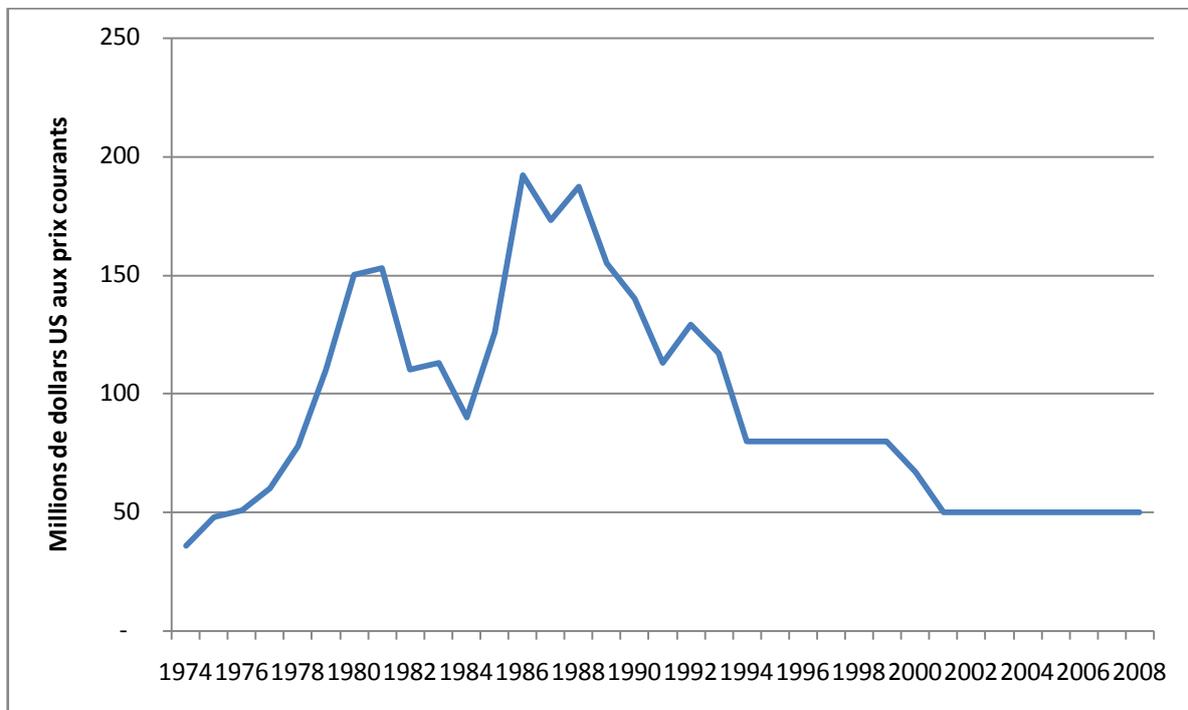
---

<sup>399</sup> Les transferts effectués de manière informelle vers l'Afrique, non comptabilisé par la Banque mondiale, seraient deux à trois fois supérieurs aux transferts officiels. Autant les chiffres officiels ou informels peuvent être imprécis car de nombreux pays africains ne disposent pas d'instruments statistiques adaptés pour évaluer avec précision ces transferts d'argent.

<sup>400</sup> OECD, *Development Assistance Committee 2010* et UNCTAD, *Handbook of Statistics 2009*. Selon les derniers chiffres disponibles, en 2008, l'aide publique au développement du Burkina Faso s'élève à 998 millions d'USD, les investissements directs étrangers à 137 millions d'USD et les transferts de fonds à 50 millions d'USD.

moitié des ménages burkinabè disposant de transferts bénéficiaient d'une redistribution en provenance du territoire ivoirien, cette proportion n'était plus que d'un quart cinq ans plus tard. En 2008, les transferts de fonds en direction du Burkina Faso ne sont plus que de 50 millions de dollars, et représentent 0.6% du PIB.

**Graphique 17 : envoi de fonds des travailleurs migrants Burkinabè (1971-2008)**



Source : UNCTAD, Handbook of Statistics 2009

Deux pics sont atteints - avant et à la fin de la période révolutionnaire (153 millions d'USD en 1981 et 192 millions d'USD en 1986) - et c'est après la dernière augmentation de 1993 (117 millions d'USD) que les transferts diminuent jusqu'en 2008. La période révolutionnaire, tout comme la période de la Rectification ont vu une diminution de ce flux financiers. La diminution des transferts dès 2001 est à rapporter à la situation en Côte d'Ivoire, pays qui représente en moyenne 90% de l'ensemble des transferts des migrants du Burkina Faso (Diasso-Yameogo and Ouedraogo, 2005: 23). Se basant sur les transferts reçus par les services de Western Union de la Société Nationale des Postes (SONAPOST) pendant cinq mois en 2003, l'étude de Diasso-Yameogo et Ouedraogo (2005: 12-13) note que ces transferts proviennent de 82 pays, dont 26 en Afrique, 20 en Europe et deux d'Amérique du Nord : les cinq plus nombreuses transactions provenaient de Côte d'Ivoire, de la France, d'Italie, des Etats-Unis et du Gabon.

L'immobilier représente le premier secteur d'investissement pour la diaspora. Les migrants envoient de l'argent ou font le déplacement au pays pour acquérir une parcelle ou pour réaliser une nouvelle construction ou améliorer leur habitat, et « la crise en Côte d'Ivoire et les difficultés rencontrées au retour au pays a exacerbé cette demande en logement des migrants qui ont pris conscience que disposer d'une maison d'habitation pourrait être une

des conditions d'une bonne réinsertion de retour au pays » (Diasso-Yameogo and Ouedraogo, 2005: 26). Cependant, Diasso-Yameogo et Ouedraogo (2005: 26) relèvent que des migrants ont été abusés par des membres de leur famille qui n'ont pas réalisé des projets qui leur avaient été confiés. Ainsi, les migrants éprouvent de plus en plus de réticence à transférer l'argent à des intermédiaires, et préfèrent transférer directement leur épargne sur leur compte, en attendant d'être en mesure d'engager leurs propres projets. La plupart des banques<sup>401</sup> se sont lancées dans des actions de mobilisation et de sécurisation de l'épargne des migrants burkinabè en initiant des missions de prospection et de sensibilisation avec le concours des services consulaires et des associations des ressortissants, comme c'est le cas en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Sénégal et en France, et plus récemment l'intérêt se porte sur le Ghana, l'Italie et les Etats-Unis (Diasso-Yameogo and Ouedraogo, 2005: 31). Ces banques sont en concurrence pour mobiliser l'épargne de la diaspora et offre des produits spécifiques à travers des partenariats avec des sociétés immobilières, pour l'acquisition de parcelles, de maisons ou la mise en œuvre de projets [Encadré 13].

---

<sup>401</sup> Huit banques commerciales sont présentes au Burkina Faso et toutes ont leur siège dans la capitale : la Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Artisanat du Burkina (BICIA-B) créée en 1973, la Banque Internationale du Burkina (BIB) créée en 1974, la Banque Agricole et Commerciale du Burkina (BACB) créée en 1986, la Société Générale de Banques (SGBB) créée la même année, la Banque commerciale du Burkina (BCB) créée en 1988, la *Bank of Africa* (BOA-Burkina) créée en 1997, Ecobank créée en 1997, la Banque sahélo-saharienne pour l'investissement et le commerce (BSSIC) créée en 2004 et la Banque Atlantique créée en 2006. Toutes ces banques effectuent des transferts de fonds des migrants, notamment avec les opérateurs spécialisés que sont *Western Union*, qui opère au Burkina Faso depuis 1998, et *MoneyGram* depuis 2003.

### ENCADRE 13 : INVESTIR AU PAYS

Afin d'assister les burkinabè vivant à l'étranger, et surtout de les inciter à investir au Burkina Faso, l'Etat a créé en 1993 le Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Etranger (CSBE), rattaché au Ministère des Affaires Etrangères. Chaque année, le CSBE organise des missions à l'étranger pour informer les compatriotes des structures nationales en matière de transfert de fonds, d'acquisition de bien immobiliers et de sécurité sociale. Un des projets appuyés par le CSBE, en collaboration avec l'Organisation Internationale pour les Migrations, est le programme MIDA (Migration pour le développement en Afrique) consistant à faciliter les transferts de savoir-faire et de ressources de la diaspora burkinabè pour le développement du pays d'origine. À la suite de ce programme, un site Internet a été lancé en 2006 à l'attention de la diaspora : [www.burkinadiaspora.bf](http://www.burkinadiaspora.bf).

Des banques telles que la BIB, la BCB, la BACB ou la Banque Atlantique s'associent aux projets du CSBE pour favoriser l'investissement immobilier via le CEGECI et la SONATUR. Le CSBE participe aussi diffuser les différents offres immobilières concernant le projet ZACA ou les projets de la société AZIMMO. La SONATUR centre ses actions sur l'aménagement et la viabilisation des parcelles à « Ouaga 2000 ». Ce sont généralement les parcelles les mieux aménagées (en zone A) qui sont demandées par la diaspora.

Le CEGECI s'est engagé à faciliter l'acquisition ou la construction d'un logement pour les Burkinabè vivant à l'étranger à travers le Projet Diaspora-Investir au Pays (PDIP). Le PDIP se veut un cadre d'investissement immobilier sûr par la garantie au niveau des transactions financières et par la variété des options au niveau de l'investissement. Les possibilités sont les suivantes : achat d'une villa économique déjà construite par le CEGECI, construction d'une villa sur une parcelle déjà acquise, construction d'une maison dans son village, ou la mise en location pour le compte du propriétaire. À Ouagadougou, Le CEGECI compte à son actif au bénéfice de la diaspora des villas de la cité AN IV et de la cité AN III, et a lancé le projet de construction de 185 logements économiques à « Ouaga 2000 ».

Auparavant gestionnaire, le CEGECI s'est vu confié en 2000 une nouvelle attribution en matière de construction en raison de l'augmentation constante de la demande de logements. Le gouvernement, en partie à travers le CEGECI, a lancé en 2007 un programme de construction de 10'000 logements sociaux et économiques dans le pays.

### 3. LA CIRCULATION DES CONNAISSANCES

La circulation accrue des connaissances au Burkina Faso est révélatrice de l'ouverture du pays depuis la fin de la Révolution. Au sortir de la période révolutionnaire, le champ de la communication a connu de nombreuses mutations expliquent Balima et Frère (2003: 13) : « éclosion du pluralisme dans le secteur des médias, implantation des nouvelles technologies de l'information, multiplication des productions cinématographiques et théâtrale, intensification de l'utilisation de la communication dans les projets de développement ». Bien que se concentrant principalement dans les centres urbains, les moyens de communications permettent à différentes catégories sociales de se tenir au courant de l'actualité nationale et internationale, des modèles urbains et références architecturales du monde, ou des styles de vies produits et reproduits à travers différentes images dont les clips vidéos de la sous-région (pour les chaînes locales et nationales) et de l'Afrique subsaharienne en général, de la France et des Etats-Unis (pour les personnes abonnées aux chaînes par satellite, plus rarement pour les chaînes locales et nationales).

Cependant, cette diversification de l'information, permise par une libéralisation des médias, s'inscrit dans un contexte politique marqué par la personnalisation du pouvoir et l'absence d'alternance<sup>402</sup>. Les élections municipales du 23 avril 2006 étaient les premières à s'inscrire dans le cadre de la décentralisation et ont consacré la « communalisation intégrale » du pays. Ces municipales ont confirmé l'hégémonie du Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP) au pouvoir, dont se sont réclamés plus de 72 % des nouveaux élus<sup>403</sup>. L'opposition a subi ensuite une lourde défaite aux élections législatives de 2007 marquées par une large victoire du CDP et aux partis de la mouvance présidentielle. L'opposition représente seulement 13,5 % des sièges au sein de l'Assemblée Nationale (66 % pour le CDP et 20,5 % pour la mouvance présidentielle), avec ses 15 sièges sur 111 au total. En près de vingt ans de règne, le pouvoir de Blaise Compaoré n'a réellement été déstabilisé que lors des contestations suscitées par l'assassinat de Norbert Zongo.

L'ouverture communicationnelle du pays se donne à lire dans ses formes urbaines. Certains architectes ouagalais soulignent en particulier l'importance de la demande de modèles et de matériaux nouveaux exprimée par leur clientèle voulant construire une villa. Les maisons à étages (« duplex ») et les toits en pente constituent par exemple une demande récente. De nouveaux modes de construction apparaissent comme la structure en aluminium, les grandes parois vitrées, les pavés de couleur, les toitures imitant les tuiles, etc. Par ailleurs,

---

<sup>402</sup> Classé, par exemple, 122<sup>e</sup> sur 166 pays en 2009 par la *Economist Intelligence Unit*, le Burkina Faso est qualifié de régime « autoritaire ». Cette catégorie de régime comprend des pays tels que le Niger, la Côte d'Ivoire ou le Togo. Le Burkina Faso se trouve cependant « bien classé » dans cette catégorie, notamment en raison d'un bon score au niveau des libertés civiles et de la culture politique.

<sup>403</sup> Ce soutien au CDP a été facilité par la tenue des élections présidentielles en 2005 qui ont permis d'assurer au parti majoritaire un large soutien populaire pour les municipales de 2006, reportées de 2005 à 2006 pour cette raison.

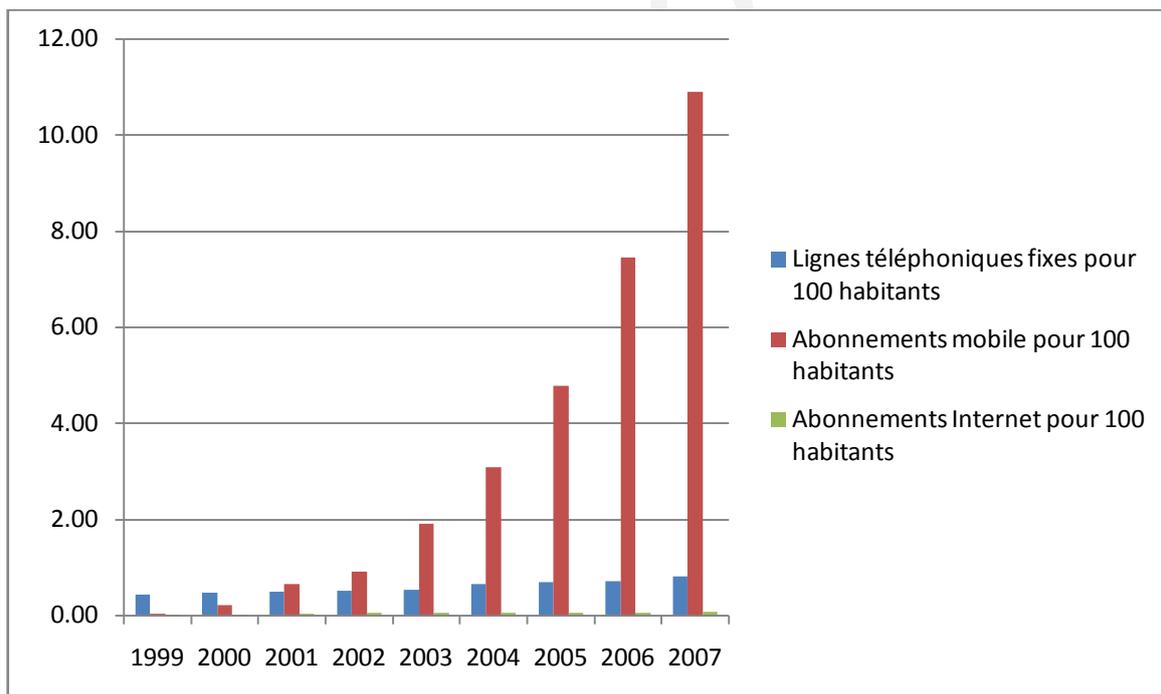
une tendance à intégrer aux villas des éléments néo-classiques (colonnes, faux-plafonds moulés, bas-reliefs, fontaines, etc.) s'observe à « Ouaga 2000 »<sup>404</sup>.

## L'essor de la téléphonie mobile

Avec 28.5 millions de lignes téléphoniques fixes en 2006, l'Afrique compte une part de 2% du total mondial des lignes téléphoniques<sup>405</sup>. Entre 2001 et 2006, la croissance du nombre de lignes fixes a été de 6.2% en Afrique, plaçant le continent en deuxième position mondiale, juste après l'Asie avec 9.7% de croissance<sup>406</sup>.

121'770 lignes téléphoniques fixes ont été recensées en 2007 pour l'ensemble du Burkina Faso, alors qu'en 2002 61'910 lignes étaient en activité<sup>407</sup>. Le nombre de lignes téléphoniques fixes a donc presque doublé en l'espace de cinq ans, alors que le ratio pour 100 habitants est passé de 0.51 à 0.82. Par rapport au nombre d'habitant, c'est le domaine de la téléphonie mobile qui domine avec un ratio qui a décuplé pour la même période (de 0.92 à 10.9) [Graphique 18].

**Graphique 18 : évolution des télécommunications pour 100 habitants au Burkina Faso (1999-2007)**



Source : Union Internationale des Télécommunications, statistiques 2009

<sup>404</sup> La construction de nombreuses villas de haut standing est à mettre en perspective avec l'ouverture de nouveaux supermarchés (la chaîne Marina Market en particulier) et l'apparition récente de magasins de meubles et d'appareils électroménagers importés.

<sup>405</sup> Près de 80% des lignes étant concentrées dans seulement six pays, et principalement en milieu urbain : Algérie, Egypte, Maroc, Nigeria, Afrique du Sud et Tunisie.

<sup>406</sup> ITU, *Telecommunication/ICT markets and trends in Africa*, 2007:8.

<sup>407</sup> Union Internationale des Télécommunications, statistiques 2009.

Les lignes fixes sont gérées par l'Office National des Télécommunications (ONATEL), opérateur historique gérant aussi l'accès à Internet. En outre, cette société est active dans la téléphonie mobile depuis 1996 à travers sa filiale spécialisée TELMOB. Selon le rapport annuel de gestion de l'ONATEL 2009, le chiffre d'affaire de l'activité fixe et Internet a connu une croissance de 2.7% en 2009, alors qu'il était en baisse en 2008. Il s'établit à 45 milliards de FCFA pour l'année 2009. Le chiffre d'affaire de la téléphonie mobile a progressé de 36.5% en 2009 pour s'établir à 66.5 milliards de FCFA. En 2006, la société a été privatisée lorsque le Groupe Maroc Telecom, filiale de Vivendi, a racheté, suite à un appel d'offre international, 51% des parts de la société, l'Etat burkinabè n'en possédant alors plus que 23%.

La libéralisation du secteur des télécommunications a été entamée fin 1998, avec la création de l'autorité de régulation des télécommunications et la suppression du monopole de l'ONATEL sur l'ensemble du secteur en vertu de la loi 051/98/AN<sup>408</sup>. Cette réforme est destinée à favoriser une meilleure couverture du territoire, améliorer la qualité des services et à encourager une baisse des prix. Bien que les tarifs pratiqués par l'ONATEL aient été revus à la baisse en 2004, notamment pour l'accès à Internet, ils sont cependant encore jugés trop élevés par la minorité qui y a accès et le niveau des services fixes fait l'objet de nombreuses critiques<sup>409</sup>. En revanche, le secteur mobile continue de croître : 1'611'000 abonnements (pré et post-payés) ont été recensés en 2007 [Graphique 19] par les trois opérateurs mobiles du pays, TELMOB, CELTEL (devenu ZAIN en 2008)<sup>410</sup> et TELECEL<sup>411</sup>. ZAIN est le leader du marché de la téléphonie mobile avec 1 million d'abonnés actifs depuis 2008 (CNUCED, 2009 : 24).

---

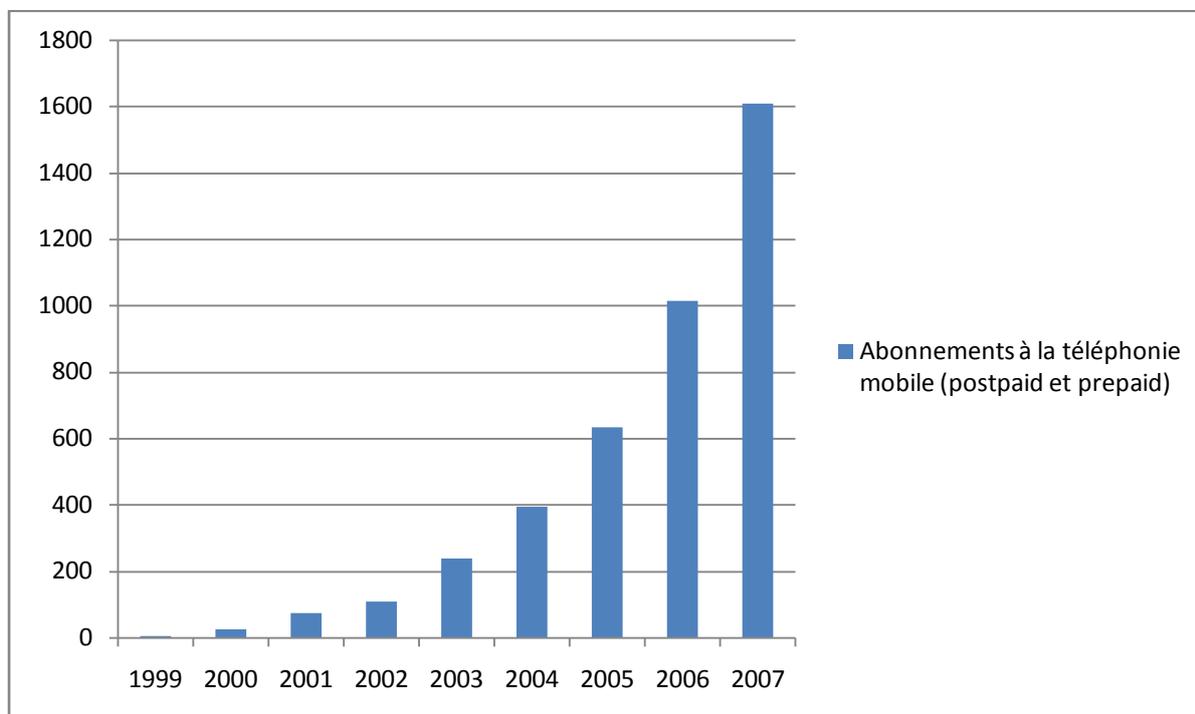
<sup>408</sup> Promulguée en 1999, cette loi vise à ouvrir le marché des télécommunications, à stimuler la participation du secteur privé au financement du développement des réseaux et des services et à créer une autorité de réglementation.

<sup>409</sup> Evaluation du potentiel du « m-business » en Afrique subsaharienne : le cas du Burkina Faso. *Centre du commerce international/OMC*, 2006 :43.

<sup>410</sup> ZAIN est présent dans 15 pays africains. La société, auparavant détenue par un groupe koweïtien, a été rachetée en 2010 par le numéro un indien de la téléphonie mobile, Bharti Airtel. CELTEL International est présent au Burkina Faso depuis 1998.

<sup>411</sup> TELECEL Burkina, actuellement TELECEL Faso, a été créé par TELECEL International en 2000, qui est présent dans trois pays africain. La société est détenue majoritairement depuis 2008 par Planor Afrique, un holding fondé par l'homme d'affaire burkinabé, Appolinaire Compaoré. La holding a été au centre d'un procès lorsqu'a été découvert que les caisses de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ont servi à acheter des actions de TELECEL.

**Graphique 19 : évolution du nombre d'abonnements aux téléphones portables au Burkina Faso, en milliers (1999-2007)**



Source : Union Internationale des Télécommunications, statistiques 2009

Cet essor est comparable à celui du continent africain qui a connu une croissance de 46.2% des abonnements à la téléphonie mobile entre 2002 et 2005<sup>412</sup>. En termes de croissance de la connectivité, la première place mondiale revient à l'Afrique subsaharienne, bien que le niveau des taux soit encore très faible (103 abonnés par 1000 habitants)<sup>413</sup>.

Au Burkina Faso, les services de messages courts (SMS), lancés par TELMOB en 2002, connaissent un engouement croissant, surtout chez les jeunes, mais leur développement est freiné par l'illettrisme. L'illettrisme est aussi une des raisons qui explique la faible progression d'Internet en Afrique, outre des questions de coûts d'accès (la connexion Internet y est la plus chère au monde eu égard au revenu de la population) et d'infrastructures (les bandes passantes, de faible capacité, rendent les connexions très lentes). Moins de 3% des abonnements Internet recensés au monde sont localisés en Afrique en 2006<sup>414</sup>. La progression des abonnements au Burkina Faso est très faible, passant de

<sup>412</sup> ITU, *Telecommunication/ICT markets and trends in Africa*, 2007:10.

<sup>413</sup> Le nombre total de téléphones mobiles dans le monde a dépassé le nombre de téléphones fixes en 2002 ; à la fin de 2008, le nombre de téléphones mobiles dans le monde était estimé à quatre milliards. Aucune autre technologie ne s'est répandue aussi vite à travers le monde. L'Europe de l'Est et l'Asie Centrale viennent en tête des régions en développement, en ce qui concerne le taux d'abonnement téléphonique qui a plus que doublé entre 2000 et 2004. (Banque mondiale, *Information et Communications pour le Développement : Tendances et Politiques mondiales*, 2006).

<sup>414</sup> ITU, *Telecommunication/ICT markets and trends in Africa*, 2007:13.

2'300 abonnements en 1999 à 11'760 en 2007. Bien que le ratio d'abonnement pour 100 habitants soit de 0.07 en 2006 pour le pays (1.3 pour l'Afrique), il est généralement considéré comme trois fois plus élevé car un abonnement est généralement utilisé par plusieurs membres d'un ménage ou par différents clients d'un cyber-café<sup>415</sup>.

## Médias et liberté d'expression

La presse écrite existe au Burkina Faso depuis 1919, date de la fondation de la colonie de Haute-Volta. Lors de la période coloniale, seuls des citoyens français pouvaient éditer des journaux. Suite à l'Indépendance, le paysage médiatique s'est diversifié avec l'apparition d'une dizaine de titres de la presse écrite, les premières émissions radiophoniques en direct en 1960, et l'introduction de la télévision trois ans plus tard. Sous le règne de Thomas Sankara, un monopole d'état sur l'information est instauré de fait lorsque que les bureaux du dernier quotidien privé sont brûlés (Balima and Frère, 2003: 19). Les médias servent alors essentiellement d'organes de propagande pour le gouvernement.

L'essor de la presse date de 1991 suite à l'adoption de la Constitution de la quatrième République qui garantit la liberté d'expression (art. 6) et les libertés d'opinion, de presse et le droit à l'information (art. 7). La loi n°56/93/ADP du 30 décembre 1993 concernant le Code de l'information a été promulguée en 1994. Le Code réaffirme, en son article premier, que le droit à l'information fait partie des droits fondamentaux du citoyen burkinabè. Alors que processus de libéralisation est enclenché, le principe de la liberté d'exploitation des stations privées de radiodiffusion sonores ou télévisuelles est adopté par décret en 1995, date à laquelle la radio et la télévision connaissent un développement considérable [Encadré 14]. À cette date est créé le Conseil supérieur de l'information afin de soustraire la gestion de l'information de l'autorité exclusive des pouvoirs politiques. À la suite de l'expansion des nouvelles technologies de l'information et de la communication dès les années 2000, ce conseil est renommé Conseil supérieur de la communication (CSC) en 2005. Le CSC veille à l'application de la législation et de la réglementation relative à la communication au Burkina Faso. Bien que se déclarant indépendant, le CSC est en majorité composée de membres du gouvernement, dont le Président qui est membre permanent.

---

<sup>415</sup> Les cybercafés sont surtout utilisés pour consulter des e-mails, aller sur des sites de rencontres, consulter la presse internationale, visionner des clips sur youtube, télécharger de la musique, etc. Depuis quelques années, le nombre de cybercafés semble connaître une constante progression.

#### ENCADRE 14 : UN PAYSAGE MEDIATIQUE VARIE

De nombreux medias sont présents au Burkina Faso depuis 1991.

Quatre quotidiens sont édités au Burkina Faso : *Sidwaya* (premier quotidien gouvernemental fondé en 1984), *L'Observateur Paalga* (premier quotidien privé fondé en 1973, retiré en 1984 et rétabli en 1991), *Le Pays* (fondé en 1991) et *L'Express du Faso* (fondé en 1998). Une dizaine d'hebdomadaires - dont le journal satirique *Le Journal du Jeudi* fondé en 1991 et *L'Indépendant* journal d'opinion fondé en 1993 par Norbert Zongo – et quelques mensuels, la plupart liés à des organismes culturels ou religieux, complètent la presse écrite en langue française. À Ouagadougou, il existe un mensuel gratuit « Ouaga Planet » qui est un magazine « branché » procurant diverses informations sur la ville (défilés de mode, concerts, shopping, publi-reportages, petites annonces, etc.). Une dizaine de titres en langues nationales est principalement soutenue par des ONG et des programmes de développement ruraux.

En 2003 est lancé leFaso.net, un portail d'informations en ligne animé par des Burkinabè du pays et de la diaspora. L'objectif du site est de donner une visibilité internationale au Burkina Faso à travers une sélection d'articles de presse et la réalisation de dossier d'actualité. D'autres webzines, comme faszine.com en ligne depuis 2005, et divers blogs permettent aussi une diffusion internationale de l'information.

Outre les éditions *Sidwaya*, l'Etat dirige à travers la RTB une station de télévision nationale – depuis peu accessible internationalement par satellite - et une station de radiodiffusion nationale ainsi que ses chaines régionales. Une trentaine de radios privées, soit commerciales, soit confessionnelles, existent aux cotés de quelques radios internationales telles que *Radio France Internationale*, *La Voix de l'Amérique*, *BBC Afrique* et *Africa n°1*. Cinq chaines, deux confessionnelles et trois commerciales, se partagent le marché privé de la télévision : *Canal Viim Koéga* (CVKTV) fondé en 1996 par la Fédération des églises et missions évangéliques, *Impact TV* fondé en 2010 par le Centre international d'évangélisation mission intérieure africaine (ces deux chaines illustrent l'influence croissante du protestantisme américain et ghanéen au Burkina), *Canal 3 Burkina*, chaine commerciale fondée en 2000 et émettant depuis 2002, *Sport et Musique Télévision* (SMTV) créée la même année et *TVZ Africa* lancée en 2009. Le promoteur qui gère *Canal 3* est la famille Fadoul, d'origine libanaise, travaillant dans le BTP. À l'origine de l'aménagement de « Ouaga Plage » et du Club de l'aviron le long du barrage n°3, le promoteur de *TVZ Africa* est propriétaire de la radio *Horizon FM*, première radio privée de l'Afrique de l'Ouest. Récemment, une nouvelle chaine de télévision promue par François Compaoré vient d'être inaugurée : BF1 « la télé qui ose ».

La seule chaine internationale accessible sans le câble est *Africable*, fondée en 2004 à Bamako. *TV 5* peut être visionnée moyennant l'achat d'une petite antenne, et les autres chaines telles que *Canal +* ou *RTL* peuvent être captées par des antennes paraboliques. Les vidéoclips, les *telenovelas* et des séries télévisées ivoiriennes ou burkinabè occupent une place de choix au sein des programmes télévisuels de la RTB et des chaines commerciales.

En 2008, le pays compte 119 radios et 24 télévisions ayant reçu une licence d'émission, ainsi que plus de 100 publications dans le secteur de la presse<sup>416</sup>. Le Burkina Faso est classé 57<sup>ème</sup> sur 175 pays recensés par le classement mondial de la liberté de presse établi en 2009 par Reporters sans Frontière<sup>417</sup>. La situation du pays est catégorisée par cette ONG internationale comme ayant des « problèmes sensibles », principalement en raison de l'assassinat de Norbert Zongo, « l'affaire la plus emblématique du continent pour la liberté de presse ».

Norbert Zongo était rédacteur en chef de l'hebdomadaire critique *L'Indépendant*, fondé en 1993, et membre fondateur du Mouvement Burkinabé des Droits Humains et des Peuples (MBDHP), établi en 1989. Le 13 décembre 1998, le journaliste, ainsi que trois de ses compagnons, sont retrouvés morts, carbonisés dans une voiture à Sapouy, à 100 kilomètres au sud de la capitale. Norbert Zongo enquêtait sur la mort de David Ouédraogo, le chauffeur de François Compaoré, conseiller à la Présidence et frère du chef de l'Etat. L'assassinat de ce journaliste très engagé en faveur de la liberté d'expression, traquant depuis le coup d'Etat de 1987 morts et disparitions suspectes qu'il attribuait au régime de Blaise Compaoré<sup>418</sup>, a suscité une vive émotion populaire qui s'est transformé en mouvement de contestation regroupant des étudiants, journalistes, opposants politiques et militants des droits de l'homme. En janvier 1999, des journées de grèves et des opérations « villes mortes » se succèdent jusqu'à ce que le pouvoir, dépassé par les événements et mis sous pression par les bailleurs de fonds, soit contraint de mettre en place une commission d'enquête indépendante. Celle-ci remet son rapport quatre mois plus tard, et livre les noms de six suspects, tous membres du régiment de la sécurité présidentielle. A cette annonce d'autres manifestations, sanctionnées par des centaines d'arrestations, éclatent dans le pays et obligent Blaise Compaoré à donner une allocution télévisuelle où il s'engage à résoudre cette affaire. Finalement, seul l'un des six suspects sera inculpé en 2001 « d'incendie volontaire » et « assassinat »<sup>419</sup>. Mais en 2006, la justice du Burkina Faso prononce un non-lieu en sa faveur, qui permet à celle-ci de déposer le dossier au greffe pendant dix ans, au terme desquels il serait définitivement clos<sup>420</sup>.

---

<sup>416</sup> Rapport national sur le Burkina Faso du conseil des droits de l'homme des Nations Unies, 2008.

<sup>417</sup> Pour comparaison, le Mali est classé 30<sup>ème</sup> sur 175, la France est classée 43<sup>ème</sup>, et la Cote d'Ivoire 103<sup>ème</sup>. Un baromètre de la liberté de presse accompagne ces classements et cinq facteurs y sont recensés : les journalistes emprisonnés ou tués, les collaborateurs emprisonnés ou tués, et les net-citoyens emprisonnés.

<sup>418</sup> À la mort de Thomas Sankara, toujours non élucidée, s'ajoutent celles de Henri Zongo et Boukary Lingani en 1989, les autres acteurs de la Révolution avec Blaise Compaoré. D'autres personnes, dont des étudiants, un professeur et un opposant politique, ont été retrouvées mortes dans des conditions suspectes durant les années nonante.

<sup>419</sup> Egalement condamné en 2000 pour avoir « séquestré et torturé à mort » David Ouédraogo, le sergent Kafando a pourtant continué, selon Reporters sans Frontières, à mener une vie tranquille dans son domicile de la capitale, percevant toujours sa solde de militaire.

<sup>420</sup> Pourtant, en octobre 2006, Reporters sans frontières a demandé à la justice de rouvrir le dossier car, selon l'ONG, des passages du rapport de la commission d'enquête indépendante - mettant en

Ainsi, au « pays des hommes intègres », bien que la critique soit admise et que des enquêtes dérangeantes soient largement publiées<sup>421</sup>, mettre en cause le chef de l'Etat, sa famille ou ses plus proches alliés – tels que François Compaoré ou sa belle-mère Alizéta Ouédraogo - reste un exercice difficile. Plusieurs journalistes continuent de recevoir des menaces plus ou moins explicites : deux journalistes du bimensuel privé *L'Événement* ont ainsi été condamnés à deux mois de prison avec sursis pour diffamation envers François Compaoré en 2007<sup>422</sup>.

## Les architectes : formation et style architectural

Selon Biehler (2010 : 108), l'aménagement urbain au Burkina Faso est toujours inspiré de modèles occidentaux importés, principalement en raison du cursus de formation des professionnels de la ville et la nature de leurs parcours. Le Burkina Faso n'offre en effet aucune formation en architecture sur son territoire, et l'Université de Ouagadougou ne propose pas de formation de troisième cycle universitaire en géographie et aménagement. Certains professionnels, travaillant aujourd'hui dans la maîtrise d'ouvrage ou dans la maîtrise d'œuvre de la capitale, ont suivi une formation en Europe ou en Amérique du Nord<sup>423</sup>. D'autres, plus nombreux, ont toutefois été formés dans des pays de la sous-région ou d'Afrique du Nord. Ces centres de formation dans la région, le principal pour le Burkina étant l'École africaine des métiers de l'architecture et de l'urbanisme (EAMAU) de Lomé, au Togo, constituent en effet le lieu de formalisation et de diffusion de références africaines, notamment en ce qui concerne le langage architectural<sup>424</sup>.

Ceux et celles qui peuvent avoir les moyens se déplacent à l'étranger pour quelques années, tissent divers relations professionnelles dans leur école d'accueil<sup>425</sup> et reviennent souvent au

---

cause François Comaporé et l'homme d'affaire Oumarou Kanazoé – avaient été supprimés. Mais la justice burkinabè n'a pas donné suite à cette requête.

<sup>421</sup> L'information n'est pas censurée par l'Etat et il est possible d'accéder à tous sites Internet. Cependant, le contenu rédactionnel de la plupart des médias nationaux est critiqué pour son style complaisant envers le pouvoir, et l'autocensure y est souvent la règle.

<sup>422</sup> La construction du Mémorial aux Héros Nationaux s'inscrit dans les débats portant sur la responsabilité de l'Etat vis-à-vis d'assassinats non-élucidés (voir l'analyse de cet objet en page 193).

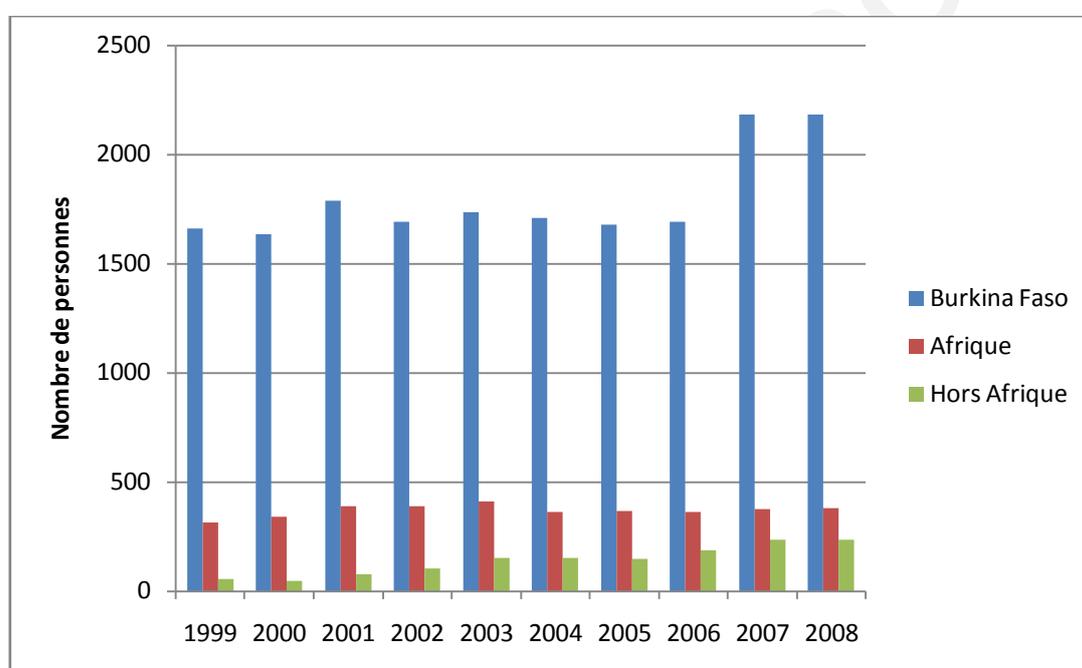
<sup>423</sup> La plupart du temps, ces étudiants sont allés en France, à Paris (principalement à l'Institut Français d'Urbanisme (IFU) et l'Institut d'urbanisme de Paris (IUP), à Lyon, Bordeaux, Marseille ou Toulouse. La France n'octroie pas de bourse aux étudiants burkinabè en architecture ou en urbanisme, car elle soutient financièrement l'EAMAU. Cependant quelques parcours atypiques existent, dont celui de Césaire Kambou, directeur général de la Direction Générale de l'Architecture et de la Construction (DGAC) du MHU depuis 2009. Ce dernier a bénéficié d'une bourse d'étude en architecture, octroyée par le Ministère des affaires étrangères et financée par la coopération italienne. De 1990 à 1999, il a étudié à l'Institut universitaire de d'architecture de Venise. Ayant obtenu une maîtrise en architecture, avec une option en urbanisme, il effectue dans son pays d'origine deux stages dans des bureaux d'architecture à Ouagadougou avant d'intégrer la DGAC en 2000 où il sera nommé directeur général neuf ans plus tard.

<sup>424</sup> La majorité des architectes et urbanistes proviennent de l'école de Lomé. Celle-ci est une école « inter-Etats », ce qui explique l'absence de formation en architecture et en urbanisme au Burkina Faso.

<sup>425</sup> Léandre Guigma, diplômé de l'EAMAU en 2003, a ainsi fait son travail de fin d'étude chez G2 Conception Pour son travail de fin d'étude, il a fait un stage chez G2 Conception puis a continué son activité d'architecte-urbaniste dans cette agence. Il est ensuite retourné à Lomé pour effectuer un

pays pour y exercer leur profession. Au cours des années 2000, le nombre de boursiers burkinabè financés par l'Etat – toutes disciplines confondues – a connu une augmentation des études hors de l'Afrique, le nombre de boursiers étudiant en Afrique étant resté relativement stable<sup>426</sup> [Graphique 20]. Dans la catégorie « Afrique », les pays accueillant le plus de boursiers burkinabè sont par ordre décroissant le Maroc (environ 500), l'Algérie (environ 200), le Sénégal et le Togo. D'autres, tels que le Mali, le Bénin, le Ghana, le Cameroun, la Tunisie ou l'Égypte, accueillent également quelques boursiers. Dans la catégorie "Hors Afrique", les pays accueillant le plus de boursiers burkinabè sont par ordre décroissant la France, le Canada, les Etats-Unis et la Belgique. D'autres pays accueillent également quelques boursiers: l'Allemagne, la Suisse, les Pays-Bas, l'Italie, Cuba ou la Turquie<sup>427</sup>.

**Graphique 20 : Effectifs des boursiers de l'Etat burkinabè selon leur destination d'étude (1999-2008)**



Source : Centre National de l'Information, de l'Orientation Scolaire, Professionnelle et des Bourses (CIOSPB)

master de recherche financé par l'UEMOA. Il a ensuite ouvert sa propre agence à Ouagadougou avec sa femme béninoise qu'il a rencontrée à l'École de Lomé. Celle-ci est inscrite à l'Ordre des Architectes du Bénin et du Burkina Faso.

<sup>426</sup> Pourtant, l'UEMOA encourage depuis 2005 la mobilité des étudiants et des architectes dans l'espace constitué par ses Etats membres. A cette date, deux directives sont adoptées et lient tout Etat membre quant aux résultats à atteindre : la première porte sur « l'égalité de traitement des étudiants ressortissants de l'UEMOA dans la détermination des conditions et des droits d'accès aux institutions publiques d'enseignement supérieur des Etats Membres de l'Union », et la seconde sur « la libre circulation et à l'établissement des architectes ressortissants de l'Union au sein de l'espace UEMOA ». Cependant, la mise en œuvre de ces directives, prévue pour 2007, s'est heurtée à des contrôles administratifs excessifs ou à des formalités d'établissement alourdies selon la cour de justice de l'UEMOA lors d'une rencontre inter-juridictionnelles à Dakar en 2010.

<sup>427</sup> À noter que durant la période révolutionnaire, certains s'étudiants ont été formés en URSS et à Cuba, d'autres dans les pays de la sous-région.

Les pays accueillant le plus de boursiers étudiant l'architecture et l'urbanisme<sup>428</sup> sont par ordre décroissant le Maroc<sup>429</sup> (45 en 2008-2009), le Togo (15 en 2007-2008 et 25 en 2008-2009), l'Algérie (4-5 par année depuis 1995-1996), et parfois l'Allemagne<sup>430</sup>.

De l'avis de certains interlocuteurs, quatre à six architectes burkinabè provenant de Lomé arrivent chaque année sur le marché du travail au Burkina Faso, ainsi que un ou deux venant du Maroc ou de France<sup>431</sup>. Cependant, ce nombre n'est pas suffisant par rapport aux enjeux auxquels est confronté le pays, tout comme il ne permet pas de créer une dynamique d'équipe favorable aux débats d'idées, selon Léandre Guigma<sup>432</sup> :

*« Il n'y a pas assez d'architectes pour le boulot qu'il y a et encore moins d'urbanistes. L'EAMAU forme des architectes-urbanistes, et les urbanistes qui viennent d'ailleurs il y en a de moins en moins. Par rapport aux chantiers du pays, ce n'est pas suffisant. Ce qui est dommage aussi, c'est qu'il n'y pas vraiment de grands cabinets où il y a une grande équipe qui travaille ensemble. Chacun travaille dans son coin : ça c'est déplorable pour le peu qu'on est. Et l'Etat, quand il a une étude, il la confie à un seul cabinet - c'est normal - et après il fait des ateliers. Mais, une autre méthode de travail qui pourrait consister à essayer de faire un partage d'idées avec la participation de tous, quitte à ce qu'une personne développe le projet ensuite. Je trouve que le débat n'est pas suffisant. Il y a très peu de concours d'idées en architecture. C'est des concours d'architecture où quelqu'un a déjà tout ficelé, pas forcément bien malheureusement. Mais on est obligé de rester dedans. »*

L'Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (EAMAU) accueille depuis sa fondation en 1975 la majorité des étudiants burkinabè en architecture et urbanisme. Cette école regroupe 18 pays de l'Afrique de l'Ouest<sup>433</sup> et Centrale<sup>434</sup> et offre une formation en architecte-urbaniste et une formation de technicien supérieur en gestion urbaine. L'EAMAU constitue le centre de diffusion du style architectural « soudano-sahélien », et

---

<sup>428</sup> Les boursiers étudiant le génie civil vont principalement en Tunisie, au Maroc, en Algérie et au Sénégal. Les boursiers étudiant la géographie vont principalement au Mali et au Sénégal.

<sup>429</sup> L'Ecole Nationale d'Architecture de Rabat accueille des boursiers burkinabè depuis 1994.

<sup>430</sup> Informations provenant d'un responsable du Centre National de l'Information, de l'Oriente Scolaire, Professionnelle et des Bourses (CIOSPB)

<sup>431</sup> Il existe quelques cas d'architectes étrangers, ou des stagiaires, qui travaillent à Ouagadougou, mais ils sont très peu nombreux. Selon Alain Koala (entretien du 02.07.09), « il y a eu des Ghanéens ou même des Nigériens. Bon nous venons d'admettre dans l'OAB Madame Veta qui est Française, diplômée depuis 1983, donc je peux dire qu'il y a des étrangers, mais pas un nombre comme les Nationaux ». Par contre, des formes de collaboration entre bureaux burkinabè et bureaux étrangers existent lors des concours d'architecture et d'urbanisme menés par le MHU. Certains bureaux comme par exemple G2 Conception collaborent régulièrement avec des cabinets ou des particuliers étrangers (Tunisiens, Français). Pour le concours international du centre international de grandes conférences, la plupart des bureaux d'études burkinabè se sont associés avec des cabinets étrangers (français, belge, allemand, malien, sénégalais, togolais, béninois, etc.).

<sup>432</sup> Entretien du 04.05.09.

<sup>433</sup> Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Senegal, Togo.

<sup>434</sup> Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad.

valorise une culture architecturale dite africaine<sup>435</sup>. Selon Biehler (2010 :109) : « les élèves, les enseignants, les experts et les administrateurs proviennent de chaque pays signataires de la convention EAMAU. L'école dispose donc d'un important réseau de diplômés et de personnes ressources réparties sur une grande partie de l'Afrique noire subsaharienne, et ce dans les différents champs de pratique professionnelle (publique, privée, libérale, internationale, ONG, ...), ce qui favorise la diffusion de savoirs et savoir-faire, importés ou pas, au sein des pays de la sous-région ». Le symbolisme au niveau architecturale est valorisé<sup>436</sup>, mais pas au détriment des questions fonctionnelles, comme le souligne Alain Gilbert Koala<sup>437</sup> :

*« En général les études en Europe et ici ce n'est pas tout à fait la même vision. En Europe, on met beaucoup plus le paquet sur les aspects économiques des études et de la conception, beaucoup plus sur les aspects fonctionnels, la dimension évolutive du projet, mais j'ai constaté qu'au niveau de l'EAMAU, il y a bien sûr cette empreinte d'une architecture africaine, je sens beaucoup plus de symbolisme, nous avons plus de symbolisme dedans, ce qui n'exclut pas bien sûr le travail sur les questions fonctionnelles, ça c'est une base, il faut que ça fonctionne avant bien sûr. »*

Lucien Kaboré qui a fait ses études à l'EAMAU précise que les architectes d'aujourd'hui, bien qu'ayant été formé à une approche culturelle des villes africaines, s'ouvrent de plus en plus à d'autres formes architecturales<sup>438</sup> :

*« L'architecture c'est quelque chose quand même d'universel, mais l'école essaie de plus rattacher ça à la culture africaine. Au niveau de la formation, effectivement, il y a beaucoup de matières comme l'histoire de l'architecture, l'histoire de l'urbanisme : c'est dédié à la ville africaine. Et tout ce qu'on fait comme techniques, initiation aux techniques d'art plastique et tout, c'est essentiellement des cours d'Africains. Donc, ça se ressent effectivement ensuite sur des projets qui sont des projets menés par des anciens urbanistes de cette époque. Mais on ne voudrait pas non plus trop se fermer à travers cette identité africaine, parce qu'on conçoit quand même des espaces pour que, quelque soit*

---

<sup>435</sup> A l'origine, l'enseignement était dispensé par des européens. Il fallait cependant forger un style spécifique à l'école et le style « soudano-sahélien » a alors été promu.

<sup>436</sup> Particulièrement à travers le style gourounsi.

<sup>437</sup> Entretien du 02.07.09. Elu président de l'OAB en 2007, Alain Gilbert Koala a fait ses études à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille, et est revenu au Burkina en 1989, où il a travaillé comme agent au MHU jusqu'en 2006. À cette date, il a créé un bureau d'étude nommé 2 A.BC (Agence Architecte Bioclimatique).

<sup>438</sup> Entretien du 28.05.09. Ces formes sont pour la plupart encore marquées par le Mouvement Moderne, car l'école valorise aussi une approche internationale et est abonnée à la plupart des revues du monde architecturale : « C'est vrai que c'est une école entre Etats africains, mais l'école avait une grande ouverture. En fait, les stars de l'architecture, on connaît les même. C'est vrai que Le Corbusier, et tout ça, on a bien bossé ! Et c'est une école qui est abonnée aussi à toutes les revues d'architecture, de techniques architecturales, c'est les mêmes revues. Donc, l'école avait ce côté très ouvert mais en même temps on essayait d'avoir une touche locale. »

*notre origine, on doit pouvoir s'y sentir bien. Surtout d'un point de vue fonctionnel, ensuite la décoration, la forme et tout. Ça doit rester quand même assez ouvert. »*

Un style typiquement local, qui est l'architecture d'inspiration gourounsi, est relativement marginal dans la production contemporaine [Encadré 15]. Mais principalement, deux styles importés sont mobilisés actuellement à Ouagadougou, surtout au niveau des bâtiments public : le style soudano-sahélien et le style moderne, le dernier étant plus valorisé par la nouvelle génération d'architecte, comme le mentionne Léandre Guigma<sup>439</sup> :

*« Il y a toujours les deux styles qui cohabitent à Ouagadougou : l'architecture d'inspiration soudano-sahélienne et l'architecture moderne. Ça, c'est au niveau des bâtiments administratifs, surtout publics ; dans le privé, bon, c'est banal. Dans les maisons d'habitation, c'est fonctionnel, l'esthétique c'est au second plan. Mais au niveau des grands immeubles, on voit vraiment qu'il y a ces deux styles. Bon, il y a des bâtiments qui ont été construits par des Chinois à l'époque, des bâtiments qui sont construits aussi par des Burkinabè. Maintenant au niveau des Burkinabè, il y a justement deux tendances actuelles en fait : il y a ceux qui continuent de promouvoir le style d'inspiration soudano-sahélienne et il y a ceux qui penchent plus vers une architecture un peu plus moderne avec des formes plus pures. Mais dans le paysage urbain de manière générale, la dominante reste l'architecture un peu style soudano-sahélien<sup>440</sup>. Mais ça, c'est une question de goût, parce qu'en réalité ce style n'est pas né d'ici, c'est aussi un style importé. C'est depuis l'influence arabe, en fait, depuis ce temps musulman, avec les mosquées. Donc ce n'est pas non plus un style propre à nous. Ce qui est propre à nous, et qu'on devrait peut-être promouvoir en s'en inspirant, c'est l'architecture gourounsi, par exemple. »*

---

<sup>439</sup> Entretien du 04.05.09.

<sup>440</sup> Léandre Guigma mentionne ici le cas des villas de haut-standing, car le style dominant est une architecture qui se veut fonctionnelle, avec très rarement des ornementsations.

#### ENCADRE 15 : STYLES LOCAUX, STYLES IMPORTES

L'architecture vernaculaire au Burkina Faso est aussi variée que le nombre d'ethnies qui composent le pays. Les formes d'habitat traditionnel peuvent être distinguées selon trois types différenciés par les formes architecturales, l'utilisation et la mise en œuvre des matériaux et par les structures sociales et familiales (Drabo, 1993: 193) : l'habitat temporaire des ethnies nomades telles que les peuls, l'habitat à plan circulaire et toiture conique en paille (construit par exemple par les Moose), et l'habitat à plan orthogonal et toiture plate en argamasse (construit par exemple par les Gourounsi). Chez les Moose, l'espace commun est la cour (*zaka* en mooré) autour de laquelle s'articulent des cases rondes et la case rectangulaire du chef de famille, clôturée par un mur percé d'une seule porte d'entrée. Jusqu'aux lotissements des années cinquante, les quartiers des dignitaires de Ouagadougou étaient le fief d'un chef de lignage structuré par les différentes concessions de la parentèle, souvent très dispersées et entourées de champs (Fourchard, 2003: 57).

Les styles architecturaux ont variés selon les régimes urbains qui ont marqué le pays (Drabo, 1993 : 205). Durant la période coloniale, les architectes ont construit des édifices publics selon un style soudanais marqué par l'usage de formes coniques hérissées de petits bois et de contreforts. La cour suprême de Ouagadougou ou la gare de Bobo-Dioulasso en sont les meilleurs exemples. D'inspiration arabe, ce style – nommé par extension soudano-sahélien – se retrouve au Mali, au Sénégal ou dans le nord de la Côte d'Ivoire. Caractéristique de ce style sont aussi les arcades et les ogives, comme celles de l'hôtel Azalaï Indépendance, construit peu après l'Indépendance.

Bien qu'il se soit évertué à transformer orthogonalement l'habitat moaga traditionnellement circulaire à travers les opérations de lotissement, le pouvoir révolutionnaire a valorisé les styles issus des cultures locales. L'habitat gourounsi a particulièrement servi de source d'inspiration pour de nombreux immeubles ou cités du centre-ville, notamment au niveau de l'ornementation des façades, des fresques murales et de l'enchevêtrement des formes. L'habitat gourounsi (appelé aussi *kassena*) est aussi caractérisé par des murs en terre massifs, sans ouverture sur l'extérieur, dans un but défensif. Cet élément stylistique se retrouve dans l'immeuble de la BCEAO à l'aspect de fortin. D'autres réalisations empruntent les éléments stylistiques des masques traditionnels, comme l'immeuble de l'Union des Assurances du Burkina sur l'avenue Kwamé N'Krumah.

De manière générale, deux styles importés cohabitent au sein du paysage urbain de Ouagadougou depuis 1991 : le style soudano-sahélien et le style « moderne » avec des volumétries simples, sans ornementation, et où les matériaux privilégiés sont le verre, l'aluminium et l'acier.

« *Par respect pour les styles, nous allons éviter les styles !* » tel avait été le credo exposé par l'Agence G2 Conception dans le rapport de présentation pour le concours d'architecture du Ministère des Affaires Etrangères en 2006. Cette prise de position qui a suscité beaucoup de discussions illustre combien de jeunes architectes commencent à se tourner vers des formes plus fonctionnelles et moins ornementales, comme l'indique les propos de Lucien Kaboré<sup>441</sup> :

*« Pour le Ministère des Affaires Etrangères, dans le rapport de présentation, j'avais écrit un truc qui sûrement a fait l'objet de beaucoup de discussions : « par respect pour les styles, nous allons éviter les styles ! » Ce qu'on appelle « style traditionnel » en Afrique, de manière générale, ça se voyait par exemple dans le soudano-sahélien sur des mosquées, sur des collèges, et quand on parle de style gourounsi, kassena, c'est dans l'habitation. Et un immeuble de bureau n'est pas une habitation ! Quand on fait un immeuble de bureau, on répond à la question fonctionnelle avant ensuite de parler de la décoration. Et la décoration est un sujet qui est très temporel. On voulait faire une architecture efficace et très durable, donc on évite les styles. C'est une option. Il y a des éléments qui peuvent être des éléments de style : on avait créé des patios qui étaient des patios couverts. On peut toujours dire que c'est style soudano-sahélien - la protection solaire de tout ce qui est ouverture - tant que ça fonctionne ! »*

Il est à mentionner cependant que l'interprétation de style local est valorisée lors des concours architecturaux : le Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT) fait partie du jury<sup>442</sup> et les critères de notation encouragent l'interprétation de styles locaux, précise Dahouda Ouédraogo<sup>443</sup> :

*« Il y a une politique d'encouragement des architectes à travailler en utilisant des styles. Et quant on fait les concours chaque fois on va dire « oui, il faut mettre en valeur les architectures locales » et même dans les critères de notation, des fois ça compte. Il y a ce qu'ils appellent « recherche architecturale et esthétique » où des fois quand vous avez interprété un style local, vous êtes mieux noté que celui qui fait ce qu'il veut. »*

Une politique du patrimoine architectural existe au Burkina Faso, mais dans les faits très peu de patrimoine matériel est protégé car les constructions sont en matériaux précaires. Le patrimoine ça n'a de valeur que par rapport à la durée de vie. « *On peut toujours parler de patrimoine, mais ça renvoie à quoi ?* » interroge Dahouda Ouédraogo, *de manière générale, ici, quand on parle de patrimoine, c'est le patrimoine immatériel, ça va être les habitudes constructives, ça va être l'expression, mais physiquement des réalisations qui restent, ce sont*

---

<sup>441</sup> Entretien du 28.05.09.

<sup>442</sup> Le MCAT est un acteur important en ce qui concerne les formes architecturales des bâtiments publics. Le MCAT, qui fait partie du jury lors des concours nationaux ou internationaux d'architecture organisés par la DGAC, encourage l'interprétation des styles architecturaux « locaux », du moins « africains » (gourounsi, soudano-sahélien, etc.).

<sup>443</sup> Entretien du 28.05.09.

*des ruines !*»<sup>444</sup>. La loi n°24-2007/AN du 13 novembre 2007, portant protection du patrimoine culturel au Burkina Faso, spécifie les dispositions en matière de sauvegarde et de promotion du patrimoine<sup>445</sup>. La Direction du Patrimoine Culturel, rattachée au MCAT, a précisé depuis les années nonante ce qui est considéré comme biens culturels à préserver. À Ouagadougou, la plus vieille réalisation architecturale datant du 18<sup>e</sup> siècle est la Mosquée du Vendredi dans l'enceinte de la gare de Ouagadougou. Elle ne fait cependant pas l'objet d'entretiens particuliers. Le palais du Mogho-Naaba et la Cathédrale de l'immaculée conception y sont aussi inscrit, de même que plusieurs places et divers monuments<sup>446</sup>. Cependant, l'Etat, de la colonisation au projet ZACA en passant par la politique de la table-rase du régime de Sankara, n'a jamais considéré les vieux quartiers – souvent rasés ou réhabilités sommairement - comme patrimoine.

---

<sup>444</sup> Entretien du 28.05.09.

<sup>445</sup> Les Ruines de Loropéni, au sud-ouest du Burkina Faso, sont inscrites depuis 2009 au patrimoine mondial de l'UNESCO et constituent le seul patrimoine reconnu par cette instance internationale.

<sup>446</sup> Place de la Nation, place du Moogo Naaba Koom, place des cinéastes, square Yennenga, monuments de la Bataille du rail, le monument du 2 octobre, ou le Parc Bangr Weogo.

#### 4. SYNTHÈSES : SE CONNECTER AU MONDE

Les flux translocaux et transnationaux jouent un rôle crucial dans la transformation de la gouvernance locale en mettant à disposition de nouvelles ressources (financières et informationnelles en particulier). Par ailleurs, l'intensification des flux de personnes, de capitaux et de connaissances se lit aussi dans les formes urbaines cosmopolites de la capitale.

Ouagadougou a reçu de nombreux apports financiers qui ont contribué à transformer son paysage urbain depuis 1991. La dévaluation de 50 % du franc CFA en 1994 a contribué à l'accélération de la croissance du Burkina Faso. Depuis cette date, la croissance réelle du PIB s'est établie en moyenne aux alentours de 6% par an. Les réformes économiques engagées - qui se sont traduites par la privatisation d'entreprises étatiques, la croissance de l'initiative privée et l'ouverture au commerce international - ont mobilisé des capacités techniques et financières internationales combinant investissements directs étrangers (IDE), aide publique au développement (APD) et transferts de fonds privés. À ces flux financiers s'ajoutent des flux de personnes de plus en plus conséquents, en grande partie constitués par le tourisme d'affaire. De plus en plus de manifestations internationales sont organisées et contribuent à placer Ouagadougou comme centre de référence à l'échelle régionale. Finalement, les télécommunications contribuent, en partie, à transformer les connaissances, que cela soit au niveau de la conception architecturale ou au niveau des pratiques sociales quotidiennes.

Les flux de personnes, outre le fait qu'ils illustrent un contexte d'ouverture sociale et culturelle du Burkina Faso, transforment les formes urbaines de la capitale. L'organisation de manifestations (sportives, culturelles ou politiques), et ainsi la venue de nombreux visiteurs, a contribué à développer le secteur hôtelier et les services associés à ce type de manifestation. De nombreux Burkinabè issus de la diaspora, et des expatriés, importent de nouveaux modèles ou goûts architecturaux. Les étudiants en architecture ou en urbanisme importent eux aussi des représentations et des pratiques exogènes tant architecturale que urbaine. Depuis 2000, l'Etat, désireux de faire de Ouagadougou une capitale moderne au rayonnement international, met en place des concours internationaux d'architecture auxquels répondent des équipes burkinabè, des équipes étrangères et des équipes composées de Burkinabè et d'étrangers. Les projets architecturaux ou urbains obtenus sont ainsi le résultat de métissage de savoir-faire.

À une élite circulante de plus en plus nombreuse, celle des hommes politiques et des hommes d'affaires, s'ajoutent des touristes et visiteurs participants aux nombreux salons, colloques, rencontres internationales et festivals qui se tiennent dans la ville, lieu d'émulations variées : au FESPACO, de renommée internationale, viennent s'ajouter des festivals de Jazz ou de Hip Hop. Ces événements sont l'occasion de multiplier les aménagements dans la capitale (édifices imposants ou aménagements de l'espace public).

Les flux de capitaux transforment les formes urbaines par différents truchements : l'investissement dans l'immobilier, l'aide au développement d'infrastructures et à la planification urbaine et, enfin, le soutien à des opérations « thématiques » (conservation du patrimoine, espaces verts, équipements culturels). À Ouagadougou, les IDE se sont concentrés dans la zone d'activité commerciale et artisanale (ZACA) au centre-ville. Les transferts de fonds privés ont de leur côté permis de construire des maisons individuelles. L'aide publique au développement a permis de nouer de nombreux partenariats depuis les années septante avec, par exemple, la Banque Mondiale (restructuration de certains quartiers traditionnels), les Pays-Bas (élaboration de schémas directeurs), la France (coopération décentralisée dans le domaine de la culture, des équipements marchands et de la gestion urbaine) ou l'Union Européenne (projet participatif d'aménagement).

Les flux de connaissance influent sur la pratique des architectes, des urbanistes et des décideurs politiques. Ceux-ci peuvent de plus en plus travailler à distance avec leur client, engager des partenariats avec des bureaux d'études établis à l'étranger ou échanger des idées à l'occasion de voyages d'étude. À Ouagadougou, par exemple, de nombreuses villas à « Ouaga 2000 » sont le résultat d'échanges d'images numériques entre architecte et client; le bureau G2 Conception s'est engagé dans des partenariats avec des bureaux français, sénégalais, tunisiens ou taiwanais ; et de nombreux voyages de formation professionnelle ont été établis avec la France (Loudun, Lyon et Grenoble) entre différents services techniques des municipalités.

Soutenue par ces divers flux, l'interconnexion croissante de Ouagadougou au monde peut se lire, comme cela a été le cas en première partie, dans les récentes transformations des régimes politiques et des paysages urbains, mais aussi, et ce sera l'objet de la partie suivante, à travers une série de lieux où s'entrecroisent acteurs, connaissances et capitaux, d'ici ou d'ailleurs. Ces espaces sont analysés à travers les biographies de seize objets emblématiques de la mondialisation en cours. Cette analyse permet de comprendre et d'expliquer, d'une part, le caractère cosmopolite de ces formes, qui se traduit dans le type architectural dont elles procèdent, et, d'autre part, dans quelle mesure elles sont le support de nouvelles cultures urbaines.

# Nouvelles formes urbaines

---

Les formes urbaines de la capitale du Burkina Faso ont considérablement changées depuis une trentaine d'années. Ces changements urbains ont été abordés dans la première partie selon une grande échelle (le projet ZACA, « Ouaga 2000 », etc.). En deuxième partie ont été analysés les différents flux participant à remodeler les formes urbaines. Dans cette troisième et dernière partie sont étudiés les changements urbains à une petite échelle – cependant révélateurs de processus spatiaux et sociaux plus globaux – à travers les biographies de seize objets architecturaux et urbains.

Les objets ci-dessous ont été sélectionnés selon les maîtres d'ouvrage (Etat, municipalité et privés) et les différentes connexions internationales ayant façonnés ces objets. Par ailleurs, ces objets ont été répertoriés selon leur type urbain dominant. Ces types regroupent les bâtiments d'habitation, les centres commerciaux (et les marchés populaires transformés), les hôtels et bars, la réhabilitation du patrimoine architectural, les tours de bureaux, les espaces publics, les infrastructures routières, les monuments commémoratifs, les infrastructures sportives et les centres communautaires.

Tant au niveau de leur conception que de leur usage, ces objets illustrent la mondialisation en cours, de la capitale du Burkina Faso. Les différents pays ayant participé à la conception de ces objets sont nombreux (soit à travers l'aide bilatérale, la coopération décentralisée, ou des investissements de sociétés privées) : Lybie, France, Italie, Suisse, Chine, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Espagne, Mali et Maroc. L'hybridation qui résulte de ces expertises croisées montre combien la capitale compose avec des ressources différentes selon les priorités de l'Etat, de la municipalité ou des investisseurs privés.

## 1. LES INTERVENTIONS DE L'ÉTAT

Les interventions de l'Etat recensées ici regroupent le prestigieux et unique complexe hôtelier et commercial du pays (Complexe Hôtel Lybia et Centre commercial El-Fateh), l'échangeur routier de « Ouaga 2000 », le premier à être construit aux alentours de la capitale (Echangeur du sud), un monument à l'architecture moderne et nationaliste (Mémorial aux Héros Nationaux), un musée valorisant le patrimoine dans une visée pédagogique (Musée de la musique), un lieu abritant l'une des manifestations internationales de la capitale (Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO) et le Stade du 4 août construit par la Chine lors de la Révolution (Stade du 4 août).

### Complexe Hôtel Lybia et Centre commercial El Fateh

Le complexe de l'Hôtel Lybia et du Centre commercial El Fateh (parfois appelé complexe El Fateh<sup>447</sup>) se trouve dans le quartier de « Ouaga 2000 » au Secteur 15. Il est situé sur l'avenue Pascal Zagré délimitée à l'ouest par le Boulevard France-Afrique et à l'est par l'avenue qui mène au Palais présidentiel de Kosyam. Le complexe jouxte la Salle des banquets et la Salle de conférence internationale.

Le site de l'hôtel Lybia est composé du bâtiment principal de dix étages qui est entouré au sud d'une grande entrée et d'un parking, à l'est de dix bungalows, à l'ouest d'un parking, et au nord d'une piscine au dimension olympique, d'un centre de remise en forme (fitness, sauna, massage, etc.), d'un jardin, d'une boîte de nuit (The Mask), de 2 courts de tennis et de locaux techniques (génératrices, traitement des eaux, etc.). Au rez-de-chaussée du bâtiment principal se trouve un grand hall, la réception, un restaurant, un coffee shop, des boutiques (salon de coiffure, mode, parfumerie, etc.), un restaurant et des salles de réunions. L'administration de l'hôtel est logée au premier étage et les 210 chambres standards et 10 suites junior sont réparties du deuxième au neuvième étage. Une suite présidentielle et un restaurant panoramique se trouvent dixième étage. La capacité d'accueil de l'hôtel est en tout de 231 chambres.

A l'ouest de l'hôtel Lybia se trouve le Centre commercial El Fateh. Ce *mall* est composé d'une structure de deux étages délimitant un patio au nord et deux patios couverts par du vitrage au sud, sur laquelle est érigé une tour de bureaux de quatre étages. Le Centre commercial comprend 52 boutiques, 19 bureaux et un restaurant. Deux parkings d'une capacité de 200 véhicules sont aménagés à l'est et à l'ouest du Centre commercial.

#### Contexte

Le projet de ce complexe est né des relations entre le Président Compaoré et le Guide libyen Kadhafi. Ces bonnes relations sont apparues suite à la posture de Blaise Compaoré et du

---

<sup>447</sup> *El Fateh* signifie la tour en arabe.

sommet de l'OUA (actuelle UA) organisé en 1998 à Ouagadougou en faveur de la suppression de l'embargo international sur la Libye (Djaziri, 1998). La Libye entreprend alors une série d'investissements publics importants à Ouagadougou : financement partiel de l'échangeur du sud, du Boulevard Mouamar Kadhafi partant de l'échangeur jusqu'au Mémorial aux Héros Nationaux, et le complexe hôtelier et commercial.

Pour la Présidence du Faso, ce projet est motivé par une politique visant à attirer les manifestations internationales dans la capitale et par une volonté de disposer d'un complexe hôtelier de luxe pour accueillir les parties impliquées dans les différentes médiations politiques menées par le Président dans la sous-région. L'objectif est donc de renforcer les capacités d'accueil dans le domaine de l'hôtellerie haut de gamme :

*« La construction de l'hôtel, c'était un projet de la Présidence du Faso qui avait besoin d'un outil, d'une infrastructure de haut de gamme, surtout pour les différentes manifestations, dans la mesure où le pays n'en avait pas tellement. »<sup>448</sup>*

A l'époque, le Burkina Faso est plus précisément chargé d'organiser deux grandes manifestations à Ouagadougou que sont les sommets de la Francophonie (2004) et de la CEN-SAD (2005), ce qui va accélérer la réalisation de ce projet.

Le financement de cette opération se fait à travers LAAICO, la société libyenne d'investissement dans les domaines de la télécommunication, de la métallurgie, de l'industrie agricole et du tourisme, intervenant dans 27 pays africains. Depuis plusieurs années, cette société mène une politique de construction et réhabilitation d'hôtels de haut de gamme.

### **Conception**

L'idée initiale de ce projet, qui apparaît en 1999-2000, est de construire une infrastructure à la fois hôtelière, commerciale et administrative. Il est question d'ériger un hôtel sur un centre commercial. Le projet est finalement divisé en trois phases et trois zones : un hôtel à l'est du site, un centre commercial à l'ouest, et un bâtiment de bureaux au nord. Cette dernière phase n'est pas encore réalisée. Le site en question est cédé gratuitement à LAAICO par la Présidence du Faso.

Selon les personnes interrogées, différentes raisons expliquent le choix de ce site à « Ouaga 2000 » : la centralité du quartier, la concentration de ministères et d'ambassades, la disponibilité du terrain par rapport au centre-ville, et la proximité avec le palais présidentiel de Kosyam et l'aéroport international, ainsi que l'accessibilité directe à la salle des banquets et la salle de conférence.<sup>449</sup>

---

<sup>448</sup> Koné, chef comptable de l'Hôtel Libya, entretien du 22.10.09.

<sup>449</sup> Koné (Entretien du 22.10.09), Niampa (Entretien du 09.02.10) et Compaoré (Entretien du 06.01.10)

Les acteurs impliqués dans ce projet sont principalement des sociétés étrangères. LAAICO est le maître d'ouvrage du projet, son siège est basé à Tripoli. Le complexe est réalisé par le cabinet d'architecture Nord France International<sup>450</sup>. Il faut cependant préciser que l'hôtel n'a pas été conçu expressément pour Ouagadougou, puisque l'on retrouve le modèle identique à N'Djamena (le Kempinsky Hôtel). Le design intérieur caractérisé des matériaux importés (boiserie, marbre, ameublement) et un style plus ou moins oriental est confié au bureau italien Rossetto. Enfin, l'ingénierie et le suivi des travaux est assuré par une société libyenne appelée DAMA for Engineering & Technology. À noter que l'entreprise ETDE, la filiale électricité et maintenance de la multinationale française Bouygues Construction, est engagée pour la réalisation du complexe. Le rôle de la Présidence du Faso et son service « infrastructure » sera de faciliter à la fois les relations entre les différents acteurs du projet, les démarches administratives et les l'importation des matériaux nécessaires pour la construction.

Le chantier débute en 2003. Le coût de l'investissement s'élève à respectivement 65 millions et 14 millions d'USD pour l'hôtel et le centre commercial.

A la fin de l'année 2004, les travaux de finition sont momentanément stoppés et la gestion de l'hôtel est confiée à l'Etat burkinabè durant le Sommet de la Francophonie (27-28 novembre 2004). L'hôtel sera définitivement terminé et inauguré par Blaise Compaoré et Mouamar Kadhafi pour le Sommet de la CEN-SAD du 1<sup>er</sup> et 2 juin 2005. Ce complexe est une grande nouveauté pour le pays : il s'agit de l'unique hôtel 5 étoiles et l'unique *mall* du Burkina Faso.

### *Usages*

La gestion de l'hôtel est confiée au groupe hôtelier Accor Sofitel de juin 2005 à novembre 2008. Selon le chef comptable de l'hôtel Libya, le choix d'un groupe français est lié aux relations privilégiées entre le Burkina Faso et la France<sup>451</sup>. Il est intéressant de mettre en évidence la volonté de Sofitel de susciter un ancrage local par l'attribution de noms burkinabè (en mooré, dioula, lobi) à certaines espaces de l'hôtel : le restaurant Tenakourou au dixième (le mont le plus haut du Burkina Faso, en lobi), les salles de réunion Wango (bienvenu, en mooré) et Benkadi (entente, en dioula), ou encore le restaurant La Cascade (un site touristique du sud-ouest). Dans le même esprit, l'hôtel met actuellement en exposition-vente de sculptures et des tableaux d'artistes burkinabè<sup>452</sup> pour donner visiblement une touche locale à l'établissement.

A la fin de l'année 2008, suite à des tensions entre LAAICO et Sofitel, la gestion de l'hôtel passe entre les mains de LAICO Hotels & Resorts Management Company, la filiale hôtellerie

---

<sup>450</sup> Nord France International tombe en faillite en 2004 et est racheté par LAAICO.

<sup>451</sup> Koné, entretien du 22.10.09.

<sup>452</sup> Ces œuvres artistiques sont fournies en partie par Mathias Laffont, le gérant du restaurant ethnochic le Gondwana de la Zone du Bois (Secteur 13) et ex-gérant du Jimmy's (qu'il avait renommé Calao).

de LAAICO qui est basée à Tunis et qui a été créée entre-temps par la maison-mère afin de récupérer progressivement la gestion des hôtels dont ils sont propriétaires. Actuellement, LAICO Hotels gère une dizaine d'hôtels en Afrique. Selon un technicien de LAAICO-Burkina, sa société a repris la gestion de l'hôtel car Sofitel voulait changer de politique commerciale en abaissant le standing de cinq à quatre étoiles, ce que LAAICO n'a pas accepté (Sawadogo, 27.10.09, p. 3)<sup>453</sup>. Aujourd'hui, l'hôtel emploie environ 180 employés.

L'hôtel est fréquenté principalement par des hommes d'affaires, des hommes politiques, des diplomates et, dans une moindre mesure, par des touristes. Selon un informateur, la clientèle provient majoritairement d'Europe et des pays africains francophones. Certains clients sont installés de manière permanente comme des ambassades (Afrique du Sud, Brésil) ou des hommes d'affaires. L'hôtel a principalement pour fonction d'héberger les participants aux nombreux événements internationaux qui ont lieu à Ouagadougou comme par exemple les sommets de l'UEMAO et de la CEDEAO (2008) ou le Forum mondial du développement durable (2009). L'hôtel permet également d'héberger les parties en conflit venant dans le cadre des différents processus de médiation menés par le Président Compaoré (Côte d'Ivoire, Togo, Guinée-Conakry). Dans le cadre de ces événements, l'hôtel collabore généralement avec la salle des banquets et la salle de conférence internationale qui jouxtent l'établissement. Selon le chef comptable de l'hôtel<sup>454</sup>, la proximité des salles de conférences permet de mieux contrôler la sécurité des participants.

Le Centre commerciale El Fateh est géré directement par LAAICO-Tripoli. La clientèle de ce *mall* est quasi inexistante et seuls 20% des locaux étaient loués en octobre 2009<sup>455</sup>. Différentes raisons expliquent cet échec commercial. Le *mall* ne propose en effet que des petites surfaces commerciales qui ne permettent pas l'installation d'un supermarché<sup>456</sup>. Par ailleurs, le centre-ville est commercialement plus attractif que « Ouaga 2000 »<sup>457</sup>, une tendance qui s'observe par les nombreuses boutiques de luxe qui s'y développent depuis une dizaine d'années (ameublement, électroménager, confiserie, mode, salon de coiffure, vinothèque, etc.). On peut également émettre l'hypothèse que la clientèle potentielle de ce *mall*, les habitants aisés de « Ouaga 2000 », sont des personnes très mobiles à l'échelle internationale et qu'ils préfèrent faire du shopping à l'étranger, une pratique entraînant une reconnaissance sociale plus forte que le shopping au pays<sup>458</sup>.

---

<sup>453</sup> Selon Léandre Guigma, cette volonté de conserver un hôtel cinq étoiles est à mettre en perspective avec le contexte de compétitivité internationale dans lequel les capitales africaines se font concurrence pour abriter de grandes manifestations internationales (cf. commentaires Léandre Guigma).

<sup>454</sup> Koné, entretien du 22.10.09.

<sup>455</sup> Sawadogo, entretien du 27.10.09.

<sup>456</sup> Sawadogo, entretien du 27.10.09.

<sup>457</sup> Niampa, entretien du 09.02.10.

<sup>458</sup> Cf. article de presse de Jeune Afrique « Urbanisme : Ouaga 2000, l'autre capitale » du 09.06.09.

## Médiatisation

L'hôtel Libya et le Centre commercial El Fateh ont recours à des stratégies habituelles de promotion telles que les spots publicitaires, les flyers, l'affichage publicitaire, un site internet et des collaborations avec des tours opérateurs étrangers (pour l'hôtel uniquement).

Il est plus intéressant de mettre en évidence la médiatisation informelle de l'hôtel et du mall. Le complexe est effet un lieu actuellement privilégié par les artistes-musiciens burkinabè pour le tournage de clips de musique<sup>459</sup>. Il semble que si le l'Hôtel Mercure Silmandé (situé au bord du barrage n°3, Secteur 24) a été pendant longtemps l'hôtel le plus tendance de la capitale pour le tournage de clips, c'est aujourd'hui l'hôtel Libya qui attire l'attention des artistes locaux<sup>460</sup>. Par exemple, selon M. Compaoré (El Mous), qui a réalisé récemment son clip en partie à la piscine et la boîte de nuit The Mask ainsi que dans le centre commercial, le choix de l'hôtel Libya est justifié par son caractère luxueux et l'image positive que l'établissement peut donner du pays.

*« Si réellement pour faire voir que j'ai de l'argent, que je suis avec des belles femmes dans les grands coins à Ouaga, je ne vois pas plus mieux que Libya Hôtel. Voilà. C'est l'as actuel [le meilleur]. Même dans la sous-région il est bien apprécié. »<sup>461</sup>*

## Synthèse

L'étude du complexe de l'hôtel Libya et du Centre commercial El Fateh est à mettre en perspective avec l'aménagement du quartier « Ouaga 2000 » et la volonté politique de la Présidence du Faso qui a accompagné ces transformations urbaines. Etant un projet qui émane directement de la Présidence, ce complexe hôtelier et commercial est un objet représentatif de la volonté politique de dynamiser « Ouaga 2000 » et d'en faire un nouveau pôle d'attraction en regard du centre-ville.

En outre, la construction d'un hôtel doté de cinq étoiles et la volonté de conserver ce standing sont le reflet de transformations de la compétitivité entre les grandes villes ouest-africaines. Disposer d'une infrastructure de prestige comme l'hôtel Libya permet à l'Etat de prétendre à l'accueil de grandes manifestations. Par exemple, les conflits en Côte d'Ivoire ont permis à Ouagadougou de « récupérer » des événements qui se déroulaient auparavant à Abidjan et de se positionner de manière concurrentielle dans la sous-région<sup>462</sup>.

La biographie de cet objet permet également de mettre en évidence l'influence grandissante du Président Compaoré sur la scène sous-régionale. Depuis quelques années, son rôle de

---

<sup>459</sup> Des artistes comme Dez Altino, As DJ ou encore Yoni ont tourné des séquences de leur clip sur ce site.

<sup>460</sup> Par ailleurs, I. Sawadogo, technicien LAAICO-Burkina, observe que l'hôtel Libya a récupéré une partie de la clientèle du Silmandé (entretien du 27.10.09).

<sup>461</sup> Compaoré, artiste-musicien, entretien du 06.01.10.

<sup>462</sup> Bagré, entretien du 20.03.10.

médiateur a eu pour conséquence l'organisation de nombreux rencontres politiques à « Ouaga 2000 », l'hôtel Libya étant le lieu privilégié d'hébergement de ces participants.

La fréquentation et le type de clientèle de l'hôtel Libya peut être mis en perspective avec des indicateurs comme l'augmentation des nuitées au Burkina selon l'origine (les Africains et les Européens sont les plus nombreux) l'évolution des arrivées selon le motif de voyages (les voyages d'affaires dominant largement).

Le projet du complexe est un bel exemple des investissements consentis par la Libye dans le domaine des infrastructures publiques à Ouagadougou, et des relations étroites entre le Burkina Faso avec la France (avec l'intervention d'acteurs français durant la réalisation du projet).

L'étude de cet objet illustre également le fait qu'un cabinet international d'architecture réplique un hôtel dans une autre ville, et comment le modèle du *mall* a fait irruption au Burkina Faso.

Il est difficile de mettre en évidence des changements sociaux et culturels avec l'étude de cet objet, ou du moins peut-être de façon indirect. Par exemple l'échec commercial du *mall* n'est pas synonyme d'un rejet local de ce modèle de consommation, puisque différents supermarchés et boutiques sont apparus ces dernières années principalement au centre-ville. Les difficultés du *mall* sont plutôt à mettre sur le compte de sa mauvaise conception.

## Echangeur du sud

L'échangeur du sud, appelé également échangeur de « Ouaga 2000 », est situé au secteur 15, au croisement des routes de menant au Mémorial au Héros Nationaux et à la Présidence (avenue Mouammar Kadhafi), à Ouagarinter et le Rond-point de la Patte d'Oie, au SIAO et à la ville de Pô (RN5). Cet échangeur en trèfle est formé de deux voies express (une voie surélevée sur l'axe Pô-Ouagarinter et une voie au sol sur l'axe SIAO-Mémorial) reliés par huit bretelles (dont 4 forment un trèfle).

### Conception

Inauguré en juin 2008, l'échangeur du Sud est le premier réalisé parmi une série d'échangeurs prévus à Ouagadougou par l'Etat. Malgré l'absence de schéma directeur de la circulation, cet échangeur constitue le point de départ d'une réflexion plus globale menée par le MID sur la circulation à Ouagadougou, sur la base d'une étude réalisée par un bureau d'études canadien<sup>463</sup>. Les autres projets qui ont fait l'objet d'études approfondies sont l'échangeur de l'Ouest<sup>464</sup> sur la RN1 qui est a été terminé en 2009 et l'échangeur de l'Est sur

<sup>463</sup> Kaboré, entretien du 01.12.09.

<sup>464</sup> Cf. Article de presse « Circulation routière : Un deuxième échangeur pour Ouagadougou » du 21.12.07 dans le journal Sidwaya.

la RN4 qui est bientôt achevé. Enfin, les projets qui ont fait l'objet d'études sommaires sont le Rond-point de la Patte d'Oie, le Rond-point des Nations-Unies, le carrefour du Boulevard Charles-de-Gaulle et l'avenue du Burkina Faso, le croisement de la RN2 et RN22, et deux carrefours sur l'avenue Bassawarga.

Ces différents projets sont motivés par une volonté de fluidifier et sécuriser le trafic, d'anticiper le développement de la ville et de transformer son image<sup>465</sup>. Concernant l'échangeur du Sud, sa conception se caractérise par une réflexion sur les axes routiers à privilégier et sur la complexité de sa forme<sup>466</sup>. Ainsi, les axes prioritaires aménagés en voies express sont premièrement la voie Ouagarinter-Pô pour faciliter l'entrée des gros porteurs en provenance du Ghana et à destination de la gare routière, et deuxièmement l'axe menant à l'avenue Mouammar Kadhafi faisant la jonction entre la Présidence et la ville. L'axe désavantagé par l'échangeur est la circulaire, puisqu'il est nécessaire d'emprunter une bretelle dans la direction Ouagarinter-SIAO. De plus, la forme en trèfle de ce premier échangeur se veut volontairement complexe et esthétiquement attractif, l'objectif étant de marquer les esprits des citoyens par l'apprentissage d'une nouvelle forme urbaine. Les nombreux panneaux de signalisation et le marquage au sol participent également à la recherche d'une complexité.

Selon le chargé des infrastructures de la Présidence du Faso, le projet de l'échangeur du Sud est une initiative présidentielle. Il affirme que le choix de sa localisation a été influencé par le Président<sup>467</sup>. À noter que sa construction n'a pas nécessité une opération de déguerpissement des riverains.

La maîtrise d'ouvrage du projet relève directement du MID<sup>468</sup>. La maîtrise d'œuvre a été confiée à GTAH Ingénieurs Conseils, un bureau d'ingénieurs qui a chargé AGEIM Ingénieurs Conseils de réaliser le projet en sous-traitance. AGEIM est basé à Ouagadougou et opère dans différents pays de la sous-région. D'autres bureaux d'ingénieurs et spécialistes du BTP ont été intégrés dans le projet : les entreprises burkinabè que sont COGEB International et l'Entreprise Oumarou Kanazoé, et les bureaux d'études étrangers que sont Sogea-Satom, une filiale de la multinationale française Vinci Construction, et CIRA, un bureau d'ingénieur malien.

La construction de cet ouvrage a nécessité 12 milliards de FCFA et a débuté en avril 2007<sup>469</sup>. A l'origine, le projet devait être entièrement financé par la Libye. Cependant, elle a assuré uniquement la construction du pont pour environ 1 milliard de FCFA, car elle a retiré son engagement durant la construction. L'Etat burkinabè a donc dû prendre en charges la

---

<sup>465</sup> Niampa, entretien du 09.02.10.

<sup>466</sup> Kaboré, entretien du 01.12.09.

<sup>467</sup> Niampa, entretien du 09.02.10.

<sup>468</sup> Malgré ses compétences en planification, le MHU n'a pas été impliqué dans le projet, alors qu'il dirige actuellement l'élaboration du SDAGO Horizon 2025.

<sup>469</sup> La construction du pont avait déjà été entamée.

majeure partie de l'investissement que sont les remblais d'accès et le bitumage<sup>470</sup>. La construction des échangeurs de l'Est et de l'Ouest a été financée respectivement par Taiwan et le Japon.

### *Gestion*

L'entretien et la sécurité de l'échangeur du Sud est assuré par la municipalité. La gestion de l'ouvrage se caractérise par une forte réglementation accompagnée d'opérations de sensibilisation.

Le contrôle de cet espace public se décline de différentes manières. Un système de vidéosurveillance de l'échangeur est géré par le poste de la Police municipale à « Ouaga 2000 ». L'accès aux charrettes à bras ou traction animale est interdit. Il était même prévu d'interdire la circulation aux utilisateurs d'engins à deux roues, le projet n'ayant pas prévu de pistes réservées à ce type d'utilisateurs, mais cette interdiction n'a pas été appliquée<sup>471</sup>. Les balises de sécurité délimitent les voies à sens unique. La réglementation s'étend également aux environs immédiats de l'échangeur. Pour des raisons de sécurité, la Police municipale veille en effet à ce qu'aucune activité humaine (par exemple les vendeurs de produits frais ou les « colleurs »<sup>472</sup>) ne se trouve aux abords des voies de l'échangeur. Des opérations de déguerpissement de ces activités économiques ont été effectuées durant la construction de l'échangeur.

La Police municipale est régulièrement présente sur le site de l'échangeur. Elle a pour mission de sensibiliser les usagers de la route (orientation, sens unique, hauteur maximum pour les camions) et de verbaliser les contrevenants. Sa présence était particulièrement marquée après l'inauguration de l'ouvrage. Cette motocycliste raconte sa première expérience de l'échangeur :

*« La première fois que j'ai emprunté l'échangeur, j'ai eu peur parce que moi j'ai pris... C'était beau. Moi je regardais les flèches les différents panneaux pour aller chez moi [dans le quartier de Kalgondin]... et je me suis retrouvé devant le camp 11-78 sur la route de Po. Mais comme il y avait les policiers sur la voie qui sensibilisaient les gens. Je me suis arrêté tranquillement pour me renseigner et dire que je remontais vers le SIAO et puis il m'a indiqué et j'ai repris la voie. Il y avait les panneaux mais comme c'était la première fois, tu as peur de te perdre... »<sup>473</sup>*

---

<sup>470</sup> Cf. article de presse « Premier échangeur de Ouaga : on passe par où même ? » du 10.07.08 dans le journal *L'Observateur*.

<sup>471</sup> Kaboré, entretien du 01.12.09.

<sup>472</sup> Les « colleurs » sont des mécaniciens de fortune qui s'installent aux bords des axes principaux pour réparer les motocyclettes qui tombent en panne, principalement à cause de pneus perforés.

<sup>473</sup> Usager 6, motocycliste, résidante à Kalgondin, entretien du 09.02.10.

## Usages

Les entretiens menés avec les usagers<sup>474</sup> nous permettent de mettre en évidence trois éléments : le processus d'apprentissage de cette nouvelle forme urbaine, l'absence d'intégration de l'ouvrage aux quartiers riverains, l'échangeur comme paysage urbain.

Premièrement, la pratique de l'échangeur a nécessité une période d'apprentissage pour bon nombre d'usagers peu habitués à ce genre d'aménagement, un processus soutenu par la Police municipale. Un fait divers fréquemment mentionné par les citoyens et relayé par la presse est l'encastrement d'un camion au chargement trop élevé sous le pont limité à 4,5 mètres<sup>475</sup>. Le vendeur de pastèque interrogé explicite les difficultés d'orientation qu'ont rencontrées certains usagers :

*« Maintenant ça va ! Les gens commencent à comprendre, à s'habituer. Mais au tout début, c'était la catastrophe ! Il y'en qui se retrouvait au Camp alors qu'il ne le voulait pas. D'autres se retrouvaient au SIAO alors qu'il ne le voulait pas. Au fait si tu ne tournes pas au bon moment et au bon endroit tu te retrouves ailleurs et c'est encore plus difficile de retrouver le bon chemin. Beaucoup se sont perdus sur l'échangeur et ont tourné en rond. Mais maintenant les gens maîtrisent bien l'échangeur. »*<sup>476</sup>

Certains usagers développent des stratégies transgressant la réglementation de l'échangeur et des stratégies de contournement de l'infrastructure par les quartiers avoisinants<sup>477</sup>. Par exemple, les usagers en provenance de l'avenue des Arts (situé entre Ouagarinter et la ZAD) qui veulent se rendre à l'avenue Mouammar Kadhafi vont rouler en direction du Rond-point de la Patte d'Oie et effectuer un demi-tour à l'extrémité du terre-plein central et sa balise de sécurité, et ce malgré la présence de panneaux interdisant les demi-tours. On observe le même comportement sur l'avenue Mouammar Kadhafi lorsqu'un usager en provenance de Ouagarinter veut aller en direction du SIAO et qu'il préfère s'engager dans le tourne-à-droite jusqu'à l'avenue, faire demi-tour et traverser le pont, au lieu d'emprunter le pont puis la bretelle située au nord-est. Certains usagers de la route, dont des chauffeurs de camion, évitent même de s'engager dans l'échangeur et préfèrent le contourner par les voies en latérite des quartiers voisins. Par exemple, le vendeur de pastèque traverse les quartiers résidentiels au sud de l'échangeur pour se rendre au SIAO :

*« Dans ma vie je suis monté seulement deux fois sur cet échangeur. Deux fois seulement. Oui oui. Parce que moi j'ai vite le vertige, la hauteur de l'échangeur »*

---

<sup>474</sup> Nous avons choisi d'interroger deux types d'utilisateurs que sont les usagers de la route (2 chauffeurs poids lourd, 2 motocyclistes, 1 automobiliste) et les riverains (Résidence Alice, maquis Choco, station Total, un réparateur 2 roues, un vendeur de pastèque avec charrette à bras).

<sup>475</sup> Cf. témoignages d'usagers et fait divers dans l'article de presse « Premier échangeur de Ouaga : on passe par où même ? » du 10.07.08 dans le journal *L'Observateur*. Voir également cette vidéo : [http://www.dailymotion.com/video/x60qib\\_pas-facile-lechangeur\\_travel](http://www.dailymotion.com/video/x60qib_pas-facile-lechangeur_travel)

<sup>476</sup> Usager 3, vendeur de pastèques, entretien traduit du mooré du 08.01.10.

<sup>477</sup> Cf. plan réalisé par Léandre Guigma appelé « Stratégies de contournement »

*me donne le vertige [rires]. Donc si je veux aller au SIAO plutôt que de monter sur l'échangeur je préfère passer par Ouaga 2000 et prendre les petites ruelles, ou passer sous l'échangeur mais pas au dessus. C'est plus simple comme ça ! »<sup>478</sup>*

La plupart des usagers interrogés ont une appréciation positive de l'échangeur, même s'il est parfois vécu comme une contrainte :

*« Les problèmes de l'échangeur là, c'est la circulation compliquée, les détours. Sinon il n'y a pas de problèmes, c'est beau, c'est joli ! »<sup>479</sup>*

*« L'échangeur est une bonne chose mais il n'est pas très praticable. Il ya un coté là : quand tu viens par exemple de Ouagarinter pour descendre vers la ZAD [Rue Roaag Pa Sendo], ce côté n'est pas praticable. Il faut faire le grand tour pour pouvoir atteindre la ZAD facilement ! Avant ce n'était pas le cas. C'était une seule voie, tu étais à l'aise tu arrivais au feu, tu signales et puis tu tournes facilement. Par contre maintenant, il faut faire le grand tour et ça cause un problème au niveau du carburant... ce n'est pas facile ! »<sup>480</sup>*

Deuxièmement, certains riverains comme cette dernière soulignent l'absence d'intégration de l'échangeur aux quartiers environnants. Par exemple, la Station Total située le long de la bretelle nord-est faisait auparavant un important chiffre d'affaires grâce aux gros porteurs et s'est retrouvée marginalisée suite à l'aménagement du l'échangeur car la plupart des camions emprunte la voie Ougarinter - route de Pô. Le gérant de cette station relève l'insuffisance de concertation des meneurs du projet avec les riverains<sup>481</sup>. Le gestionnaire de la Résidence Alice qui est située avant le rond-point en direction du SIAO souligne les problèmes d'accessibilité à cet hôtel à cause des balises de sécurité<sup>482</sup>.

Troisièmement, l'échangeur constitue un paysage urbain à contempler depuis un bar-restaurant. En effet, l'ouverture du maquis Choco situé au sud-ouest de l'échangeur a été motivée par l'opportunité de la présence de l'échangeur<sup>483</sup>. Cependant l'affluence du début et l'intérêt à contempler cet aménagement moderne se sont vite estompés, notamment en raison de l'interdiction d'installer des tables au bord de l'échangeur qui est défendue par la commune.

### *Médiatisation et stratégies futures*

Un clip pédagogique a été réalisé à l'initiative du MID et ensuite diffusé sur la RTB. Ce clip explique comment emprunter les voies express, les bretelles et les tourne-à-droite<sup>484</sup>.

<sup>478</sup> Usager 3, vendeur de pastèques, entretien traduit du mooré du 08.01.10.

<sup>479</sup> Usager 3, vendeur de pastèques, entretien traduit du mooré du 08.01.10.

<sup>480</sup> Usager 6, motocycliste, résidente de Kalgondin, entretien du 09.02.10.

<sup>481</sup> Riverain 3, gérant de la station Total, entretien du 29.12.09.

<sup>482</sup> Riverain 1, gestionnaire de la résidence Alice, 03.12.09.

<sup>483</sup> Riverain 2, gérant du Choco, entretien du 03.12.09.

<sup>484</sup> Cf. lien dailymotion [http://www.dailymotion.com/video/x5r6im\\_spot-echangeur\\_shortfilms](http://www.dailymotion.com/video/x5r6im_spot-echangeur_shortfilms)

*« Il était important pour nous de marquer les esprits par un premier échangeur à la fois esthétique et complexe pour permettre aux usagers de s'habituer à ce type d'infrastructures. D'où la campagne de sensibilisation à la télé. Il fallait que cet échangeur-test soit apprécié pour que d'autres échangeurs puissent être financés. »*<sup>485</sup>

L'échangeur est par ailleurs médiatisé à travers des clips de musique ou des films, où il apparaît comme un paysage urbain moderne<sup>486</sup>. Des images de l'échangeur sont par ailleurs diffusées durant le générique du journal télévisé de la RTB.

Comme nous l'avons mentionné dans la partie *conception*, le MID prévoit d'aménager dès 2010-2011 à Ouagadougou une série de nouveaux échangeurs après les échangeurs du Sud, de l'Est et de l'Ouest. L'Etat a cependant des difficultés à trouver les ressources financières nécessaires<sup>487</sup>.

### *Synthèse*

L'Etat a introduit un nouveau type urbain en ville de Ouagadougou avec sa politique d'aménagement d'échangeurs. Par sa grandeur, son esthétique, sa complexité, la priorité dont il a fait l'objet et sa localisation sur l'axe monumental menant à la Présidence du Faso, l'échangeur du Sud est le plus représentatif de ces transformations urbaines.

Ce projet est motivé par des arguments techniques tels que la fluidité du trafic, la sécurité des usagers et l'anticipation du trafic de ces prochaines années, alors que le trafic relativement faible ne justifiait pas vraiment une telle infrastructure routière<sup>488</sup>. C'est pourquoi il faut également mettre en évidence les motivations politiques qui sous-entendent ce projet. Cette initiative présidentielle vise clairement à valoriser l'axe menant au Mémorial aux héros nationaux et à la Présidence dans le quartier de « Ouaga 2000 ». Enfin, l'ensemble des projets d'échangeurs vise à donner une image moderne et internationale de la capitale burkinabè.

À noter que la politique d'aménagement des échangeurs est menée sans l'implication des outils et des acteurs de la planification de la ville comme le SDAGO Horizon 2025, le MHU ou encore la commune. En ce sens, cette politique illustre clairement le poids de la Présidence dans la gouvernance de la capitale.

La construction de ces infrastructures routières très coûteuse est rendu possible par la multiplication des relations de l'Etat avec des pays-bailleurs de fonds (Libye, Japon, Taiwan).

---

<sup>485</sup> Kaboré, AGEIM, prise de note du 01.12.09.

<sup>486</sup> Cf. note de bas de page n°23 et n°95

<sup>487</sup> Niampa, entretien du 09.02.10.

<sup>488</sup> Le trafic sur la Circulaire était estimé à 10000 véhicules par jour, et l'échangeur du Sud peut accueillir jusqu'à 100000 véhicules par jour. Cf. article de presse « Echangeur de Ouaga 2000 : opérationnel dès avril prochain. » du 11.02.08 dans le journal *Sidwaya*. Ces chiffres n'ont pas été vérifiés auprès d'autres sources.

L'introduction d'une nouvelle forme urbaine comme l'échangeur peut être mis en perspective avec les transformations des capitales de la sous-région. Nous pouvons en effet faire l'hypothèse que l'aménagement d'échangeurs<sup>489</sup> est lié à un contexte concurrentiel avec certaines capitales sous-régionales. L'ingénieur du bureau d'études AGEIM évoque par exemple l'existence d'une concurrence avec Bamako et Niamey<sup>490</sup>. La ville de Bamako mène en effet depuis une dizaine d'année une politique de modernisation des infrastructures qui consistent notamment à construire des échangeurs.

L'aménagement d'une infrastructure routière conçue pour les véhicules à quatre roues est révélateur d'une augmentation du parc automobile à Ouagadougou et de la valeur accordée à ce mode de déplacement par les décideurs politiques. Même si les deux roues restent majoritaires, la voiture est devenue en effet plus accessible. Ceci s'explique à la fois par l'émergence de nouveaux riches consommateurs de voitures de luxe et par la diminution du prix d'achat des voitures d'occasion en provenance d'Europe.

### **Mémorial aux Héros Nationaux**

Le Mémorial aux Héros Nationaux se trouve à « Ouaga 2000 » au Secteur 15. Il est situé sur la Place de l'Afrique, au centre d'un grand rond-point de plus de 17 hectares de superficie et d'environ 500 m de diamètre.

Le Mémorial est une tour formée de quatre piliers incurvés d'une hauteur de 47 mètres. Chaque pilier symbolise une période historique de l'histoire du pays, à savoir la période précoloniale, la période coloniale, les Indépendances et la Révolution jusqu'à aujourd'hui. À la base de l'infrastructure se trouve une demi-sphère qui rappelle unealebasse retournée. Celle-ci représente la sépulture des héros nationaux. À mi-hauteur du monument, un étage de forme circulaire (appelé couronne ou ceinture) rejoint symboliquement les quatre piliers, où un petit musée de l'histoire politique y sera installé. Au sommet du monument se trouve une seconde demi-sphère représentant unealebasse symbolisant l'entente et la fraternité. L'extrémité du monument est en forme de flamme, symbole de paix. En dehors du musée, l'infrastructure contient également un bureau, une cafétéria et un kiosque à journaux.

Le pourtour du Mémorial fait actuellement l'objet de l'aménagement d'un parc qui constitue la deuxième étape du projet. Le parc sera composé de différents éléments : une esplanade, un jardinet, des plans d'eau et des jets d'eau, des aires de promenade, des bancs publics, des jeux pour enfants (balançoires, toboggan), des kiosques (journaux, restauration), des toilettes et des parkings.

---

<sup>489</sup> Et plus largement la capacité d'accueil des infrastructures hôtelières et du secteur de l'événementiel.

<sup>490</sup> Kaboré, entretien du 01.12.09.

## Genèse

Durant les années nonante, une série d'assassinats a eu lieu au Burkina Faso et l'Etat est présumé responsable de ces événements. L'assassinat du journaliste d'investigation Norbert Zongo le 13 décembre 1998 va provoquer une vague de contestation du régime à travers le pays.

Après trois ans de tensions sociales et politiques, la Présidence du Faso décide de mettre en place un comité composé de « sages » afin d'étudier la situation et proposer une série de recommandations pour sortir de la crise. C'est à partir de ces recommandations que le Président institutionnalise la première Journée nationale du Pardon, le 30 avril 2001, durant laquelle il demande « officiellement pardon à la nation pour tous les crimes commis contre des Burkinabè au nom ou sous le couvert de l'Etat »<sup>491</sup>. Parmi les sept engagements pris durant cette cérémonie, le deuxième est l'érection de monuments en l'honneur des martyrs et des héros nationaux<sup>492</sup>.

Une commission chargée de la mise en œuvre de ces recommandations est ensuite créée. Il est alors décidé de réaliser deux monuments dont le financement est assuré par le Budget national : le Monument aux martyrs dans le quartier de Tampouy au Secteur 22 et le Mémorial aux héros nationaux à « Ouaga 2000 ». La maîtrise d'ouvrage de ces deux projets est confiée au MITH<sup>493</sup> et la maîtrise d'ouvrage déléguée revient à la DGAC. Ces deux objets font partie officiellement de la politique des équipements publics de l'Etat burkinabè.

L'Etat choisit de construire le Mémorial sur la Place de l'Afrique à « Ouaga 2000 ». Ce choix se justifie par la disponibilité du terrain et par la volonté de créer des infrastructures de loisirs dans ce quartier<sup>494</sup>. De plus, le Mémorial est stratégiquement implanté sur l'axe monumental entre l'échangeur du sud et la Présidence.

## Conception

Le projet d'aménagement de la Place de l'Afrique est divisé en deux étapes : l'érection du monument lui-même, puis la viabilisation et l'aménagement paysager autour du Mémorial. Chacune de ces deux étapes ont fait l'objet d'un concours national d'architecture organisé par la DGAC. La première phase a été gagnée par l'agence AIC et la deuxième par le Cabinet ARDI.

---

<sup>491</sup> Nations Unies, *Rapport du Conseil des droits de l'homme sur le Burkina Faso*, 2008 :16.

<sup>492</sup> Les autres engagements sont l'indemnisation des familles de victimes, le traitement diligent de l'ensemble des dossiers de crime économique et de sang, l'institutionnalisation de la journée du Pardon le 30 mars, la mise en place d'un comité d'éthique, la consolidation du dialogue avec les acteurs politiques et sociaux et la mise en place d'un mécanisme de suivi des engagements.

<sup>493</sup> En 2006, le MITH est divisé en 3 ministères : le Ministère des Infrastructures et du Désenclavement, le Ministère des Transports et le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (MHU).

<sup>494</sup> Kambou, directeur général de la DGAC, entretien du 10.02.10.

La dimension culturelle et symbolique de ces monuments a sans aucun doute été au centre des préoccupations du jury. Les propos du responsable de l'organisation des concours nationaux et internationaux illustre l'importance de ce critère dans le choix des projets de monuments :

*« Au niveau de la recherche architecturale et esthétique, ça varie aussi en fonction du projet. Si c'est un projet de monument on peut exiger que ça reflète beaucoup plus la culture. »<sup>495</sup>*

La conception du Mémorial par l'agence AIC se caractérise par une série de symboles déjà présentée dans l'introduction de cet objet. Il s'agit ici de relever les discours qui accompagnent ces différents éléments, afin d'illustrer le caractère nationaliste de l'ouvrage. Voici quelques extraits de l'entretien avec l'ingénieur du projet à propos des piliers, des deux Calebasses et de la ceinture :

*« Les quatre piliers symbolisent les quatre moments importants de l'histoire du pays, à savoir les hommes qui se sont illustrés pendant ces quatre périodes. Donc en fait ces piliers symbolisent ces différentes personnes, ces différents héros qui se sont illustrés durant toutes ces périodes-là, dans la lutte du peuple voltaïque à l'époque et burkinabè aujourd'hui. La Calebasse qui est renversée représente la sépulture de toutes ces personnes qui sont tombées sur le champ de la lutte pour l'émancipation de notre peuple. La Calebasse au sommet du monument symbolise l'eau de la paix, l'eau de la réconciliation, et cette Calebasse tend à monter vers le ciel. Cette ceinture symbolise que toutes ces quatre périodes que j'ai citées tantôt se retrouvent, se rencontrent et contribuent toutes à l'édification de cette nation. »<sup>496</sup>*

À noter que l'on retrouve la symbolique de la Calebasse dans d'autres infrastructures à Ouagadougou comme le projet du Centre international de conférence, le Monument aux martyrs, la Maison de la femme et le Musée national au secteur 28 ou encore la Direction générale des Impôts au Secteur 4.

La construction du Mémorial se déroule de 2004 à 2009. La deuxième étape est lancée en 2009 et doit se terminer en 2012. Le projet d'aménagement de la Place de l'Afrique est également constituée de symboles : les jardinets en forme de cauris, et 54 pays africains représentés par des Calebasses et les plans d'eau en forme de l'étoile du drapeau burkinabè. Ces éléments montrent que le projet est sous-tendu par une idéologie panafricaine.

### *Usages prévus*

La mise en fonction du Mémorial est prévue à l'achèvement des travaux de la deuxième étape. Un petit musée exposant les photographies de héros nationaux sera ouvert dans la

---

<sup>495</sup> Kambou, entretien du 01.07.09.

<sup>496</sup> Zoma, agence AIC, entretien du 12.10.09.

couronne du Mémorial. Par ailleurs, il sera possible se rendre au sommet du monument et observer la ville de ce point de vue. Ces futurs usages montrent que le mémorial est considéré comme un site touristique.

Sur la future esplanade du parc, des commémorations sont prévues comme la Journée du Pardon (appelée aujourd'hui la Journée du Souvenir) ou toutes autres manifestations publiques. La capacité d'accueil de ce parc sera de 20'000 personnes.

### *Médiatisation*

Le Mémorial apparaît depuis quelques mois dans le générique du journal télévisé de la RTB. Il est cependant médiatisé depuis sa réalisation par des clips de musique d'artistes burkinabè<sup>497</sup>. Si certains de ces artistes véhiculent l'image du Mémorial en chantant des paroles nationalistes, d'autres le médiatisent plutôt en raison de sa monumentalité et sa modernité. Un artiste-musicien explique par exemple ce qui motive certains chanteurs à intégrer des images du Mémorial dans leur clip :

*« Là-bas c'est en quelque sorte une petite tour Eiffel, et là-bas aussi c'est pas mal, parce que la structure est grande, et ça fascine. Tu ne peux pas passer à ce lieu sans regarder, parce c'est attirant, c'est fascinant. »<sup>498</sup>*

On trouve également de nombreuses photos du Mémorial sur des sites internet répertoriant des bâtiments à travers le monde.

### *Synthèse*

Par sa monumentalité et sa localisation, le Mémorial aux héros nationaux est un objet emblématique du régime actuel au Burkina Faso. Par la construction de mémoriaux, il s'agit pour le chef de l'Etat de marquer durablement le paysage de la capitale de son autorité sur le pays. Le discours du Chargé des infrastructures de la Présidence illustre très clairement cette ambition :

*« Vous savez, chaque chose a une histoire, chacun de nous doit laisser l'Histoire aussi. Tu vois, c'est un mémorial qui est réalisé comme ça en mémoire de nos héros nationaux, c'est très bon, c'est significatif. Donc ça reste, c'est tout ce que nous on pourra verser sur cette terre avant de partir. C'est des structures qui restent, c'est des structures d'avenir, ça peut toujours rappeler. »<sup>499</sup>*

L'étude de cet objet permet de mettre en évidence la manière dont l'Etat burkinabè traite l'histoire politique du Burkina Faso. Il est intéressant de relever l'absence de réflexion sur

---

<sup>497</sup> Voir par exemple la chanson nationaliste et évangélique « Mon Burkina Faso » de T. Christ Kemayo : <http://www.youtube.com/watch?v=lzYo6858jOc>. Dans ce clip, on trouve également l'échangeur du sud et le Monument aux martyrs.

<sup>498</sup> Compaoré, artiste musicien, entretien du 06.01.10.

<sup>499</sup> Niampa, chargé des infrastructures de la Présidence, entretien du 09.02.10.

fonction initiale du Mémorial aux Héros Nationaux et du Monument aux Martyrs, c'est-à-dire, la célébration des héros et des martyrs. Jusqu'à aujourd'hui, ces derniers sont en effet indéterminés<sup>500</sup>.

Cet objet est un bel exemple d'hybridation entre des formes inspirées d'éléments locaux et des formes et des fonctions empruntées à l'extérieur.

L'interprétation d'éléments locaux comme les calebasses ou les cauris s'inscrit dans la recherche d'une authenticité architecturale et plus généralement dans un discours sur l'identité. Le descriptif du projet rend compte de cette démarche :

*« L'importance de ce monument va lui conférer le rôle d'élément majeur caractéristique et identitaire de la ville de Ouagadougou et du Burkina Faso comme le Monument des Cinéastes et de la Place Naba Koom. Le Monument a été conçu en intégrant des valeurs expressives de notre culture nationale. »<sup>501</sup>*

La forme du monument rappelle celle de la Tour Eiffel<sup>502</sup> ou celle du Monument aux martyrs d'Alger. Il est intéressant de constater que l'image de la Tour Eiffel est souvent évoqués par les citoyens, alors que l'objet est sensé véhiculer un message nationaliste et panafricain.

Enfin, nous pouvons considérer les usages prévus tels que l'observation de la ville depuis le point de vue et les promenades dans le parc aménagé comme des idées nouvelles pour la ville de Ouagadougou. L'idée de contemplation de la ville depuis un point surélevé est une innovation dans une ville caractérisée par son horizontalité. Enfin, la promenade ou la contemplation d'un parc depuis un banc public sont des pratiques peut courantes à Ouagadougou (elles s'observent au Parc urbain Bangr-Weoogo).

## Musée de la musique

Cet ouvrage de deux étages se trouve au Secteur 4 dans le quartier de Koulouba. Il est situé à l'avenue du Président Sankara, en face du Lycée Philippe Zinda Kaboré, entre le Rond-point des Nations-Unies et le CENASA. Son architecte très atypique se caractérise par l'imbrication d'une série de salles circulaires et rectangulaires de différentes tailles organisées autour de l'alignement de trois patios semi-couverts. Pour réaliser ce bâtiment, l'architecte s'est inspiré des travaux de l'Égyptien Hassan Fathi et plus généralement de techniques constructives européennes (blocs de terre stabilisés au ciment), soudano-sahélienne et

---

<sup>500</sup> Cette situation s'explique notamment par l'absence de résolution du « dossier » de deux potentiels héros-martyrs : le journaliste Norbet Zongo et l'ancien président Thomas Sankara.

<sup>501</sup> Agence AIC, Mémoire à caractère descriptif et justificatif, page 1-2.

<sup>502</sup> Lors d'une discussion informelle avec l'architecte A. Fao, ce dernier a révélé qu'il faisait partie du jury du concours d'architecture du Mémorial. Selon lui, S. Kafando, le DG de l'Agence AIC, avait fâcheusement évoqué la Tour Eiffel comme source d'inspiration durant la présentation de son projet, ce qui provoqua quelques protestations au sein de l'assemblée.

nord-africaine (voûtes, coupoles sans gabarit). Il s'agit d'une architecture que l'on peut qualifier de néo-vernaculaire.

Ce bâtiment a changé plusieurs fois de fonction. Les différentes transformations sont présentées dans la partie *conception, reconversions et rénovations*.

### *Contexte*

Le centre de recherche sur les matériaux locaux est construit en 1983 par ADAUA, une association qui était implantée dans plusieurs pays ouest-africains (Mauritanie, Mali, Burkina Faso) et qui a été créée en 1975 à Genève et en même temps que FISA, une autre organisation travaillant plutôt en Europe et en Amérique latine. ADAUA a participé à la diffusion de nouvelles techniques constructives en Afrique de l'Ouest comme les briques de terre améliorées appelé aujourd'hui BTC<sup>503</sup>, ou les coupoles et voûtes sans gabarit. L'objectif de ADAUA était la promotion des « matériaux locaux »<sup>504</sup> et la formation des acteurs locaux dans l'utilisation des ces techniques.

Les projets d'ADAUA se terminent en 1990, tandis que FISA continue ses activités. Cette association basée à l'origine à Genève, va déménager son siège à Séville et ouvrira des représentations au Burkina Faso, au Mali, au Maroc et au Sénégal. Créé en 2008, FISA-Burkina va monter le projet de rénovation de l'ancien Centre de recherche et actuel Musée de musique et mener d'autres activités relatives à la promotion des matériaux locaux.

L'histoire de cet objet peut être mise en perspective avec les transformations politiques au Burkina Faso. Ce projet s'inscrivait en effet dans un climat politique favorable à ce genre d'expérimentation architecturale, une situation qui va s'améliorer avec la Révolution sankariste en 1983. Le régime révolutionnaire menait en effet une politique de promotion des ressources locales pour diminuer les flux de devises vers l'étranger et notamment l'importation de matériaux de construction (Wyss, 2005: 32). Par exemple, certains logements de la Cité An II sont réalisés en matériaux locaux. Cette politique sera plus ou moins abandonnée par le nouveau régime. Cependant, des bailleurs de fonds ont continué de soutenir des projets de construction en matériaux locaux<sup>505</sup>.

---

<sup>503</sup> Les BTC sont des briques de terre dans lesquels un faible pourcentage de ciment les rend plus durables que les briques de terre classiques.

<sup>504</sup> La notion de matériaux locaux a été introduite au Burkina Faso par ADAUA. Elle recouvre de manière implicite les techniques comme les BTC ou encore les BLT. Depuis quelques années, de experts proposent la notion de matériaux appropriés définie comme « *les matériaux alternatifs à la construction conventionnelle proprement dite* », plus adaptée que la notion trop vague de matériaux locaux (Wyss, 2005 :27-28).

<sup>505</sup> Il s'agit principalement de la Coopération suisse qui est très engagée dans le domaine de la promotion de matériaux locaux. Elle a soutenu le projet LOCOMAT, le PAB et PDVM qui tous ont contribué à la construction de nombreux ouvrages en matériaux locaux.

## *Conception, reconversions et rénovations*

ADAUA s'installe au Burkina Faso en 1978 réalise une série de projets architecturaux dont le Centre de recherche sur les matériaux locaux à Ouagadougou (appelé généralement Centre matériaux locaux), conçu par un architecte suisse (Jak Vauthrin) et un ingénieur sénégalais (Ladji Camara) et financé par la Coopération canadienne (Wyss, 2005 : 42). ADAUA et l'Etat concluent une convention selon laquelle le bâtiment est propriété de l'Etat et ADAUA s'engage à le rétrocéder à l'Etat après sept ans. Suite à une période de formation des maçons aux techniques de terre améliorée, le bâtiment est terminé et inauguré en 1983. Il s'agit d'un des premiers bâtiments au Burkina Faso construits en BTC, des briques de terre stabilisée au ciment qui ont été produites avec des presses mécaniques importées d'Europe. De 1983 à 1990, le bâtiment est à la fois le siège d'ADAUA et son laboratoire de recherche sur les matériaux locaux. Il comporte principalement des bureaux, des ateliers, un laboratoire et une salle de réunion (Vauthrin, 1989: 177).

En 1990, ADAUA quitte le Burkina Faso et le bâtiment est remis à l'Etat burkinabè. Il devient le siège de la Direction du patrimoine culturel du Ministère de la culture (actuel MCAT). Après quelques années, cette direction déménage suite au regroupement des différentes directions du Ministère sur un même site, et le bâtiment est laissé à l'abandon.

En 1999, le directeur de la Direction du patrimoine et le Ministre de la culture de l'époque prennent l'initiative de rénover le bâtiment pour le reconvertir en un musée de la musique. L'idée initiale est de valoriser le patrimoine musical traditionnel du Burkina Faso. Des espaces d'exposition sont créés, ainsi qu'un auditorium. Cette rénovation se fait sans traitement spécifique des matériaux en terre stabilisée. Les trois patios prévus pour faire « respirer » le bâtiment sont couverts par du plexiglas, et l'enveloppe externe et les murs intérieurs sont recouverts de crépi. Peu à peu, les infiltrations d'eau vont détériorer le bâtiment.

En 2008, un projet de rénovation du Musée de la musique à vu le jour suite à une rencontre entre le conservateur du musée (J.-P. Koudougou) et l'architecte (J. Vauthrin) du bâtiment qui font le constat de l'état déplorable de l'ouvrage. J. Vauthrin, ex-directeur d'ADAUA et actuel directeur de FISA se tourne auprès de l'Etat espagnole pour le financement de l'opération. Un contrat est signé entre FISA (maîtrise d'œuvre) et le MCAT (maîtrise d'ouvrage). Le projet de réhabilitation complète du Musée de la musique est donc entièrement financé par le Ministère espagnole des affaires étrangères<sup>506</sup> et s'étend sur la période allant d'août 2008 à mars 2010.

Au-delà d'une simple rénovation, il s'agit d'adapter le bâtiment à sa fonction de musée de la musique. Il est question d'améliorer l'acoustique des salles (en abaissant le sol d'un mètre),

---

<sup>506</sup> La coopération espagnole est un nouvel acteur dans le paysage burkinabè des organismes de coopération. Son bureau régional est basé au Sénégal. En ce sens, le financement du projet de rénovation du musée peut être interprété comme une opportunité pour la coopération espagnole de légitimer sa présence au Burkina Faso.

de fluidifier la circulation des visiteurs dans les espaces d'exposition (en agrandissant les accès entre les différents espaces de la partie ouest), de créer de nouveaux espaces (médiathèque, salle d'enregistrement, boutique, cafétéria climatisée et sa terrasse, toilettes à l'étage<sup>507</sup>).

Ce projet a également pour objectif de créer un bâtiment témoin de l'usage et de la solidité des matériaux locaux, et plus particulièrement de l'association des BTC, BLT ou briquettes de terre cuite avec d'autres matériaux (chaux, toitures en tôle, petites fenêtres en verre, toiture de carrelage en céramique), l'innovation majeure étant l'usage de la chaux comme enduit et revêtement<sup>508</sup> pour remplacer le ciment utilisé lors de la rénovation en 1999. Dans le but de diffuser l'usage des matériaux locaux et les différentes innovations du projet, FISA a organisé un chantier-école pour former des maçons burkinabè en s'appuyant sur son réseau international. Ce chantier-école a été dirigé en grande partie par une architecte italo-burkinabè (Chiara Rigotti), des Maliens spécialistes des matériaux locaux ont été engagés à former les maçons burkinabè. Ce chantier a vu aussi la collaboration de Marocains spécialistes dans les domaines des enduits et de l'électricité et d'un peintre italien.

A la fin du projet de rénovation, le Musée de la musique et FISA ont l'intention mettre en œuvre une seconde phase de réhabilitation : l'équipement des espaces du musée et le projet muséographique lui-même. Cette deuxième phase veut répondre à leurs ambitions que sont la sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel par la collecte et l'enregistrement d'instruments, la création d'un fonds documentaire du patrimoine musical d'Afrique de l'Ouest, l'aménagement de d'espaces d'exposition avec des ressources interactives et audiovisuelles.

Actuellement, le chantier est arrêté car le MCAT n'a pas encore débloqué sa contribution financière au budget et FISA a utilisé une partie du budget pour développer d'autres projets à Bobo-Dioulasso et au Mali.

### *Usagers du musée de la musique*

Dans les premières années suivant l'ouverture du musée de la musique, la grande majorité des visiteurs sont des expatriés et des touristes (77% d'expatriés en 2005)<sup>509</sup>. La direction du musée tente alors d'attirer et de fidéliser les élèves et leur famille, une politique qui sera renforcé par le projet « Le Musée de la musique, mon autre école » qui rentre dans le cadre du programme « Musée au service du développement » conduit par l'EPA en collaboration avec le Ministère français des Affaires Etrangères<sup>510</sup>. Cette nouvelle politique va attirer de

---

<sup>507</sup> L'installation des toilettes à l'étage a une vocation pédagogique. Elle a pour objectif de permettre aux visiteurs d'apprécier la construction de la toiture et les sensibiliser sur la solidité du bâtiment.

<sup>508</sup> Au départ, FISA a importé de la chaux d'Espagne, puis un fournisseur de la région de Bobo-Dioulasso a été trouvé.

<sup>509</sup> Koudougou, conservateur, entretien du 13.10.09.

<sup>510</sup> Cf. document sur le projet *Musée de la musique, mon autre école* du MCAT.

nombreux élèves des écoles ouagalaises. Le nombre des scolaires va largement dépasser celui des expatriés et touristes<sup>511</sup>.

### *Réseaux, stratégies de promotion du Musée de la musique*

A l'échelle nationale, le musée collabore avec le Musée national pour l'emprunt de la plupart des instruments, la radio nationale et le CCF pour la diffusion d'informations, et le CNRST concernant la recherche scientifique.

A l'échelle internationale, le musée collabore avec la Cité de la musique de Paris et le Musée des instruments de musique de Bruxelles (projet d'exposition itinérante). Ces collaborations ont une influence sur le projet muséographique du Musée de la musique, puisqu'une étudiante française avait été invitée à réfléchir sur la future muséographie du musée après la rénovation. Le musée fait par ailleurs partie du CIMCIM depuis 2007, un comité de l'ICOM, et est en relation avec des musées d'Abidjan et de Bamako.

Les stratégies actuelles de promotion du musée sont la circulation de mallettes pédagogiques dans les écoles pour attirer les élèves à visiter le musée, la création d'un site web, les articles de presse sur les expositions temporaires, les flyers ou encore les conférences d'artistes organisées dans l'auditorium. En regard des moyens financiers limités qui sont attribués par le MCAT, la direction du musée tente également de trouver des financements extérieurs pour mener ses activités. Il s'agit pour le musée de rechercher des partenariats alternatifs à l'Etat. Nous pouvons citer par exemple le projet « Le Musée de la musique, mon autre école ».

Cette politique muséale d'ouverture à l'international est clairement exprimée par le projet de rénovation : « Dotés d'espaces d'exposition, de ressources interactives et audiovisuelles, le nouveau Musée fonctionnera aussi comme centre d'art et d'essai et carrefour d'échanges culturels, en privilégiant les événements musicaux et la collaboration entre les institutions à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique. »<sup>512</sup>

### *Synthèse*

A l'échelle de la ville, ce type de bâtiment caractérisé par son architecture néo-vernaculaire constitue une exception dans le paysage urbain.

La biographie de ce bâtiment est à mettre en perspective d'une part avec l'évolution des politiques de l'Etat et le rôle des bailleurs de fonds en matière de promotion des matériaux dits locaux au Burkina Faso, et d'autre part avec les différentes infrastructures culturelles existantes dans la capitale, plus particulièrement celles gérées par le MCAT comme le Musée

---

<sup>511</sup> Cf. document sur le bilan et les statistiques du projet *Musée de la musique, mon autre école*.

<sup>512</sup> Source : Jak Vauthrin, Chiara Rigotti et Lyne Bassinga, *Descriptif sommaire des travaux de rénovation du Musée de la Musique de Ouagadougou*, Novembre 2008.

national ou le CENASA (le MCAT avait été identifié comme un acteur important de la gouvernance urbaine).

L'étude du processus de conception de cet objet permet de comprendre la manière dont de nouvelles techniques constructives (matériaux locaux, voûtes, coupes) ont été introduites au Burkina Faso. Nous pouvons souligner le rôle des architectes étrangers organisés en association internationale comme FISA et ADAUA et le recours à des bailleurs de fonds étrangers dans la diffusion des techniques.

Les différents réseaux et partenariats internationaux dans lesquels le musée s'est introduit témoignent d'une tendance que rencontrent les infrastructures et les événements culturels à Ouagadougou : faiblement appuyées par l'Etat, elles cherchent des sources de financement à l'étranger<sup>513</sup>.

Le processus de rénovation du musée peut être analysé comme un processus de patrimonialisation d'un bâtiment, un phénomène peu courant à Ouagadougou. Par ailleurs, la création de ce musée témoigne de l'irruption d'un discours sur le patrimoine immatériel dans le domaine de la musique.

### **Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO)**

Le complexe du SIAO est situé au Secteur 30, au bord de la Circulaire (avenue T. Kiema), entre le Village Artisanal et la Mairie de l'arrondissement de Bogodogo. Le complexe, qui est entouré d'une clôture, est composé principalement d'espaces d'exposition, de restauration, de loisirs et d'administration.

Les espaces d'exposition sont les quatre halls appelés pavillons qui entourent la place principale et son podium d'animation, dont deux sont ventilés (vert et rouge, 2'500 m<sup>2</sup> chacun) et deux sont climatisés (marron et jaune, 2'000 m<sup>2</sup> chacun). À cela s'ajoute le pavillon de la créativité, l'espace arts et métier, un espace libre pour des expositions et une zone d'habitats appelée village traditionnel qui met en relief les types d'architecture traditionnelle les plus représentatifs du Burkina Faso (moaga, gourounsi, lobi, peul). Les espaces de restauration se concentrent dans la partie nord du complexe (avec notamment le restaurant chic *Le Corsetto Grill* et un restaurant universitaire), en plus des bars et restaurants *Titis* à l'est et *Le Marmiton* au sud. Concernant les espaces de loisirs, le complexe comporte une aire de jeux pour enfants au sud et un terrain de football au nord. Les espaces administratifs sont essentiellement le bâtiment de la direction générale à l'entrée à droite et un magasin sous douane au nord. Enfin, d'autres éléments fonctionnels peuvent être mentionnés : les guichets, les blocs de toilettes, un business center internet et un local de santé.

---

<sup>513</sup> Par exemple, le Reemdoogo, le FESPACO, le Festival Waga Hiphop, Jazz à Ouaga. Ces institutions et manifestations sont largement financées par des bailleurs de fonds étrangers.

## Genèse

En 1984, la CCI-BF, qui rassemble les plus grands opérateurs économiques du pays, et l'ONAC, un service rattaché du MCPEA, organisent une exposition-vente de produits artisanaux à la Maison du Peuple et dans les rues du centre-ville. L'exposition est organisée en rues marchandes aménagées par des box en contreplaqué. Suite au succès rencontré par cet événement, l'Etat burkinabè va institutionnaliser en 1988 l'exposition et la baptiser Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou. Le SIAO prend alors la forme d'un EPA sous la tutelle du MCPEA, un statut qui engage la structure à s'autofinancer. La manifestation a lieu tous les deux ans en octobre-novembre durant une dizaine de jour. L'objectif du SIAO est de mettre en relation les artisans, producteurs, exportateurs africains et les visiteurs professionnels, acheteurs et collectionneurs d'objets artisanaux.

Suite au nombre croissant d'exposants et de visiteurs et dans une perspective de sécurisation des usagers (risque d'incendie avec les box en contreplaqué) et de professionnalisation du salon, un site a été octroyé au SIAO et un concours d'architecture national a été lancé en 1989 pour l'aménager. L'idée est donc de passer d'une organisation en rues marchandes à une infrastructure permanente sur un site propre.

Le cabinet lauréat n'ayant pas livré les plans à temps<sup>514</sup>, c'est le deuxième lauréat, CINCAT International, qui a été retenu pour l'aménagement de 4 pavillons d'exposition (vert, rouge, marron et jaune) et de locaux annexes, terminé en partie pour l'édition de 1994. CINCAT International est un bureau d'études privé basé à Ouagadougou et travaillant dans le domaine de l'architecture, des infrastructures de transports et de l'hydraulique. Ce groupe est implanté dans plusieurs pays africains. Le projet architectural du SIAO a été financé par la CCI-BF, l'ONAC et un prêt auprès de la BIB.

Selon un administrateur du SIAO, l'idée de mettre en place un événement international sur l'artisanat proviendrait de l'étranger, et plus précisément de l'Etat gabonais :

*« Il semble que l'idée de création du SIAO ne s'est pas décidée ici. Il semble qu'en son temps, le Président gabonais Bongo voulait qu'on construise le SIAO là-bas. Il dit « mais un pays pauvre comme le Burkina Faso, vous n'avez rien ». On a dit « nous nous ne sommes pas riche mais on a la créativité ». Il semble que c'est une idée qui est venue de très loin. Et voilà... J'ai appris ça un jour dans une discussion et je suis sûr que ce n'est pas faux ! »<sup>515</sup>*

## Conception et transformations

CINCAT International s'est inspiré d'éléments locaux pour la conception architecturale du SIAO. La symbolique des formes polygonales des façades des quatre principaux pavillons est

<sup>514</sup> Kaboré, entretien du 19.11.09, et Drabo, entretien du 23.10.09.

<sup>515</sup> Kaboré, agent du SIAO, entretien du 19.11.09.

le masque sénoufo<sup>516</sup>. Selon un agent du SIAO, un des critères de sélection important du jury du concours était l'intégration de la culture locale dans le projet architectural<sup>517</sup>.

Face au succès grandissant de la manifestation du SIAO, la capacité d'accueil a été à plusieurs reprises augmentée par la construction de nouveaux espaces d'exposition. Différents bailleurs de fonds sont mobilisés pour financer ces projets d'extension. L'aménagement du pavillon de la créativité et son business center et financé par l'UE. La Coopération suisse, qui est engagée dans la promotion des matériaux dits locaux a quant à elle financé la construction du Centre art et métiers, une galerie réalisée en BTC sous forme de voûtes et de coupes. Enfin, dans la zone d'habitats représentatifs du pays (le village traditionnel), une habitation a été construite avec la technique de la voûte nubienne par l'association du même nom.

Une transformation importante est la climatisation intégrale des pavillons marron et jaune. Ces modifications ont été motivées par l'organisation d'un sommet en présence de personnalités étrangères<sup>518</sup>. L'architecture évolutive du projet a permis de modifier facilement ces pavillons.

*« Je pense que ceux qui ont conçu le projet, ils ont été très futuristes. Parce que vous savez les deux pavillons initialement n'étaient pas climatisés, mais quand il a fallu climatisés il n'y a pas eu de problème. Tout était prévu c'est comme si ils avaient pensé à tout ça. De même les restaurants on peut modifier facilement sans faire trop de dégâts. Donc ceux qui ont pensé à cette architecture là, ils avaient ça aussi en tête. »<sup>519</sup>*

### **Usages**

Nous pouvons ici distinguer les usages durant la manifestation biennale du SIAO et les usages du site en dehors de cet événement.

Au delà des acteurs professionnels et internationaux qui participent à la manifestation, le SIAO est considérée comme une fête très populaire à Ouagadougou. Les statistiques de la direction générale du SIAO montrent une augmentation très importante du nombre de visiteurs de 1988 (150'000) à 2004 (400'118)<sup>520</sup>.

Cependant, il faut souligner que, depuis que le SIAO a déménagé de la Maison du Peuple et des rues du centre-ville dont l'accès était gratuit, certains citoyens ont été exclus, car ils ne peuvent pas se payer le prix du parking deux roues à 200 FCFA, le prix d'entrée à 500 FCFA, et le prix de la visite de certains pavillons particuliers à 200 ou à 500 FCFA. Ainsi, la professionnalisation de la manifestation du SIAO a accru son caractère international au

<sup>516</sup> Drabo, entretien du 23.10.09.

<sup>517</sup> Kaboré, entretien du 19.11.09.

<sup>518</sup> Drabo, entretien du 23.10.09.

<sup>519</sup> Kaboré, agent du SIAO, entretien du 19.11.09.

<sup>520</sup> SIAO, guide du visiteur, 2008.

détriment de son accessibilité à certaines couches de la population urbaine. Cette tendance s'observe difficilement puisque le cadre est assez restreint par rapport aux multiples rues du centre-ville et à chaque édition le site est toujours très fréquenté.

En dehors de cette manifestation, le site du SIAO se caractérise par la diversité des activités qui y sont menées. Les pavillons accueillent des événements internationaux et nationaux organisés régulièrement ou non sur ce site. Le SIAO loue en effet ses espaces pour l'organisation de foires (notamment le FILO<sup>521</sup>, le SICABAT et le SITHO), de concerts, de mariages, de dîner de gala, de séminaires, etc.

De nombreux étudiants fréquentent également le complexe du SIAO. En effet, l'Université de Ouagadougou, dont les infrastructures sont actuellement insuffisantes, a investi les pavillons vert et rouge pour y dispenser des cours aux étudiants durant les semestres académiques. Un restaurant universitaire leur permet de manger à midi, le terrain de football est occupé chaque soir par des étudiants, et la zone du village traditionnel et environ est particulièrement apprécié pour réviser les cours dans la tranquillité. L'éclairage public leur permet d'étudier durant la nuit.

Parmi les usagers qui se rendent régulièrement le SIAO, nous trouvons aussi les clients du bar et restaurant *Titis* qui comporte une large terrasse et un « salon VIP » climatisé. Les clients plutôt de la classe aisée apprécient le *Titis* pour sa sécurité (la clôture protège le bar de la route), sa discrétion et sa tranquillité<sup>522</sup>. À noter que le patron du *Titis* au SIAO gère d'autres établissements reconnus à Ouagadougou.

Le site accueillant les habitats représentatifs du pays est parfois utilisé par des artistes pour tourner des clips dans une ambiance villageoise<sup>523</sup>.

Enfin, le SIAO accueille un club de karaté. Les entraînements ont lieu plusieurs fois par semaine en fin de journée et se déroulent sur la zone réservée aux expositions en plein air, entre l'entrée principale et le *Titis*. Il est habituel d'observer des badauds et des clients du *Titis* assister à ce spectacle.

Les entretiens avec les usagers ont permis de dégager des discours sur la ville et sur pays. Le complexe est décrit positivement par ces usagers.

*« Je pense que ça montre que Ouagadougou est une ville culturelle avant tout, que le SIAO est une manifestation connue de par le monde et c'est une façon pour faire connaître le Burkina à l'extérieur et plus précisément la ville de Ouaga bien sûr. »*<sup>524</sup>

---

<sup>521</sup> Entretien Usager 5, responsable du FILO, 25.11.09.

<sup>522</sup> Cf. entretiens Usager 7 et Usager 8.

<sup>523</sup> Informations obtenues durant une discussion avec Luigi Arnaldi, expatrié italien.

<sup>524</sup> Usager 1, étudiant, entretien du 23.11.09.

*« Quand on dit Burkina il y en a qui voient déjà le SIAO, quand on dit Ouagadougou il y'en a qui voient déjà le SIAO. Voilà, c'est un outil de référence ! C'est un outil qu'on a collé à un pays. On se réfère facilement au pays, à la localité. S'il n'existait pas il aurait fallu qu'on le crée. »<sup>525</sup>*

LE SIAO peut être considéré comme un lieu à faire découvrir à ses amis étrangers :

*« En fait je sais qu'au SIAO, il y a toujours des activités culturelles et autres et surtout que Sophie est venue de la France elle n'a jamais vu le SIAO alors il a fallu que je l'emmène aussi pour voir s'il y avait une coïncidence d'activités ça pourrait nous réjouir pour voir ce qui se passe au Burkina. »<sup>526</sup>*

Les bâtiments représentant les différents habitats traditionnels peuvent provoquer des discours intéressants sur le pays.

*« Si tu rentres au SIAO c'est tout le Burkina que tu vois, les formes d'habitation de tout le Burkina ; il suffit de promener le regard tu te sens partout dans le Burkina. »<sup>527</sup>*

### *Promotion et stratégies futures*

La promotion de la manifestation du SIAO est organisée sur trois niveaux : au Burkina, en Afrique et hors Afrique<sup>528</sup>. A l'échelle nationale et de Ouagadougou, la direction utilise différents supports tels que des spots télévisuels et des affiches sur les bus de la SOTRACO. La presse est par ailleurs fortement mobilisée. Des missions à l'étranger sont également organisées pour faire connaître l'événement. Selon un agent du SIAO, la manifestation a un succès grandissant à l'échelle locale et est largement reconnue par les Burkinabé.

*« Je pense que aujourd'hui, c'est peut-être pour l'extérieur, sinon à l'intérieur ici on a plus besoin de faire de la publicité des infrastructures du SIAO, tout le monde au Burkina connaît le SIAO. A l'extérieur les autorités ne manquent pas de le dire : « on est victime de notre notoriété ». »<sup>529</sup>*

À l'échelle internationale, la promotion de la manifestation peut se mesurer avec l'augmentation du nombre de pays participants<sup>530</sup> (de 25 en 1988 à 36 pays en 2008) et la multiplicité des partenaires financiers étrangers qui financent l'événement<sup>531</sup>. Pour l'édition 2008, le SIAO a mobilisé notamment des pays étrangers (France, Taiwan, USAID,

---

<sup>525</sup> Kaboré, agent du SIAO, entretien du 19.11.09.

<sup>526</sup> Usagers 9, Burkinabè accompagné d'une Française en stage au Burkina Faso, entretien du 04.12.09.

<sup>527</sup> Usager 3, client du Titis, entretien du 23.11.09.

<sup>528</sup> Niamba, direction marketing SIAO, entretien du 04.12.09.

<sup>529</sup> Kaboré, agent du SIAO, entretien du 19.11.09.

<sup>530</sup> Document photocopie du SIAO, non daté.

<sup>531</sup> « SIAO 08, 11<sup>ème</sup> édition, Guide du visiteur », 2008 : 13.

Luxembourg), des médias (Africable, TV5, RFI, RFO, Zain) et des organisations internationales (UNESCO, OIF). Un site internet a par ailleurs été développé<sup>532</sup>.

La direction du SIAO organise parfois des voyages d'études à l'étranger pour s'inspirer des pratiques comme à Paris ou à Berlin. A l'inverse, le SIAO constitue un modèle pour d'autres pays comme la Côte d'Ivoire qui a envoyé une délégation à Ouagadougou<sup>533</sup>.

La direction du SIAO fait face à la vétusté des bâtiments, au vieillissement du matériel d'exposition et à l'exiguïté du site. C'est pourquoi elle a le projet d'augmenter la capacité d'accueil du complexe en aménageant un pavillon R+1, mais le financement de l'opération reste à trouver<sup>534</sup>.

### *Synthèse*

La localisation du SIAO est à mettre en perspective avec le rapide étalement de la ville de Ouagadougou depuis la période révolutionnaire. Nous pouvons en effet faire l'hypothèse que le manque de d'espace au centre-ville, la surface importante nécessaire à l'aménagement du complexe, ont dû motiver le choix de ce site qui, à l'époque, se trouvait à la périphérie de la ville lotie (la Circulaire délimitait la ville aménagée).

La fonction de ce complexe consistant à accueillir non seulement la manifestation du SIAO mais également d'autres événements internationaux est à replacer dans un contexte politique d'ouverture internationale et plus précisément de spécialisation de la ville dans l'événementiel. Les différentes infrastructures publiques (Stade du 4 Août, Palais des sports) ou privées (Salle de conférence, Salle des banquets, Hôtel Libya, Hôtel Indépendance, etc.) en témoignent.

Sur le plan architectural, le SIAO fait clairement partie d'une catégorie de bâtiments publics d'envergure nationale et internationale pour lesquels l'intégration de formes locales est un critère essentiel. En effet, des formes symbolisant des objets de la culture locale peuvent être par exemple observées chez le Mémorial aux Héros Nationaux ou le Musée National.

La manifestation du SIAO se caractérise par des flux de visiteurs étrangers associés à une fréquentation massive par les Ouagalais. Le succès grandissant de la manifestation du SIAO peut être un des facteurs explicatifs de l'augmentation du nombre d'arrivées et de nuitées au Burkina Faso<sup>535</sup>.

L'événement est également un espace d'exposition et de vente d'objets artisanaux africains, c'est pourquoi c'est un lieu où convergent à la fois des innovations et des capitaux. En dehors de cette manifestation, nous pouvons observer à Ouagadougou une économie de

---

<sup>532</sup> [www.siao.bf](http://www.siao.bf)

<sup>533</sup> Document photocopié du SIAO, non daté.

<sup>534</sup> Kaboré, agent du SIAO, entretien du 19.11.09.

<sup>535</sup> Voir la partie sur les flux de personnes en page 138.

l'artisanat structurée (Village Artisanal, CNAA) et informelle (avenue de la Nation, marché Bagdad, boutiques du Rood Woko, etc.)

Différents types d'usage du complexe du SIAO peuvent illustrer des changements sociaux et culturels : fêtes de mariage dans un espace mis en location (au lieu de la fête dans la grande famille du mari), aménagement d'un « bar VIP » pour clientèle aisée, la pratique du karaté.

### Stade du 4 Août

Le Stade du 4 Août se trouve au secteur 9 du quartier de Gounghin, dans l'arrondissement de Baskuy. Il est délimité au nord par la voie ferroviaire Bobo-Dioulasso - Ouagadougou, à l'est par l'Institut national des sports, au sud par un quartier d'habitation et à l'ouest par une unité de production de la SONABEL.

D'une capacité de 35'000 places, le stade se compose d'une infrastructure circulaire au milieu d'un grand espace clôturé. L'infrastructure comporte la pelouse pour les équipes de football, la piste d'athlétisme, les gradins, différentes salles de sport, des salles d'hébergement, des bureaux et des salles de conférences. Différents terrains de sports se trouvent entre l'infrastructure et la clôture : un terrain de tennis vétuste et un terrain de basket. Le site accueille par ailleurs une piste de karting (le Karting Club) et des maquis.

### Construction et rénovation

Le Stade du 4 Août a été construit par la Chine populaire : la chantier a débuté dès 1981, et le stade il est inauguré le 4 août 1984<sup>536</sup>. La pratique du sport faisait alors partie intégrante de l'idéologie révolutionnaire<sup>537</sup>. Le stade était également un lieu de rassemblement des masses populaires lors de meetings politiques et de concerts (par exemple Miriam Makeba). En 1996, des travaux de réfection sont entrepris pour rendre le stade conforme aux normes internationales de la FIFA et de la CAF, en perspective de l'organisation de la CAN 98 au Burkina Faso. Il s'agissait principalement d'améliorer les normes sécuritaires. La réhabilitation a été financée par la Taiwan via l'Etat Burkinabé (MITH).

D'un coût de 800 millions de FCFA, les travaux sont réalisés par la DGAC sous la tutelle du Ministère des infrastructures. Le projet est confié à Mme Drabo, une architecte de la DGAC qui avait précédemment conçu le Stade omnisport de Bobo-Dioulasso. Pour la réalisation de ce stade, elle a pu effectuer plusieurs voyages d'études et visiter les stades d'Abidjan, de Bouaké, des stades sud-africains et le Stade de France à Paris<sup>538</sup>.

---

<sup>536</sup> Le 4 août 1984 est la première fête nationale du régime révolutionnaire suite à la prise du pouvoir par le capitaine Thomas Sankara le 4 août 1983.

<sup>537</sup> À noter qu'auparavant des slogans à la gloire du sport étaient écrits en grand caractère tout le long du mur ceinturant les gradins.

<sup>538</sup> Drabo, entretien du 05.03.10.

La réfection du Stade du 4 Août a consisté en l'aménagement des cabines de presse, l'amélioration du tableau d'affichage électronique, la séparation des gradins et la numérotation des sièges, l'installation d'un tunnel d'accès à la pelouse pour les joueurs, la rénovation du tartan et la création d'un terrain d'échauffement. Ceux-ci, dont celui de l'INJEPS, ont été financés par quatre sociétés d'Etat (SONABHY, ONEA, SONABEL, LONAB).

À noter que la ville de Ouagadougou accueille deux autres stades construits ultérieurement : le Stade municipal au Secteur 7 et le Palais des sports de « Ouaga 2000 ».

### *Gestion*

Le stade est géré par l'OGIS, une société d'Etat (appelée EPA) créée en 1998 et sous la tutelle du MSL. L'OGIS est chargée de gérer et entretenir les infrastructures sportives de l'Etat. Les stades dont il a la charge sont notamment le Stade municipal et le Palais des sports à Ouagadougou, et le stade omnisport de Bobo-Dioulasso. Ses bureaux se trouvent dans le Stade du 4 Août.

Le Stade du 4 Août est une infrastructure multifonctionnelle. La politique commerciale de l'OGIS vise à améliorer la qualité de ses services tels que l'hébergement d'une capacité de 1500 à 2000 places et la location des salles de conférence, et à s'ouvrir au secteur privé à travers la location de bureaux et des espaces environnants<sup>539</sup>.

### *Usages*

Parmi les différents usages du stade, nous pouvons distinguer l'organisation de grandes manifestations, la pratique du sport professionnel et amateur ainsi que la location de locaux de l'infrastructure et des espaces environnants.

Le stade accueille diverses manifestations nationales et internationales dans les domaines du sport, de la culture, de la religion et de la politique, tels que par exemple les matches de l'équipe nationale (les Etalons), les cérémonies d'ouverture et de clôture du FESPACO, les concerts d'artistes populaires et internationaux (par exemple Alpha Blondy, Tiken Jah Fakoly, Sean Paul), les grands congrès de prédicateurs musulmans, les meetings du parti majoritaire (CDP).

Le terrain de football et le tartan servent de lieux d'entraînement pour des sportifs professionnels et semi-professionnels. Beaucoup d'amateurs de jogging courent autour du stade, certains sportifs pratiquent le basketball et le football. La sécurité et l'absence de poussière qu'offre le site par rapport à la rue est citée comme un avantage<sup>540</sup>. Des étudiants investissent également l'infrastructure pour réviser leurs cours<sup>541</sup>.

---

<sup>539</sup> Zougrana, OGIS, entretien du 28.10.09.

<sup>540</sup> Usager 3, sportif, entretien du 12.12.09.

<sup>541</sup> Usager 5, étudiant, entretien du 13.02.10.

Ainsi, l'accès à l'enceinte clôturée du stade est en effet gratuit, et seule l'accès intérieure est contrôlé et limité aux sportifs professionnels. Pour l'OGIS, il s'agit d'encourager les sportifs amateurs à utiliser l'enceinte du stade.

*« Pour ce qui concerne les terrains qui sont à l'extérieur de la pelouse, nous avons laissé ça à la disposition de tous ceux qui veulent faire du sport, parce que comme nous savons que les gens n'aiment pas le sport, il faut trouver une formule pour que ce soit une habitude. Ça permet que le soir, les gens viennent faire le footing, ils font le tour du stade gratuitement et ceux qui veulent, jouent au football. »<sup>542</sup>*

L'OGIS met en location différents espaces du stade pour diversifier ses ressources financières. Trois fédérations sportives louent des bureaux. Des mariages et des séminaires sont parfois organisés dans les salles de conférences. Les dortoirs sont utilisés par exemples lors des congrès musulmans.

Des espaces de l'enceinte clôturée du stade sont loués à des bars qui installent en fin de journée des tables et des chaises réparties sur de larges périmètres. Les tables sont intentionnellement espacées l'une de l'autre pour assurer l'anonymat des clients une fois la nuit tombée. L'absence d'éclairage public profite à cette recherche de discrétion. Ces maquis sont fréquentés par des « responsables »<sup>543</sup>, une clientèle plutôt aisée qui apprécie la discrétion du lieu pour conclure des affaires ou rencontrer leur maîtresse. Les fréquentes voitures de luxe parquées aux abords des tables témoignent du statut social de la clientèle. Ces maquis sont fermés durant les matchs internationaux, conformément aux normes de sécurité de la FIFA.

Il y a environ 2 ans, l'administration a mis en location à un promoteur français<sup>544</sup> un espace au nord-ouest du stade pour l'installation du Karting Club. Les clients de cette piste de karting sont principalement des élèves de l'ISO et du Lycée St-Exupéry accompagnés de leur famille et leurs amis<sup>545</sup>.

Les différents usages courants décrits ci-dessus mettent en évidence un changement de temporalité propre au stade : le sport est pratiqué jusqu'à la tombée de la nuit (18-19h), puis l'enceinte se transforme en un vaste lieu de détente pour les consommateurs de boisson et de brochettes.

---

<sup>542</sup> Zoungrana, OGIS, entretien du 28.10.09.

<sup>543</sup> Usager 2, gérant d'un maquis, entretien du 12.12.09.

<sup>544</sup> Il s'agit de Francis Ducreux, un ancien cycliste professionnel connu pour avoir créé le Tour du Faso.

<sup>545</sup> Informations provenant d'un entretien avec le mécanicien responsable du Karting Club et d'un entretien avec un père américain et son fils venus avec leur famille et des amis pour fêter un anniversaire en faisant des tours de karting et en mangeant des pizzas à l'emporter (10.12.09). Le fils interrogé à propos des lieux semblables au Karting Club a mentionné une piste de l'Etat de New York (moins intéressante car la vitesse y est limitée) et un ancien club de paintball aux environs de Ouagadougou.

## Promotion

L'OGIS met actuellement en place une politique promotionnelle dans le but d'attirer de nouveaux clients<sup>546</sup>, et dispose d'un dépliant qui présente les différentes prestations du Stade du 4 Août.

L'administration cherche par ailleurs à améliorer ses ressources financières en mettant en location les espaces publicitaires du stade<sup>547</sup>. Un accord a été récemment conclu entre la CAF et la FBF pour installer des panneaux publicitaires affichant des marques internationales<sup>548</sup>.

Des images du Stade du 4 Août sont diffusées à travers certains clips de musique et spots publicitaires qui font la promotion de l'équipe nationale.

## Synthèse

Le Stade du 4 Août fait partie des grandes infrastructures financées et construites par la République populaire de Chine à Ouagadougou, dont certains ministères du quartier de Koulouba au Secteur 4. En ce sens, le stade est un témoin des relations privilégiées qui existaient entre la Chine et le gouvernement de la Révolution sankariste.

La mise aux normes internationales du stade pour la CAN 98 est liée à des transformations plus générales de la gouvernance de la ville et de ses infrastructures. La manifestation de la CAN s'est en effet déroulée dans un contexte favorable à l'accueil d'événements internationaux, puisque l'Etat avait organisé notamment le Sommet France-Afrique en 1996 et des infrastructures pour l'hébergement avaient été réalisées (par exemple « Ouaga 2000 » et ses villas présidentielles).

Pour certains usagers, le Stade du 4 Août est - ou était - représentatif de la ville de Ouagadougou.

*« C'est très joli. En tout cas en regardant le bâtiment, ça montre que le pays se modernise. »*<sup>549</sup>

*« Je dirai qu'à Ouagadougou, si ce n'est pas maintenant qu'on a Ouaga 2000, le stade était quand même un monument symbolique de la ville de Ouagadougou. »*<sup>550</sup>

---

<sup>546</sup> Zoungrana, OGIS, entretien du 28.10.09.

<sup>547</sup> Zoungrana, OGIS, entretien du 28.10.09.

<sup>548</sup> Cf. article de presse « Espace publicitaire au Stade du 4 Août : une convention signée entre la CAF et la FBF » du 30.11.09 du journal *Sidwaya*.

<sup>549</sup> Usager 3, sportif, entretien du 12.12.09.

<sup>550</sup> Usager 7, client d'un maquis du stade, entretien du 13.02.10.

La construction du stade est liée aux flux d'investissement de la Chine populaire au Burkina Faso. Par ailleurs, cette infrastructure a entièrement été conçue par des architectes et des ingénieurs chinois.

L'aménagement d'une piste de karting et le type de clientèle qui la fréquente sont à mettre en perspective avec la présence d'Européens et de Nord-Américains à Ouagadougou appréciant ce type de loisirs.

version provisoire

## 2. LES INTERVENTIONS DE LA MAIRIE

Les interventions de la Maire recensées ici concernent la valorisation de la scène musical locale (Le Reemdoogo), la mise en place de partenariats publics-privés afin de concevoir et gérer les jardins municipaux (Jardin Municipal La Gargotte), la reconstruction du marché central et l'implantation d'une zone piétonne (Marché central Rood-Woko), la formalisation d'activités commerciales à travers un processus participatif (Marché de fruits et légumes du PPAQG) et le développement d'un immense parc cristallisant de nouvelles pratiques urbaines (Parc urbain Bangr-Weoogo).

### Reemdoogo

Le Jardin de la musique Reemdoogo<sup>551</sup> est situé dans le quartier de Gounghin au Secteur 9 de l'arrondissement de Boulmiougou. Sa trame triangulaire est délimitée par un mur surmonté d'une grille et de plantes grimpantes. À l'est se trouvent l'accès principal et une aire de stationnement pour deux et quatre roues. La configuration spatiale du Reemdoogo se caractérise par une série d'infrastructures et d'îlots de verdure séparés par des allées pavées. Les infrastructures sont principalement les trois locaux de répétition, l'espace scénique semi-ouvert (loges, scène, gradins d'une capacité de 400 places, régie), la partie administrative (bureaux, atelier de maintenance, local accueillant la boutique et le centre d'information) et l'espace de convivialité (terrasse couverte avec mobilier réalisé par des artisans locaux, bar et cuisine).

Le Reemdoogo est une infrastructure appartenant à la Mairie de Ouagadougou. Administrativement, il s'agit d'une structure rattachée à la commune<sup>552</sup>.

### Contexte

Le projet du Reemdoogo est né de la convergence de projets des villes de Ouagadougou et de Grenoble [Encadré 16], avec l'intervention de l'ONG française Culture et Développement, un opérateur de projets de coopération pour le développement culturel des pays du Sud. Au cours de son premier mandat (1995-2001), le Maire de Ouagadougou voulait développer une politique pour la jeunesse, fondée sur la musique. Une esquisse de projet avait alors été réalisée par la DSTM en 1999. A la même époque, la ville de Grenoble travaillait sur un projet de création d'un lieu d'encouragement au développement des musiques actuelles qui deviendra la Chaufferie.

La coopération décentralisée entre ces deux villes débutera en 1999 suite à une rencontre en 1997 entre Moustapha Sarr, actuel directeur du Parc urbain Bangr-Weoogo, et Jean-

---

<sup>551</sup> En mooré, *reemdoogo* signifie littéralement la maison du jeu.

<sup>552</sup> Le Parc urbain Bangr-Weoogo a également le statut de *structure rattachée*.

Jacques Gleizal, ancien adjoint à la culture et aux relations internationales de la ville de Grenoble, lors d'une conférence à Ouagadougou des villes africaines sur la culture.

Parallèlement aux projets respectifs de Ouagadougou et de Grenoble et à la mise en place d'une coopération décentralisée entre ces deux villes, un programme de résidences croisées entre jeunes musiciens et professionnels de la musique provenant des villes de Grenoble, Abidjan et Ouagadougou est mené de 1998 à 2001 par Culture et Développement. L'expérience du programme Sono de villes va constituer une base de réflexion pour le projet du Reemdoogo proposé par Culture et Développement.

L'objectif de ce projet est alors de permettre à la ville de Ouagadougou de se doter d'une structure d'appui à la professionnalisation des musiciens et de métiers de la musique, en considérant les acteurs de toute la filière musicale (musicien, manager, producteur, technicien son, technicien lumière). L'idée est de proposer différentes ressources aux musiciens telles que les salles de répétition, la scène pour diffusion, des ateliers de formation, un lieu de rencontre professionnels de la musique et public. A noter que le projet se construit sur l'idée de promouvoir la pratique du live face au succès grandissant du playback.

Le projet a démarré en 2001 et le Reemdoogo est inauguré en 2004. Réalisé dans le cadre de la coopération décentralisée entre Ouagadougou et Grenoble<sup>553</sup>, le projet est coordonné et mis en œuvre par Culture et Développement avec l'appui de l'expertise de la Régie 2c, une structure d'appui aux équipements grenoblois que sont le Ciel et la Chaufferie. Le financement de l'infrastructure et des équipements du Reemdoogo (375'000 €) est partagé entre la commune de Ouagadougou, la ville de Grenoble, le SCAC, le Ministère français des affaires étrangères, l'UE et l'OIF.

---

<sup>553</sup> La coopération décentralisée Ouagadougou-Grenoble est également institutionnelle, universitaire et citoyenne.

#### ENCADRE 16 : LE DEVELOPPEMENT LOCAL COMME ARENE POLITIQUE

Comme le souligne Pinorini (2008: 10), la valorisation culturelle de la musique locale, à Ouagadougou et à Grenoble, a donné naissance à la coopération décentralisée entre les deux villes, véritable « « fenêtre d'opportunités » qui s'est ouverte autour d'une conjonction de facteurs : à l'échelon étatique, on a observé une disponibilité à financer des projets dans le domaine culturel, et à l'échelon municipal grenoblois, on était dans une période de réflexion sur la gestion des musiques actuelles en même temps que l'élu à la Culture de la Ville de Grenoble était également en charge de la coopération internationale ». En outre, le Maire de Ouagadougou devait faire face aux transferts de compétences en matière culturelle suite à la décentralisation et, grâce au soutien financier et technique de Grenoble, a pu se prévaloir d'avoir doté la ville d'une infrastructure de référence à l'échelle de l'Afrique Francophone, alors que celle-ci, pourtant reconnue dans ce domaine, n'avait pu auparavant bénéficier d'une telle infrastructure de valorisation et de promotion de la scène musicale locale.

Cependant, dès le début de la signature de la convention de coopération décentralisée en 1999, plusieurs associations ont interpellé le Maire de la ville de Grenoble afin de réexaminer cette coopération en raison de l'atteinte aux droits de l'Homme constatée au Burkina Faso. En 2005, deux conditions à la poursuite de la coopération ont été énoncées par une association grenobloise militant pour l'assainissement des relations franco-africaines : « que les flux financiers et matériels soient facilement suivis et contrôlés dans le détail par les citoyens des deux communautés territoriales et qu'aucune relation d'autorité à autorité, au-delà des associations directement impliquées, ne soit entretenue » (Pinorini, 2008 : 24). L'ensemble des associations était particulièrement soucieuse d'évaluer « si l'objectif premier de la coopération décentralisée de Grenoble avec Ouagadougou n'entraînerait pas des « effets secondaires » tels qu'une légitimation induite de l'oligarchie au pouvoir au Burkina Faso » (Pinorini, 2008 : 24).

Tenant d'évaluer la politique grenobloise en matière de coopération culturelle, citoyenne, institutionnelle et universitaire, Pinorini démontre que le montage institutionnel de ces projets cristallise et amplifie sur le terrain le jeu politique local : « l'effectivité de la participation des populations à la démocratie locale dépend fortement du contexte politique dans lequel ces actions sont mises en place, et qu'il serait vain de vouloir comprendre les politiques de coopération décentralisée et leurs effets sans identifier les logiques sociales des acteurs en présence au sein des processus organisationnels et politiques dans lesquelles ils évoluent » (Pinorini, 2008 : 163).

## Conception

Le projet du Reemdoogo se caractérise par différents principes de construction introduits par Culture et Développement. Le concept de cette ONG est l'aménagement culturel du territoire : il est question de tenir compte de la localisation du site du projet à l'échelle de la ville, de l'intégration du projet au tissu urbain local, de l'adaptation de l'architecture à l'environnement construit du quartier (principalement la couleur peu salissante et la hauteur des bâtiments) et de l'appropriation de l'infrastructure par les habitants du quartier (insonorisation, transparence). De plus, comme son nom l'indique, le Jardin de la musique Reemdoogo a été conçu en partie sur le modèle du jardin municipal.

La localisation du site à Gounghin est motivée par la volonté de créer une infrastructure de proximité dans un quartier populaire connu pour être habité par des musiciens, en tenant compte également de la disponibilité et de l'accessibilité du site. Le terrain choisi appartient à la commune et était un espace vert non valorisé. Cet espace était alors occupé par un maquis.

La conception architecturale du Reemdoogo a fait l'objet d'échanges répétés entre Culture et Développement, la Mairie de Ouagadougou et l'architecte D. Wango, et a donné lieu à la production de plusieurs APS avant de le projet définitif. La désignation de l'architecte par la Mairie ne s'est pas fait suite à une procédure d'appel d'offre. Le cabinet Answer Architectes a été choisi grâce à un contact privilégié entre son directeur D. Wango et un cadre de la commune<sup>554</sup>. Durant le processus de conception, l'architecte sera amené à effectuer plusieurs missions à Grenoble, et la Régie 2c effectuera plusieurs séjours à Ouagadougou notamment en ce qui concerne les questions d'acoustique de l'espace scénique et des salles de répétition. Certains artistes ont par ailleurs participé au processus de conception (démarche intégrée).

Les différents principes orientant le processus de conception architecturale se sont traduits principalement par la construction d'un espace scénique semi enterré de 4 mètres de profondeur et légèrement surélevé. L'objectif était à la fois de ne pas dominer le quartier par des gradins construits en hauteur, de préserver l'intimité des habitations voisines et de limiter les nuisances sonores dans la zone<sup>555</sup>.

La conception de la clôture, un muret surmonté d'une grille métallique, est également intéressante car elle est le fruit d'un compromis entre la commune et l'architecte. La Mairie voulait en effet sécuriser le lieu par la construction d'un grand mur, alors que l'idée du

---

<sup>554</sup> Wango, entretien du 22.10.09. Ce favoritisme peut être mis en évidence par les nombreux marchés de la commune gagnés par ce bureau d'études : Rood Woko, Marché de Mangkoudougou, Reemdoogo 2, Auberge des maires et siège de l'AMBF, RAGEM.

<sup>555</sup> Wango, entretien du 22.10.09.

projet était de rendre l'infrastructure visible et accessible pour les habitants du quartier, permettant par là-même son appropriation<sup>556</sup>.

### *Gestion*

Le Reemdoogo est géré par des agents communaux qui ont été formés dans le cadre de ce projet. De nombreuses missions en France et au Burkina Faso ont eu lieu dans le cadre de ces formations dans le domaine du management culturel, de la régie son et lumière, de la comptabilité, du droit, etc. Par exemple, le directeur E. Kouela a suivi plusieurs formations en France au frais de la ville de Grenoble.

L'administration du Reemdoogo gère principalement la fréquentation des salles de répétition et les productions sur l'espace scénique. La scène accueille des productions internes (artistes produits, promus et payés par le Reemdoogo), des coproductions (collaboration entre le Reemdoogo et des producteurs privés) et des productions libres (location de la scène à des producteurs privés). Des agents de la Police municipale assurent la sécurité de l'infrastructure de jour comme de nuit.

Différents types de spectacles ont lieu dans l'espace scénique : des programmations découvertes une fois par mois, des programmations d'artistes confirmés tous les 3 mois, des ateliers de musique pour enfants, des concerts dans le cadre de festivals de musique (par exemple Jazz à Ouaga, Waga Hip Hop), un talk show de la RTB (émission Cocktail), etc. Différents styles musicaux sont représentés : variété burkinabè, reggae, hip hop, jazz, musique religieuse, musique traditionnelle, etc. La fréquentation par le public est plutôt faible lors des programmations découvertes et peut dépasser largement la capacité d'accueil des gradins lors de production d'artistes reconnus. Lorsque le public est trop nombreux, les spectateurs qui n'ont pas de place assise se concentrent autour des gradins. Les concerts s'arrêtent généralement aux alentours de minuit pour ne pas déranger le voisinage.

Le directeur observe une transformation des usages de la scène. En effet, à l'origine, l'espace scénique était prévu avant tout pour former les artistes émergents à la maîtrise de la scène (programmations découvertes), alors qu'aujourd'hui les concerts « grand public » sont de plus en plus fréquents et ils attirent un public important.

À noter qu'un artiste burkinabè souligne l'existence d'une certaine influence politique de la Mairie lors de la programmation d'artistes critiquant le régime politique burkinabè<sup>557</sup>.

---

<sup>556</sup> Wango, entretien du 22.10.09.

<sup>557</sup> Smockey, entretien du 07.11.09. Au vu de l'étiquette « municipale » du lieu, s'observent des phénomènes d'auto-censure des musiciens : « cette question s'est posée au Reemdoogo de manière directe pour une chanson qui a été perçue par le pouvoir en place comme une chanson « contre le maire » et pour laquelle l'artiste a été menacé et a reçu de vives recommandations pour ne pas la faire apparaître sur son album. Etant mis au courant de cette situation par l'artiste lui-même, la structure du Reemdoogo aurait conseillé de ne pas jouer cette chanson précise au sein de l'infrastructure. Les raisons invoquées par la direction concerneraient avant tout des questions de protection de l'artiste » (Pinorini, 2008 : 73).

## *Usagers*

Les types d'usagers du Reemdoogo sont différents selon le moment de la journée et selon le type de spectacles. Durant la journée, l'infrastructure est principalement fréquentée par des artistes qui utilisent les salles de répétition, par des acteurs de la production, par une clientèle qui consomment des boissons dans l'espace de convivialité et par des badauds. Lors des spectacles en soirée, le Reemdoogo est fréquenté par différentes catégories d'âge et de catégories socioéconomiques (certaines soirées sont gratuites). Le public très cosmopolite est composé d'adolescents, d'étudiants, de fonctionnaires, de commerçants, d'Occidentaux (touristes, expatriés), de familles binationales, etc.

Pour la plupart des usagers interrogés, le Reemdoogo est perçu très positivement, notamment parce qu'il est considéré comme un lieu de rencontre. Les rencontres informelles ou les rendez-vous se font dans l'espace de convivialité entre musiciens amateurs et professionnels, managers, programmeurs, public et journalistes. Par exemple cet artiste se rend fréquemment au Reemdoogo dans l'espoir de rencontrer un producteur pour son nouvel album.

*« Je suis artiste-musicien, bon voilà j'ai bouclé un album, une maquette si je peux dire. Donc comme ça je suis en train de chercher des moyens de gauche à droite, quelqu'un pour me pousser. Donc comme c'est un coin de rencontre souvent je viens, voilà. Espérons qu'un jour le soleil va se lever »<sup>558</sup>*

Les usagers du Reemdoogo comparent souvent ce lieu culturel avec le CCF. La programmation musicale et la qualité des productions sont semblables. Cependant, le Reemdoogo est considéré comme étant plus populaire et accessible que le CCF.

## *Promotion*

A l'échelle locale, la promotion du Reemdoogo se fait à travers des spots radio, des spots télévisuels, des affiches collées sur les arbres de certains axes routiers, des flyers. L'administration a signé des conventions avec certains radios et la RTB pour la diffusion de son programme. La collaboration avec la RTB permet à cette dernière de réaliser tous les jeudis l'émission Cocktail animée par Mascotte, un talk show entrecoupé de prestations d'artistes. Cette émission populaire est transmise tous les dimanches sur la télévision nationale. Par ailleurs, la promotion du Reemdoogo se fait beaucoup par le bouche-à-oreille. Le Reemdoogo collabore ponctuellement avec d'autres lieux culturels comme le CCF et le CENASA.

A l'échelle internationale, le Jardin de la musique collabore avec l'association grenobloise Régie 2c et fait partie du réseau VIADUC, un programme de Culture et Développement d'appui à la structuration de la filière musicale dans les villes de Ouagadougou, Durban,

---

<sup>558</sup> Naabiiga, artiste-musicien, entretien du 19.11.09.

Treichville (Abidjan) et Santiago de Cuba. Par ailleurs, le Reemdoogo participe aux événements culturels internationaux comme le FESPACO, le SIAO, Jazz à Ouaga ou encore Waga Hip Hop.

Certains usagers interrogés soulignent le rôle qu'a cette infrastructure dans la promotion et la diffusion de la pratique de la musique live, au regard de la pratique généralisée du playback :

*« Très souvent les spectacles qui étaient organisés [en ville de Ouagadougou] c'était des play-back quoi. On arrive, on met un CD, c'était de l'arnaque. Parce que les gens n'avaient pas d'autre choix. Mais aujourd'hui, quand on dit un concert au Reemdoogo, les gens savent que c'est du live. Et ils viennent, ils savent que le son il est assuré, il y a la lumière assurée... Aujourd'hui quelqu'un qui fait son concert au Reemdoogo n'a aucune crainte, aucune angoisse à ce niveau, voilà, parce que tout est là. »<sup>559</sup>*

Selon certains artistes et spectateurs, le Reemdoogo est reconnu dans la sous-région et même au-delà. Ainsi, ce modèle se circule hors des frontières burkinabè. Un artiste affirme que certaines villes de la sous-région aimeraient avoir une structure comme celle du Reemdoogo<sup>560</sup>.

### *Stratégies futures*

Deux stratégies futures sont à mettre en évidence : le projet d'extension de l'infrastructure, et la construction d'un deuxième Reemdoogo à Ouagadougou.

Le projet d'extension actuellement en cours consiste à récupérer la rue située au nord pour y aménager un local abritant une bibliothèque spécialisée et une salle de conférence, et trois locaux d'apprentissage (pour la batterie, les claviers, les guitares). Le financement de l'opération est assuré par Grenoble. Ce projet constitue plutôt le parachèvement du projet initial, car, lors de la construction du Reemdoogo, le budget n'était pas suffisant pour aménager cette partie.

Le projet du Reemdoogo 2 est cours de conception. Les acteurs impliqués dans ce projet sont les mêmes : Culture et Développement, ville de Grenoble et Answer Architectes. Les discussions autour de ce projet ont débutées en 2009. L'expansion de la ville à l'est a justifié le choix d'un site au Secteur 28 de l'arrondissement de Bogodogo pour la construction du Reemdoogo 2. Ce projet est motivé par la faible capacité d'accueil de l'espace scénique du Reemdoogo 1 et par l'engouement suscité par le public pour cette infrastructure. Il s'agit donc d'aménager un espace pouvant recevoir au moins 2'000 personnes. Le projet vise également à promouvoir la musique électronique.

---

<sup>559</sup> Sam's K le jah, artiste-musicien, entretien du 07.11.09.

<sup>560</sup> Smockey, entretien du 07.11.09.

## Synthèse

Le projet du Reemdoogo est à mettre en perspective d'une part avec les transformations du quartier environnant et, d'autre part, avec le caractère emblématique de ce lieu culturel pour la ville de Ouagadougou.

À l'échelle du quartier, l'éclairage public et le bitumage des voies d'accès réalisés dans le cadre du projet ont transformé l'atmosphère de la zone, en plus de l'embellissement que constitue l'infrastructure elle-même. Le projet a en effet diminué le sentiment d'insécurité et a rendu le quartier plus propre<sup>561</sup>. Le projet du Reemdoogo a par ailleurs participé à la production d'une centralité dans le quartier.

À l'échelle de la ville, le Reemdoogo est selon certains usagers un lieu emblématique de la vie culturelle ouagalaise qui participe à la diffusion d'une image positive de la ville et du pays à l'étranger :

*« Un peu partout où tu t'en vas, on parles du Reemdoogo. Même aux Etats-Unis j'ai entendu parler du Reemdoogo, chose bizarre. C'est arrivé jusque là, c'est bien. (...) Et moi ça m'a donné une fierté, ah oui. Jusqu'aux Etats-Unis il y a le nom de mon pays qui tourne là-bas. »*<sup>562</sup>

Le Reemdoogo peut par ailleurs faire l'objet d'un discours sur l'identité du lieu et du quartier<sup>563</sup> :

*« Il y a une spécificité parce que c'est burkinabè et c'est à Gounghin. Je veux dire même si on reprend le même type, si on refait un Reemdoogo à Pissy [au Secteur 17], ce ne sera pas pareil ! Parce qu'ici aussi il y a la sensibilité du lieu, il y a aussi l'âme de ce lieu-là qui fait que bon, voilà. »*<sup>564</sup>

Le projet du Reemdoogo s'inscrit dans le contexte de la décentralisation qui consiste à transférer la gestion des équipements culturels de l'Etat à la Mairie.

Le projet fait également partie d'une politique municipale visant à développer la coopération décentralisée avec différentes villes. Les différentes coopérations entraînent des flux de capitaux dont certains sont investis dans la construction d'équipements municipaux. Au-delà de la question du financement par des capitaux étrangers, cette biographie d'objet met en évidence des flux de personnes (missions à Grenoble et Ouagadougou), ainsi que des flux d'idées. Ces échanges mettent en lumière un processus d'hybridation d'éléments locaux

---

<sup>561</sup> Alain, étudiant, entretien du 10.02.10.

<sup>562</sup> Stéphane, cinéaste, entretien du 10.02.10.

<sup>563</sup> Les discours sur l'identité peuvent être mis en perspective avec les discours sur le CCF. Le CCF est souvent décrit comme un lieu semblable au Reemdoogo, mais il se distingue par l'absence d'un sentiment d'appropriation du lieu.

<sup>564</sup> Bil Aka Kora, entretien du 19.11.09.

(jardin municipal, maquis, couleur) et d'éléments exogènes (aménagement culturel du territoire, acoustique).

Nous pouvons faire l'hypothèse que le succès que rencontre le Reemdoogo et la transformation de sa fonction initiale (professionnaliser des artistes burkinabè) en un lieu de diffusion pour le grand public sont révélateurs de l'émergence d'une culture du divertissement<sup>565</sup> et d'une demande croissante pour la pratique de la musique live.

### Jardin municipal La Gargote

Un jardin municipal se définit comme un lieu proposant boissons et restauration dans un cadre structuré par des paillotes en béton, des allées et de la végétation (arbres, haies, fleurs). Juridiquement, le jardin municipal est un bien public qui fait partie du patrimoine communal. Le jardin municipal choisi se trouve dans le quartier de Tampouy, au Secteur 22 de l'Arrondissement de Signohin. Il est situé au bord de la route de Kongoussi, près du carrefour de la route de Ouahigouya, et est entouré de maisons d'habitation. Le plan d'aménagement est de forme triangulaire.

L'infrastructure est composée d'une grande paillote centrale (apatam), de quatre petites paillotes de forme carré et hexagonal, d'un bâtiment accueillant le bar, l'administration et la cuisine, de WC. Les espaces occupés par les tables et chaises sont délimités par des allées bordées de haies de différentes hauteurs et quelques arbres. Le mobilier est très classique pour un jardin, à l'exception du mobilier plus chic de l'apatam. Le jardin est entouré d'une clôture basse en béton surmontée d'une grille et agrémentée d'une haie qui permet de voir à l'intérieur. Le jardin est ouvert de neuf heures à minuit, parfois plus tard le vendredi et le samedi. Il propose diverses boissons et les plats les plus courants comme des brochettes, du poulet, du poisson, etc. Le jardin propose également un service traiteur avec du matériel importé.

### Contexte

A Ouagadougou, l'aménagement de jardins municipaux est une pratique antérieure à la municipalisation de la ville, les premiers étant le jardin du Maire et le jardin Naaba Koom. A chaque opération de lotissements, des espaces verts sont prévus, cependant peu sont aménagés. On peut observer que les aménagements réalisés se sont concentrés sur le centre-ville et que les espaces verts non aménagés sont des espaces convoités (pression foncière, développement du commerce informel). En 1995, le premier mandat de Simon Compaoré a notamment comme priorité les questions environnementales. Avec un budget

---

<sup>565</sup> Bien sûr, les citoyens se « divertissaient » avant l'apparition de structures telles que le Reemdoogo. Cependant, le fait que l'émission télévisée « Cocktail » y soit tournée, par exemple, est révélateur de l'émergence d'une culture de l'*entertainment* ; cette forme de divertissement de masse étant corrélée à l'émergence de nouveaux styles de vie où la consommation (de produits culturels) joue un rôle important dans l'affirmation sociale.

d'environ 1 milliard de FCFA, la commune met en place une politique de rénovation et d'aménagement d'une dizaine de jardins municipaux, qui a pour objectif l'embellissement, la propreté et la lutte contre l'insécurité.

Au départ, les jardins sont conçus et financés sur fonds propres par la commune et confiés à des privés en location-gérance. Dans ce 1<sup>er</sup> cas de figure, le jardin est conçu par la DSTM et la DAP, un appel à candidature est lancé et le gérant choisi signe un contrat avec la mairie d'arrondissement où se trouve le jardin en question. Ces dernières années, la commune, consciente de ses moyens financiers limités et du nombre important d'espaces verts non valorisés, a décidé de recourir au secteur privé pour la construction de jardins municipaux.

*« La ville de Ouagadougou compte beaucoup de jardins quand même. Voilà. Ce qui fait même qu'on a ouvert la porte au privé, qu'ils puissent quand même aussi nous aider à les aménager. »<sup>566</sup>*

Dans ce deuxième cas de figure, un particulier peut déposer auprès de la Mairie d'arrondissement concernée une demande d'aménagement d'un espace vert en un jardin municipal. Le financement et la construction sont assurés par l'investisseur privé, tandis que le suivi des travaux incombe à la DSTM et la DAP. A noter que dans les deux cas de figure le gérant est tenu de ne pas modifier l'infrastructure, sauf s'il dépose une demande motivée à la commune. Le succès rencontré par cette initiative communale visant à attirer les investisseurs privés s'explique par le coût et le caractère peu risqué de l'investissement<sup>567</sup>. Le jardin « La Gargote » géré par Mme Bamogo est le premier jardin à Ouagadougou qui a été financé par un particulier.

### *Genèse*

En 1996, le mari de Mme Bamogo ouvre un *maquis-resto* au carrefour des routes de Ouahigouya et Kongoussi qu'il nomme La Gargote. Le *maquis* se trouvait adossé au mur du commissariat, de l'autre côté de la route de Ouahigouya longeant le Barrage n°1. La Gargote est un des premiers *maquis-restos* du quartier de Tampouy. Suite au décès de son mari, Mme Bamogo reprend son affaire. Après quelques années de gestion, Mme Bamogo rencontre des problèmes avec la commune qui la menace de déguerpissement, la commune menant alors une politique d'assainissement et de sécurisation des abords des barrages de la ville. En 2005, étant forcé de quitter les lieux, Mme Bamogo rencontre le Secrétaire général de la Mairie de l'époque et lui demande la possibilité de trouver un autre emplacement. Avec l'appui de la carte cadastrale, la commune lui propose de choisir un lieu parmi les espaces verts non attribués pour y créer un jardin municipal. Elle se décide pour l'espace vert se trouvant sur la route de Kougoussi, non loin de l'emplacement de son maquis. Cet espace est alors occupé par des ordures, un lieu de prière musulman et du

<sup>566</sup> Kéré, Dessinateur en bâtiment DSTM, entretien du 12.01.2010.

<sup>567</sup> Il est par exemple beaucoup plus risqué d'acheter une parcelle dont le coût est élevé pour aménager un débit de boisson ou un restaurant.

commerce informel. Les petits commerçants sont déguerpis et partiellement relogés avant la construction du jardin. L'ambition de Mme Bamogo est de créer un espace de rencontre pour une clientèle de cadre supérieur, avec un mobilier confortable.

### *Conception*

Le projet implique l'investisseur privé, la Mairie d'arrondissement de Signohin, la DAP et la DSTM. Après l'étude de la demande par les acteurs municipaux, dont une étude de faisabilité réalisée par la DAP, Mme Bamogo est choisie parmi différents demandeurs et obtient l'autorisation d'aménager le jardin. Le plan, conçu par un dessinateur en bâtiment de la DSTM, est le résultat de nombreuses négociations entre la DAP et la promotrice. Suite à l'approbation du plan, le contrat de location et d'aménagement est signé fin 2005 entre la promotrice et le Maire d'arrondissement. Mme Bamogo disposait alors d'une année pour réaliser le jardin, délai qui sera dépassé puisqu'il est inauguré en mars 2007. L'investissement se situe entre 35 et 45 millions de FCFA.

Durant la conception du plan, de nombreuses négociations ont lieu entre la promotrice et la DAP à propos de la proportion d'espaces verts et d'espaces destinés à la clientèle, l'enjeu de la DAP étant de conserver l'idée de jardin (plus de verdure que de béton) tandis que l'enjeu du promoteur étant de rentabiliser son investissement par l'aménagement d'espaces pour la clientèle. Le débat était centré principalement sur le nombre de paillotes à construire. A noter que certains éléments mineurs ont été modifiés durant la conception du projet et l'exécution des travaux. Le bitumage de la route de Kougooussi est ultérieur à la construction du jardin.

### *Stratégies futures*

Nous pouvons mettre en évidence les stratégies de Mme Bamogo concernant son jardin, et celles de la Mairie s'agissant de la conception de futurs jardins.

Mme Bamogo a le projet de transformer la paillote principale (*apatam*) en salon VIP vitré et climatisé, afin de « *créer un cadre idéal et moderne, un cadre d'excellence* »<sup>568</sup>. L'idée est d'attirer une clientèle de cadres supérieurs et de proposer une restauration de haut standing.

La DAP développe de nouvelles idées dans la conception de jardins municipaux. Il s'agit d'introduire des espaces d'études (hangar avec tableau noir<sup>569</sup>) et des espaces de loisirs pour enfants (balançoires, etc.), en marge de l'habituel débit de boissons<sup>570</sup>.

---

<sup>568</sup> Bamogo, entretien du 18.12.09.

<sup>569</sup> Des jardins avec hangar à tableau noir existent déjà à proximité de collèges ou lycées. L'idée d'une telle conception n'est pas nouvelle, mais la reproduction de celle-ci dans des jardins municipaux l'est.

<sup>570</sup> Le jardin près du Lycée Marien N'Gouabi dispose d'un espace d'études. Dans le projet du jardin municipal au secteur 28, il est également prévu un tel espace. Voir également l'aménagement de deux jardins municipaux dans le cadre du PPAQG.

## Usagers

Comme la plupart des jardins municipaux, la Gargote est fréquenté par une clientèle de la classe moyenne à supérieur (nommés les *responsables*), plutôt âgée de plus de trente ans, et domiciliée pour la plupart dans l'arrondissement de Signoghin. Les clients sont des fonctionnaires moyens, des hommes d'affaires, des commerçants, des cadres supérieurs, parfois des Occidentaux. Certains clients proviennent de quartiers éloignés. Durant la semaine, les fonctionnaires travaillant dans les environs se rendent à midi au jardin pour y manger. Le soir, les premiers clients arrivent vers 17-18h, à l'heure de la *descente* (le trajet bureau-domicile<sup>571</sup>). Le jardin accueille ponctuellement des fêtes de famille (mariages, baptêmes). Habituellement, le jardin constitue un lieu de rencontre entre amis, un lieu pour faire des affaires, pour voir son *deuxième bureau* (sa maîtresse) ou pour des rendez-vous de drague. Le volontaire faible éclairage du jardin permet aux clients de préserver leur intimité et d'assurer un certain anonymat. Le jardin est également un lieu de négociation et de prise de décisions entre *responsables*. Aux alentours du jardin, nous pouvons observer une activité économique informelle.

Pour les usagers et les acteurs de la conception, les caractéristiques du jardin sont souvent présentées de manière positive et en contraste avec les *maquis* de la ville : discrétion, sécurité, infrastructure sanitaire, qualité de la cuisine, embellissement et sécurisation du quartier. Le jardin est défini également comme un repère urbain dans l'arrondissement de Signoghin.

## Médiatisation

Il n'existe aucune stratégie spécifique de promotion des jardins par les gérants. Ces lieux se font connaître essentiellement par le bouche-à-oreille.

Le modèle du jardin municipal intéresse d'autres villes de la sous-région. La DAP reçoit en effet la visite de délégations de communes du Mali, du Niger ou encore du Bénin pour s'inspirer des pratiques de la commune.

## Synthèse

Ce jardin municipal peut être analysé comme un objet s'inscrivant dans les transformations spectaculaires de l'arrondissement de Signoghin ces dix dernières années (lotissements et étalement urbain, nouveaux services comme les boutiques, les *maquis*, les banques etc.). En ce sens, ce jardin municipal, le premier inauguré dans cet arrondissement, participe à la production d'un discours sur l'urbanité de cet arrondissement (ou du quartier Tampouy). Avant même la construction du jardin, le *maquis-resto* la Gargote, un des restaurants et bars le plus populaire du quartier, permettait à ses habitants de se divertir dans leur propre

---

<sup>571</sup> Faire une escale au maquis ou dans un jardin sur le trajet bureau-domicile pour boire un verre est une pratique très courante à Ouagadougou.

quartier. Ainsi, l'ancien *maquis*, tout comme le nouveau jardin municipal se présentent comme des lieux où l'on peut affirmer son statut de citoyen, sans la nécessité de traverser le barrage pour se rendre au centre-ville.

Ce jardin témoigne également d'une ouverture de la Mairie aux investisseurs privés, même si ce phénomène est encore marginal. Cette étude permet cependant d'analyser la manière dont le modèle du jardin municipal est redéfini par l'irruption des acteurs privés. Dans le processus de conception de ce jardin, nous pouvons mettre en évidence une tension entre une volonté d'embellir la ville par de la végétation et d'améliorer le cadre de vie de ses habitants (exprimée par la Mairie) et une volonté d'innover et de rentabiliser l'investissement consenti (exprimée par la promotrice).

Enfin, l'aménagement de jardins municipaux permet à la Mairie de contrôler l'espace public. La construction d'un jardin nécessite généralement une opération de déguerpissement des activités informelles. Une fois réalisé, le jardin est un lieu accessible pour une catégorie moyenne à supérieure.

Les jardins municipaux de la ville de Ouagadougou sont à mettre en perspective avec la multiplication du nombre de *maquis* à Ouagadougou ces dix dernières années. Ces bars, restaurants et/ou dancings sont ouverts par des privés en l'absence de réglementation de la part de la Mairie. En regard de cette évolution, les jardins municipaux, sensés avoir une vocation sociale (améliorer le cadre de vie), deviennent des lieux qui expriment une certaine fragmentation sociale, puisque les prix de consommation sont plus élevés que dans les *maquis*.

### **Marché central Rood Woko**

Le marché Rood Woko se trouve au Secteur 1, au cœur du centre-ville. Il occupe une parcelle de près de quatre hectares. Cette construction monumentale est constituée d'une superstructure centrale orientée nord-sud et comporte un étage en mezzanine. Le plancher de ce niveau repose sur des poteaux en béton de 45 cm de diamètre. L'ensemble est couvert par une toiture supportée par une charpente indépendante dont la hauteur varie de 8 à 15 mètres. Les parties est et ouest sont composées de deux plateformes inclinées sur lesquelles sont aménagés des boutiques.

Le marché est divisé administrativement en cinq secteurs : les boutiques au nord-ouest (secteur 1), les boutiques au sud-ouest (secteur 2), les boutiques au sud-est (secteur 3), l'ancienne halle (secteur 4) et enfin la superstructure nord-sud à étage (secteur 5).

### **Contexte**

Le marché central a été entièrement reconstruit en 1989. Son aménagement fait partie du vaste programme de modernisation du centre-ville de Ouagadougou initié durant la

Révolution. L'infrastructure marchande a été conçue par un bureau d'architecture français (DLM).

L'infrastructure disposait de 2'700 places de vente (boutiques et étals). Une progressive intensification des activités commerciales va augmenter le nombre de commerçants à environ 10'000 occupants<sup>572</sup>. Les commerçants se sont en effet appropriés les espaces qui n'étaient initialement pas prévus pour la vente. Ces occupants appelés « anarchiques » ou « anarchistes » par l'administration étaient taxés au même titre que les locataires des places de vente fixes<sup>573</sup>. Ainsi, les circulations verticales (escaliers) et horizontales (allées) étaient toutes occupées par des marchandises. Il en était de même pour la rue autour du marché qui abritait à la fois le marché de rue (vendeurs ambulants et non ambulants), les piétons, les cyclistes, les engins à deux roues, les charretiers, les voitures et les camions.

En 2000, le Rood Woko a été rétrocédé à la commune de Ouagadougou dans la dynamique de la décentralisation. La CCI-BF est alors chargée par la municipalité de gérer le marché en régie.

En raison de sa surpopulation et de la précarité des installations électriques, le marché prend feu le 27 mai 2003. Cet événement va constituer un tournant décisif dans l'organisation et la gestion du marché et aura un impact majeur sur le paysage commercial de la ville de Ouagadougou. Suite à l'incendie, le marché est fermé et une partie des commerçants est relogée par la commune dans les marchés secondaires de la ville.

Engagée dans une politique de réhabilitation de plusieurs équipements marchands (marchés et boutiques de rue), la Mairie souhaite réhabiliter le Rood Woko suite à l'incendie. Ce processus se déroule en deux étapes : destruction des parties sinistrées puis réhabilitation de toute l'infrastructure. La destruction des parties détériorées par l'incendie (aile ouest et plancher du premier étage de la superstructure) est financée en grande partie par l'Etat à travers l'agence Faso Baara<sup>574</sup>. Les travaux ont coûté plus de 300 millions de FCFA. En 2004, l'Etat crée la MORIMO, une structure chargée de la maîtrise d'ouvrage du projet de réhabilitation du Rood Woko. Parallèlement, la municipalité sollicite l'AFD pour financer cette opération. L'AFD accepte à condition que l'Etat transfère la maîtrise d'ouvrage du projet à la commune et que le financement soit assuré en partie sous forme de prêt. Le dossier passe entre les mains de la municipalité. L'opération d'un coût de trois milliards de FCFA est financée par un prêt sur vingt ans (36%) et une subvention (55%) de l'AFD et par une subvention de l'Etat (9%). Une expertise est alors commandée au Groupe Huit, un bureau d'étude français spécialisé dans le développement urbain et municipal et intervenant dans les pays du Sud. Ce bureau produit un PTD proposant différents scénarii de réhabilitation. En 2006, un concours d'architecture est organisé par la commune et le

---

<sup>572</sup> Niangao, entretien du 21.10.09.

<sup>573</sup> Wango, entretien du 29.10.09.

<sup>574</sup> Créée en 1991 avec l'appui de la Banque Mondiale, l'agence Faso Baara est une ONG spécialisée dans la maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'Etat, les communes et les ONG. Ces bailleurs de fonds sont l'Etat burkinabè, la Banque mondiale et différents organismes de coopération.

Groupe Huit suite à une présélection de 5 cabinets d'architecture<sup>575</sup>. La maîtrise d'œuvre du projet est gagnée par le bureau Answer Architectes. Les travaux débutent en août 2007, et l'inauguration a lieu le 16 avril 2009<sup>576</sup>.

### *Réhabilitation et restructuration*

Le Groupe Huit propose deux scénarii de réhabilitation<sup>577</sup> qui ont été discutés avec les représentants des commerçants. Le premier scénario consiste à augmenter considérablement la capacité d'accueil du marché en implantant des places de vente sur les parvis nord et sud et en aménageant plus de 1'400 échoppes dans les rues environnantes. Vu le coût trop élevé du premier scénario, c'est le deuxième qui a été retenu : il s'agit de se limiter à la réhabilitation et la restructuration du périmètre du Rood Woko et d'intervenir sur quelques marchés secondaires afin d'améliorer leurs conditions de vente et de limiter le retour des commerçants qui étaient installés au Rood Woko avant l'incendie. Ce deuxième scénario a fait l'objet d'un PTD dans lequel on peut distinguer les opérations de réhabilitation (reconstruction du plancher d'étage, reconstruction des boutiques à l'étage, réhabilitation générale) et les opérations de restructuration (remplacement des étals aux rez-de-chaussée par des échoppes assurant plus de sécurité, aménagement d'étals pour condiments et de la boucherie dans l'ancienne halle, construction de boutiques le long de la rampe nord, création de la rampe sud, traitement des abords du marché). Ces différentes interventions préconisées ont permis ensuite de guider le travail de conception architecturale d'Answer Architectes. Le projet se caractérise par une augmentation du nombre de places de vente de 15% (de 2'666 à 3'145) par rapport à l'ancien marché.

Selon les acteurs de la conception et de la gestion du Rood Woko, le nouveau plan d'aménagement issu des travaux du Groupe huit puis d'Answer Architectes a été réalisé dans le cadre d'une démarche participative :

*« Dans le processus de réhabilitation, le projet a été mené de façon participative. Les architectes ont rêvé, les architectes ont fait leur boulot en proposant aux autorités un modèle de réhabilitation mais ce modèle a été discuté avec les commerçants. Il faut savoir que dans le processus de réhabilitation, les commerçants de Rood Woko ont désigné quarante représentants pour les séances de travail ; c'est-à-dire que chaque fois que l'architecte venait présenter le projet ou les avant-projets aux autorités municipales, on associait donc ces*

---

<sup>575</sup> Il s'agit de quatre cabinets nationaux (Answer Architectes, Batir, AIC et Archi-Consult) et de l'association d'un cabinet national (AAED) et du cabinet français ayant conçu les plans initiaux (groupe DLM).

<sup>576</sup> Cf. article de presse « Réouverture du Rood Woko : C'était hier ! » du 17.04.09 dans le journal *L'Observateur Paalga*.

<sup>577</sup> Cf. document « Réhabilitation du Marché Central : Programme Technique Détaillé », *Groupe Huit*, Octobre 2006, p. 2 et 6.

*quarante commerçants pour recueillir leur avis sur le projet avant donc de le valider au niveau de l'architecte. »<sup>578</sup>*

Différentes caractéristiques du projet illustrent une volonté de maîtriser l'occupation de l'espace marchand, dans le but d'éviter que la situation qui existait avant l'incendie ne se reproduise. Il est question d'installer une sécurité incendie, d'aménager des voies facilement accessibles aux sapeurs-pompiers et de délimiter autour des places de ventes l'espace réservé à l'achalandage par un marquage rouge au sol. D'autres innovations sont à mettre en évidence : l'accès aux handicapés favorisé par l'aménagement de rampes et la plantation d'arbres.

Suite à la destruction de la partie sinistrée et la réalisation du projet de réhabilitation-restructuration du Rood Woko, la Mairie décide de financer l'aménagement d'une zone piétonne pavée sur les quatre voies d'accès à l'infrastructure. Cette zone est délimitée par des barrières rabattables et des guérites de la Police municipale. L'objectif est de fluidifier la circulation et d'améliorer la sécurité des usagers.

À noter que des agents de la commune ont pu réaliser en 2004 un voyage d'études à Paris qui a permis de visiter les Halles et d'autres marchés de la ville<sup>579</sup>.

### *Gestion*

La gestion de l'infrastructure marchande est confiée à la direction du marché qui est sous la tutelle de la RAGEM. Cette dernière a été créée en 2001 et est une structure rattachée à la municipalité. Cette structure jouit d'une autonomie financière et a pour objectif d'être opérationnelle et réactive dès qu'un problème est posé. C'est également une forme de gestion participative car la RAGEM est en relation avec les syndicats et groupements de commerçants. Une réglementation plus stricte du marché a été mise en place pour éviter que les mêmes problèmes qui ont occasionné l'incendie en 2003 ne soient répétés. Un cahier des charges approuvé et signé par tous les commerçants locataires a été élaboré. La gestion de la zone piétonne relève directement de la Police municipale qui dispose d'une guérite à chaque angle du marché.

Le DG de la RAGEM et le directeur du Rood Woko relève l'intérêt qu'ont certains pays de la sous-région pour le système de gestion mise en place. Différentes délégations de la sous-région sont en effet venues s'inspirer des pratiques de gestion de la RAGEM et plus particulièrement du Rood Woko et sa zone piétonne<sup>580</sup>.

---

<sup>578</sup> Niangao, DG de la RAGEM, entretien du 21.10.09.

<sup>579</sup> Niangao, entretien du 21.10.09.

<sup>580</sup> Niangao, entretien du 21.10.09, et Sondé, entretien du 20.10.09.

## Usages

La plupart des commerçants actuels sont des anciens commerçants du Rood Woko ayant quitté le marché suite à l'incendie. La centralité du Rood Woko et la visibilité commerciale qu'offre le marché à l'échelle de la ville expliquent le relatif engouement pour la location de ces places de vente.

*« Quand le marché a été rouvert, on est revenu. En plus c'est le grand marché, c'est le plus grand marché de la ville, un lieu de référence. »<sup>581</sup>*

Cependant, le marché est plus faiblement fréquenté qu'autrefois. Si cette situation semble normale pour certains qui pensent qu'il faut du temps pour que les clients s'habituent de nouveau à ce marché, d'autres pensent que la rue piétonne autour du marché est la principale cause qui détourne les clients de Rood Woko [Encadré 17]. La plupart des usagers ont néanmoins une appréciation positive de l'infrastructure<sup>582</sup>.

*« Le marché de Ouagadougou est bien construit mais malheureusement il n'y a pas assez de monde ! »<sup>583</sup>*

Si la réglementation n'est pas toujours respectée à l'intérieur du marché avec l'achalandage au-delà du marquage au sol, ce sont les usages de la zone piétonne qui cristallisent les tensions entre l'administration, la Police et les commerçants. Une série de conflits ont en effet eu lieu depuis la réouverture du marché. Les barrières de sécurité ont été détruites par des commerçants puis réparées par l'administration<sup>584</sup>. En juillet 2009, un accident mortel d'un motocycliste a provoqué des émeutes et une nouvelle destruction des barrières de sécurité, ainsi que l'incendie des guérites<sup>585</sup>. Une période de relâchement a suivi, avec le retour des automobilistes et des deux roues sur les voies pavées. L'administration et les représentants des commerçants ont ensuite trouvé un consensus qui consiste à autoriser le parcage des voitures et des engins deux roues dans la zone piétonne<sup>586</sup>. Selon certains usagers, la faible fréquentation est due aux problèmes d'accessibilité des véhicules motorisés provoqués par la zone piétonne.

---

<sup>581</sup> Usager 3, vendeur d'ustensiles de cuisine, entretien du 29.10.09.

<sup>582</sup> Cf. entretiens avec les commerçants et article de presse « Rood Woko : commerçants fatigués d'attendre clients » du 18.02.10 dans le journal *Fasozine*.

<sup>583</sup> Usager 9, client, entretien du 29.10.09.

<sup>584</sup> Sondé, entretien du 20.10.09.

<sup>585</sup> Cf. article de presse « Rood Woko : Journée mouvementée après la mort d'un jeune » du 10.07.09 dans le journal *L'Observateur Paalga*.

<sup>586</sup> Cf. articles de presse « Le shérif Simon est de retour à Rood Woko » du 30.10.09 dans le journal *Fasozine* ; « Marché Rood Woko : Des commerçants se font encore entendre » du 21.08.09 dans le journal *Sidwaya* ; « Rood-Woko : Simon autorise les parkings-auto » du 23.03.10 dans le journal *L'Observateur Paalga*.

**ENCADRE 17 : « UN MARCHÉ QUI MARCHÉ, C'EST UN MARCHÉ OU ON DOIT SE FROTTER ! »**

En 1985, la reconstruction du marché central, point de départ de la restructuration du centre-ville, est une mesure qui va dans le sens de la modernisation de la capitale (Biehler, 2010 : 467), permettant également un « assainissement » du quartier (Jaglin, 1995 : 421-422). Depuis la colonisation, ce souci hygiéniste, doublé d'un contrôle fiscal des commerçants, a soutenu les politiques d'aménagement des espaces marchands (Fourchard, 2001). Le plan d'aménagement de la zone commerciale prévoyait que celle-ci soit piétonnière durant la journée. Ce point n'a pas été appliqué, mais fut repris plus tard dans un dossier présenté en 1996 au Maire Simon Compaoré, et finalement formalisé suite à l'incendie du Rood Woko en 2003.

Selon Eduardo Brisson du Groupe Huit, l'idée de zone piétonne vient du Maire « *qui voulait faire du centre de Ouagadougou, une ville moderne avec des zones piétonnes que l'on peut trouver dans les villes européennes* ». Le Groupe était sceptique quant à cette idée, et a proposé différents types d'aménagement pour une zone partiellement piétonne, mais ces propositions ne furent pas retenues. Finalement, la réalisation finale de la zone piétonne ne correspond pas aux pratiques des commerçants et des usagers :

*« Effectivement, on peut trouver un havre de paix devant l'esplanade du marché, mais celui-ci ne correspond pas du tout aux habitudes locales de vente. Nous avons proposé que sur cette esplanade puisse exister une zone de boutique de rue. Mais cela n'a pas été l'option retenue. C'est, à mon sens, non-adapté à la vision commerciale des usagers et des commerçants d'Afrique de l'Ouest où une certaine densité est nécessaire pour la réussite du marché. Il y a des expressions locales qui disent « le marché qui marche, c'est le marché où on doit se frotter ! » Ce frottement entre personnes et marchandises doit avoir une réglementation pour que ça ne mette pas en péril la sécurité des personnes et des marchandises. Bien sûr qu'il faut gérer ces frottements, mais il me semble qu'à Ouagadougou il y a trop de vide, et c'est contraire à la vision de ce qui est un marché en Afrique. »*

Certes, « *il faut réguler ce vide pour que l'on puisse circuler et être évacué en cas de problèmes de sécurité* », mais Eduardo Brisson pense que « *là, on est arrivé à un extrême opposé, les allées sont très dégagées et finalement les commerçants ont l'impression que le marché ne marche pas. Comme ils ont cette sensation, les clients voyant le marché vide, ils ont l'impression qu'il n'y pas de marchandise au prix concurrentiel, parce qu'ils se disent que si il est vide, c'est qu'il n'y a rien. Il y a une sorte de cercle vicieux qui se met en place entre les clients et les commerçants. Il faut jouer avec un équilibre assez fin avec la densité.* »

*« Nous n'avons jamais été d'accord avec la rue piétonne. Nous ne sommes pas d'accord. S'il n'ya pas de parkings ici, le marché est mort. Où les gens vont-ils garer ? Les gens ont beaucoup de marchandises et ils ne peuvent pas faire de grandes distances à pied. »<sup>587</sup>*

Au nord-ouest du Rood Woko, dans le prolongement de la rue Raag-Naaba, se trouvent différentes boutiques (notamment *Faso Cado* et *Burkina Pas Cher*) qui attirent une forte clientèle et de nombreux commerçants ambulants. Le contraste entre l'animation de cette rue commerciale et celle de la zone piétonne est saisissant. Il est intéressant de souligner la volonté politique de la Mairie de délocaliser ces commerces pour réduire la concentration des activités commerciales et sécuriser l'espace public<sup>588</sup>.

A noter que le marché est apprécié par les visiteurs étrangers, souvent intéressés par l'artisanat local qui se concentre au premier étage côté sud. Cette tendance s'explique par la centralité et la visibilité du marché à l'échelle de la ville.

*« La majorité des étrangers qui viennent ne connaissent pas d'autres marchés ! Et c'est grâce à eux que l'on gagne notre pain. On livre dans les hôtels, lors des conférences. »<sup>589</sup>*

Pour cette cliente étrangère, le Rood Woko est également un lieu qui faut faire visiter à ses amis venant de l'étranger :

*« C'est un lieu de promenade, de sortie et puis à chaque fois que l'on reçoit du monde, c'est l'occasion pour faire découvrir l'artisanat, les tissus et tout ce qui est typiquement africain et burkinabé pour des souvenirs »<sup>590</sup>*

### **Promotion**

La RAGEM utilise la Radio municipale et la radio interne au marché pour communiquer des informations aux commerçants, notamment les règles de conduite à respecter en termes d'occupation de l'espace du marché<sup>591</sup>. Une démarche originale de la RAGEM a consisté à inviter un artiste burkinabè reconnu pour tourner deux clips sur la zone piétonne avec 50 danseurs et 150 figurants<sup>592</sup>. Contrairement aux autres clips de musique burkinabè, le sujet de ces deux clips est moins l'artiste que le marché lui-même et ses usagers. Cette initiative vise clairement à donner une image attractive du marché auprès des Ouagalais.

---

<sup>587</sup> Usager 8, gardien de moto, entretien du 29.10.09.

<sup>588</sup> Cf. article de presse « Le shérif Simon est de retour à Rood Woko » du 30.10.09 dans le journal *Fasozine*.

<sup>589</sup> Usager 1, vendeur d'habits traditionnels, 29.10.09.

<sup>590</sup> Usager 5, cliente algérienne, 29.10.09.

<sup>591</sup> Niangao, entretien du 21.10.09.

<sup>592</sup> Clips de Bil Aka Kora, produits par Manivelle Productions et Djongo Diffusion, 2009. Lien : <http://www.youtube.com/watch?v=hzbduKD4owQ>

Différentes stratégies futures de promotion sont prévues par les acteurs de la gestion du marché : un site internet, des affiches, des spots publicitaires, un logo, des t-shirt, des dépliants ou encore des sachets d'emballage<sup>593</sup>.

### *Synthèse*

La biographie du marché permet de saisir l'ampleur des mutations du paysage commercial de la ville depuis son incendie en 2003. Cet événement a en effet provoqué le redéploiement des activités commerciales dans la ville, que ce soit dans les marchés secondaires et boutiques de rue gérés par la commune où le long de certains axes stratégiques à travers l'aménagement et la location de boutiques à des propriétaires privés (Biehler, 2006a).

*« Si vous avez connu Ouagadougou il y a 10 ans et que vous connaissez Ouagadougou actuellement, c'est assez remarquable parce que la ville est devenu tout un marché. Ça veut dire que la municipalité même avec son consentement et sa complicité, toutes les rues que vous prenez, on a confectionné partout des boutiques. »*<sup>594</sup>

L'organisation spatiale de l'espace marchand (marquage au sol), l'aménagement de la zone piétonne et sa sécurisation par la Police municipale et la volonté de délocaliser les commerces attirant les vendeurs ambulants (par exemple *Faso Cado* et *Burkina pas Cher*) illustrent une volonté politique de la Mairie de lutter contre les activités dites informelles dans l'espace public au centre-ville.

*« Je pense que de toute façon, depuis un certain temps le Burkina se pose la question comment utiliser le secteur informel, comment stabiliser les acteurs du secteur informel dans un espace bien défini, parce qu'on sait que le développement de nos villes, l'économie de nos villes est tenue par le secteur informel. Maintenant, au lieu d'avoir des commerçants ambulants, il faut arriver à les mettre dans espace bien défini, où on sait où les trouver. C'est ça qui guide la philosophie du programme prioritaire des équipements marchands. »*<sup>595</sup>

Cette tendance reste cependant marginale, puisque les vendeurs ambulants sont présents dans la plupart des rues marchandes du centre.

Le financement de l'opération de réhabilitation et de restructuration du Rood Woko s'inscrit dans la politique de l'AFD d'appui aux collectivités locales des pays du Sud. Le système de prêt accordé directement à une municipalité par une agence nationale de développement est une nouveauté au Burkina Faso. Pour l'AFD, une des conditions de financement était en effet le transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'Etat à la Mairie. En ce sens, ce projet urbain

---

<sup>593</sup> Niangao, entretien du 21.10.09, et Sondé, entretien du 20.10.09.

<sup>594</sup> Wango, Answer Architectes, entretien du 29.10.12.

<sup>595</sup> Niangao, DG de la RAGEM, entretien du 21.10.09.

illustre bien l'influence que peut avoir un bailleur de fonds sur le processus de décentralisation et sur les transformations des relations Mairie-Etat.

Le projet du Rood Woko intègre des éléments locaux (modèle du marché africain, décorations de type kassena sur les façades du premier étage) et d'éléments exogènes (une structure monumentale à étage, la zone piétonne). Le cas de l'aménagement d'une zone piétonne est très intéressant, car il permet de montrer comment une nouvelle forme urbaine est amenée par la commune de Ouagadougou à travers ses réseaux internationaux.

La relative faible fréquentation du marché Rood Woko est à mettre en perspective avec les transformations des activités commerciales de la ville depuis l'incendie du marché en 2003, l'étalement urbain et les transformations de la mobilité. Certains marchés secondaires se sont entre-temps développés, ce qui a réduit la compétitivité du Rood Woko à l'échelle de la ville, puisque les habitants des secteurs périphériques trouvent la plupart des produits dont ils ont besoin dans les marchés secondaires. De plus, vu que l'étalement urbain favorise l'augmentation des trajets quotidiens et des dépenses en carburant, il est plus avantageux de faire ses achats dans un marché secondaire.

Par ailleurs, un changement des pratiques de consommation peut s'observer à Ouagadougou avec l'apparition de marchés et de boutiques de rue facilement accessible aux clients motorisés<sup>596</sup>. En ce sens, l'aménagement d'une zone piétonne va à contre-courant de ces pratiques de consommation.

### **Marché de fruits et légumes du PPAQG**

Le marché de fruits et légumes, actuellement en phase de construction, se trouve au secteur 9 du quartier Gounghin. Il est implanté sur une voie perpendiculaire à la RN1 (la rue Mankugdugu), entre le marché de Gounghin et le marché de Mankougougou en construction. Gounghin est un quartier en mutation avec notamment son dynamisme commercial (renforcé depuis l'incendie du Rood Woko), l'aménagement de l'échangeur de l'Est et l'élargissement de la RN1.

Le marché est constitué de 154 places de vente, réparties en 7 modules de 22 étals couverts. Les modules sont alignés au centre de voie avec une aire de circulation publique. L'éclairage public de la voie est prévu, ainsi qu'un éclairage direct des étals. Le projet prévoit un bloc de toilettes publiques, des parkings deux et quatre roues et une zone privée de stockage de marchandises. Ce projet extensible offre la possibilité de construire de nouveaux modules au nord du site.

---

<sup>596</sup> Voir également l'analyse du marché de fruits et légumes du PPAQG.

## *Contexte*

Le marché de fruits et légumes, construit dans le cadre du PPAQG, s'inscrit dans la continuité des expériences de la commune en matière de participation communautaire. A Ouagadougou, Le concept de participation communautaire est introduit à travers le PACVU (1996-2001), le troisième projet urbain de la Banque mondiale<sup>597</sup>. Avec la mise en d'une cellule de projet appelée Maitrise d'Œuvre Sociale (MOS) piloté par le PACVU, il s'agissait de réaliser des équipements de proximité à la demande de la population et avec leur participation financière. En 2001, la Mairie décide de créer son propre service MOS. Ce dernier est appuyé par le PRCCU, un programme qui vise à pérenniser la démarche participative du PACVU et qui démarre en 2003. Le PRCCU bénéficie de l'expertise technique du PNUD et de diverses sources de financement (bénéficiaires, PNUD, fonds de l'initiative PPTTE du FMI et de la Banque mondiale, Taiwan, Etat burkinabè, Luxembourg). Avec le PACVU et le PRCCU, différents équipements sont réalisés ou rénovés tels que des équipements marchands, des écoles, des espaces verts, de bornes-fontaines, de l'éclairage public.

## *Montage*

En 2007, l'UE propose une nouvelle politique de développement qui est l'appui direct aux autorités locales et aux acteurs non-étatiques (ANE), et lance un appel à proposition aux pays extra-européens. La commune de Ouagadougou, très informée des opportunités sur le plan international, propose le PPAQG, un projet de développement intégré du quartier de Gounghin, qui est retenu par l'UE. Ce projet de 18 mois (février 2009 à août 2010) dispose d'une enveloppe budgétaire de 821'521 € et est financé conjointement par l'Union Européenne<sup>598</sup>, le Conseil Régional du Centre, l'AIMF, la Ville de Lyon/Grand Lyon<sup>599</sup>, le PRCCU, le Conseil Unifié des Quartiers Gounghin. Ce projet pilote est un programme de développement intégré qui est centré sur un quartier en particulier (Gounghin). Pour la commune de Ouagadougou, il s'agit de la première expérience d'appui à une association de quartier pour la réalisation de projets participatifs relatifs au quartier. Les objectifs du PPAQG sont principalement la rénovation urbaine (écoles, centres de santé, espaces verts, marchés, éclairage public) et la formation des femmes à des activités génératrices de revenus. Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans la politique de la Mairie et son programme de mandat 2006-2011 (notamment l'accès des pauvres aux services sociaux de bases, la promotion de la bonne gouvernance locale et de la participation citoyenne).

La coopération décentralisé Lyon-Ouagadougou a joué un rôle important dans le montage du PPAQG et son choix par l'UE. Cette influence s'illustre par exemple par la mission effectuée par l'actuel DEP à Lyon pour s'inspirer de la politique des quartiers de la ville, ou

---

<sup>597</sup> Selon B. Kaboré, le PACVU s'appuie sur l'expérience de projets participatifs au Cameroun (projet Fourmi) (Entretien du 03.02.10).

<sup>598</sup> 73.4% du financement total est assuré par l'Union Européenne.

<sup>599</sup> Sous forme d'expertise et d'équipement en matériels d'éclairage public.

par le rôle déterminant du conseiller technique mis à la disposition de la ville de Lyon et travaillant à la Mairie central. Ce dernier, qui est actuellement chargé du suivi du PPAQG, a à la fois influencé le contenu du projet (réflexion urbanistique sur le choix du quartier) et sa médiatisation (marketing, communication).

Durant le montage du projet, la Mairie s'est inspiré également des projets communautaires de Cotonou appelé Projet de Gestion Urbaine Décentralisée (PGUD). C'est la raison pour laquelle le PPAQG inclut un voyage d'études à Cotonou pour les représentants du quartier.

Enfin, le choix du quartier Gounghin (Secteurs 8 et 9) est justifié par sa situation spatiale (couronne entre centre-ville et périphérie) et par le constat de la vétusté des infrastructures publiques. Le projet du marché de fruits et légumes est plus précisément motivé par le surpeuplement du marché de Gounghin qui amenait des femmes à occuper de manière informelle les abords de la RN1 pour vendre des fruits et légumes, et les problèmes de sécurité et d'hygiène qui en découlent. L'échec d'un projet de marché de fruits et légumes construits par la Mairie vers l'Ecole nationale de police (Secteur 9) a également été un argument.

### *Processus participatif*

Le PPAQG est porté par le Conseil unifié des quartiers Gounghin, une association reconnue officiellement en 2008 et regroupant des conseillers municipaux, des chefs coutumiers et religieux, des associations féminines et de jeunes<sup>600</sup>. Durant le montage du projet, le Conseil unifié a participé à la définition des objectifs du projet. Le PPAQG est mise en œuvre par une cellule de projet géré par un spécialiste de la participation citoyenne. Les outils participatifs qu'il utilise sont la MARP et l'arbre à problèmes. La Mairie, qui est tenue officiellement de ne pas influencer le PPAQG, met à sa disposition ses services techniques (DSTM et DAP).

Concernant le projet du marché de fruits et légumes, il a été approuvé par les vendeuses de fruits et légumes, bénéficiaires de l'infrastructure. Ces vendeuses sont organisées en association professionnelle avec à sa tête une représentante (la *Pagb naba*, littéralement « la chef de femmes »).

Des observations critiques sont soulignées par certains acteurs interrogés à propos de la démarche participative du PPAQG. Ainsi, sur le plan vertical, le degré de participation va généralement jusqu'aux représentants des différentes associations impliquées. La diffusion des informations sur le projet s'arrête au niveau de ces représentants, ce qui permet d'éviter de produire trop de demandes qui ne pourront pas être satisfaites et qui par ailleurs

---

<sup>600</sup> Nous avons peu d'informations sur l'itinéraire des membres du Conseil unifié, leur place dans l'espace politique local, et la manière dont cette association s'est constituée. Au vu de la chronologie des événements, on peut émettre l'hypothèse que le Conseil unifié (et la composition de ses membres) a été mis sur pied pour répondre aux attentes de l'appel à proposition de l'UE et que la proximité entre le Conseil unifié et la Mairie (des conseillers municipaux sont membre du Conseil) a favorisé le choix de cette association par la Mairie.

remettraient en question la légitimité politique de la Mairie. L'adhésion des bénéficiaires directs n'est donc pas un enjeu important. Vu le faible niveau d'alphabétisation des bénéficiaires, les communications se font oralement, lors de réunions où l'on observe des situations fortement hiérarchisées entre les catégories d'acteurs. Ces relations hiérarchiques se caractérisent notamment par l'autorité légitime qu'ont les « intellectuels » (agents de la cellule de projet et de la Mairie, bureau d'architecture) face aux « analphabètes » (bénéficiaires) dans les prises de décision.

### *Conception*

Pour l'étude architecturale et technique du projet de marché, un bureau d'architecture a été retenu suite à un appel d'offre lancé par la cellule du projet. Une série de réunions ont lieu entre le cabinet ARDI, la cellule du projet, des acteurs de la Mairie, le Conseil unifié et deux de ses représentantes des vendeuses de légumes. Au départ, les femmes souhaitaient des boutiques fermées pour chacune d'entre elles permettant de stocker leurs fruits et légumes. Le bureau d'architecture propose un premier projet de 150 boutiques, mais l'enveloppe financière disponible est insuffisante pour ce projet trop ambitieux. Un deuxième projet beaucoup plus modeste (66'500 €) de 154 étals couverts avec des possibilités d'extensions (parkings, magasin de stockage, modules supplémentaires) est finalement approuvé par les vendeuses de fruits et légumes. Le nombre de places de vente à aménager a été déterminé préalablement par un recensement qui semble avoir surévalué le nombre de vendeuses.

Les représentantes des vendeuses n'ont eu que peu d'influence sur la conception architecturale du marché. C'est en effet le cabinet ARDI qui a déterminé la surface de vente des étals et la disposition des modules. Selon Léandre Guigma, cette situation s'explique également par les difficultés que les vendeuses ont rencontrées pour lire un plan d'architecture, la réalité des distances sur le terrain étant mal appréciée. C'est pourquoi, après l'implantation des modules, certaines femmes se sont plaintes des dimensions trop faibles des étals (74x60 cm), alors qu'elles avaient auparavant approuvé le plan. Une réunion d'explication entre les femmes et le bureau ARDI a été organisée par la cellule projet, à laquelle étaient conviés des conseillères municipales et une sorte d'animateur travaillant pour le compte du Maire qui était chargé d'aider les « intellectuels » à convaincre les vendeuses de la pertinence du projet. Le projet architectural n'a finalement pas subi de modifications.

### *Usages*

Schématiquement, dans le marché informel, deux types de clientèle pouvaient être distingués selon le moment de la journée. De 9h à 12h, il s'agit plutôt de femmes au foyer, de bonnes qui achètent des produits pour le repas de midi. De 17h à 21h, les travailleurs entament leur descente (trajet travail-domicile), un mouvement centre-périphérie, et s'arrêtent au bord de la voie pour se procurer en fruits et légumes. A noter que la vente ambulante des fruits et légumes est organisé depuis ce marché informel. La pratique

actuelle généralisée est que la vendeuse principale reste effectivement à sa place, pendant que des vendeuses ambulantes se ravitaillent chez la vendeuse principale et accostent les clients dans la rue.

Depuis les travaux de construction du marché et de la RN1, les vendeuses se trouvant au bord de la RN1 ont été délocalisées sur un autre site à l'avenue du Conseil de l'Entente. Mais quelques unes n'ont pas respecté le mot d'ordre et sont quand même restées au bord de la RN1 pour être proche de leurs clients.

### *Stratégies futures*

La commune développe différentes idées pour l'aménagement du périmètre du marché de fruits et légumes qui ont pour objectif de renforcer la centralité de la zone commerciale allant du marché de Gounghin au marché de Mankougougou. La DEP a le souhait de moderniser les abords du futur marché en créant un espace à usages multiples, en érigeant un monument à l'honneur de Gounghin, et en implantant une passerelle piétonne au travers de la RN1 reliant symboliquement les deux secteurs du quartier<sup>601</sup>. A travers ces projets, il est également question d'anticiper le développement des activités informelles.

*« Notre vision se serait vraiment de faire une place moderne, qui allie en même temps activités dynamiques, économiques, culturelles, de loisirs, de sports (...) et qui peut-être peut recueillir... recevoir la proposition d'ériger un monument quelque part sur un des carrefours, faire un monument... Parce que Gounghin est une ville, un quartier culturel, traditionnel »<sup>602</sup>*

Le type de gestion du futur marché de fruits et légumes n'est pas encore précisé par le PPAQG. Le voyage d'études à Cotonou doit permettre au Conseil unifié de créer un système de gestion du marché différent de la gestion des autres infrastructures marchandes de la commune par la RAGEM. Il est déjà prévu que les abords de la RN1 soient contrôlés par la Police municipale afin d'éviter que des vendeuses de légumes s'y installent à nouveau.

Le PPAQG a pour ambition de permettre au Conseil unifié de pérenniser les actions réalisées dès à la fermeture de la cellule du projet. Des programmes de formation des acteurs du quartier sont effectués (renforcement des capacités, accompagnement des comités de gestion, sensibilisation).

Pour la commune, le PPAQG est un « projet de démonstration »<sup>603</sup> qui pourra être reproduit dans d'autres quartiers de la ville. La Mairie a en effet pour ambition de dupliquer cette démarche participative dans un quartier de chaque arrondissement de la ville, en motivant

---

<sup>601</sup> Selon V. Kobiané, directeur du cabinet d'architecture ARDI, la Mairie aimerait faire de cet espace une zone piétonne (Entretien du 12.02.10). Cette idée n'est cependant pas mentionnée par les acteurs de la Mairie interrogés (entretien du 03.02.10 avec B. Kaboré).

<sup>602</sup> B. Kaboré, DEP, entretien du 03.02.10.

<sup>603</sup> B. Kaboré, DEP, entretien du 03.02.10.

les habitants à former des associations de quartier. Cette politique communale est en relation avec l'élaboration de l'Agenda 21 local de la ville soutenu par la ville de Lyon.

### *Synthèse*

L'étude de ce projet de ce marché de fruits et légumes permet de mettre en évidence un processus de formalisation des activités commerciales informelles qui est porté une démarche participative.

L'apparition de vendeuses de fruits et légumes aux abords de la RN1 est à mettre en perspective avec des transformations des activités commerciales de la ville. En effet, le paysage commercial de la ville s'est considérablement modifié suite à l'incendie du Rood Woko en 2003. Les activités commerciales se sont redéployées dans les marchés secondaires et le long de certains axes<sup>604</sup>. La commune a appuyé cette dynamique en réaménageant les marchés secondaires avec l'appui de l'AFD.

L'étude de cet objet illustre la manière dont la démarche participative est introduite et intégré par une commune ouverte sur l'extérieur et recherchant constamment des opportunités de financement. A noter que cette approche participative portée par des institutions internationales de développement (PNUD, Banque mondiale) s'accompagne du langage du développement véhiculé par ces institutions, un langage spécifique parfaitement adopté par les agents de la Mairie. Des flux d'idées peuvent être également observés dans le contexte de la coopération décentralisée entre Ouagadougou et Lyon.

Concernant l'aménagement futur des environs du marché de fruits et légumes, nous pouvons mettre en évidence la circulation de différentes idées nouvelles pour la ville de Ouagadougou, comme le projet de construction d'une passerelle, d'espaces de loisirs pour enfants, etc.

Comme nous l'avons souligné plus haut, l'apparition d'un marché informel de fruits et légumes aux abords de la RN1 et du marché de Gounghin s'inscrit dans les transformations des activités commerciales à l'échelle de la ville. Au-delà des conséquences de l'incendie du Rood Woko, ces transformations s'inscrivent dans des mutations récentes de mode de consommation des clients, en lien avec des changements de mobilité, de rythme urbain et de composition des ménages. En effet, de nombreux marchés de rue sont apparus ces 10 dernières années à Ouagadougou, des marchés qui sont particulièrement en activité en fin de journée, à l'heure de la sortie des bureaux. Ces marchés temporaires sont directement accessibles aux clients motorisés, ce qui permet aux clients de gagner de temps (au lieu de se garer et rentrer dans le marché), particulièrement pour les habitants des quartiers périphériques (beaucoup de clients font une halte au marché de fruits et légumes avant de rejoindre leur domicile à Pissy). Enfin, la transformation de la composition des ménages est

---

<sup>604</sup> Les vendeuses de fruits et légumes de Gounghin étaient installés sur les accotements de la route de Bobo (RN1) bien avant l'incendie de Rood Woko en juin 2003. Après l'incendie, un marché tournant s'installe le vendredi au sud du marché de Gounghin.

une hypothèse qui peut expliquer le succès de ces marchés informels : les couples qui ont un emploi et qui ont quitté la grande famille n'ont pas forcément la possibilité de faire préparer le repas du soir par un membre de la famille, c'est pourquoi ils sont contraints de faire le marché après leur journée de travail.

## Parc urbain Bangr-Weogo

Le parc urbain Bangr-Weogo (« la forêt du savoir » en mooré) est une forêt classée communale. Son slogan est « Allons en brousse en plein cœur de Ouaga ». Il est situé dans l'arrondissement de Nongremassom et s'étend sur une superficie de 265 hectares. Il est délimité au sud par la RN4 (route Fada N'Gourma), au nord par la RN3 (route de Kaya), à l'est par le barrage n°3 et à l'ouest par les quartiers résidentiels des Secteurs 26 et 27. Des entrées au nord et au sud permettent d'accéder au parc.

Entouré d'un mur de sécurité, le parc s'étend sur une surface de 265 hectares. Différentes zones forment le parc : la partie aménagée pour les promeneurs (la plus grande zone), la zone réservée pour la faune en liberté de 72 hectares (parc zoologique) et le jardin botanique de 8 hectares. Au nord se trouve également Faso Parc, un parc d'attraction pour enfants géré par un privé.

La partie aménagée est constituée de pistes, de bancs, de poubelles, de toilettes, de bars et restaurants, d'un parc des sports, d'un parcours d'exercices physiques, d'une ménagerie, d'aménagements paysagers spécifiques et de différents bâtiments (direction, musée, centre de documentation).

Faso Parc est une aire de jeux composée de manèges, d'une salle de jeux (jeux électroniques, billards, baby foot), de petits trains, de toboggans, d'une piscine avec mini-bateau, de trampolines, d'une grande roue, d'un espace de restauration, d'une paillote avec friandises et boissons, d'une boutique de jouets et d'un podium.

### Contexte

Selon la légende, cette zone forestière aurait vu naître la ville de Ouagadougou au 15<sup>e</sup> siècle, lors de l'acte de soumission des Yonyonse (autochtones) au Mogho Naaba (empereur mossi) (Simporé, 2006 : 315-316). Sous l'égide du Mogho Naaba, le chef du village de Toukin était chargé d'organiser les cérémonies en relation avec les nombreux fétiches et lieux sacrés se trouvant dans la forêt. Le bois sacré était alors utilisé comme lieu d'initiation et de repli stratégique en cas de conflit.

En 1917 (officiellement en 1936), la forêt est classée par l'autorité coloniale et prend le nom de Bois de Boulogne. La forêt devient un lieu de promenade et de détente pour les familles de l'administration colonial et est interdite aux autochtones. Des reboisements successifs vont transformer le paysage de la forêt. Après l'indépendance du Burkina Faso, le statut de

la forêt est maintenu, sous la tutelle du Ministère des eaux et forêts. La gestion de la forêt est peu à peu négligée par l'administration et le site devient un « refuge de bandits ». Des voleurs s'y installent et des agressions ont lieu à l'intérieur et aux abords de la forêt, le braconnage et la coupe illégale d'arbres sont pratiqués, et les riverains utilisent la forêt comme dépotoir. Exacerbée par les opérations de lotissement depuis la communalisation, la pression foncière menaçait également l'existence de la forêt<sup>605</sup>.

En 1992, une première proposition de réaménagement de la forêt est soumise au Ministère de l'environnement<sup>606</sup> par M.Yaméogo, anciennement directeur régional de l'environnement et du tourisme de la Région du Centre. Différents voyages d'études à l'étranger, notamment au parc Kolmarden en Suède et à Estes Parc au Etats-Unis, ont inspiré son initiative<sup>607</sup>. En 1995, devenu alors directeur de la préservation de l'environnement<sup>608</sup>, M. Yaméogo présente à nouveau son projet dans un contexte politique plus favorable aux innovations en matière de gestion de l'environnement<sup>609</sup>, et la proposition est alors soutenue par le Ministre de l'environnement et Ministre d'Etat de l'époque S. Diallo<sup>610</sup>. L'approbation du Mogho Naaba et des chefs de terre est également obtenue<sup>611</sup>. Les travaux de réaménagement sont réalisés entre 1996 et 2000, puis le parc est rétrocédé en 2001 à la commune de Ouagadougou.

### *Conception*

L'aménagement s'est déroulé essentiellement en deux étapes : la sécurisation du site puis le réaménagement intérieur.

La première phase avait pour objectif de mettre un terme aux agressions, au braconnage, au déboisement et au déversement des déchets. Il s'agissait de clôturer le site et de chasser ses occupants par une « opération coup de poing ». En 1996, un mur de 7'500 mètres est réalisée par l'agence Faso Baara et financé par l'AFD et la coopération allemande à la hauteur de 350 millions de FCFA.

La sécurisation du parc a également été rendue possible à travers la reconnaissance par les acteurs du projet des autorités responsables des affaires religieuses de la forêt. L'implication des autorités coutumières a en effet permis de réactiver l'ancien système d'interdits caractéristiques des zones de forêt du pays mossi (vol, homicide, sorcellerie, relations sexuelles, etc.) qui est reconnu et respecté par la population. Le retour de cette autorité sur le parc a été marqué par la reprise du rite de Sigr Maongo (sacrifices avant la saison des

---

<sup>605</sup> Savadogo, entretien du 20.02.10.

<sup>606</sup> A noter que la forêt a été successivement sous la tutelle de plusieurs ministères ayant changé de nom et de prérogatives : Ministère des eaux et forêts, Ministère de l'environnement et du tourisme, Ministère de l'environnement et de l'eau, Ministère de l'environnement et du cadre de vie.

<sup>607</sup> Yaméogo, entretien du 12.03.10.

<sup>608</sup> Selon M. Savadogo, il s'agit plutôt de la DGACV (Savadogo, entretien du 20.02.10.).

<sup>609</sup> Yaméogo, entretien du 12.03.10.

<sup>610</sup> Yaméogo, entretien du 12.03.10.

<sup>611</sup> Yaméogo, entretien du 12.03.10.

pluies) depuis 2001, un événement organisé par le chef de Toukin au bord de la mare sacrée<sup>612</sup>.

La deuxième phase a consisté à monter un projet de réaménagement de la forêt classée. En 1996-97, une étude de faisabilité financée par la coopération hollandaise est menée par un consortium d'experts burkinabè et hollandais (urbaniste, architecte, botanistes, spécialistes de l'assainissement, spécialistes de l'environnement). Ce bureau d'études propose un plan d'aménagement et programme de gestion à la DGACV dirigée par M. Yaméogo. Des bailleurs de fonds sont mobilisés pour financer l'opération. L'UE, la Belgique et les Pays-Bas offrent 700 millions de FCFA et l'Etat et la commune participent pour 120 millions de FCFA. Répartis sur la période 1997-2000, les travaux sont confiés à des entreprises privées et à certaines directions du Ministère de l'environnement.

Le projet se caractérise par trois orientations : les loisirs, l'éducation environnementale et les activités de recherche scientifique. Les travaux ont concerné la réhabilitation et la création d'un certain nombre de pistes pour les promeneurs, le mobilier urbain (bancs, poubelles, latrines), la réalisation d'un jardin botanique destiné à la recherche et à la visite de classes d'école, la délimitation d'un parc zoologique (accessible sur demande) dans lequel des mammifères du Ranch de Nazinga ont été introduits, l'installation d'infrastructures sportives et d'un parcours d'exercices physiques, la création d'une ménagerie, l'aménagement paysager (espace du bonheur et triangle des paons), la construction et reconversion de bâtiments pour accueillir la direction, un musée et salle d'exposition, un centre de documentation et divers bars et restaurants.

Par ailleurs, la DGACV avait la volonté d'aménager une aire de jeux pour enfants. Le budget du projet étant limité, la direction a fait appel à un opérateur privé pour la création d'un parc de loisirs spécifiquement pour les enfants<sup>613</sup>. L'espace réservé est alors aménagé par la DGACV, tandis que les équipements sont importés d'Asie et d'Europe au frais de l'opérateur privé<sup>614</sup>. Faso Parc est inauguré en mars 2000. Des partenaires comme Nestlé ont sponsorisé ce projet.

Le 5 janvier 2001, le Parc urbain Bangr-Weoogo, nommé suite à l'organisation d'un concours, est rétrocédé à la commune de Ouagadougou, avec le maintien du comité scientifique et technique, la création d'un comité de gestion et le transfert de ressources humaines de l'Etat à la commune pour l'entretien du parc. M. Yaméogo souligne le rôle des bailleurs de fonds dans ce processus.

*« Avec les bailleurs de fonds, on avait convenu que comme on est processus de décentralisation et que ce n'est pas le rôle de l'Etat de gérer de telles*

---

<sup>612</sup> Cf. document « Synthèse de la partie concernant le Parc Urbain Bangr-Weoogo de Ouagadougou : descriptif et recommandations », CISV, Luigi Arnaldi, 2007, p. 3.

<sup>613</sup> Yaméogo, entretien du 12.03.10.

<sup>614</sup> Selon M. Yaméogo, il s'agit de la femme de François Compaoré, le frère du Président du Faso (discussion informelle suite à l'entretien de Léandre Guigma avec M. Yaméogo).

*infrastructures, on a prévu de rétrocéder le parc urbain à la commune de Ouagadougou. »<sup>615</sup>*

### *Gestion*

Le parc urbain est administré par un organe de décision (le comité de gestion composé d'élus municipaux et d'agents communaux), un organe consultatif (le comité scientifique et technique composé notamment d'experts en environnement, éducation et tourisme) et un organe exécutif (la direction du parc et les agents comme les Gardes verts qui assurent la sécurité). Les frais de fonctionnement sont assurés par la commune et par des partenaires financiers européens (les Parcs du Piémont, le Parc de la Tête d'Or de Lyon, les Conservatoire et Jardin botaniques de Genève et l'Ambassade de France).

La direction du parc collabore avec de nombreux acteurs locaux, nationaux, français, italiens et suisses tels que des parcs, des ONG, des agences nationales de développement, des villes, des universités, des chefs coutumiers et des associations<sup>616</sup>. Par exemple, l'ONG italienne Lvia est un partenaire technique et financier depuis 2000 et sert d'intermédiaire entre la ville de Turin, les Parcs du Piémont et Bangr-Weoogo. Ses actions concernent la formation des agents, le don de matériel et la construction d'une salle de conférence<sup>617</sup>.

### *Usagers*

Le parc est ouvert toute l'année aux visiteurs de 5h45 à 19h sauf le lundi. Les tarifs d'entrée sont bon marché<sup>618</sup>. Le nombre de visiteurs a augmenté progressivement, dépassant les 100000 visiteurs à partir de 2004<sup>619</sup>. La fréquentation est plus importante durant le week-end.

Les observations et les entretiens réalisés à Bangr-Weoogo nous ont permis de mettre en évidence principalement les usages suivants : réviser, pique-niquer, se promener, faire du sport. Beaucoup de lycéens et d'étudiants fréquentent le parc régulièrement, soit pour réviser leurs cours dans la tranquillité, soit pour se retrouver entre amis et pique-niquer. Les étudiants qui révisent sont généralement seuls et sont installés sur les bancs en béton ou sur une natte. Les pique-niques se font généralement le week-end dans le bas-fond ombragé par de grands arbres, la zone la plus fraîche du parc. Parfois accompagnés par du coupé-décalé grâce à des appareils de musique, ces pique-niques sont aussi l'occasion de danser et de flirter entre étudiants et étudiantes. Un étudiant revenant d'un pique-nique avec des amis explique pourquoi il apprécie le parc :

---

<sup>615</sup> Yaméogo, entretien du 12.03.10.

<sup>616</sup> Cf. rubrique montage financier du parc sur le site officiel de la Mairie : <http://www.mairie-ouaga.bf/ExpoBilan/ExpoPUBW.htm>

<sup>617</sup> Ouédraogo, entretien du 20.01.09.

<sup>618</sup> L'entrée à 100 FCFA, la location d'un vélo à 125 FCFA par heure, le jardin zoologique à 200 FCFA. le musée à 200 FCFA, la visite guidée à 2000 FCFA, le pique-nique de 1000 à 2000 FCFA, l'appareil photo à 1000 FCFA. Un tarif existe également pour le tournage de clips de musique.

<sup>619</sup> Sarr, entretien du 01.02.10.

*« Moi je suis là parce qu'en tant que jeune, moi je trouve que c'est le seul coin où on peut se distraire entre amis. »<sup>620</sup>*

La promenade au parc est appréciée par les Ouagalais et les expatriés, principalement le week-end. Les pistes aménagées sont alors empruntées par des familles, des couples, des amis, etc. Comme en témoigne cet expatrié français, le parc est l'unique lieu de la capitale conçu pour la promenade.

*« En France on est habitué à se promener dans les rues, à flâner dans les rues. Il y a des rues piétonnes, on peut se promener tranquillement. A Ouaga ça n'existe pas, ici il y a de la circulation partout, on ne peut pas promener tranquillement. Ici c'est le seul lieu où on peut se balader tranquillement. »<sup>621</sup>*

L'observation des promeneurs permet de mettre en évidence des pratiques spécifiques. Par exemple, la promenade permet aux jeunes amoureux de flirter et de se donner la main dans un espace garantissant un certain anonymat, contrairement aux rues de la capitale. C'est la cas de ce jeune couple qui choisit de fréquenter le parc « à cause de la solitude qu'on retrouve entre nous. C'est pour ça, on est là. »<sup>622</sup>. C'est aussi l'occasion de se mettre en scène en étant bien habillé, en écoutant de la musique avec le haut-parleur de son portable, en offrant une oreillette de son baladeur à son amie, ou encore en se photographiant devant l'espace du bonheur, les sculptures<sup>623</sup>, la mare aux caïmans, etc.

Le parc est fréquenté quotidiennement par des joggers, plutôt en début de matinée ou en fin d'après-midi. Certains cyclistes parcourent également le parc. D'autres activités peuvent être observées à Bangr-Weogo. Le parc est utilisé comme lieu de tournage de films et de clips de musique<sup>624</sup>, des spectacles sont organisés dans la zone ombragée, le rite de Sigr Maongo est célébré au mois de mai par le chef de Toukin, des scientifiques et des tradipraticiens mènent des recherches sur la faune et la flore.

Faso Parc est quant à lui fréquenté par 1'500 à 2'500 personnes par mois<sup>625</sup>. L'entrée et les manèges sont payants. La clientèle se compose essentiellement de familles bourgeoises et de classes d'écoles privées. On peut observer beaucoup d'expatriés européens et arabes.

### *Promotion*

La direction fait la promotion du parc à travers différents médias (radio, télévision, dépliants, site web) et la participation à des salons et foires au Burkina Faso et à l'étranger<sup>626</sup>. Les clips de musique et séquences de films contribue également à la médiatisation du parc.

---

<sup>620</sup> Usager 5, étudiant, entretien du 22.11.09.

<sup>621</sup> Usager 6, expatrié français, entretien du 05.12.09.

<sup>622</sup> Usager 5, adolescent accompagné de sa copine, entretien du 05.12.09.

<sup>623</sup> Plusieurs sculptures sur des troncs d'arbres morts ont été réalisées par Grégoire Sawadogo, un artiste ouagalais. On trouve également ses sculptures au centre-ville.

<sup>624</sup> Yaméogo, entretien du 12.03.10.

<sup>625</sup> Damiba, entretien du 05.02.12.

<sup>626</sup> Sarr, entretien du 01.02.10.

Faso Parc développe différentes stratégies de promotion à travers la radio et la télévision. Les enfants et leurs parents sont le public cible de parc d'attraction (le slogan est « éveil et épanouissement des enfants »).

### *Stratégies futures*

Les innombrables projets du parc Bangr-Weoogo sont à la mesure de la mégalomanie du directeur du parc. Il y a par exemple les projets d'aquaculture et de sports nautiques dans les barrages n°2 et n°3, d'aménagement des mares, de construction d'une scène théâtrale, d'une piscine olympique municipale et d'une clinique vétérinaire, etc<sup>627</sup>. À noter que le parc urbain Bangr-Weoogo est intégré dans la politique communale visant à mettre en place un Agenda 21 local.

Faso Parc a notamment des projets d'extension, d'amélioration de l'aménagement paysager et d'importation de nouveaux manèges<sup>628</sup>.

### *Synthèse*

L'idée de réaménager le parc urbain Bangr-Weoogo a vu le jour dans un contexte d'étalement urbain et de pression foncière exercée par les quartiers périphériques sur la forêt. Quant au parc lui-même, il peut être considéré comme un nouveau type urbain à Ouagadougou, puisque, d'une part, la forêt a été sécurisée et réaménagée après des décennies d'abandon et, d'autre part, cet espace public est aujourd'hui accessible pour de nombreux Ouagalais. Le « refuge de bandits » est ainsi devenu un parc urbain attractif, accessible et sécurisé.

De nombreux bailleurs de fonds ont participé au financement du réaménagement du parc. La forte mobilisation de capitaux étrangers a sans doute été facilitée par un contexte favorable aux questions environnementales (développement urbain durable). Par ailleurs, différents parcs étrangers ont été des sources d'inspiration pour la mise en place du projet<sup>629</sup>. Enfin, la fréquentation du parc par des expatriés et des touristes est à mettre en perspective avec les flux de personnes de l'étranger.

Le parc peut être interprété comme un lieu cristallisant de nouvelles pratiques à Ouagadougou telles que la promenade, la contemplation du paysage « naturel », le pique-nique et le jogging. En ce sens, le parc constitue une espace public où les habitants affichent leur urbanité.

---

<sup>627</sup> Cf. document « Le parc urbain Bangr-Weoogo » de septembre 2009.

<sup>628</sup> Damiba, entretien du 05.02.12.

<sup>629</sup> Yaméogo, entretien du 12.03.10.

### 3. LES INTERVENTIONS DU SECTEUR PRIVÉ

Les interventions du secteur privé recensées ici regroupent un immeuble abritant deux boîtes de nuit, caractéristiques des transformations des nuits ouagalaises (Boîtes de nuit Byblos et Papagayo), un centre pour les femmes dont l'architecture a été récompensée internationalement (Centre pour le Bien-être des Femmes), un immeuble de bureaux situé sur l'avenue Kwamé N'Krumah et illustrant le changement de comportement des investisseurs immobiliers burkinabè (Immeuble Kanazoé), une villa construite à « Ouaga 2000 » et où s'entrecroisent différentes idées architecturales et de design intérieur ((Villa Ouédraogo à Ouaga 2000) et finalement deux villas rénovées dans le quartier des 1200 logements qui est en cours de transformation spatiale et sociale (Villa de la cité des 1200 logements : villa de M.Sanou et villa de l'entreprise Concept).

#### Boîtes de nuit Byblos et Papagayo

*« Ah pour nous c'était un coin de rêve ! On cherchait aussi un jour à avoir les feuilles [l'argent] pour passer aussi et regarder comment est le Jimmy's »<sup>630</sup>*

L'immeuble abritant le Byblos et le Papagayo se trouve sur l'avenue Kwamé Nkrumah, en face de l'Hôtel Splendide, entre l'Hôtel Yibi au sud et un immeuble de bureaux et un bar au nord. L'immeuble est en forme de cube sans particularité architecturale. Au nord se trouve le Showbiz, un bar<sup>631</sup> fréquenté par une clientèle très internationale qui investit en début de soirée l'aire de stationnement pour les personnes travaillant dans les bureaux de l'immeuble (services et commerces le jour, loisirs et détente la nuit). L'immeuble au sud de l'Hôtel Yibi fait partie de la Cité AN IV A, et accueille le maquis Taxi-Brousse occupés par de nombreuses prostituées.

L'immeuble abritant le Byblos et le Papagayo est composé de trois niveaux. La boîte de nuit Byblos et le bar extérieur Pili-Pili se trouvent au rez-de-chaussée, la boîte de nuit Papagayo est située au premier étage, et les bureaux du propriétaire, M. Balkouma, sont installés au deuxième étage. Les designs intérieurs du Byblos et du Papagayo se caractérisent par de nombreux miroirs, de canapés dans un style épuré, de différents jeux de lumière.

#### Genèse

Dans les années 80, les boîtes de nuit ouagalaises sont peu nombreuses et sont réservées pour une clientèle aisée. Stéphane Balkouma, fils d'un pharmacien et opérateur économique important, ainsi qu'ex-coureur de motocross revenant d'un séjour en France, décide de créer une boîte de nuit ouverte tous les jours et répondant à une demande de la jeunesse

<sup>630</sup> Moustapha, ex-client, entretien du 06.01.10.

<sup>631</sup> Le Showbiz propose des plats internationaux et toute sorte de boissons. Ce bar a la particularité de proposer le wifi gratuit sur sa terrasse, et de permettre ainsi à ses clients de surfer sur internet à l'extérieur, une pratique nouvelle à Ouaga (le Showbiz comme lieu idéal pour afficher son urbanité).

aisée de la ville ayant difficilement accès au monde des boîtes de nuit. Son initiative a lieu au moment de l'aménagement de l'avenue Kwamé Nkrumah dans le cadre du premier projet ZACA en 1990. En effet, durant ce processus de déguerpissement, de restructuration et de réaffectation des parcelles, seul subsiste le bâtiment de la Pharmacie du Sud, appartenant au père de M. Balkouma, car il répondait au cahier des charges de la ZACA. Avec les travaux, la pharmacie devient difficilement accessible et est coupé des réseaux d'eau et d'électricité. Son père décide alors de déménager sa pharmacie. M. Balkouma propose alors à son père de récupérer le bâtiment pour le transformer en boîte de nuit.

### *Conception*

L'immeuble abritant la pharmacie est ainsi reconvertie en boîte de nuit. Avant cette reconversion, la pharmacie était installée au rez-de-chaussée, et il était prévu un laboratoire d'analyse médical au 1er étage et des appartements pour les médecins du laboratoire au deuxième étage. Avec peu de moyens, la pharmacie est transformée rapidement en boîte de nuit (par exemple, le comptoir devient un bar) et le Jimmy's Night Club est inauguré le 23 décembre 1990. La boîte de nuit rencontre un succès immédiat et ce durant une quinzaine d'années. Caractérisée par sa « pagaille organisée »<sup>632</sup>, le Jimmy's est fréquenté par une clientèle cosmopolite jeune et aisée (les fils à papa). En 1995, le succès du Jimmy's permet au propriétaire d'ouvrir le Maestro (piano bar et karaoké) au 1er étage de l'immeuble de l'actuel Hôtel Yibi, puis la boîte de nuit Papagayo pour une clientèle plus âgée au 1er étage de son immeuble. Une passerelle est aménagée pour relier le Maestro au Papagayo. Parallèlement, une série de boîtes de nuit et de bars sont ouverts sur l'avenue Kwamé Nkrumah par M. Balkouma : le Majack en 1993 (qui deviendra New Jack), le Café des Sports en 1998-99, le Bistrot en 1997. Il s'agissait pour lui de satisfaire différents types de clientèle en proposant différents types d'établissements. Aujourd'hui, la plupart de ses établissements ont fermé leurs portes. À noter que le Maestro a dû être fermé à cause de l'augmentation de son loyer, qui s'explique par la flambée de l'immobilier de l'avenue<sup>633</sup>. Seuls subsistent le Byblos (ex-Jimmy's) et le Papagayo, ce dernier étant temporairement fermé.

### *Usagers*

Le Jimmy's était fréquenté par une clientèle de jeunes burkinabè issus de famille aisés (les fils à papa), de fonctionnaires moyens, d'expatriés résidants à Ouagadougou et d'étrangers provenant de la sous-région et du Nord. Le Papagayo (et le Maestro) était destiné plutôt à une clientèle plus âgée (les grands, les gourous) et, dès sa mise en location-gérance,

---

<sup>632</sup> Balkouma, entretien du 22.10.09.

<sup>633</sup> Face à la demande croissante, les loyers de l'avenue ont rapidement augmentés. Les premiers locataires ont souvent dû quitter les lieux pour faire place à des organismes internationaux (multinationales, coopérations étrangères, banques, etc.) ayant des moyens financiers plus importants. Dans ce contexte de spéculation immobilière, l'immeuble de M. Balkouma apparaît comme une exception, puisque ce dernier, à la fois propriétaire et gérants du Jimmy's et du Papagayo, n'était pas concerné par des logiques spéculatives.

deviendra progressivement une boîte de nuit de lycéens et d'étudiants, provenant souvent des écoles internationales comme le Lycée Français St-Exupéry et l'International School of Ouagadougou (ISO) (appelés les petits Européens). Comme toutes les boîtes de nuit ouagalaises, le Jimmy's et le Papagayo constituaient des lieux de rencontre privilégiés entre prostituées et clients. Le Jimmy's était d'ailleurs considéré comme la boîte où se trouvaient les plus belles filles de la capitale. Cette boîte de nuit était également un lieu de rencontre homosexuel important. Durant les moments forts du Jimmy's et du Papagayo, les environs immédiats de l'immeuble de M. Balkouma se transformaient en lieux de drague et de frime, où la moto était un accessoire important pour exprimer son urbanité.

### *Réaménagements, innovations*

Pour rester attractifs, le Jimmy's et le Papagayo ont été réaménagés tous les trois ans environ, toujours dans un style de boîte de nuit classique (miroir, jeux de lumière, etc.). De constantes innovations souvent nouvelles pour Ouagadougou permettaient au Jimmy's et au Papagayo de se démarquer des autres boîtes de nuit de la capitale. Beaucoup d'idées de M. Balkouma proviennent de ses déplacements à l'étranger. Parmi les innovations en termes de design, on peut citer au Jimmy's l'aménagement de sonorisations et de jeux de lumière plus performants, de systèmes vidéo, d'une salle de jeux avec baby foot et billard. Les innovations se faisaient également en termes de gestion et d'événements. Le Jimmy's démocratise le « champagne » en proposant du vin mousseux plus économique. De nombreuses soirées à thèmes sont organisées au Jimmy's (ladies night, soirées plage, soirées boubou, soirées tailles basses) et au Papagayo (fêtes de fin d'année scolaire, soirées mousse). Si l'ambiance musicale du Jimmy's était à la fois occidentale et africaine, on peut relever la forte influence de la culture musicale ivoirienne (par exemple les DJs atalaku, le mouvement du coupé-décalé et ses innombrables danses) [Encadré 18]. Enfin, M. Balkouma est parmi les premiers propriétaires de l'avenue à louer les façades de son immeuble à des sociétés d'affichage publicitaire, une pratique qui s'est généralisée sur toute l'avenue et qui caractérise cette dernière par rapport aux autres avenues de la capitale.

#### ENCADRE 18 : URBANITE, STYLE COSMOPOLITE ET COUPE-DECALE

« L'espace de la ville est structuré en divers lieux dont certains par leur niveau d'urbanisation – eau, électricité, proximité de routes goudronnées- et par le type de population qui les fréquentent, s'imposent comme des références en matière d'urbanité » rappelle Hilgers à propos de Koudougou, troisième ville du Burkina Faso (2009 :137). Son étude anthropologique analyse notamment l'apparition de « styles urbains », participant à établir le degré d'urbanité des habitants et renvoyant à légitimer une hiérarchie sociale et spatiale. Ces styles s'incarnent en premier lieu à travers le corps : « pour être urbaine, les attitudes présupposent l'apprentissage et la maîtrise d'une technique corporelle » (Hilgers, 2009 :136). Mais le support de signes extérieurs d'urbanité- tels que le téléphone portable, la bière en bouteille, la radio, les lunettes, la casquette, la cigarette ou le bic de celui qui a fait l'école – n'est pas suffisant. Ces signes doivent s'accompagner d'une *hexis* corporelle et d'une civilité urbaine : « ainsi la présentation de soi, la maîtrise des institutions et des codes sont des éléments qui distinguent le « véritable » citadin » (Hilgers, 2009 :141).

Dans son livre sur le mythe de la modernisation lié à l'industrialisation de la « Copperbelt » en Zambie, Ferguson (1999) démontre qu'il n'y a pas eu passage univoque d'un modèle rural à un modèle urbain, mais tension et négociation entre deux « styles culturels » : le style « local » (où le citadin garde les traditions orales et maintient des contacts avec son village) et le style « cosmopolite » (où le citadin recherche de nouvelles formes de musique, d'habillement ou de nourriture et n'a plus de contact avec le monde rural).

Entrant en résonance avec ces deux styles, le « coupé-décalé », musique lancée en 2002 par des disc-jockeys ivoiriens de Londres et de la région parisienne, présente « l'ailleurs comme le lieu qui permet d'accéder à la société de consommation pour revenir ensuite se faire célébrer au pays » (Kohlhagen, 2006: 92). Les jeunes des centres urbains d'Afrique francophone ont rapidement adopté cette culture matérielle du succès. « Couper » signifie en parler populaire ivoirien « escroquer » et « décaler » prendre le large : « le coupé-décalé célèbre ainsi ceux qui partent à l'étranger, qui y font fortune sans grands scrupules et rentrent au pays « travailler ». « Travailler » veut dire ici aller en boîte de nuit pour faire la fête, se vêtir de tenues de marque, offrir le champagne et distribuer des billets de banque pour prouver sa réussite » (Kohlhagen, 2006 : 92).

L'adoption de ce style cosmopolite (institutionnalisé et codifié à travers les pratiques urbaines africaines et européennes) par les ouagalais illustre l'émergence d'une culture matérielle promue par une partie de la diaspora burkinabè de retour au pays : une image de « flambeur » sachant « se comporter en excentrique dans le cadre établi, montrer jusqu'à l'excès qu'on a les moyens d'être autonome, rendre ostensible son narcissisme » (Kohlhagen, 2006 : 99).

## *Gestion*

En 2002-2003, M. Balkouma met ses établissements en location-gérance pour se consacrer à sa société commerciale, ce qui annonce le déclin progressif de la notoriété du Jimmy's et du Papagayo. En 2004-2005, le Jimmy's renommé Calao est confié à des expatriés français spécialisés dans la vente d'objets d'art et la restauration, qui réaménage la boîte de nuit dans un style ethnique (masques au mur, sable au sol, serveurs en tenues « traditionnelles »). Ce gérant change de concept commercial en augmentant le prix d'entrée et des consommations, en limitant l'accès aux prostituées, et va rapidement créer des conflits avec la clientèle et le propriétaire. En 2006, la boîte est confiée à des « petits frères » du propriétaire. Le Calao retrouve une décoration « classique » et devient le New Jimmy's. En 2008 et après un nouveau changement de gérant, le New Jimmy's est renommée Byblos. Aujourd'hui, le Papagayo est fermé depuis juillet 2009, et le Byblos vient de changer de gérant. Ce dernier a rafraîchi la boîte de nuit et l'a inauguré le 27 février 2010. Selon les interlocuteurs, le progressif déclin du Jimmy's et du Papagayo s'explique par leur mauvaise gestion et la concurrence croissante dans le milieu des boîtes de nuit. Actuellement, la boîte qui est considérée comme la plus branchée est le Golden, qui a été gérée un moment par M. Balkouma.

## *Médiatisation*

Durant ses années de succès, le Jimmy's développait différentes stratégies de promotion telles que les autocollants apposés aux postes-frontières du Burkina et dans les aéroports étrangers, le sponsoring d'événements sportifs, la « sono mobile » de la boîte de nuit, l'annonce des soirées durant une émission de la télévision nationale et à la radio, la mise à disposition de la boîte à des artistes pour de conférences de presse et de dédicaces. Pour attirer une clientèle jeune, le Jimmy's organisait des « matinées dansantes » de 14h00 à 20h00, qui permettaient à certains adolescents de découvrir la boîte de nuit pour la première fois et d'y prendre goût. Le Jimmy's se faisait également connaître à travers la diffusion de clips de musique, de courts-métrages, de films tournés dans la boîte de nuit. La renommée internationale du Jimmy's pouvait s'observer lors des événements internationaux comme le FESPACO et la CAN 1998. Ces événements provoquaient une affluence record au Jimmy's, attirant notamment des célébrités (acteurs, cinéastes, footballeurs, etc.). Enfin, le Jimmy's a été médiatisé à travers la presse écrite, habituellement à propos de faits divers ayant lieu dans la boîte de nuit et aux environs (vols, drogues).

## *Synthèse*

Avec son caractère précurseur et sa longévité, le Jimmy's apparait comme la boîte de nuit la plus représentative des transformations de la vie nocturne ouagalaise cristallisées par l'aménagement de l'avenue Kwamé Nkrumah, l'avenue la plus moderne de la capitale. En ce

sens, le Jimmy's et le Papagayo ont participé à la centralité de cette avenue dans la configuration spatiale de la ville, tout comme ses banques, hôtels, restaurants, salles de jeux, boutiques, sociétés et institutions internationales, etc. En outre, l'étude de l'immeuble de l'ex-Jimmy's et du Papagayo permet d'aborder différentes caractéristiques de l'avenue Kwamé Nkrumah, telles que la temporalité jour/nuit, l'affichage publicitaire, la spéculation immobilière ou encore la prostitution. Enfin, le processus de reconversion de l'immeuble de M. Balkouma permet de retracer les étapes de l'aménagement de l'avenue (déguerpissement, restructuration, bitumage, construction d'immeubles).

La clientèle cosmopolite du Jimmy's et du Papagayo est à mettre en perspective avec l'augmentation des flux de personnes, particulièrement lors des événements internationaux organisés à Ouagadougou, ainsi que par l'existence de nombreux résidents étrangers. Du point de vue de la circulation des idées, ces établissements peuvent être considérés comme des objets ayant véhiculé le modèle de la boîte de nuit dans la capitale ainsi que les différentes innovations liées à son succès.

Nous pouvons faire l'hypothèse que la création et le succès du Jimmy's et des différents établissements de son propriétaire est révélateur de l'émergence d'une culture de loisirs pour des catégories sociales supérieures (Burkinabé bénéficiant de la libéralisation économique, expatriés, touristes, hommes d'affaires de passage)<sup>634</sup>, un phénomène à remettre dans le contexte politique et économique des années nonante (libéralisation, ouverture à l'international). L'évolution de cette culture de loisirs s'illustre par exemple par la multiplication des boîtes de nuit au centre-ville et dans les quartiers périphériques, ainsi que par l'émergence d'espaces hybrides entre la boîte de nuit et le bar dancing plus accessibles et populaires.

### **Centre pour le Bien-être des Femmes**

Le Centre pour le bien-être des femmes et la prévention des mutilations génitales féminines (CBF) se trouve au Secteur 27 dans une zone nouvellement lotie du quartier Bendogo. L'infrastructure est composée de deux ensembles de bâtiments surélevés et surmontés chacun d'une toiture légère. Ces ensembles abritent respectivement un centre administratif et de formation et un centre de santé. Des rampes et des escaliers permettent d'accéder à la

---

<sup>634</sup> L'ouverture d'établissements comme le Jimmy's témoigne de changements sociaux et culturels importants. Ils marquent en effet la fin de la période révolutionnaire où les lieux de dépravation étaient interdits par une politique qui avait un double but de moralisation de la société civile et d'encasernement de cette population (Marie, 1989a). À Ouagadougou, durant la période de la Révolution, les boîtes de nuit considérées comme des lieux de « démoralisation » sont fermées et remplacées par quelques « bals populaires ». La multiplication des établissements entre 1990 et 2010 atteste d'un embourgeoisement d'une partie de la population qui ne désire plus fréquenter les maquis populaires et de la forte présence d'expatriés.

plateforme sur laquelle les bâtiments sont construits. Ces ensembles sont entourés d'une cour avec de la végétation.

Le centre administratif est formé de deux bureaux, d'une salle de réunion et d'une petite cuisine. Au centre de santé se trouve des locaux pour les services juridique, psychologique, d'infirmier et de gynécologie. Certaines façades sont peintes avec des couleurs vives et des inscriptions « J'ai des droits » sont écrites en français et en certaines langues parlées au Burkina Faso.

La cour est constituée d'un jardin, d'une paillote, d'un château d'eau, d'une génératrice, de panneaux solaires, de toilettes et d'un parking. L'ensemble est entouré d'un mur avec de la végétation.

### *Contexte et genèse du projet*

L'idée de ce centre est née de la rencontre entre l'ex-Ministre de l'action sociale et présidente de l'association burkinabè VDF, Mariam Lamizana, et la présidente de l'ONG italienne AIDOS, Daniela Colombo, lors d'une réunion internationale sur la condition des femmes. VDF est créé en 2000 et siège à Ouagadougou. Cette association travaille dans le domaine de la promotion de la femme burkinabè. Basée à Rome et créé en 1981, AIDOS est une ONG qui intervient dans 16 pays africains, asiatiques et d'Amérique latine. Son travail consiste à soutenir les femmes et leurs associations selon le principe de l'empowerment. AIDOS va proposer à VDF de créer un centre pour les femmes similaire à ceux développés dans les pays où elle intervient. Ces centres se caractérisent par leur approche holistique des difficultés rencontrées par les femmes. Le principe est en effet de proposer un panel de services aux femmes sur le plan sanitaire, juridique et psychologique, ainsi que de développer des activités génératrices de revenus. Le CBF est particulièrement axé sur la problématique des MGF.

De 2005 à 2006, le projet du CBF est progressivement mis en place par les 2 initiatrices qui chacune mobilise leurs relations dans ce processus. Du côté italien, AIDOS propose à un cabinet d'architecture (deStudio) concevoir cette infrastructure, et mobilise le Partito Democratico della Sinistra (devenu en 2007 le *Democratici di Sinistra*) pour le financement de la construction. Du côté burkinabé, VDF implique l'architecte D. Wango, directeur du cabinet Answer Architectes.

Pour trouver un site de construction, une demande est déposée auprès de la commune. VDF et AIDOS de construire le CBF sur un site proche du centre-ville. Elles ont finalement accepté la proposition de la Mairie d'arrondissement de Nongremassom, qui leur a proposé une grande parcelle à usage communautaire de 1'600 m<sup>2</sup> en périphérie du secteur 27. Ainsi, cette parcelle se trouve dans un quartier nouvellement loti très faiblement densifié, sans raccordement à l'eau et l'électricité.

## Conception

Le projet architectural du CBF est le fruit d'une collaboration entre l'architecte burkinabè D. Wango et un des architectes de deStudio, Riccardo Vannucci, qui durant la conception du projet fondera son propre cabinet FAREstudio. Ce projet a amené l'équipe de R. Vannucci à réaliser plusieurs missions à Ouagadougou. A noter qu'il est difficile de saisir quel a été la nature de la collaboration entre R. Vannucci et D. Wango, puisque l'un et l'autre ne tiennent pas le même discours à ce sujet<sup>635</sup>.

La conception du CBF s'appuie sur une approche bioclimatique qui est motivée notamment par l'absence d'électricité et d'eau sur le site de construction. Ceci explique l'installation d'un chateu d'eau et de panneaux solaires, ainsi que la configuration architecturale des deux ensembles. Le principe constructif de ces ensembles est l'aménagement d'une plateforme surélevée, sur laquelle des 2x4 piliers appelés "arbres" soutiennent la toiture légère en toile. La surélévation de la plateforme et la toiture a pour but à la fois de permettre la circulation de l'air et la protection des bâtiments contre l'eau et le soleil. Les bâtiments qui sont indépendants de la plateforme et de la toiture sont construits en BTC et aménager de telle sorte à ce que l'air puisse circuler entre les différents cloisons, l'objectif étant de réguler la température et ainsi diminuer la consommation d'électricité (ventilateurs et climatisation).

Pour concevoir ce projet, les architectes se sont beaucoup inspirés du projet de l'école de Gando<sup>636</sup> réalisé par l'architecte Burkinabè Francis Kéré résidant à Allemagne. Ils ont repris l'idée de poser une large toiture permettant de ventiler l'infrastructure et de protéger les murs en BTC des aléas climatiques. Le projet du CBF s'inspire également du *hangar* ou de *l'arbre à palabre* : une toiture en paille tenus par quatre troncs d'arbustes plantés au sol<sup>637</sup>. L'idée du hangar se retrouve dans la forme des piliers appelés arbres qui soutiennent les 2 toitures. Les deux rampes d'accès à la plateforme ont également une portée symbolique: en montant sur sur la passerelle, la femme peut élever sa condition et se sentir valorisée<sup>638</sup>.

Le CBF est conçu en 2005. Les travaux démarreront en février 2006, et l'infrastructure sera inauguré fin 2007. L'infrastructure et les équipements auront coûté environs 200'000 €. Les frais de fonctionnement seront assurés ensuite par l'UE (2007-2008) et la coopération italienne (2009).

---

<sup>635</sup> Selon R. Vannucci, le projet architectural a été intégralement conçu par lui-même, et le rôle de D. Wango était de lui faciliter les relations avec les acteurs locaux et d'assurer le suivi suivre les travaux. Pour D. Wango, la conception architecturale du CBF est le fruit d'échanges d'e-mail durant plusieurs mois (entretien du 26.10.09). Cette divergence de propos s'explique certainement par l'existence d'une certaine animosité suite à l'usage promotionnel du projet par FAREstudio (voir partie *Médiatisation*).

<sup>636</sup> Le village de Gando se trouve à la frontière du Togo. L'école de Gando a été réalisée en 2001. Ce projet a reçu notamment le prix Aga Khan en 2004.

<sup>637</sup> Wango, entretien du 26.10.09.

<sup>638</sup> Sedgho, entretien du 25.11.09.

## Usages

Les femmes qui se rendent au CBF proviennent principalement du secteur 27. Certaines viennent également de quartiers éloignés, voir même hors de la commune<sup>639</sup>.

Le CBF propose aux femmes des services individuels (sanitaire, psychologique, juridique) et des services communautaires (activités génératrices de revenus, mobilisation et sensibilisation sur les droits humains, la prévention des MGF, etc.). La structure travaille avec des partenaires locaux que sont Mwangaza Action (ONG spécialisée dans en mobilisation sociale et participation communautaire), l'association La Saisonnière (maraîchage, alphabétisation), et la Clinique El Fateh-Suka<sup>640</sup> (prise en charge des opérations importantes). A l'échelle nationale, le CBF travaille également avec le CNLPE.

## Médiatisation

La médiatisation du CBF s'observe sur deux plans : les activités de promotion menées par l'administration du CBF et les prix internationaux ayant récompensés la conception architecturale de l'objet.

Le CBF mène d'une part des activités de promotion de ces services et de sensibilisation auprès des usagers (projections de films, représentations théâtrales, interventions à la Radio municipale, clubs de santé, distribution de pagnes du CBF, etc.) et, d'autre part, organise des événements destinés aux autorités locales et étatiques, associations et bailleurs de fonds (conférence de presse, séminaires).

A l'échelle internationale, le CBF est médiatisé à travers les différents prix d'architecture attribué à FAREstudio en 2008 et 2009<sup>641</sup>. Comme l'explique D. Wango, R. Vannucci a profité de ce projet pour promouvoir son nouveau cabinet et accroître sa notoriété :

*« (...) les architectes ils veulent toujours un projet qui devienne un objet culte, raison de leur installation ou raison de leur existence. Donc Vannucci qui travaillait à deStudio, quand il a quitté, il fait de ce projet pour pouvoir créer sa nouvelle structure qui s'appelle FAREstudio. Il a beaucoup mis ça en valeur. »<sup>642</sup>*

---

<sup>639</sup> Sedgho, entretien du 25.11.09.

<sup>640</sup> Le partenariat avec la clinique El Fateh-Suka illustre la proximité qui existe entre les leaders de VDF et la première dame du Faso. Cette clinique est effet gérée par la fondation Suka créée par Chantal Compaoré. Par ailleurs, une plaquette commémorative à l'entrée du CBF mentionne par ailleurs la participation de la 1<sup>ère</sup> dame à la cérémonie d'inauguration. À noter que C. Compaoré est connue pour être très impliquée dans le domaine de la promotion de la femme et de l'enfant.

<sup>641</sup> En 2008, le CBF est récompensé à Barcelone par le *World Architecture Festival* dans la catégorie *Health*. En 2009, il reçoit le *Barbara Cappochin International Biennial Architecture Prize* à Padova dans la catégorie *Public Architecture*, le *International Architecture Award* du *Museum of Architecture and Design* de Chicago, et le *Gold Medal for Italian Architecture* à Milan.

<sup>642</sup> Wango, entretien du 29.10.09.

FAREstudio fait par ailleurs la promotion du projet du CBF à travers des sites web d'hébergement de vidéos<sup>643</sup>.

### *Stratégies futures*

Les stratégies futures du CBF s'inscrivent dans une problématique que rencontre la plupart des acteurs du développement : AIDOS et VDF ont pour principal objectif de faire reconnaître le centre par l'Etat pour assurer le financement de ses activités à long terme. Ainsi, le CBF mène actuellement des démarches auprès du Ministère de la santé pour que la structure soit reconnue d'utilité publique. Le problème est que le fonctionnement du CBF diffère fortement des structures publiques comme les CSPS<sup>644</sup>. Les prestations, les horaires ou encore les coûts de fonctionnement sont en effet très différents. Cette situation souligne les enjeux de l'introduction d'une nouvelle démarche (l'approche holistique) dans un contexte local.

### *Synthèse*

L'étude du CBF permet de mettre en évidence les enjeux liés à l'étalement de la ville de Ouagadougou. Le quartier dans lequel le CBF est symptomatique des opérations de lotissement menées par les mairies d'arrondissement suite à la décentralisation. Ces nombreuses opérations parfois clientélistes ont en effet participé à l'extension de la ville<sup>645</sup>, et elles n'ont souvent pas été accompagnés la mise en place d'équipements de base (voirie, électricité, eau). Le paysage dans lequel s'inscrit le CBF se caractérise par la faible densité des habitations et la faible qualité des équipements publics. En ce sens, nous pouvons faire l'hypothèse le projet du CBF a été perçu comme une opportunité pour la Mairie d'arrondissement de Nongremassom de mettre en valeur le quartier sans effort financier.

A noter que la construction du CBF semble avoir stimulé la mise en valeur des parcelles environnantes<sup>646</sup>.

La réalisation de ce projet s'inscrit dans un contexte de relations internationales entre associations ou ONG burkinabè et associations, ONG et bailleurs de fonds étrangers. A Ouagadougou, nous pouvons en effet relever la présence de nombreuses structures associatives qui sont financées par des capitaux étrangers. Cependant, le CBF se distingue des infrastructures construites dans le cadre de partenariats par l'originalité de son architecture.

Ce projet est également un bel exemple de la façon dont une ONG internationale diffuse un modèle dans différents pays (un centre pour les femmes avec une approche holistique), et la manière dont ce modèle est négocié dans le contexte où il s'insère. Par exemple, il serait

---

<sup>643</sup> Voir <http://vimeo.com/2187493> et <http://vimeo.com/4949011>

<sup>644</sup> Turra, entretien du 30.11.09.

<sup>645</sup> Pierre, entretien du 26.04.09.

<sup>646</sup> Turra, entretien du 30.11.09.

très intéressant d'étudier les enjeux autour du service de psychologie du CBF, une prestation très marginale au Burkina Faso.

Sur le plan architectural, cet objet est un bel exemple d'une hybridation architecturale d'éléments locaux (arbre à palabre, hangar) et de techniques plus ou moins récentes (cloisonnement en BTC, toiture en toile, plateforme) issue d'une collaboration d'architectes du Nord et du Sud.

Enfin, on peut interpréter la (sur)médiatisation du CBF dans le milieu de l'architecture comme étant symptomatique de l'existence d'une « architecture humanitaire » s'appuyant sur un discours misérabiliste et permettant à ces auteurs de gagner du prestige.

L'existence de nombreuses associations de promotion de la femme comme l'association VDF s'inscrit dans un mouvement amorcé par la Révolution de valorisation de la place de la femme dans la société burkinabè.

### **Immeuble Kanazoé**

L'Immeuble Kanazoé, qui appartient à Inoussa Kanazoé, un opérateur économique, se trouve à l'avenue Kwamé Nkrumah. Le plan de masse de l'immeuble est en forme de U. Ce bâtiment de quatre étages est destiné principalement à la location d'espaces commerciaux. Au rez-de-chaussée se trouve une galerie commerciale donnant accès à plusieurs boutiques transformées pour accueillir deux agences bancaires. Des bureaux commerciaux sont aménagés du premier au troisième étage, et le quatrième étage est occupé par des appartements. Dans le hall d'entrée se trouve un petit ascenseur qui permet de monter jusqu'au troisième étage. L'accès aux bureaux du premier au troisième étage se fait par des couloirs ouverts sur la cour intérieure dont l'accès est contrôlé. L'architecture de l'enveloppe extérieure se caractérise par de grands cylindres aux angles de la façade principale qui sont chacun soutenus par un pilier en forme d'entonnoir, et, le long des façades, des lignes horizontales formées par une alternance entre vitrage et bandeaux arrondis qui sont entrecoupées par des pare-soleils verticaux. Derrière le bâtiment se trouve un grand parking pour les nombreuses personnes travaillant dans l'immeuble. Les devantures nord et ouest sont occupées des parkings deux roues.

### **Contexte**

Il faut situer la construction de cet immeuble dans les processus de transformation de l'avenue Kwamé Nkrumah. Cette avenue, dont l'aménagement a débuté à la fin des années quatre-vingt, se caractérise par une trame en indentation (successions de d'alignements et de retraits). Son réaménagement s'inscrit dans le projet de restructuration du centre-ville initié durant la période révolutionnaire. Suite aux opérations de déguerpissements, l'avenue est réaménagée et des parcelles sont dégagées et vendues, dont 30% revenant à des services administratifs et des sociétés d'Etat et 70% attribuées à des opérateurs privés

nationaux et étrangers (Aunis, 1999 : 135). Afin d'attirer les investisseurs privés, l'Etat offre des conditions favorables (paiement de la parcelle en plusieurs tranches, facilitation des démarches administratives). Un cahier des charges réglementant la construction est imposé par l'Etat (construction en hauteur, façades ayant pignon sur rue). Si dans un premier temps l'offre de parcelle est supérieure à la demande, la situation va se retourner dès 1994 suite à l'apparition d'un contexte politique et économique plus favorable, ce qui va amener de nombreux promoteurs à démarrer les travaux de construction sur cette avenue (Aunis, 1999 : 136-138). L'avenue deviendra progressivement l'avenue considérée comme étant la plus prestigieuse de la capitale

L'immeuble Kanazoé est un des derniers bâtiments construit sur l'avenue<sup>647</sup>. Cette grande parcelle appartenait à l'origine à une société d'Etat, la SONABEL, et a été réattribuée par la SONATUR à I. Kanazoé.

### *Conception*

Le bâtiment a été conçu et réalisé entre 2004 et 2005, pour un coût de 900 millions de FCFA. Le propriétaire est un des plus grands opérateurs économiques au Burkina Faso. Sa société, Kanis International travaille dans le domaine de l'import-export et le commerce général. Il est connu pour être un des plus grands commerçants de riz de la place. Suite à l'acquisition de cette parcelle à l'avenue Kwamé Nkrumah, I. Kanazoé avec l'appui d'un ingénieur conseil, O. Nacoulma, demande à trois architectes de faire chacun une proposition de projet. Son objectif est de construire le bâtiment le plus imposant dans l'avenue la plus prestigieuse de la ville :

*« [M. Kanazoé] n'arrêtait pas de répéter qu'il veut que ce soit vraiment le bâtiment le plus imposant de l'avenue. Comme c'est une rue principale, il tenait à faire quelque chose vraiment de spécial. Donc il a donné tous les moyens, il n'a pas lésiné pour vraiment faire quelque chose... »<sup>648</sup>*

L'architecte A. Fao, directeur du cabinet AURA ICA basé à Ouagadougou, est choisi par le promoteur. Cet architecte propose un immeuble de 4 étages constitué de boutiques (rez-de-chaussée), bureaux (premier au quatrième étage) et d'appartements (quatrième étage), et intégrant des éléments locaux inspirés des objets de la vie quotidienne (les deux angles de la façade principale en forme de mortier, les pare-soleils verticaux symbolisant des masques) et de l'habitat traditionnel bobo ou bwaba (angles arrondis des façades). Cette démarche qui consiste à mettre en valeur des éléments locaux s'accompagne d'un discours sur l'identité africaine et sur le rôle de l'architecte dans la construction de cette identité<sup>649</sup>. Le nom du cabinet (AURA-ICA) de cet architecte illustre clairement cette ambition [Encadré 19].

<sup>647</sup> Voir plan de Aunis (1999 : 119).

<sup>648</sup> M. Nacoulma, ingénieur conseil de M. Kanazoé, entretien du 23.02.10.

<sup>649</sup> A. Fao, entretien du 11.11.09.

## ENCADRE 19 : ARCHITECTURE ET IDENTITE AFRICAINE

Après des études de mathématique et de physique à l'Université de Niamey, Ali Fao étudie à Paris et Montpellier, puis termine ses études en 1985 à l'EAMAU. L'année suivante, il ouvre son cabinet AURA-ICA (Architecture et Urbanisme de Recherche et d'Affirmation d'une Identité Culturelle Africaine) à Ouagadougou. Il a réalisé différents ouvrages à Ouagadougou tels que la place des cinéastes, le Ministère de l'Agriculture à « Ouaga 2000 », la Direction générale des Impôts, la rénovation des bâtiments de la Caisse nationale de Crédit agricole, l'immeuble Kanazoé, le siège de Lydia Ludic sur l'avenue Kwamé N'Krumah, trois villas à « Ouaga 2000 », etc.

Ali Fao est partisan d'une architecture où « *les formes culturelles doivent être inspirées du patrimoine du lieu* ». La démarche du cabinet vise à affirmer « *une identité africaine* » à travers l'utilisation d'outils usuels de l'Afrique (mortiers,alebasses, etc.) comme référence architecturale, « *parce que ce sont les outils qui sont le plus répandus [en Afrique], donc leur lecture touche le plus grand nombre* ». Cette revendication culturelle remonte à l'Indépendance : « *J'avais trouvé que l'Homme africain, après les Indépendances, était en perte, chaque jour davantage, de son identité. Alors que l'identité culturelle était un gage à la réussite de la décolonisation ; il fallait que les Africains essayent de rester eux-mêmes et de trouver leur voie* ».

Les villas présidentielles et ministérielles construites à « Ouaga 2000 » selon des styles français, arabe ou soudano-sahéliens sont, d'après lui, une négation de la culture vernaculaire :

*« Les villas à Ouaga 2000 ont apporté cette architecture inspirée de la maison française avec des pentes et des fausses tuiles. Je ne sais pas tellement bien à quoi ça ressemble : pour moi, c'est faire plus ou moins mal ce qui se fait bien ailleurs. Je dois dire que Ouaga 2000 n'est pas tellement une fierté pour l'architecture telle que moi je la vois. C'est une négation-même de notre culture. Et c'est vraiment dommage. Mais ça montre aussi le degré d'aliénation des gens. Parce que quand je parle d'aliénation culturelle, c'est quelque chose de réel ! L'aliénation culturelle, c'est différent de l'acculturation, parce que l'acculturation c'est le fait que des cultures se côtoient, et chaque culture reçoit une influence de l'autre. Et c'est sûrement des influences positives. Mais l'aliénation c'est l'abandon de sa propre culture pour une culture d'autrui. Au risque même de trouver que ce qui est chez toi n'est pas bon, et d'opter pour d'autres formes culturelles. C'est ça l'aliénation culturelle. Et c'est peut-être dû à une perte d'identité.*

Et Ali Fao de conclure : « *parce que quand tu as perdu ton identité, tu as tendance à être aliéner. Voilà, ce sont les reflets de ce qui se passent actuellement dans notre société. L'architecture a ce mérite de refléter les états d'âme des époques. Ce qui arrive dans la société peut se refléter parfois dans l'architecture.* »

À l'initiative de l'ingénieur conseil de Kanazoé, le projet initial est modifié dans le but de produire de plus grands espaces commerciaux afin de rentabiliser l'investissement immobilier. La principale modification concerne les deux éléments de forme concave symbolisant des mortiers qui sont devenus des cylindres droits offrant plus d'espace à l'intérieur. La symbolique du masque traditionnel des pare-soleils a par ailleurs été jugé superflue par le promoteur qui a demandé à simplifier leurs formes. Suite à ces négociations entre d'une part l'architecture et d'autre part le promoteur et son ingénieur conseil, le projet est réalisé en régie et terminé en 2005.

### *Usages*

Différents types de locataires se sont installés dans cet immeuble. Ce sont pour la plupart des multinationales travaillant dans les domaines de l'import-export, le transport de marchandises et la distribution (Nestlé, Necotrans aata, Getma, Cotecna, Pil Total Transportation, AREVA, et la société de Kanazoé, Kanis International), des banques (Bank Of Africa, BSIC), une ambassade (Luxembourg) et son agence de développement (Lux-Développement). Au quatrième étage se trouve la Résidence Faritz qui met en location des appartements. Selon l'ingénieur conseil, le choix de cet immeuble par ces organisations pour la plupart étrangères est motivé à la fois par la visibilité qu'offre ce bâtiment imposant et le prestige de l'avenue Kwamé Nkrumah dans la capitale<sup>650</sup>.

Des processus d'adaptation de l'offre de locaux à louer sont à relever. Les espaces intérieurs n'étaient en effet pas toujours adaptés pour accueillir certaines sociétés exigeant des conditions spécifiques. Par exemple, l'emménagement des 2 banques a nécessité d'importantes transformations du rez-de-chaussée qui étaient initialement prévu pour 18 boutiques. Ces banques se sont ensuite agrandies et ont investi certains étages. Ces transformations ont fait l'objet de négociations entre les architectes mandatés par les banques et les acteurs de la conception de l'immeuble (Fao, Nacoulma et Kanazoé)<sup>651</sup>.

Comme devant la plupart des banques à Ouagadougou, l'espace est contrôlé par des agents et investi par des activités dites informelles. Un service de sécurité veille de manière permanente sur les accès avant et arrière de l'immeuble. Durant les heures d'ouverture des banques, la galerie couverte et les abords de l'immeuble sont occupé par des vendeurs ambulants d'articles divers (portables, ceintures, montres, etc.), et des parkings deux roues sont gérés le long de la façade principale et la façade nord. La nuit, la devanture de la façade principale devient parfois un lieu de racolage pour les prostituées travaillant sur l'avenue Kwamé Nkrumah.

---

<sup>650</sup> M. Nacoulma, entretien du 23.02.10.

<sup>651</sup> A noter que chacune des ces deux banques a acquis une parcelle dans la ZACA pour construire son propre siège. Le siège de la BSIC est actuellement en construction et le siège de la BOA est présentement en phase d'études. Ceci illustre l'intérêt des services et institutions pour cette zone de part et d'autre de l'Avenue Kwamé Nkrumah qui se densifie progressivement.

## *Médiatisation*

Peu d'éléments peuvent être mis en évidence à propos de la médiatisation de cet immeuble<sup>652</sup>. Des spots publicitaires ont été produits pour promouvoir la Résidence Faritz et ont été transmis sur la RTB. L'immeuble apparaît à plusieurs reprises dans un film burkinabè récent (Cour Commune, 2010), lors d'intermèdes entre des scènes de dialogue<sup>653</sup>. Dans ce film, il apparaît comme un objet représentatif de la modernité de la ville de Ouagadougou.

## *Stratégies futures*

Le propriétaire de l'immeuble a le projet de construire un immeuble à l'emplacement du parking jouxtant son immeuble. Il a recours au même architecte. Ce projet est à mettre en perspective avec le lancement officiel des travaux de construction de la ZACA, qui constitue un appel de l'Etat aux propriétaires de mettre en valeur leur parcelle.

## *Synthèse*

Le projet de l'Immeuble Kanazoé s'inscrit dans le projet de restructuration du centre-ville en général, et l'aménagement de la seconde tranche (après la Cité An IV A) de l'Avenue Kwamé N'Krumah en particulier. Construit très récemment, il est intentionnellement l'une des réalisations les plus monumentales de cette avenue considérée comme la plus prestigieuse de la capitale, avec la qualité de son plan d'urbanisme, ses grands immeubles (R+2 à R+7), ses aménagements paysagers (terre-pleins centraux).

La concentration de sociétés internationales dans cet immeuble peut être mise en perspective avec la forte spéculation immobilière existante dans cette avenue, puisque ces sociétés sont prêtes à payer des loyers assurément très élevés, contrairement aux acteurs économiques locaux.

Sur le plan architectural, cet immeuble présente une architecture dite « néo-soudanienne », où des formes de la culture locale sont associées à la recherche de durabilité, un type d'hybridation architectural qui s'observe depuis vingt ans au Burkina Faso.

L'Immeuble Kanazoé est symptomatique de l'augmentation et de la concentration des investissements privés au centre-ville de Ouagadougou. Le propriétaire de ce bâtiment fait en effet partie d'une catégorie de très riches opérateurs économiques burkinabè qui investissent dans l'immobilier. Enfin, la concentration de sociétés et d'institutions internationales dans cet immeuble et plus généralement dans toute l'avenue Kwamé N'Krumah illustre une volonté politique d'ouverture du pays aux investissements et aux partenariats étrangers.

---

<sup>652</sup> Aucune information n'a été obtenue sur la manière dont les locataires actuels ont été amenés à s'installer dans cet immeuble. Certains ont-ils eu recours à des agences immobilières ?

<sup>653</sup> A l'instar des séquences montrant des buildings dans une série new-yorkaise. A noter que l'échangeur du Sud apparaît également dans ce film burkinabè.

L'Immeuble Kanazoé ainsi que tous les bâtiments de cette avenue sont symptomatiques d'un changement de comportement des investisseurs immobiliers amorcé durant la Révolution sankariste. Parfois de manière contraignante, l'Etat révolutionnaire a amené les opérateurs économiques de la place réputés discrets à faire sortir l'argent pour des projets immobiliers. Aujourd'hui, ces investissements privés dans l'immobilier ont transformé le paysage du centre-ville. En regard de ces profondes transformations urbaines, nous pouvons faire l'hypothèse l'investissement immobilier est devenu progressivement une marque de prestige, car il permet de révéler avec ostentation son capital financier par la construction d'un immeuble imposant.

### **Villa Ouédraogo à Ouaga 2000**

Cette villa est située dans la Zone C1 de « Ouaga 2000 », à la périphérie de la ville. La villa se trouve dans un quartier résidentiel récemment aménagé qui se densifie progressivement. Les parcelles jouxtant la villa ne sont pas encore mises en valeur.

Il s'agit d'une villa à deux niveaux (R+1) avec trois chambres dont une principale, une cuisine, un magasin, un séjour avec salle à manger au rez-de-chaussée, et deux chambres dont une principale, un séjour avec un bar et un fumoir à l'étage. Une grande terrasse couverte en forme de L protège le séjour au rez-de-chaussée contre l'ensoleillement et les intempéries. Un balcon attenant au séjour existe également à l'étage. Le bâtiment est couvert avec des toitures en pentes réalisées en plaques métalliques imitant la forme des tuiles. L'aménagement extérieur comporte un jardin avec une paillote, un garage et une deuxième place de parc. Derrière la maison se trouvent un magasin, une chambre de bonne et une petite cour accessible directement depuis la cuisine. La maison est entièrement climatisée.

Le propriétaire de la villa est Toussaint Ouédraogo, directeur d'une entreprise d'imprimerie. Sa femme est étudiante en finance et comptabilité dans une haute école privée. Ils ont trois enfants en bas âge. La belle-sœur de M. Ouédraogo loge également chez eux. Tous occupent pour l'instant les trois chambres du rez-de-chaussée, le premier étage étant généralement inoccupé.

#### ***Processus de conception***

La famille Ouédraogo était auparavant locataire d'une maison dans le quartier de la famille du mari à Gounghin. En 2004, le mari propose à sa femme d'acquérir un terrain à Ouagadougou. Ils décident alors d'acheter un terrain à « Ouaga 2000 » à travers la société d'Etat chargée de vendre les terrains de ce quartier, la SONATUR, qui propose alors des conditions avantageuses par rapport à l'achat d'un terrain à un particulier (à cause de la spéculation foncière). D'un coût total de 3 millions de FCFA, la parcelle est payée en plusieurs tranches.

Le mari demande à un ami d'enfance devenu architecte, Léandre Guigma, de concevoir les plans de la villa. Le propriétaire souhaite une villa à un niveau, l'architecte lui propose une villa R+1. Le mari demande que soit aménagé un salon à l'étage avec un bar et une petite pièce vitrée (le fumoir) pour les soirées entre amis proches. La demande exprimée par Mme Ouédraogo est de réaliser une grande chambre, un grand salon avec une salle à manger. La construction d'un étage supplémentaire s'inscrit dans un projet familial visant à assurer un logement aux enfants lorsqu'ils seront adultes<sup>654</sup>.

Le rôle de l'architecte s'est limité à la conception des plans. Le maître d'ouvrage a opté pour un contrat en régie avec les tacherons. Le propriétaire a ainsi fourni les matériaux de construction et payé la main-d'œuvre des tacherons qui ont exécuté le chantier. Il demandait systématiquement un devis estimatif aux différents exécutants (maçons, électriciens, plombiers, carreleurs) qu'il confrontait au devis estimatif de l'architecte. L'ensemble des travaux était supervisé par un chef de chantier qui coordonnait les différentes interventions. Les matériaux de finitions (par exemple le revêtement des piliers imitant les pierres taillées, les pavés de couleur actuellement à la mode, la peinture) ont été choisis par le maître d'ouvrage.

Les plans initiaux ont subi des modifications en cours de réalisation. À l'origine un escalier extérieur en colimaçon et conduisant au balcon à l'étage était prévu. Le maître d'ouvrage a par la suite souhaité une cage d'escalier à l'intérieur de sa villa. Le magasin attenant à la cuisine a donc été transformé en cage d'escalier. Jusqu'à présent, l'escalier extérieur menant au balcon n'a toujours pas été réalisé<sup>655</sup>. Par ailleurs, le garage était prévu pour accueillir deux voitures. Le client ayant acheté une longue berline, il n'était plus possible de faire entrer la petite voiture de sa femme. Un portail supplémentaire et un aménagement de pavés en bande sur le jardin ont été réalisés pour permettre à Mme Ouédraogo de garer sa voiture.

D'un coût global de 60 millions de FCFA, la construction de la maison débute en 2005 et se termine en 2007. La famille Ouédraogo décide de déménager avant la fin des travaux en octobre 2007. Les moyens financiers du mari ne permettant pas d'aménager complètement la villa, le plan a été conçu de sorte que le rez-de-chaussée puisse être habité en attendant que l'étage ne soit complètement achevé. Le bar n'est pas terminé, et les deux chambres ne sont pas entièrement meublées.

La plupart des meubles et de la décoration de la maison provient de magasins du centre-ville de Ouagadougou (Tout à Mille francs, Cado Déco, Orca Déco) qui vendent des articles importés. Pour meubler la chambre principale, de la salle à manger et du salon au rez-de-chaussée, le mari a commandé des ensembles de meubles dans un catalogue fourni par un

---

<sup>654</sup> Ouédraogo, entretien 07.01.10.

<sup>655</sup> M. Ouédraogo aurait été victime d'un vol dès les premiers mois où il a intégré la maison. Il soupçonne le voleur d'avoir pu accéder aux chambres par le balcon. C'est peut-être pour cette raison qu'il n'a pas encore réalisé cet escalier.

magasin. Pour la décoration intérieure du salon et de la salle à manger (tableaux, pots de fleurs artificielles, etc.), Mme Ouédraogo a eu recours à une amie décoratrice.

M. Ouédraogo affirme une volonté d'imiter l'ameublement intérieur que l'on retrouve chez la plupart des familles bourgeoises :

*« Quand vous voyez un peu la décoration et tout, vraiment tout est importé quoi. Vous savez, il y a un certain nombre de choses que les gens... un standard dans lequel les gens sont un peu habitué ici, dans les salons, dans les salles à manger, dans les chambres. Vraiment un certain standard qui n'est peut-être pas le notre, mais qui est ce qui est d'une manière générale vu par les gens ici. Donc chacun essaie de rester dans la ligne quoi. »<sup>656</sup>*

### *Usages*

La vie quotidienne de la famille Ouédraogo se déroule principalement au rez-de-chaussée. A l'étage, le salon est utilisé par le mari pour recevoir ces amis proches et par Mme Ouédraogo pour étudier dans le calme. La petite cour arrière est utilisée pour cuisiner les plats locaux au charbon de bois.

Mme Ouédraogo souligne l'existence d'un phénomène intéressant en relation avec le quartier : les maris propriétaires des maisons aux alentours sont absents durant la journée, c'est pourquoi les relations de voisinage se développent principalement entre les femmes et les enfants du quartier. Pour recréer des relations de réciprocité entre voisines, comme celles existant dans les quartiers populaires, les femmes du quartier ont créé un système de cotisation lors des événements tels que les mariages, les baptêmes ou les décès<sup>657</sup>.

### *Aménagements futurs*

Mme Ouédraogo souhaite embellir le salon et la salle à manger pour les visiteurs, par exemple par des pots de fleurs, avec l'aide de son amie décoratrice. A l'étage, il est prévu de terminer les travaux d'aménagement du bar et d'acheter des meubles importés pour les chambres.

### *Synthèse*

Cette étude de cas permet de souligner à travers les discours de M. et Mme Ouédraogo certaines caractéristiques de « Ouaga 2000 ».

En premier lieu, « Ouaga 2000 » se distingue des autres quartiers de la ville par le fait que les maîtres d'ouvrage font systématiquement recours aux architectes pour la construction de

---

<sup>656</sup> Ouédraogo, entretien du 07.01.10.

<sup>657</sup> Mme Ouédraogo, entretien du 09.01.10.

leur villa et que le cahier des charges est peu contraignant pour les architectes. Ceci explique la diversité architecturale du quartier :

*« Quand même quand on entre dans ce quartier... C'est pour cela que je dis que c'est le quartier des nouvelles idées. Quand tu rentres, tu sens que même les architectes qui ont travaillé partout là, c'est vraiment les nouveaux quoi, c'est les gens qui ont les nouvelles technologies, qui ont les nouvelles visions des choses, ce qui fait que bon... C'est pour cela que je dis que c'est une tendance de l'urbanisation quoi. Voilà. »<sup>658</sup>*

En second lieu, les propriétaires de villas font plutôt partie des catégories sociales supérieures. A noter que les quartiers que M. et Mme Ouédraogo considèrent comme étant semblables à « Ouaga 2000 » sont tous des quartiers résidentiels bourgeois et fortement équipés (*Petit Paris* et la *Zone du Bois* à Ouaga, *Tema* dans la banlieue d'Accra ou encore la *Riviera* à Abidjan).

*« Quand même Ouaga 2000, il faut reconnaître que c'est un quartier d'un autre niveau quoi, un quartier d'un autre niveau, et puis ne vient pas à Ouaga 2000 qui veut, quoi. Voilà. »<sup>659</sup>*

En troisième lieu, le choix de construire une villa R+1 avec des toits en pentes<sup>660</sup> est à mon sens révélateur d'une volonté de s'accorder avec le paysage architectural du quartier dans lequel ce type de villa est dominant. Il s'agit de d'imiter son voisin tout en recherchant une certaine originalité.

*« Et puis il y a aussi des normes de standard de construction qu'on demande aux gens, qui ne sont pas très bien souvent respectés, mais quand même quand vous voyez toutes les maisons qui sont aux alentours, c'est des maisons qui ont plus ou moins des standings équivalents, quoi. Donc c'est pour dire vraiment que c'est un quartier d'un autre niveau quoi. Voilà. C'est vraiment un nouveau quartier, voilà comment il faut l'appeler, c'est un nouveau quartier avec des nouvelles idées en matière de conception. »<sup>661</sup>*

En quatrième lieu, « Ouaga 2000 » est perçu par M. et Mme Ouédraogo comme un quartier qui donne une image positive de la ville et du pays.

*« Un truc qui fait que quand même Ouaga 2000 aujourd'hui, quand tu es Ouaga, tu as des amis qui viennent, nous aussi quand il y a des amis qui viennent, c'est notre nouveau quartier où on peut amener les amis, où on amène les amis se*

---

<sup>658</sup> Ouédraogo, entretien du 07.01.10.

<sup>659</sup> Ouédraogo, entretien du 07.01.10.

<sup>660</sup> Selon Léandre Guigma, ce style a été adopté au Burkina en raison de sa valeur esthétique et a été ensuite justifiée techniquement par la nécessité de mieux ventiler la maison en créant un courant d'air entre la toiture exposée et le faux-plafond (Entretien du 08.01.10, p. 2).

<sup>661</sup> Ouédraogo, entretien du 07.01.10.

*promener quoi. Pour dire quand même que voilà chez nous aussi les choses commencent à prendre... « Voilà notre nouveau quartier », et puis c'est bon quoi. Voilà donc quand même ça a changé beaucoup. Si vous voyez même tous les sommets qui se passent, ça se fait là-bas, et tous les ministères sont en train de construire pour déménager là-bas, donc quand même c'est notre nouveau quartier quoi. »*<sup>662</sup>

*« [La ville] présente mieux quand même, elle présente beaucoup mieux, la ville de Ouaga, par rapport à parfois lorsque je l'allume la télé et lorsqu'on entend certains dire que Ouaga c'est un pays pauvre, c'est un pays démuné où les gens n'ont pas à manger ou qu'ils n'ont pas à boire. Quand même, parfois ça dénature un peu, ce n'est pas toujours vrai ce que les gens racontent. C'est vrai qu'il y a la misère quand même, mais tout le monde n'est pas concerné. »*<sup>663</sup>

Le parcours de M. Ouédraogo reflète en quelque sorte l'émergence d'une catégorie d'entrepreneurs privés<sup>664</sup> qui se sont rapidement enrichis à Ouagadougou.

L'étude du processus de conception villa permet de mettre en évidence la circulation de nouvelles idées architecturales et de design intérieur à Ouagadougou : la construction d'une villa à étage, l'aménagement de toits en pente ou encore l'achat de meubles importés.

L'achat de meubles importés par la famille Ouédraogo est symptomatique de nouveaux modes de consommation de classe bourgeoise de Ouagadougou. En effet, depuis une dizaine d'années, des magasins de vente de meubles importés, d'articles de décoration, d'électroménager (cuisinière au gaz, réfrigérateurs neufs, machine à laver) apparaissent à Ouagadougou, principalement au centre-ville. Ainsi, recourir au menuisier du quartier tend à devenir trop banal, car il s'agit d'accueillir ses hôtes dans un salon aménagé avec des meubles importés et d'affirmer par là même son appartenance à une classe supérieure.

### **Villas de la Cité des 1200 Logements**

La Cité révolutionnaire des 1200 Logements se compose de 1200 logements F4 et F3 organisés sous la forme d'îlots disposés de sorte à aménager une placette centrale en guise d'aire de jeux, de lieu de rencontres ou de cérémonies diverses. Les villas F4 comportent un séjour, trois chambres et un magasin interne transformable en WC-douche, une cuisine extérieure et de latrines extérieures. Les villas F3 comprennent un séjour, deux chambres, un magasin extérieur et des latrines extérieures. Ces villas donnent la possibilité de réaliser une extension avec deux chambres et une salle d'eau.

---

<sup>662</sup> Ouédraogo, entretien du 07.01.10.

<sup>663</sup> Mme Ouédraogo, entretien du 09.01.10.

<sup>664</sup> Lors de ma dernière rencontre avec M. Ouédraogo, il m'a confié qu'il était en train d'organiser à Ouagadougou un forum international pour les investisseurs chrétiens.

### *Processus de conception de la Cité*

La cité 1200 logements a été édifée pendant la période révolutionnaire dans les années 1988-1989. A Ouagadougou, il s'agit de la dernière d'une série de cités construites. Le financement a été assuré par prêt de 6 milliards de FCFA octroyé par un consortium de banques de la place. Suite des opérations de déguerpissement, la cité a été réalisée en deux tranches : une première tranche composée de 240 villas F4 jumelées et de 120 villas F4 isolées et une deuxième tranche composée de 840 F3 isolées. La surface des parcelles varient entre 280 et 300m<sup>2</sup>. Le but de ces villas était d'améliorer les conditions de vie des cadres moyens de l'administration burkinabé. Ces villas étaient offertes sous la forme de location-vente.

Il était également prévu quelques équipements de proximité dans la cité : commerces, écoles, terrains de sport, cinéma. Le domaine de la paroisse Saint-Camille a été maintenu au cœur de la cité.

### *Transformations de la Cité<sup>665</sup>*

Beaucoup de propriétaires ont transformé leur logement initial. Certains ont réalisées des transformations qualitatives (carrelage, climatisation, vitres, toilettes internes) et des extensions horizontales (chambres, cuisines en plus), d'autres ont opté pour des extensions verticales (terrasse accessible au dessus du garage ou de la terrasse existante, chambre, séjour et balcon à l'étage). Certains propriétaires ont tout simplement rasé l'existant pour reconstruire, ce qui justifie la présence d'immeubles R+2 et R+3 dans la cité.

L'idée originale de disposer les îlots de sorte à créer des placettes n'a pas toujours connu le succès escompté. Certains étant devenus des dépotoirs d'ordures ménagères ou des espaces non entretenus. La plupart des riverains ont cependant des petits jardins et des arbustes plantés le long de leur clôture qui sont bien entretenus (Dévérin-Kouanda, 1990 : 102-104).

Le public cible de cette cité était au départ des cadres moyens de l'administration. Vingt ans après, ces cadres moyens sont devenus des cadres supérieurs et certains des hauts responsables de l'administration (directeurs généraux, ministres, députés). Du fait de leur ascension sociale, ils ont transformé leur logement initial pour répondre à leurs nouveaux

---

<sup>665</sup> Plusieurs auteurs se sont intéressés aux transformations sociales et culturelles de cette cité (Cormier, 1993; Dévérin-Kouanda, 1990; Toé, 2006). Après la construction de la cité des 1200 Logements, les habitants affirmaient leur appartenance à la ville au travers l'uniformité des villas : pour les nouveaux citadins l'uniformité des villas était un signe de modernité propre à la ville. Ainsi, Dévérin-Kouanda (1992) a observé à Ouagadougou la naissance d'un espace collectif et l'avènement de la notion de cadre de vie dans la cité des 1200 logements. Lors d'une réunion durant laquelle les habitants de la cité débattaient de la réfection des façades de la cité, l'auteur a relevé que, de l'avis des occupants, cette intervention sur les logements ne devait pas être laissée à leur soin mais à celui de la société de gestion, seule manière de garantir le maintien de l'uniformité du quartier : une maison différente aurait « gâté » l'ensemble. Actuellement, les nouveaux citadins mettent un point d'honneur à démontrer leur pouvoir économique et affirmer leur réussite sociale par les transformations des modestes villas initiales en villas cossues à étages.

besoins en quantité (élargissement de la famille) et en qualité (amélioration de standing). D'autres ont tout simplement déménagé et habitent d'autres quartiers résidentiels comme « Ouaga 2000 ». Ils ont donc loué leur logement à des services qui convoitent cet espace central de la ville pour leurs activités professionnels (entreprises du BTP, ONG, bureaux d'architectes, d'avocats, de médecins, d'ingénieurs, etc.). Par ailleurs, suite à l'aménagement des voies bordant la cité (avenue Yateng-Naba Tigré<sup>666</sup> et avenue Babanguida), des commerces sur rues ont été ouverts, modifiant la physionomie générale de la cité et du quartier. Ce phénomène s'est accéléré suite à l'incendie du grand marché Rood Woko.

### *Villa de M. Sanou*

M. Sanou devient attributaire d'une villa F3 en 1990. La villa fait partie de la 2<sup>ème</sup> tranche d'aménagement de la cité. Il est alors un jeune adulte sans enfant. Vingt ans plus tard, il est marié et père de trois enfants. L'agrandissement de la famille et son ascension sociale l'ont poussé à opérer des modifications de son cadre bâti.

Au départ, le logement de type F3 était constitué de deux chambres, d'un séjour, d'une terrasse, de latrines et douches extérieures non couvertes ainsi que d'une cuisine extérieure. Par la suite, les transformations opérées se distinguent en trois catégories : l'amélioration du confort du logement sur le plan qualitatif ; l'agrandissement ou la création de nouveaux espaces ; les usages et aménagements divers.

Sur le plan qualitatif on note : le plafonnage de l'ensemble du bâtiment ; le carrelage de l'ensemble du bâtiment ; le remplacement de la porte persienne en métal du salon par une porte métallique vitrée avec une grille de protection ; le rajout de deux fenêtres métalliques vitrées avec grille de protection dans l'espace séjour et salle à manger ; la séparation du séjour et de la salle à manger par un rideau.

Sur le plan quantitatif, on constate : l'agrandissement de l'espace du séjour en phagocytant l'ancienne terrasse ; la construction d'une nouvelle terrasse carrelée et délimitée par un muret en claustras ; l'extension du bâtiment principal par une nouvelle chambre des parents avec salle d'eau attenante, une douche et des WC intérieurs et un couloir s'ouvrant sur l'extérieur par une porte métallique ; la construction d'une cuisine entre le bâtiment principal et le magasin extérieur qui communique avec la salle à manger.

Sur le plan des usages et aménagements divers : la nouvelle terrasse spacieuse est un prolongement du séjour (on s'y repose, on y discute en famille ou entre amis, on y reçoit des visiteurs, on y révise ses cours, on y regarde la télévision) ; la cuisine extérieure est transformée en magasin extérieur ; une partie de la cour est couverte et transformée en garage avec un portail plus majestueux ; l'arrière-cour est utilisée comme buanderie et comme une cuisine en plein air par moment ; des plantes grimpantes enveloppent le mur de

---

<sup>666</sup> Appelée plus communément le « nouveau goudron »

clôture ; deux arbres sont plantés à l'extérieur en bordure du mur de la clôture pour leur ombrage.

On constate trois centres d'intérêt qui motivent les transformations de cette villa : les projets du père, les exigences de la mère et les souhaits des enfants. Le père est surtout orienté vers la transformation d'une partie de la maison notamment le projet de l'étage au dessus de la terrasse pour l'aménagement d'un bureau. La mère est plutôt orientée vers l'agrandissement de sa cuisine, les activités de l'arrière-cour, l'aménagement du salon et de la terrasse qui est en réalité un prolongement du salon. Les enfants soutiennent également la construction de l'étage, mais pour un tout autre but. Ils veulent qu'on y aménage des chambres indépendantes, pour pouvoir accéder directement à leurs chambres sans passer par le salon.

L'extension verticale est de plus en plus visible dans le quartier. Après l'extension horizontale (rajout ou agrandissement de pièces) suit généralement une extension verticale. Etant donné que les fondations de l'immeuble principal ne sont pas prévues pour supporter un étage, on se déporte sur les nouvelles extensions, c'est-à-dire le garage et la terrasse couverte. On note donc un phasage des extensions de la villa.

Aux extensions quantitatives se couplent des transformations qualitatives pour améliorer le confort du cadre de vie.

De manière générale, on observe une volonté de la part des propriétaires de se distinguer de ses voisins par des extensions de leur villa. Au fil des années, chacun cherche à personnaliser son espace de vie, à le façonner à sa guise selon ses convenances.

### *Villa de l'entreprise Concept*

Cette ancienne villa fait partie de la première tranche d'aménagement de la cité. Il y a une vingtaine d'années, l'attributaire de cette villa F4 a préféré la mettre location pour en tirer un revenu mensuel. La villa a été reprise par la société Concept, une entreprise de BTP, qui a transformé le bâtiment en bureaux. La visibilité qu'offre le quartier et sa proximité avec le centre-ville a motivé le choix de s'installer dans une villa de la Cité 1200 Logements<sup>667</sup>.

On distingue deux catégories de transformations : l'amélioration du confort du logement sur le plan qualitatif et les usages et aménagements divers.

Sur le plan qualitatif, on note : le plafonnage de l'ensemble du bâtiment ; le carrelage de l'ensemble du bâtiment ; le remplacement des portes persiennes en métal du salon par une porte métallique vitrée avec grille de protection ; la climatisation de certains bureaux ; la reprise du circuit électrique ; l'installation d'un réseau local avec connexion internet ; la suppression d'une fenêtre persienne en métal et le rajout d'une fenêtre métallique vitrée avec grille de protection dans l'espace séjour transformé en secrétariat et salle d'attente ; la

---

<sup>667</sup> Toé, entretien du 05.03.10.

transformation du magasin en salle d'eau carrelée avec sanitaires ; la reprise de l'enduit intérieur en remplaçant l'enduit de ciment par un enduit plâtre ; la reprise de la peinture.

Sur le plan des usages et aménagements divers : le séjour a été transformé en secrétariat-attente et un bureau supplémentaire a été délimité par des cloisons en bois. La cuisine extérieure est transformée en magasin extérieur et cafétéria ; une partie de la cour est couverte et transformée en garage et en parking; des plantes grimpantes enveloppent le mur de clôture, et un grand arbre fait de l'ombre dans la cour intérieure.

La transformation de cette villa en des bureaux d'une entreprise fait partie d'un processus que l'on observe à l'échelle de la cité : la position centrale des 1200 Logements attire des activités du secteur tertiaire (administration en commerces).

On constate que les locataires de villa ou de bureaux font plutôt des transformations qualitatives que des extensions de constructions. En effet, toute modification exige au préalable l'accord des propriétaires qui estiment si des modifications sont favorables pour un autre locataire éventuel.

#### 4. SYNTHÈSE : OBJETS, CONCEPTIONS ET USAGES

Les formes construites sont des ressources expressives et permettent (notamment) des mises en forme et des positionnements identitaires. Les objets matériels, tout comme les discours et les pratiques des acteurs « disent » l'identité d'un territoire. Les formes construites étudiées dans cette troisième partie sont celles qui, parce que façonnés par des connexions translocales ou transnationales, disent la complexité des identités culturelles contemporaines. Il s'agit en effet d'hybrides exprimant les négociations qu'opèrent leurs producteurs entre des références à des espaces proches et lointains. À l'autre bout de la chaîne, ces nouvelles formes sont appropriées, utilisées, produisent de nouvelles pratiques, de nouveaux discours et de nouveaux positionnements identitaires.

Les Complexe Hôtel Libya et Centre commercial El Fateh témoignent d'une volonté politique de changer l'image du pays et de sa société, mais participent peu - pour le moment - aux transformations sociales que l'on peut observer à Ouagadougou : Le centre commercial El-Fateh (et d'autres formes telles que le commerce de vitrine ou les supermarchés Marina Market détenus par des commerçants libanais) illustre les transformations des modes de vie d'une part relativement faible de la population, mais n'ont pas d'impact sur la majorité des Ouagalais, contrairement aux aménagements tel que la zone piétonne du marché central.

La volonté de l'Etat de faire émerger une deuxième centralité dans la capitale est devenue effective depuis le transfert de la Présidence et de ministères. Mais les pratiques urbaines liées au centre-ville et à « Ouaga 2000 » sont très différentes. Ce nouvel ensemble urbain et ses équipements fait partie des représentations urbaines des Ouagalais mais peu, ou pas, de leurs champs de pratiques. Les valeurs véhiculées par ces équipements ne les touchent donc pas directement ; ils permettent par contre à de petits groupes sociaux de se distinguer socialement en fonction de leurs pratiques de consommation.

L'architecture des villas dévoile des transformations sociales importantes. Alors qu'après la construction de la Cité des 1200 Logements, les habitants affirmaient leur appartenance à la ville au travers l'uniformité des villas - puisque pour les nouveaux citadins l'uniformité des villas était un signe de modernité propre à la ville - ils mettent aujourd'hui un point d'honneur à démontrer leur pouvoir économique et affirmer leur réussite sociale par les transformations des modestes villas initiales en villas cossues à étages, avec - parfois aux 1200 Logements, quasi systématiquement à « Ouaga 2000 » - l'intervention d'un architecte.

Avec la multiplication des villas se développe le goût pour un mobilier importé qui prend place dans des pièces jusque-là inexistantes, comme les salles à manger qui ne sont quasiment jamais utilisées, les propriétaires de ce type de villas exerçant leurs sociabilités le plus souvent à l'extérieur (restaurant, maquis, jardins, etc.). C'est aussi dans ces villas qu'on trouve la superposition d'espaces « à montrer » et des espaces utilisés quotidiennement : par exemple, une cuisine intérieure « moderne » et une cuisine extérieure « traditionnelle ».

Une hybridation de la structure domestique prend place dans ces nouvelles habitations, appelées à satisfaire à la fois des pratiques locales et les standards du confort moderne.

Les transformations sociales et culturelles des vingt dernières années sont aussi lisibles à travers les investissements dans l'immobilier, particulièrement à l'échelle de la ZACA comme en témoigne l'immeuble Kanazoé. Les comportements des investisseurs locaux ont changé. Avant la moitié des années nonante, ils favorisaient peu les investissements immobiliers par souci de discrétion ; par contre, ils affirment actuellement une volonté de rendre visible leur pouvoir économique par la construction de bâtiments à plusieurs niveaux.

Les espaces extérieurs du Mémorial aux Héros Nationaux, avec leurs jeux pour enfants, témoignent des apports d'idées exogènes lors de l'élaboration de projet urbain destinés à favoriser de nouvelles pratiques. De manière générale, la pratique d'un jardin (si ce n'est pour consommer boissons et brochette) est peu courante à Ouagadougou et cet aménagement annonce une nouvelle façon de pratiquer des espaces urbains et de nouvelles façons de vivre la ville avec (par) les enfants. Cependant, ce seront principalement les touristes qui vont en avoir l'usage, étant assurément les premiers à fréquenter le musée.

L'usage du parc Bangr Weogo témoigne des transformations urbaines en cours : l'idée de faire un tour au square est une idée plus parisienne que locale, celle d'y faire un jogging est également importée et commence à séduire de jeunes ouagalais. Ce sont surtout les expatriés ou les jeunes à la recherche d'un lieu sans contrôle social (au contraire de leur quartier) qui fréquentent le parc. La volonté de réaménager et d'enrichir toujours plus le parc urbain témoigne de l'ambition de posséder un « attribut » de grande ville. Sous l'influence de la présence d'une population expatriée, les nouvelles animations proposées dans le stade du 4 Août (karting) comme dans le parc Bangr Weogo (jogging) sont des activités jusque-là inhabituelles au Burkina Faso, et témoignent de l'introduction de nouveaux loisirs dont la particularité est d'être individuels.

La réhabilitation du marché Rood Wooko et de son environnement immédiat est un facteur de modification des usages. En premier lieu, le caractère « grouillant » et saturé d'un marché est un signe de bon fonctionnement au Burkina Faso. En effet, la quantité importante de biens à vendre est annonciatrice des nombreuses possibilités de faire des affaires, dans une société où la négociation est la règle. Et la présence d'une forte population de badauds et d'acheteurs potentiels est la preuve qu'en effet, il y a des « affaires à faire ». Ainsi, la mise en ordre du marché et le maintien de vastes espaces vides en son sein paraissent comme un signe négatif et défavorable à ce lieu commercial. D'autre part, la zone piétonne va à l'encontre d'une idée répandue : les pauvres marchent parce qu'ils n'ont pas les moyens de se procurer un moyen de déplacement. À Ouagadougou, l'usage d'un moyen de locomotion personnel est privilégié à l'usage des transports collectifs. La zone piétonne vient contredire ces usages et amorce une transformation des comportements urbains, tout comme le « degré d'encombrement » du marché transforme les codes des échanges commerciaux.

La démarche participative mise en place autour du projet de Marché de fruits et légumes du PPAQG amorce une nouvelle manière de concevoir les projets urbains à travers la promotion d'une « véritable » participation des citoyens. Cette participation n'a de loin pas été la règle à Ouagadougou où les habitants attendent souvent que le chef coutumier règle les problèmes. Ce processus participatif est valorisé par les acteurs de la coopération décentralisée de l'agglomération lyonnaise où cette démarche est très couramment utilisée pour les projets urbains. Ce transfert est renforcé par les demandes répétées des institutions internationales de développement qui prônent l'adoption de politiques urbaines en accord avec les valeurs du développement durable et de la « bonne gouvernance » (Pierre-Louis et al., 2007).

L'ouverture d'établissements comme le Jimmy's témoigne de changements sociaux et culturels importants. Ils marquent en effet la fin de la période révolutionnaire où les lieux de dépravation étaient interdits par une politique qui avait un double but de moralisation de la société civile et d'encasernement de cette population. À Ouagadougou, durant la période de la Révolution, les boîtes de nuit considérées comme des lieux de « démoralisation » sont fermées et remplacées par quelques « bals populaires ». La multiplication des établissements les années suivantes atteste d'un embourgeoisement d'une partie de la population qui ne désire plus fréquenter les maquis populaires et de la forte présence d'expatriés.

La rue est, à Ouagadougou, un espace public par excellence, espace d'échange – humain et commerciale- où la porosité entre espace public et espace privé est grande. Lorsqu'elle est remplacée par un échangeur de type autoroutier, elle devient un espace technique et perd ces qualités d'espace public. La logique routière commande : un objet est égal à une fonction. Cet espace, s'il joue son rôle de liaison à l'échelle urbaine, peine à jouer son rôle de lien interquartiers nécessaire à la cohésion urbaine.

Le choix de la Mairie de donner en gestion les jardins municipaux à des privés est un indicateur des difficultés qu'à la Mairie centrale à assumer les charges que lui confère le processus de décentralisation, donc à assumer les conséquences de l'adoption de ce modèle politique exogène qui influe très directement sur le mode de gouvernance urbaine, et sur les transformations de l'espace public.

La réhabilitation du marché central Rood Woko et de son environnement immédiat sont des facteurs de modification des usages de l'espace public. Le projet de zone piétonne émane du concours pour le projet ZACA qui propose de tels aménagements, il est aussi la reproduction d'un modèle d'aménagement urbain de centre-villes européens. La reproduction de ce modèle est consolidée par la passation de savoir technique (gestion, entretien) aux acteurs locaux qui vont directement en Europe pour acquérir un savoir pour la gestion à venir de ce nouvel aménagement (en partie financé par un bailleur étranger).

Le complexe Hôtel Libya et Centre commercial El Fateh participent à la transformation du paysage urbain du sud de la ville, transformation amorcée avec la création de « Ouaga

2000 » et réactivée depuis 2000 par la reprise des aménagements des espaces publics, des constructions de villas et d'équipements privés et de la délocalisation du centre politique. Ces nouvelles constructions et infrastructures participent ainsi à la mutation de l'image de capitale au Burkina Faso, mais aussi à l'étranger, au travers de sa médiatisation. Ce projet fait partie des transformations voulues et orchestrées directement par l'Etat, comme cela a été le cas pour le projet d'un nouveau quartier d'affaires qu'est le projet ZACA.

La construction de l'échangeur du sud, va dans le sens d'une verticalisation de la ville, et de l'affirmation d'une capitale témoignant d'un savoir-faire technique, synonyme d'une ville moderne. C'est d'ailleurs cette image moderne qui fait dire aux Ouagalais que « c'est joli, c'est beau ». Les nouvelles infrastructures « modernes » sont appréciées sans retenue, la majorité des Ouagalais pose sur elles un regard dénué de sens critique car elles signifient simplement l'entrée du « progrès » à Ouagadougou. Ici, la transformation du paysage urbain transforme aussi l'image de la ville, nouvelle image aussitôt véhiculée dans les clips, comme c'est le cas du Mémorial aux Héros Nationaux.

L'édification du Mémorial aux Héros Nationaux entre dans la logique des autres monuments commémoratifs qui jalonnent la ville et véhiculent une image du pays et de son histoire. Le plus souvent installés sur des ronds-points appelés « place », ils donnent une image du pouvoir. Le mémorial participe à la transformation du paysage emblématique de la capitale. Il doit aussi véhiculer, pour les étrangers, une image de puissance du pays. La présence de jets d'eau dans un pays sahélien est un signe de démonstration d'une force, d'une capacité à maîtriser son cadre de vie, et de sa richesse. Le stade du 4 Août fait aussi partie de ces édifices qui sont tout à la fois un repère urbain fort, un élément emblématique de la ville de Ouagadougou, véhiculant une image de l'histoire du pays.

Le style architectural transforme le paysage de la ville, plate (cours et villas sans étage, à toitures plates) jusque dans les années 1990, en introduisant des villas à étages couvertes de toits pentus, aux fenêtres et terrasses ornées de balustrades. La taille toujours croissante des villas (sur des parcelles de même taille ou plus petites) entraîne une diminution forte de la surface des espaces extérieurs privés (l'espace de la cour a disparu, aux 1200 logements les espaces entourant les villas disparaissent avec les extensions de ces dernières) ; ceci entraîne une diminution ou une disparition des arbres dans ces quartiers, transformant la capitale « rouge et verte » en capitale « blanche et grise ».

version provisoire

# « Ouaga cosmopolite »

---

« Vous voyez, j'ai mes problèmes, comme tout le monde. Mais il fait bon vivre ici. Venez donc voir si je mens ! Et surtout, appelez-moi Ouaga. »

Monique Ilboudo (2001: 153-154)

Ouagadougou – appelée plus communément Ouaga – fait face à de nombreux enjeux tels que l'étalement urbain, la fragmentation sociale, la gestion du domaine foncier, la mise en place de la décentralisation ou l'accès aux infrastructures de base. Cependant, la capitale du Burkina Faso, devenue très rapidement une métropole de référence à l'échelle sous-régionale, est aussi le lieu de diverses stratégies de développements, soutenues par l'expertise étrangère mais aussi portées par la Présidence et la Mairie centrale, qui ont permis peu à peu de structurer son territoire et d'améliorer sa gestion.

Les flux de personnes, de capitaux et de connaissances qui traversent Ouaga façonnent les formes urbaines et les pratiques de ses acteurs, qu'ils soient en charge des politiques urbaines, architectes ou simple citoyens. « Les villes deviennent des espaces-flux, nés de chevauchements complexes, intenses, contradictoires, chacun en engendrant d'autres, porteurs de réalités multiples » souligne Malaquais (2006: 36) dans l'introduction au numéro de Politique Africaine ayant comme titre « Cosmopolis : de la ville, de l'Afrique et du Monde ». Le paysage de Ouaga se compose de ces multiples espaces-flux ; cependant, l'intensification de ces flux s'est faite relativement tard par rapport à la sous-région. Marginalisée durant la colonisation, isolée durant l'Indépendance, le paysage de la capitale s'est vu radicalement transformé dès 1983 par le régime révolutionnaire de Thomas Sankara. Celui-ci a mobilisé de nouveaux partenaires étrangers (comme la Chine) et a continué à travailler avec la coopération bilatérale hollandaise pour élaborer les premiers schémas directeurs. L'Etat a eu le monopole de la gouvernance de la capitale. Visant à édifier une société nouvelle, la politique urbaine a eu pour objectif de moderniser la capitale à travers la nationalisation du domaine foncier, la restructuration du centre-ville et le lotissement de la périphérie. Après la chute du régime et une période de transition et d'ajustements économiques, le régime libéral de Blaise Compaoré a promu la libéralisation du secteur privé et s'est engagé vers la décentralisation, effective en 1995 avec les premières élections municipales. C'est à partir des années nonante que les flux de personnes, de capitaux et de connaissances se sont diversifiés et intensifiés, connectant Ouaga avec d'autres pays, régions et villes du Monde.

Ce rapport de recherche a tenté de répondre à la question structurant l'ensemble de ce projet sur la mondialisation des formes urbaines : *comment la mondialisation de la culture influe-t-elle sur les dynamiques contemporaines de transformation urbaine ?* Cette question de départ a été découpée en trois questions de recherche portant sur les régimes urbains, les liens entre flux et formes, et les biographies d'objets. Ces questions, et leur hypothèse, sont reprises ci-dessous selon les différents éléments de réponses apportés tout au long de ce travail.

*Quelle sont les formes spécifiques de gouvernance locale constituées par la mondialisation de la culture ?*

L'hypothèse selon laquelle la mondialisation de la culture se traduit au niveau de la gouvernance locale par l'émergence de régimes urbains cosmopolites a été vérifiée au cours de ce travail. De tels régimes supposent l'existence d'acteurs locaux capables de naviguer entre des ensembles de références culturelles différentes. Depuis la libéralisation et la décentralisation, le régime libéral de Blaise Compaoré a permis, d'une part, à l'Etat de composer avec divers acteurs tels que le secteur privé et des Etats partenaires (Libye, Taiwan, France, Pays-Bas, etc.), et d'autre part, à la Mairie centrale de pallier à ses manques de moyens par des partenariats avec des bailleurs étrangers et collectivités locales européennes sous formes de coopérations décentralisées multiples ou de jumelages, et avec le concours d'ONG locales et étrangères. Ces alliances varient bien sûr en fonction de l'ampleur des projets et de l'intérêt des partenaires.

L'Etat a construit des projets prestigieux pour de riches investisseurs, notamment le projet ZACA et « Ouaga 2000 », tandis que la Mairie centrale a importé de nouvelles formes et de nouveaux modes de gestion urbaine à travers la coopération décentralisée. À partir de 2006, suite à la création du MHU et de la révision du SDAGO, émerge un renouveau institutionnel où les notions promues par les institutions internationales (telles que le développement durable, la « bonne gouvernance » ou la stratégie de développement urbain) apparaissent comme les moyens permettant de densifier l'espace urbain et de lutter contre la pauvreté. Par ailleurs, le secteur privé (simple citoyens ou riches investisseurs, entrepreneurs burkinabè ou étrangers) participe aussi à la production de la ville à travers des pratiques informelles de construction ou de vastes opérations immobilières.

*De quelle manière de nouvelles formes construites s'articulent-elles à ces formes de gouvernance ?*

Le régime libéral de Blaise Compaoré est à l'origine de formes urbaines cosmopolites, c'est-à-dire façonnées par l'intensification des circulations de personnes, de connaissances et de capitaux. Les réformes économiques engagées - qui se sont traduites par la privatisation d'entreprises étatiques, la croissance de l'initiative privée et l'ouverture au commerce international - ont mobilisé des capacités techniques et financières internationales combinant investissements directs étrangers, aide publique au développement et transferts de fonds privés. À ces flux financiers s'ajoutent des flux de personnes de plus en plus conséquents, en grande partie constitué par le tourisme d'affaire. De plus en plus de manifestations internationales sont organisées et contribuent à placer Ouagadougou comme centre de référence à l'échelle régionale. Finalement, les télécommunications contribuent en partie à transformer les connaissances, que cela soit au niveau de la conception architecturale ou au niveau des pratiques sociales quotidiennes.

La Présidence produit des « gestes » architecturaux ou des formes urbaines dites « de standard international » : quartier d'affaire (ZACA) composé d'immeubles à étages, objet monumental, équipement de prestige (centre de conférence, hôtel de luxe, échangeurs). Souvent soutenus financièrement par des acteurs étrangers, les projets concernés s'inspirent de modèles urbains exogènes. Peu nombreux sont ces « gestes » architecturaux ou édifices techniques porteurs de marque de culture locale. Au contraire, ils correspondent aux modèles exogènes : échangeurs identiques à ceux qu'on peut voir au Bénin voisin (financés et construits par la Chine) ou en Europe, ou architecture de verre et métal, revêtement de carrelage, etc. Ces projets sont en général porteurs d'images fortes, facteurs de transformation important des représentations urbaines des Ouagalais. Des réalisations comme les grandes avenues, des stades, des places de prestige, symbolisent et immortalisent le pouvoir en place. Ainsi, la construction d'une image moderne de la capitale est accaparée par l'Etat.

La Mairie produit des formes architecturales ou urbaines moins visibles que celles de l'Etat, mais ses interventions (résultants de multiples partenariats avec des villes) n'en changent pas moins le paysage urbain à long terme. Les transformations se produisent sur un temps plus long, mais souvent en profondeur, avec des apports nouveaux en ce qui concerne la façon de voir la ville, de la concevoir et de la gérer. Par exemple, Lyon a eu un rôle moteur dans la restructuration de l'administration locale, la gestion des déchets et de la voirie, l'aménagement des espaces publics, etc. Ces éléments auxquels vient s'ajouter la formation d'acteurs de la gestion urbaine sont des facteurs importants de transformation urbaine.

Les projets liés à la culture sont portés essentiellement par la commune. Mais celle-ci ayant peu de ressources propres se tourne vers des bailleurs étrangers pour mener ses projets à bien, quand ils ne sont pas totalement impulsés par les collectivités locales, et organismes étrangers divers. Par exemple, la promotion des matériaux locaux (non « modernes) est peu portée par l'Etat malgré un affichage politique (projet Locamat) ; elle est portée par des occidentaux, intéressés par les techniques de construction alternatives, ou par la conservation du patrimoine (Musée de la musique). L'Etat n'investit pas dans ce qui n'est pas moderne, ou qui ne paraît pas d'emblée comme ayant une résonance internationale, comme par exemple le centre pour le Bien-être des Femmes financé et promu en grande partie par l'étranger et construit en matériaux locaux.

Ce régime cosmopolite est très marqué au niveau culturel, avec des projets urbains à double facette : de la part des bailleurs de fonds étrangers, on observe une volonté d'ancrer fortement les projets dans la culture locale (éléments architecturaux, décors, ou matériaux de construction), et en même temps, ces projets sont pratiqués en grande partie (parc Bangr-Weoogo, SIAO) ou essentiellement (Musée de la musique) par des voyageurs, touristes, ou étrangers expatriés au Burkina Faso.

*Dans quelle mesure ces nouvelles formes urbaines sont-elles productrices de nouvelles cultures urbaines ?*

Les formes construites sont des ressources expressives et permettent (notamment) des mises en forme et des positionnements identitaires. Les processus de conception et d'usage d'objets architecturaux et urbains sont révélateurs de la connexion accrue de la capitale au reste du Monde. De nouvelles cultures urbaines – plus individuelles et consuméristes - se développent chez les classes moyennes à supérieures. Afficher son pouvoir à travers la construction d'un immeuble ou d'une maison prestigieuse est désormais bien considéré socialement. Par ailleurs, une culture de loisirs et de divertissements se développe, contribuant à différencier les pratiques urbaines. À ces espaces de distinction se couplent des espaces de représentation où le collectif est valorisé dans un souci d'unité nationale.

Les éléments architecturaux majestueux mis en place par l'Etat, par leur « physionomie » imposantes, deviennent des repères urbains et peuvent devenir des éléments emblématiques de la capitale – parfois même des éléments identitaires pour les citoyens burkinabè. Ouagadougou possède ces paysages emblématiques : un monument, une portion de ville, un quartier peut devenir symbole en évoquant à lui seul toute la capitale : par exemple on se dit être « vraiment » à Ouaga lorsqu'on est sur l'avenue Kwamé N'Krumah. Un nouvel espace urbain devenu emblématique peut accueillir de nouveaux usages comme le Mémorial aux Héros Nationaux devant lequel on tourne des clips. Mais les nouveaux projets entraînent aussi une polarisation spatiale et sociale accrue: le projet ZACA a entraîné l'éviction des habitants des quartiers anciens centraux, la politique d'embellissement de la Mairie centrale marginalise les quartiers périphériques, ou encore l'usage de l'échangeur du sud est réservé à ceux qui savent lire et interpréter les nouveaux signes urbains destinés à fluidifier la circulation.

Au terme de cette recherche, Ouaga apparaît comme une métropole émergente, véritable ville cosmopolite où de plus en plus d'acteurs participent à son développement. Les pratiques de la ville se sont diversifiées, tout comme les modalités d'actions sur celle-ci se sont étoffées durant ces vingt dernières années. Bien que le Burkina Faso soit l'un des pays les plus pauvres du monde, les nombreuses stratégies mises en place par la Présidence et la Mairie – stratégies tendant à s'unifier comme le témoigne le récent projet CDS - ont contribué à construire une ville dynamique pouvant désormais rivaliser avec les grands centres urbains de la sous-région. Cependant, le développement de Ouaga repose principalement sur les personnalités – certes résolument tournées vers l'international mais néanmoins autoritaires– de Blaise et Simon Compaoré. Les prochains défis auxquels devra faire face Ouaga seront cette nécessaire dépersonnalisation du pouvoir étatique et communal, et surtout – au regard des nombreux espaces marginaux qui composent l'immense territoire de la capitale – et l'établissement d'une politique de développement plus inclusive au niveau social et économique, politique qui tend à se formaliser à travers les récents instruments mis en place par la Présidence, comme la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain, ou par la Mairie, comme l'Agenda 21 local.

# Bibliographie

---

- Adepoju, A.** 2006: *Les défis liés aux flux migratoires pour le travail entre l'Afrique de l'Ouest et le Maghreb*. Genève: Organisation internationale du Travail.
- Aunis, D.** 1999: La création de nouveaux territoires dans le centre-ville de Ouagadougou (1983-1999): Politiques publiques et logiques d'acteurs. *UFR de Géographie tropicale*, Paris: Paris X Nanterre, 240.
- Balima, S.-T. and Frère, M.-S.** 2003: *Médias et communications sociales au Burkina Faso. Approche socio-économique de la circulation de l'information*. Paris: L'Harmattan.
- Beauchemin, C.** 2009: Emigration urbaine, pauvreté et ajustement structurel au Burkina Faso. Une étude longitudinale (1980-1999). In Klissou, P., Marcoux, R., Tabutin, D. and Sanni, M.A., editors, *Villes du sud: Dynamiques, diversités et enjeux démographiques et sociaux*, Paris: Editions des archives contemporaines, 181-202.
- Beeker, C.** 1990: *L'aménagement des quartiers d'habitat spontané à Ouagadougou, Burkina Faso*. Amsterdam: Institute of Planning and Demography, Amsterdam University.
- Beeker, C. and Guièbo, J.** 1994: Plotting the urban field of Ouagadougou. *Third world planning review* 16 (3), 309-324.
- Benga, N.A.** 2003: Citoyenneté française, citoyenneté locale : la municipalité en Haute-Volta (1926-1960), tome 1. In Madiéga, Y.G. and Nao, O., editors, *Burkina Faso. Cent ans d'histoire, 1895-1995*, Paris: Karthala, 973-987
- Biehler, A.** 2006a: Recomposition des trajectoires urbaines et evolution des usages dans la ville de Ouagadougou. Des consequences de l'incendie du grand marche et mise en place du projet ZACA; . *Pouvoirs et dynamiques territoriales. Contributions de doctorants de PRODIG*, Paris: Collection Grafigeo - PRODIG.
- Biehler, A.** 2006b: Renouveau urbain et marginalisation. Le cas d'habitants du centre-ville de Ouagadougou – Burkina Faso. *Tiers-Monde* 185, 57-78.
- Biehler, A.** 2010: Enjeux et modes de constitution des espaces publics à Ouagadougou (Burkina Faso). *U.F.R de Géographie - UMR 8586 PRODIG*, Paris: Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Biehler, A. and Le Bris, E.** 2004: Jeux d'acteurs pour la modernisation de la ville. Un regard sur les relations entre les différents acteurs du milieu urbain au travers du projet ZACA à Ouagadougou In Le Bris, É., editor, *Les municipalités dans le champ politique local. Les effets de la décentralisation sur la gestion des villes en Afrique et au Moyen-Orient*, Paris: Programme PRUD, équipe 27 IRD.
- Binger, C.** 1892: *Du Niger au golfe de Guinée par les pays de Kong et le Mossi*. Paris: Hachette.
- Blundo, G.** 2007: La corruption et l'État en Afrique vus par les sciences sociales. Un bilan historique. In Blundo, G. and Olivier de Sardan, J.-P., editors, *État et corruption en Afrique. Une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Bénin, Niger, Sénégal)*, Paris-Marseille: Karthala-APAD, 29-77.
- Bourzai, M.-P.** 1997: Les mutations du centre-ville de Ouagadougou: 1985-1997. Paris: Paris X Nanterre, 251.

- Boyer, F. and Delaunay, D.** 2009: « *OUAGA, 2009* ». *Peuplement de Ouagadougou et Développement urbain, Rapport provisoire*. Ouagadougou: Ambassade de France.
- Bredeloup, S.** 2006: Réinstallation à Ouagadougou des « rapatriés » burkinabè de Côte d'Ivoire. *Afrique Contemporaine* 217 (1), 185-201.
- Cathelineau, O.** 2006: *L'étalement urbain excessif à Ouagadougou, Burkina Faso: vers quels moyens d'action ?*. Paris: Institut d'urbanisme de Paris, IMémoire de stage de 2ème année du Master Urbanisme et territoires.
- CNUCED** 2009: *Examen de la politique d'investissement, Burkina Faso*. New York, Genève: Nations Unies.
- Compaoré, G.** 1993a: Dynamique urbaine et problèmes environnementaux à Ouagadougou, Burkina Faso. *Berichte des Sonderforschungsbereichs* 268 (1), 33-45.
- Compaoré, G.** 1993b: Succès et échecs de la rénovation urbaine à Ouagadougou (Burkina Faso). *Travaux de l'Institut de géographie de Reims, Espaces africains en crise: formes d'adaptation et de reorganisation* 83-84, 63-80.
- Compaoré, G.** 2003a: L'évolution des espaces périurbains à Ouagadougou. In Péhaut, Y., Compaore, G. and Vennetier, P., editors, *Etudes Urbaines À Ouagadougou - Burkina Faso*, Bordeaux: Presses Univ de Bordeaux, 29-58.
- Compaoré, G., et al.** 2003b: *Etudes urbaines à Ouagadougou : Burkina Faso* Talence: Centre de recherches sur les espaces tropicaux CRET Institut de géographie Université de Bordeaux III.
- Coquery-Vidrovitch, C.** 1993: *Histoire des Villes d'Afrique Noire: des Origines à la Colonisation*. Paris: Editions Albin Michel.
- Coquery-Vidrovitch, C.** 2005: *L'Afrique noire de 1800 à nos jours*. Paris Presses univ. de France.
- Cormier, J.** 1993: L'Etat, les cités de la Révolution burkinabè et les bailleurs de fonds. *Institut Français d'Urbanisme*, Paris: Université Paris VIII.
- Dabire, B., Kone, H. and Lougue, S.** 2009: *Migrations, analyse des résultats définitifs du recensement général de la population et de l'habitation de 2006*. Ouagadougou: Ministère de l'Economie et des finances, bureau central du recensement.
- Dekeyser, C.M.E.** 1998: *Caractéristiques et évolution de la périphérie d'une ville sud-saharienne : le cas de Ouagadougou, Burkina Faso* Universiteit Utrecht Faculteit Ruimtelijke Wetenschappen
- Dévérin-Kouanda, Y.** 1990: Gestion des espaces collectifs : pratiques ouagalaises. *Espaces et sociétés* (62-63), 93-105.
- Dévérin-Kouanda, Y.** 1992: Le corps de la terre. Moose de la région de Ouagadougou: Représentations et gestion de l'environnement. *UFR de Géographie*, Paris: Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 668.
- Deverin, Y.** 1992: Le corps de la terre. Moose de la région de Ouagadougou: Représentations et gestion de l'environnement. *UFR de Géographie*, Paris: Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 668.
- Dévérin, Y.** 1998: Des mobilités paysagères à l'utopie urbaine : paysage politique et politique du paysage. In Eveno, E., editor, *Utopies Urbaines*, Toulouse: Presses universitaires du Mirail, 57-88.
- Dévérin, Y.** 1999: De la concession rurale à la planification urbaine: mutations de l'habitat en pays mossi (région de Ouagadougou, Burkina Faso) *Les Annales de la recherche urbaine* 85, 132-139.

- Diasso-Yameogo, C. and Ouedraogo, S.** 2005: *Etude préliminaire sur la migration et les transferts d'argent des migrants burkinabè*. Ouagadougou: Centre d'Innovation Financières.
- Djaziri, M.** 1998: La crise de Lockerbie et le processus de réintégration de la Libye dans le système international *Annuaire de l'Afrique du Nord* 37, 183-203.
- Drabo, I.I.** 1993: Influences des styles de l'habitat traditionnel burkinabè sur l'urbanisation moderne de Ouagadougou. In CCF, editor, *Découvertes du Burkina, tome II*, Paris - Ouagadougou: SÉPIA -A.D.D.B, 185-213.
- Dulucq, S.** 1997: *La France et les villes d'Afrique noire francophone, quarante ans d'intervention (1945-1985). Approche générale et études de cas : Niamey, Ouagadougou et Bamako*. Paris ; Montréal: L'Harmattan.
- Ferguson, J.** 1999: *Expectations of Modernity. Myths and Meaning of Urban Life on the Zambian Copperbelt*. Berkeley: University of California Press.
- Fourchard, L.** 2001: *De la ville coloniale à la cour africaine. Espaces, pouvoirs et sociétés à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso (Haute-Volta) fin XIX<sup>e</sup> siècle-1960*. Paris: L'Harmattan.
- Fourchard, L.** 2003: De la résidence lignagère à la rente immobilière : cours et compounds en Afrique Occidentale Française et au Nigeria, fin XIX<sup>e</sup> siècle-1960. *Le Mouvement Social* 204, 47-64.
- Fournet, F., Meunier-Nihiema, A. and Salem, G.** 2009: *Ouagadougou (1850-2004). Une urbanisation différenciée*. Marseille: IRD.
- Gakunzi, D.**, editor 1991: *Thomas Sankara, « Oser inventer l'avenir » : la parole de Sankara (1983-1987)*. Paris: L'Harmattan.
- Gervais-Lambony, P.** 2003: *Territoires citadins: quatre villes africaines*. Paris: Belin.
- Hafteck, P.** 2003: An introduction to decentralized cooperation: definitions, origins and conceptual mapping. *Public Administration and Development* 23, 333-345.
- Hien-Zerbo, M.** 2006: Ouagadougou dans la dynamique de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud : coopération décentralisée. In Hien, P.C. and Compaoré, M., editors, *Histoire de ouagadougou des origines à nos jours*, Ouagadougou: DIST/CNRST, 243-257.
- Hien, P.C.** 2006: L'organisation administrative et territoriale de Ouagadougou. In Hien, P.C. and Compaoré, M., editors, *Histoire de ouagadougou des origines à nos jours*, Ouagadougou: DIST/CNRST, 153-181.
- Hien, P.C. and Compaoré, M.**, editors 2006: *Histoire de Ouagadougou des origines à nos jours*, . Ouagadougou: DIST/CNRST.
- Hilgers** 2007: Les conflits autour de l'histoire de Koudougou (Burkina Faso). *Cahiers d'études africaines* 47 (2), 313-344
- Hilgers, M.** 2005: Du quartier au secteur, l'évolution des limites urbaines au Burkina Faso. *Espaces et sociétés* 122 (3), 67-85.
- Hilgers, M.** 2009: *Une ethnographie à l'échelle de la ville. Urbanité, histoire et reconnaissance à Koudougou (Burkina-Faso)* Paris: Karthala.
- Ilboudo, M.** 2001: "Appelez-moi Ouaga". In Djedanoum, N., editor, *Amours de villes, villes africaines*, Paris: Éditions Dapper, 141-154.
- Izard, M.** 2003: *Moogo. L'émergence d'un espace étatique ouest-africain au XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris: Karthala.
- Jaffré, B.** 1989: *Burkina Faso, les années Sankara: de la Révolution à la Rectification*. Paris: L'Harmattan.
- Jaglin, S.** 1994: Why mobilize town dwellers? - joint management in Ouagadougou (1983-1990). *Environment and urbanization* 6 (2), 111-132.

- Jaglin, S.** 1995a: *Gestion urbaine partagée à Ouagadougou : pouvoirs et périphéries (1983-1991)* Paris: Karthala - ORSTOM.
- Jaglin, S.** 1995b: L'insertion par le "haut" : régularisation foncière et citadinisation dans les périphéries de Ouagadougou (Burkina Faso). In Antoine, P. and Diop, A.B., editors, *La ville à guichets fermés ? Itinéraires, réseaux et insertion urbaine*, Dakar: IFAN/ORSTOM, 181-198.
- Jaglin, S.** 1996: De la défense révolutionnaire à la gestion urbaine : "le cercle des CR disparus" (Ouagadougou 1983-1991). In Otayek, R., Sawadogo, F.M. and Guingané, J.-P., editors, *Le Burkina entre révolution et démocratie (1983-1993)*, Paris Karthala, 247-274
- Jaglin, S., Le Bris, É., Osmont, A. and Marie, A.** 1992: *Les enjeux des extensions urbaines à Ouagadougou (Burkina-Faso); 1984-1990*. Paris: ORSTOM.
- Kabban, L., Piché, V. and Dabiré, B.** 2007: Mesures et tendances des migrations: une comparaison des enquêtes de 1974-1975 et 2000. In Ouédraogo, D., Piché, V. and Santos, S.D., editors, *Dynamiques migratoires, insertion urbaine et environnement au Burkina Faso: Au delà de la houe*, Paris: L'Harmattan, 69-95.
- Kaboré, R.B.** 2002: *Histoire politique du Burkina Faso, 1919-2000*. Paris: L'Harmattan.
- Kohlhagen, D.** 2006: Frime, escroquerie et cosmopolitisme : le succès du « coupé-décalé » en Afrique et ailleurs *Politique africaine. Cosmopolis: de la ville, de l'Afrique et du monde* 100, 92-105.
- Lachaud, J.-P.** 2005: Crise ivoirienne, envois de fonds et pauvreté au Burkina Faso. *Revue Tiers Monde* 183 (651-674).
- Le Bris, E.** 2000: Ouagadougou: de l'immobilisme à l'entropie. In Dureau, F., editor, *Métropoles en mouvement : une comparaison internationale Vol. 381-392*, Paris: Anthropos.
- Le Bris, E.** 2005: La décentralisation : émergence d'un nouvel espace de politique au niveau local ou fragmentation du politique ? In Coll, J.-L. and Guibbert, J.-J., editors, *L'aménagement au défi de la décentralisation en Afrique de l'Ouest*, Toulouse: Presse Universitaire du Mirail, 61-76.
- Le Bris, E., Le Roy, E. and Mathieu, P.** 1991: *L'appropriation de la terre en Afrique noire : manuel d'analyse de décision et de gestion foncières*. Paris: Karthala.
- Loada, A.** 2006: L'émigration burkinabè face à la crise de « l'ivoirité ». *Outre - Terre* 17 (4), 343-356.
- Madiéga, Y.G. and Nao, O.** 2003: *Burkina-Faso - Cent ans d'histoire, 1885-1995, tome 1*. Paris: Karthala.
- Malaquais, D.** 2006: Villes flux. Imaginaires de l'urbain en Afrique aujourd'hui. *Politique africaine. Cosmopolis: de la ville, de l'Afrique et du monde* 100, 17-37.
- Mandé, I.** 1997: Les migrations de travail en Haute-Volta (actuel Burkina Faso), mise en perspective historique (1919-1960). Université de Paris 7.
- Marie, A.** 1989a: *L'État contre la société : révolution et politique urbaine au Burkina Faso, 1983-1987*. Paris: ORSTOM.
- Marie, A.** 1989b: Politique urbaine: une révolution au service de l'Etat. *Politiques Africaines*, 27-38.
- Marie, A.** 1990: Ouagadougou 1983-1987: La politique urbaine au service de l'Etat. In: Maitriser le développement urbain en Afrique sub-saharienne. In Le Bris, E. and Giannitrapni, H., editors, *Actes du colloque international de Ouagadougou. 1-5 octobre 1990*, Paris: ORSTOM, 411-423.
- Materu, J., Land, T., Hauck, V. and Knight, J.** 2001: *Decentralised Cooperation and Joint Action: Building Partnerships between Local Government and Civil Society in Africa*. Maastricht: ECDPM, Policy Management Report 10.

- Mutume, G.** 2005: Transferts de fonds : une aubaine pour le développement. *Afrique Renouveau, ONU* 19 (3), 10-13.
- Olivier de Sardan, J.-P.** 1996: L'économie morale de la corruption en Afrique. *Politique Africaine* 63, 97-116.
- Olowu, D.** 2001: *Decentralization Policies and Practices under Structural Adjustment and Democratization in Africa*. Geneva: United Nations Research Institute for Social Development.
- Osmont, A.** 1985: La Banque mondiale et les politiques urbaines nationales. *Politique Africaine* 17, 58-73.
- Osmont, A.** 1989: La Banque Mondiale et les Politiques Urbaines du Tiers-Monde. *Environnement Africain VII* (1-2-3-4) (25-26-27-28), 311-320.
- Osmont, A.** 1995: *La Banque mondiale et les villes: du développement à l'ajustement*. Paris: Karthala.
- Osmont, A. and Goldblum, C.** 2003: *Villes et citoyens dans la mondialisation*. Paris: Karthala.
- Ouattara, A.** 1993: Les enjeux de l'urbanisation à Ouagadougou. *Eureka* 6, 18-30.
- Ouattara, A.** 2004: Les enjeux de la dynamique des extensions périurbaines à Ouagadougou (Burkina Faso). [http://ceped.cirad.fr/cdrom/dynamiques\\_périurbaines/html/ouagadougou.htm](http://ceped.cirad.fr/cdrom/dynamiques_périurbaines/html/ouagadougou.htm).
- Ouattara, A.** 2006: Les processus d'urbanisation et l'aménagement urbain à Ouagadougou. In Hien, P.C. and Compaoré, M., editors, *Histoire de Ouagadougou des origines à nos jours*, Ouagadougou: DIST/CNRST, 284-313.
- Ouattara, A. and Some, L.** 2009: *La croissance urbaine au Burkina Faso, rapport d'analyse des données du recensement général de la population et de l'habitation de 2006*. Ouagadougou: Ministère de l'Economie et des finances, bureau central du recensement.
- Pacéré, T.F.** 1979: *Ainsi on a assassiné tous les Mossé*. Québec: Naaman.
- Pierre-Louis, L., Philifert, P. and Biehler, A.** 2007: *Le développement durable: un concept planétaire au risque de dynamiques territoriales maghrébine et sahélienne (Maroc-Burkina Faso)*. Paris: Ministère de l'équipement - PUCA, Ministère de l'écologie et du développement durable - UMR LOUEST.
- Pinorini, A.** 2008: *La politique de coopération décentralisée Grenoble-Ouagadougou, 1998-2008. Cycle de projet, processus organisationnel et jeu politique*. Paris: IEDES- Institut d'Etudes du Développement Economique et Social- Université de Paris 1.
- Piveteau, A.** 2004: *Evaluer les ONG*. Paris: Karthala.
- Prat, A.** 1996: Ouagadougou, capitale sahélienne: croissance urbaine et enjeu foncier *Mappemonde* (1), 18-24.
- Quénot, H.** 2007: Construction du champ politique local et politique de propriété à Accra et Ouagadougou. In Fourchard, L., editor, *Gouverner les villes d'Afrique. État, gouvernement local et acteurs privés*, Paris: Karthala, 69-88.
- Reuse, S.** 1999: Etude d'un projet urbain dans le contexte de la ville africaine: le cas de Ouaga 2000. Lausanne Université de Lausanne Institut de géographie.
- Sarr, A.** 2009: Transferts de fonds des migrants et développement en Afrique: une étude de cas sur le Sénégal. *Techniques Financières et Développement* 95, 15-27.
- Sawadogo, R.A.** 2001: *L'état africain face à la décentralisation: la chaussure sur la tête* Paris: Karthala.
- Simporé, L.** 2006: Ouagadougou: capitale culturelle ouest-africaine? In Hien, P.C. and Compaoré, M., editors, *Histoire de ouagadougou des origines à nos jours*, Ouagadougou: DIST/CNRST, 315-349.

- Sissao, C.** 1989: Ouagadougou et les centres urbains du Burkina-Faso. In Dulucq, S. and Goerg, O., editors, *Les investissements publics dans les villes africaines 1930-1985 - habitat et transport*, Paris: L'Harmattan, 70-86.
- Skinner, E.P.** 1974: *African urban life : the transformation of Ouagadougou*. Princeton: Princeton University Press.
- Toé, L.M.** 2006: *La cité résidentielle "1200 logements", situation et évolution*. Ouagadougou: Université de Ouagadougou, Département de Géographie (mémoire maîtrise).
- Traore, J.M.** 1986: Aménagement urbain et pratiques foncières coutumières en Haute Volta. In Crousse, B., Le Bris, E. and Le Roy, E., editors, *Espaces disputés en Afrique Noire : pratiques foncières locales*, Paris: Karthala, 33-40.
- UNDESA** 2008: *Contribution of Decentralized Cooperation to Decentralization in Africa*. Firenze: United Nations Department of Economic and Social Affairs (UNDESA) - Euro-African Partnership for Decentralised Governance.
- Vauthrin, J.** 1989: *Villes africaines: Anarchie et raison d'une architecture* Paris: L'Harmattan.
- Wyss, U.** 2005: *La construction en « matériaux locaux ». Etat d'un secteur à potentiel multiple*. Ouagadougou: DDC-Initiatives Conseil International.
- Zanou, B. and Lougue, S.** 2009: Impact de la crise ivoirienne sur les migrations de retour au Burkina Faso. In Research, O.o.P., editor, *XXVI International Population Conference of the IUSSP*, Marrakech
- Zourkaléini, Y.** 2007: Les déterminants individuels et contextuels des migrations internationales au Burkina Faso. In AIDELF, editor, *Les migrations internationales: observation, analyse et perspectives. Colloque international de Budapest, 20-24 septembre 2004*, Budapest: Association internationale des démographes de langue française, 335-348.
- Zuppinger, B.** 2005: De la marge urbaine à la ville: régularisation des périphéries informelles de Ouagadougou et enjeux locaux. In Reynard, E. and Dambo, L., editors, *Vivre dans les milieux fragiles: Alpes et Sahel : hommage au Professeur Jorg Winistorfer* Lausanne: Travaux et Recherches de l'Institut de Géographie de l'Université de Lausanne, 193-210.

# Tables

---

## 1. TABLE DES CARTES ET FIGURES

<b>CARTE 1 : CROQUIS DE WAGHADOUGOU RÉALISÉ PAR BINGER EN 1888.....</b>	<b>11</b>
<b>CARTE 2 : LE TRACÉ DE LA NOUVELLE VILLE EUROPÉENNE EN 1920 .....</b>	<b>13</b>
<b>CARTE 3 : PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE DE OUAGADOUGOU DESSINÉ PAR LE GÉOMÈTRE PIETRERA EN 1940.....</b>	<b>14</b>
<b>CARTE 4 : SITUATION DE LA VILLE DE OUAGADOUGOU EN 1957 .....</b>	<b>15</b>
<b>CARTE 5 : LES SECTEURS DE LA VILLE DE OUAGADOUGOU EN 1991.....</b>	<b>22</b>
<b>FIGURE 1 : LA PLACE DES CINÉASTES ET LA PLACE DES NATIONS.....</b>	<b>30</b>
<b>FIGURE 2 : LA PLACE DE LA NATION ET LE MONUMENT À LA FLAMME.....</b>	<b>31</b>
<b>FIGURE 3 :LA BCEAO, PREMIER « GRATTE-CIEL » DU CENTRE DE OUAGADOUGOU CONSTRUIT EN 1991 .....</b>	<b>32</b>
<b>FIGURE 4 : HÔTELS, BOITES DE NUITS, BARS ET MACHINES À SOUS RYTHMENT LA NUIT SUR KWAMÉ N'KRUMAH.....</b>	<b>36</b>
<b>FIGURE 5 : LE SIÈGE DES NATIONS-UNIES DANS LE QUARTIER KOULOUBA .....</b>	<b>37</b>
<b>FIGURE 6 : UN DES IMMEUBLES DE LA CITÉ AN IV A LE LONG DE L'AVENUE KWAMÉ N'KRUMAH ...</b>	<b>39</b>
<b>CARTE 6 : SDAGO, HORIZON 2010, ZONES À RÉHABILITER .....</b>	<b>51</b>
<b>CARTE 7 : SITUATION DE LA ZACA EN 1990 ET 2000 .....</b>	<b>58</b>
<b>FIGURE 7 : LE COMPLEXE CULTUREL DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA ZACA .....</b>	<b>63</b>
<b>CARTE 8 : STRUCTURATION DE « OUAGA 2000 » À LA FIN DES ANNÉES NONANTE .....</b>	<b>68</b>
<b>CARTE 9 : « OUAGA 2000 », PLAN DE ZONAGE DU CAHIER DES CHARGES DE 2007.....</b>	<b>69</b>

<b><u>FIGURE 8 : LE CENTRE INTERNATIONAL DE GRANDES CONFÉRENCES.....</u></b>	<b><u>73</u></b>
<b><u>FIGURE 9 : VILLAS À « OUAGA 2000 » .....</u></b>	<b><u>78</u></b>
<b><u>FIGURE 10: LA PLACE DU GRAND LYON, SYMBOLE D'UNE COOPÉRATION EXEMPLAIRE .....</u></b>	<b><u>97</u></b>
<b><u>FIGURE 11 : LA BRIGADE VERTE SUR LA ZONE PIÉTONNE DU MARCHÉ CENTRAL.....</u></b>	<b><u>101</u></b>
<b><u>CARTE 10 : SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT HORIZON 2025 .....</u></b>	<b><u>120</u></b>

version provisoire

## **2. TABLE DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX**

<b><u>TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DES GRANDS AXES DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT URBAIN.....</u></b>	<b><u>117</u></b>
<b><u>TABLEAU 2 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION DU BURKINA FASO, EN MILLIERS (1960-2010) .....</u></b>	<b><u>131</u></b>
<b><u>GRAPHIQUE 1 : POURCENTAGE DE POPULATION URBAINE AU BURKINA FASO ET EN AFRIQUE OCCIDENTALE (1960-2010).....</u></b>	<b><u>131</u></b>
<b><u>GRAPHIQUE 2 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE OUAGADOUGOU (1904-2006) .....</u></b>	<b><u>132</u></b>
<b><u>GRAPHIQUE 3 : TAUX NET DE MIGRATION PAR 1000 HABITANTS, BURKINA FASO (1960-2010)....</u></b>	<b><u>136</u></b>
<b><u>GRAPHIQUE 4 : TAUX D'OCCUPATION DES HÔTELS DU BURKINA FASO (1987 À 2007) .....</u></b>	<b><u>141</u></b>
<b><u>GRAPHIQUE 5 : EVOLUTION DES NUITÉES AU BURKINA FASO SELON L'ORIGINE DES PERSONNES (1987-2007).....</u></b>	<b><u>142</u></b>
<b><u>GRAPHIQUE 6 : ÉVOLUTION DU TRAFIC AÉRIEN DE PASSAGERS DE L'AÉROPORT DE OUAGADOUGOU PAR ORIGINE, ARRIVÉES ENTRE 1995-2008.....</u></b>	<b><u>143</u></b>
<b><u>GRAPHIQUE 7 : EVOLUTION DES ARRIVÉES AU BURKINA FASO SELON LE MOTIF DE VOYAGE (1987-2007).....</u></b>	<b><u>144</u></b>
<b><u>TABLEAU 3 : RÉPARTITION DES MÉNAGES PAR TRANCHES DE DÉPENSES ANNUELLES EN 2003 (EN %), RÉGION DU CENTRE ET BURKINA FASO .....</u></b>	<b><u>145</u></b>
<b><u>TABLEAU 4 : POURCENTAGE DES MÉNAGES DISPOSANT DE BIENS DURABLES DANS LA RÉGION DU CENTRE ET AU BURKINA FASO (EN % DES MÉNAGES), 2007.....</u></b>	<b><u>146</u></b>
<b><u>GRAPHIQUE 8 : TAUX DE CROISSANCE ANNUELS MOYENS DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT RÉEL (%) .....</u></b>	<b><u>147</u></b>
<b><u>GRAPHIQUE 9 : REVENU ANNUEL MOYEN PAR HABITANT EN DOLLARS, BURKINA FASO (1977-2007) .....</u></b>	<b><u>148</u></b>
<b><u>GRAPHIQUE 10 : ÉVOLUTION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS 1977-2007 (EN MILLIONS DE FCFA).....</u></b>	<b><u>149</u></b>
<b><u>GRAPHIQUE 11 : INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER AU BURKINA FASO (FLUX ENTRANTS), 1974-2008 .....</u></b>	<b><u>150</u></b>

<b><u>GRAPHIQUE 12 : EVOLUTION DE L'AIDE EXTÉRIEURE PAR DONATEUR (EN MILLIONS DE FCFA), 1995-2005 .....</u></b>	<b><u>154</u></b>
<b><u>GRAPHIQUE 13 : EVOLUTION DE L'AIDE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES SELON LES CINQ PREMIERS DONATEURS EN 2005 (EN MILLIONS DE FCFA), 1995-2005.....</u></b>	<b><u>155</u></b>
<b><u>GRAPHIQUE 14 : EVOLUTION DE L'AIDE EXTÉRIEURE PAR SELON LES CINQ PREMIÈRES INSTITUTIONS MULTILATÉRALES EN 2005, AUTRES QUE LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES (EN MILLIONS DE FCFA) 1995-2005 .....</u></b>	<b><u>156</u></b>
<b><u>GRAPHIQUE 15 : EVOLUTION DE L'AIDE BILATÉRALE SELON LES DIX PRINCIPAUX DONATEURS EN 2005 (EN MILLIONS DE FCFA), 1995-2005.....</u></b>	<b><u>157</u></b>
<b><u>GRAPHIQUE 16 : COMMUNE DE OUAGADOUGOU, ÉVOLUTION DU BUDGET MUNICIPAL (RESSOURCES PROPRES ET DONNS) DE 1994-2008 (EN MILLIONS).....</u></b>	<b><u>159</u></b>
<b><u>GRAPHIQUE 17 : ENVOI DE FONDS DES TRAVAILLEURS MIGRANTS BURKINABÈ (1971-2008).....</u></b>	<b><u>161</u></b>
<b><u>GRAPHIQUE 18 : ÉVOLUTION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR 100 HABITANTS AU BURKINA FASO (1999-2007).....</u></b>	<b><u>165</u></b>
<b><u>GRAPHIQUE 19 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNEMENTS AUX TÉLÉPHONES PORTABLES AU BURKINA FASO, EN MILLIERS (1999-2007) .....</u></b>	<b><u>167</u></b>
<b><u>GRAPHIQUE 20 : EFFECTIFS DES BOURSIERS DE L'ETAT BURKINABÈ SELON LEUR DESTINATION D'ÉTUDE (1999-2008) .....</u></b>	<b><u>172</u></b>

### 3. TABLE DES ENCADRÉS

<b>ENCADRÉ 1 : DES RONDS-POINTS SYNONYME D'OUVERTURE AU MONDE.....</b>	<b>30</b>
<b>ENCADRÉ 2 : « TU NE DOIS PAS PARAÎTRE MIEUX QUE LE CHEF ».....</b>	<b>35</b>
<b>ENCADRÉ 3 : LE GROUPE HUIT.....</b>	<b>42</b>
<b>ENCADRÉ 4 : LES FEUX TRICOLORES ET LES JARDINS MUNICIPAUX.....</b>	<b>45</b>
<b>ENCADRÉ 5 : ENTREPRENEURIAT, CONSTRUCTION ET POUVOIR.....</b>	<b>49</b>
<b>ENCADRÉ 6 : « FAIRE PARLER LES FEUILLES ».....</b>	<b>56</b>
<b>ENCADRÉ 7 : L'AGENCE G2 CONCEPTION.....</b>	<b>62</b>
<b>ENCADRÉ 8 : CONCOURS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX.....</b>	<b>85</b>
<b>ENCADRÉ 9 : « UNE VILLE OUVERTE SUR LE MONDE ».....</b>	<b>91</b>
<b>ENCADRÉ 10 : L'ÉTUDE NATIONALE PROSPECTIVE « BURKINA 2025 ».....</b>	<b>123</b>
<b>ENCADRÉ 11 : QUEL TOURISME URBAIN POUR OUAGADOUGOU ?.....</b>	<b>140</b>
<b>ENCADRÉ 12 : « ONG LAND ».....</b>	<b>153</b>
<b>ENCADRÉ 13 : INVESTIR AU PAYS.....</b>	<b>163</b>
<b>ENCADRÉ 14 : UN PAYSAGE MÉDIATIQUE VARIÉ.....</b>	<b>169</b>
<b>ENCADRÉ 15 : STYLES LOCAUX, STYLES IMPORTÉS.....</b>	<b>176</b>
<b>ENCADRÉ 16 : LE DÉVELOPPEMENT LOCAL COMME ARÈNE POLITIQUE.....</b>	<b>216</b>
<b>ENCADRÉ 17 : « UN MARCHÉ QUI MARCHE, C'EST UN MARCHÉ OÙ ON DOIT SE FROTTER ! ».....</b>	<b>231</b>
<b>ENCADRÉ 18 : URBANITÉ, STYLE COSMOPOLITE ET COUPÉ-DÉCALÉ.....</b>	<b>249</b>
<b>ENCADRÉ 19 : ARCHITECTURE ET IDENTITÉ AFRICAINE.....</b>	<b>258</b>

# Annexes

---

## 1. REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES

Effectuer des recherches, qualitatives ou quantitatives, au Burkina Faso amène le chercheur à être confronté à de nombreuses difficultés, tant au niveau de l'accès aux données que de la qualité de celles-ci.

La recherche de documents a présenté des difficultés majeures. Il existe à Ouagadougou une myriade de centres de documentation de diverses institutions publiques et privées qui sont pour la plupart de qualité médiocre. Consulter des documents dans ces centres nécessite de longs déplacements rarement récompensés. Et lorsque est trouvé le document tant recherché, il est parfois impossible de le photocopier (par exemple à l'INSD ou à la bibliothèque de sociologie de l'Université). Concernant les documents relatifs aux objets, il était relativement aisé d'obtenir des plans, des descriptifs et autres, pour autant qu'ils soient en format numérique. Il a été en effet très difficile d'obtenir les documents sur les objets réalisés avant l'informatisation récente des services étatiques et des bureaux d'architecture. Par exemple, les plans de la réfection du Stade du 4 Août sont introuvables car non archivés par la DGAC. En bref, le temps consacré à la recherche documentaire a été beaucoup trop important en regard des résultats obtenus<sup>668</sup>.

Au niveau des statistiques, il est à noter que celles-ci sont peu centralisées bien que l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) ait mis en place récemment un site Internet qui permet de consulter plus facilement certaines données nationales<sup>669</sup>. Beaucoup de données au niveau communal ne sont cependant pas recensés et il est extrêmement difficile, par exemple, de connaître les investissements étrangers directs ou l'aide au développement au niveau de la commune urbaine de Ouagadougou. En outre, certains chiffres sont établis à partir d'échelle spatiale différente depuis la mise en place des recensements généraux de la population, et leur comparabilité avec les données actuelles pose souvent problème. En outre, la littérature scientifique à ce sujet ne corrobore pas systématiquement ces chiffres, car celle-ci se base sur de nombreuses sources différentes.

De nombreuses difficultés existent quant à l'obtention d'un rendez-vous pour réaliser des entretiens (demandes répétées sur plus d'un mois, attentes interminables, rendez-vous

---

<sup>668</sup> A noter qu'il manque des documents importants (description architecturale ou plans) concernant certains objets étudiés (SIAO, échangeur du sud, Stade du 4 Août).

<sup>669</sup> Cependant, la qualité des connexions rend l'usage d'Internet long et laborieux, et certains sites hébergés au Burkina Faso sont souvent indisponibles.

annulés au dernier moment, etc.). Un problème qu'il faut souligner est que certains interlocuteurs ne voulant pas se faire interroger vont éviter de refuser explicitement un entretien, préférant la stratégie de l'évitement. Cette situation a été rencontrée à plusieurs reprises et peut devenir exaspérante. Cependant, dans l'ensemble, la plupart des interlocuteurs ont exprimé leur intérêt pour cette recherche, ce qui a facilité la réalisation et la qualité des entretiens.

Les entretiens avec les usagers n'ont pas été à la hauteur des ambitions de la recherche. Différentes raisons peuvent être mentionnées : une grille d'entretien pas assez opérationnelle et trop abstraite pour de nombreux des usagers (par exemple, le terme « mondialisation » n'existe pas en mooré), la méfiance et la gêne face à l'enregistreur, les préjugés existants sur les enquêteurs (un enquêteur est souvent considéré comme un journaliste ou un agent de l'Etat ou la Mairie, ce qui produit des réponses très formelles). En outre, l'observation systématique des usages des objets étudiés n'a pas pu être menée à terme en raison des délais impartis, les chercheurs sur le terrain se sont alors plutôt concentrés sur les entretiens et la recherche documentaire. Les séances de photographie se sont dans l'ensemble bien déroulées, à l'exception de certains lieux publics comme le Rood Woko, Faso Parc ou l'Avenue N'Kwamé N'Krumah. Par exemple, notre photographe s'est fait à plusieurs reprises insulter au Rood Woko, même s'il était accompagné par un ami bon connaisseur du lieu. Ces difficultés expliquent par ailleurs le peu d'usagers photographiés.

La vie quotidienne sur place a aussi influencé sur les conditions de production de données. Concernant les conditions climatiques, la saison chaude et l'hivernage (saison des pluies) provoquent de multiples problèmes au quotidien. Durant la saison chaude, la SONABEL met en place un programme de délestage pour faire face à la demande d'électricité. Les coupures de courant sont presque quotidiennes, ce qui implique l'impossibilité de travailler sans ventilateur, à moins de disposer d'une génératrice. Durant la saison des pluies, il est difficile de travailler efficacement, car, d'une part, les déplacements en moto sont parfois impossibles et, d'autre part, les activités (administrations, bureaux privés) fonctionnent au ralenti (certains employés ne se rendent pas au travail lorsqu'il pleut). Concernant les déplacements quotidiens, il est à mentionner que les recherches ont nécessité de nombreux déplacements dans une ville caractérisée par son étalement urbain (en moins d'une année, plus de 6'000 kilomètres ont été enregistré sur le compteur de la mobylette de Pierrick Leu). La densité de la circulation et la méconnaissance du code de la route de la plupart des usagers rendent ces trajets extrêmement fatiguant, sans compter les fréquentes pannes de moto.

## 2. LISTE DES INTERLOCUTEURS

### Entretiens portant sur les régimes urbains et les flux (par ordre alphabétique)

**Alain Bagré**, ex-directeur général du projet ZACA, actuel directeur général d'un cabinet de géomètre (20.03.10)

**Sylvain Bonkougou**, chef de projet du CDS (*City Development Strategy*) de ONU-Habitat au Burkina Faso et ancien collaborateur du projet ZACA (12.05.09)

**Dramane Compaoré**, deuxième adjoint au Maire de Ouagadougou, **Boureïma Kaboré** Directeur des Etudes et de la Planification à la Mairie de Ouagadougou, et **Adama Zerbo** Directeur des Relations Internationales à la Mairie de Ouagadougou (29.01.10)

**Léandre Guigma**, architecte-urbaniste (04.05.09)

**Ernest Ilboudo**, professeur d'économie à l'unité de formation et de recherche des sciences économiques et de gestion à l'Université de Ouagadougou (27.07.09)

**Césaire Kambou**, directeur général de la Direction de l'Architecture et de la Construction (DGAC) du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (01.07.09)

**M. Milogho**, chef de service de l'entretien du patrimoine à Direction des Services Techniques Municipaux (DSTM) (12.01.10)

**Alain Gilbert O. Koala**, président de l'Ordre des Architectes du Burkina (OAB) (02.07.09)

**Ardjouma Ouattara**, géographe à l'Institut National des Sciences des Sociétés (INSS) (22.06.09)

**Dahouda Ouédraogo** (urbaniste) et **Lucien Kaboré** (architecte), codirecteurs de l'agence G2 Conception (28.05.09)

**Liliane Pierre**, maître de conférence à l'Institut d'Urbanisme de Paris (IUP) et consultante au bureau d'études Initiatives Conseil International (ICI) (26.04.09)

**Frédéric Raynouard**, conseiller technique auprès du Secrétaire Général de la Mairie de Ouagadougou, assistant technique de la coopération décentralisée de la ville de Lyon et du Grand Lyon (01-23.07.09)

**Moussa Sankara**, directeur général du projet ZACA (27.05.09)

**Basilisa Sanou**, chargée de programme ONU-Habitat au Burkina Faso (22.05.09)

**Ignace Sawadogo**, président de l'Association des Urbanistes du Burkina (AUB) (23-26.06.09)

**Adama Zerbo** (Directeur des Relations Internationales à la Mairie de Ouagadougou) et **Boureïma Kaboré** (Directeur des Etudes et de la Planification à la Mairie de Ouagadougou) (21.07.09)

### **Entretien portant sur les objets (par objets et ordre alphabétique, exceptés les usagers)**

#### ***Complexe Hôtel Libya et Centre commercial El Fateh***

**Moustapha Compaoré**, valet de chambre à l'Hôtel Lybia, artiste-musicien (06.01.10)

**Alain Koné**, chef comptable à l'Hôtel Lybia (22.10.09)

**Jacques Niampa**, chargé des infrastructures de la Présidence et administrateur du projet du complexe de l'Hôtel Lybia et du Centre commercial (09.02.10)

**Ibrahim Sawadogo**, ex-contrôleur des travaux de construction du complexe pour le compte de DAMA for Engineering & Technology (27.10.09)

#### ***Echangeur du sud***

**Patrick Kaboré**, directeur technique de l'Agence d'études d'ingénierie et de maîtrise d'œuvres (AGEIM) (01.12.09)

**Jacques Niampa**, chargé des infrastructures de la Présidence et administrateur du projet du complexe de l'Hôtel Lybia et du Centre commercial (09.02.10)

#### ***Mémorial aux Héros Nationaux***

**Césaire Kambou**, directeur général de la Direction de l'Architecture et de la Construction (DGAC) du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et **Mme Sanou**, collaboratrice (10.02.10)

**Jacques Niampa**, chargé des infrastructures de la Présidence et administrateur du projet du complexe de l'Hôtel Lybia et du Centre commercial (09.02.10)

**Anselme Zoma**, ingénieur en génie civil, employé de l'Agence AIC (12.10.09)

#### ***Musée de la musique***

**Jeanne Bado**, déléguée générale de FISA-Burkina (23.10.09)

**Jean-Paul Koudougou**, conservateur du Musée de la musique (13.10.09)

**Chiara Rigotti**, architecte FISA-Burkina (29.09.09)

### *Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO)*

Messieurs **Drabo** et **Bazié**, architectes à la Compagnie pour l'ingénierie, la coordination et l'assistance technique (CINCAT) (23.10.09)

**Lassané Kaboré**, contrôleur interne et premier comptable du SIAO (19.11.09)

**Césaire Kambou**, directeur général de la Direction de l'Architecture et de la Construction (DGAC) du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et **Mme Sanou**, collaboratrice (10.02.10)

**Evariste Niamba**, direction du marketing au SIAO (04.12.09)

### *Stade du 4 Août*

**Hazara Drabo**, architecte chargée de la rénovation du stade du 4 août (05.03.10)

**Emmanuel Kaboré Pougbi**, premier électricien du Stade du 4 août (23.10.09)

**Boukary Zoungrana**, directeur générale de l'office de gestion des infrastructures sportives (OGIS) (23.10.09)

### *Reemdoogo*

**Jean-Jacques Gleizal**, ancien adjoint à la culture et aux relations internationales de la ville de Grenoble (27.01.10)

**Emmanuel Kouela**, directeur du Reemdoogo (22.10.09)

**Dieudonné Wango**, directeur générale du bureau d'études Answer (22.10.09)

### *Jardin municipal La Gargote*

**M. Bado**, gérant de La Gargote (18.12.09)

**Gisèle Bamogo**, investisseur et directrice de la société GECOF, et **Frank Ouédraogo**, collaborateur (18.12.09)

**M. Kéré**, dessinateur en bâtiment de la Direction des Services Techniques Municipaux (DSTM) (12.01.10)

**Issa Sawadogo**, directeur de la Direction des Aménagements Paysagers (DAP) (08-16.01.10)

### *Marché central Rood Woko*

**Edouardo Brisson**, architecte au Groupe Huit (19.05.10)

**Oublié Niango**, directeur générale de la Régie Autonome de Gestion des Equipements Marchands (RAGEM) (21.10.09)

**Amadou Sondé**, directeur du marché Rood Woko (20.10.09)

**Dieudonné Wango**, directeur générale du bureau d'études Answer (29.10.09)

### *Marché de fruits et légumes du PPAQG*

**Aimé Arnaud Dabilgou**, coordinateur du PPAQG (05.02.10)

**Boureïma Kaboré**, Directeur des Etudes et de la Planification à la Mairie de Ouagadougou, et **Valentin Bayiri**, collaborateur (03.02.10)

**Vincent Kobiané**, directeur du cabinet ARDI, et **Mahamadi Ouédraogo**, employé chez ARDI (12.02.10)

**Frédéric Raynouard**, conseiller technique auprès du Secrétaire Général de la Mairie de Ouagadougou, assistant technique de la coopération décentralisée de la ville de Lyon et du Grand Lyon (05.02.10)

### *Parc urbain Bangr-Weoogo*

**Henriette Damiba**, directrice générale de Faso Parc (05.02.10)

**Emile Ouédraogo**, coordinateur au sein de l'ONG LVIA (20.01.10)

**Moustapha Sarr**, directeur du Parc urbain Bangr-Weoogo (01.02.10)

**Issa Sawadogo**, directeur de la Direction des Aménagements Paysagers (DAP) (20.02.10)

**Michel Yaméogo**, ex-directeur générale de la préservation de l'environnement (12.03.10)

### *Boîtes de nuit Byblos et Papagayo*

**Stéphane Balkouma**, propriétaire de l'immeuble et responsable de diverses sociétés (22.10.09)

**M. Tapsoba**, ex-comptable du Jimmy's, responsable de société (26.02.10)

### *Centre pour le Bien-être des Femmes*

**Sedgho Sophie**, ex-coordinatrice Voix Des Femmes (VDF) au CBF (25.11.09)

**Valentina Turra**, coordinatrice AIDOS (Associazione Italiana Donne per lo Sviluppo) au CBF (30.11.09)

**Dieudonné Wango**, directeur générale du bureau d'études Answer (26.10.09)

### *Immeuble Kanazoé*

**Ali Fao**, directeur du cabinet AURA ICA (Architecture et Urbanisme de Recherche et d’Affirmation d’une Identité Culturelle Africaine) (11.11.09)

**Ousmane Nacoulma**, directeur général du Cabinet Africain d’Etudes et de Maîtrise d’œuvres (CAEM) (23.02.10)

### *Villa Ouédraogo à Ouaga 2000<sup>670</sup>*

**M. et Mme Ouédraogo**, propriétaire (07-09.01.10)

### *Villas de la Cité des 1200 Logements*

**René Sanou**, gestionnaire et propriétaire de la villa agrandie (13.02.10)

**Siméon Toé**, gérant de l’entreprise Concept et locataire de la villa transformé en bureau (05.03.10)

## **3. BROCHURE DES OBJETS (À PART)**

---

<sup>670</sup> La construction de la villa à Ouaga 2000 et les transformations des villas aux 1200 logements ont été réalisées par Léandre Guigma, architecte-urbaniste.